David HUME (1759)

HISTOIRE D'ANGLETERRE

Élisabeth, Jacques 1er.

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: philippefolio@wanadoo.fr
Site web: http://perso.wanadoo.fr/philotra/

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://classiques.uqac.ca/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: http://bibliotheque.uqac.ca/

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: philippefolio@wanadoo.fr
Site web: http://perso.wanadoo.fr/philotra/

David HUME

HISTOIRE D'ANGLETERRE. Elisabeth, Jacques 1er.

Continuée jusqu'à nos jours, par Smollett, Adolphuys et Aikin. Traduction nouvelle précédée d'un *Essai sur la vie et les Écrits de Hume* par M. Camperon en 1839, de l'Académie française. Tome quatrième (chapitres XXXIX à LI). Paris : Furne et Cie, Libraires-éditeurs, 1839, 622 pp.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.
Pour les citations : Times New Roman 12 points.
Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11'')

Édition numérique complétée le 3 janvier 2010 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.

David HUME (1759)

HISTOIRE D'ANGLETERRE.
Elisabeth, Jacques 1er.

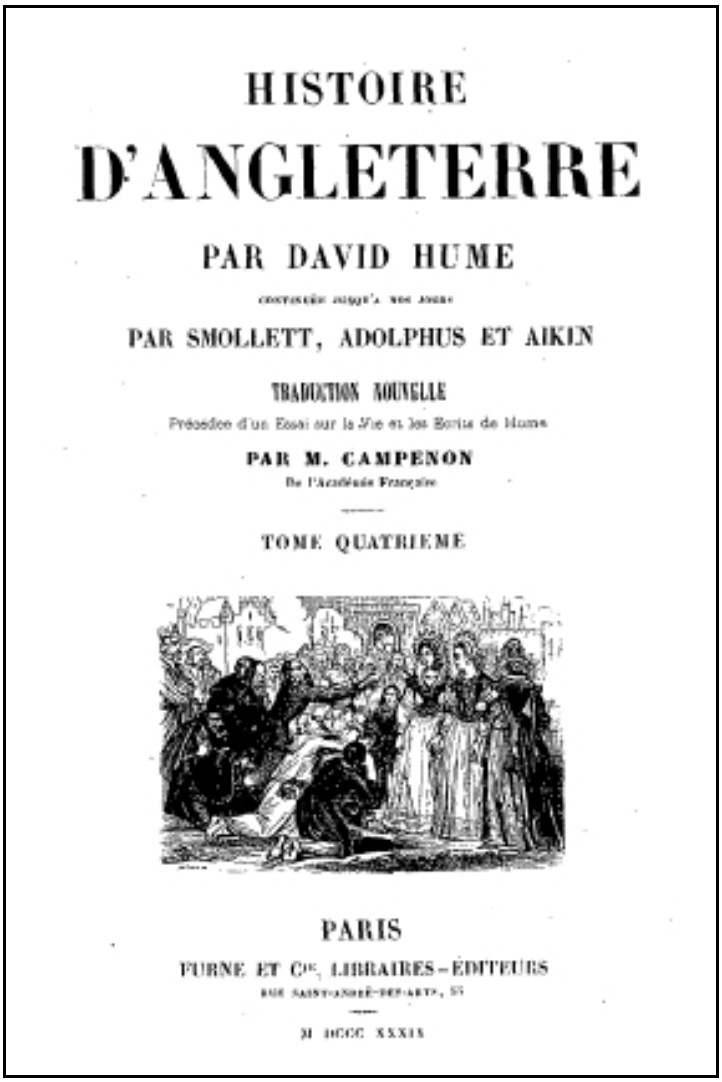

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

PAR DAVID HUME

CONTINUÉE JUSQU'À NOS JOURS

PAR SMOLLETT, ADOLPHUS ET AIKIN

TRADUCTION NOUVELLE

Précédée d'un Essai sur la Vie et les Écrits de Hume

PAR M. CAMPENON

De l'Académie Française

TOME QUATRIÈME

PARIS

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55

M DCCC XXXIX

Continuée jusqu'à nos jours, par Smollett, Adolphuys et Aikin. Traduction nouvelle de l'Anglais précédée d'un *Essai sur la vie et les Écrits de Hume* par M. Camperon en 1839, de l'Académie française. Tome quatrième (chapitres XXXIX à LI). Paris : Furne et Cie, Libraires-éditeurs, 1839, 622 pp.

Table des matières

ELISABETH

- Chapitre XXXIX
- Chapitre XL
- Chapitre XLI
- Chapitre XLII
- Chapitre XLIII
- Chapitre XLIV
- Chapitre XLV
- Chapitre XLVI

JACQUES Ier

- Chapitre XLVII
- Chapitre XLVIII
- Chapitre XLIX
- Chapitre L
- Chapitre LI

- Table détaillée du tome IV

David Hume, Histoire d'Angleterre, tome IV

ÉLISABETH

Retour à la table des matières

Élisabeth

Chapitre XXXIX

Affection du peuple pour la reine. - Rétablissement de la religion protestante. – Assemblée du parlement. - Paix avec la France. - Démêlés entre Élisabeth et Marie, reine d'Ecosse. - Affaires d'Écosse. - Réformation introduite en Ecosse. - Guerres civiles qui s'y allument. - Entremise d'Élisabeth dans les affaires de cet état. - Règlements faits en Écosse. - Affaires de France. - Arrivée de Marie en Écosse. - Fanatisme des réformateurs écossais. - Sage administration d'Élisabeth.

Retour à la table des matières

Dans un pays aussi divisé par les factions que l'Angleterre, il est rare qu'à la mort d'un souverain celui qui lui succède monte sur le trône avec l'applaudissement unanime de la nation, s'il est soupçonné d'y porter des maximes opposées à celles qui régnaient sous son prédécesseur. Mais on était si mécontent du gouvernement de Marie, on avait tant redouté le tour que les affaires auraient pu prendre à l'avenir, que le peuple, abandonnant ses disputes théologiques, se livra généralement à la joie de voir passer le sceptre entre les mains d'Élisabeth. Pendant le règne de sa sœur, cette princesse avait montré dans sa conduite une prudence extrême. On sentait le danger auquel elle était sans cesse exposée et l'intérêt qu'on prenait à sa situation déplorable, et les alarmes qu'on avait pour sa vie l'avaient rendue l'idole de la nation. Héathe, archevêque d'York, alors chancelier, notifia la mort de Marie au parlement, déjà assemblé quelques jours avant qu'elle expirât .A peine donna-t-on quelques moments à des regrets simulés. Les deux chambres

retentirent (2) aussitôt de ces acclamations : « Vive la reine Élisabeth ! Puisse son règne être heureux et long ! » Le peuple plus dégagé de tout esprit de parti et de tout intérêt particulier; fit éclater à cette proclamation une joie encore plus vive et plus générale; et les favorables commencements de ce règne semblèrent présager la gloire et la félicité qui l'accompagnèrent constamment [1].

Élisabeth était à Hatfield lorsqu'elle apprit la mort de sa sœur. Peu de jours après elle entra dans Londres, au milieu d'une foule innombrable de ses sujets, qui se disputaient à l'envi le plaisir de lui témoigner leur affection. Au moment où elle entra dans la tour, elle ne put s'empêcher de réfléchir sur la différence de son état actuel à celui où elle s'était trouvée quelques années auparavant, lorsque, conduite au même lieu comme prisonnière, elle s'était vue livrée à la haine qui la persécutait sous le voile de la religion. Elle se prosterna, et rendit grâce au ciel, dont la toute-puissance l'avait garantie de la cruauté de ses hypocrites ennemis ; délivrance non moins miraculeuse, dit cette princesse, que celle de Daniel lorsqu'il sortit de la fosse aux lions. Cet acte de piété et de reconnaissance semble avoir été la dernière marque de souvenir qu'elle donna des injures et des chagrins auxquels elle avait été en proie. Elle eut la modération et la magnanimité vraiment admirables d'ensevelir dans l'oubli les outrages dont on l'avait accablée. Elle fit plus : elle reçut avec bonté les personnes mêmes qui avaient exercé à son égard les rigueurs les plus inouïes. Sir Henri Bennifield, à la garde duquel elle avait été commise, et qui avait rempli les fonctions de son ministère avec une dureté impitoyable, n'éprouva pendant tout son règne aucun effet de son ressentiment [2]. Cependant elle ne fit point indistinctement un accueil gracieux à tous ceux qui l'approchèrent. Lorsque les évêques vinrent en corps la féliciter sur son avènement à la couronne, elle leur témoigna à tous beaucoup d'égards, excepté au seul Bonner, dont elle détourna les yeux avec cette horreur que l'aspect d'un barbare souillé de sang inspire aux âmes capables d'humanité [3].

Après avoir employé quelques jours à régler les affaires de (3) l'intérieur du royaume, Élisabeth notifia aux cours étrangères la mort de sa sœur et son avènement au trône. Elle envoya lord Cobham à Philippe, qui était alors dans les Pays-Bas, et fit assurer ce prince de toute sa reconnaissance pour la protection qu'il lui

1 Burnet, vol. 2, p. 373.
2 Burnet, vol. 2, p. 374.
3 Burnet. Heylin, p.102.

avait accordée autrefois, et du désir qu'elle avait de conserver une amitié qui lui était si précieuse. Philippe avait prévu depuis longtemps qu'Élisabeth succéderait à la couronne, et il espérait pouvoir, par le moyen de cette princesse, s'emparer un jour du gouvernement d'Angleterre, que n'avait pu lui procurer son union avec Marie. Il envoya sur-le-champ au duc de Feria, son ambassadeur à Londres, l'ordre de faire des propositions de mariage de sa part à la reine, s'engageant à obtenir de la cour de Rome les dispenses qui seraient nécessaires. Élisabeth n'hésita point sur le parti qu'elle avait à prendre, et résolut d'éluder ces propositions. Elle s'était aperçu de l'aversion que les Anglais avaient conçue pour l'alliance avec l'Espagne sous le règne de Marie elle n'ignorait pas qu'elle devait en grande partie l'amour que le peuple lui témoignait, à ce qu'il lui attribuait sa délivrance d'une domination étrangère. Elle considérait d'ailleurs que sa parenté avec Philippe était exactement au même degré que celle de Henri VIII, son père, avec Catherine d'Aragon ; qu'ainsi elle s'exposerait en épousant ce monarque, à se déclarer illégitime et inhabile à succéder à la couronne. La puissance du roi d'Espagne pouvait à la vérité suffire pour appuyer ses droits et la soutenir contre les autres prétendants à cet héritage mais cette fière princesse dédaignait un appui qui ne lui assurerait une autorité précaire qu'en lui faisant subir sur le trône la loi de celui qui l'y maintiendrait [4]. Malgré les raisons qui l'éloignaient de toute idée de mariage avec Philippe, elle lui fit une réponse obligeante, mais évasive, et il conserva tant d'espoir, qu'il dépêcha un courrier à Rome pour solliciter les dispenses.

Immédiatement après la mort de Marie, la reine avait écrit à sir Édouard Carne, ambassadeur d'Angleterre à Rome, de notifier au pape son avènement à la couronne. Mais le caractère (4) impétueux de Paul rompit les mesures prudentes de cette jeune princesse. Ce pontife dit à Carne que l'Angleterre était un fief du saint-siége; qu'il trouvait Élisabeth bien téméraire d'avoir osé prendre sans sa participation le titre et l'autorité de reine ; qu'ayant été déclarée illégitime, elle ne pouvait avoir aucun droit sur ce royaume ; qu'il ne pouvait annuler la sentence prononcée par Clément VII et par Paul III, relativement au mariage de Henri VIII que la conduite d'Elisabeth était un attentat aux droits du saint-siége, et que, s'il voulait agir à la rigueur, il punirait son audace en repoussant toutes ses sollicitations mais qu'il était disposé à la traiter avec une indulgence paternelle, et même à ne lui pas fermer les trésors de la miséricorde ; qu'enfin si elle voulait renoncer à

[4] Camden, in Kennet, p. 370. Bumet, p. 375.

ses prétentions au trône, et se soumettre entièrement à ce qu'il lui plairait d'ordonner, elle éprouverait de sa part toute la clémence compatible avec la dignité du pontificat [5]. Lorsqu'Élisabeth reçut cette réponse, elle fut étonnée qu'un vieillard montrât si peu de modération. Elle rappela son ambassadeur, et s'affermit plus que jamais dans l'intention de suivre les projets qu'elle avait déjà conçus secrètement.

Pour ne pas alarmer le parti catholique, la reine avait retenu dans son conseil onze des conseillers d'état choisis par sa sœur mais, pour balancer leur autorité, elle leur en associa huit autres, qu'elle savait être affectionnés à la communion protestante : le marquis de Northampton, le comte de Bedford, sir Thomas Parry, sir Edward Rogers, sir Ambroise Cave, sir Francis Knolles, sir Nicolas Bacon, qu'elle créa lord garde des sceaux, et sir William Cecil, qu'elle nomma secrétaire d'état [6]. Elle avait de fréquents entretiens avec eux, et principalement avec Cecil, sur la nécessité de rétablir la religion protestante, et sur les moyens d'exécuter cette grande entreprise. Cecil lui représenta que la plus grande partie de la nation, depuis le règne de Henri VIII, avait toujours penché pour la réformation; qu'en vain sa sœur avait forcé ses sujets à professer la religion catholique, les cruautés exercées par ses ministres avaient (5) encore aigri davantage les esprits contre cette doctrine ; que dans les circonstances présentes les intérêts d'Élisabeth se trouvaient heureusement d'accord avec l'inclination du peuple ; que ses droits à la couronne ne pouvaient se concilier avec l'autorité du souverain pontife; que la sentence prononcée si solennellement par deux papes contre le mariage de sa mère ne pouvait être révoquée sans porter un coup accablant à la puissance du siège apostolique ; que, dans le cas même où le pape consentirait que sa majesté conservât la couronne, ce ne pourrait être qu'à des conditions qui la rendraient toujours incertaine et dépendante que ces motifs devaient l'emporter sur la considération de tous les dangers possibles; que ces dangers mêmes, vus de près, cesseraient de paraître si formidables que dans le siècle présent les anathèmes de Rome et ses excommunications, lorsque la force des armes ne les soutenait pas, étaient plutôt un objet de ridicule que de terreur, et n'avaient pas plus d'influence dans ce monde que dans l'autre; que, quand la dévotion mal entendue ou l'ambition de Henri et de Philippe les animeraient à faire exécuter la sentence d'excommunication portée contre sa majesté, les intérêts de ces deux monarques étaient trop in-

5 Fra-Paolo, lib.5.

6 Annales de Strype, vol. 1, p. 5.

compatibles pour qu'ils pussent agir d'intelligence et suivre un même plan d'opérations, et que l'inimitié de l'un lui assurerait nécessairement l'amitié de l'autre que, s'ils essayaient de soulever contre elle les catholiques mécontents qui pouvaient se trouver dans son royaume, les états de ces monarques étaient remplis de protestants dont il serait aisé de se servir pour user de représailles que même un grand nombre d'Anglais, qui semblaient très attachés à la religion romaine, adopteraient la réformation pour plaire à leur nouvelle souveraine que depuis longtemps la nation était tellement familiarisée avec les révolutions survenues dans sa doctrine religieuse, qu'elle n'était plus en état de distinguer où est la vérité ; que l'autorité de Henri VIII, devenue si despotique par le concours de plusieurs circonstances, avait d'abord accoutumé le peuple à la plus aveugle soumission qu'il était facile aux successeurs de ce monarque de maintenir l'humble obéissance qu'ils trouvaient tout établie et qu'en distribuant aux protestants les emplois civils et militaires, (6) les dignités ecclésiastiques et les chaires des universités, Elisabeth affermirait aisément son autorité, et rendrait sa religion entièrement dominante [7].

Les intérêts d'Élisabeth et l'éducation qu'elle avait reçue contribuaient également à la faire pencher en faveur de la réformation. Elle ne délibéra pas longtemps sur la résolution qu'elle devait prendre; mais, quoique intérieurement très décidée à ce sujet, elle voulut marcher vers son but à pas mesurés et sûrs cette princesse était bien éloignée de suivre l'exemple de Marie, en autorisant les fanatiques de son parti à faire des incursions violentes et soudaines sur le parti contraire. Elle jugea cependant à propos de laisser transpirer quelque chose de ses intentions secrètes, afin d'élever le courage des protestants, abattu par les persécutions cruelles qu'ils avaient essuyées. Elle rappela aussitôt de l'exil, et fit sortir des prisons tous ceux qu'on y avait retenus pour cause de religion. On raconte qu'à cette occasion un nommé Rainsfort dit en plaisantant à la reine qu'il avait une requête à lui présenter en faveur de quatre autres prisonniers nommés Marc, Matthieu, Luc et Jean. Élisabeth lui répondit sur le même ton qu'il fallait d'abord consulter ces prisonniers eux-mêmes, et savoir s'ils désiraient la liberté qu'on sollicitait pour eux.

---

7 Burnet, vol. 2, p. 377. Camden, p. 370.

La reine essaya bientôt en faveur des protestants quelques actes de l'autorité que donnait alors la prérogative royale. Les prédicants de la réformation, aigris par le souvenir des dernières persécutions, déclamaient en chaire avec fureur contre les catholiques, et les catholiques leur répondaient avec le même emportement Elisabeth : publia une proclamation pour défendre aux uns et aux autres de prêcher dorénavant sans une permission expresse. Mais, quoiqu'elle se relâchât de cette défense sévère en faveur de quelques prédicants de sa doctrine, ce ne fut du moins que pour ceux qui étaient les plus pacifiques et les plus modérés. Elle suspendit l'exécution des lois établies à l'égard du culte, jusqu'à ordonner que l'oraison dominicale, les litanies, le symbole des apôtres et les évangiles fussent récités en anglais. Ayant enjoint d'abord à toutes les églises de se (7) conformer à la manière d'officier usitée dans sa chapelle, elle défendit que désormais on élevât l'hostie en sa présence ; innovation qui, toute frivole qu'elle puisse paraître, emportait cependant les plus grandes conséquences [8].

Ces avant-coureurs des desseins d'Élisabeth, joints aux conjectures qu'on avait déjà formées à cet égard, firent prévoir aux évêques une révolution certaine dans la religion. Ils refusèrent donc d'officier au couronnement de la reine, et ce ne fut qu'avec peine que l'on détermina l'évêque de Carlisle à se charger de cette cérémonie. Lorsqu'Élisabeth traversa les rues de Londres au milieu des cris de joie et des acclamations de ses sujets, un enfant, qui représentait la vérité, descendit tout-à-coup d'un arc-de-triomphe, et vint offrir à sa majesté un exemplaire de la Bible. Elle reçut ce livre de la façon la plus gracieuse, le plaça près de son sein, et dit qu'entre tous les témoignages éclatants que la ville lui donnait ce jour-là de son affection, ce présent était le plus précieux, et celui dont elle était le plus touchée. Tels étaient les innocents artifices par lesquels Élisabeth s'insinuait dans le cœur de son peuple. La franchise de ses manières, son affabilité lorsqu'elle paraissait en public, l'air de satisfaction qui régnait sur son visage lorsqu'elle se voyait entourée de ses sujets, la bonté avec laquelle elle entrait dans leurs plaisirs et partageait leurs amusements, l'heureux talent de se rendre populaire sans rien perdre de la dignité de son rang, dont elle ne s'écarta jamais, lui attachèrent plus fortement la nation qu'à aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs. Les femmes étaient glorieuses de voir une femme tenir les rênes du gouvernement avec tant de prudence et de fermeté. Cette jeune princesse de vingt-cinq ans (car elle avait cet âge

8 Burnet, vol. 2, p. 380. Strype, vol. 1, p. 29.

lorsqu'elle parvint au trône) réunissait en effet en sa personne toutes les grâces et tous les moyens de plaire de son sexe, quoiqu'elle n'en eût pas toutes les beautés. Elle captivait l'affection des particuliers par des manières séduisantes, et celle du public par une sage administration ; enfin tandis que son pouvoir était réellement fortifié par tout ce que les lois et la religion pouvaient lui prêter (8) d'appui, il paraissait n'émaner que du choix et de l'inclination du peuple.

Entre les mains d'un souverain qui règne avec de pareilles dispositions, les peuples n'ont point à craindre que l'autorité puisse être un instrument dangereux. Élisabeth se permit quelques démonstrations qui rassurèrent les protestants, mais elle différa le changement qu'elle méditait dans la religion jusqu'à l'assemblée du parlement qu'elle avait convoqué. Les élections ne furent pas favorables aux catholiques, et il paraît, à la vérité, qu'ils ne firent pas de grands efforts pour se procurer la supériorité. Les deux chambres s'assemblèrent avec l'intention d'accorder à la reine tout ce qu'elle désirait. La séance s'ouvrit par une déclaration unanime « que la reine Élisabeth était et devait être, autant par la volonté de Dieu que par les lois et statuts du royaume, l'unique, l'incontestable et légitime héritière de la couronne, comme descendue légitimement du sang royal, selon l'ordre de succession établi dans la trente-cinquième année du règne de Henri VIII. » Cet acte, qui fixait les droits d'Élisabeth, avait été vraisemblablement dicté par cette princesse et par ses ministres ; elle fit paraître autant de modération que de grandeur dans les termes mêmes dont elle se servit en cette occasion : elle n'imita point l'exemple de Marie en insistant sur la validité du mariage de sa mère, ou en révoquant expressément l'acte qui avait été passé quelque temps auparavant contre sa propre légitimité. Elle sentit qu'elle ne pouvait donner de l'éclat à une démarche de cette nature sans attaquer indirectement la mémoire de son père, et sans jeter une sorte de flétrissure sur la naissance de sa sœur. Comme personne ne doutait que le divorce de Henri avec Anne Boleyn n'eût été l'effet du caractère capricieux et emporté de ce prince, Élisabeth dédaigna de faire confirmer ses droits au trône par aucun acte émané d'une assemblée qui avait tellement prostitué son autorité par l'inconstance, la bassesse et l'iniquité de ses anciennes décisions. La reine, contente de l'opinion qu'on avait sur un fait universellement reçu comme indubitable, ne montra aucune envie de le constater par de nouveaux suffrages et par de nouvelles recherches. Elle se mit en possession du trône tant (9) en vertu de ses propres droits, que

comme y ayant été appelée par les premiers actes du parlement, et elle ne parut jamais en peine de faire approuver ou discuter ses titres.

Le premier bill proposé au parlement, et dont le but principal était de sonder les esprits au sujet de la religion, fut pour ordonner la suppression des monastères nouvellement établis, ou pour rendre à la reine les dîmes et les premiers fruits. Ce point ayant été emporté avec beaucoup de difficultés, on présenta ensuite un autre bill pour annexer la suprématie à la couronne. Quoique la reine n'y fût nommée que *gouvernante*, et non pas *chef* de l'église, ce bill ne lui donnait pas moins toute l'étendue de pouvoir qu'avaient exercé son père et son frère. Les évêques qui se trouvèrent à la chambre haute s'opposèrent fortement à cette loi et comme ils étaient plus savants en théologie que les laïques, ils l'emportèrent dans les discussions scolastiques; mais ils n'eurent que la gloire d'avoir mieux disputé : la pluralité des voix fut entièrement contre les catholiques dans l'une et dans l'autre chambre. Cet acte revêtit celui qui portait la couronne de toute l'autorité spirituelle, sans qu'il eût besoin du concours du parlement, ou même du clergé. Le souverain était désormais autorisé à réprimer toute hérésie [9], à établir ou abolir tous réglements canoniques, à décider de tous les points de discipline, et de tous les rites ou cérémonies de religion [10]. Enfin, pour que la reine pût exercer ce pouvoir sans bornes, on lui conféra, par une clause du même acte le droit de nommer des Commissaires ecclésiastiques ou laïques à son choix. Ce fut en vertu de cette clause qu'on établit dans la suite la chambre de commission ecclésiastique, tribunal qui s'attribua une autorité fort étendue, pour ne pas dire arbitraire, totalement incompatible avec les constitutions du royaume. La manière dont il procédait ne pouvait convenir en effet que dans une monarchie absolue, mais (10) elle était conséquente à l'esprit de l'acte d'après lequel cette chambre avait été érigée : acte qui accordait au souverain seul toute la puissance que les papes avaient voulu

---

9 Le droit de la couronne pour déterminer l'hérésie était limité, si cela peut s'appeler limites, aux doctrines qui avaient été jugées hérétiques par l'autorité des saintes Écritures, par les quatre premiers conciles généraux, ou par quelque concile général que ce fût, qui aurait pris l'Écriture sainte pour règle; enfin aux doctrines qui dans la suite seraient reconnues pour hérétiques par le parlement et la convocation. 1 Élisabeth, c. 2.

10 Élisabeth, chap. 1. Ce dernier pouvoir fut accordé de nouveau par l'acte d'uniformité. 1. Elis.chap.2.

s'arroger autrefois, et qu'eux-mêmes n'étaient jamais parvenus à exercer sans quelque concours du clergé national.

On statua que quiconque refuserait de prêter serment qu'il reconnaissait la suprématie de la reine serait dès ce moment exclu de tout emploi; que quiconque nierait cette suprématie, ou tenterait de la contester, serait condamné, pour la première fois, à la confiscation de ses biens; pour la seconde, à la peine de prœmunire, c'est-à-dire d'emprisonnement; et pour la troisième, déclaré traître. Ces châtiments, quoique sévères, l'étaient cependant moins que ceux qui avaient été infligés en pareils cas sous les règnes de Henri VIII et de son fils.

On fit passer une loi pour confirmer tous les statuts dressés du temps d'Édouard au sujet de la religion [11]. Le droit de nommer aux évêchés fut conféré au souverain sans aucune élection de la part des chapitres. La reine fut autorisée à se saisir du temporel de tous les sièges vacants, en donnant aux évêques élus un équivalent des revenus inféodés ainsi à la couronne; mais on eut soin que cet équivalent prétendu fût fort au-dessous de la valeur qu'il remplaçait; et la reine, malgré les égards qu'elle affectait pour la religion, suivit l'exemple des réformateurs précédents en s'emparant des revenus ecclésiastiques.

Il fut défendu aux évêques et autres possesseurs de bénéfices d'aliéner leurs revenus, ou de les affermer au-delà du terme de vingt-un ans, ou trois baux. Cette loi paraissait avoir pour objet d'assurer la propriété des biens de l'église; mais une exception qu'on y inséra en faveur de la couronne ouvrit encore la porte à de grands abus il devint ordinaire aux courtisans, pendant ce règne, de s'accommoder avec des évêques ou d'autres bénéficiers ; on procurait de cette manière à la reine des aliénations simulées et la reine transférait alors la propriété de ces terres aliénées à ceux qui avaient fait un arrangement secret avec les propriétaires ecclésiastiques [12]. Cette méthode de piller (11) l'église dura jusqu'au règne de Jacques I. L'abaissement où le clergé était réduit l'exposa à toutes les vexations possibles les laïques ne cessèrent de le pressurer que lorsque ses dépouilles ne dédommagèrent plus ceux qui s'en emparaient de l'indignation que leur conduite excitait contre eux.

---

11 Elisabeth, chap. 2

12 Strype, vol.1, p. 79.

Pendant la session de ce parlement, il y eut une conférence solennelle et publique entre les théologiens protestants et ceux du parti catholique en présence du chancelier Bacon. Les défenseurs de la religion de la cour triomphèrent comme ils avaient toujours fait, et les défenseurs de Rome furent déclarés rebelles, opiniâtres, et même mis en prison. Les protestants, enhardis par ce succès, risquèrent le dernier pas et le plus important de tous ils présentèrent un bill ayant pour objet d'abolir la messe, et rétablirent généralement la liturgie du roi Édouard. On prononça des peines contre ceux qui refuseraient de se conformer à ce nouveau culte, et contre ceux qui s'absenteraient des églises et se dispenseraient des sacrements. C'est ainsi que, dans une seule session, sans violence, sans tumulte, sans clameur, le système de la religion se trouva entièrement renversé dès les premiers jours du règne, et par la volonté d'une jeune femme dont les droits au trône n'étaient pas même à l'abri de contestation. Cet événement, qui étonne aujourd'hui, avait été universellement prévu dès le moment où Élisabeth parvint à la couronne.

Les communes firent aussi à la reine un sacrifice beaucoup plus difficile à obtenir que celui de quelques articles de religion : elles accordèrent un subside de quatre schellings par livre sterling sur les terres, de deux schellings et huit pences sur les autres biens, et y ajoutèrent deux quinzièmes [13]. Les chambres ne (12) s'écartèrent en aucune occasion de la plus respectueuse déférence envers leur souveraine. Lorsqu'à la fin de la session elles lui présentèrent une requête pour la

---

13 Le parlement accorda aussi à la reine les droits de tonnage et de poundage. Mais cette concession n'était regardée alors que comme une pure formalité; car la reine avait levé ces droits avant d'y avoir été autorisée par le paiement. Mais elle fit un autre acte d'autorité, que ceux qui ne connaissent pas les anciennes coutumes pourraient regarder comme extraordinaire dés le commencement de la guerre avec la France, Marie avait établi de sa propre autorité un droit de quatre marcs sur chaque tonneau de vin qui serait importé; elle avait même haussé d'un tiers le droit de poundage sur toutes les marchandises. Élisabeth continua de lever ces impôts aussi longtemps qu'elle le jugea nécessaire : le parlement, qui trouvait une si belle occasion de restreindre ces taxes arbitraires quand il lui accorda les droits de tonnage et de poundage, n'en fit aucune mention. Il savait qu'alors le souverain prétendait que tous les règlements relatifs au commerce étranger le regardaient seul. Si le parlement eût tenté d'empiéter sur cette prérogative, il aurait craint de s'attirer des reproches sévères, et peut-être des châtiments. (Voyez Forbes, vol. 1, pag. 132 et 133.) Nous avons la certitude, par les statuts et les journaux qu'aucune imposition de ce genre ne fut jamais accordée par le parlement.

supplier de se choisir un époux, elles ne hasardèrent même cette démarche qu'autant qu'elles la croyaient agréable à une personne de son âge et de son sexe. Cette requête était conçue dans les termes les plus soumis; cependant elle fut rejetée. La reine répondit à l'orateur que comme l'adresse des chambres l'invitait en général à se marier, sans prétendre diriger son choix d'un époux, elle ne s'en offensait pas qu'elle regardait même cette proposition comme une nouvelle preuve d'attachement à sa personne; mais qu'il ne conviendrait point à des sujets de porter plus loin leurs représentations à cet égard, ni à une princesse indépendante de les écouter que dans le temps même où l'on avait des droits sur son obéissance, où les dangers qui la menaçaient semblaient lui conseiller de se faire un appui, elle avait toujours refusé de prendre un engagement qui lui paraissait une chaîne; qu'à plus forte raison elle persistait dans son éloignement pour le mariage lorsque l'administration d'un grand royaume lui était confiée, et lorsque sa vie devait être entièrement consacrée à veiller aux intérêts de la religion et à la félicité de son peuple; qu'elle avait épousé l'Angleterre; qu'elle avait reçu le gage de cette alliance, ajouta-t-elle en montrant à son doigt l'anneau qui lui avait été donné le jour de son inauguration; qu'elle regardait en conséquence tous les Anglais comme ses enfants; qu'avec une semblable famille elle ne se considérait pas comme stérile; qu'occupée à la gouverner, sa vie ne serait ni inutile ni infructueuse; que, si jamais elle songeait à changer d'état, le bien de ses sujets serait toujours son but principal mais que, si elle vivait et mourait vierge, elle ne doutait pas que les secours du ciel, les conseils du parlement, et ses propres mesures, ne prévinssent toute dispute à l'égard de sa succession, et n'assurassent à ses états un souverain qui suivrait son exemple en chérissant son peuple, peut-être mieux que le rejeton inconnu qui se formerait dans (13) son propre sein qu'à l'égard de sa gloire personnelle, elle n'en désirait pas de plus éclatante que de transmettre sa mémoire à la postérité par cette inscription gravée sur son tombeau «Ci-gît Élisabeth qui vécut et mourut vierge et reine. »

Après la prorogation du parlement [14], les règlements qu'il avait faits concernant la religion furent exécutés sans trouble et sans obstacle. La liturgie fut remise

---

14 Camden observe, comme une chose remarquable, que, quoique cette session fut la première du règne personne n'y fut accusé au criminel; et que plusieurs, au contraire, furent réhabilités; présage heureux de la douceur, ou du moins de la prudence du gouvernement d'Élisabeth.

en langue vulgaire, et le clergé fut sommé de prêter le serment de suprématie à la reine. Une maladie dangereuse, causée par l'intempérie de la saison, avait réduit les évêques au nombre de quatorze. Tous, excepté l'évêque de Landaffe refusèrent d'obéir, et furent dépouillés de leurs sièges. Mais dans le bas clergé, qui comprenait près de dix mille paroisses, il n'y eut que quatre-vingts recteurs et vicaires, cinquante chanoines quinze principaux de collèges, douze archidiacres, et autant de doyens, qui sacrifièrent leurs bénéfices à leur doctrine [15]. Ceux qui, étant revêtus des hautes dignités ecclésiastiques, étaient plus exposés à fixer l'attention du public, semblent s'être fait un point d'honneur de persévérer dans leur refus mais en général, lors de la révolution que Marie fit dans la doctrine qu'elle trouva établie, et qu'elle renversa, le corps des protestants montra beaucoup plus de courage et d'attachement à sa religion que les catholiques n'en eurent dans cette circonstance-ci. Quoique la religion catholique, par la pompe de ses cérémonies, par le détail des pratiques qu'elle exige, par tous les moyens d'exercer et de frapper les sens, s'empare aujourd'hui plus fortement des âmes que la religion réformée qui, étant purement spirituelle, ressemble davantage à un système de métaphysique; cependant, dans les premiers temps de la réformation, les réformés avaient sur leurs rivaux tout l'avantage du zèle et du savoir. Les catholiques conservaient nonchalamment leur ancienne croyance, ou plutôt leurs anciens usages mais les réformés, obligés de disputer souvent, et enflammés jusqu'à l'enthousiasme par la nouveauté et par la (14) persécution, s'étaient fortement attachés à leur croyance, et étaient toujours prêts à sacrifier leur fortune, et même leur vie, pour soutenir leurs principes abstraits et spéculatifs.

La liturgie anglicane, en s'établissant, avait conservé quelques formes et quelques cérémonies de l'ancien culte : ce rapport dans plusieurs observances extérieures lui concilia l'indulgence des catholiques; comme la reine ne tolérait d'ailleurs aucune autre espèce de culte; qu'elle avait même retranché de cette liturgie nouvelle tout ce qui pouvait les blesser [16], ceux mêmes qui étaient de la communion romaine ne se firent aucun scrupule de fréquenter l'église anglicane. Si Élisabeth eût consulté sa propre inclination, elle aurait rapproché encore davantage le culte nouveau de l'ancien par ces apparences extérieures qui sont l'essentiel pour

---

15 Camden, pag. 370, Heylin pag. 115. Strype, vol.1, pag. 73, avec quelques légères différences.

16 Heylin, pag. 111.

le peuple. Son goût naturel pour la magnificence lui faisait en quelque sorte préférer la pompe de la religion catholique à la simplicité de la protestante. Ce ne fut même que pour se prêter aux préjugés de son parti que cette princesse consentit à supprimer les images des saints, les prières qui leur étaient adressées, et l'office des morts [17]. Plusieurs souverains étrangers s'entremirent pour procurer aux catholiques le privilège d'avoir des assemblées séparées dans quelques villes particulières mais Élisabeth se refusa constamment à ces sollicitations, auxquelles elle objecta le danger de voir troubler la paix du royaume, si l'on y tolérait l'exercice de différentes religions [18].

Tandis qu'Élisabeth et le parlement travaillaient conjointement à fixer l'état de la religion dans le royaume, les négociations pour la paix se continuaient toujours, d'abord à Cercamp, ensuite à Cateau-Cambrésis, entre les ministres de France, d'Espagne et d'Angleterre. Quoique la reine se conduisît sur ce grand objet avec sa prudence ordinaire, le succès ne répondit pas à ses soins. Philippe faisait tous ses efforts pour lui procurer la restitution de Calais; il y était engagé et par honneur, pour indemniser l'Angleterre, qui n'était entrée dans cette guerre que pour lui, et par intérêt, afin d'éloigner la France de (15) ses frontières dés Pays-Bas. Tant qu'il lui était resté quelque espoir d'épouser Élisabeth, il avait différé de conclure la paix avec Henri; après même que le changement de religion qui venait de se consommer en Angleterre eut achevé de déconcerter les vues de Philippe sur cette union, ses ministres insinuèrent encore à la reine une proposition qui pouvait paraître à la fois utile et honorable. Malgré les termes d'accommodement dont il était convenu avec la France, il fit entendre qu'il continuerait la guerre jusqu'à ce que l'Angleterre eût obtenu une entière satisfaction, pourvu qu'elle s'engageât de son côté à la continuer aussi contre Henri pendant l'espace de six années, et à rester fidèle à l'alliance de l'Espagne [19]. Après avoir examiné cette proposition avec son conseil, Élisabeth eut la sagesse de la rejeter. Le mauvais état de ses finances, les dettes énormes contractées successivement par son père, son frère et sa sœur les désordres qui s'étaient introduits dans toutes les parties de l'administration, les divisions qui agitaient le peuple, toutes ces considérations réunies firent sentir à cette princesse qu'il fallait nécessairement une paix de quelques années pour ren-

---

17 Bamet, vol. 2, p. 376 et 397. Camden, p. 371.
18 Camden, p. 378. Strype, vol. 1, p. 150 et 370.
19 Forbes, Tableau complet, vot.1, p.59.

dre au royaume son ancienne splendeur, et pour la mettre elle-même en état de traiter dignement et avantageusement avec les nations étrangères. Sachant combien Calais était précieux à Henri, et n'espérant pas, dans la conjoncture actuelle, recouvrer cette place par la voie des négociations, elle préféra d'en supporter la perte, à se mettre sous la dépendance de l'Espagne, ce qui ne manquerait pas d'arriver en persistant sur les conditions proposées à la France. Elle ordonna donc à ses ambassadeurs, lord Effingham, l'évêque d'Ély et le docteur Wotton, de conclure la paix avec Henri aux conditions les plus raisonnables qu'il serait possible. Henri offrit d'arrêter un mariage entre la fille aînée du dauphin et le fils aîné qui naîtrait d'Élisabeth, et d'assurer Calais pour dot à la princesse [20]. Mais la reine, qui sentit que ce traité ne paraîtrait qu'un subterfuge manifeste, demanda des conditions plus équitables, ou qui fussent au moins plus spécieuses. On convint enfin que Henri restituerait Calais au bout (16) de huit ans ; que, dans le cas où cet article ne serait pas exécuté, il serait tenu à payer cinq cent mille écus à la reine, sans qu'elle perdît rien de ses droits sur cette ville; que, pour sûreté de ladite somme, il fournirait la caution de sept ou huit commerçants étrangers et non sujets de la couronne de France; qu'en attendant que ces cautions fussent fournies, Henri enverrait cinq otages en Angleterre; que si, pendant cet intervalle de temps, Élisabeth provoquait une rupture de paix avec la France ou avec l'Écosse cette princesse serait déchue dès ce moment de tous ses droits sur Calais mais que si, au contraire, c'était Henri qui commençât les hostilités, il serait obligé sur-le-champ à restituer cette place [21]. Tous les hommes pénétrants virent aisément que ce traité n'était qu'une manière honnête d'abandonner Calais mais la reine était justifiée par la nécessité où elle se trouvait alors on applaudit même à la sagesse qu'elle avait eue d'y céder à propos. La paix avec l'Écosse fut une conséquence indispensable de celle que l'on venait de signer avec la France.

Philippe et Henri terminèrent leurs différends, en se rendant mutuellement toutes les places qu'ils s'étaient prises pendant la guerre. Le roi d'Espagne épousa la princesse Élisabeth, fille aînée de France, qui avait été précédemment promise à son fils don Carlos. Le duc de Savoie épousa Marguerite, sœur de Henri, et obtint la restitution de tous ses états de Piémont et de Savoie, excepté quelques villes que la France retint. Ainsi la tranquillité générale parut être rétablie en Europe.

---

20 Forbes, vol.1.t.p.54.

21 Forbes, vol.1, pag.68. Rymer, tom.15, pag.505.

Tandis que la paix se concluait entre la France et l'Angleterre, une autre querelle s'élevait de la nature la plus sérieuse, et qui eut ensuite les conséquences les plus importantes. Les deux mariages de Henri VIII le premier avec Catherine d'Aragon, le second avec Anne Boleyn, étaient absolument incompatibles. Il semblait impossible que l'un et l'autre fussent regardés comme également valides. La naissance d'Élisabeth surtout avait des côtés désavantageux que n'avait pas celle de sa sœur Marie. Le premier mariage de Henri avait été consacré (17) par tous les pouvoirs ecclésiastiques et civils reconnus alors en Angleterre. Il était donc naturel que les protestants, ainsi que les catholiques, convinssent, sur la bonne foi des deux parties contractantes, que leur postérité devait être regardée comme légitime. Mais le divorce de ce monarque et son second mariage s'étaient faits malgré l'opposition formelle de la cour de Rome. En vain le parlement et la convocation avaient ratifié ces deux actes les zélés partisans de l'église catholique, et qui jugeaient les choses à la rigueur, croyaient ces actes absolument nuls et refusaient positivement à la reine le droit d'hérédité. Par conséquent la reine d'Ecosse, nouvellement mariée au dauphin, devenait la plus proche héritière du trône d'Angleterre; les titres spécieux de cette princesse, la puissance dont elle pouvait les étayer, faisaient d'elle une rivale redoutable pour Élisabeth. Le roi de France avait sollicité secrètement à Rome une bulle d'ex communication contre cette dernière ; à la vérité, Philippe, plus par intérêt que par amitié ou par générosité, avait détourné le coup et fait échouer les démarches de Henri; mais la cour de France n'était point découragée par ce refus. Le duc de Guise et ses frères, qui sentaient combien ils augmenteraient leur crédit si leur nièce pouvait réunir l'Angleterre à la couronne de France, comme elle avait fait de l'Écosse, engagèrent Henri à faire valoir les prétentions de sa bru. En effet, à l'instigation des Guise, le roi ordonna au dauphin et à la dauphine-reine de prendre les titres et les armes des souverains d'Angleterre, et d'écarteler ces armes sur tous leurs équipages, meubles et livrées. Lorsque l'ambassadeur d'Élisabeth se plaignit de cette injure, on lui répondit vaguement que la reine d'Écosse, étant du sang royal d'Angleterre, était autorisée, comme tant d'autres princes à porter les armes de ce royaume. Mais, indépendamment de ce que cette liberté ne se prenait point sans en avoir auparavant obtenu la permission, et sans mettre une différence remarquable entre les armoiries, Élisabeth n'ignorait pas que cette prétention n'avait jamais été affectée sous le règne de sa sœur; et elle en conclut que l'intention du roi de France était de lui contester à la première occasion sa légitimité et ses droits au trône. Cette inquié-

tude lui inspira une haine implacable pour (18) la reine d'Ecosse, et elle donna tous ses soins à faire échouer les projets de Henri. La mort inopinée de ce prince, tué dans un tournoi à Paris, où il célébrait les noces de sa sœur avec le duc de Savoie, ne changea rien aux dispositions d'Élisabeth.. Ayant appris que François II, successeur de Henri, continuait de prendre les armes et le titre de roi d'Angleterre, dès ce moment, lui et la reine d'Écosse lui parurent ses plus dangereux ennemis. L'état où se trouvaient les affaires d'Ecosse lui fournit bientôt les moyens et de se venger, et de pourvoir à sa sûreté.

La mort du cardinal primat, assassiné à Saint-Andrews, avait privé les catholiques écossais d'un chef redoutable aux novateurs par sa sévérité, son courage et ses talents. L'exécution des lois contre l'hérésie devint dès lors moins rigoureuse. La reine régente gouvernait ce royaume sur des principes de modération et de prudence. Peu disposée à sacrifier les intérêts civils de l'état aux intérêts des prêtres et à leur zèle mal entendu, elle crut que le parti le plus sage était de laisser agir le temps, et de tolérer les progrès d'une doctrine qu'il n'était pas en son pouvoir de détruire. La mort d'Édouard, et l'avènement de Marie au trône d'Angleterre lui firent espérer que les réformateurs écossais, privés de l'appui que leur donnait ce royaume puissant, perdraient l'ardeur d'innover en perdant l'espoir d'y réussir, et retourneraient insensiblement à la foi de leurs ancêtres. Mais, en matière de religion, les révolutions sont rarement opérées par les ressorts de la politique civile : l'événement trompa l'attente de la régente. Un grand nombre de prédicants anglais, effrayés de là sévérité du gouvernement de Marie vinrent chercher un asile en Écosse, où ils trouvaient de la protection et une administration plus douce; ils ne s'en tinrent pas à répandre leurs opinions ils inspirèrent en même temps à tout le royaume l'horreur dont ils étaient pénétrés pour les cruautés et le fanatisme des catholiques, et firent prévoir à leurs disciples le sort qu'ils en devaient attendre, si jamais ces barbares adversaires avaient l'autorité sur eux.

Une hiérarchie ecclésiastique, dont l'objet n'est pas de s'emparer de toutes les richesses et de toute la puissance, peut sans (19) inconvénient tolérer des sectaires plus elle tempère le zèle des novateurs par la douceur et par la liberté qu'elle leur accorde, et plus elle s'assure les avantages que lui donnent les lois. Mais, quand la superstition a élève une église jusqu'au faîte de grandeur où celle de Rome était parvenue, la persécution est moins alors le résultat du fanatisme des prêtres que celui d'une politique nécessaire. La rigueur des lois est le seul moyen qu'ait cette

église de se maintenir contre des hommes à qui, outre le zèle religieux, le bien public et l'intérêt particulier fournissent tant d'autres motifs de favoriser les innovations. Mais, si une hiérarchie trop puissante peut se soutenir longtemps par ces ressources violentes, il arrive à la fin que les sectaires, aigris par la sévérité, secouent le joug de la raison, et ne reconnaissent plus de frein. Telle était la crise où l'Écosse allait se trouver. Quiconque ne fera que jeter les yeux sur ce qui s'est passé à ce sujet sera porté à désapprouver également les protestants et les catholiques; mais, si l'on considère ces événements sous un point de vue plus étendu et plus philosophique; et qu'on réfléchisse sur les situations, on verra des deux côtés le développement et le choc des passions humaines, et les effets qui doivent nécessairement en résulter.

Quelques-uns des principaux réformateurs écossais, tel que le comte d'Argyle, lord Lorne son fils, les comtes de Morton et de Glencairne, Erskine de Dun et autres voyant le danger dont ils étaient menacés, et désirant d'étendre leur doctrine, s'associèrent secrètement entre eux : ils appelèrent leur association la congrégation du Seigneur, comme pour l'opposer à l'église romaine, qu'ils nommaient la congrégation de Satan. La formule des engagements de cette société était conçue en ces termes « Nous apercevant de la rage infernale avec laquelle Satan, par l'organe de ses suppôts, les antéchrists de nos jours, cherche à renverser et à détruire l'évangile de Jésus-Christ et l'assemblée de ses fidèles, nous nous sommes crus obligés de prendre la défense de la cause de notre maître, même au péril de notre vie, certains de triompher en lui. Nous promettons donc, en présence de la majesté divine et de cette congrégation, qu'avec le secours de la grâce nous consacrerons (20) constamment nos soins, notre pouvoir, nos biens et nos jours à conserver, établir la parole sacrée du Très-Haut et sa congrégation ; nous ferons tous nos efforts pour rassembler des pasteurs fidèles qui puissent administrer à son peuple les consolations du saint évangile et les sacrements dans toute leur pureté. Nous nous engageons à soutenir ces pasteurs, à pourvoir à leur subsistance; à les défendre, ainsi que toute cette congrégation en général, et chacun de ses membres en particulier, de toute notre puissance, contre Satan et contre toute autorité impie qui entreprendrait de tyranniser ou de troubler ladite congrégation. Nous nous unissons à elle, de même qu'à la parole divine. Nous détestons, nous abandonnons la congrégation de Satan, ses superstitions, ses abominations et ses pratiques d'idolâtrie. Nous nous déclarons ouvertement ses ennemis par cette promesse sin-

cère faite devant Dieu, et que nous déposons ici signée de notre main. A Edimbourg, le 3 décembre 1557. »

Si ceux qui composaient cette association zélée s'étaient contentés de demander qu'on tolérât les opinions nouvelles, quelque contraire qu'eût été cette demande à la politique de la cour de Rome, ils auraient du moins eu la gloire de s'être opposés à des lois tyranniques faites pour protéger un établissement préjudiciable à la société civile. Mais il est clair que leurs vues s'étendaient beaucoup plus loin ce qu'ils se permirent découvrit aussitôt l'esprit qui les animait. Enhardis par l'autorité dont ils se prétendaient revêtus, comme membres de la congrégation du Seigneur, ils ordonnèrent que toutes les prières usitées dans les églises paroissiales du royaume fussent récitées en langue vulgaire [22], et qu'on lût ou qu'on interprétât les saintes Écritures dans les maisons particulières, en attendant que Dieu inspirât au prince de laisser prêcher publiquement de véritables ministres. De pareilles associations sont toujours les avant-coureurs de la révolte cette attaque violente contre la religion établie en fut en effet le prélude.

Avant que cette ligue fût connue ou avouée, le clergé, alarmé (21) des progrès de la réformation, tenta de recouvrer son autorité par l'abus qu'il continua d'en faire; Ce moyen ne servit qu'à augmenter encore l'ardeur et le nombre de ses ennemis. Le primat Hamilton fit arrêter un prêtre d'une vie irréprochable, nommé Walter Mill, qui avait embrassé la nouvelle doctrine : il fut jugé à Saint Andrews, et condamné au feu comme hérétique. On avait tant d'horreur de cette barbarie, que les évêques furent longtemps avant de trouver quelqu'un qui voulût remplir les fonctions de juge civil et prononcer la sentence contre Mill. Lorsque le jour de l'exécution fut fixé, tous les marchands de Saint Andrews fermèrent leurs boutiques, et aucun d'eux ne voulut vendre des cordes pour attacher le criminel au poteau où il devait être brûlé; le primat même fut obligé d'en fournir. Walter Mill soutint ce supplice affreux avec ce courage ordinaire à ceux qui s'immolent à leur religion, et que cependant la multitude trouve toujours surprenant et surnaturel. Le peuple, pour signaler l'horreur que lui inspirait la cruauté des prêtres, éleva un monument de pierres sur le lieu de l'exécution. Le clergé le fit abattre plusieurs fois la populace le reconstruisait aussitôt. C'est en vain qu'on oppose les châti-

---

22 Les écossais réformés se servaient alors de la liturgie du roi Édouard. Forbes, p. 155.

ments les plus sévères aux motifs réunis du zèle religieux et des applaudissements publics. La mort de Walter Mill fut le dernier acte de barbarie de cette espèce que les catholiques eurent le pouvoir d'exercer en Écosse.

Quelque temps après, le peuple fit éclater ses sentiments d'une manière qui annonçait suffisamment aux prêtres le sort qui les attendait. Il était d'usage à la fête de saint Gilles, patron d'Édimbourg, de porter sa statue en procession dans les rues de la ville. Les protestants, voulant empêcher la cérémonie, trouvèrent moyen, la veille de la fête, d'enlever cette statue de l'église, et se firent une joie maligne de l'embarras et de l'étonnement où allaient être ses adorateurs. Le clergé fit faire sans délai une autre statue, que, par dérision, le peuple appela saint Gilles cadet elle fut portée en triomphe dans les rues, escortée de tous les ecclésiastiques de la ville et des environs. La multitude se contint tant que la reine régente fut présente à la cérémonie; mais, à peine cette princesse se fut-elle retirée, (22) que la populace s'empara de l'idole, la traîna dans la boue, et la mit en pièces. On observa que la frayeur des prêtres et des moines l'emporta sur la vénération qu'ils affectaient pour cet objet de leur culte ils prirent la fuite en désordre, et abandonnèrent leur saint aux rires moqueurs dont il devint le sujet.

Les membres de la congrégation, encouragés par ces apparences favorables, sollicitèrent ouvertement pour qu'on entrât dans leur ligue. La mort de Marie, reine d'Angleterre, et l'avènement d'Élisabeth, qui arrivèrent à peu près dans ces circonstances, contribuèrent à fortifier l'espoir qu'ils avaient conçu de mettre à fin leur entreprise. Ils hasardèrent de présenter une requête à la régente, pour la supplier de procéder à la réformation de l'église et à celle des mœurs *impies, scandaleuses, détestables* des prélats et des ecclésiastiques. Ils en rédigèrent une autre qu'ils devaient présenter au parlement, dans laquelle, après avoir dit qu'ils ne voulaient plus participer à l'idolâtrie damnable et aux abus intolérables de l'église papiste, ils demandaient que les magistrats civils fussent désormais les seuls exécuteurs des lois portées contre l'hérésie, et qu'ils ne suivissent que les saintes Écritures pour règle de leur jugement sur ce point. Ils s'adressèrent même à la convocation, et insistèrent pour que les prières fussent récitées en langue vulgaire, et que les évêques fussent choisis avec le consentement de la noblesse du diocèse, et les prêtres avec le consentement des habitants de chaque paroisse. La régente, qui avait en vue d'assurer la couronne d'Écosse au dauphin son gendre, voulait éviter

d'en venir à aucune extrémité avec les deux partis; par cette raison, ainsi que par plusieurs autres, elle chercha sagement à temporiser.

À peine eut-elle accordé cette demande, qu'elle reçut de France l'ordre, dicté sans doute par l'esprit altier de ses frères, de procéder sans ménagement contre les réformés, et de rétablir la majesté du trône par quelque acte d'autorité fait pour imposer. Elle enjoignit aux principaux ministres protestants de comparaître devant le concile assemblé à Stirling. Mais lorsqu'elle vit que leurs sectateurs les accompagnaient en grand nombre pour les protéger, en cas que l'on entreprît de sévir contre eux, elle appréhenda une révolte, et prit le parti de dissiper le peuple en (23) assurant, dit-on, que les ministres n'avaient rien à craindre [23]. Cette promesse fut violée et un arrêt déclara tous les ministres rebelles pour n'avoir pas comparu. Cette démarche mit le peuple en fureur : il résolut de résister à l'autorité par la force des armes, et de se porter aux dernières extrémités contre le clergé catholique.

Dans ces circonstances critiques, Jean Knox arriva de Genève, où il avait passé quelques années de son exil. Pendant son séjour dans cette ville, il s'était lié avec Calvin, et s'était imbu de tout le fanatisme de sa secte, auquel se joignait encore la férocité naturelle de son propre caractère. Les chefs de la réformation avaient invité Knox à revenir en Écosse. Il établit sa chaire à Perth, où, profitant de la fermentation qu'il trouva dans les esprits, il déclama avec sa violence ordinaire contre l'idolâtrie et toutes les abominations de l'église de Rome, et excita son auditoire à déployer l'ardeur de son zèle pour l'extirper. Après le sermon de cet enthousiaste, un prêtre fut assez imprudent pour ouvrir la sacristie où étaient les images et les reliques, et pour se préparer à dire la messe. La populace, dont l'imagination s'était allumée par le discours qu'elle venait d'entendre, fut aussi indignée

---

23 Knox, pag. 127. Nous rapporterons dans la suite plusieurs raisons de douter que cette promesse ait jamais été faite expressément. Les calomnies ne sont pas rares dans les temps de factions, surtout quand la religion en est le principe. Les hommes croient alors tout légitime pour faire triompher leur parti. Dans l'espéce de manifeste que la congrégation publia, et où sont détaillés tous les griefs qu'on avait contre l'administration de la régente, on ne lui reproche nulle part cette violation de sa parole. Il est vraisemblable que les protestants imaginèrent cette ruse pour tromper le peuple. Si les *catholiques* ont soutenu quelquefois qu'on ne devait tenir aucun engagement contracté avec des *hérétiques*, leurs adversaires semblent aussi avoir pensé qu'on n'est pas obligé de dire la vérité à l'égard des *idolâtres*.

de ce spectacle que s'il eût été nouveau pour elle. Une foule de furieux s'élancèrent sur le prêtre, mirent les images et les tableaux en pièces, renversèrent l'autel, dispersèrent les vases sacrés, et ne laissèrent entière aucune des choses qui servaient au culte qu'ils appelaient idolâtrique. Le nombre de ces forcenés grossit, leur rage s'accrut, ils coururent l'exercer aux monastères des frères Gris et Noirs, qui furent pillés en un instant. La maison des Chartreux essuya le même sort. Cette troupe effrénée, peu contente d'avoir volé et chassé les religieux, étendit sa furie jusque sur les bâtiments, (24) qu'elle regardait comme des réceptacles d'abominations. En un instant il ne resta plus que les murs de ces édifices. Les habitants de Couper, dans la province de Fife, imitèrent, peu de temps après, l'exemple de ceux de Perth [24].

La régente, justement irritée de ces violences, assembla une armée, et se prépara à châtier les mutins. Elle avait sous ses ordres environ deux mille hommes de troupes françaises et quelques Écossais auxquels se joignirent ceux des hommes qui lui étaient attachés. Elle assit son camp à dix mille de Perth. Le comte d'Argyle et lord James Stuart; prieur de Saint Andrews et frère naturel de la reine, quoique fortement engagés avec les réformés suivirent la régente, soit qu'ils désapprouvassent l'emportement du peuple, ou qu'ils espérassent, par leur crédit à la cour et parmi les protestants, faciliter un accommodement entre les deux partis. La congrégation, de son côté, se mit en état de défense. Ses forces ayant été augmentées par la jonction du comte de Glencairne et de plusieurs seigneurs et gentilshommes, elle parut bientôt aussi formidable par le nombre que par le zèle furieux qui l'animait. Les rebelles envoyèrent à la régente une requête, dans laquelle ils déclaraient nettement que, si on les poussait à l'extrémité, ils auraient recours aux puissances étrangères pour se maintenir contre les ecclésiastiques, qu'ils traitaient de *bêtes féroces*. Ils finissaient leur requête par assurer la reine qu'ils étaient ses sujets soumis en tout ce qui ne serait pas contraire à ce qu'ils devaient à Dieu, et par s'arroger le titre de membres de la fidèle congrégation de Jésus-Christ [25]. Ils firent tous leurs efforts pour persuader à la noblesse qui suivait la régente que leur conduite violente était justifiée par la parole de Dieu même, qui ordonne à ses vrais serviteurs de détruire l'idolâtrie et tous ses monuments; que si toute autorité civile était sacrée, il y avait cependant une grande distinction à faire entre l'autori-

---

24 Spotswood, p.121. Knox, p.l27.

25 Knox, p. 129.

té et ceux qui l'exerçaient [26] et qu'il fallait considérer si ces abominations que les papistes honoraient du nom de religion, et qu'ils soutenaient par le fer et par le feu, étaient ou n'étaient pas la vraie religion (25) de Jésus-Christ. Ces factieux annonçaient à quelques hommes qui avaient été autrefois de leur parti, et qui se trouvaient actuellement dans l'armée de la régente, « que comme Dieu les regardait déjà comme des traîtres, ils étaient exclus et retranchés de leur société, et de la participation des sacrements de l'église, que le Très-Haut, par son pouvoir suprême, avait institués au milieu des membres de la congrégation; que leurs ministres étaient revêtus de la même autorité que le Christ avait donnée à ses apôtres par ces paroles : Tous les péchés que vous remettrez seront remis ; tous ceux que vous retiendrez seront retenus [27].» On voit que ces nouveaux saints n'avaient pas moins d'ambition que l'ancienne hiérarchie ecclésiastique, et que leur fureur était la suite naturelle de la rivalité entre des hommes qui se disputent la domination. Ils joignirent à toutes ces déclarations un écrit adressé à l'église romaine et qui était, intitulé « A la génération de l'Antéchrist, aux prélats pestiférés, et à tous leurs *tonsurés* [28] d'Écosse, la congrégation de Jésus-Christ adresse ce qui suit. » Le contenu du manifeste répondait au titre. On y disait aux ecclésiastiques: « Par votre tyrannie vous ne vous proposez pas seulement de détruire nos personnes, vous voulez encore tenir nos âmes dans la servitude du démon, objet de votre idolâtrie; mais nous vous annonçons qu'avec le pouvoir et les forces que Dieu a remis entre nos mains, nous exécuterons sur vous ses châtiments et ses justes vengeances ; que nous vous ferons la même guerre qu'il ordonna aux Israélites de faire aux Cananéens ; qu'il n'y a aura jamais de paix entre nous que vous n'ayez renoncé à votre idolâtrie, et que vous ne cessiez vos persécutions contre les enfants du Seigneur : c'est au nom de l'Éternel et de Jésus-Christ son fils, dont nous professons la vérité, dont nous avons prêché l'évangile, dont nous avons administré les sacrements augustes conformément à son esprit, que nous vous manifestons l'intention où nous sommes de nous opposer à votre culte sacrilège; autant que Dieu nous prêtera son secours. Profitez de cet avertissement et ne vous faites pas illusion [29]. » C'est avec (26) ces symptômes violents que commencèrent à s'introduire

---

26 Knox, p. 131.
27 Knox, p. 133.
28 Terme de mépris dont les protestants se servaient en parlant des prêtres.
29 Keith, p.85,86 et 87. Knox,p.134.

en Écosse le jargon trivial et mystérieux, l'hypocrisie et le fanatisme, dont ce royaume fut si longtemps infecté, et qui, quoique tempérés aujourd'hui par la douceur du gouvernement civil, sont encore prêts à se déchaîner à la moindre occasion. La reine régente voyant l'opiniâtreté des mécontents se rendit aux conseils d'Argyle et du prieur de Saint Andrews, et consentit à un accommodement. Elle fut reçue dans Perth, qui se soumit, sur la promesse qu'on fit à cette ville d'oublier le passé et de ne lui point donner de garnison française. Il s'éleva aussitôt des plaintes très mal fondées sur une atteinte portée à cette capitulation. Quelques habitants, disait-on, avaient été maltraités au sujet des derniers troubles ; on avait mis en quartier dans la ville des compagnies de soldats écossais, que l'on soupçonnait d'être à la solde de la France ; cette mesure, quoique prise pour des raisons très suffisantes, fut regardée par les membres de la congrégation comme une infraction au traité. On assure que la régente voulut s'en justifier, en disant que les souverains n'étaient pas dans l'obligation de garder exactement les promesses faites à leurs sujets, et moins encore les engagements pris avec des hérétiques; et que, quant à elle, si elle en trouvait un prétexte plausible, elle ne balancerait pas à les dépouiller de leurs biens et de leur vie. Mais il n'est pas vraisemblable que de pareilles expressions fussent jamais échappées à une princesse si modérée et si vertueuse. Il y a plus d'apparence qu'elle désapprouva ces actes de rigueur, et qu'à cet égard les agents de la France, dont elle était environnée, triomphèrent de son inclination. Elle disait même souvent que si sa conduite n'eût dépendu que d'elle, jamais elle n'aurait eu besoin de force et de violence pour terminer ces démêlés [30].

---

[30] Spotswood, p.156. Melvil, p. 29. Knox, p. 225 et 228. Lesly, lib. 10. Il paraît par le manifeste même de la congrégation, rapporté par Knox, p. 184, où il n'est question d'aucun reproche de foi violée, qu'aucune atteinte ne fut réellement donnée à la capitulation de Perth. Les compagnies de soldats écossais étaient sans doute à la solde de l'Écosse, puisque la congrégation se plaint de ce que le pays est accablé d'impôts pour l'entretien des troupes. Knox, p. 164 et 165. Quand même ces compagnies auraient été soudoyées par la France, ce n'était pas encore une infraction au traité, dés qu'elles étaient troupes nationales et non françaises. Knox, p. 139, ne dit pas qu'aucun des habitants de Perth ait été poursuivi ou châtié pour les violences passées; il dit seulement qu'ils étaient foulés par les soldats qui étaient en quartier d'hiver chez eux. La congrégation, dans son manifeste, dit seulement aussi que quelques-uns avaient fui de la ville, conseillés par la crainte. La calomnie bien démontrée au sujet de cette prétendue infraction donne lieu de penser que la promesse de ne point sévir contre les ministres rebelles n'est pas plus véritable; cette affaire ne fut agitée qu'entre la régente et lord Dun. Ce seigneur, quoique homme d'honneur et de bon sens, peut avoir pris pour des promesses quelques témoignages de bonté. Si la reine avait assez redouté la congrégation pour se résoudre à donner cette parole, dans la vue de se procurer la facilité de faire rendre une sentence, comment aurait-ette pu se flatter de faire exécuter cette sentence obtenue si insidieusement ? Et à quoi lui aurait-elle servi?

(27) La congrégation, animée par son propre fanatisme, et furieuse de ce contretemps, ne resta pas longtemps tranquille. Avant même de quitter Perth, et sans avoir encore aucun prétexte de se plaindre de l'inobservation du traité, elle avait signé un nouvel acte d'association ou *covenant*; par lequel, outre le premier engagement d'une défense mutuelle, tous les associés promettaient, au nom de Dieu, d'employer entièrement leur puissance à détruire tout ce qui déshonorait son saint nom. Cette convention fut signée, entre autres, par Argyle et le prieur de Saint Andrews. Ces deux chefs, qui ne cherchaient plus qu'un prétexte pour se joindre à leur parti et abandonner ouvertement la régente, saisirent celui que leur fournirent les plaintes mal fondées, ou plutôt fausses, que l'on faisait sur son manquement de parole. La congrégation, devenue plus audacieuse par cet accroissement de force, se livra entièrement au zèle furieux dont Knox l'enivrait, et renouvela à Crail, à Austruther et en d'autres villes du comté de Fife, sur les églises et les monastères, les mêmes horreurs dont elle avait rempli Perth .et Couper. La régente, qui marchait contre ces factieux à la tête de son armée, les trouva tellement formidables, qu'elle se crut trop heureuse de conclure avec eux une trêve de quelques jours, et porta ses forces dans les Lothians. Les rebelles assiégèrent et prirent Perth; de là ils allèrent à Stirling, où ils commirent leurs excès ordinaires et, ne rencontrant aucun obstacle qui pût les arrêter, ils dirigèrent leur marche sur Édimbourg. Les habitants de, cette ville, qui avaient déjà prévenu les fureurs de la congrégation en pillant et dévastant les églises et les monastères, ouvrirent leurs portes et la régente, avec le peu de troupes qui lui restaient, se retira à (28) Dunbar, qu'elle fortifia en attendant un renfort qu'on devait lui envoyer de France.

Pendant cet intervalle de temps, elle fit représenter au peuple les conséquences funestes de la rébellion, et tâcha de le convaincre que lord James sous prétexte de la religion, n'aspirait pas à moins qu'à arracher le sceptre des mains de sa souveraine. Ces considérations détachèrent beaucoup de monde du parti des mécontents. Le défaut de paye et la disette de vivres en éloignèrent encore davantage. La reine ne vit pas plus tôt le parti des séditieux affaibli, qu'elle prit la résolution de marcher à Édimbourg pour achever, de les accabler. A la sollicitation du duc de Châtellerault, qui lui était encore fidèle, elle leur accorda une capitulation. Ils reçurent la promesse que l'exercice de leur religion serait toléré et ils s'engagèrent à ne plus dévaster les églises. Avant d'évacuer Édimbourg, ils répandirent dans le public les articles de la capitulation, mais avec la précaution de ne publier

que ceux qui leur étaient favorables. Ils eurent même la mauvaise foi d'en supposer un qui n'existait pas, et qui portait que l'idolâtrie ne reparaîtrait dans aucun des lieux où elle venait d'être abolie [31].

Un accommodement fait dans de pareilles dispositions ne pouvait être de longue durée. Les deux partis travaillaient, chacun de son côté, à se fortifier en cas d'une rupture qui paraissait inévitable. La régente, ayant reçu de France un renfort de mille hommes, commença à fortifier Leith. Les covenantaires gagnèrent le duc de Châtellerault, et l'attirèrent définitivement dans leur parti. Il y avait déjà longtemps que ce seigneur paraissait pencher en leur faveur l'arrivée du comte d'Arran, son fils, qui fuyait de la France où il avait couru mille dangers suscités par la jalousie du duc de Guise et par le cagotisme de Henri, acheva de le déterminer. Peu de temps après, un nombre plus considérable de troupes françaises débarqua (29) sous le commandement de La Brosse, qui amenait avec lui l'évêque d'Amiens et trois docteurs de Sorbonne. Ces derniers arrivaient bien munis de syllogismes, d'autorités, de citations, et de tous les arguments des écoles, qu'ils devaient opposer aux prédicants écossais, et qui, soutenus par les armes de l'artillerie française, devaient porter la conviction dans le cœur des incrédules.

Le connétable de Montmorency s'était toujours fortement opposé au mariage du dauphin avec la reine d'Écosse : il avait prédit qu'en formant une liaison si intime avec ce royaume on s'exposait à détruire l'ancienne alliance au lieu de la resserrer; que les Écossais, redoutant un joug étranger, concevraient une haine irréconciliable pour la France, à la place d'une amitié fondée à la fois sur leur inclination et leur intérêt. L'événement semble avoir justifié la prudence de ce vieux ministre. Mais quand on considère les maximes violentes du ministère de France, on est tenté de croire que cette puissance regarda le soulèvement de l'Écosse comme un événement favorable. Cette puissance y trouvait un prétexte pour envoyer des armées dans ce pays, pour le subjuguer entièrement, pour accuser les rebelles [32],

---

31 Knox, pag. 153, 154 et 155. Cet auteur prétend que l'article en question avait été accepté verbalement, et que les secrétaires de la reine l'omirent dans le traité qu'elle signa. Ceci est très peu vraisemblable ou plutôt très absurde. On reconnaît que cet article ne fut jamais dans le traite; et la congrégation, dans le manifeste qu'elle publia depuis, n'insiste nulle part sur cet objet. Knox, p. 134. D'ailleurs la reine régente pouvait-elle dans un article de traité appeler sa propre religion une idolâtrie?

32 Forbes, vol.1, pag.139. De Thou, liv.24, ch.13

et pour se préparer les moyens d'envahir l'Angleterre, et de faire valoir les droits de Marie sur cette couronne. Les chefs des mécontents, instruits de ces intentions, virent tout ce qu'ils avaient à craindre, et jugèrent que leur sûreté dépendait uniquement de la vigueur et du succès des mesures qu'ils allaient prendre. La nouvelle de la mort inopinée de Henri II releva leur courage. Ayant dressé de leur propre autorité un acte par lequel ils ôtaient la régence à la reine douairière, et ordonnaient que toutes les troupes françaises sortissent du royaume, ils rassemblèrent des forces pour faire exécuter cet édit. Ils s'emparèrent de nouveau d'Édimbourg, qu'ils ne purent conserver longtemps. Leurs armées tumultueuses, assemblées à la hâte, manquant de subsistances et d'argent, se dispersaient aux moindres revers et se décourageaient par la lenteur des succès mêmes. Il s'en fallait de beaucoup qu'elles pussent résister aux (30) troupes aguerries et disciplinées de la France, secondées par un renfort considérable de seigneurs écossais, entre lesquels le comte de Bothwel se distinguait avec éclat. Les mutins, ayant appris que le marquis d'Elbeuf, frère de la régente, levait contre eux une nouvelle armée en Allemagne, crurent que l'extrémité où ils étaient réduits les justifiait d'implorer le secours de l'Angleterre. La conformité de religion, l'intérêt de la liberté nationale, avaient étouffé alors l'ancienne haine qui régnaient entre ces deux royaumes, et la démarche des Écossais était autant l'ouvrage de l'inclination que celui de la nécessité [33]. En conséquence, Maintland de Lidington et Robert Melvil furent envoyés secrètement par la congrégation pour solliciter des secours d'Élisabeth.

Le sage conseil de cette princesse n'hésita point à saisir une circonstance qui favorisait si bien ses rues et ses intérêts. Cecil en particulier, représenta à la reine que l'union des couronnes de France et d'Écosse, toutes deux ennemies héréditaires de l'Angleterre, avait toujours été regardée comme un événement funeste que le roi son père et le protecteur Sommerset

---

33 Les seigneurs écossais disaient dans leur déclaration : « Nous manifesterons dans peu, à la face de l'univers, à la gloire du saint nom de Dieu, et à la confusion de ceux qui nous calomnient, les justes raisons que nous avons eues, et que nous avons encore de rechercher l'appui de l'Angleterre, ou de quelque autre prince. Nous ne craignons pas d'avouer que, comme dans cette entreprise contre le démon, l'idolâtrie et ses partisans, notre unique objet est de tâcher d'étendre la gloire de Dieu, de punir le crime, et de protéger la vertu, lorsque nous n'aurons pas été assez forts par nous-mêmes pour remplir cette mission, nous en chercherons les moyens partout où le ciel daignera nous en offrir. » Knox, page 176.

avaient employé, l'un et l'autre, toutes les voies de la guerre et de la négociation pour prévenir ce coup que les droits que Marie prétendait avoir à la couronne d'Angleterre rendaient la situation actuelle de ce royaume encore plus dangereuse, et demandaient de la part de la reine la plus grande vigilance et les précautions les plus sages que l'habileté, l'ambition et les vues de la maison de Guise, qui gouvernait à présent la France, n'étaient que trop connues que les frères de la régente d'Écosse ne faisaient même plus un secret du dessein de placer leur nièce sur le trône d'Angleterre qu'ils se croyaient si certains d'y réussir, qu'ils avaient déjà eu l'imprudence et la précipitation de (31) lever le masque; que tous les courriers de Trogmorton, l'ambassadeur de sa majesté en France, ne cessaient d'apporter des preuves incontestables qu'on y méditait la guerre que les Guise attendaient seulement que l'Écosse fût entièrement subjuguée qu'une fois les maîtres de ce royaume, et lorsqu'ils auraient ainsi dépouillé les Anglais des avantages que leur donnaient la situation de leur pays et leurs forces navales, les moyens d'anéantir l'autorité de la reine se trouveraient tout préparés que les zélés catholiques d'Angleterre, mécontents du gouvernement actuel, et disposés à reconnaître pour légitimes les titres de Marie, ne manqueraient pas de se joindre à elle ; qu'alors ils déconcerteraient toutes les mesures qu'on prendrait pour résister à cette puissance devenue formidable; que le seul expédient pour faire échouer ces projets était de profiter de l'occasion qui 's'offrait, et d'opposer adroitement le zèle des protestants écossais à celui des catholiques anglais qu'il n'y avait pas à balancer sur une résolution qui avait pour base la justice, pour motif la nécessité, et pour but sa propre conservation qu'à la vérité une guerre contre la France, et une guerre très dispendieuse, serait la suite nécessaire de la protection qu'on accorderait aux mécontents d'Écosse mais que cette puissance serait bien moins redoutable étant éloignée du continent; que les frais des secours donnés actuellement aux Écossais paraîtraient dans la suite une économie bien entendue que les dissensions intérieures qui déchiraient la France, et qui augmentaient tous les jours, ne lui permettraient pas d'entreprendre à force ouverte la conquête de l'Angleterre; que Philippe même, malgré l'étalage hypocrite de son amour prétendu pour la religion, serait le premier à s'y opposer, et que ces considérations réunies devaient rassurer la reine contre l'ambition: et le ressentiment des princes de la maison de Guise [34].

---

[34] Forbes, vol.1, pag.387. Jebb, vol.1 pag. 448. Keith. Append.24.

Ce ne fut pas sans difficulté qu'Élisabeth, dont l'économie et la circonspection étaient les traits caractéristiques se rendit à des motifs si pressants [35]. Elle se disposa cependant à donner des secours d'hommes et d'argent à la congrégation, dont les (32) affaires étaient eu très mauvais état. Elle équipa une flotte de treize vaisseaux de guerre qu'elle fit partir pour le détroit de Forth, sous le commandement de Winter. Elle nomma le jeune duc de Norfolk son lieutenant dans les provinces du nord; elle assembla à Berwick une armée de huit mille hommes, de laquelle lord Grey, gouverneur des frontières du côté de l'est et des provinces du centre, fut fait général. La cour de France, prévoyant tout ce qu'elle avait à craindre de ces mouvements, offrit de restituer Calais à l'instant, si la reine voulait ne prendre aucune part aux affaires d'Écosse; mais cette princesse répondit avec fierté qu'elle ne mettrait jamais en balance une misérable ville de pêcheurs avec la sûreté de ses états et elle continua ses préparatifs [36]. Elle conclut avec la congrégation un traité de défense mutuelle, traité dont l'effet devait durer aussi longtemps que subsisterait le mariage de Marie avec François II, et même un an par-delà. La reine promit de ne s'en jamais désister, jusqu'à ce que les Français eussent entièrement évacué l'Écosse [37]. Après avoir combiné tout ce qui pouvait assurer le succès de ses soins, et avoir reçu six otages pour garantir l'exécution des articles de ce traité, elle donna ordre à sa flotte et à son armée de commencer leurs opérations.

L'arrivée de la flotte d'Élisabeth dans le détroit de Forth (15 janvier) déconcerta les Français, qui ravageaient alors la province de Fife, et les mit dans la nécessité de faire un long circuit, et de passer par Stirling pour gagner Leith, où ils s'enfermèrent et se préparèrent à se défendre. L'armée anglaise, avec un renfort de cinq mille Écossais, mit le siège devant Leith. Après deux escarmouches, où les deux partis eurent alternativement l'avantage, les Anglais commencèrent à battre la ville en brèche. Les assiégeants, quoique repoussés avec une perte considérable dans l'assaut mal conduit qu'ils donnèrent, réduisirent la garnison à la plus grande extrémité. Deux événements achevèrent de ruiner les affaires des Français. Une tempête dispersa la flotte du marquis d'Elbeuf, qui portait sur son bord une armée considérable [38], et la reine régente mourut dans ces (33) entrefaites au château

---

35 Forbes, vol. 1, p. 454 et 460.

36 Spotswood, p. 146.

37 Knox, p. 217. Papiers d'état, de Haynes, vol.1, pag. 153. Rymer, t.15, p. 569.

38 Haynes, vol. 1, p. 223

d'Édimbourg. Cette princesse possédait tous les talents et toute l'habileté qui étaient comme héréditaires dans sa maison mais elle y joignit une modération et des vertus que les autres princes de son sang n'avaient pas montrées dans leur conduite. Les Français sentirent qu'il leur devenait impossible de subsister faute de provisions et, voyant que l'armée anglaise se fortifiait continuellement de nouveaux corps de troupes, ils furent enfin obligés de capituler. L'évêque de Valence et le comte de Randan, plénipotentiaires de la France, signèrent un traité avec Cecil et le docteur Wotton à Édimbourg, où Élisabeth les avait envoyés exprès. Ce traité portait en substance que tous les Français évacueraient incessamment l'Écosse que le roi et la reine de France et d'Écosse ne prendraient plus dorénavant ni les armes ni le titre de souverains d'Angleterre ; qu'une réparation ultérieure pour cette injure déjà ancienne serait faite à Élisabeth ; que les commissaires s'assembleraient pour régler ce point, et que, s'ils ne pouvaient réussir à s'accorder, le roi d'Espagne serait choisi pour arbitre entre les deux couronnes. Après ces conditions stipulées à l'égard de l'Angleterre, on ajouta quelques articles en faveur des Écossais particulièrement, qu'on publierait une amnistie générale pour tout ce qui s'était passé; que quiconque ne serait pas né en Écosse n'y pourrait posséder aucune charge; que les états proposeraient vingt-quatre personnes, parmi lesquelles la reine en étirait sept, et les états cinq; que ces douze personnes seraient chargées de l'administration de tout le royaume pendant l'absence de la reine; et que Marie ne pourrait faire ni la paix ni la guerre sans le consentement des états [39]. Pour hâter l'exécution de cet important traité, Élisabeth envoya aussitôt des vaisseaux qui transportèrent toutes les troupes françaises dans leur pays.

La première opération faite sous ce règne mit ainsi toute l'Europe à portée de juger du génie et de la capacité d'Élisabeth et de ses ministres. Cette princesse prévit de loin le danger qui la menaçait, et sut s'en garantir de bonne heure par la sagesse et la fermeté de sa conduite. Habile à tirer de sa situation tous (34) les avantages possibles, elle prit une marche rapide et décisive. Les offres, les négociations, les remontrances de la cour de France, ne purent la distraire de son objet principal. Rien ne l'arrêta dans la carrière qu'elle s'était tracée, jusqu'à ce qu'elle eût fait servir à l'affermissement de son pouvoir les moyens mêmes sur lesquels ses ennemis fondaient l'espoir de le reverser. Les conditions favorables aux rebelles d'Écosse qu'elle eut l'art de leur ménager dans le moment de leurs plus grands

[39] Rymer, tom. 15, pag. 593. Keith. p. 137. Spotswood, p. 147. Knox, p. 229.

revers, lui acquirent toute leur confiance. Cette union ainsi formée par les liens de la reconnaissance, de l'intérêt et de la religion, donna à Élisabeth plus d'ascendant sur les Écossais qu'il n'en restait à leur souveraine même. Enfin une conduite si active et si adroite lui procura plus de considération et d'autorité au-dehors et au-dedans de son royaume, que sa sœur Marie n'en avait jamais eu avec tout l'appui de la monarchie espagnole [40].

Les mesures que les protestants écossais prirent dans la suite ne tendirent qu'à cimenter encore davantage leur union avec l'Angleterre. Alors absolument maîtres du royaume, ils marchèrent à leur but sans scrupule et sans détour. On était convenu par le traité d'Édimbourg d'assembler incessamment le parlement ou les états. Les chefs de la congrégation n'attendirent pas que la reine d'Écosse eût ratifié ce traité; ils empiétèrent sur l'autorité souveraine le droit de convoquer le parlement. Ils présentèrent à cette assemblée une requête dans laquelle ils ne s'en tenaient pas à demander l'établissement de leur doctrine : ils exigeaient encore qu'on procédât rigoureusement contre les catholiques, qu'ils appelaient les vassaux de Rome prostituée; ils assuraient que, dans toute la populace (*rabble*) du clergé (telles étaient leurs expressions) il n'y avait pas un pasteur légitime ; que tous étaient des voleurs, des meurtriers, des rebelles, :des traîtres à l'autorité civile, indignes d'être soufferts dans aucun gouvernement réformé. Le parlement semble avoir été animé du même esprit de fureur et de persécution. Après avoir réglé la profession de foi conformément aux opinions des novateurs, il passa un statut contre la messe, et non seulement (35) l'abolit dans toutes les églises, mais décida que quiconque la célébrerait, ou y assisterait, serait condamné la première fois à la confiscation de tous ses biens, et à des peines corporelles à la discrétion du magistrat; la seconde au bannissement, et la troisième à la mort. Une autre loi abolit la juridiction du pape en Écosse. Le formulaire de la discipline presbytérienne fut établi, en laissant seulement une ombre d'autorité entre les mains de quelques ecclésiastiques, qui furent appelés surintendants. Les prélats de l'ancienne église vinrent se plaindre de l'injustice avec laquelle on les dépouillait. Mais le parlement ne fit aucune attention à leur requête et, las d'une persévérance infructueuse, ils prirent le parti de quitter la ville. Alors ils furent cités à comparaître, et, personne ne se présentant en leur nom, le parlement déclara que le clergé était entièrement satisfait, et n'avait trouvé aucun sujet de se plaindre.

---

40 Forbes,vol.1, p.354 et 372. Jebb, vol.2.p.452.

Sir James Sandilands, prieur de Saint-John, fut envoyé en France pour y demander la ratification de ces actes mais il fut très mal reçu de la reine, qui refusa absolument de reconnaître la validité d'un parlement convoqué sans le consentement de la couronne; et cette princesse ne voulut confirmer de sa sanction aucun des règlements qu'il avait faits. Les protestants s'inquiétèrent peu du refus de leur souveraine. Ils mirent aussitôt les statuts à exécution ; ils abolirent la messe, établirent leurs ministres, dévastèrent les couvents, et même les églises, qu'ils regardaient comme souillées par l'idolâtrie, et s'emparèrent sans scrupule, et comme d'une proie légitime, de la plus grande partie des revenus ecclésiastiques. Leurs nouveaux prédicants qui avaient assez d'empire sur eux pour les exciter à la guerre et à la révolte, en eurent trop peu pour arrêter leurs brigandages. Le fanatisme, joint à la rapacité, porta un coup mortel à l'autorité du pape dans ce pays. Les grands seigneurs et les gentilshommes protestants, unis par le sentiment intérieur de fautes impardonnables, alarmés pour leurs nouvelles possessions, et trop bien informés du caractère impérieux de la maison de Guise, ne virent de sûreté pour eux que sous la protection de l'Angleterre ils députèrent Morton, Glencairne et Lidington à Élisabeth, pour lui réitérer les protestations de leur sincère (36) reconnaissance, et pour lui représenter combien la continuation de ses secours leur était nécessaire.

Élisabeth avait autant d'intérêt que les protestants écossais à maintenir la bonne intelligence qui régnait entre eux. Elle s'aperçut bientôt que les Guise malgré le peu de succès qu'ils avaient eu jusqu'alors, n'avaient pas renoncé au projet de lui contester ses droits à la couronne, et de lui arracher les rênes du gouvernement. François et Marie, dont ces princes dirigeaient le conseil, refusèrent de ratifier le traité d'Édimbourg, et ne parurent nullement disposés à lui donner aucune satisfaction de l'outrage qu'ils lui avaient fait en prenant ouvertement le titre et les armes de souverains d'Angleterre. La reine craignait toujours les suites d'une telle prétention, et ce fut avec plaisir qu'elle apprit les factions qui désolaient la France, et les cabales puissantes qui s'étaient élevées contre le duc de Guise. Ce prince ambitieux, secondé par ses quatre frères, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur, tous aussi ambitieux que lui, s'était emparé de toute l'autorité. Comme il réunissait en lui toutes les qualités brillantes qui commandent l'estime ou attirent l'affection des hommes, on ne voyait pas plus de bornes à ses acquisitions qu'à ses prétentions. Le connétable de Montmorency, qui

avait balancé longtemps son crédit, venait d'être disgracié. Les princes du sang, le roi de Navarre et le prince de Condé son frère, étaient totalement éloignés des affaires et de la faveur. La reine mère elle-même, Catherine de Médicis, voyait tous les jours diminuer son influence; François, jeune prince également faible d'esprit et de corps, se laissait gouverner absolument par la reine son épouse, qui donnait à ses oncles le même ascendant sur son esprit; et l'on désespérait de voir jamais sortir l'autorité des mains des Guise, lorsque les disputes de religion inspirèrent aux Français le courage de s'opposer ouvertement au pouvoir excessif de cette maison.

Les querelles théologiques, d'abord élevées dans le nord de l'Allemagne, et ensuite chez les Suisses, peuple alors plongé dans l'ignorance, avaient pénétré en France depuis longtemps. Animées par le mécontentement général qui fermentait contre (37) la cour et l'église de Rome, et par le fanatisme du siècle, les prosélytes de la nouvelle religion se multiplièrent secrètement dans toutes les provinces. Henri II, à l'exemple de François son père, s'était opposé aux progrès des réformés. Mais ce prince, malgré son goût naturel pour le plaisir et la dissipation, mit dans sa conduite à l'égard des novateurs, un caractère d'emportement et de superstition dont celle de son prédécesseur avait été exempte. Les châtiments les plus rigoureux avaient été infligés aux principaux du parti protestant. Il semblait que les partisans des deux doctrines se fussent fait un point d'honneur de se signaler, les uns par leur barbarie, les autres par leur constance. La mort de Henri suspendit les persécutions : le peuple, qui avait admiré le courage des nouveaux prédicants, les écoutait avec des préventions favorables à ce qu'ils enseignaient. Cependant le cardinal de Lorraine et ses frères, qui disposaient de l'autorité du gouvernement, jugèrent qu'il était de leur intérêt de soutenir la religion établie, mais dès qu'ils remirent en vigueur les lois pénales contre les huguenots, les princes et les grands seigneurs mécontents entreprirent de protéger la nouvelle doctrine. Le roi de Navarre, prince d'un caractère modéré, mais faible, et le prince de Condé, distingué au contraire par les qualités qui forment les héros, en se déclarant pour le parti protestant, lui donnèrent un nouveau degré de force et de considération. L'amiral de Coligny et son frère d'Andelot ne balancèrent plus à professer ouvertement leur religion. L'amiral paraissait suivre de bonne foi la nouvelle doctrine, et sa réputation de probité et de valeur, ses talents pour les beaux-arts et pour la guerre, augmentèrent considérablement le crédit des réformés. Après la vaine tentative faite

par les mécontents pour se saisir de la personne du roi à Amboise, tentative dont vraisemblablement Élisabeth était instruite [41], toute la France fut remplie de troubles et de factions. Les partis en vinrent l'un contre l'autre aux dernières extrémités. Ces divisions intestines avaient obligé les Guise de suspendre leurs (38) opérations en Ecosse, et par-là avaient extrêmement favorisé le succès d'Elisabeth mais ils étaient déterminés à ne pas abandonner de même leur autorité en France, et à résister aux efforts de leurs ennemis. Ils profitèrent d'une occasion de s'assurer de la personne du roi de Navarre et du prince de Condé, ils firent emprisonner l'un, et rendre un arrêt de mort contre l'autre. Au moment où ils allaient faire exécuter cet arrêt, la mort inopinée de François II sauva la vie au prince de Condé, et interrompit les prospérités du duc de Guise. La reine-mère fut déclarée régente pendant la minorité de son fils Charles IX; le roi de Navarre fut nommé lieutenant-général du royaume; l'arrêt prononcé contre son frère fut annulé le connétable fut rappelé à la cour; et la maison de Guise, quoique toujours considérable par les grandes places et la puissance qu'elle possédait, sentit qu'on avait enfin donné un contrepoids à son autorité.

Élisabeth résolut de tirer avantage de cet événement contre la reine d'Écosse, qu'elle regardait toujours comme une concurrente dangereuse. Elle se voyait délivrée des inquiétudes que lui aurait nécessairement occasionnées l'union de l'Écosse avec la France, ainsi que des prétentions d'un prince aussi puissant que François II. Mais, d'un autre côté, elle considérait que les catholiques anglais, qui étaient en très grand nombre et généralement prévenus en faveur des droits de Marie, s'attacheraient encore plus aux intérêts de cette princesse, en voyant que son avènement au trône, loin de mettre en péril les libertés de la nation, offrirait l'avantage d'unir entièrement les deux royaumes. Élisabeth donna donc ordre à son ambassadeur Throgmorton, ministre habile et vigilant, de renouveler ses instances auprès de Marie pour qu'elle ratifiât le traité d'Édimbourg. Mais, quoique Marie, depuis la mort de son époux, eût renoncé à porter le titre et les armes de reine d'Angleterre, elle évita toujours de donner satisfaction à Elisabeth sur cet objet important, et, trop docile aux conseils ambitieux de ses oncles, elle refusa de faire une renonciation formelle de ses prétentions.

---

41 Forbes vol. 1, pag. 214. Throgmorton, à peu prés dans ce temps-là, ne voulant pas confier au hasard d'une lettre les grands secrets dont il était dépositaire, obtint, sous quelque prétexte, la permission de venir à Londres.

La reine-mère, Catherine de Médicis, qui imputait à Marie les (39) dégoûts qu'elle avait essuyés pendant le règne de François II, prit soin de l'en accabler à son tour. Le séjour de la France devint si désagréable à la reine d'Écosse, qu'elle songea à retourner dans son pays natal. Lord James, que les états de son royaume lui avaient député pour l'engager à revenir, l'affermit dans sa résolution. Elle envoya Doysel demander à Élisabeth un sauf-conduit en cas qu'elle fût obligée de traverser l'Angleterre : elle reçut pour réponse que, jusqu'à ce qu'elle eût ratifié le traité d'Édimbourg elle ne devait attendre aucune faveur d'une personne qu'elle avait si gravement offensée. Ce refus indigna Marie ; elle ne dissimula point son ressentiment à Throgmorton, lorsqu'il lui réitéra ses sollicitations pour qu'elle satisfît Élisabeth sur une demande qu'il prétendait être si raisonnable. Après avoir fait sortir tout le monde de son appartement, Marie tint ce discours à l'ambassadeur « Comme j'ignore jusqu'où ma sensibilité pourrait me conduire, et jusqu'à quel point le ressentiment naturel à mon sexe pourrait m'emporter, je ne veux point avoir de témoins de ce qui pourrait échapper à ma vivacité. Votre maîtresse n'a pas eu le même ménagement dans l'audience qu'elle a donnée à Doysel, mon ambassadeur. Mon plus grand regret est d'avoir demandé avec tant d'empressement une faveur qu'il m'importait peu d'obtenir. Je puis avec l'aide de Dieu retourner dans ma patrie sans la permission d'Élisabeth, comme je suis venue en France malgré toutes les oppositions d'Edouard son frère. Je ne manquerai pas d'amis assez puissants et assez zélés pour me conduire sur mes foyers, comme ils m'ont amenée ici. Il est vrai que j'aurais mieux aimé recevoir un bon office d'Élisabeth que de tout autre. Je vous ai souvent entendu dire à vous-même que le bonheur et la tranquillité de ses états et des miens dépendaient beaucoup de la bonne intelligence qui régnerait entre elle et moi. Si elle était bien convaincue de cette vérité, elle ne m'aurait pas refusé une grâce si légère. Mais peut-être est-elle disposée plus favorablement pour mes sujets rebelles que pour leur souveraine, son égale pour le rang, sa proche parente, et l'héritière incontestable de ses royaumes. Je ne prétends rien d'elle au-delà de son amitié. Mon intention n'est ni de la (40) troubler, ni de me mêler de ses affaires domestiques. Ce n'est pas que j'ignore qu'il y ait en Angleterre beaucoup de mécontents, auxquels le gouvernement actuel est odieux. Elle affecte de me regarder comme une personne sans expérience ; je n'en ai point, mais l'âge m'en donnera. J'ai cependant assez vécu pour connaître et pour remplir les devoirs du sang et de l'amitié, et pour ne pas encourager les propos sur le compte de votre maîtresse ; cela siérait mal à une

reine, et surtout à une parente. Je pourrais ajouter que je suis reine aussi; que je ne suis pas absolument sans amis; que j'ai peut-être l'âme aussi grande qu'elle, et qu'ainsi les procédés devraient être égaux entre nous à tous égards. Dès que j'aurai consulté les états de mon royaume, je lui ferai une réponse convenable. Je suis d'autant plus déterminée à partir, que c'est le moyen le plus sûr de finir promptement cette affaire. Mais il semble que votre maîtresse ait l'intention de s'opposer à mon retour de sorte que, ou elle veut m'empêcher de lui donner satisfaction, ou elle est résolue à ne pas être satisfaite peut-être veut-elle perpétuer la désunion entre nous. Elle m'a souvent reproché ma jeunesse; il faudrait que je fusse bien jeune et bien imprudente en effet, si je décidais sur des matières si importantes sans l'avis de mon parlement. Je n'ai jamais manqué d'égards ni d'attachement pour Élisabeth mais elle a l'air ou de ne pas s'en apercevoir, ou de les dédaigner. Je désirerais de tout mon coeur que nous fussions aussi intimement unies par les liens d'une affection, mutuelle que nous le sommes par ceux du sang. Ce serait alors que notre alliance deviendrait véritablement solide et durable [42]. »

Une réponse si vive, quoique tempérée par des expressions obligeantes, était peu propre à rapprocher ces deux princesses rivales, et à détruire cette jalousie réciproque qui les animait. Élisabeth équipa une flotte, sous le prétexte de donner la chasse à des pirates, mais probablement avec l'intention d'enlever la reine d'Écosse dans son trajet. Marie s'embarqua à Calais; elle évita la flotte anglaise à la faveur d'un brouillard, et arriva (41) heureusement à Leith, accompagnée de trois de ses oncles, le duc d'Aumale, le grand prieur et le marquis d'Elbeuf, ainsi que du marquis de Danville et d'autres courtisans français. Ce changement de séjour et de situation ne pouvait être que désagréable à cette princesse. Indépendamment des préventions favorables qu'elle avait dû prendre pour un pays où elle vivait depuis sa plus tendre enfance, et où elle avait régné, il était naturel qu'elle regrettât une nation si célèbre par son caractère d'humanité et par son amour pour ses souverains. Elle ne put écarter de tristes réflexions sur la scène bien différente qui allait s'offrir à elle. On dit qu'après s'être embarquée à Calais, elle fixa constamment les yeux sur les côtes de France, et ne les détourna de ces lieux chéris que lorsque l'obscurité les eût dérobés à sa vue. Elle se fit préparer un lit sur le tillac, et chargea le pilote de l'éveiller, si le lendemain matin on découvrait cette même terre, afin de jeter un dernier regard sur ce pays où elle avait mis toutes ses

42 Cabala, p. 374. Spotswood, p. 177.

affections. Le temps devint calme de sorte que le vaisseau fit peu de chemin pendant la nuit : Marie eut la consolation de voir encore une fois la côte de France. Elle s'assit sur son lit, et, regardant toujours ce même objet, elle répétait souvent Adieu, France, adieu, je ne te verrai plus [43]. Le premier aspect de l'Écosse sembla cependant lui promettre, sinon le plaisir et le bonheur, du moins plus de repos et de sûreté qu'elle n'avait eu lieu d'en espérer. Du plus loin qu'on découvrit de Leith les galères de France, les habitants, qui attendaient depuis longtemps leur arrivée accoururent en foule au rivage, impatients de contempler et de recevoir leur jeune souveraine; les uns étaient conduits par le devoir, les autres par l'intérêt, ou par la simple curiosité mais tous avaient le désir de lui exprimer leur attachement pour sa personne, et de captiver sa confiance dès les premiers jours de son administration. Marie touchait alors à sa dix-neuvième année : son affabilité, la politesse de ses manières, les charmes de son esprit, ajoutaient encore à ce que sa jeunesse et sa beauté avaient d'intéressant. Elle possédait au suprême degré les grâces légères et (42) séduisantes de la cour. Mais, plus on connaissait son caractère, plus on y découvrait de qualités aimables et solides. A sa douceur, à son urbanité, il était aisé de juger qu'elle devait être humaine et bienfaisante son goût exquis dans les beaux-arts, la musique l'éloquence la poésie, ne faisait pas moins bien présumer de sa pénétration. Comme les Écossais avaient été longtemps privés de leur souveraine, et qu'ils avaient désespéré de la revoir jamais parmi eux, son arrivée répandit une allégresse universelle, et la cour sembla ne respirer dans ce moment que la joie, l'affection et les fêtes.

Les premières démarches de Marie confirmèrent l'opinion avantageuse qu'on avait déjà prise d'elle. Cette princesse suivit le plan que lui avaient tracé en France Doysel, l'évêque d'Amiens et ses oncles. Elle donna toute sa confiance aux chefs des réformés, qui seuls étaient en état de soutenir son gouvernement par l'ascendant qu'ils avaient sur le peuple. Elle confia le dépôt de son autorité principalement à son frère le lord James, qu'elle fit bientôt, après comte de Murray et, après lui, au secrétaire d'état Lidington, homme d'une capacité reconnue. Guidée par les conseils de ces ministres courageux, elle entreprit de rétablir l'ordre et la police dans un royaume divisé par les factions publiques et les animosités particulières. Ce peuple intraitable et féroce, qui ne connaissait ni lois, ni subordination, parut

---

43 Keith, p. 179. Jebb, vol. 2, p. 483.

quelque temps se soumettre paisiblement à une administration si sage et si modérée.

Malgré ce calme apparent, il y avait toujours un motif de défiance qui privait Marie de l'affection générale que ses manières et sa conduite devaient raisonnablement lui concilier. Cette princesse était catholique ce fut en vain que quelque temps après son arrivée elle fit publier un édit par lequel il était enjoint à tout le monde de se conformer à la religion établie; les prédicants et leurs sectateurs ne voulurent jamais se rapprocher d'une personne qu'ils regardaient comme souillée de la plus grande abomination, et sur les intentions de laquelle ils ne pouvaient se tranquilliser. Ce fut avec les plus grandes difficultés qu'elle obtint la permission de faire dire la messe dans sa chapelle. Si le peuple n'eût pas craint que le refus de cette liberté ne (43) déterminât la reine à retourner aussitôt en France, les réformés ardents ne lui auraient pas même laissé cette légère satisfaction. On entendait répéter de tous côtés « Souffrirons-nous que cette idolâtrie soit établie de nouveau dans le royaume ?" On disait hautement en chaire qu'une messe était plus redoutable qu'une armée dé dix mille hommes débarqués pour envahir l'Ecosse [44]. Lord Lindesey et les gentilshommes de Fife publiaient insolemment « Qu'un idolâtre était digne de mort. » Telles étaient leurs expressions. Un homme qui portait des cierges allumés à l'autel de la chapelle de la reine, fut attaqué et insulté dans la cour même du palais. Lord James et quelques seigneurs aimés du peuple arrêtèrent heureusement par leur présence la fureur de la multitude prête à se livrer aux derniers excès. Les prières qu'on récitait habituellement dans les églises avaient pour objet de demander à Dieu qu'il daignât changer le cœur de la reine endurci contre lui et contre sa céleste vérité ou, si ce n'était pas sa sainte volonté, qu'il daignât au moins fortifier assez le cœur et le bras de ses élus pour résister avec fermeté à la rage des tyrans [45]. On porta l'audace jusqu'à mettre ouvertement en question si cette princesse, étant idolâtre, pouvait avoir quelque autorité dans l'état, même en matière civile [46].

La reine, isolée au milieu de ses fanatiques sujets, en essuyait à chaque instant de nouveaux affronts, qu'elle soutenait avec autant de douceur que de patience. Bientôt après son arrivée à Édimbourg elle dîna dans le château. On imagina de

---

44 Knox, p. 287.
45 Keithe., p.170.
46 *Ibid*. p. 202

faire descendre, du faîte du bâtiment, un enfant qui vint présenter à cette princesse une bible, un psautier et les clefs du château. Afin qu'elle ne pût douter qu'on l'insultait comme étant catholique, on avait représenté sur toutes les décorations le supplice de Coré, Dathan et Abiron, et d'autres châtiments que Dieu avait exercé contre les idolâtres [47]. Le conseil de la ville d'Édimbourg eut l'audace de publier, de sa propre autorité, une proclamation par laquelle il bannissait de son ressort « cette détestable populace, cohorte de l'antéchrist, c'est-à-dire du (44) pape, les prêtres, les moines et les religieux, avec les adultères et les fornicateurs. » Le conseil privé, pour punir l'insolence de ces magistrats, les interdits de leurs fonctions, et les historiens fanatiques de ce siècle ont eu la malignité d'en conclure que la reine avait pris les impudiques et les adultères sous sa protection, par la conformité de leurs mœurs avec les siennes [48]. Il est probable que dans la suite ces magistrats furent rétablis dans leurs charges, et que leur proclamation fut confirmée.

Mais l'insolence effrénée du peuple n'était rien encore en comparaison de celle des ministres et des prédicants ils se faisaient une gloire barbare d'outrager en face cette aimable princesse. L'assemblée du clergé réformé rédigea une requête, où, après lui avoir dit que la messe était un culte rejeté de Dieu, une source d'impiété et le principe de tous les maux dont le royaume était accablé, on lui déclare que l'on s'attend qu'elle préférera bientôt la vérité à ses propres préjugés, et qu'elle abjurera une religion dans laquelle on lui proteste qu'il n'entre qu'abominations et que vanité. Ces réformateurs véhéments ajoutaient que les abus et les vices du gouvernement étaient si monstrueux, que, si l'on ne se hâtait d'y remédier, Dieu ne manquerait pas d'exterminer dans sa colère et la *tête* et la *queue*, et le prince rebelle et le peuple coupable. Ils demandaient que des peines sévères fussent décernées contre les fornicateurs et les adultères et ils finissaient par solliciter pour eux-mêmes quelque augmentation de bien et d'autorité.

Le principal moteur de tous ces outrages faits à la majesté royale, était John Knox, qui jouissait d'une autorité sans bornes dans l'église d'Ecosse, et même influait beaucoup sur les affaires civiles de la nation. Il s'applaudissait des traitements ignominieux qu'il faisait éprouver à sa souveraine, et ne l'appelait que Jéza-

---

47 *Ibid.* p. 189.

48 Knox, pag. 292. Buchanan, liv. 17, chap. 20. Aaynes, vol. 1, pag. 372.

bel. Marie essaya de le gagner par les bontés les plus marquées et les égards les plus flatteurs ; rien ne put adoucir son âme féroce. Cette princesse lui offrit en vain de loi laisser un libre accès auprès d'elle toutes les fois qu'il le désirerait. En vain (45) elle descendit jusqu'à le prier, s'il trouvait quelque chose de répréhensible dans sa conduite, de l'en avertir sans ménagement, pourvu que ce fût en particulier et non pas en l'avilissant aux yeux du peuple dans ses sermons. Knox lui répondit durement qu'il était chargé d'un ministère public que, si elle voulait venir à l'église, elle y entendrait l'évangile de la vérité; qu'il n'était pas obligé de l'annoncer à chaque personne séparément, et que ses occupations d'ailleurs ne lui en laissaient pas le loisir. Les maximes politiques dont cet homme violent nourrissait ses sectateurs étaient aussi propres à leur inspirer l'esprit de rébellion que ses opinions théologiques à les enivrer de fanatisme. Il eut un jour la condescendance extraordinaire de dire à la reine qu'il se soumettrait à elle comme Paul s'était soumis à Néron [49]; mais il ne persista pas longtemps dans ces termes d'obéissance. Samuel, lui dit-il ensuite, n'a pas craint de tuer Agag, ce roi efféminé et voluptueux d'Amalec, que Saül avait épargné. Élie ne ménagea ni les faux prophètes de Jézabel, ni les prêtres de Baal, en présence même du roi Achab. Phinée, ajouta-t-il, n'était point magistrat; il n'hésita pas néanmoins à frapper Cosbi et Zimri dans le moment où ils s'abandonnaient à l'impureté. Ainsi vous voyez, madame, que les chefs de la magistrature n'ont pas seuls le droit de punir des crimes condamnés par la loi de Dieu [50]. » Sous le règne de Marie, reine d'Angleterre, Knox avait écrit autrefois un livre contre le droit d'hérédité accordé aux femmes. Ce livre était intitulé : *Premier son de la trompette contre le gouvernement monstrueux des femmes*. L'auteur était trop fier pour se rétracter, et même pour excuser les opinions contenues dans cet ouvrage. Sa conduite ne prouva que trop qu'il était convaincu en effet qu'on ne devait pas plus d'égard que de fidélité à aucune personne de ce sexe.

L'inhumanité de cet homme et de ses pareils remplit de chagrin et d'amertumes toute la vie de la reine d'Écosse. Cet apôtre farouche n'a pas honte d'avouer lui-même dans son histoire qu'une fois il traita cette princesse avec tant de sévérité, (46) qu'oubliant qui elle était, elle fondit en larmes devant lui. Loin d'être touché de l'état d'humiliation où l'aigreur de ces remontrances réduisait une reine

49 Knox, p. 288.
50 *Ibid*. p. 326.

intéressante par sa jeunesse et sa beauté, il n'en continua pas moins ses insolents reproches. On aperçoit même, dans le récit qu'il fait de cette scène étrange, qu'il s'en applaudit encore avec orgueil [51]. Les chaires ne retentissaient plus que de déclamations contre les vices de la cour, surtout contre les festins, la parure, la danse, les spectacles et le libertinage qui en est une suite nécessaire [52]. Quelques ornements que les femmes portaient alors sur leurs jupes excitèrent au plus haut degré l'indignation des prédicants, et ils annoncèrent qu'une vanité si criminelle attirerait les vengeances de Dieu. Non seulement sur ces femmes scandaleuses, mais encore sur tout le royaume.

Marie, que son âge, l'éducation qu'elle avait reçue en France, et le rang qu'elle occupait, invitaient à jouir du plaisir et de la liberté, se trouvait contrariée dans tous ses amusements par l'austérité absurde des réformés. Chaque instant amenait à cette princesse un nouveau sujet de regretter une nation dont elle avait dès son enfance contracté les mœurs et les usages. Ses deux oncles, le duc d'Aumale et le grand-prieur, prirent bientôt congé d'elle, et partirent avec les autres seigneurs français. Le marquis d'Elbeuf demeura encore quelque temps à sa cour; mais, après son départ, elle se trouva réduite à la société de ses propres sujets. Les Écossais n'avaient alors aucune idée de cette urbanité, de ces arts agréables qui forment et adoucissent le commerce de la vie livrés tout entiers aux fureurs d'un fanatisme qui augmentait encore leur férocité naturelle, ils étaient également incapables de culture et d'humanité. Quoique Marie n'eût rien entrepris pour rétablir l'ancienne religion, la pratiquer elle-même était un assez grand crime à leurs yeux. Malgré la conduite de cette princesse, jusqu'alors irréprochable, malgré le charme de ses manières douces et pleines de bonté, on interpréta son enjouement et sa gaîté comme des marques suffisantes d'un fond corrompu. Peut-être est-ce au traitement dur et injuste que cette princesse éprouva qu'il faut attribuer en (47) partie les erreurs où elle se précipita dans la suite, et dont le principe ne semble pas appartenir à son caractère.

Le marquis d'Elbeuf, quelque temps avant son départ, eut une aventure qui, toute frivole qu'elle fût en elle-même, dut cependant donner aux amis que Marie avait en France une idée bien triste de la situation de cette princesse. Ce seigneur,

---

51 Knox, p. 332 et 333.

52 *Ibid*. p. 322.

le comte de Bothwel, et quelques jeunes gens de la cour se proposèrent, à la suite d'une partie de débauche, d'aller voir une femme nommée Alison Craig, connue publiquement pour être prodigue de ses faveurs. On leur refusa la porte : ils l'enfoncèrent, cassèrent les vitres, et commirent quelques désordres dans la maison en y cherchant cette femme. Malheureusement l'assemblée du clergé tenait alors sa séance, et les ministres s'arrogèrent le droit de connaître de ce fait. Conjointement avec quelques gentilshommes, ils présentèrent à la reine une requête qui débutait par ces paroles imposantes « A S. M. la reine d'Ecosse, à son grand conseil et à son conseil privé, les obéissants et fidèles sujets de sa majesté, ceux qui professent le saint évangile de Jésus-Christ souhaitent l'esprit de lumière et d'équité dans ses jugements. » La requête portait en substance que leur devoir envers leur souveraine, la crainte de Dieu, ses menaces terribles prononcées contre les villes et les pays où des crimes aussi monstrueux se commettaient ouvertement, les avaient portés à demander que l'on fît une justice exemplaire de celui qui venait de se passer sous leurs yeux, et qui était capable d'allumer le courroux du ciel contre tout le royaume; que l'iniquité dont ils sollicitaient le châtiment était si énorme et si horrible, qu'ils craindraient d'en devenir les complices, si, par respect humain ou par une lâche complaisance, ils en dissimulaient l'atrocité, et la laissaient tomber dans l'oubli; que comme ils devaient une soumission entière aux ordres de S. M. dans tout ce qui concernait l'administration de la justice, ils étaient autorisés à exiger d'elle à leur tour le digne châtiment d'une action infâme qui, répétaient-ils pouvait attirer les vengeances de Dieu sur toute la nation; qu'ils insistaient sur ce point, que la reine devait se dépouiller de toute affection particulière pour les auteurs de ce délit odieux et de (48) ce scandale épouvantable qu'elle devait les mettre en jugement sans différer et leur infliger les peines les plus sévères. La reine reçut avec bonté cette requête audacieuse mais comme elle ne pensa vraisemblablement pas que casser des vitres chez une courtisane méritât un châtiment si rigoureux, elle se contenta de répondre que son oncle était étranger, et qu'il avait été entraîné par des jeunes gens mais qu'elle saurait désormais mettre ordre à leur conduite, de manière à ce que ses sujets n'eussent plus à s'en plaindre. La légèreté avec laquelle Marie traita cette aventure occasionna de grands mécontentements, et fut regardée comme une preuve de la profonde corruption de ses mœurs [53]. N'oublions pas de dire qu'Alison Craig, la cause de toute cette rumeur, était

[53] Knox, p.302, 303 et 304. Keith p. 509.

connue pour entretenir un commerce impur avec le comte d'Arran, auquel on pardonnait sans scrupule ce scandale en faveur du zèle extraordinaire qu'il marquait pour la cause de la réformation [54].

Quelques gens du bas peuple d'Édimbourg entrèrent avec violence dans la chapelle de la reine, alors absente, et y commirent des désordres d'eux d'entre eux furent dénoncés et cités en justice. Knox écrivit aussitôt des lettres circulaires aux chefs les plus ardents de son parti, pour les inviter à se rendre à la ville et à protéger leurs frères. Les saints sacrements sont profanés par les papistes, disait-il; on a célébré la messe et, dans les cérémonies de leur culte idolâtrique, leurs prêtres n'ont omis aucune de leurs pratiques impies, pas même les exorcismes de leur eau maudite, qui n'ont été d'usage que dans les temps du plus grossier aveuglement. Des moyens aussi violents pour s'opposer au cours de la justice différaient peu de la rébellion. Knox fut mandé devant le conseil pour rendre compte de sa conduite. L'intrépidité de cet enthousiaste égalait son insolence. Il ne craignit pas de reprocher à la reine qu'elle ne poursuivait ces saints hommes qu'à l'instigation des papistes pestiférés, les enfants du démon, et soumis par conséquent aux inspirations de leur infernal auteur, qui avait été dès le commencement un imposteur et un meurtrier. Knox sortit [55] triomphant de cette (49) affaire; ce qui fit dire avec raison à Randolph, alors ambassadeur d'Angleterre en Écosse, dans une lettre qu'il écrivait à Cecil sur la nation écossaise : « J'admire la sagesse des vues de Dieu, qui n'a pas voulu donner plus de consistance et de force à ce peuple indomptable, inconstant et dangereux, car autrement rien ne résisterait à sa fureur [56]. »

Nous sommes peut-être entrés dans un plus long détail sur ces circonstances que notre sujet ne semblait l'exiger. Mais les événements même les plus simples qui peignent les mœurs d'un siècle sont souvent plus instructifs et plus intéressants que ces grands événements de guerre et de politique, toujours à peu près les mêmes dans tous les siècles et dans tous les pays du monde.

Le clergé réformé d'Écosse avait alors un motif très naturel de mécontentement : il était réduit à l'indigence, ou, pour mieux dire, à la mendicité. La noblesse s'était d'abord emparée de tous les biens du clergé régulier, sans pourvoir en au-

---

54 Knox, p.302, 303 et 304.
55 Knox, p .336 et 342.
56 Keith, p.202.

cune manière à la subsistance des moines et des religieuses. Le clergé séculier de la communion romaine, quoiqu'il eût perdu toute juridiction ecclésiastique, avait cependant conservé quelques portions du temporel de ces bénéfices ou les titulaires de ces bénéfices les avaient convertis en propriétés particulières en se sécularisant, ou ils en avaient transporté la propriété, en les vendant, à bas prix, à la noblesse, qui s'enrichissait ainsi des dépouilles de l'église. Jusque-là les nouveaux ministres n'avaient guère vécu que des offrandes de quelques âmes pieuses et dans un pays aussi pauvre qu'était l'Écosse, aussi divisé par des religions différentes, ces secours ne pouvaient être ni certains ni abondants. Plusieurs requêtes furent présentées pour obtenir de l'administration qu'elle assurât aux prédicants un traitement fixe et légal quoique tout se gouvernât pour ainsi dire dans le royaume au gré de leur zèle et de leur caprice, ce ne fut cependant qu'avec difficulté qu'on acquiesça enfin à leur demande. L'esprit de fanatisme auquel ils s'étaient livrés, l'aigreur et la malignité avec laquelle ils avaient décrié les cérémonies et les opinions de (50) l'église catholique, dont la politique tendait surtout à enrichir les prêtres, devenaient alors un obstacle à l'accomplissement de leurs désirs. Les limites de l'autorité royale étaient encore moins certaines dans ces temps-là en Écosse qu'en Angleterre même. Le conseil privé de la reine se crut en droit de décider seul, et sans le concours du parlement, de cette matière importante. Il fit un règlement [57] par lequel tous les bénéfices ecclésiastiques furent divisés en vingt et une portions; on en laissa quatorze aux anciens possesseurs; des sept qui restaient, le conseil en adjugea trois à la couronne et si ces trois pouvaient suffire aux dépenses publiques, il donnait les quatre autres portions aux ministres réformés. La reine fut autorisée à faire elle-même la levée des revenus de ces sept portions, et il fut réglé qu'elle paierait ensuite au clergé ce qui serait jugé nécessaire pour sa subsistance. Les besoins de l'état, l'avidité des courtisans, le peu d'affection que Marie avait pour les ecclésiastiques protestants, tendirent leurs revenus aussi modiques qu'incertains. Les prédicants, voyant que leur opulence n'était pas au niveau de celle de la noblesse du second ordre, ou même de celle des simples citoyens aisés, cherchèrent d'autres moyens de se procurer de la considération et de l'autorité. Ils affectèrent un zèle ardent pour la religion, des mœurs austères, enfin un jargon trivial, familier, et cependant mystérieux. Quoique la libéralité des successeurs de Marie améliorât beaucoup dans la suite l'état du clergé à l'égard du

57 Knox, p.296.Keith,p.210.

temporel, et par-là corrigeât un peu ces affectations ridicules, on retrouve encore quelques inconvénients de cette politique ancienne dans le gouvernement presbytérien, mêlés aux avantages qu'il présente.

La reine d'Écosse, privée de tout appui, avec des revenus très médiocres, environnée d'une noblesse factieuse et turbulente, d'un peuple fanatique et d'ecclésiastiques insolents, vit bientôt que le seul moyen d'assurer sa tranquillité était de se maintenir en bonne intelligence avec la reine d'Angleterre. Elisabeth s'était acquis en effet la plus grande autorité sur les différentes classes de la nation écossaise, par ses premiers (51) engagements, et par les services que cette princesse lui avait rendus. Peu de temps après que Marie fut arrivée dans ses états, elle envoya le secrétaire d'état Lidington à Londres faire son compliment à la reine, et lui témoigner de sa part le désir de vivre dans la plus intime union avec elle. Marie et la noblesse de son royaume ajoutèrent aux instructions de Lidington l'ordre de demander à Elisabeth que, pour cimenter cette amitié, elle déclarât la reine d'Ecosse héritière après elle de la couronne d'Angleterre, ou par un acte du parlement, ou par une simple proclamation car on mettait alors peu de différence entre ces sûretés. Une proposition plus déraisonnable ne pouvait être faite dans un temps moins opportun. Élisabeth répondit que Marie avait déjà laissé percer le dessein de ne pas attendre sa succession, puisqu'elle avait pris ouvertement, sans égards et sans ménagements, le titre et les armes de reine d'Angleterre, et prétendu avoir sur cette couronne des droits supérieurs aux siens mêmes ; qu'en vain les ambassadeurs de la reine d'Écosse et de son époux le roi de France avaient signé un traité par lequel ils renonçaient, au nom de leurs maîtres, à ces prétentions, et promettaient de lui donner satisfaction de cette injure ; que cette reine n'en. était pas moins si enivrée de ses droits imaginaires, qu'elle avait rejeté les sollicitations les plus pressantes de ratifier ce traité qu'on était même parvenu à lui persuader de s'exposer aux dangers de la mer, plutôt que de consentir à une ratification si juste que ses partisans avaient toujours et partout l'audace d'insister sur la validité de ses titres, et osaient attaquer dans leurs discours celle du mariage d'Anne Boleyn; que, tant que les choses resteraient dans cet état, tant que des prétentions établies si ouvertement, loin d'être abandonnées, ne paraîtraient que suspendues jusqu'à des temps plus favorables, ce serait, ajouta Élisabeth, le comble de l'imprudence de désigner Marie pour son héritière ; qu'il faudrait vouloir sacrifier ses propres intérêts pour enhardir par un tel acte la personne même qui aspirait si hautement à la

dépouiller de sa couronne; qu'on ne pouvait imaginer un plus mauvais moyen de cimenter une véritable amitié entre elles qu'on voyait souvent les souverains ne pouvoir aimer leurs successeurs, même dans (52) leurs propres enfants ; qu'à plus forte raison ils déplaisaient davantage lorsque les liens du sang étaient moins étroits, et lorsqu'il y avait déjà des griefs, des sujets de défiance donnés et soutenus comme ceux dont elle avait à se plaindre de la part de Marie que, par attachement pour cette princesse, elle avait bien voulu attribuer aux conseils de ceux qui la gouvernaient alors les prétentions qu'elle avait fait paraître, mais que le refus actuel d'y renoncer ne pouvait venir que d'elle-même, et prouvait évidemment qu'elle conservait toujours des projets dangereux qu'il était dans le caractère de l'homme d'être toujours mécontent du présent, d'étendre sa vue sur un avenir plus flatteur, de ne jamais trouver ses services assez récompensés, et d'espérer un meilleur traitement du successeur de son maître actuel ; qu'elle ne croirait régner qu'à demi sur les Anglais, s'ils la voyaient déclarer Marie son héritière, et donner ainsi des armes à sa rivale pour troubler son repos et sa tranquillité ; qu'elle connaissait le naturel inconstant du peuple ; qu'elle était instruite des querelles occasionnées par les différences de religion qui divisaient alors les Anglais; qu'elle n'ignorait pas que le parti qui attendait plus de faveur sous le gouvernement de Marie pensait aussi que les droits de cette princesse étaient supérieurs aux siens ; que quant à elle, en dépit de toutes les prétentions, elle se flattait de vivre et de mourir reine d'Angleterre ; qu'après sa mort ce serait l'affaire des autres d'examiner à qui les lois ou le sang donnaient les droits les plus légitimes à sa succession ; qu'elle croyait que ceux de la reine d'Écosse auraient alors la préférence qu'à la suite des injures qu'elle avait reçues de cette princesse, c'était faire assez en sa faveur que de promettre de ne rien faire dans cet intervalle qui pût annuler ou affaiblir ses titres ; que s'ils étaient les mieux fondés, ce qu'elle n'avait jamais examiné, elle aurait tous les avantages possibles sur ses concurrents, qui, manquant de puissance et d'amis, travailleraient seulement à leur propre perte en avançant des prétentions mal établies ou même douteuses [58].

Les vues d'Élisabeth étaient si sages et si judicieuses, qu'il (53) n'était pas vraisemblable qu'elle s'en écartât jamais ; cependant, afin de ne lien laisser d'équivoque dans cette affaire, elle offrit à Marie d'expliquer les termes du traité

---

58 Buchanan, Liv. 17, chap. 14 et 17. Camden, p. 385. Spotswood, p. 180 et 181.

d'Édimbourg de façon à lui ôter tout soupçon qu'elle eût voulu l'exclure de sa succession, mais elle exigeait alors que la reine d'Écosse ratifiât ce traité. Les négociations sur ce sujet vinrent au point que Marie consentit à renoncer à toutes prétentions actuelles sur la couronne d'Angleterre, pourvu qu'Élisabeth convînt de la déclarer son héritière [59]. Mais Élisabeth était trop jalouse de son autorité pour vouloir la diminuer en augmentant le crédit de quiconque pouvait prétendre à sa succession. Elle était encore bien moins disposée à faire ce sacrifice en faveur d'une reine rivale, dont les droits, plausibles par eux-mêmes, pouvaient s'exercer d'un moment à l'autre malgré toutes les renonciations verbales qu'on aurait obtenues de Marie. Cependant la demande de cette princesse avait une si spécieuse apparence de justice et d'équité, qu'Elisabeth, ne voulant pas mettre les torts de son côté, prit le parti de ne plus revenir sur cette affaire. Quoique le silence des deux princesses, à ce sujet, ne fût qu'un effet de la politique, elles gardèrent réciproquement tous les dehors d'une réconciliation et d'une amitié sincères.

La reine vit que, sans y prendre part elle-même, Marie était assez opprimée par le caractère mutin de ses sujets, et que, dans l'état de crise où se trouvaient les affaires d'Écosse, il serait superflu de contribuer à les aigrir. Elle tourna ses vues sur des objets plus utiles et plus honorables, en s'occupant dans l'intérieur de son royaume de tout ce qui pouvait augmenter le bonheur de ses peuples. Elle acquitta une partie des dettes immenses de la couronne; elle régla la monnaie, que ses prédécesseurs avaient considérablement altérée ; elle remplit ses arsenaux d'armes qu'elle fit venir d'Allemagne et d'autres pays; elle engagea la noblesse à s'en pourvoir à son exemple ; elle introduisit dans ses états l'art de faire de la poudre et de fondre des canons de cuivre elle fortifia ses frontières du côté de l'Écosse, fit de fréquentes revues de ses milices, et favorisa (54) l'agriculture en permettant l'exportation des grains ; elle releva le commerce et la navigation ; elle augmenta si considérablement la marine de son royaume par les vaisseaux qu'elle fit construire à ses frais, et par ceux qu'elle engagea les négociants à faire construire à leurs dépens, qu'elle fut regardée à juste titre .comme la restauratrice de la gloire maritime d'Angleterre, et comme là souveraine des mers du nord [60]. Loin que son économie naturelle fût un obstacle à ses grandes entreprises, elle lui assurait au contraire les moyens de les exécuter avec plus de succès. Enfin l'Europe entière

59 Haynes.vol.1, p.377.

60 Camden, p.388. Strype, vo.1, p. 330, 336 et 337.

admira dans la conduite de cette princesse tout ce que des projets bien conçus, dirigés prudemment, et suivis avec constance, peuvent produire d'avantageux à une nation.

Il est aisé d'imaginer qu'une si grande reine, au milieu de tant de gloire et de félicité, devait recevoir des propositions de mariage de la part de quiconque avait quelque espoir de succès à cet égard. Malgré les déclarations publiques qu'elle avait faites quelquefois en faveur du célibat, peu de gens croyaient qu'elle persévérerait toujours dans cette résolution. L'archiduc Charles, second fils de l'empereur, et Casimir, fils de l'électeur palatin, aspirèrent à sa main. Le dernier se flattait d'autant plus de l'obtenir, qu'il professait la religion réformée. Le même motif d'espérance engagea Eric, roi de Suède, et Adolphe, duc de Holstein, à se mettre sur les rangs. Le comte d'Arran, héritier présomptif de la couronne d'Écosse, fut proposé à Élisabeth par les états de ce royaume comme un parti qui lui convenait à tous égards. Quelques-uns même de ses sujets, sans faire paraître ouvertement leurs prétentions, se flattèrent de la déterminer en leur faveur. Le comte d'Arundel, descendant d'une maison aussi ancienne qu'illustre, et possesseur d'une fortune immense, espéra, quoique avancé en âge, fixer le choix de la reine. Sir William Pickering, homme d'un mérite généralement reconnu, fut du nombre des concurrents. Mais celui de tous qui paraissait le plus près de réussir, était un fils cadet du feu duc de Northumberland, lord Robert Dudley. Ce (55) jeune seigneur, par les grâces de sa personne, la dextérité de son esprit, et ses manières insinuantes, était devenu en quelque sorte le favori déclaré de la reine, et avait même acquis une grande influence sur toutes ses résolutions ; moins il semblait digne de cette confiance, plus on attribuait sa faveur à une affection vive qui étouffait le jugement de cette pénétrante princesse. On crut longtemps que Dudley serait préféré à tous les rois et princes, rivaux. Mais la politique secrète de la reine était de ménager ses refus avec tant d'art, qu'aucun des prétendants à sa main n'en abandonnât la poursuite. Elle pensait que le plus sûr moyen de les attacher à ses intérêts était de leur laisser, l'espoir de réussir dans leurs prétentions. Il est vraisemblable aussi qu'il entrait dans sa conduite un peu de cette coquetterie si naturelle à son sexe. Quoiqu'elle fût intérieurement déterminée à ne jamais partager son autorité avec personne, elle n'était pas insensible aux soins, aux sollicitations aux déclarations d'amour que le désir de faire une conquête comme la sienne lui attirait de toutes parts.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans le caractère et dans la conduite d'Élisabeth, c'est que, résolue à n'avoir jamais de postérité, non seulement elle répugnait à se désigner un successeur, mais elle aurait encore voulu empêcher que ceux qui avaient droit à la succession eussent des descendants. Si l'on admettait comme valide l'exclusion que le testament d'Henri VIII avait donnée à la postérité de Marguerite, reine d'Écosse, le droit à la couronne était dévolu à la maison de Suffolk et Catherine Gray, sœur cadette de l'infortunée Jeanne, était alors l'héritière de cette maison. Catherine avait été mariée à lord Herbert, fils du comte de Pembroke mais ce mariage ayant été annulé, elle épousa secrètement le comte de Hertford, fils du protecteur. Peu de temps après la consommation du mariage, son époux partit pour voyager en France. La grossesse de la comtesse ne tarda pas à paraître : Élisabeth en eut tant de dépit qu'elle fit conduire cette dame à la tour, et citer Hertford à comparaître pour rendre compte de sa mauvaise conduite. Il revint et n'hésita pas à reconnaître son mariage, qui, quoique conclu (56) sans le consentement de la reine, était parfaitement sortable de part et d'autre. Sur cet aveu, le comte fut aussi enfermé à la tour. Élisabeth ne s'en tint pas à cette rigueur ; elle nomma une commission pour examiner l'affaire. Comme Hertford ne put donner dans le terme prescrit la preuve testimoniale de la célébration de son mariage, son commerce avec Catherine Gray fut déclaré illégitime, et l'enfant qui en naîtrait, bâtard. On continua de retenir ces deux époux en prison mais ayant corrompu leurs gardes, ils trouvèrent le moyen de se voir, et la comtesse devint grosse une seconde fois. Ce fut pour la reine un nouveau sujet d'indignation. Elle fit condamner Hertford par la chambre étoilée à quinze mille livres sterling d'amende, et ordonna que désormais sa prison fût plus étroite et plus rigoureuse. Il y resta neuf ans, jusqu'à la mort de sa femme : Élisabeth, alors délivrée de toute inquiétude, lui rendit enfin la liberté [61]. Cette sévérité excessive avait sa source ou dans la défiance de cette princesse, qui craignait sans doute que les prétendants à sa succession n'augmentassent leur crédit par la fécondité de leur union, ou dans cette malignité qui se mêlait dans son caractère à ses grandes qualités, et qui lui faisait porter envie à ceux qui jouissaient du bonheur d'aimer et de se reproduire bonheur qu'elle-même avait sacrifié à l'ambition et au désir de régner seule.

Cette princesse se conduisit avec plus de dignité à l'égard de quelques autres événements qui arrivèrent dans la famille royale vers le même temps. Arthur Pole

---

61 Haynes, vol. 1, p. 369, 378 et 396. Camden, p. 389. Heylin, pag. 154.

et son frère, neveux du feu cardinal, et descendants du duc de Clarence, frère d'Édouard VI, Antoine Fortescue, qui avait épousé une de leurs sœurs, et quelques autres personnes, furent accusés en justice d'avoir formé de concert le dessein de passer en France, d'y solliciter des secours auprès du duc de Guise, de se transporter dans le pays de Galles, d'y proclamer Marie d'Écosse reine d'Angleterre, et Arthur Pole duc de Clarence. Ils avouèrent la conspiration mais ils affirmèrent qu'ils n'avaient jamais eu le projet de la consommer du vivant d'Élisabeth : ils convinrent seulement qu'ils (57) avaient cru ces précautions nécessaires, au cas qu'elle vînt à mourir avant la fin de l'année, comme quelques prétendus astrologues le leur avaient assuré. Les auteurs de cette conspiration furent condamnés à mort par les jurés, mais Élisabeth leur fit grâce [62].

62 Strype, vol. 1, p. 337. Heylin, p. 154.

Élisabeth

Chapitre XL

(58) État de l'Europe. - Guerres civiles en France. - Le Hâvre-de-Grâce rendu aux Anglais. –Assemblée du parlement. – Perte du Hâvre-de-Grâce. – Affaires d'Ecosse.– La reine d'Écosse épouse le comte de Darnley. - Confédération contre les protestants. - Meurtre de Rizzio. - Assemblée du parlement. - Meurtre de Darnley. - La reine d'Écosse épouse Bothwel. - Soulèvements en Écosse. - Emprisonnement de Marie. - Sa fuite en Angleterre. - Conférences d'York et de Hamptoncourt.

Retour à la table des matières

Après que les guerres de religion qui, pendant plus de quarante ans, firent de la France un théâtre d'horreur et de dévastation, eurent commencé à déchirer cette monarchie florissante, l'Angleterre et l'Espagne se trouvèrent les deux premières puissances de l'Europe, et par conséquent rivales. L'intérêt qui les divisa eut d'abord son principe dans la politique; mais il dégénéra bientôt en animosité personnelle entre les souverains. Philippe II, dont les vues politiques n'étaient pas fort étendues, avait cependant une grande intelligence des affaires, beaucoup de circonspection dans ses entreprises, et une prévoyance rare dans les mesures qu'il prenait. Ses sujets et ses voisins devaient se flatter de voir régner la justice, le bonheur et la tranquillité sous un prince qui n'avait ni talents ni inclination pour la guerre, et qu'aucune passion ne paraissait émouvoir. Mais les préjugés eurent un empire plus funeste sur lui que les passions n'en eurent jamais sur les autres monarques. L'esprit de superstition et de despotisme dont il était rempli, les maximes pernicieuses qui dirigeaient ses conseils, occasionnèrent dans ses propres états les troubles les plus affreux, le portèrent à des cruautés inouïes, et mirent toute l'Europe en combustion.

Philippe, après avoir conclu la paix à Cateau-Cambrésis, et séjourné quelque temps dans les Pays-Bas, dont il voulait régler les affaires, s'embarqua pour l'Espagne. Comme la gravité de la nation espagnole et sa soumission respectueuse pour ses maîtres avaient paru plus conformes à son humeur que les manières agrestes et familières des Flamands, et leur amour pour la liberté, on s'attendait qu'il ferait désormais sa résidence à Madrid, et qu'il gouvernerait ses vastes états par les conseils et le ministère (59) d'Espagne. Il fut battu d'une tempête violente pendant son voyage; dès qu'il fut arrivé dans le havre, il se prosterna, rendit grâce au ciel de sa délivrance, et fit vœu d'employer à l'extirpation de l'hérésie le reste d'une vie qui avait été miraculeusement conservée [63]. Sa conduite ne répondit que trop à son vœu. Trouvant que les nouvelles opinions religieuses avaient pénétré en Espagne, il exerça contre tous ceux qui les avaient adoptées, ou qui en étaient seulement soupçonnés, toute la rage de la persécution. La violence du souverain donna un nouveau degré de fureur à la cruauté impitoyable des prêtres et des inquisiteurs. Philippe fit mettre en prison Constantin Ponce, confesseur de l'empereur Charles-Quint son père, qui l'avait accompagné dans sa retraite, et entre les bras duquel ce puissant monarque avait rendu les derniers soupirs. Constantin Ponce étant mort dans sa prison, Philippe ordonna qu'on lui fît son procès qu'on le condamnât comme hérétique, et qu'il fût brûlé en effigie. Il délibéra même s'il n'exercerait pas une semblable sévérité contre la mémoire de Charles-Quint, qui avait été soupçonné, dans les dernières années de sa vie de pencher en faveur de la doctrine de Luther. Dans l'ardeur de son zèle pour l'orthodoxie, Philippe ne distingua ni âge, ni sexe, ni condition. Il assistait avec la plus grande tranquillité aux exécutions les plus barbares. Il fit expédier des ordres rigoureux pour que l'on poursuivît les hérétiques en Espagne, en Italie, dans les Indes et dans les Pays-Bas. Sa tyrannie, fondée à la fois sur les maximes de la politique civile, et sur les principes de la religion, ne laissait d'autres ressources à ses sujets pour se soustraire à sa vengeance qu'une aveugle soumission, ou la résistance la plus opiniâtre.

Pendant qu'une animosité furieuse régnait entre les partisans des religions opposées, le souverain, qui trouvait difficile, pour ne pas dire impossible, de gouverner par les mêmes lois des adversaires mutuellement acharnés à se perdre, était naturellement conduit par des règles spécieuses de prudence, en embrassant un parti, à déclarer la guerre à l'autre, et à exterminer par le fer et par le feu ces dé-

63 De Thou, liv.23, chap.14.

vots fanatiques, qui de l'horreur pour sa (60) religion passaient a la révolte contre son autorité, et à la haine de sa personne. Quand un souverain aurait des vues assez étendues pour prévoir qu'une tolérance générale finirait par étouffer le feu des querelles de religion, il rencontrerait encore beaucoup de difficultés à mettre son principe en pratique, et trouverait le mal trop pressant pour attendre un remède sûr; à la vérité, mais qui ne peut opérer qu'avec lenteur. Mais Philippe, quoique profondément hypocrite, et toujours dominé par son propre intérêt, paraît avoir été soumis lui-même à l'empire de la superstition. Comme sa conduite était extrêmement réfléchie, il pouvait aisément pallier sous les couleurs de la prudence les cruautés auxquelles son caractère le portait, et trouver les mêmes avantages pour sa politique étrangère et domestique. En se faisant chef du parti catholique, il transformait tous les zélés partisans de l'ancienne foi en partisans de la grandeur espagnole en employant le ressort puissant de la religion, il détachait partout les sujets de l'obéissance qu'ils devaient à leurs souverains naturels.

Le cours des événements, autant que son propre choix, avait placé Élisabeth dans une situation diamétralement opposée. Elle était devenue la gloire, le rempart et l'appui des protestants, persécutés dans toute l'Europe, et toujours plus nombreux. D'un caractère plus modéré que Philippe, elle vit avec satisfaction que les principes de sa secte n'exigeaient pas qu'elle exerçât dans l'intérieur de son royaume la même sévérité que ce monarque déployait dans le sien. Elisabeth, n'ayant d'autre objet que celui de sa conservation, unit dans toutes les négociations étrangères où elle entra, ses intérêts à ceux des infortunés que l'oppression accablait et forçait à se précautionner contre leur ruine totale. Ainsi le souverain le plus vertueux eut heureusement la cause la plus favorable à protéger; et, dans cette occasion, la fortune fut d'accord avec la politique et le vœu de la nature.

Pendant le règne de Henri II et de son successeur, Philippe, retenu par un intérêt important, sans renoncer à ses maximes cruelles, ne les avait pas suivies dans toute leur étendue: la crainte de voir sur la même tête les couronnes de France et d'Angleterre l'engageait à se maintenir en bonne intelligence avec (61) Élisabeth. Néanmoins, dans ces temps-là même il rejeta l'ordre de la Jarretière qu'elle lui avait envoyé; il refusa de ratifier l'ancienne confédération entre la maison de

Bourgogne et l'Angleterre [64]; il fournit des vaisseaux pour transporter des troupes françaises en Écosse, et il tenta d'enlever le comte d'Arran, qui se hâtait de joindre les mécontents de ce royaume. Les ministres les plus clairvoyants d'Elisabeth regardaient toujours l'amitié de ce prince comme équivoque et incertaine. A peine fut-il délivré, par la mort de François II, de ses inquiétudes au sujet du droit d'hérédité de Marie, que sa haine pour Élisabeth se déclara ouvertement, et que, dans toutes les négociations, les intérêts de l'Espagne se trouvèrent opposés à ceux de l'Angleterre.

Les deux plus vastes monarchies de l'Europe, la France et l'Espagne étaient naturellement rivales, par la raison que leur puissance était à peu près égale l'Angleterre, par ses propres forces et par sa situation, se trouvait en état de tenir l'équilibre entre elles, et de conserver par là son repos et sa dignité. Tout événement qui pouvait tendre à affaiblir l'une jusqu'à laisser l'autre sans contrepoids, devait donc paraître contraire aux intérêts de l'Angleterre. Cependant les disputes théologiques renversèrent tellement dans ce siècle ces grandes maximes de politique, que Philippe trouvait son avantage à soutenir le gouvernement et la religion établis en France, comme Élisabeth trouvait le sien à y protéger les factieux et les novateurs.

Lorsque la reine régente de France eut repris les rênes du gouvernement après la mort de François son fils, elle imagina un plan d'administration plus subtil que judicieux. En opposant les catholiques aux huguenots, le duc de Guise au prince de Condé, elle tâcha de se rendre nécessaire aux uns et aux autres, et d'établir son autorité sur la soumission forcée des deux partis mais cet équilibre, qui, entre les puissances étrangères, est la source de la tranquillité, devient toujours, entre les factions domestiques, le principe même de nouveaux troubles. Si la haine qu'allume la diversité de religions seconde les fréquentes (62) occasions qui se présentent de se nuire mutuellement, il est impossible de maintenir longtemps la concorde dans une situation si délicate. Le connétable de Montmorency, guidé par son zèle pour la communion romaine, se joignit au duc de Guise; le roi de Navarre, emporté par son inconstance naturelle, et jaloux du mérite supérieur de son frère, prit le même parti : Catherine, affaiblie par cette association, eut recours à Condé

---

64 Le parfait Ambassadeur, par Digges, p. 369. Haynes, p. 585. Strype, vol. 4, p.246.

et aux huguenots, qui saisirent avec joie l'occasion de se fortifier de son nom et de son appui. On avait donné un édit de tolérance en faveur des protestants; mais le duc de Guise, dont la violence intéressée se couvrait du voile de la religion rompit bientôt cet accord; et les deux partis après quelques instants d'un calme trompeur, renouvelèrent leurs insultes réciproques. Condé, Coligny, d'Andelot, rassemblèrent leurs amis et coururent aux armes ; Guise et Montmorency se rendirent maîtres de la personne du roi, et contraignirent la reine régente à rentrer dans leur parti. Quatorze armés furent levées et mises en mouvement en différents endroits de la France [65]. Chaque province, chaque ville, chaque famille était livrée aux fureurs d'une guerre intestine le père était divisé d'avec son fils; le frère égorgeait son frère ; les femmes mêmes, oubliant leur douceur et leur timidité naturelles, se signalaient par des actes de valeur et de férocité. Partout où les huguenots étaient les plus forts, les images étaient déchirées, les autels dépouillés, les églises démolies les monastères livrés aux flammes. Partout où les catholiques avaient l'avantage, ils brûlaient les bibles, baptisaient de nouveau les enfants, et contraignaient les personnes mariées à recommencer la célébration de leur mariage. Le pillage, la désolation, des torrents de sang marquaient les traces et signalaient également les triomphes momentanés des deux partis. Le parlement de Paris même, ce corps dépositaire des lois et de la justice, au lieu d'employer son autorité à calmer ces funestes querelles, rendit un arrêt par lequel il mettait le couteau dans les mains d'une multitude furieuse, et autorisait les catholiques à massacrer les huguenots [66]. Ces horreurs se passèrent dans (63) un siècle où l'esprit humain commençait à s'éclairer, et ce fut chez cette nation si célèbre par l'urbanité de ses mœurs que le poison des disputes théologiques, après avoir longtemps fermenté dans les veines, produisit tout à coup les derniers excès de la fureur et de la férocité. Philippe, alarmé des progrès que les huguenots faisaient en France, et craignant que la contagion ne gagnât les Pays-Bas, s'était lié secrètement avec les Guise. Après s'être concerté avec eux sur les moyens de soutenir l'ancienne doctrine et d'extirper l'hérésie, il envoya six mille hommes et quelques secours d'argent pour renforcer le parti catholique. Le prince de Condé, ne se trouvant plus en état de résister à une ligue si puissante en elle-même, et formée sous l'autorité royale, fut obligé de dépêcher à Londres le vidame de Chartres et Briguemaut, pour implorer

---

65 Fra-Paolo, lib. 7.

66 Fra-Paoto, lib. 7. Haynes, p.391.

l'assistance et la protection d'Elisabeth. La plus grande partie de la Normandie était au pouvoir des huguenots : Condé offrit de mettre le Hâvre-de-Grâce entre les mains des Anglais, à condition que la reine enverrait trois mille hommes de garnison dans la place; qu'elle donnerait trois autres mille hommes pour la défense de Dieppe et de Rouen, et qu'elle y ajouterait un secours pécuniaire de cent mille écus.

Indépendamment de l'intérêt, essentiel et général qu'avait Élisabeth de soutenir les protestants, et de s'opposer aux progrès rapides du duc de Guise, son ennemi, elle avait des motifs particuliers d'accepter cette proposition. Lorsqu'elle avait conclu la paix (20 septembre) à Cateau-Cambrésis, elle avait prévu avec juste raison, que la France n'exécuterait jamais volontairement l'article concernant la restitution de Calais. Quelques observations que cette princesse eut lieu de faire ensuite la confirmèrent dans ce soupçon. On avait employé des sommes considérables à relever les fortifications de cette ville ; on en avait affermé les terres pour un temps fort long ; plusieurs particuliers, encouragés par le gouvernement, et sur l'assurance que Calais ne serait jamais rendu aux Anglais, y avaient bâti et formé des établissements [67]. La reine sentit donc que si le Havre (64) tombait en son pouvoir, au moyen de cette place, qui commandait l'embouchure de la Seine, et qui était d'une plus grande importance que Calais, elle pourrait contraindre aisément la France à l'exécution du traité et aurait la gloire de rendre à la couronne d'Angleterre cette ancienne possession, si chère aux Anglais.

Toute la France fut indignée du traité du prince de Condé avec Élisabeth. On comparait naturellement la conduite de ce prince avec celle du duc de Guise. Celui-ci, après avoir enfin chassé les Anglais du royaume, en avait interdit pour toujours l'accès à ces dangereux ennemis; l'autre, par sa trahison, leur ouvrait de nouveau une entrée jusqu'au cœur du royaume. Le prince eut d'autant plus lieu de se repentir de sa perfidie, qu'elle ne lui procura pas tous les avantages qu'il en avait attendus. Sir Édouard Poinings vint aussitôt à la tête de trois mille Anglais prendre possession du Havre et de Dieppe; mais cette dernière place fut jugée si peu en état d'être défendue, qu'on l'abandonna sur-le-champ [68]. Les catholiques avaient déjà mis le siège devant Rouen sous les ordres du roi de Navarre et du

---

67 Forbes, vol.2, p.54 et 257.

68 Forbes, vol.2, p. 199.

connétable de Montmorency ; ce fut avec de grandes difficultés que Poinings jeta un petit renfort dans la ville. Quoique les troupes anglaises se conduisissent vaillamment [69], et que le roi de Navarre eût été mortellement blessé pendant le siège, les catholiques continuèrent de battre la place, et l'ayant enfin emportée d'assaut, ils en passèrent toute la garnison au fil de l'épée. Le comte de Warwick, l'aîné des fils du dernier duc de Northumberland, arriva quelques jours après au Havre avec un autre corps de trois mille Anglais, et prit le commandement de la place.

On s'attendait que les catholiques français, animés par les succès qu'ils avaient eus à Rouen, iraient, sans s'arrêter, mettre le siège devant le Havre, qui n'était pas en état de défense; mais les discordes intestines qui agitaient le royaume attirèrent bientôt leur attention ailleurs. D'Andelot, sous les auspices d'Elisabeth, avait levé en Allemagne une nombreuse armée de protestants. Son arrivée à Orléans, où les forces du parti huguenot (65) étaient rassemblées, mit le prince de Condé et l'amiral en mesure de tenir la campagne et de s'opposer aux progrès de leurs ennemis. Après avoir menacé Paris pendant quelque temps, ils prirent le chemin de la Normandie, dans l'intention d'engager les Anglais à se joindre à eux, et de se fortifier des secours qu'ils espéraient encore du zèle et de la fermeté d'Élisabeth [70]. Les catholiques, commandés par le connétable, et sous lui par le duc de Guise, suivaient l'arrière-garde des protestants. Ils les atteignirent à Dreux, et les forcèrent d'en venir à une bataille. Le combat fut long et opiniâtre de part et d'autre. Cette action fut remarquable par un événement singulier : Condé et Montmorency, les généraux des deux armées opposées, restèrent l'un et l'autre prisonniers entre les mains de leurs ennemis. Les apparences de la victoire demeurèrent au duc de Guise; mais l'amiral, dont le sort était d'être toujours défait, et de se relever encore plus terrible après ses revers, rassembla les débris de son armée, communiqua sa constance et son intrépidité à tous les cœurs, forma un corps des soldats qu'il avait ralliés, et s'empara de quelques places considérables dans la Normandie. Elisabeth, pour le mettre en état de se maintenir, lui envoya un nouveau secours de cent mille écus, et lui offrit d'être sa caution pour pareille somme, s'il pouvait l'emprunter de quelques négociants [71].

---

69 Forbes, vol. 2, p. 161.
70 Forbes, vol.2, p.320. Davila, liv.3
71 Forbes, vol.2, p.322 et 347.

Malgré l'extrême économie de la reine, les efforts qu'elle faisait pour soutenir les huguenots français avaient épuisé ses finances. Pour obtenir des subsides, elle se trouva dans la nécessité de convoquer un parlement, expédient qu'elle n'employait jamais volontiers. Peu de temps avant l'assemblée de ce corps, elle tomba dangereusement malade de la petite vérole. Comme on avait désespéré plusieurs jours de sa vie, le peuple sentit profondément, après sa guérison, tout ce qu'il avait à craindre de l'incertitude où il était sur le successeur de cette princesse, si elle venait à mourir. Les partisans de la reine d'Écosse et ceux de la maison de Suffolk divisaient déjà le royaume en deux factions. En convenant que, dans la situation présente, il était (66) encore possible déterminer ce différend par le secours des lois, on prévoyait que, si la couronne devenait vacante avant qu'elle fût assurée à quelqu'un, le sort des armes en disposerait seul. La chambre des communes résolut donc, dès l'ouverture de la session, de présenter à la reine une adresse, dans laquelle, après lui avoir représenté les inconvénients qu'entraînait une succession interrompue et douteuse; après lui avoir retracé l'image des maux que les Anglais avaient soufferts par les contestations élevées sur les droits des maisons d'York et de Lancaster, le parlement suppliait Élisabeth de mettre un terme aux craintes de ses sujets en se choisissant un époux. Les communes ajoutaient à cette prière les protestations d'obéissance, de respect, d'attachement et de fidélité à quiconque obtiendrait sa main. Mais elles demandaient, au cas qu'Élisabeth conservât de l'éloignement pour l'état du mariage, que son successeur fût nommé, ou du moins désigné par acte du parlement. Elles faisaient observer que, sous aucun règne, depuis la conquête, la nation n'avait jamais eu le malheur de ne pas connaître à la mort du souverain la personne à laquelle la couronne devait appartenir légitimement. Elles observaient aussi que l'ordre invariable de succession établi dans la monarchie française était la base principale du bonheur et de la tranquillité dont ce royaume jouissait ordinairement [72].

Cet objet, si intéressant pour la nation, était fort désagréable à la reine. Elle prévoyait tous les inconvénients qui pouvaient naître d'une décision, quelle qu'elle fût. Une déclaration en faveur de Marie d'Ecosse aurait été parfaitement conforme aux lois : on reconnaissait généralement à cette princesse les droits du sang l'exclusion qui lui avait été donnée par le testament de Henri tirant surtout sa force d'un acte du parlement, elle la perdrait nécessairement dès que le parlement et la

72 Journal de sir Simon d'Ewes, p. 81.

reine feraient une autre disposition, et rendraient à la branche d'Écosse son rang dans la succession. Mais Élisabeth craignait d'enhardir par ce choix les catholiques, ses ennemis secrets. Elle était convaincue que tout héritier devenait en quelque sorte un rival; à plus (67) forte raison lorsque cet héritier avait des droits à la possession actuelle de la couronne d'Angleterre, et les avait déjà réclamés ouvertement. Elle connaissait aussi toutes les ressources que Marie pouvait tirer des dispositions des princes catholiques à son égard, de ses liaisons intimes avec la maison de Guise, des forces de l'Écosse, et de la situation de ce royaume. Rien n'assurait que cette princesse, fortifiée par la perspective certaine de succéder à la couronne, ne fit revivre, avant que la succession fût ouverte, des prétentions qu'on n'avait jamais pu l'engager d'abandonner formellement. D'un autre côté, les droits de la maison de Suffolk n'étaient appuyés que par les protestants les plus zélés. Il était très douteux qu'une déclaration du parlement même donnât assez de validité à ces droits pour que le peuple en fût satisfait. La partie républicaine de la constitution du gouvernement n'avait pas encore acquis l'ascendant nécessaire pour renverser les idées reçues sur le droit d'hérédité; puisque l'on contestait toujours la légalité du testament de Henri, quoique revêtu de toute l'autorité que le parlement pouvait lui donner, qui pourrait être assuré qu'un acte postérieur, malgré les mêmes formalités, paraîtrait plus incontestable? Dans les fréquentes révolutions arrivées en dernier lieu, les droits du sang l'avaient toujours emporté sur les préjugés de la religion, et la nation avait paru constamment disposée à changer plutôt sa croyance que l'ordre de la succession. Il y avait même beaucoup de protestants qui reconnaissaient le droit héréditaire de Marie. Élisabeth n'aurait pu le rejeter ouvertement sans courir le risque d'exciter un mécontentement général. La reine d'Écosse, se voyant outragée d'une manière si sensible, se serait trouvée autorisée à agir désormais en ennemie déclarée en rassemblant tous ses amis du dedans et du dehors, et les partisans de son droit actuel et de son droit à succéder, elle aurait pu s'armer dangereusement contre tout ce qu'on avait fait et tout ce qu'on voudrait faire à son préjudice. La reine, frappée de tant de graves inconvénients auxquels il fallait obvier sans délai, après y avoir réfléchi, prit la résolution de tenir les deux partis en respect en continuant de garder une conduite ambiguë. Elle aima mieux exposer ses sujets au hasard des événements que de (68) s'exposer elle-même à perdre sa couronne en employant des expédients dont le meilleur n'assurerait pas encore la tranquillité de la nation. Elle fit donc une réponse évasive à l'adresse des communes; et, lorsqu'à la fin de la session cette chambre lui fit demander par son

orateur une décision formelle sur cet objet, on ne put rien obtenir de positif de la part de cette princesse. Elle dit seulement, contre ce qu'elle avait assuré au commencement de son règne, qu'elle n'était pas absolument déterminée à renoncer au mariage; elle ajouta que les difficultés qu'entraînait l'affaire de sa succession étaient si grandes, qu'elle désirait, pour l'amour de ses sujets, de rester un peu plus longtemps dans cette vallée de misère, et qu'elle ne quitterait la vie avec satisfaction que lorsqu'elle aurait solidement établi leur repos pour l'avenir [73].

La loi la plus remarquable que l'on fit dans cette session fut celle qui avait pour titre *Assurance de la puissance royale de la reine sur tous les ordres et les sujets de ses états* [74]. Par cet acte, toute personne convaincue pour la seconde fois d'avoir reconnu par écrit, paroles ou actions, l'autorité du pape, était condamnée aux peines portées contre les crimes de trahison. Tous ceux qui étaient dans les saints ordres furent obligés de prêter le serment de suprématie, ainsi que tous ceux qui recevaient quelques degrés dans les universités ou dans le barreau, tous les professeurs, tous les gens en charge, tous les membres du parlement. La peine attachée au second refus était encore celle des traîtres. La première désobéissance dans l'un et l'autre cas était punie par le bannissement du coupable et la confiscation de ses biens. Cette loi rigoureuse, en établissant une persécution réelle, quoiqu'elle ne fût pas générale, était la plus cruelle de toutes, puisqu'elle allait jusqu'à violenter les consciences. On ne l'étendit pas à la classe des barons on ne supposait pas que la reine pût avoir aucune défiance sur la fidélité de la noblesse titrée. Lord Montacute s'opposa vivement à ce bill; il représenta, en faveur des catholiques, qu'ils ne disputaient pas, qu'ils ne prêchaient pas, qu'ils ne désobéissaient pas à la reine, qu'ils (69) n'excitaient aucun trouble, aucun tumulte parmi le peuple [75]. Il est néanmoins vraisemblable que la sévérité de la reine et du parlement contre eux était fondée sur le soupçon de quelques conspirations secrètes de leur part; mais il n'est pas moins vraisemblable qu'on se trompait dans le choix des moyens qu'on y opposait.

Pendant cette session le parlement s'occupa d'un autre objet sur lequel il montra plutôt la pureté de ses intentions que la sagesse de ses vues : il fit une loi contre quelques fanatiques dont les prédictions extravagantes séduisaient le peu-

---

73 Journal de sir Simon d'Ewes, p.75.

74 Elisabeth, chap. 1.

75 Strype, Vol. 1. p. 260.

ple, et le portaient à des mouvements séditieux [76]. Mais il fit en même temps un statut plus capable d'augmenter que de détruire ces espèces de superstitions; il était dirigé contre les conjurations, les enchantements et les sortilèges [77]. La magie et l'hérésie sont deux crimes que les châtiments ne font ordinairement qu'accréditer davantage; le moyen le plus sûr de les détruire est de les mépriser. Après que le parlement eut accordé à la reine le secours d'un subside et de deux quinzièmes, sa session fut terminée par une prorogation. La convocation accorda aussi un subside de six schellings par livre sterling payable en trois ans.

Tandis que les partis qui divisaient l'Angleterre n'employaient l'un contre l'autre que les moyens tranquilles des délibérations du parlement, les factions françaises, parvenues au comble de l'animosité, continuaient la guerre cruelle qu'un zèle impitoyable, excité par l'ambition de leurs chefs, avait allumée dans leur patrie. L'amiral était parvenu à réduire toutes les places de la Normandie qui tenaient pour le roi; mais il se plaignait souvent que la nombreuse garnison du Havre restât dans l'inaction et ne fit aucun effort contre l'ennemi commun. Élisabeth, en prenant possession de cette place, avait publié un manifeste dans lequel elle prétendait que son attachement aux intérêts du roi de France l'avait déterminée à cette mesure que son unique intention était de résister aux princes de Guise, ses ennemis personnels, qui retenaient leur souverain dans la dépendance, et se servaient de son autorité même pour opprimer ses plus (70) fidèles sujets. C'était principalement le désir qu'avait cette princesse de sauver les apparences, joint à son économie naturelle, qui, dans ces conjectures critiques, lui faisait tenir ses soldats en garnison, sans leur permettre aucun acte d'hostilité sur l'ennemi. Le duc de Guise se préparait cependant à porter le coup mortel aux huguenots. Il avait commencé le siège d'Orléans, où d'Andelot s'était enfermé et où le connétable était encore prisonnier. Le duc de Guise touchait au moment de se rendre maître de la place, lorsqu'il fut assassiné par Poltrot. On prétend, sans aucun fondement certain, que le zèle de ce jeune gentilhomme avait été excité à cet attentat par l'amiral et par le fameux ministre Bèze. La mort de ce valeureux prince fut une perte irréparable pour les catholiques. Le cardinal de Lorraine, son frère, soutenait encore les intérêts de cette maison; mais le danger des progrès qu'elle pouvait faire alors ne paraissait plus aussi pressant à Elisabeth et aux Français protestants. Une crainte

76 Élisabeth, chap. 15.
77 Élisabeth, chap. 16.

commune les avait unis: dès que la crainte diminua, l'union devint moins intime. Les chefs des huguenots se laissèrent persuader de prêter l'oreille à des propositions d'accommodement séparé. Condé et Montmorency tinrent des conférences pour régler les conditions de paix. Tous deux également impatients de recouvrer leur liberté, ils furent bientôt d'accord. Le caractère de Catherine de Médicis, qui se proposait toujours des fins violentes, mais qui tâchait d'y arriver par la ruse et l'adresse plutôt que par la force, la portait à adopter toutes conditions plausibles. En dépit des protestations de l'amiral, assez pénétrant pour démêler la mauvaise foi de la cour, les parties convinrent enfin des articles du traité. On accorda de nouveau, mais sous quelques restrictions, la tolérance du protestantisme; on publia une amnistie générale; Condé fut rétabli dans ses charges et dans ses gouvernements, et l'on congédia du royaume les troupes allemandes après leur avoir payé ce qui leur était dû.

Dans le traité conclu entre Élisabeth et le prince de Condé, il avait été stipulé que l'une des parties contractantes ne pourrait faire sa paix sans le consentement de l'autre. Mais les chefs des protestants, en terminant la guerre, eurent peu d'égard à cet article. Ils ne comprirent la reine dans leur accommodement (71) qu'en obtenant du roi de France la promesse de lui rembourser ses frais, et les sommes qu'elle avait avancées, sitôt qu'elle aurait évacué le Havre, et celle de lui restituer Calais à l'expiration du terme convenu. Elisabeth rejeta ces conditions avec mépris et, jugeant que la possession du Havre lui assurait mieux les moyens d'arriver à son but, elle envoya l'ordre à Warwick de se préparer à repousser les entreprises des forces alors réunies de la monarchie française.

Le comte de Warwick n'avait pas plus tôt pris possession du Havre, où il commandait un corps de six mille soldats et de sept cents pionniers qu'il s'était occupé sans relâche à mettre cette ville en état de soutenir un siège [78]. Après en avoir chassé tous les français, il encouragea ses troupes à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le connétable était à la tête de l'armée française. La régente et le roi vinrent au camp. Le prince de Condé même joignit l'armée royale, et seconda cette entreprise. L'amiral et d'Andelot, attentifs à conserver l'amitié d'Élisabeth, se tinrent seuls éloignés, et refusèrent prudemment de s'unir à leurs anciens ennemis pour attaquer leurs alliés.

---

78 Forbes, vol.2, p. 158.

En considérant les forces, les dispositions et la situation des parties belligérantes, on s'attendait que ce siège produirait quelque événement mémorable. Mais la France se ressaisit de cette place importante beaucoup plus aisément qu'on ne l'avait prévu. La peste se répandit parmi les soldats anglais. Le défaut de provisions [79] les avait déjà réduits dans un état déplorable ; les fatigues et la mauvaise nourriture accélérèrent les progrès de la maladie ses ravages ; devinrent si violents qu'elle emportait quelquefois cent hommes en un jour. Dans le nombre de ceux qu'elle épargna, il n'y en avait pas quinze cents en état de servir. Les Français, ne trouvant qu'une si faible résistance, conduisirent leur attaque avec un plein succès. Ayant fait deux brèches, chacune de soixante pieds, ils se disposèrent à donner un assaut général, qui se serait terminé par le massacre de toute la garnison. Warwick, qui avait souvent averti le conseil de la reine du danger où il se trouvait, et n'avait cessé de (72) demander des secours d'hommes et de vivres, se vit enfin obligé de capituler : trop heureux d'obtenir la liberté de se retirer avec sa garnison. A peine la capitulation était-elle signée, que l'amiral, lord Clinton, après avoir été retenu par les vents contraires, arriva dans le port avec un renfort de trois mille hommes; mais la place était au pouvoir des ennemis. Pour comble d'infortune, les troupes portèrent la peste en Angleterre, où elle enleva un nombre infini d'habitants, surtout à Londres. Il y mourut plus de vingt mille personnes de cette maladie dans une seule année [80].

Elisabeth, dont la prévoyance et l'activité ordinaires s'étaient démenties dans cette occasion, fut bien aise d'en venir à un accommodement. La reine régente, de son côté, désirant de pouvoir prendre à loisir des mesures pour exterminer les

---

79 Forbes, vol., p.377 et 498.

80 Le concile de Trente, assemblé depuis 1545, se sépara cette année. La publication de ses décrets excita une nouvelle fermentation dans l'Europe. Les catholiques firent tous leurs efforts pour les faire recevoir, et les protestants mirent leur constance à les rejeter. Les disputes de religion avaient été trop loin pour que ces décrets opérassent aucune conviction. C'est le seul concile général qui ait été tenu dans un siècle vraiment savant et curieux. Comme l'histoire de ce concile a été écrite avec beaucoup de pénétration et de jugement, elle a servi à dévoiler les usurpations et les intrigues des ecclésiastiques, et elle nous donne un échantillon des anciens conciles. Il est vraisemblable qu'on ne verra plus de conciles généraux jusqu'à ce que la décadence du savoir et le retour de l'ignorance disposent encore le genre humain à recevoir de si grandes impostures.

huguenots, se prêta avec joie à des propositions raisonnables de la part de l'Angleterre. On convint que les otages que la France avait donnés comme sûreté de la restitution de Calais lui seraient rendus, pour la somme de deux cent mille écus, et que les droits et les prétentions resteraient dans le même état de part et d'autre.

La paix continuait avec l'Écosse. Élisabeth et Marie paraissaient même être dans la meilleure intelligence. Ces princesses avaient entre elles les dehors de la plus sincère amitié, elles s'écrivaient chaque semaine des lettres remplies d'expressions tendres, et elles avaient adopté en apparence les sentiments aussi bien que le langage de deux soeurs. Élisabeth punit un certain Hales, auteur d'un livre contre les droits de Marie. Le chancelier Bacon, soupçonné d'avoir engagé cet écrivain à composer cet ouvrage, fut disgracié, et ne parvint qu'avec (73) beaucoup de peine à rentrer en faveur. Les deux reines étaient convenues l'été précédent d'avoir une entrevue à York , pour écarter toutes les difficultés à l'égard de la ratification du traité d'Édimbourg par Marie, et pour concerter ensemble les moyens les plus propres à régler la succession du trône d'Angleterre. Mais comme Élisabeth évitait avec soin d'en venir à la discussion de ce point délicat, elle se servit du prétexte des guerres de France, qui ne lui permettaient pas, disait-elle, de s'éloigner de Londres, et elle différa jusqu'à l'année suivante l'entrevue proposée. Il est vraisemblable aussi que, n'ignorant pas la beauté, les grâces, et tous les avantages personnels de Marie, elle ne voulait pas s'exposer à la comparaison qu'on pourrait faire de leurs agréments extérieurs, article sur lequel sa rivale l'éclipsait. Elle craignit de donner à cette princesse, déjà estimée et chérie des Anglais, une occasion nouvelle d'augmenter le nombre de ses partisans.

Les liaisons étroites de Marie avec la maison de Guise, et son attachement inaltérable pour ses oncles, par qui elle avait été élevée et constamment protégée, étaient le principe aussi juste qu'insurmontable de la défiance d'Élisabeth. Elle regardait les Guise dont elle connaissait le caractère dangereux et les ambitieux projets, comme ses ennemis déclarés et irréconciliables. Ils avaient proposé leur nièce à don Carlos, fils de Philippe, au roi de Suède, au roi de Navarre, à l'archiduc Charles, au duc de Ferrare et au cardinal de Bourbon; ce dernier avait pris le diaconat, mais il lui aurait été facile de s'en faire relever. Ils étaient disposés à la donner à quiconque pourrait étendre leur crédit et causer du trouble et de l'inquié-

tude à Élisabeth [81]. Élisabeth, de son côté, portait toute son attention à empêcher l'exécution de leurs plans. Sa plus forte crainte était que Marie ne formât quelque alliance étrangère assez puissante pour la mettre en état de faire revivre ses prétentions sur la couronne d'Angleterre, et d'attaquer le royaume par l'endroit où il était le plus faible et le plus exposé. Élisabeth, jugeant que le mariage avec l'archiduc Charles était celui qu'on préférerait, (74) employa tous les expédients possibles pour le prévenir. Elle ne s'en tint pas à faire à Marie des représentations contre cette alliance : elle entreprit d'en détourner l'archiduc, en lui laissant entrevoir la possibilité de réussir auprès d'elle-même, et en l'engageant à reprendre ses premières vues à ce sujet. Elle répétait souvent à la reine d'Écosse qu'elle ne serait satisfaite que lorsqu'elle la verrait mariée à quelque seigneur anglais ce parti seul pouvait terminer tous leurs sujets de jalousie, et cimenter l'union entre les deux royaumes. A cette condition, elle offrait d'examiner les titres de Marie, et de l'appeler à sa succession: Elle ne fit alors cette proposition qu'en termes généraux; mais, un an après, elle désigna lord Robert Dudley, créé depuis peu comte de Leicester, comme celui sur lequel elle désirait que Marie fit tomber son choix.

Le comte de Leicester, ce célèbre et tout-puissant favori d'Élisabeth, réunissait toutes les qualités brillantes qui séduisent si naturellement les femmes une belle figure, des manières agréables, une conduite adroite, un esprit insinuant, étaient les avantages à la faveur desquels il avait su en imposer même à la pénétration d'Élisabeth, et lui cacher les défauts ou plutôt les vices odieux de son caractère. Fier, insolent, intéressé, ambitieux, sans honneur, sans générosité, sans humanité, ces vices n'étaient balancés en lui ni par l'habileté ni par le courage qu'il aurait au moins fallu pour justifier en quelque sorte l'extrême confiance dont la reine l'honora toujours. Il était assez simple qu'un attachement si public et si constant de la part de cette princesse enhardît Leicester à prétendre à sa main. On le soupçonnait universellement d'avoir assassiné d'une manière atroce sa femme, l'héritière de Robesart, pour devenir libre et pouvoir disposer de lui-même. On ne pouvait que lui déplaire en lui proposant d'épouser Marie. Il accusa toujours Cecil, son ennemi, d'avoir imaginé ce projet artificieux pour lui faire perdre l'amitié de Marie par la témérité d'une semblable prétention, et celle d'Élisabeth par la jalousie que lui inspireraient ses vues sur une autre femme. La reine n'avait elle-même aucune intention réelle de faire réussir ce mariage; mais comme elle souhaitait que Marie

81 Forbes, vol. 2, p. 287 Strype, vol.1, p. 400.

ne prit jamais d'époux, elle n'avait proposé celui-ci (75) qu'avec la persuasion qu'il ne serait pas accepté. Elle espérait gagner au moins du temps par cette ruse, et rompre tout autre projet d'alliance. Le comte de Leicester était trop cher à Élisabeth pour qu'elle consentît à s'en séparer. Lorsque Marie, séduite par l'espoir d'être déclarée héritière de la couronne d'Angleterre, sembla se prêter enfin aux propositions d'Élisabeth, cette princesse rétracta ses premières offres, et retira l'appât qu'elle avait jeté à sa rivale [82]. Cette duplicité de conduite, jointe à quelques airs d'empire et de supériorité qu'elle avait affectés, lui attira une lettre amère de la part de Marie et la correspondance des deux reines, si amicale en apparence, fut interrompue quelque temps. Marie envoya Melvil à Londres pour faire cesser ce refroidissement; et c'est lui-même qui nous a donné dans ses mémoires le détail circonstancié de cette négociation.

Melvil était un courtisan aimable, un homme adroit et éloquent. Les instructions qu'il reçut de sa maîtresse ne se bornaient pas aux graves objets concernant la politique et les affaires; elle lui recommanda surtout de faire tomber la conversation le plus souvent qu'il pourrait sur des sujets plus agréables et plus analogues à l'esprit vif et brillant d'Élisabeth, et de tâcher par ce moyen de s'insinuer dans sa confidence. Il y réussit au point de mettre en défaut la circonspection de cette princesse naturellement artificieuse [83], et il put lire jusqu'au fond de son cœur il y vit toutes les petitesses, toute la déraison qu'un intérêt de rivalité pourrait inspirer à une femme très jeune et très frivole. Il lui parla de ses voyages, et ne négligea pas de mêler à son récit quelques observations sur les différentes parures dont les femmes faisaient usage dans les différents pays où il avait été, et de remarquer les avantages que chacune de ces modes ajoutait à la taillé ou à la beauté. La reine se vanta d'avoir des habits à la mode de toutes les nations et depuis ce moment, elle eut soin de se montrer tous les jours aux regards de l'ambassadeur dans un costume nouveau. Tantôt elle était vêtue à l'anglaise, tantôt à l'italienne, tantôt à la française. Elle lui demanda une (76) fois lequel de ces ajustements lui allait le mieux. L'italien, répondit-il, n'ignorant pas que cette préférence lui serait agréable, parce que la coiffure d'Italie laissait flotter les cheveux, et qu'Élisabeth croyait les siens extrêmement beaux, quoiqu'ils fussent d'un blond très ardent. Elle voulut savoir de lui quelle couleur de cheveux était la plus estimée et qui d'elle ou

82 Keith, p. 299 et 270. Appendix, p. 158. Strype, vol. 1. p. 414.

83 Haynes, p. 447.

de sa maîtresse avait quelque avantage à cet égard ; elle poussa la curiosité de l'amour-propre inquiet jusqu'à demander à Melvil laquelle des deux il trouvait la plus belle, question délicate dont il se tira finement en répondant qu'elle était la plus belle personne d'Angleterre, et Marie la plus belle personne d'Écosse. Élisabeth s'informa ensuite du rapport de leur taille ; Melvil fut obligé de dire que sa maîtresse était la plus grande ; elle est donc trop grande, reprit la reine, car ma taille est dans les justes proportions. Ayant su de lui que Marie s'amusait quelquefois à jouer du clavecin, talent qu'elle-même possédait à un degré supérieur, elle donna ordre à lord Hunsdon de conduire un jour Melvil, comme par hasard, dans un cabinet d'où il pût l'entendre jouer de cet instrument; Melvil l'écouta, et comme s'il eût été transporté des charmes de cette harmonie, il entra brusquement dans l'appartement de la reine. Elle feignit d'en être offensée, mais elle ne laissa pas de lui demander s'il croyait que Marie jouât mieux qu'elle de cet instrument. Tout cela fit penser à Melvil qu'à son retour en Ecosse il pourrait assurer Marie qu'elle ne devait jamais compter sur l'affection d'Élisabeth, et que toutes ses démonstrations d'amitié n'étaient que fausseté et dissimulation.

Apres deux ans écoulés à se voir le jouet d'une foule d'artifices et de subterfuges, les sujets de Marie, son conseil et peut-être elle-même, commencèrent à croire qu'il était temps enfin de songer à faire quelque alliance. Les regards et les voeux de la nation en général se tournaient vers lord Darnley, fils du comte de Lénox. Il était cousin germain de Marie par Marguerite Douglas, nièce de Henri VIII, et fille du comte d'Angus et de Marguerite, reine d'Écosse. Il était né et avait été élevé en Angleterre, où son père s'était fixé depuis que le crédit supérieur de la maison d'Hamilton l'avait chassé d'Écosse. Comme (77) Darnley touchait à peine à sa vingtième année, qu'il était beau et d'une taille élevée et élégante, on espérait qu'il parviendrait bientôt à plaire à Marie. Il était aussi, par son père, d'une branche de la maison même de cette princesse, et pouvait, en l'épousant, conserver la dignité de la maison de Stuart. Il se trouvait, après la reine d'Ecosse, le plus proche héritier de la couronne d'Angleterre. Ceux qui prétendaient en exclure Marie, à titre d'étrangère, s'étaient efforcés de faire valoir les droits de Darnley, et de leur procurer la préférence. Un mariage qui unissait les prétentions de l'un et de l'autre n'était pas un léger avantage pour elle. Darnley, Anglais par sa naissance, et n'ayant d'ailleurs ni beaucoup de crédit, ni des alliances puissantes, ne pouvait

donner d'inquiétude à Élisabeth, et on se flattait que cette princesse jalouse ne mettrait point d'obstacle à l'accomplissement de ce mariage.

Élisabeth n'ignorait pas les intentions de la cour d'Édimbourg [84], et ne désapprouvait pas intérieurement l'union projetée entre Darnley et la reine d'Ecosse [85]. Il est vrai qu'elle aurait préféré que Marie vécût dans le veuvage, mais il n'était guère possible de l'y assujettir ; ainsi Élisabeth fut satisfaite d'un choix qui la délivrait de la crainte d'une alliance étrangère, et qui ne la séparait pas de son favori Leicester. Pour faciliter le mariage de Darnley, elle fit secrètement insinuer à Marie de rappeler Lénox en Écosse, et de le réhabiliter dans ses honneurs et dans ses biens. A peine eut-elle obtenu ce qu'elle désirait, que, pour conserver l'affection des Hamilton et de ses autres créatures en Écosse, elle blâma hautement la conduite de Marie. Lorsqu'elle fut certaine que les négociations du mariage de Darnley s'avançaient, elle permit à ce jeune seigneur de suivre son père aussitôt qu'il la supplia d'y consentir. Mais dès qu'elle sut que Marie, éprise de sa personne, avait tout disposé pour l'épouser, elle se récria contre ce mariage elle envoya Throgmorton ordonner à Darnley de revenir sur-le-champ en Angleterre, sous peine de désobéissance elle fit mettre la comtesse de Lénox et son second fils à la tour, où ils furent (78) rigoureusement resserrés elle fit saisir tous les biens que la maison de Lénox possédait en Angleterre et sans qu'il lui fut possible d'alléguer aucune raison de son mécontentement [86], elle menaça, protesta, se plaignit, comme si on lui avait fait l'outrage le plus sanglant.

La politique d'Élisabeth était sage dans son principe, mais presque toujours pleine de ruse et de fausseté, surtout quand elle traitait avec la reine d'Écosse. Il y entrait alors tant de petites passions, tant de basse jalousie, qu'elle n'osait avouer à personne les vrais motifs de sa conduite, qu'elle les dissimulait à ses ministres, et qu'elle aurait voulu se les cacher à elle-même. Mais, envie et rivalité de femme à part, Élisabeth avait quelque raison d'intérêt à feindre d'être irritée dans cette occasion : elle tirait au moins de cette circonstance un prétexte pour se refuser à reconnaître les droits de Marie à sa succession, refus dont elle était résolue de ne se jamais désister. Cette union favorisait aussi pour elle le dessein encore plus

84 Keith, p. 261.
85 Keith, p. 280 et 282. Jebb, vol. 2, p. 40.
86 Keith, p. 274 et 275.

perfide et plus dangereux d'entretenir les mécontentements et l'esprit de révolte de la noblesse et du clergé d'Écosse [87].

Rien n'est plus malheureux pour un peuple que d'être gouverné par un souverain qui suit une religion différente de celle qui est établie : il est presque impossible alors qu'il y ait une confiance mutuelle entre le prince et les sujets. La conduite de Marie avait été jusque-là irréprochable à tous égards, et même digne d'éloges; cependant elle était bien éloignée de s'être attaché les Écossais autant qu'on devait l'espérer de ses qualités aimables et de ses agréments personnels. On craignait toujours son zèle pour la religion catholique, et surtout sa déférence pour ses oncles, généralement reconnus pour les auteurs du projet d'exterminer dans toute l'Europe ceux qui professaient la religion réformée. Marie avait constamment refusé de ratifier les actes du parlement qui établissaient la réformation. Elle avait fait des tentatives pour restituer aux évêques catholiques quelques parties de leur juridiction civile [88]. Elle avait même écrit au concile de Trente une lettre dans laquelle, après avoir (79) protesté de son attachement à la foi catholique, elle appuyait sur ses droits de succéder à la couronne d'Angleterre, et marquait l'espérance de pouvoir un jour faire rentrer tous ses états dans le sein de l'église [89]. Les protestants zélés ne manquaient pas de lui faire les reproches les plus insultants, et l'expression insolente de leur animosité l'éloignait encore davantage de leur doctrine. On fit une loi qui mettait au rang des crimes capitaux, même dès la première fois, de célébrer la messe autre part que dans la chapelle de la reine. Ce fut même avec de grandes difficultés que l'on eut cette indulgence pour elle. L'assemblée générale importuna de nouveau cette princesse pour qu'elle changeât de religion, pour qu'elle renonçât à l'idolâtrie blasphématoire de la messe, à la tyrannie de l'antéchrist romain, et pour qu'elle embrassât la véritable doctrine de Jésus-Christ. Elle répondit avec modération qu'elle n'était pas encore convaincue que sa religion fût une erreur, et la messe une impiété que d'ailleurs son apostasie lui ferait perdre l'amitié de ses alliés du continent. On lui répliqua que la religion réformée était incontestablement celle que Jésus-Christ avait révélée lui-même, que les apôtres avaient enseignée, et celle que les fidèles des premiers siècles avaient embrassée, que ni la religion des Turcs, ni celle des juifs, ni celle des papistes,

87 Keith, p. 290.
88 Spotwood, p. 198.
89 Fra-Paolo, lib.7.

n'étaient établies sur des fondements aussi solides que le dogme des réformés ; qu'eux seuls avaient le bonheur, entre tant de religions répandues sur la terre, de connaître et de professer la véritable que toute personne qui entendait, ou, pour mieux dire, qui regardait la messe, approuvait un sacrilège proférait un blasphème et commettait un acte d'idolâtrie abominable; qu'enfin l'amitié du roi des rois était préférable à toutes les alliances du monde.

Le mariage de la reine d'Écosse, ralluma le zèle des protestants,qui croyaient la maison de Lénox attachée à la religion catholique. Ce fut en vain que Darnley, qui portait alors le nom de Henri, tâcha de se concilier l'affection des ecclésiastiques réformés, en se trouvant assidûment à leur église loin d'être désarmés par ces démonstrations extérieures, ils en abusèrent (80) pour l'insulter en face : Knox eut un jour l'audace de lui dire à lui-même, du haut de la chaire, que, pour châtier les offenses et l'ingratitude des peuples, Dieu les abandonnait à la domination des femmes et des enfants. La populace d'Édimbourg, animée par ces paroles séditieuses, commença à s'ameuter et à se liguer contre le gouvernement. Mais le danger le plus imminent pour l'autorité de Marie venait surtout du mécontentement de la principale noblesse du royaume.

Le duc de Châtellerault voyait avec dépit le rétablissement, et encore plus l'agrandissement de la maison de Lénox, son ennemie héréditaire. Il craignait que Darnley ne parvînt à l'exclure de son droit éventuel à la couronne d'Écosse, à laquelle ce rival avait déjà montré des prétentions. Le comte de Murray ne voyait pas plus patiemment son crédit éclipsé à la cour par celui de Lénox et de son fils. Il commençait à redouter la révocation de quelques dons considérables qu'il tenait de la libéralité de la reine; les comtes d'Argyle, de Rothes, de Glencairne lords Boyde, Ochiltry, Kirkaldy de Grange, Pittarow, les plus zélés protecteurs de la réformation, avaient les mêmes inquiétudes ; ils voyaient à regret que la faveur de Marie ne se répandait plus que sur la nouvelle cabale des comtes de Bothwel, Athole, Sutherland et Huntley, tous soupçonnés d'une grande tiédeur pour la religion protestante, ou d'un penchant secret pour la religion catholique. Le même genre de mécontentement qui, dans les autres cours, ne fait éclore que des intrigues, des factions, des murmures, produisait communément en Écosse des projets d'assassinat ou de révolte. Indépendamment des accusations réciproques dont tous

les grands se noircissaient tour à tour, et qu'il est si difficile d'approfondir [90], dès que les lords mécontents virent que le mariage de la reine était absolument résolu, ils formèrent une confédération pour prendre les armes contre leur souveraine. Ils s'assemblèrent à Stirling, et, sous le (81) prétexte de pourvoir à la sûreté de la religion, ils s'engagèrent à une défense respective, et firent demander à Elisabeth son appui et des secours. Cette princesse, après avoir marqué publiquement à quel point ce mariage lui déplaisait, ordonna secrètement à Randolf et à Throgmorton, ses ambassadeurs, de promettre, en son nom, quelques secours aux mécontents ; elle leur envoya même une somme de dix mille livres sterling pour les mettre en état de commencer leur révolte [91].

Aussitôt que Marie fut informée de l'assemblée de Stirling et des mouvements des lords, elle les fit sommer de venir à la cour rendre compte de leur conduite. Ayant levé en même temps quelques troupes pour assurer l'exécution de ses ordres, elle força les rebelles de quitter le plat pays, et de se réfugier dans la province d'Argyle. Mais, afin de leur ôter toutes ressources, elle s'avança avec le roi jusqu'à Glascow, et les chassa de leur retraite. Ils se montrèrent à Paisley dans le voisinage avec un corps de mille chevaux, et, côtoyant l'armée de la reine, ils se rendirent à Hamilton; de là ils passèrent à Édimbourg, où ils entrèrent sans résistance ils s'attendaient à y recevoir un renfort considérable par les efforts de Knox et des autres ministres séditieux. Ils firent publier, au son du tambour, qu'ils accueilleraient dans leurs rangs tous ceux qui voudraient s'enrôler pour défendre la gloire de Dieu [92]. Mais la nation n'était pas disposée à la révolte. Elle aimait, elle estimait Marie. Le mariage de cette princesse n'avait pas été généralement désagréable au peuple; et les vues intéressées des seigneurs mécontents étaient si bien connues, que leur prétendu zèle pour la religion ne fit illusion à personne, pas

---

90 Il paraît cependant par quelques lettres de Randolf (Keith, page 290) qu'on avait offert à ce ministre de se saisir de Lénox et de Darnley, et de les remettre entre les mains d'Élisabeth. Melvil (p. 56) confirme ce fait, et dit que les conjurés avouèrent ce projet. Cela justifie la relation que le parti de la reine donna du *Raid de Baith*, ainsi qu'on l'appela (*Voyez* Goodal, vol. 2, p. 358.) L'autre conspiration dont Melvil se plaignit est beaucoup plus incertaine, et n'est fondée que sur des dépositions très suspectes.

91 Knox, p. 380. Keith, Append. p. 161. Andersen, vol.3, p. 191

92 Knox, p. 381.

même à la populace [93]. Le roi et la reine prirent le chemin d'Édimbourg à la tête de leurs troupes, et les rebelles furent obligés de se retirer vers les provinces du sud. On les y poursuivit avec une armée déjà forte de dix-huit mille hommes, et ils se trouvèrent enfin réduits à la nécessité d'abandonner l'Écosse et de se réfugier en Angleterre.

Lorsqu'Élisabeth vit que l'événement répondait si mal à ce qu'elle en avait attendu, elle jugea convenable de désavouer (82) toute intelligence avec les Écossais mécontents. Elle publia partout qu'ils n'avaient reçu d'elle aucun encouragement, ni aucune promesse de les appuyer et de les secourir. Elle porta même encore plus loin la dissimulation et la fausseté : Murray était venu à Londres avec l'abbé de Kilwinning agent de Châtellerault. Elle les engagea, par de secrètes assurances de protection, à convenir, devant les ambassadeurs de France et d'Espagne, qu'elle n'avait aucune part à leur rébellion. Elle ne leur eut pas plus tôt arraché cet aveu, qu'elle les chassa de sa présence, en les accablant des noms odieux de traîtres et de scélérats ; elle ajouta que leur détestable révolte était en horreur à tous les souverains; que, comme elle ne les y avait excités en aucune manière, ils ne devaient désormais espérer d'elle ni assistance ni appui [94]. Trogmorton, dont l'honneur égalait la capacité, fut le seul qui refusa de nier les démarches qu'il avait faites pour contribuer au soulèvement de l'Ecosse. Comme il connaissait le caractère et la conduite ordinaire d'Élisabeth il avait eu la précaution de se procurer un arrêt du conseil qui autorisait les engagements qu'il avait été obligé de prendre avec les factieux.

Les seigneurs fugitifs et bannis, voyant qu'Élisabeth les traitait si mal, eurent recours à la clémence de leur souveraine. Le duc de Chatellerault, après quelques sollicitations et des protestations réitérées d'un repentir sincère, obtint sa grâce, à condition qu'il se retirerait en France. Marie fut plus inflexible à l'égard de l'ingrat comte de Murray et des autres conjurés, sur lesquels elle rejetait tout l'odieux de l'entreprise. Mais comme elle était continuellement obsédée par les amis des coupables, et que plusieurs de ses partisans d'Angleterre, les plus sages et les plus éclairés, lui représentaient que rien ne servirait mieux ses intérêts dans ce royaume que de traiter avec douceur des hommes si célèbres par leur zèle contre la reli-

---

93 *Ibid*. p. 380 et 385.

94 Melvil, p. 57. Knox, p. 388. Keith, p. 319. Crawford p. 62 et 63.

gion catholique, elle consentit à suivre son penchant naturel, qui ne la portait pas à user de rigueur, et elle parut décidée à les recevoir en faveur. Sur ces entrefaites, Rambouillet arriva en qualité d'ambassadeur de France. Il était chargé de recommander à Marie, (83) de la part du cardinal de Lorraine, son oncle, pour les sentiments duquel cette princesse avait une entière déférence, da ne pardonner à aucun des chefs protestants qui avaient osé entrer dans une conspiration contre elle [95].

Les partis attachés aux deux religions qui divisaient la France et presque toute l'Europe étaient plus irrités qu'assouvis par les violences qu'ils exerçaient les uns contre les autres. La paix accordée aux huguenots n'était, comme l'avait prévu l'amiral, qu'un piège pour les désarmer, et pour préparer sourdement leur destruction totale. Catherine de Médicis sous prétexte de visiter les provinces, et de remédier à tous les abus occasionnés par la dernière guerre civile, voulut parcourir le royaume. Elle eut sur les frontières quelques conférences avec le duc de Lorraine et le duc de Savoie; après quoi elle se rendit à Bayonne, où la reine d'Espagne, sa fille, et le duc d'Albe se trouvèrent. On ne vit régner dans ces superbes cours, pendant cette entrevue, que la joie, les fêtes, la cordialité et les plaisirs; mais, sous ces apparences riantes, on machinait le projet le plus sanguinaire et le plus fatal au repos du genre humain qu'on ait jamais conçu dans aucun siècle et chez aucune nation. Philippe et Catherine de Médicis y concertèrent les moyens d'exterminer par le fer et par le feu tous les protestants sans exception. Le duc d'Albe, dont l'âme atroce applaudissait à ce dessein barbare, conseilla à la reine régente d'en commencer immédiatement l'exécution par le massacre de tous les chefs du parti huguenot. Mais cette princesse, quoique également dépouillée de tout sentiment d'humanité, ne voulut pas perdre cette occasion de déployer son génie et sa politique subtile. Elle aima mieux employer la ruse et la dissimulation, vice qu'elle honorait du nom d'habileté, pour conduire les protestants dans le piége, et ne voulut porter le couteau sur eux que lorsqu'ils seraient absolument sans défense.

Le cardinal de Lorraine, dont le caractère ressemblait à celui du duc d'Albe fut un des principaux auteurs de cette affreuse conspiration. Comme l'agrandissement de sa nièce, la reine (84) d'Écosse, entrait pour beaucoup dans son plan, il eut soin de disposer les choses pour que les mesures qu'elle prendrait concourussent avec ce détestable complot, formé par les autres princes catholiques. Il n'est pas proba-

95 Keith p. 325. Melvil, p. 63.

ble [96] qu'il ait initié cette jeune princesse dans toute la profondeur de ce monstrueux secret. Mais il s'était acquis tant d'autorité sur elle, qu'il la fit renoncer au parti de la clémence qu'elle avait d'abord adopté, et il la détermina à consommer la perte des seigneurs bannis [97]. Elle convoqua l'assemblée du parlement à Édimbourg pour instruire leur procès. Comme le crime dont on les accusait était manifeste et reconnu, leur condamnation paraissait inévitable. Ce fut par un accident imprévu et terrible, qui amena enfin la perte de Marie elle-même, que les coupables se dérobèrent à la rigueur des lois.

Le mariage de la reine d'Écosse avec lord Darnley était si naturel et si sortable à tous égards, que cette princesse et son conseil y avaient acquiescé précipitamment. Séduite par la jeunesse, la beauté et les agréments extérieurs de ce seigneur, elle n'avait pas observé d'abord que son caractère ne répondait point du tout à ce que sa personne semblait annoncer. Violent et irrésolu à la fois, insolent, crédule, et facilement gouverné par ses flatteurs, il était encore porté à l'ingratitude, parce qu'il croyait mériter au-delà de tout ce qu'on faisait pour lui. Avec tant de défauts, avec le goût des plaisirs les plus grossiers et les plus abjects, il ne pouvait guère être susceptible d'un amour tendre et délicat il en était incapable [98]. Marie, dans les premiers transports de sa passion, s'était fait un bonheur d'ajouter tous les jours à l'élévation de son époux : elle lui avait donné le titre de roi ; elle avait joint son nom au sien dans tous les actes publics, et elle comptait encore lui faire assurer par le parlement la jouissance de la couronne, comme d'un bien matrimonial.

Mais lorsque l'illusion fut dissipée, et qu'elle découvrit en lui tant de vices et de faiblesse, cette princesse sentit l'imprudence de prodiguer ainsi ses bienfaits, et elle résolut de mettre à (85) l'avenir plus de réserve dans les marques de confiance qu'elle lui accordait. Darnley s'en aperçut, et le ressentiment qu'il en témoigna ne fit qu'augmenter le refroidissement de la reine. Ce jeune prince, indigné de ce changement de conduite à son égard, dirigea ses projets de vengeance contre tous eux qu'il soupçonnait d'y avoir contribué. Il y avait alors à la cour un nommé David Rizzio, qui s'était acquis auprès de la reine d'Écosse un degré de faveur extraordinaire, et semblait posséder toute sa confiance. Il était Piémontais, d'une ex-

---

96 Cela est cependant affirmé positivement par Randolf, résident de l'Angleterre. Voyez Keith, Appendix, p.176.

97 Melvil, p. 63. Keith, Appendix, p. 176.

98 Keith, p. 287 et 329. Appendix, p. 163.

traction obscure, fils d'un musicien, et musicien lui-même. Cet homme ne pouvant subsister dans son pays au moyen de son talent, s'était mis à la suite d'un ambassadeur que le duc de Savoie envoya en Écosse pour féliciter la reine peu de temps après qu'elle y fut arrivée. Rizzio chantait avec goût, et sa voix était passable; la reine, le trouvant nécessaire pour compléter sa musique, le retint à son service après le départ de l'ambassadeur. Le secrétaire des dépêches françaises ayant ensuite déplu à cette princesse, elle donna cette place à Rizzio; ce qui lui procura des occasions fréquentes d'approcher de la personne de la reine, et de s'insinuer dans ses bonnes grâces. Délié, intelligent, et plus ambitieux que son état et son éducation ne semblaient le permettre, il mit si bien à profit le caprice heureux de la fortune, qu'il fut bientôt regardé comme le dépositaire des secrets de Marie, et comme l'âme de son conseil. Il était consulté dans toutes les occasions, il devint le canal de toutes les grâces ; ceux qui aspiraient à quelque chose que ce fût à la cour étaient obligés de se le rendre favorable à force de présents et de bassesses. Il montra tant d'insolence et d'avidité dans l'usage de son crédit, qu'il s'attira la haine de la noblesse et de tout le royaume [99]. Il s'était d'abord servi de la confiance dont la reine l'honorait pour faire réussir le mariage de Darnley et l'amitié la plus solide paraissait établie entre eux. Mais le changement arrivé dans les sentiments de la reine fournit aux amis de Henri un prétexte pour perdre Rizzio ; ils l'accusèrent d'être la cause de l'indifférence actuelle de cette princesse pour (86) son époux. Il ne leur fut pas difficile d'éveiller la jalousie de Henri, et de lui inspirer même des soupçons d'une nature très dangereuse. Il s'en fallait beaucoup que le favori contre lequel on intriguait fût d'une figure agréable; mais il était jeune encore [100]. Quoi-

---

99 Keith, p. 282 et 302. Mémoires de Crawford, p. 5. Spotswood, p. 193.

100 Buchanan avoue que Rizzio était laid, mais on peut inférer de ce que dit cet auteur qu'il était encore jeune. Il prétend qu'au retour du duc de Savoie à Turin, Rizzio était *in adolescentiae vigore*, dans la vigueur de la jeunesse. Or le retour du duc ne précéda cet événement-ci que de peu d'années. Liv. 17, chap. 44. On peut citer, entre autres preuves incontestables de la jeunesse de Bothwel les instructions données par Marie à l'éveque de Dumblain son ambassadeur à Paris; elle y dit qu'il était *très jeune* en 1559, huit années seulement auparavant. Il pouvait donc avoir à peu près trente ans quand it l'épousa. Voyez Keith, Hist., p. 388. D'après l'Appendix des *Epistolae regum scotorum*, il paraît, par des documents authentiques, que Patrick, comte de Botwel, père de James, qui avait épousé Marie, vécut presque jusqu'à l'an 1560. Buchanan, par une méprise qui a été relevée depuis longtemps, l'appelle James.

que son intimité avec Marie ne pût être raisonnablement censée criminelle, quoique cette idée fût même absurde, un époux soupçonneux ne trouvait point d'autres moyens d'expliquer les bontés familières dont la reine comblait Rizzio. L'autorité rigide du clergé, qui ne tolérait pas de telles familiarités, ne contribua que trop à répandre parmi le peuple une opinion défavorable à la reine. Comme d'ailleurs on suspectait généralement Rizzio d'être pensionnaire du pape, et profondément engagé dans tous les complots tramés contre les protestants, toutes les fables débitées à son désavantage et à celui de Marie s'accréditèrent aisément dans le parti des réformés.

Rizzio, qui avait uni ses intérêts à ceux des catholiques romains, était l'ennemi déclaré des seigneurs écossais bannis; en encourageant la persécution violente dirigée contre eux, il s'attira la haine de tous leurs amis et de toutes leurs créatures, dont le nombre était considérable. On crut aussi qu'on avait formé à la cour le projet de révoquer les dons exorbitants accordés pendant la minorité de la reine. La noblesse même qui s'était emparée des bénéfices ecclésiastiques, commença à craindre qu'on ne lui en disputât la possession. Le comte de Morton, chancelier, joignait à toutes ces alarmes une inquiétude encore plus vive; on avait répandu le bruit que Marie comptait le dépouiller de sa place pour la donner à Rizzio, vil étranger, disait-on, qu'on venait de tirer du néant, et qui ne connaissait ni les (87) lois ni la langue du pays [101]. Les témoignages d'attachement que cette princesse laissait échapper pour cet aventurier étaient si indiscrets, que tout étrange que fût ce bruit, on y ajouta foi; et il devint un des plus puissants ressorts employés pour accélérer la perte du favori. Morton s'insinua dans la confiance de Henri, et mit toute son adresse à irriter les mécontentements et la jalousie de ce prince. Il lui persuada que le seul moyen de s'affranchir des indignités qu'il essuyait était de livrer le méprisable étranger au sort qu'il ne méritait que trop, et que toute la nation souhaitait avec tant d'ardeur. George Douglas, frère naturel de la comtesse de Lénox appuya cet avis; les lords Ruthven et Lindesey, étant consultés, offrirent de concourir à l'entreprise, le comte de Lénox même, père du roi, ne le désapprouva point. La légèreté de Henri était si connue à tous les conjurés, qu'ils exigèrent de lui un écrit par lequel il autorisait l'assassinat de Rizzio, comme tendant à la gloire de Dieu et à l'avantage de la religion, et s'engageait à protéger, contre les suites

---

101 Buchanan, liv. 17, chap. 60. Crawford, p.6. Spotsvood, p.194. Knox, p.393. Jebb,vol.1, p.456.

que ce meurtre pourrait avoir, quiconque y aurait pris part. Toutes ces mesures ayant été concertées, on dépêcha un courrier aux seigneurs bannis qui erraient alors sur les frontières, et ils furent invités au nom du roi à rentrer dans leur patrie.

Ce projet, si atroce en lui-même, le devint encore davantage par les circonstances qui en accompagnèrent l'exécution. Marie, qui était au septième mois de sa grossesse, soupait en son particulier avec la comtesse d'Argyle, sa sœur naturelle, Rizzio et quelques autres personnes de sa suite. Le roi entra dans son appartement par un passage dérobé, et s'arrêta derrière le fauteuil de cette princesse. Lord Ruthven, George Douglas et les autres conjurés, tous armés, entrèrent précipitamment après lui. Marie, effrayée à cet aspect, leur demanda le motif de cette brusque apparition : ils lui répondirent que ce n'était point à elle qu'ils en voulaient, que leur intention n'était que de faire subir à ce traître (en montrant Rizzio), le châtiment qu'il méritait. Rizzio, hors de lui, courut à sa maîtresse, et, l'embrassant étroitement par le milieu du corps, implora sa (88) protection. Marie employa les cris, les prières, les menaces pour le sauver; mais les assassins impatients, s'élancèrent sur leur proie, sans égard pour leur souveraine, et en renversant tout ce qui se trouvait sur leur passage, augmentèrent l'horreur et la confusion de cette scène affreuse. Douglas saisit l'épée de Henri, et la plongea dans le sein de Rizzio. Ce malheureux, luttant contre la mort, et poussant des cris lamentables, fut arraché des bras de Marie par les autres conjurés et traîné dans l'antichambre, où il fut percé de cinquante-six coups [102]. Dès que l'infortunée princesse fut informée du sort de Rizzio, elle essuya ses larmes : « Je ne pleurerai plus, dit-elle, je vais songer à la vengeance. » L'insulte qu'en effet elle venait de recevoir, la flétrissure que l'on s'efforçait d'imprimer à sa réputation, le danger auquel sa vie était exposée, attendu son état actuel, étaient des outrages si sanglants, si accumulés, qu'ils ne pouvaient admettre de pardon dans l'âme même la plus douce et la plus modérée.

Les assassins, craignant le ressentiment de Marie, la retinrent prisonnière dans le palais. Le roi éloigna tous ceux qu'il pouvait soupçonner de vouloir la délivrer, en leur déclarant que ce qui avait été fait l'avait été par ses ordres, et qu'il se chargeait de veiller à la sûreté de la reine. Murray et les autres seigneurs bannis arrivèrent deux jours après. Marie, dont l'indignation contre eux était affaiblie par des injures plus récentes, consentit volontiers à leur pardonner; elle reçut même son

---

102 Melvil, p.64. Keith, p. 330 et 331. Crawford p. 9.

frère avec tendresse. Ils obtinrent du parlement un acte d'abolition, et furent rétablis dans leurs biens et dans leurs dignités. Les complices du meurtre de Rizzio sollicitèrent aussi leur grâce de la reine; mais elle éluda adroitement de céder à leur demande, en leur persuadant que, tant qu'elle serait retenue captive et environnée de gardes, tout ce qu'elle pourrait signer serait nul. Dans ces entrefaites elle regagna la confiance de son époux par ses discours et par ses caresses. A peine eut-elle obtenu sa liberté, qu'elle engagea Henri à se sauver avec elle pendant la nuit, et à se retirer à Dunbar. Là, plusieurs de ses sujets lui offrirent (89) leurs services. Elle rassembla une armée et s'avança à Édimbourg. Les conjurés, qui n'avaient point de forces à lui opposer, furent contraints de fuir en Angleterre, où ils traînèrent leur vie dans l'indigence et dans l'opprobre. Ils implorèrent la protection du comte de Bothwel, nouveau favori de Marie : ce seigneur, qui désirait de fortifier son parti en se les attachant parvint à calmer le ressentiment de la reine, et leur procura bientôt la satisfaction de revenir en Écosse [103].

Ce fut contre son époux seul que Marie conserva un désir implacable de vengeance. Il y avait déjà quelque temps que sa personne ne lui était plus agréable, et la mesure de son aversion pour lui était comblée depuis qu'il avait foulé aux pieds toutes les lois du devoir et de la reconnaissance. Elle l'engagea à désavouer toute intelligence avec les meurtriers de Rizzio, à nier qu'il eût eu aucune part à leur crime, et même à faire une déclaration publique de cette imposture si manifeste pour tout le monde [104]. Lorsqu'elle l'eut rendu par ce moyen l'objet du mépris universel, et indigne de la confiance d'aucun parti, elle le quitta avec autant de dédain que d'indignation. Pour mieux donner à son départ l'air d'une fuite marquée, elle se retira brusquement à Alloa chez le comte de Mar. Henri l'y ayant suivie, elle revint précipitamment à Édimbourg, et lui témoigna partout le dégoût et l'antipathie les plus insurmontables. Elle engagea ses courtisans à le délaisser; elle se fit une joie maligne de le réduire au cortège le plus simple et le moins nombreux, pour attirer sur ce prince le mépris de la populace même. Il lui fut cependant permis d'avoir un appartement dans le château d'Édimbourg, que Marie avait choisi pour y faire ses couches. Elle y mit au monde un fils. Comme cet événement intéressait l'Angleterre aussi bien que l'Écosse, elle dépêcha sur-le-champ sir James Melvil pour porter cette heureuse nouvelle à Élisabeth. Melvil

---

103 Melvil, p. 75 et 76. Keith, p.334. Knox, p.398.

104 Goodall, vot. 1, p. 280. Keith, Append. p. 167.

rapporte que, le soir du jour de son arrivée à Londres, cette princesse donnait un bal à sa cour à Greenwich, et s'y livrait à toute la vivacité et à toute la gaîté qu'elle faisait briller ordinairement dans ces occasions dès qu'il eut notifié la (90) naissance du prince d'Ecosse, la joie d'Elisabeth disparut, elle tomba dans une profonde mélancolie, et, appuyant sa tête sur son bras, elle dit douloureusement à quelqu'un de sa suite « La reine d'Écosse est mère d'un bel enfant, tandis que je ne suis qu'un arbre stérile Cependant le lendemain, à l'audience de l'ambassadeur, elle reprit sa première dissimulation, affecta un air satisfait, remercia Melvil de la diligence qu'il avait faite pour lui apporter une si bonne nouvelle, et témoigna la plus tendre amitié pour sa sœur [105]. Quelque temps après, elle envoya le comte de Bedford, et George Cary, fils de lord Hunsdon et parent de cette princesse, pour tenir en son nom le jeune prince sur les fonds de baptême elle les chargea aussi de présents magnifiques pour la reine d'Écosse.

La naissance du fils de Marie augmenta le zèle de ses partisans en Angleterre [106]. On commença même à demander de toutes parts un règlement pour la succession. Ces demandes éclatèrent avec beaucoup de véhémence dans une nouvelle session du parlement qui fut tenue après six prorogations. La chambre des pairs, qui avait jusqu'alors évité de toucher à l'objet délicat de la succession, prit l'initiative. La chambre des communes imita bientôt l'exemple des lords. Molineux entama l'affaire dans la chambre basse, et proposa que la question de la succession et celle des subsides fussent mises ensemble en délibération, comme si on eût eu par-là l'intention de contraindre la reine à céder à la requête de son parlement [107]. Les courtisans tâchèrent d'éluder la discussion. Sir Ralph Sadler dit à la chambre qu'il avait entendu la reine assurer positivement que, pour le bien de son peuple, elle était déterminée à se marier. Le secrétaire d'état Cecil, et sir Francis Knollys, rendirent le même témoignage, ainsi que sir Ambroise Cave, chancelier du duché, et sir Edvard Rogers, contrôleur de la maison de la reine. L'ambition d'Élisabeth et son caractère altier étaient si bien connus, que peu des membres du parlement ajoutèrent foi à ces protestations. Ils les regardèrent comme un nouvel artifice, dont le seul but était de rétracter la déclaration positive qu'elle avait (91) faite au commencement de son règne de vivre et de mourir vierge. Ce nouveau subterfuge

105 Melvil, p. 69 et 70.
106 Camden, p. 397.
107 D'Ewes, p. 129.

n'eut pas l'effet que les ministres en avaient espéré; il ne servit qu'à engager le parlement à joindre par bienséance la question du règlement de succession à celle du mariage de la reine. Les débats sur cet objet marchaient avec la plus grande célérité; on avait même nommé un comité pour en conférer avec les pairs, lorsqu'il vint un ordre exprès de la reine de ne pas aller plus avant. Cecil dit de sa part qu'elle donnait sa parole royale à la chambre que son intention de se marier était sincère que la déclaration d'un successeur entraînerait de grands dangers pour sa personne; qu'elle avait fait l'expérience, sous le règne de sa sœur, à quel point la faveur publique environnait communément un héritier présomptif, et jusqu'où les hommes étaient disposés à sacrifier leur devoir actuel à leurs espérances, et qu'elle était résolue de différer la décision de cette affaire importante jusqu'à ce qu'il se présentât un moment plus favorable. Les communes furent peu satisfaites de ces raisons, et murmurèrent encore davantage contre l'ordre qui leur interdisait la discussion de cet objet. Paul Wentworth, un des membres du parlement, alla jusqu'à mettre en question si ce n'était pas violer les libertés et les privilèges de la chambre que de lui faire une pareille défense. Quelques-uns même, s'écartant du profond respect qu'ils avaient eu jusque-là pour la reine, dirent hautement qu'il n'était pas seulement de son devoir de s'occuper pendant sa vie du bonheur de ses sujets, mais qu'elle était encore obligée à pourvoir à leur tranquillité future en fixant le choix d'un successeur; que par une conduite différente elle se montrait plutôt la marâtre que la mère de son peuple; qu'il semblait qu'elle ne désirât la durée du royaume qu'autant qu'elle aurait la gloire et la satisfaction de le gouverner; qu'il n'y avait que des princes pusillanimes, des tyrans et des femmes timides, qui craignissent leurs successeurs; qu'enfin l'amour du peuple était le rempart le plus sûr pour un souverain qui, renonçant à tout artifice, à toute voie oblique, avait le courage et la magnanimité de confier sa sûreté à cette honorable défense. La reine, ayant appris toutes ces contestations, envoya chercher l'orateur, et, après lui avoir réitéré ses premiers ordres, elle (92) le chargea d'informer la chambre que, s'il restait quelques-uns de ses membres qui ne fussent pas encore satisfaits, ils n'avaient qu'à paraître devant le conseil privé et y exposer leurs raisons. Comme ces membres, malgré des ordres si positifs, n'en paraissaient pas moins disposés à continuer cette discussion, Élisabeth jugea à propos de révoquer la défense qu'elle en avait faite, et envoya dire à la chambre qu'elle lui rendait la liberté de ses déli-

bérations. [108] Cette condescendance adoucit tellement l'esprit des communes, qu'elles traitèrent dès lors ce sujet avec plus de modération. Elles accordèrent même à la reine un subside et un quinzième, payables en trois termes, sans y mettre aucune condition. La reine prorogea le parlement peu de temps après, et termina la séance avec quelque aigreur, en disant qu'elle avait aperçu beaucoup d'artifices et de dissimulation dans la conduite de cette assemblée que, sous le prétexte de mariage et de succession, quelques-uns des représentants cachaient de très mauvaises intentions; mais qu'elle avait du moins tiré un grand avantage de leurs tentatives, celui de pouvoir distinguer ses amis de ses ennemis. « Mais, pensez-vous, ajouta-t-elle, que je ne sois pas occupée de votre sécurité future, et que je négligerai de pourvoir à l'ordre de la succession? Ces deux objets sont les premiers de mes soins, car je sais que je suis mortelle. Avez-vous pu croire aussi que j'eusse l'intention de rien entreprendre sur vos libertés? Non, ce ne fut jamais mon dessein. Je n'avais que celui de vous arrêter sur le bord du précipice. Toutes choses ont leur temps; mais quoique vous puissiez être favorisés d'un souverain plus prudent ou plus éclairé que je ne le suis, personne, je vous le jure, ne régnera sur vous, à qui votre tranquillité soit plus chère qu'à moi. Soit que je vive assez pour revoir cette assemblée, soit qu'un autre que moi tienne les rênes du gouvernement, je vous avertis de prendre garde à ne jamais mettre la patience de votre souverain à une épreuve aussi violente que celle où vous avez mis la mienne. Je finis cependant par vous assurer, car je ne veux pas me séparer de vous mécontente, que, malgré (93) les dégoûts que j'ai essuyés, la plupart d'entre vous peuvent compter sur l'affection de leur reine [109]. »

Élisabeth montra dans cette occasion plus de dignité que jamais : elle avait obtenu le subside sans aucune condition mais, comme on pensait que les communes n'avaient porté si loin leurs largesses que dans la vue d'engager Élisabeth à céder à leurs vœux sur l'affaire de la succession, elle crut devoir, en s'y refusant, leur remettre le tiers de la somme accordée. Elle dit, en leur donnant cette preuve de générosité, qu'elle croyait cet argent aussi bien pour elle dans la bourse de ses sujets que dans ses coffres [110].

---

108 D'Ewes, p. 130.
109 D'Ewes, pag. 116 et 117.
110 Camdenn, pag. 400.

Quoique la reine fût parvenue à éluder pour le moment les sollicitations du parlement à l'égard du successeur qu'on la pressait de désigner, les partisans de Marie se multipliaient tous les jours en Angleterre. Indépendamment des catholiques, dont plusieurs entretenaient une correspondance criminelle avec elle, et n'attendaient qu'un signal de sa part pour se soulever [111], ses amis déclarés remplissaient la cour d'Élisabeth même. Le duc de Norfolk, les comtes de Leicester, de Pembroke, Bedford, Northumberland, sir Nicolas Throgmorton, et la plupart des grands seigneurs d'Angleterre excepté Cecil, paraissaient convaincus de la nécessité de nommer Marie héritière de cette couronne. Les protestants fanatiques étaient les seuls qui penchassent en faveur de la comtesse de Hertford, ou d'Éléonore, sa tante, comtesse de Cumberland. Le mariage de la première semblait donner lieu à quelques objections : il avait été déclaré nul; et tous les politiques, les gens même de son parti, craignaient les nouvelles disputes sur l'article de la succession, qui naîtraient de cet arrêt si on élevait la comtesse de Hertford au trône. La conduite de Marie, si modérée avec les protestants, et si bienveillante envers tout le monde, lui conciliait d'ailleurs tous les suffrages [112]. On était disposé à attribuer à sa jeunesse et à son inexpérience les erreurs dans lesquelles elle était tombée. Mais cette brillante perspective s'évanouit par les événements qui suivirent. Bientôt les étranges imprudences de cette princesse, pour (94) ne pas dire ses crimes atroces, la précipitèrent du faîte de la prospérité dans l'abîme de l'infortune, et décidèrent à la fois sa perte et son infamie.

Le comte de Bothwel était d'une des plus considérables et des plus puissantes maisons d'Écosse. Quoiqu'il ne fût distingué par aucun talent pour la politique ou pour la guerre, il avait acquis de la considération dans le parti qui s'était opposé à l'agrandissement du comte de Murray et des réformés les plus rigides. Sans mœurs et sans conduite, accablé de dettes qui avaient absorbé sa grande fortune, Bothwel s'était plongé dans l'indigence par ses profusions [113], et semblait n'avoir plus de ressources que dans les entreprises désespérées. On l'avait accusé plus d'une fois d'avoir voulu assassiner Murray. Quoique la multiplicité de ces accusations respectives entre les cabales ennemies diminue le degré de force qu'elles pourraient avoir, elle sert cependant à prouver à quel point ces moyens détestables

111 Haynes, pag. 416. et 448.
112 Melvil, p. 53, 61 et 74.
113 Keith, p. 240.

de se venger étaient familiers en Écosse; et, sous ce point de vue, de pareils bruits reprennent de la vraisemblance. Bothwel s'était acquis depuis quelque temps la faveur et toute la confiance de Marie. Rien ne se faisait plus que par ses conseils et sous son autorité. On citait des traits de la familiarité la plus intime entre eux. Les conjectures qu'on en tirait se confirmaient par la persévérance, ou plutôt le redoublement de l'aversion que Marie témoignait pour son époux [114]. Ce jeune prince, réduit au désespoir par le mépris qu'il essuyait de la reine et des courtisans, forma un jour le projet de fuir secrètement en France ou en Espagne, et s'assura même d'un vaisseau à cette intention [115]. D'un autre côté, quelques personnes de la plus haute noblesse, voyant que l'animosité de la reine pour lui était insurmontable, proposèrent de recourir à un divorce. Malgré ce qu'on a pu dire de la manière décente dont Marie se conduisit dans cette occasion, en ne voulant se prêter à ce moyen qu'autant qu'il se concilierait avec son honneur et la légitimité de son fils [116], bien des gens crurent que la difficulté d'y réussir l'empêcha seule de l'entreprendre. Les soupçons furent portés si loin contre cette (95) princesse, que lorsque Henri, ne pouvant plus soutenir ses procédés outrageants, se retira enfin à Glascow, on attribua une maladie extraordinaire dont il fut attaqué en y arrivant à une dose de poison qu'elle lui avait donnée.

Tandis que les choses étaient dans cette situation, ceux qui s'intéressaient sincèrement à la gloire de Marie et à la tranquillité du royaume furent agréablement surpris d'apprendre qu'une nouvelle réconciliation s'était faite entre Henri et la reine ; qu'elle avait été voir ce prince à Glascow pendant sa maladie, qu'elle s'était conduite avec beaucoup de tendresse à son égard, qu'elle l'avait ramené avec elle, et qu'elle paraissait déterminée à vivre désormais avec lui d'une manière convenable au lien qui les unissait. Henri se laissait aisément séduire par les femmes; sans défiance sur le retour subit de l'affection de la reine, il se livra aveuglément entre ses mains, et la suivit à Édimbourg. Elle habitait le palais de Holy-Rood-House mais comme cette maison était peu élevée, et que l'affluence des gens qui fréquentaient la cour occasionnait nécessairement du bruit, dont le roi pourrait être incommodé dans l'état fâcheux où il était alors, on saisit ce prétexte pour le reléguer loin du palais dans une maison isolée, nommée Kirk-of-Field. Marie n'y démentit

114 Melvil, p. 66 et 77.
115 Keith, p. 345 et 348.
116 Camden, p. 404. Hist. de Marie, par Goodall, vol. 2, p. 317.

pas les témoignages de sa tendresse. Elle s'entretint amicalement avec ce prince, et passa même quelques nuits dans un appartement au-dessous du sien. Mais le 9 février elle lui annonça qu'elle irait coucher au palais, où le mariage d'une de ses femmes demandait sa présence. Environ à deux heures du matin toute la ville fut alarmée d'un grand bruit qui se fit entendre; l'étonnement redoubla lorsqu'on apprit que ce bruit était l'effet d'une explosion de poudre qui avait fait sauter la maison où logeait Henri; qu'on avait trouvé le cadavre de ce prince à quelque distance dans un champ voisin, et qu'il ne portait aucune marque de feu, ni de contusion qui indiquât une mort violente [117].

Il ne fut pas possible de douter que Henri avait été assassiné; (96) et tous les soupçons se portèrent aussitôt sur le comte de Bothwel, comme étant l'auteur du crime. Mais la faveur dont Marie l'honorait était si déclarée, son crédit paraissait si redoutable, que personne n'osait dire son sentiment à découvert, et que tout le monde restait dans un morne silence. Cependant quelques voix se firent entendre dans les rues pendant l'obscurité de la nuit, criant que Bothwel et Marie elle-même étaient les meurtriers du roi. Des placards secrètement affichés portaient la même accusation. Des anonymes offrirent par cette voie de prouver ce crime, si l'on voulait donner toutes sûretés convenables à ceux qui le dévoileraient. Mais la cour ayant publié une proclamation promettant une récompense et le pardon à quiconque ferait connaître l'auteur de cet attentat, on fit alors une recherche beaucoup plus exacte de ceux qui répandaient les libelles et les discours injurieux à la reine et à Bothwel, que de ceux qui avaient provoqué le meurtre du roi, et que des régicides mêmes [118].

Le comte de Lénox, qui vivait éloigné de la cour, dans l'oubli et dans la pauvreté, fut réveillé par la nouvelle du meurtre de son fils. Il écrivit à la reine pour lui demander une prompte justice des assassins, parmi lesquels il nommait le comte de Bothwel, sir James Balfour, Gilbert Balfour son frère, David Chalmers,

---

117 Quelques personnes ont cru que Henri avait été étranglé avant que la maison sautât. Mais cette supposition est contredite par la déposition même des coupables et d'ailleurs elle est inutile pour expliquer l'état où son corps fut trouvé. Il y a plusieurs exemples de gens que la poudre a fait sauter dans des vaisseaux, et qui n'en sont pas morts. Il est probable que si Henri fut tombé dans l'eau il n'aurait pas été tué.

118 Recueils d'Anderson, vol. 2, p. 38, vol. 4, p.167 et 168. Spotswood, p. 200. Keith. p.374.

et quatre autres officiers de la reine, qui tous avaient été indiqués dans les placards affichés sur les murailles d'Edimbourg. Marie prit à la lettre la demande d'une prompte justice; et ne donnant que quinze jours à l'examen de cette affaire importante, elle envoya sommer Lénox de se rendre à la cour, et d'administrer les preuves de son accusation contre Bothwel. Ce favori et tous les gens accusés par Lénox avaient pendant ce temps-là une liberté entière. Bothwel même, continuellement escorté d'une troupe de gens armés, siégeait comme à l'ordinaire dans le conseil; il continuait d'habiter la maison qu'occupait la reine, et il semblait jouir toujours de la confiance et de la familiarité de cette princesse. Le château d'Édimbourg même, place si importante, dans ces moments critiques, lui fut confié, et sous lui à (97) sir James Balfour, créature du comte, et qui était accusé publiquement d'avoir été complice du meurtre du roi [119]. Lénox, qui était venu jusqu'à Stirling dans l'intention de poursuivre cette affaire, y apprit toutes ces circonstances. Réfléchissant alors au peu de gens dont il était suivi, il commença à craindre le pouvoir, l'insolence et la témérité de son ennemi. Il écrivit à Marie pour la supplier de reculer le terme donné à l'instruction de ce procès, et pour la conjurer, par tout ce qu'elle devait à sa propre gloire, de délibérer plus mûrement sur une affaire de cette nature [120]. On n'eut aucun égard à sa prière. Le jury s'assembla, ayant le comte de Caithness pour chancelier. Lénox, prévoyant cette précipitation, avait ordonné à Cunningham, l'un de ses serviteurs, de se présenter devant la cour et de protester en son nom contre l'absolution du coupable; malgré cette protestation, les juges procédèrent au jugement. La sentence fut telle qu'ils devaient la rendre dans une affaire où il ne paraissait ni accusateur ni témoins. Bothwel fut absous du meurtre du roi. Cependant les jurés, alarmés de l'indignation que cette sentence pourrait exciter, et du danger auquel elle pourrait les exposer dans la suite, firent eux-mêmes une protestation où ils exposèrent la nécessité qui les avait fait agir ainsi [121]. Il est à remarquer que l'accusation portée contre Bothwel fixait le jour où il avait commis le crime au 9 février au lieu du 10, jour où Henri fut assassiné [122]. L'interprétation générale que l'on donna à cette erreur, trop grossière, disait-on, pour venir d'une méprise, fut que le conseil secret qui gouvernait Marie,

---

119 Spotswood, p. 201.
120 Keith, p.375. Anderson, vol.1, p. 52.
121 Spotswood, p. 201. Anderson, vol.1, p. 113.
122 Keith, p. 375. Anderson vol. 2, p. 93. Spotswotd, p.201.

ne se confiant pas absolument à la précipitation, à la violence et à l'autorité, s'était ménagé ce moyen à tout hasard pour avoir un prétexte plausible d'acquitter Bothwel.

Deux jours après cette procédure extraordinaire le parlement se réunit. Quoique la sentence rendue en faveur de Bothwel eût été accompagnée de circonstances plus capables de confirmer que de détruire l'opinion qu'on avait généralement de son crime, ce seigneur fut néanmoins choisi pour porter le sceptre royal à l'ouverture de cette assemblée nationale. Elle fit une loi (98) rigoureuse contre ceux qui afficheraient des placards diffamatoires, mais il n'y fut pas question de l'assassinat du roi [123]. La faveur dont Marie comblait ouvertement Bothwel tenait tout le monde en respect; les effets de cette crainte se manifestèrent encore plus fortement dans ce qui se passa aussitôt après la séparation du parlement. Il se forma une association, dans laquelle ceux qui signèrent l'acte, après avoir déclaré que l'absolution de Bothwel était conforme aux lois, qu'il avait en outre offert de prouver son innocence les armes à la main, s'engageaient à le défendre de tout leur pouvoir contre quiconque lui imputerait le meurtre de Henri après cette promesse, qui ne supposait pas Bothwel bien tranquille lui-même sur son innocence ils s'étendaient sur la nécessité où la reine était de se marier pour soutenir le poids du gouvernement, et lui recommandaient Bothwel comme l'époux qu'elle devait préférer. Cet écrit fut signé par tous les membres considérables de la noblesse qui se trouvèrent à la cour. Dans un pays divisé par des factions violentes, une association de cette nature en faveur d'un homme qui n'était distingué de tous les autres que par sa conduite infâme ne se serait jamais formée sans la persuasion générale que la reine était bien résolue à l'épouser [124]. Ce motif seul n'aurait pas

---

123 La reine, dans la vue de gagner le peuple, confirma un acte du parlement qui établissait la religion protestante, consentement qu'auparavent elle n'avait jamais voulu donner. Keith p. 380.

124 Marie avoue dans les instructions qu'elle donna aux ambassadeurs qu'elle envoyait en France, que Bothwel avait persuadé à tous les grands que leurs sollicitations pour ce mariage lui seraient agréables à elle-même. (Keith, p. 389. Anderson, tom. 1, p. 94.) Murray produisit ensuite aux commissaires d'Élisabeth un écrit signé de Marie, par lequel elle permettait à ces seigneurs de lui présenter cette requête. Cette permission déclarait assez ses intentions, et fut regardée comme équivalant à un ordre. (Anderson, vol. 4, p. 59.) Eux-mêmes déclarèrent que la maison où ils s'assemblèrent était environnée d'hommes armés. (Goodall, vol. 2, p. 141.)

même été suffisant pour déterminer des hommes ordinairement si opiniâtres et si intraitables, si leur adhésion n'eût été surprise, avant qu'ils pussent connaître les sentiments les uns des autres; s'ils n'avaient été subjugués par le pouvoir actuel de la cour, et s'ils n'avaient pas prévu les violences qu'ils auraient à craindre d'hommes si peu guidés par les principes de l'honneur et de l'humanité; et, malgré ces considérations, la souscription de cet écrit peut être considérée justement comme une tache pour la nation.

(99) La conduite que tint depuis Bothwel ne fut pas moins violente et moins audacieuse. Pendant que la reine était allée voir son fils à Stirling, il assembla un corps de huit cents chevaux sous prétexte de donner la chasse à des brigands qui infestaient les frontières ; il se mit en embuscade pour attendre Marie à son retour ; il s'arrêta près d'Édimbourg, se saisit de sa personne, et la conduisit à Dunbar, dans l'intention de la forcer à remplir ses vues. Sir James Melvil, dont elle était accompagnée, fut amené avec elle, et ne dit pas dans ses Mémoires avoir vu aucun signe de résistance ou de contrainte de sa part : il apprit même, à ce qu'il rapporte, des officiers de Bothwel, que toute cette manoeuvre avait été concertée avec cette princesse [125]. Une femme aussi courageuse, aussi résolue que Marie, n'aurait pas en effet laissé sa résistance douteuse dans une semblable occasion et contre une violence réelle. Cependant quelques seigneurs, pour éclaircir les véritables dispositions de la reine, lui dépêchèrent secrètement un courrier, et lui offrirent, si elle était vraiment opprimée par la force, d'employer tous leurs moyens pour la délivrer. Marie leur répondit qu'à la vérité elle avait été conduite à Dunbar malgré elle, mais que les bons traitements qu'elle y recevait la déterminaient à rester volontairement avec Bothwel [126]. De ce moment, personne ne s'occupa de la tirer d'une captivité à la quelle on ne doutait plus qu'elle n'eût donné son consentement.

On attribua d'abord cette démarche extraordinaire de Marie au sentiment de honte qu'elle éprouvait en réfléchissant à l'infamie dont ce mariage allait la flétrir, et au désir de trouver quelque moyen de colorer l'irrégularité de sa conduite. Mais les conjectures du public allèrent plus loin lorsqu'on sut que peu de jours après Bothwel avait reçu sa grâce de la reine. Cet acte renfermait le pardon de l'attentat

---

125 Melvil, p. 80.
126 Spotswood, p. 202.

commis sur la personne de la reine, *et de tous autres crimes* clause par laquelle il était indirectement absous du meurtre du roi. Le rapt ne fut plus considéré alors que comme un expédient imaginé pour fournir l'occasion d'absoudre obliquement d'un forfait dont on n'osait pas faire mention ouvertement.

(100) Ces événements se succédaient avec tant de rapidité, qu'on n'avait pas encore eu le temps de réfléchir sur l'un lorsqu'un autre, non moins étrange, venait étonner le public. Il restait cependant un obstacle si considérable à l'union de Marie et de Bothwel, qu'il n'était pas aisé de prévoir comment ils pourraient le franchir; quelques déterminés qu'ils pussent être à exécuter leur honteux projet. Cet homme, que les grands du royaume présentaient à la reine comme celui qu'elle devait prendre pour époux; cet homme qui avait joué le personnage de ravisseur pour la forcer de lui donner sa main ; Bothwel enfin était marié depuis deux ans, et avait épousé une femme de mérite, d'une naissance illustre, et sœur du comte de Huntley. Mais des gens aveuglés par leurs passions et familiarisés avec le crime, ne sont pas longtemps arrêtés par les bienséances. La poursuite d'un divorce entre Bothwel et sa femme fut commencée, et ce procès fut instruit en même temps en deux tribunaux différents, ou pour mieux dire, opposés : la juridiction de l'archevêque de Saint-Andrews, dont les juges étaient catholiques et suivaient le droit canon et le nouveau consistoire, ou la cour des commissaires, dirigée par les principes des docteurs réformés. Le motif produit devant chacun de ces tribunaux était approprié aux maximes qui y étaient établies : on fit valoir à l'archevêché le prétexte de la consanguinité, parce que Bothwel était parent de sa femme au quatrième degré mais dans le consistoire on mit en usage contre lui l'accusation d'adultère. Les parties qui demandaient le divorce étaient différentes aussi dans les différents tribunaux : Bothwel s'était pourvu à l'archevêché; sa femme l'attaquait devant la commission ecclésiastique. Chaque question, dans chaque cour, fut établie, plaidée, examinée et jugée avec tant de célérité, qu'en quatre jours on obtint de toutes deux une sentence de divorce.

Ce divorce ainsi décidé, on pensa qu'il était convenable que Marie revînt à Édimbourg, se présentât devant les cours de judicature, et se reconnût elle-même rendue à son entière liberté. Cette précaution avait sans doute semblé nécessaire pour prévenir dans la suite toute chicane sur la validité de son mariage. On donna l'ordre de publier dans l'église des bans entre la reine (101) et le duc d'Orkney, titre nouveau de Bothwel Craig, ministre d'Édimbourg fut chargé de cette formali-

té. Non seulement il refusa de s'y prêter, mais il désapprouva publiquement ce mariage dans ses sermons, et exhorta tous ceux qui avaient accès auprès de la reine à la détourner d'une alliance si scandaleuse. Cité devant le conseil pour y rendre compte de sa témérité, il y montra un courage qui devait faire rougir les grands du royaume de leur bassesse et de leur servilité. Il soutint que, selon les lois de l'église, le comte de Bothwel, ayant été convaincu d'adultère, ne pouvait se remarier ; que le divorce entre lui et sa femme avait été évidemment obtenu par collusion, comme le prouvaient la précipitation de la sentence et la conclusion subite de son mariage avec la reine que les soupçons du public sur l'assassinat du roi et sur l'intelligence de la reine dans son enlèvement, recevraient par-là pleine confirmation. Il exhorta Bothwel, présent à ce discours, à ne pas persévérer plus longtemps dans une entreprise si criminelle et, s'adressant ensuite aux conseillers d'état, il les somma d'employer tout leur crédit auprès de la reine pour la détourner d'un projet qui la couvrirait d'un opprobre éternel. Il ne s'en tint pas à cet avertissement : il saisit la première occasion qu'il eut de monter en chaire pour instruire le public de tout ce qui s'était passé ; il marqua la crainte qui lui restait, qu'au mépris de toutes remontrances, Marie ne persistât opiniâtrement dans sa résolution funeste « Pour moi, continua-t-il, j'ai déjà satisfait à ma conscience, et je prends encore le ciel et la terre à témoins que j'abhorre, que je déteste ce mariage aussi scandaleux qu'abominable aux yeux de tout le genre humain mais puisque les grands, comme je m'en aperçois, autorisent cette union par leurs flatteries ou par leur silence, je conjure tous les fidèles d'adresser leurs prières ferventes au Tout-Puissant pour qu'une résolution formée contre les lois, contre la raison, contre la bonne conscience, puisse, par la miséricorde divine, tourner à l'avantage du royaume. » Ce discours irrita extrêmement la cour. Craig fut cité une seconde fois devant le conseil pour l'audace qu'il avait eue de passer ainsi les bornes de son ministère. Il répondit que son ministère n'avait de bornes que la parole de Dieu, les bonnes lois et la raison (102) naturelle; que si l'on jugeait le mariage de la reine conformément à l'une de ces trois règles des actions humaines, il paraîtrait infâme et déshonorant aux yeux du monde entier. Cette héroïque fermeté dans un simple ecclésiastique .imposa tellement au conseil, que Craig fut renvoyé sans autre réprimande et sans aucun châtiment [127].

---

127 Spotsvood, p. 203. Anderson, vol. 2, p. 280.

En vain tout ce qui se passait aurait dû tirer Bothwel et la reine de leur ivresse, et les instruire à la fois des dispositions du peuple et de l'inutilité d'y résister; ils s'opiniâtrèrent à courir à leur ruine certaine. Le mariage fut célébré par l'évêque d'Orkney, protestant, que l'église déposa dans la suite pour le punir de cette condescendance scandaleuse. Peu de personnes de qualité assistèrent à cette cérémonie. La plupart d'entre elles, cédant ou à la honte, ou à la crainte, s'étaient retirées dans leurs terres. Le Croc, ambassadeur de France, homme déjà avancé en âge, plein d'honneur et de fermeté, refusa constamment, quoique attaché à la maison de Guise, de paraître applaudir à cette union par sa présence [128]. Élisabeth avait écrit et fait dire amicalement à Marie tout ce qu'elle avait imaginé de plus persuasif pour l'en détourner; la cour de France s'y était opposée de même mais la reine d'Écosse, jusqu'alors si docile aux conseils des parents qu'elle avait dans ce royaume, n'eut aucun égard à leur sentiment dans cette circonstance.

La nouvelle de cet événement s'étant répandue dans les pays étrangers, remplit l'Europe d'étonnement, et couvrit d'infamie non seulement les principaux coupables, mais encore toute la nation, qui semblait, par sa soumission, son silence et son approbation même, autoriser ce lien scandaleux [129]. Les Écossais qui se trouvaient hors de leur patrie reçurent de tels reproches qu'ils n'osaient plus paraître dans le monde, et ils exhortèrent fortement leurs concitoyens à les délivrer de l'indignation publique, en punissant comme ils méritaient, les auteurs de crimes si atroces. Ces cris poussés de toutes parts, et les réflexions que le temps amena, tirèrent enfin les Écossais de leur assoupissement. Les premiers bruits répandus contre Marie, qui l'accusaient d'avoir eu (103) part au meurtre du roi, se renouvelaient avec plus de force que jamais; le nouveau mariage de cette princesse semblait les confirmer jusqu'à la démonstration : on disait hautement partout que, quoiqu'on n'eût encore produit aucune preuve directe et particulière qu'elle en fût coupable, les dernières circonstances de sa conduite suffisaient non seulement pour la rendre suspecte de ce forfait, mais même pour l'en convaincre que sa réconciliation subite avec un époux qu'elle avait haï si longtemps et à juste titre, la démarche qu'elle avait faite en le ramenant à la cour, après l'en avoir écarté à force de mépris et de mauvais procédés, et la précaution de séparer son logement du sien, étaient des circonstances peu importantes en elles-mêmes, mais qui, compa-

128 Spotswood, p. 203. Melvil, p.82.

129 Melvil, pag. 82. Keith, p. 402. Anderson, vol.1, p. 128 et 134.

rées aux événements dont elles étaient suivies, formaient un corps de preuves contre cette princesse; qu'on s'attendait au moins qu'après l'assassinat du roi sa conduite aurait été plus circonspecte, plus sévère qu'auparavant, et qu'elle aurait eu une extrême impatience de punir les assassins afin de se disculper elle-même de tout soupçon, et de se mettre à l'abri de tout reproche; qu'une femme qui se serait respectée n'aurait pas donné à un homme publiquement accusé d'avoir assassiné son époux, accès auprès d'elle, encore moins une place dans ses conseils, ne l'aurait pas comblé de faveurs, et revêtu d'autorité qu'un acte d'abolition expédié dans l'absence des accusateurs était peu propre à satisfaire le public, surtout quand cette absence était le fruit de manoeuvres concertées pour précipiter ce jugement, et l'effet de la terreur dont son penchant déclaré pour le coupable avait frappé tout le monde ; que la seule idée de son mariage avec un homme de ce caractère, et dans de pareilles conjonctures, était révoltante; que l'expédient qu'elle avait imaginé d'extorquer le consentement de la noblesse et de se faire enlever ensuite pour justifier le sien même était un artifice grossier, plus capable de déceler son crime que de prouver son innocence ; qu'une femme qui laisse apercevoir ainsi qu'elle se sent digne de reproche, et qui cependant, loin de réformer une conduite inexcusable, ne cherche que des ruses pour y persévérer impunément, montre le peu d'égard qu'elle a pour sa réputation ce qui ne peut être (104) que l'effet ou la cause des excès les plus honteux ;qu'épouser un homme qui, quelques jours avant, avait si scandaleusement fait divorce avec sa femme, et que, pour tout dire enfin, on croyait être le meurtrier du roi, son époux, assassiné peu de mois auparavant, était une action si contraire aux plus simples règles de conduite, qu'un aveu d'imprudence ou de légèreté ne serait point une excuse capable de la pallier qu'une femme remariée sitôt après la perte d'un premier époux n'échappait pas à la censure sévère du public, quoique son second mariage ne fût accompagné d'aucune de ces circonstances affreuses, et qu'il fùt sortable en lui-même ; mais qu'une femme que le goût du plaisir rendait insensible à tant d'autres considérations puissantes, pouvait également sacrifier à sa passion tout sentiment d'honneur et d'humanité ; que Marie n'ignorait pas l'opinion générale à son égard sur le meurtre de Henri, et les conséquences que l'on devait tirer de sa conduite actuelle; que si elle persistait dans un projet dont on était justement indigné, elle ratifierait par ses actions, autant que le pourrait faire l'aveu le plus formel, tous les soupçons, toutes les imputations de ses ennemis; qu'un prince avait été assassiné à la face du monde ; que Bothwel seul était soupçonné et accusé du crime; que, s'il en était inno-

cent, rien ne pouvait l'absoudre, soit aux yeux de Marie, soit aux yeux du public, que la découverte et la conviction du véritable assassin que cependant on n'avait fait aucune recherche à cet effet, quoique le parlement fût assemblé que la souveraine et l'épouse se taisait parce qu'elle était coupable, et le peuple parce qu'il était intimidé que les seuls préjugés qui combattaient ces présomptions, ou plutôt ces preuves, n'étaient fondées que sur la douceur et la bonté qu'elle avait fait paraître dans les commencements de son règne, et qui semblaient écarter d'elle toute suspicion d'une barbarie si atroce ; mais que le cœur humain était sujet à d'étranges révolutions que souvent les personnes coupables des crimes les plus énormes n'étaient pas nées avec les penchants les plus pervers; qu'une femme qui, dans un moment critique et dangereux, a fait le sacrifice de son honneur à un homme sans principes, peut dès-lors se laisser entraîner aveuglèment par lui à commettre les actions les plus monstrueuses, (105) et ne doit plus être considérée comme disposant réellement d'elle-même; qu'on voulait bien encore supposer pour la justification de Marie, que Bothwel, présumant trop des préventions qu'elle avait en sa faveur, avait consommé de lui-même l'attentat sans lui en communiquer le projet; que cependant un amour si subit, si passionné pour un homme qu'elle connaissait depuis longtemps ne pouvait guère se concevoir, sans qu'on supposât entre eux une intelligence antérieure et déjà criminelle qu'en paraissant affronter ensuite les reproches les plus amers, et le danger le plus redoutable, sans être arrêtée par la honte ou par la prudence, elle forcerait le public à penser que le devoir et l'humanité n'avaient plus d'empire sur elle.

Tel était le sentiment général en Écosse. Les ministres protestants, depuis longtemps ennemis de Marie, se servirent du crédit qu'ils avaient dans la nation pour y répandre la persuasion du crime de leur souveraine; ils parvinrent à donner contre elle les impressions les plus défavorables. Quelques tentatives faites par Bothwel, et, à ce qu'on prétend, approuvées par la reine, pour se rendre maître de la personne du jeune prince d'Écosse, excitèrent la plus sérieuse attention. La haute noblesse, et même une partie de celle qui avait été contrainte précédemment à signer la requête en faveur du mariage de Marie avec Bothwel, s'assembla à Stirling, et forma une association pour veiller à la sûreté du jeune prince, et pour punir les meurtriers du roi son père [130]. Le comte d'Athole lui-même, catholique déclaré, fut le premier auteur de cette association. Les comtes d'Argyle, de Mor-

[130] Keith, p. 394.

ton, Marre, Glencairne, les lords Boyd, Lindesey, Hume, Semple, Kirkaldy de Grange, Tulibardine, et le secrétaire d'état Lidington, y entrèrent avec chaleur. Le comte de Muray, ayant prévu ces orages, et ne voulant s'engager dans aucune faction, avait demandé à la reine et obtenu d'elle, quelque temps auparavant, la permission de se retirer en France.

Lord Hume prit les armes le premier : il rassembla un corps de huit cents chevaux, avec lequel il vint brusquement investir la (106) reine et Bothwel dans le château de Borthwic. Ils trouvèrent le moyen de s'échapper et de s'enfuir à Dunbar, tandis que les seigneurs confédérés assemblaient leurs troupes et concertaient leurs opérations à Édimbourg. Si Bothwel eût été assez prudent pour se tenir à couvert dans la forteresse de Dunbar, ses ennemis auraient été obligés de se disperser faute, d'argent et de subsistances. Mais ayant appris que les lords étaient réduits à la détresse, il eut la témérité de se mettre en campagne et de s'avancer sur eux. Les armées se rencontrèrent à Carberry-hill, à six milles d'Édimbourg. Marie s'aperçut bientôt que ses propres troupes désapprouvaient sa cause, et n'étaient nullement disposées à verser leur sang pour la soutenir [131]. Après quelques bravades de Bothwel, dans lesquelles il fit paraître peu de courage, Marie ne trouva d'autres ressources que d'entrer en pourparler avec Kirkaldy de Grange, et de se livrer elle-même entre les mains des confédérés, après avoir tiré d'eux quelques vagues promesses. On la conduisit à Édimbourg à travers les insultes de la populace, qui lui reprochait ses crimes on eut même la cruauté de tenir sous ses yeux, de quelque côté qu'elle se tournât, une bannière sur laquelle était peints le meurtre de son époux et le triste état de son fils [132]. Marie, abattue par tant d'infortunes, eut recours aux larmes et aux gémissements.

Tandis qu'elle était en conférence avec de Grange, Bothwel, sans suite et sans escorte, s'était enfui à Dunbar; ayant équipé quelques petits vaisseaux, il fit voile aux Orcades, où il vécut quelque temps de piraterie. Il y fut poursuivi par de Grange; le vaisseau qu'il montait fut pris, avec quelques-uns de ses domestiques qui, après avoir révélé toutes les circonstances du meurtre du roi, furent exécutés pour ce crime. Bothwel se sauva dans une chaloupe, et trouva moyen de passer en

131 Keith, p. 402. Spotswood, p. 207

132 Melvil, p. 83 et 84.

Danemark. Il y fut jeté en prison ; sa raison s'égara, et il mourut misérablement au bout de dix ans digne fin d'une vie écoulée dans les forfaits.

La reine d'Écosse, livrée entre les mains d'une faction furieuse, reçut tous les traitements auxquels un souverain doit naturellement s'attendre de la part de sujets qui ont tout à la fois (107) des maux futurs à prévenir et un ressentiment actuel à satisfaire. On prétend que Marie se conduisit avec une énergie peu convenable à sa situation; qu'elle avoua hautement son attachement insurmontable pour Bothwel; que même elle lui écrivit une lettre, qui fut interceptée par les seigneurs écossais, où elle lui protestait qu'elle souffrirait tous les maux imaginables, qu'elle sacrifierait même son sang et sa puissance plutôt que de renoncer à son amour [133]. Les rebelles, prévoyant le danger auquel ils seraient exposés si Marie reprenait le dessus, se déterminèrent à procéder contre elle avec la dernière rigueur et ils l'envoyèrent le lendemain sous bonne escorte dans le château de Lochlevin, situé sur le lac du même nom. La maîtresse de ce château était mère du comte de Murray; et, comme elle prétendait avoir été légitimement mariée au feu roi d'Écosse, elle haïssait naturellement cette princesse, et elle la traita avec toute la dureté possible.

Elisabeth, exactement informée de tous ces événements, parut touchée de compassion pour le sort de l'infortunée Marie. Comme ses craintes et sa jalousie étaient alors calmées par la ruine certaine de sa rivale et l'avilissement où son inconduite l'avait précipitée, elle commença à réfléchir sur l'instabilité des choses humaines, sur le peu de solidité de la grandeur royale même, et sur le danger de fomenter l'esprit de rébellion parmi le peuple. Elle résolut d'employer son crédit pour adoucir les maux de sa malheureuse sœur. Elle envoya sir Nicolas Throgmorton, comme ambassadeur en Écosse pour faire des représentations de sa part à Marie et aux seigneurs confédérés. Quoique les instructions qu'elle donna à son ministre fussent mêlées de quelques prétentions altières, elles étaient cependant remplies de cette raison supérieure qui lui était si naturelle, et de toute la générosité que la position intéressante de la reine d'Ecosse pouvait exciter. Elle ordonnait à Throgmorton de dire en son nom à Marie que la conduite récente de cette princesse était si odieuse, et, à tous égards, si peu susceptible d'excuse, qu'elle en avait été révoltée que, malgré les mouvements de pitié (108) qu'elle sentait pour elle,

---

133 Melvil p. 84. On pourrait douter que cette lettre ait réellement existé, par la raison surtout que Murray et ses associés n'en firent aucune mention dans leurs dépositions contre Marie, en présence des commissaires d'Élisabeth.

elle avait d'abord résolu de ne point intervenir dans ses affaires, de ne lui donner ni conseils, ni secours, et de l'abandonner comme une personne dont la situation était entièrement désespérée, et le déshonneur irréparable qu'elle savait de bonne part que d'autres princes étrangers, proches parents de Marie, avait pris une semblable résolution mais que, pour elle, ces derniers événements l'avaient attendrie, et lui avaient inspiré des mesures plus favorables aux intérêts et à la liberté d'une reine infortunée; qu'elle ne voulait pas la voir opprimée plus longtemps par ses sujets rebelles; qu'elle emploierait, au contraire, sa médiation, et même son pouvoir, pour la tirer de captivité et la replacer dans un état convenable à sa dignité et à la tranquillité de ses peuples; qu'elle invitait cette princesse à renoncer à toute idée de vengeance, excepté contre les assassins de son époux; qu'à titre de sa proche parente, elle était plus en droit que les sujets de Marie d'interposer son autorité sur cet article; qu'elle priait donc cette princesse, si elle consultait encore sa gloire et sa sûreté, de ne point se refuser à une demande si juste et si raisonnable; qu'après avoir pourvu à ces deux grands objets, c'est-à-dire à sa liberté et à la punition des meurtriers du roi, on s'occuperait de la sûreté du jeune prince son fils; que le meilleur parti à prendre à cet égard serait peut-être de l'envoyer élever en Angleterre ; qu'indépendamment de ce qu'on le mettrait par ce moyen à l'abri de tout ce qu'il avait à craindre des troubles et des factions d'Écosse, on lui procurerait, en l'élevant au milieu des Anglais, beaucoup d'autres avantages qu'il était aisé de prévoir.

Les représentations que Throgmorton était chargé de faire aux seigneurs confédérés étaient totalement conformes aux sentiments qu'Élisabeth avait conçus en faveur de Marie; il avait ordre de dire qu'à quelque point que sa maîtresse désapprouvât la conduite de Marie, elle trouvait leur révolte inique et contraire aux principes de tout bon gouvernement; qu'il ne leur appartenait pas de réformer, encore moins de punir la mauvaise administration de leur souveraine; que les prières, les conseils, les remontrances étaient les seules armes dont les sujets pussent légitimement se servir contre l'autorité suprême, en quelque (109) occasion que ce fût; que, si ces moyens ne réussissaient pas, il fallait qu'ils implorassent le secours du ciel, et qu'ils attendissent avec patience du Tout-Puissant, qui tient le cœur des rois dans sa main, le retour de leur maître dans les voies de la justice et de la clémence; qu'elle ne cherchait pas à établir ces maximes par l'intérêt qu'elle pouvait avoir à ce que les peuples s'y conformassent, mais parce qu'elles étaient généra-

lement reçues dans tous les états bien gouvernés, et qu'elles étaient essentielles à la conservation de toute société civile; qu'elle les exhortait à mettre leur reine en liberté; qu'elle leur promettait alors de concourir avec eux à rectifier les vices du gouvernement, à punir les meurtriers du roi, et à assurer la vie et la liberté du jeune prince d'Écosse ; que si les services qu'elle avait rendus autrefois aux Écossais, en les protégeant contre les usurpateurs étrangers, étaient appréciés à leur juste valeur, ces peuples devaient avoir une entière confiance dans sa médiation, et se reprocher à eux-mêmes de n'y avoir pas encore eu recours dans les circonstances présentes.

Élisabeth ne s'en tint pas à ces représentations, elle envoya aussi par Throgmorton quelques articles d'accommodement pour être proposés aux deux parties, comme des moyens de pacifier les affaires publiques. Quoique ces articles renfermassent quelques restrictions considérables dans l'exercice du pouvoir souverain, ils étaient en général favorables à Marie, et dictés avec assez d'indulgence pour elle. Les seigneurs qui s'étaient promis d'agir avec la plus grande sévérité craignirent la partialité d'Élisabeth; et, ne doutant pas que la protection de cette puissante princesse [134] ne relevât le courage de Marie, ils jugèrent à propos, après plusieurs délais affectés, de refuser à l'ambassadeur anglais tout accès auprès de leur reine. On proposa quatre manières différentes de traiter avec elle : la première était de la rétablir dans son autorité, mais à des conditions qui en resserraient étroitement les limites; la seconde, de l'obliger à céder la couronne au prince son fils, de la bannir du royaume, de la confiner, ou en France, ou en Angleterre, avec l'assurance, (110) de la part du souverain dans les états duquel elle résiderait, qu'elle ne ferait aucune tentative pour troubler le gouvernement établi en Écosse; la troisième, de lui faire publiquement son procès pour ses crimes, dont ses ennemis prétendaient avoir des preuves incontestables, et de la condamner à une prison perpétuelle ; la quatrième, encore plus rigoureuse, de lui faire subir une peine capitale après son jugement [135]. Throgmorton se déclara pour le parti le plus modéré; mais en même temps qu'il promit l'exécution des articles au nom de sa maîtresse, il menaça les seigneurs écossais d'une prompte vengeance en cas qu'ils refusassent de s'y soumettre [136], et les avertit de prendre garde à ne pas attirer sur

134 Keith, p.427.
135 Keith, p. 420.
136 *Ibid*. p. 428.

eux-mêmes, par leur violence, l'indignation publique, dont leur reine était alors chargée. Mais, excepté le secrétaire d'état Lidington, il ne réussit à ramener aucun des chefs à la douceur. Tous les avis tendirent à la sévérité la plus excessive. Les prédicants en particulier, triomphant de pouvoir tirer du vieux Testament même des exemples de ces maximes rigoureuses, qui ne peuvent avoir d'autres garants que les révélations particulières, enflammaient l'esprit de la populace, et l'animaient contre leur malheureuse souveraine.

Plusieurs concurrents aspiraient à la régence après la déposition projetée de Marie. Le comte de Lénox réclamait cette place comme grand-père du prince mineur. Le duc de Châtellerault, alors en France la demandait à titre de plus proche héritier de la couronne. Mais la plus grande partie des lords associés penchait en faveur du comte de Murray, dont ils connaissaient la capacité, et qui d'ailleurs possédait la confiance de tous les ministres et des protestants les plus zélés. Lorsque toutes les mesures furent concertées, on rédigea trois actes, qui furent remis à la reine par lord Lindesey et sir Robert Melvil. Le premier était une abdication de la couronne en faveur de son fils; le second établissait Murray régent du royaume; le troisième nommait un conseil pour l'administration du gouvernement jusqu'à l'arrivée de Murray. Marie ne voyant aucune apparence d'être secourue, craignant avec raison pour sa vie même, (111) persuadée d'ailleurs que tout ce qu'elle ferait pendant sa captivité serait nul, signa, après avoir répandu un torrent de larmes, les trois actes, qu'elle ne voulut seulement pas lire [137]. En conséquence de cette abdication forcée, le jeune prince fut proclamé roi sous le nom de Jacques VI. Il fut ensuite couronné à Stirling; le comte de Morton prêta en son nom le serment qui se fait à cette cérémonie, et la promesse d'extirper l'hérésie n'y fut pas oubliée. On favorisa aussi en cette occasion quelques prétentions du peuple, assez républicaines. On frappa peu de temps après une médaille, qui avait pour inscription cette fameuse devise de Trajan : *Pro me; si merear, in me* : Pour moi; si je le mérite, contre moi. Throgmorton eut ordre d'Élisabeth de ne pas assister au couronnement du roi d'Ecosse. Le conseil de la régence n'exerça pas longtemps ses fonctions. Le comte de Murray arriva de France, et se mit en possession de l'autorité. Il rendit visite à la reine captive, et lui parla avec une dureté plus convenable à sa conduite passée qu'à sa situation présente. Un traitement si cruel éteignit dans le cœur de cette princesse ce qui lui restait d'affection pour Murray. Il acheva bientôt de

[137] Melvil, p. 85. Spotswood,p.211. Anderson, vol. 3, p.19.

rompre publiquement tous les liens que la bienséance conservait encore entre eux. Il convoqua un parlement. Cette assemblée, après avoir décidé que la reine était évidemment complice du meurtre de son époux, ratifia sa démission, reconnut son fils pour roi, et Murray pour régent. Celui-ci, homme habile et ferme, travailla efficacement à réduire le royaume. Il gagna sir James Balfour, qui lui remit le château d'Édimbourg; il contraignit la garnison de Dunbar à lui ouvrir les portes de cette forteresse, et la fit démolir.

En vain tout semblait favoriser le nouveau gouvernement et plier sous l'autorité de Murray une révolution de cette nature, quelque nécessaire qu'elle soit, ne peut jamais avoir lieu sans causer de grands mécontentements. Il n'était pas vraisemblable qu'on pût, sans obstacle et sans trouble, établir une administration nouvelle dans un pays où le gouvernement même le plus fixe n'avait qu'une autorité désunie. Peu de grands s'étaient (112) empressés à soutenir Marie tant que Bothwel avait été présent mais le départ de cet homme odieux avait changé les dispositions de la plupart d'entre eux. Le duc de Châtellerault, qui se voyait privé de la régence, était mal disposé pour Murray. Les créatures de ce duc, et tous ceux qui lui étaient attachés, dont le nombre était considérable, adoptèrent ses sentiments. Plusieurs des grands seigneurs confédérés, jaloux de l'ascendant que leurs collègues avaient pris sur eux, formèrent une faction à part. Les lords mécontents, indépendamment d'un reste d'affection et de fidélité pour Marie, trouvant qu'on avait porté les choses trop loin contre elle, furent naturellement conduits à embrasser sa cause, et à s'étayer de son autorité. Tous ceux qui conservaient quelque penchant pour la religion catholique inclinaient à se joindre à son parti. Le peuple même en général, quoiqu'il eût détesté d'abord les crimes de Marie, ou blâmé son imprudence, commençait à s'attendrir sur sa situation présente : il gémissait de voir une princesse comblée des dons de la nature, et placée au rang suprême, traitée avec tant de rigueur et de sévérité [138]. Animés par tous ces motifs, plusieurs des principaux nobles, alors zélés pour les intérêts de la reine d'Écosse, s'assemblèrent à Hamilton, et concertèrent les moyens de la servir.

Tandis que ces mouvements se faisaient en faveur de Marie, elle travaillait de son côté à effectuer son évasion. Elle engagea, par ses charmes et par ses caresses, Georges Douglas, frère du *laird* ou seigneur de Lochlevin, à la seconder dans son

---

138 Buchanan, liv. 18, chap. 53.

entreprise. Elle alla même jusqu'à lui donner l'espoir de l'épouser, lorsque son mariage avec Bothwel aurait été annulé à raison de la violence qui l'avait précédé. Elle proposa cet expédient au régent, qui le rejeta. Cependant Douglas continua ses efforts pour tirer la reine de sa captivité. Comme il avait un accès libre dans le château, il y réussit enfin. Il la mena déguisée dans un petit bateau, qu'il conduisit lui-même à bord. Elle prit en hâte le chemin d'Hamilton. La nouvelle de son arrivée dans cette ville s'étant aussitôt répandue au-dehors, un grand nombre de gentilshommes vinrent la joindre avec les forces qu'ils avaient (113) pu rassembler. Un acte d'association pour sa défense fut signé par les comtes d'Argyle, de Huntley, Eglington, Crawford, Cassilis, Rothes, Montrose, Sutherland, Errol, par neuf évêques, neuf barons, et par un grand nombre de gentilshommes de distinction, et en peu de jours elle vit une armée de six mille hommes rassemblés sous ses étendards.

Élisabeth ne fut pas plus tôt informée de l'évasion de Marie, qu'elle montra la même disposition généreuse et tendre qu'elle avait fait paraître en sa faveur jusqu'à ce moment. Si elle n'avait pas employé la force contre le régent pendant la détention de cette princesse, elle avait été principalement retenue par la crainte de le porter aux dernières extrémités à son égard. Mais elle avait proposé à la cour de France un expédient qui, sans être aussi violent que le parti des armes, n'aurait pas été moins efficace; c'était que cette cour et celle d'Angleterre, de concert, interrompissent tout commerce avec les Écossais, jusqu'à ce qu'ils eussent réparé leur injustice envers leur souveraine outragée [139]. Elle dépêcha alors Leighton en Écosse, pour offrir sa médiation et ses secours à Marie; mais, comme elle redoutait l'entrée des troupes françaises dans le royaume, elle demanda que la reine d'Écosse la prît pour unique arbitre des différends qui subsistaient entre elle et ses sujets, et qu'aucun secours étranger ne fût admis en Écosse [140].

Élisabeth n'eut pas le temps de faire pour Marie tous les efforts qu'elle s'était proposés. Le régent se hâta d'assembler des troupes, et se mit en campagne, quoique son armée fût fort inférieure à celle de la reine. On en vint aux mains à Langside, près de Glascow et l'avantage fut entièrement du côté du régent. Malgré le sang qu'il épargna, en arrêtant le carnage après la victoire, elle ne produisit pas

---

139 Cabala, p. 462.

140 Keith, p.473, notes, Anderson, vol.4, p.26.

moins la dispersion totale du parti de Marie. Cette malheureuse princesse s'enfuit précipitamment du champ de bataille en se dirigeant du côté du midi, et, avec très peu de suite, arriva sur les frontières d'Angleterre. Ce fut là qu'elle délibéra sur les mesures qui lui restaient à prendre, et dont vraisemblablement dépendrait le bonheur ou le malheur du reste (114) de sa vie. Elle sentit qu'il lui était désormais impossible de demeurer dans ses propres états dans la situation déplorable où elle se trouvait réduite, il lui eût trop coûté de retourner en France, où elle avait paru autrefois avec tant de splendeur; d'ailleurs, elle n'avait pas même un vaisseau qui pût l'y transporter sûrement. Les derniers procédés d'Elisabeth, ces procédés si généreux, lui firent espérer de l'appui et des secours de ce côté et la crainte actuelle de ses ennemis domestiques étant la plus pressante, elle passa par-dessus toute autre considération, et prit le parti d'aller chercher un asile en Angleterre. Elle s'embarqua sur un bateau de pêcheur à Galloway, et descendit à terre le même jour à Workington dans le Cumberland, à environ trente milles de Carlisle. Elle envoya sur-le-champ un courrier à Londres pour donner avis de son arrivée, demander la permission de voir Élisabeth, et implorer sa protection, en conséquence des protestations d'amitié qu'elle avait reçues de cette princesse.

Élisabeth elle-même se trouvait alors dans le cas de prendre nécessairement un parti décisif sur le traitement qu'elle ferait à Marie. Plus entraînée par un sentiment de générosité que conduite par des motifs de politique, elle avait résisté jusqu'alors aux conseils de Cecil; mais ce ministre habile l'engagea à peser de nouveau toutes les considérations qui se rencontraient dans cette conjoncture critique. Il lui représenta que la faction qui avait détrôné Marie, et qui s'était emparée du gouvernement de l'Écosse, était composée des partisans de l'alliance anglaise, tous engagés par religion et par intérêt à persévérer dans leur union avec Élisabeth; que Murray et ses amis, malgré les sujets qu'ils pouvaient avoir de se plaindre de quelques procédés un peu durs, pendant leur bannissement en Angleterre, oublieraient facilement ces griefs, en considérant qu'Élisabeth était la seule de leurs alliés sur laquelle ils pussent compter avec sûreté; que leur propre souveraine par son attachement à la foi catholique, et par ses autres liaisons, leur ôtait l'espoir d'être soutenus de la France, et même de l'Espagne; que, d'un autre côté, Marie, même avant sa rupture violente avec ses sujets protestants, était en secret absolument livrée aux conseils de la maison (115) de Guise; qu'elle serait encore plus docile aux vues de cette maison, lorsque son crédit et celui des catholiques

zélés seraient les seules ressources que la mauvaise conduite de cette princesse lui eût laissées ; que ses prétentions à la couronne d'Angleterre deviendraient un instrument très dangereux entre les mains des Guise; que si elle parvenait jamais à détruire les protestants de son royaume, elle amènerait les catholiques d'Écosse, ceux d'Angleterre et des pays étrangers, à faire une ligue entre eux contre la religion et le gouvernement d'Angleterre; qu'Élisabeth ne pouvait donc procéder avec trop de circonspection dans le dessein de rétablir sa rivale sur le trône; qu'il fallait surtout, si l'on faisait cette entreprise, que les Anglais seuls l'exécutassent, et que le sort de la réformation et des réformés fût préalablement assuré en Écosse; mais qu'il était encore plus essentiel de s'assurer de la personne de Marie, de peur que cette princesse, trouvant dans l'amitié de l'Angleterre une réserve à laquelle elle ne se serait pas attendue, ne prit brusquement le parti de se sauver en France, et n'employât des forces étrangères pour remonter sur son trône; que dans la position où elle était, ses affaires désespérées, sa réputation flétrie, elle ne serait pas délicate sur le choix des moyens; que le ressentiment qu'elle conserverait de s'être vue ainsi abandonnée d'Élisabeth, joint à son ambition et à son zèle outré pour sa doctrine, la rendrait pour l'Angleterre une ennemie aussi implacable que puissante; que si elle était une fois hors du royaume, entre les mains de catholiques entreprenants, il lui paraîtrait aussi facile d'attaquer l'Angleterre que l'Écosse que la manière la plus sûre, suivant elle, de recouvrer ses propres états serait de s'emparer de ceux qu'elle prétendrait lui appartenir aussi légitimement; que, dans une situation aussi critique, quoi qu'on pût dire en faveur de la neutralité, Élisabeth ne pourrait y consentir sans s'exposer aux plus grands dangers; qu'il était indispensable de s'assurer de la personne de Marie, soit que l'Angleterre voulût employer ses forces pour elle ou contre elle qu'à la vérité, la générosité était la vertu des grands princes, mais qu'il serait de la dernière imprudence d'en suivre les mouvements dans des circonstances aussi délicates que celles où la reine se trouvait actuellement, et (116) lorsqu'elle ne pouvait prendre aucun parti auquel sa propre sûreté et les intérêts de ses peuples ne fussent intimement liés; que si le spectacle d'une rébellion suivie du succès était odieux à tous les souverains, surtout dans un pays voisin, l'imprudence de Marie, et peut-être l'atrocité de ses crimes, justifiaient le soulèvement des Écossais; qu'après tant de raisons de se révolter, leur exemple ne pouvait être regardé longtemps comme dangereux pour les autres princes; qu'il fallait, avant tout, qu'Élisabeth constatât avec des formes régulières, et d'une manière satisfaisante, l'étendue du crime imputé à Marie, pour déterminer en consé-

quence le degré de protection qu'elle devait lui donner contre ses sujets mécontents; que si aucune gloire n'était au-dessus de celle de secourir l'innocence opprimée, le plus détestable de tous les abus était de protéger le vice et l'assassinat sur le trône; que la honte de ses actions déshonorantes s'étendait sur tous ceux qui les souffraient ou les autorisaient ; que si les crimes de la reine d'Écosse se trouvaient, après une enquête exacte, aussi énormes, aussi certains qu'on le publiait et qu'on le croyait, tous les partis que la politique pourrait dicter contre elle seraient dès lors justifiés; qu'au contraire, s'il était prouvé qu'elle fût innocente, tous les procédés que l'amitié inspirerait deviendraient glorieux.

Ces considérations frappèrent Élisabeth. Elle résolut en effet, sous les dehors d'un sincère attachement, de prendre des mesures pour s'assurer de Marie. Elle envoya ordre sur-le-champ à lady Scrope, sœur du duc de Norfolk, d'aller rendre ses devoirs à la reine d'Écosse, qui était dans son voisinage. Quelque temps après, Élisabeth lui envoya lord Scrope lui-même, gouverneur des frontières, et sir Francis Knolles, vice-chambellan. Ils trouvèrent cette princesse déjà logée dans le château de Carlisle. Après l'avoir assurée du tendre intérêt qu'Élisabeth prenait à ses derniers malheurs, ils lui dirent qu'il était actuellement impossible à cette princesse de recevoir sa visite et de l'admettre en sa présence et que, jusqu'au moment où Marie se serait entièrement justifiée du meurtre de Henri, dont elle était si fortement accusée, Élisabeth ne pouvait décemment se montrer sa protectrice, et paraître indifférente à l'assassinat d'un de ses plus (117) proches parents [141]. Des paroles si cruelles et si peu attendues arrachèrent des larmes à Marie. Elle céda cependant à la nécessité de sa situation, et répondit que son intention était de se justifier aux yeux de sa sœur de toutes les horreurs qu'on lui imputait, et qu'elle soumettait volontiers sa cause à l'arbitrage d'une si bonne amie [142]. Deux jours après, elle envoya lord Herries à Londres, avec une lettre où elle confirmait les mêmes dispositions.

Ce consentement, que Marie ne pouvait guère refuser sans faire indirectement l'aveu de son crime, était ce qu'attendait et désirait Élisabeth. Elle dépêcha sur-le-champ Midlemore au régent d'Écosse, et lui fit enjoindre de cesser toutes poursuites contre le parti de Marie, et d'envoyer quelques personnes à Londres pour justi-

---

141 Collection de Jebb, vol.1, p. 420.

142 Anderson, vol. 4, p. 54, 66, 82, 83 et 86.

fier sa conduite envers sa souveraine. Murray pouvait s'étonner avec raison de recevoir un message si impérieux. Mais comme il était environné d'ennemis domestiques puissants et nombreux, et que parmi les états étrangers il ne pouvait se promettre de secours que de la part de l'Angleterre, il aima mieux dévorer cet affront que de s'aliéner Elisabeth par un refus. Il fit aussi réflexion que, malgré la partialité que cette reine avait marquée jusqu'alors en faveur de Marie, plusieurs motifs politiques devaient évidemment la porter à soutenir le parti du roi en Écosse. On ne pouvait douter que cette pénétrante princesse ne sentît à la fin l'avantage qu'elle y trouverait, et qu'il n'obtînt au moins d'elle une audience attentive et sans prévention : il répondit donc qu'il se rendrait en personne en Angleterre, accompagné d'autres commissaires, et qu'il soumettrait volontiers sa cause au jugement d'Élisabeth.

Lord Herreis aperçut alors que sa maîtresse s'était engagée trop loin en donnant sa parole ; il s'efforça de prouver que Marie ne pouvait, sans déroger à la majesté du trône, descendre à une discussion avec des sujets rebelles devant un souverain étranger. Il demanda, ou que l'Angleterre accordât immédiatement son appui à cette princesse, ou qu'il lui fût permis de passer en France. Cependant, pressé par le conseil anglais de (118) tenir son premier engagement, Herreis fut obligé d'y acquiescer de nouveau; mais quelques jours après il se rétracta encore, et ce ne fut pas sans difficulté qu'on pût l'y ramener. Ces variations renouvelées sans cesse prouvaient assez sa répugnance pour les mesures adoptées par la cour d'Angleterre.

La reine d'Écosse ne marqua pas moins d'aversion pour le jugement proposé, et Elisabeth eut besoin de toute son adresse et de toute sa prudence pour l'empêcher de rompre l'arrangement auquel elle avait d'abord consenti : elle ne cessait de répéter à Marie qu'elle ne voulait entrer dans cette affaire qu'avec son approbation et son consentement ; qu'elle n'avait d'autre objet que la justification de son amie ; qu'elle ne doutait pas qu'on ne détruisît aisément toutes les calomnies de ses ennemis ; que même, quand l'apologie de sa conduite ne produirait pas une entière conviction, elle n'en était pas moins déterminée à prendre son parti, et à lui ménager un accommodement convenable; qu'on n'avait jamais eu l'intention de la mettre en jugement sur l'accusation de ses sujets rebelles, et qu'au contraire eux-mêmes seraient sommés de venir justifier leur conduite envers leur souverai-

ne [143]. La reine d'Écosse, séduite par ces discours spécieux, consentit enfin que ses commissaires établissent sa justification devant ceux qu'Élisabeth nommerait de son côté.

Pendant ce temps-là, lord Scrope et sir Francis Knolles, qui demeuraient à Carlisle avec Marie, avaient le temps d'étudier son caractère, et de transmettre à Élisabeth leurs observations. Loin d'être abattue par ses malheurs, cette princesse, inébranlable dans ses projets, active dans ses entreprises, n'aspirait qu'à reprendre la supériorité. Elle avait résolu de s'exposer à toutes les extrémités, de combattre tous les obstacles, de tenter tous les moyens, plutôt que d'abandonner sa cause et de céder le moindre avantage à ses ennemis. Éloquente, insinuante, affable, elle avait déjà convaincu tous ceux qui l'approchaient de l'innocence de sa conduite passée, comme elle annonçait hautement qu'elle aurait recours aux amis qu'elle (119) avait dans toute l'Europe, et même aux infidèles et aux barbares, pour la venger de ses persécuteurs, il leur était aisé de prévoir tout ce qu'ils avaient à craindre d'elle, si jamais ils laissaient agir contre eux, dans toute leur force, ses charmes, son esprit et son courage [144]. La cour d'Angleterre, qui, sous prétexte de pourvoir à la sûreté de sa personne, la retenait déjà prisonnière, résolut de la faire surveiller avec encore plus de soin. Carlisle, par sa situation sur les frontières, pouvait donner à Marie de grandes facilités pour effectuer son évasion : elle fut transférée à Bolton, terre de lord Scrope en Yorkshire; et l'issue que pouvait avoir la contestation de la reine d'Écosse avec ses sujets parut alors un objet plus important aux intérêts et à la sûreté d'Élisabeth qu'on ne l'avait cru jusque-là.

Le gouvernement anglais nomma pour examiner cette grande affaire le duc de Norfolk, le comte de Sussex et sir Ralph Sadler York fut choisi pour le lieu de la conférence. Lesley, évêque de Ross, les lords Herreis, Levingstone et Boyde, avec trois autres personnes, y parurent en qualité de commissaires de la reine Marie. Le comte de Murray, régent, le comte de Morton, l'évêque d'Orkney, lord Lindesey et l'abbé de Dunfermling furent ceux du roi et du royaume d'Écosse. Le secrétaire d'état Lidington, George Buchanan, historien et poète célèbre, avec quelques autres, leur furent donnés pour adjoints.

---

143 Anderson, vol. 4, p. 11, 12,13, 109 et 110.

144 Anderson, vol. 4, p.54, 71, 72 ; 74 ;78 et 92.

C'était une circonstance bien glorieuse pour Élisabeth que d'être ainsi choisie pour arbitre entre les factions intérieures d'une nation voisine, dont pendant plusieurs siècles la jalousie et la haine la plus violente s'étaient signalées contre l'Angleterre. Ce n'était pas un événement moins étrange et moins heureux pour cette princesse, que celui qui remettait entre ses mains le sort et la réputation d'une rivale qui lui avait longtemps causé les plus vives inquiétudes. Élisabeth, dans quelques circonstances précédentes, avait paru pencher en faveur de Marie mais ses intérêts emportèrent enfin la balance du côté des ennemis de cette malheureuse princesse. Élisabeth avait fait si fréquemment des protestations d'impartialité, et ces protestations avaient si (120) bien réussi, que chaque parti accusait ses commissaires de favoriser le parti contraire. Elle semblait même, par les instructions qu'elle leur avait données, n'avoir fixé aucun plan sur la décision de cette affaire; mais elle connaissait bien tous les avantages qu'elle pouvait recueillir de cet événement, quel qu'il fût. S'il arrivait que les crimes de Marie fussent prouvés incontestablement, la réputation de cette princesse restait à jamais flétrie, et l'on pouvait en conséquence la retenir avec justice dans une prison perpétuelle en Angleterre. Si, au contraire, l'accusation portée contre elle tombait faute de preuves suffisantes, on la rétablirait sur le trône, mais avec un pouvoir si restreint qu'Élisabeth se trouverait toujours nécessairement l'arbitre des différends qui pourraient s'élever en Écosse entre les partis, et deviendrait en effet maîtresse absolue de ce royaume [145].

Les commissaires de Marie, avant d'entrer dans le détail des plaintes de leur reine contre ses ennemis, protestèrent que l'acte de leur comparution dans cette affaire ne pourrait être regardé en aucune façon comme un acte de dépendance ou de subordination de la couronne d'Écosse à celle d'Angleterre. Les commissaires anglais reçurent cette protestation, mais en faisant de leur côté la réserve des prétentions de l'Angleterre. On lut ensuite les plaintes de Marie ; elles contenaient le récit de tous les outrages qu'elle avait essuyés depuis son mariage avec Bothwel ; elle accusait ses sujets d'avoir pris les armes contre elle, sous prétexte de la tirer de captivité; et lorsqu'elle s'était mise entre leurs mains, de l'avoir retenu prisonnière à Lochlevin ; d'avoir placé son fils sur le trône ; d'avoir repris les armes de nouveau contre elle après son évasion; d'avoir rejeté toutes les propositions d'accommodement qu'elle avait faites; d'avoir livré bataille à ses troupes, enfin de

145 Anderson, vol. p. 14, 15. Goodal, vol. 2, p. 110.

l'avoir contrainte à se réfugier en Angleterre pour la sûreté de sa personne [146]. Le comte de Murray répondit à ces griefs par le récit sommaire et tronqué de ce qui s'était passé en dernier lieu. Il rappela que le comte de Bothwel, le meurtrier reconnu du feu roi, peu de temps après (121) ce forfait, avait enlevé la reine et l'avait conduite à Dunbar ; qu'il s'était emparé de l'esprit de cette princesse au point de la faire consentir à l'épouser ; qu'en conséquence il avait demandé et obtenu une sentence de divorce avec sa première femme, et avait osé célébrer son mariage avec la reine ; que le scandale de cette action, la honte qui en rejaillissait sur toute la nation, le danger auquel le jeune prince était exposé de la part de cet audacieux, avaient engagé la noblesse à prendre les armes pour s'opposer à ses entreprises criminelles ; que la reine, dans la seule intention de le sauver, s'était jeté elle-même entre les mains de ses sujets mais qu'elle avait continué de montrer un attachement si violent pour lui, qu'ils avaient cru nécessaire à leur sûreté et à la sûreté publique de s'assurer de la personne de leur souveraine, jusqu'à ce que Bothwel et les autres assassins du roi pussent être jugés et punis ; que cette princesse, pendant sa détention, avait volontairement et sans aucune séduction ou violence, mais simplement par dégoût pour les soucis et les inconvénients de la royauté, résigné la couronne à son fils unique, et nommé le comte de Murray régent durant la minorité [147]. La réplique de la reine fut simple : elle assura qu'elle n'avait jamais su ni pu soupçonner que Bothwel, acquitté par un jury, Bothwel, que toute la noblesse du royaume lui avait proposé pour époux, fût l'assassin du roi qu'elle avait toujours désiré et qu'elle désirait encore qu'il fût puni comme il le méritait, s'il était en effet coupable; qu'elle n'avait abdiqué la couronne que par la crainte des dangers trop réels auxquels sa vie était exposée, et même qu'après des menaces positives de violences que Throgmorton, l'ambassadeur d'Angleterre, ainsi que d'autres de ses amis, lui avaient conseillé de signer cet acte comme le seul moyen de se sauver, et qu'ils l'avaient assurée qu'un consentement donné dans de pareilles circonstances ne pouvait jamais être d'aucune autorité contre elle [148].

Jusque-là la reine d'Écosse paraissait avoir évidemment l'avantage dans cette discussion, et les commissaires anglais auraient pu être surpris de la faible défense

---

146 Anderson, vol. 4, part. 2, p. 52. Goodall, vol. 2, pag. 128. Haynes, pag. 478.
147 Anderson, vol. 4, part. 2, pag. 64 et suiv. Goodall, vol. 2, pag. 144.
148 Andersen, vol. 4, part. 2, pag. 60 et suiv. Coodall, vol. 2, pag. 162.

de Murray, et de ce (122) qu'il avait supprimé toutes les imputations graves sur lesquelles son parti avait toujours le plus appuyé contre cette princesse, s'ils n'avaient été initiés dans ce mystère par quelques conférences particulières, tenues entre eux avant cette assemblée. Les commissaires de Marie s'étaient vantés qu'Élisabeth, pour maintenir les droits des souverains, et par égard pour sa parente, était résolue de la rétablir sur le trône, quelque criminelle que pût paraître sa conduite. Murray, réfléchissant sur quelques procédés antérieurs de la cour d'Angleterre, commença en effet à craindre que l'attente de ces commissaires ne fût fondée. Il crut qu'en consentant à passer sous silence la partie la plus grave de l'accusation portée contre Marie, il amènerait plus aisément cette princesse aux termes d'un accommodement raisonnable mais que si, au contraire, il la chargeait une fois de tous les crimes qu'on lui imputait, il ne serait plus possible de transiger avec elle; et que si la puissance d'Élisabeth ou l'appui de ses autres amis, la replaçaient un jour sur le trône, lui et son parti resteraient exposés à sa vengeance implacable. Il résolut donc de ne pas hasarder une démarche imprudente sur laquelle il ne pourrait jamais revenir. Il rendit une visite particulière à Norfolk et aux autres commissaires anglais, leur avoua ses inquiétudes, leur communiqua les preuves des crimes de Marie, et leur demanda des assurances de la protection d'Élisabeth, si à l'examen ces preuves paraissaient entièrement convaincantes. Norfolk ne fut pas fâché intérieurement des inquiétudes de Murray [149] : il avait toujours été le partisan de la reine d'Écosse ; le secrétaire d'état Lidington, homme plein d'adresse et de capacité, qui commençait aussi à pencher du côté de cette princesse, engagea encore plus Norfolk à s'intéresser en sa faveur, et lui suggéra même l'idée de l'épouser quoique le duc convînt que les preuves contre Marie paraissaient incontestables, il affermit Murray dans la résolution qu'il avait prise de ne les pas produire publiquement dans les conférences devant les commissaires anglais.

Norfolk fut cependant obligé de transmettre à la cour les (123) demandes du régent ; elles se réduisaient à quatre savoir, si les commissaires anglais étaient autorisés par leur souveraine à prononcer une sentence contre Marie au cas que son crime leur fût pleinement prouvé ; s'ils voulaient promettre d'exercer cette autorité, et de procéder à un jugement définitif si la reine d'Ecosse, après sa conviction, serait remise entre les mains du régent, ou du moins assez bien gardée

149 Crawford, p. 92, Melvil p. 94 et 95. Haynes, p. 574.

en Angleterre pour qu'elle ne pût jamais troubler la tranquillité de l'Écosse ; enfin si Élisabeth voudrait aussi s'engager à reconnaître alors le jeune roi et à maintenir le régent dans son autorité [150] ?

Lorsqu'Élisabeth fut instruite de ces demandes, et de ce qui s'était déjà passé dans l'assemblée des commissaires, elle commença à comprendre que cette affaire pouvait avoir une conclusion plus décisive et plus avantageuse qu'elle ne l'avait attendue jusqu'alors. Elle résolut donc d'en mettre la discussion au grand jour. Sous prétexte que la distance du lieu où l'on s'assemblait à celui de sa résidence retardait la procédure, elle ordonna à ses commissaires de se rendre à Londres, et d'y continuer les conférences. A peine furent-ils arrivés, qu'elle leur associa quelques-uns des principaux membres de son conseil, sir Nicolas Bacon, lord chancelier, les comtes d'Arundel et de Leicester, lord Clinton, amiral, et sir William Cecil, secrétaire d'état. La reine d'Écosse, qui ne pénétrait rien de ces motifs secrets, et qui espérait toujours que la crainte ou le respect empêcherait encore Murray de porter quelque accusation violente contre elle, parut satisfaite que les conférences fussent transférées ; elle s'applaudit de ce que son procès était maintenant sous l'inspection immédiate d'Élisabeth, et dit hautement que c'était ce qu'elle avait le plus désiré. En conséquence, les conférences se continuèrent à Hampton-Court, et les commissaires de Marie ne firent aucune difficulté d'y assister comme auparavant.

Dans cet intervalle, Élisabeth fit une réponse satisfaisante à toutes les demandes de Murray. Elle déclara que, malgré le désir et l'espoir qu'elle avait d'être convaincue de l'innocence de (124) Marie par l'examen actuel de son procès, s'il arrivait cependant que cette princesse fût trouvée coupable du meurtre de son époux, elle la regarderait comme à jamais indigne du trône. Le régent, enhardi par cette déclaration, ne garda plus de mesures avec la reine d'Écosse. Après avoir marqué qu'il n'en venait qu'à regret à cette extrémité; après avoir protesté que la seule nécessité de sa propre défense, qui n'admettait aucun ménagement, le forçait à n'en plus garder, il accusa Marie en termes précis d'avoir consenti et participé à l'assassinat du roi [151]. Le comte de Lénox parut aussi devant les commissaires

---

150 Anderson, vol. 4, part. 2, p. 55. Goodall, vol. 2, p. 130.

151 Anderson, vol. 4, part. 2, pag. 115 et suiv. Goodall, vol. 2, pag. 206.

anglais, et demanda vengeance du meurtre de son fils, contre Bothwel, auteur de cet attentat, et contre Marie qu'il accusa d'en être complice.

Lorsque ces accusations inattendues furent produites, et qu'on en eut donné copie à l'évêque de Ross, à lord Herreis, et aux autres commissaires de Marie, ils refusèrent absolument d'y répondre; et fondèrent leur refus sur des raisons très extraordinaires : ils avaient ordre de leur maîtresse, dirent-ils, de n'opposer aucune défense à tout ce qu'on avancerait contre son honneur, les voies de justification étant au-dessous d'une princesse souveraine, qui ne dépendait d'aucun tribunal. Ils demandèrent qu'avant tout elle fût admise en présence d'Élisabeth, à qui seule elle consentait de prouver son innocence [152]. Ils oubliaient sans doute que les conférences ne s'étaient ouvertes d'abord, et ne se continuaient, que dans l'unique vue de disculper Marie des crimes dont ses ennemis l'accusaient; qu'Élisabeth n'avait jamais voulu entrer dans la connaissance de cette affaire qu'en qualité de son amie, que par son consentement, avec son approbation, et sans s'arroger aucune juridiction sur elle; que cette princesse avait refusé, dès le commencement, de voir la reine d'Écosse jusqu'à ce que son innocence fût mise dans le plus grand jour; qu'elle ne laissait donc échapper aucune marque nouvelle de partialité en persistant dans cette résolution que, si elle avait donné audience au comte de Murray et à ses collègues, elle avait fait précédemment le même honneur aux commissaires (125) de Marie [153], et que jusque-là sa conduite était absolument égale entre les deux parties [154].

---

152 Andersen, vol.4, part.2, pag.125 et suiv. Doodall, vol.2, pag. 184, 211 et 217.

153 Négociations de Lesley, dans Anderson, vol.3, pag.25. Haynes ; p.487.

154 Marie ne se plaignait de la partialité de la reine en accordant une audience à Murray que dans la vue de rompre la conférence. Elle se sert, à la vérité, de cette raison dans son ordre à ce sujet (voyez Goodall, vol. 2, p. 184); mais dans sa lettre particulière, elle recommande à ses commissaires de faire usage de cet ordre pour empêcher qu'on n'attaquât son honneur. (Goodall, vol. 2, pag. 183.) Ce n'était donc que l'accusation qu'elle craignait. Murray était le moins redoutable de tous ses ennemis. Il était dans l'étranger quand ses sujets se révoltèrent et la réduisirent à la captivité. Il n'avait accepté la régence que lors.qu'elle lui avait été offerte volontairement par la nation. C'était donc s'appuyer sur une très mauvaise raison pour élever une contestation ou pour rompre la conférence, que d'insister sur l'audience que la reine lui avait accordée.

Le refus que faisaient les commissaires de la reine d'Écosse de répondre à l'accusation de Murray semblait devoir nécessairement arrêter le cours de la procédure. Mais, quoique ce silence pût être interprété comme une présomption contre elle, il ne remplissait pas encore l'attente de ceux d'entre les ministres anglais qui étaient ennemis de cette princesse. Ils voulaient avoir entre leurs mains les preuves de son crime; et Élisabeth employa un artifice ingénieux pour tirer décemment ces preuves des mains de Murray. On le somma de comparaître devant les commissaires anglais, qui le réprimandèrent sévèrement, au nom de la reine, relativement aux imputations atroces qu'il avait eu la témérité de hasarder contre Marie. «Quoique le comte de Murray, ajoutèrent-ils, et les autres commissaires aient oublié jusqu'à ce point le respect et la fidélité qu'ils doivent à leur souveraine, la reine ne s'écartera jamais des sentiments qu'elle a voués à son amie, à sa voisine et à sa parente, et elle veut être instruite de ce qu'ils peuvent dire pour leur justification. Murray, si vivement pressé, n'hésita plus à produire les preuves de ce qu'il avait avancé contre la reine d'Écosse; c'étaient entre autres quelques lettres d'amour et quelques sonnets de cette princesse à Bothwel, le tout écrit de sa propre main, et deux autres papiers, l'un entièrement de son écriture, l'autre de celle du comte de Huntley, mais signé d'elle-même, qui tous deux contenaient une promesse de mariage avec Botwel, promesse faite avant le prétendu jugement et l'absolution de ce seigneur.

Le comte de Bothwel avait gardé ces papiers importants dans (126) une cassette d'argent qu'il tenait de Marie, et qui avait appartenu à François, son premier époux. Quoiqu'elle eût ordonné à Bothwel de brûler ses lettres à mesure qu'il les aurait lues, il avait jugé à propos de les conserver comme des gages de sa fidélité, et les avait données à garder à sir James Balfour, lieutenant-gouverneur du château d'Édimbourg. Lorsque cette forteresse fut assiégée par les seigneurs mécontents, associés contre Marie, Bothwel envoya un homme de confiance pour retirer cette cassette des mains du lieutenant. Balfour la rendit en effet; mais, comme il avait alors lieu de se plaindre de Bothwel, et qu'il négociait en secret un accommodement avec les rebelles, il eut soin d'informer de la remise de ces papiers le comte de Morton qui les intercepta. Ils renfermaient des preuves incontestables du commerce criminel de Marie avec Bothwel, de son consentement à l'assassinat du roi, et de sa connivence avec Bothwel lorsque celui-ci l'avait enle-

vée [155]. Murray fortifia ces témoignages par le concours d'autres faits qui ne s'y rapportaient que trop bien. Il y ajouta quelques jours après la confession de mort d'un nommé Hubert, dit French Paris, domestique de Bothwel, exécuté pour le meurtre du roi, et qui avait formellement accusé la reine de complicité dans cet attentat.

Les commissaires de Marie avaient employé tous les expédients imaginables pour détourner le coup, qu'ils voyaient diriger sur eux, et contre lequel il semble qu'ils n'étaient pas suffisamment en mesure de se défendre. Aussitôt que Murray eut commencé à produire ces chefs d'accusation contre la reine d'Écosse, ils tâchèrent de tourner les conférences en négociations, au lieu que leur premier objet avait été de procéder à une enquête justificative. En vain les commissaires anglais leur représentèrent que Marie se déshonorerait à jamais si elle entrait en arrangement avec des sujets rebelles, avant de s'être pleinement justifiée des imputations énormes répandues contre elle, ils insistèrent toujours pour qu'Élisabeth fixât quelque accommodement entre Marie et les ennemis qu'elle avait en Écosse [156]. Les commissaires de la reine d'Écosse soutenaient que, jusqu'à ce que cette (127) princesse eût répondu aux articles de l'accusation portée contre elle, on ne devait ni en demander les preuves à Murray, ni l'admettre à les produire. Mais lorsqu'ils virent que les commissaires anglais étaient déterminés à continuer la procédure dans la même forme qui avait d'abord été projetée, ils rompirent les conférences, et refusèrent constamment de faire aucune réplique. Toutes les pièces de ce procès ont depuis été rendues publiques. Les objections qu'on a faites contre leur authenticité sont en général assez faibles; mais eussent-elles été plus spécieuses, elles ne seraient plus d'aucun poids maintenant, puisque Marie, dans le temps où la vérité pouvait être mise dans tout son jour, ratifia les assertions qui déposaient contre elle; en cherchant à éviter l'enquête dans le moment critique où on la commençait, et en refusant de réfuter les accusations de ses ennemis [157].

---

155 Anderson, vol. 2, p. 115. Goodall, vol. 2, p. 1.

156 Anderson, vol. 4, part. 2, pag. 135 et 139. Goodall vol. 2, pag.224.

157 Nous n'entrerons pas dans une longue discussion sur l'authenticité des lettres produites par Murray. Nous remarquerons seulement en général que ce qu'on leur objectait de plus fort se réduisait à dire que ces lettres sont supposées avoir été entre les mains du comte de Morton, le moins scrupuleux des ennemis de Marie ; qu'elles sont très indé centes, et même dépourvues d'élégance, et telles qu'il n'est pas vraisemblable qu'elle les eût écrites. Nous ré-

futerons ces présomptions par les considérations suivantes 1° Quoiqu'il ne soit pas ditiicile de contrefaire une signature, it est fort difficile, et presque impossible, de contrefaire plusieurs pages, au point qu'elles ressemblent exactement a.une écriture étrangère. Ces lettres furent examinées et comparées avec l'écriture de Marie par le conseil privé d'Angleterre, et par un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels il y avait plusieurs partisans de cette princesse. Elles auraient pu être examinées par l'évêque de Ross, Herreis, et d'autres commissaires de Marie. Le régent devait s'attendre qu'elles seraient examinées très minutieusement; et si elles n'avaient pas été en état de soutenir cette épreuve, il ne faisait que se préparer à lui-même une scène de confusion. L'évoque Lesley se refuse expressément a la comparaison des écritures, qu'il dit n'être pas une preuve légale. 2° Ces lettres sont très longues, beaucoup plus longues qu'il n'était nécessaire qu'elles le fussent pour servir au projet des ennemis de Marie: circonstance qui augmentait les difficultés, et qui exposait davantage le faux à être découvert. 3° Elles n'offrent ni la grossièreté, ni la maladresse qu'on aperçoit communément dans les faux de ce genre; car elles laissaient toujours aux partisans de Marie le prétexte de soutenir que l'on en forçait le sens pour les faire paraitre criminelles. (Voyez Goodall, vol.2, p. 361.) 4° On trouve dans cette même cassette un !ong contrat de mariage, qu'on dit avoir été écrit par le comte de Huntley, et signé par la reine avant le jugement qui absout Bothwel. Est-il croyable que Morton, sans aucune nécessité, eût ainsi doublé les difficultés de cette contrefaçon, et le danger d'être découvert. 5° Ces lettres sont imprudentes; mais la conduite de Marie l'était évidemment alors. Elles sont mal écrites mais il y régne cet air de négligence, et ce tour naturel qu'ont ordinairement des lettres écrites a la hâte entre des amis familiers. 6° Elles contiennent une telle variété de circonstances particulières, que personne ne peut les avoir inventées, puisque c'eut été fournir plus de moyens d'être convaincu de faux. 7° Nous n'avons pas les originaux de ces lettres qui étaient en français; nous en avons seulement une traduction en écossais et une en latin, et une traduction française de la traduction latine. Il est aisé de remarquer que la traduction écossaise est remplie de gallicismes, et qu'elle a nécessairement été faite sur un original français. Par exemple, *make fault, faire des fautes, make it seem that I believe, faire semblant de le croire; make breke, faire brêche, this is my first journey, c'est ma première journée; have you not desire to laugh, m'avez vous pas envie de rire? the place will hald unto the death, la place tiendra jusqu'à la mort; he may not come forth of the house this long time, ne peut pas sortir du logis de longtemps; to make me adverstissement, faire m'avertir; put order to it, mettre ordre à cela; discharge your heart, décharger votre cœur ; make gud watch, faites bonne garde, etc*. 8° On y trouve le récit d'une conversation que Marie avait eue un soir avec le roi; mais Murray produisit devant les commissaires anglais le témoignage d'un gentilhomme du comte de Lénox, nommé Crawford qui affirmait que le roi au moment du départ de la reine, lui avait fait le récit de cette même conver-

sation. 9° Il ne paraît pas vraisemblable que Murray et ses associés se soient exposés aux risques d'une si dangereuse imposture, qui les aurait déshonorés si elle eût été découverte, d'autant plus que la conduite connue de Marie, même sans ces lettres, suffisait pour justifier la cause des mécontents. 10° Murray livra ces lettres à l'examen de personnes en état d'en décider le conseil et le parlement d'Écosse, la reine Élisabeth et son conseil, qui avaient entre les mains un grand nombre de lettres véritables de Marie. 11° Il donnait à lareine d'Écosse une occasion de le réfuter et de le perdre lui-même si elle avait cru pouvoir la saisir. 12° Ces lettres s'accordent si parfaitementavec les autres particularités de sa conduite dans tout ce qui s était passé alors, que ces preuves se prêtaient les unes aux autres les lumières les plus frappantes. 13° Le duc de Norfolk, qui avait examiné ces papiers, qui favorisait Marie jusqu'à concevoir le dessein de l'épouser, et qui, à la fin, perdit la vie pour sa cause ne put méconnattre leur authenticité, et fut pleinement convaincu du crime de cette princesse ; c'est ce que prouvent, non seulement ses lettres à la reine Élisabeth et à ses ministres, ci-dessus mentionnées, mais l'aveu secret qu'il en fit à Bannister, son plus intime confident. (Voyez State Trials, vol. 1, p. 81.) Dans les conférences entre le duc de Norfolk, le secrétaire d'état Lidington et l'évêque de Ross, zélés partisans de Marie, le fait fut toujours admis pour certain. (*Ibid*. p. 74 et 75. *Voyez* encore le manuscrit de la Bibliothèque des Avocats, A. 3. 28, p. 314, Biblioth. Cott. Calig. chap. 9.) Assurément, le duc n'aurait pu avoir la persuation entière, et sans le moindre doute, de la culpabilité de Marie, s'il avait trouvé une opinion différente à Lidington, ou à l'évêque de Ross, ou s'ils lui avaient dit que ces lettres étaient supposées. Il est à remarquer que Lidington, étant un des complices, connaissait tout le fond de la conspiration contre le roi Henri, et était d'ailleurs doué de tant de pénétration, que rien ne pouvait lui échapper à l'égard de faits si intéressants. 14° Il est inutile de répéter les présomptions tirées du refus que Marie fit de répondre; la seule excuse qu'on puisse donner de son silence, c'est qu'elle regardait Élisabeth comme un juge partial : il n'était pas en effet de l'intérêt de cette princesse d'absoudre et de justifier sa rivale et sa concurrente; aussi trouvons-nous que Lidington, d'après les secrètes informations du duc de Norfolk, instruisait mystérieusement Marie par l'évêque de Ross que l'inlention d'Élisabeth n'avait jamais été d'en venir à une décision qu'elle ne voulait qu'avoir entre les mains les preuves du crime de Marie, pour flétrir sa réputation. (*Voyez* State Triais, vol. 1, p. 77.) Mais c'était une meilleure raison pour récuser tout-à-fait le tribunal que pour rompre les conférences sur un prétexte frivole dans le moment même où l'accusation la plus forte venait d'être à l'imprévue portée contre elle. Quoique Marie ne dût pas s'attendre à une décision favorable de la part d'Ëtisabeth, il n'en était pas moins de la plus grande importance de faire une réponse satisfaisante aux accusations des commissaires écossais, si elle eût pu faire réellement cette réponse. Elle aurait du moins convaincu de son innocence le public,) les nations étrangères et la postérité: il est certain qu'après que

l'accusation et les preuves eurent été déposées entre les mains d'Élisabeth, il ne pouvait y avoir aucun inconvénient à répondre. Quoique Marie fût informée que la reine d'Angleterre ne voulait pas en venir à une décision, ce n'était pas un motif pour refuser de se justifier. 15° La disparition même de ces lettres est une présomption de leur authenticité; cette suppression ne peut être que l'ouvrage des amis du roi Jacques, qui auront voulu anéantir toutes les preuves du crime de sa mère; la relation de Morton, la déposition de Crawford ont été enlevées de la Bibliothèque Cottonienne, Calig. chap. 1, vraisemblablement par la même raison. (*Voyez* le manuscrit de la Bibliothèque des Avocats, A. 3, 29, p. 88.)

Je trouve une objection contre t'authenticité de ces lettres, tirée d'un vote du conseil privé d'Écosse, qui affirme qu'elles ont été écrites et signées de la propre main de Marie, au lieu que les copies produites dans le parlement quelques jours après étaient seulement écrites, mais non signées. (*Voyez* Goodall, vol. 2, p. 64 et 67.) On ne considère pas que cette circonstance n'est d'aucune force: les lettres communiquées au conseil existaient vraies ou fausses, et, dans l'un ou dans l'autre cas, cette erreur venait toujours de la négligence ou de la méprise du greffier; d'ailleurs il est facile de t'expliquer : Marie n'écrivit que les lettres, et ne fit que signer le second contrat de mariage avec Bothwel. On oublia de faire cette distinction, et tout passa pour avoir été écrit et signé de la main de la reine d'Écosse. M. Goodall a tâché de prouver que ces lettres ne s'accordaient pas avec l'ordre chronologique, et que la reine n'était pas dans les endroits d'où elles sont datées, les jours de leur date. Il produit, pour confirmer cette négation, des chartes et autres actes signés par Marie, dont les dates, pour le temps et pour les lieux, sont en contradiction avec les dates de ces lettres; mais ne sait-on pas que dans des chartes, et autres choses semblables, les dates ne constatent point du tout le jour où elles ont été rèellement signées du souverain ? Ces papiers passent d'ordinaire par différents bureaux, et quelquefois la date en est fixée par le premier bureau longtemps avant le jour de la signature. Le compte que rend Morton de la manière dont ces papiers tombèrent entre ses mains est très naturel. Il avait lieu de penser, lorsqu'il le transmit aux commissaires anglais, que le fait serait discuté avec toute la sévérité possible par des adversaires pénétrants et très intéressés à le réfuter. Il est probable que Morton aurait pu l'appuyer par beaucoup de circonstances et de témoignages, puisque les commissaires de la reine ne voulurent point entrer en discution à cet égard. Les sonnets sont si médiocres, que Brantôme et Ronsard, qui connaissaient l'un et l'autre le style de la reine d'Écosse assurèrent, après les avoir lus, qu'ils ne pouvaient être de sa composition. (Jebb, vol. 2, p. 478.) Mais les productions de la même personne ne se ressemblent pas toujours, surtout d'une personne dont le style est aussi peu formé que devait l'ètre celui de Marie, sans compter que des entreprises d'une nature si dangereuse et si criminelle ne laissent pas l'esprit assez tranquille pour pouvoir donner de l'élégance a des compositions poétiques.

(128) Quoique Élisabeth en eût assez vu pour sa propre satisfaction, elle voulut aussi que les premières personnes de l'état fussent informées de tout qui s'était passé, et fussent convaincues de (129) l'équité de sa conduite. Elle assembla son conseil privé et, pour donner encore plus de solennité et d'authenticité à cette affaire, elle ajouta aux membres qui le composaient, les comtes de (130) Northuinberland, de Westmoreland, de Shreswsbury, de Worcester, de Huntingdon et de Warwick. On leur lut toutes les procédures des commissaires anglais, ainsi que les pièces produites par Murray. On confronta en leur présence un grand nombre de lettres écrites par Marie à Élisabeth avec celles que le régent avait livrées. On fit mention du refus qu'avaient fait les commissaires de Marie de répondre aux accusations portées contre cette princesse. Elisabeth, après ces préliminaires, dit aux conseillers qu'ayant pensé, dès le commencement, qu'il ne lui convenait pas de voir Marie avant qu'elle ne se fût en quelque façon justifiée des crimes affreux dont on la chargeait, elle devait persévérer plus que jamais dans cette résolution depuis que cette princesse était convaincue par des preuves si évidentes, et lorsqu'elle persistait dans son refus de répondre [158]. Elle fit ensuite appeler les commissaires de la reine d'Écosse et, après leur avoir insinué qu'elle trouvait plus décent pour leur maîtresse de continuer les conférences que de demander à se justifier en personne, elle leur dit que Marie pouvait envoyer sa réponse par quelqu'un en qui elle eût confiance, ou la remettre à quelque seigneur anglais qu'on enverrait recevoir ses ordres; mais que, si elle persistait à ne vouloir rien répondre, son silence serait regardé comme l'aveu le plus formel de son crime, et qu'elle ne devait pas compter au nombre de ses amis ceux qui lui conseillaient de se taire. Ces rai-

---

En un mot, il aurait été facile a la reine d'Ecosse de conduire toute la conspiration contre son époux sans avoir d'autre confident que Bothwel et sans écrire un mot sur ce sujet, mais il était très difficile de la conduire de manière à échapper a des yeux pénétrants. Dans le cas dont il s'agit, sa conduite fut si grossière, qu'elle se trahit aux yeux de tout le monde et la hasard fit tomber dans les mains de ses ennemis des papiers qui pouvaient la convaincre. L'aveuglement et l'imprudence, qui heureusement accompagnent presque toujours les grands crimes expliquent l'un et l'autre événement. Il n'est pas inutile de faire observer qu'aucune circonstance de la narration précédente, contenue dans l'histoire, n'est tirée ni de Knox, ni de Buchanan ni même de de Thou ni enfin d'aucune autorité suspecte.

158 Anderson, vol. 4, part. 2, p.170, etc. Goodall vot.2, p. 254.

sons étaient encore plus fortement exprimées dans une lettre qu'elle adressa à Marie.

La reine d'Écosse n'avait plus d'autre subterfuge pour éluder des instances si pressantes que de demander toujours une conférence particulière avec Élisabeth ; demande qu'elle était bien sûre qu'on ne lui accorderait jamais parce qu'Élisabeth savait que cette entrevue ne déciderait rien, parce qu'elle craignait que les choses n'y fussent portées à des extrémités qu'elle voulait éviter, et parce qu'elle avait été refusée d'abord, même avant les premières conférences. Marie, cherchant encore à faire bonne contenance, s'avisa d'un autre expédient malgré la rupture des conférences, elle ordonna à ses commissaires d'accuser le comte (131) de Murray et ses associés d'être les meurtriers du roi; mais cette accusation formée si tard, dictée seulement par ses griefs contre Murray, dépourvue de toute preuve, ne put être regardée que comme une vaine récrimination [159]. Elle demanda aussi copie des

---

159 A moins de prendre l'accusation que le ressentiment inspirait à Marie pour un indice du crime de Murray, it ne reste aucune présomption qui puissent le faire soupçonner d'avoir été complice de l'assassinat du roi. La reine n'essaya jamais d'apporter aucune preuve de cette accusation ; ses commissaires même assurèrent alors qu'ils n'en connaissaient point, mais qu'ils étaient prêts à en soutenir la vérité d'après les ordres de leur maîtresse, et qu'ils en fourniraient les preuves qu'elle leur enverrait. Il est bon de remarquer que, dans le temps dont il s'agit, il n'était plus possible de produire des preuves de part ou d'autre, puisque les conférences devant les commissaires anglais étaient déjà rompues.

Il est vrai que l'évêque de Ross, dans un pamphlet violent qu'il publia sous un nom emprunté (moyen facile pour hasarder tout ce qu'on veut), affirme que lord Herreis, quelques jours après la mort du roi.dit à Murray, en face et à sa table même, qu'il était l'auteur de ce crime. Lord Herreis assurait encore, au rapport de Lesley, que Murray, voyageant à cheval dans le comte de Fife avec un de ses domestiques, le soir que cet attentat fut commis, dit, entre autres choses, à ce domestique : *Avant demain matin lord Darnley aura perdu la vie*. (*Voyez* Anderson, vol. 1, p. 75.) Mais ce ouï-dire de Lesley concernant un oui-dire de Herreis, ne renferme qu'un fait sans vraisemblance. Est-il probable que Murray, sans aucune utilité ou nécessite, eût confié un secret si dangereux, si important, à un domestique, simplement par forme de conversation ? Nous devons observer aussi que lord Herreis était un des commissaires de Marie qui accusait Murray. S'il avait appris cette anecdote et qu'il y eût ajouté foi, n'était-ce pas là le temps de la reproduire, au lieu d'attester, comme il le fit, qu'il ne savait rien sur le crime de Murray ? (Voyez Goodall, vol. 2, p. 307.)

papiers que Murray avait produits. Mais, comme elle persistait à ne faire aucune réponse devant les commissaires anglais, l'objet de sa demande lui fut définitivement refusé [160].

Les comtes de Huntley et d'Argyle accusent Murray de ce forfait. Mais la raison qu'ils en apportent est ridicule: il avait, disent-ils, donné son consentement au divorce du roi avec la reine; donc il était le meurtrier du roi. (*Voyez* Anderson vol. 4, p. 192.) On doit conclure de cet argument que ces comtes ne connaissaient pas de meilleures preuves contre Murray, sans quoi ils les auraient produites, et n'auraient pas insisté sur une présomption si absurde. N'était-ce pas aussi pour Huntley le moment de nier qu'il eût écrit le contrat pour Marie, si cet acte avait été faux en effet?

Murray n'avait d'ailleurs aucun motif de commettre ce meurtre. A la vérité, le roi ne l'aimait pas; mais le roi était devenu lui-méme si méprisable, et par sa mauvaise conduite, et par l'aversion que la reine avait pour lui, qu'il n'était pas en état de faire du bien ou du mal a personne. C'est toujours une absurdité de juger d'une chose par l'événement mais surtout dans un cas comme celui-ci. La mort du roi procura en effet la régence à Murray mais il la dut beaucoup plus à l'imprudence et à la mauvaise conduite de Marie, qu'il ne pouvait prévoir, et qu'elle n'aurait jamais eue, si elle eût été entièrement innocente.

160 Goodall, vol.2, p.:253, 283, 289 et 311. Haynes. vol.1, p. 492. Je pense qu'il n'y a pas un seul lecteur de bon sens qui ne voie, par la narration ci-dessus, que l'auteur veut dire que la reine Marie refuse constamment de répondre devant les commissaires anglais, mais offre seulement de répondre en personne devant la reine Elisabeth en personne, en opposition en cela avec sa conduite pendant tout le cours de la conférence jusqu'au moment où est produite inopinément la preuve qu'elle fut complice du meurtre de son époux. Il est vrai que l'auteur ayant rapporté quatre ou cinq fois cette demande d'être admise en présence d'Élisabeth, et ayant exprimé l'opinion que, comme elle lui avait été refusée d'abord, et même avant l'ouverture des conférences, elle ne pouvait pas espérer qu'elle lui serait accordée maintenant; l'auteur, dis-je, pensait qu'il était impossible de se tromper sur son intention (comme cela était impossible en effet); et ne voulant pas fatiguer son lecteur de répétitions continuelles, il dit simplement, dans un passage ou deux, qu'elle avait refusé de répondre. Je pense aussi qu'il n'est pas un lecteur de bon sens qui, en parcourant Anderson, ou les recueils de Goodall, ne voie pas que, conformément à cette narration, la reine Marie insiste constamment et fortement pour ne pas continuer de répondre devant les commissaires anglais, mais demande à être entendue en personne par la reine

Elisabeth en personne, quoiqu'une fois ou deux, par manière de bravade, elle dise simplement qu'elle répondra et réfutera ses ennemis, sans exprimer cette condition, qui est toujours sous-entendue. Mais un homme qui a écrit un *Examen* (Enquiry) *historique et critique des preuves produites contre*

(132) Marie ayant ainsi mis fin aux conférences, le régent témoigna un grand désir de retourner en Écosse, et se plaignit de ce que ses ennemis avaient profité de son absence pour porter le trouble dans le gouvernement. Elisabeth consentit à son départ, et lui fit prêter une somme de cinq mille livres sterling pour les frais de son voyage. Pendant les conférences d'York, le duc de Châtellerault passa de France à Londres. Elisabeth, sachant qu'il était engagé dans le parti de Marie, et qu'il avait de fortes prétentions sur la régence pendant la minorité du roi d'Écosse, jugea à propos de le retenir jusqu'après le départ de Murray. Mais, malgré ces marques de faveur, et quelques autres secours qu'elle donna secrètement à ce dernier [161], elle refusa toujours de reconnaître le jeune roi, et de traiter avec Murray comme régent d'Écosse.

Les ordres furent donnés pour transférer Marie, de Bolton, place environnée de catholiques, à Tutbury, dans le comté de Stafford, où elle fut mise sous la garde du comte de Shrewsbury. (133) Élisabeth espérait que cette princesse, abattue par ses malheurs, et confondue des événements qui venaient de se passer, s'estimerait trop heureuse d'être à l'abri de tous les orages dont sa vie avait été agitée. La reine d'Angleterre promit de tout ensevelir dans l'oubli, pourvu que Marie consentît à céder volontairement la couronne à son fils, ou du moins à se l'associer au gouvernement, et à laisser l'administration entre les mains du comte de Murray, pendant la minorité du jeune prince; mais cette princesse altière refusa toutes les conditions de ce traité, et déclara que ses dernières paroles seraient celles d'une

---

Marie, reine d'Écosse, a essayé de réfuter la narration ci-dessus. Il cite un seul passage de cette narration, où il est dit simplement que Marie refusa de répondre, et ensuite un seul passage de Goodall, où elle se vante simplement qu'elle répondra; et pour cette prétendue contradiction, il appelle très poliment, et presque directement, l'auteur de cette Histoire un menteur. Tout cet Examen se compose d'un bout à l'autre d'artifices aussi révoltants et le lecteur peut juger par cet exemple de la candeur, de la bonne foi, de la véracité et des mœurs de l'*examinateur*. Il y a dans l'Histoire d'Angleterre trois événements qu'on peut regarder comme la pierre de touche des hommes de parti : un whig anglais qui affirme la réalité de la conspiration papiste, un catholique irlandais qui nie le massacre de 1641, et un jacobite écossais qui soutient l'innocence de la reine Marie, doivent être considérés comme des hommes sur qui les arguments ou la raison ne peuvent rien, et doivent être abandonnés à leurs préventions.

161 Manuscrits de la Bibliothèque des Avocats, A. 3, 29, pag. 128, 129, 130. Bibliothèque [illisible]. chap.1.

reine d'Écosse. Indépendamment de plusieurs autres raisons qu'elle avait, disait-elle, pour être inébranlable dans sa résolution, elle savait qu'en abdiquant dans ces conjonctures, sa soumission serait généralement interprétée comme un aveu de son crime, et donnerait du poids à toutes les calomnies de ses adversaires.

Marie en revenait constamment à cette alternative ou qu'Élisabeth lui aidât à recouvrer son autorité, ou qu'elle lui laissât la liberté de se retirer en France, et de mettre à l'épreuve l'amitié des autres princes. Comme elle prétendait n'être venue en Angleterre que de son propre mouvement, et sur la foi des protestations d'attachement qu'Élisabeth lui avait faites précédemment, elle croyait qu'on ne pouvait, sans la plus grande injustice, lui refuser l'une ou l'autre demande. Mais Élisabeth, qui sentait le danger d'acquiescer à l'une de ces deux propositions, était intérieurement résolue à retenir cette princesse prisonnière, et comme, dans le vrai, la retraite de Marie en Angleterre avait été plutôt un effet de son embarras que de son choix, ses droits sur la générosité d'Élisabeth étaient moins forts qu'elle ne voulait le persuader. On crut que la nécessité justifierait la détention de la reine d'Écosse aux yeux de la prudence, et que sa mauvaise conduite antérieure justifierait assez cette rigueur aux yeux de l'équité. On prévit que la compassion qu'inspirait la situation de cette princesse, jointe à sou talent pour l'intrigue, et à ses manières séduisantes, exciterait le zèle de ses partisans, surtout des catholiques, si elle restait en Angleterre mais ces inconvénients parurent moins à craindre que ceux qui pouvaient résulter de tout autre parti. Élisabeth d'ailleurs (134) comptait sur sa propre adresse pour détourner ces dangers. Elle se proposait d'éviter de rompre avec Marie, de lui laisser toujours l'espoir d'un accommodement, de négocier sans cesse avec elle, et de rejeter sur des accidents étrangers, ou sur l'obstination perverse des autres, le tort de ne jamais rien conclure.

Revenons actuellement aux affaires de l'Angleterre dont nous nous sommes écartés, pour ne pas interrompre le récit des événements relatifs à l'Écosse, qui forment une partie si essentielle du règne d'Élisabeth. Le terme fixé par le traité de Cateau-Cambrésis pour la restitution de Calais expirait en 1567. La reine, après avoir demandé qu'on ouvrît les portes de cette ville, envoya sir Thomas Smith à Paris : ce ministre, conjointement avec sir Henri Norris, ambassadeur ordinaire d'Élisabeth à la cour de France, insista fortement sur cette demande. Des conférences tenues à ce sujet n'aboutirent à rien. Le chancelier de l'Hôpital dit aux ambassadeurs anglais qu'il était vrai que la France, par un article du traité, était obli-

gée à rendre Calais au bout de huit ans; mais qu'il y avait un autre article du même traité qui privait actuellement Élisabeth de tous les droits qui pouvaient lui être dévolus par cet engagement qu'on était convenu que, si l'Angleterre, pendant cet intervalle, commettait des hostilités contre la France, elle serait déchue de toutes ses prétentions sur Calais ; que la prise de possession du Havre et de Dieppe, de quelque prétexte que cette usurpation fût couverte, était une violation manifeste de la paix entre les deux nations; que, quoique ces places n'eussent pas été prises de force, mais eussent été remises par les gouverneurs entre les mains d'Élisabeth, ces gouverneurs étaient des rebelles et qu'une correspondance avec des sujets coupables d'un tel crime était la plus cruelle injure qu'un souverain pût recevoir; que, dans le traité qui avait suivi l'expulsion des Anglais de la Normandie, les ministres de France avaient absolument refusé de faire aucune mention de Calais, et avaient déclaré par-là qu'ils regardaient cette ville comme justement dévolue à la couronne de France; qu'il était encore vrai qu'une clause générale, insérée dans l'acte, réservait à chacun tous ses droits mais que cette clause ne pouvait avoir lieu en faveur de l'Angleterre, qui n'avait alors (135) aucun droit légitime sur Calais, et avait perdu précédemment toutes ses prétentions sur cette place [162]. Élisabeth ne fut pas surprise de cette difficulté. Elle n'ignorait pas que dès le traité de Cateau-Cambrésis la cour de France n'avait pas eu l'intention de restituer Calais, et qu'il fallait encore moins espérer cette restitution lorsque des raisons si plausibles pouvaient en autoriser le refus. La reine pensa qu'il valait mieux supporter cette perte que de soutenir un droit douteux par une guerre dangereuse, dispendieuse et hors de saison [163].

Élisabeth entra dans de nouvelles négociations de mariage avec l'archiduc Charles. Elle ne paraissait pas être alors dans des circonstances où la politique dût exiger d'elle une démarche artificieuse. Mais, comme elle imposa des conditions très dures à l'archiduc, qu'elle insista fortement pour que, s'il l'épousait, il n'eût aucune autorité, aucun titre en Angleterre, qu'elle lui refusa même l'exercice de sa religion, la négociation n'eut point de suite. Ce prince, désespérant de réussir à obtenir sa main, épousa la fille d'Albert duc de Bavière [164].

---

162 Haynes, p. 587.
163 Camden, p. 406.
164 Camden, p. 407 et 408.

Élisabeth

Chapitre XLI

(136) Caractère des puritains. - Conspiration du duc de Norfolk. - Soulèvement dans le nord. - Assassinat du comte de Murray. - Assemblée du parlement. - Guerres civiles en France. - Affaires des Pays-Bas. - Nouvelle conspiration du duc de Norfolk. - Son procès. - Son exécution. - Affaires d'Écosse. - Affaires de France. - Massacre à Paris. - Affaires de France. - Guerres civiles dans les Pays-Bas. - Assemblée du parlement.

Retour à la table des matières

De toutes les églises de l'Europe qui ont secoué le joug du pape, aucune n'y procéda avec autant de sagesse et de modération que l'église d'Angleterre. Cet avantage fut en partie l'effet de l'intervention du magistrat civil dans cette innovation, et en partie celui de la marche lente et mesurée avec laquelle la réformation fut introduite dans ce royaume. La fureur et l'animosité contre la religion catholique entrèrent aussi peu qu'il était possible dans une telle révolution. L'édifice de la hiérarchie séculière fut entièrement conservé. On garda aussi de l'ancienne liturgie tout ce qu'on en put concilier avec les nouveaux principes ; on retint plusieurs cérémonies consacrées par le temps et par un long usage le faste du culte catholique ne fut aboli que pour faire place à l'ordre et à la décence ; on laissa au clergé les habits qui distinguent ses différentes dignités ; nulle innovation ne fut faite par dépit, ou par opposition aux usages précédents : la religion nouvelle, en adoucissant l'esprit de l'ancienne superstition, en le rendant plus compatible avec la tran-

quillité et les intérêts de la société, se contint dans cet heureux équilibre que le sage recherche, et que le peuple est si rarement capable de garder.

Tel était en général le génie de la réformation en Angleterre : cependant quelques réformés anglais, d'un naturel plus ardent et d'un caractère moins flexible, voulurent porter les choses à l'extrémité contre l'église romaine, et se signalèrent par la violence de leur oppression et de leur antipathie pour tous les anciens usages. Hooper, qui fut ensuite avec tant de constance le martyr de sa religion, se fit surtout remarquer. Il avait été nommé sous le règne d'Édouard à l'évêché de Glocester, et ne (137) s'était fait aucun scrupule de l'accepter; mais il refusa d'être sacré dans les habits épiscopaux, la simarre et le rochet, profanés jadis, disait-il, par la superstition, et par conséquent indignes d'un véritable chrétien. Cranmer et Ridley furent surpris d'une objection contraire aux pratiques reçues, et même aux lois établies. Le jeune Édouard, impatient d'élever aux dignités de l'église un homme si célèbre par son éloquence, son zèle et ses moeurs pures, leur enjoignit en vain de le dispenser de cette cérémonie, ils persistèrent à vouloir l'observer. Hooper préféra renoncer à l'évêché plutôt que de se revêtir de ces ornements détestés mais on craignit le danger de l'exemple, et l'on ne se contenta pas de son refus. Il fut d'abord confiné dans la maison de Cranmer, et de là mis en prison jusqu'à ce qu'il acceptât l'évêché aux conditions proposées. Bucer, Peter Martyr, et les plus célèbres réformés étrangers, furent consultés sur cette matière importante. Enfin, après de grandes difficultés, il fut convenu que Hooper ne serait pas obligé de porter ordinairement ces vêtements odieux, mais qu'il en serait revêtu au moment de son sacre, et lorsqu'il officierait à la cathédrale : condescendance assez étonnante de la part d'un homme d'un caractère si inflexible.

On avait fait la même objection contre les vêtements du clergé inférieur que contre les habillements épiscopaux. Le surplis, l'étole, et le bonnet carré, étaient de grands objets d'horreur pour la multitude fanatique. En vain on alléguait que les habits particuliers et les cérémonies ayant été usitées constamment par le clergé dans le service divin, acquièrent de la vénération aux yeux du peuple, lui paraissent sacrés, excitent sa dévotion, et contractent une sorte de vertu mystérieuse qui l'attache au culte national : que pour produire cet effet utile, il faut établir une exacte uniformité sur ces objets, et conserver même, autant qu'il est possible, les pratiques anciennes; enfin que la nation serait heureuse si, en conservant ces coutumes innocentes, on pouvait engager le peuple à renoncer volontairement à ce

qu'il y avait d'absurde et de pernicieux dans l'ancienne superstition. Ces mêmes considérations, qui avaient déterminé les esprits modérés à maintenir ces usages antiques, furent celles qui excitèrent les (138) réformés les plus ardents à les rejeter. Ils ne voulurent souffrir rien de commun avec l'église de Rome. Toute condescendance à cet égard, disaient-ils, est une connivence avec l'Antéchrist [165]. Cet esprit d'opposition fut porté si loin de leur part, que, dans une remontrance nationale faite depuis par l'église d'Écosse contre les vêtements ecclésiastiques, on demanda « qu'avait affaire Jésus-Christ avec Bélial? qu'avaient de commun les ténèbres et la lumière ? si les bonnets carrés, les surplis et les étoles ont été les vêtements caractéristiques des idolâtres dans l'exercice même de leur idolâtrie, pourquoi le prédicateur de la liberté chrétienne, l'ennemi déclaré de toute superstition, partagerait-il les abominations du monstre romain ? qui ne serait pas effrayé de tenir dans ses mains, ou de porter sur son front les caractères et les symboles de ce monstre odieux [166] ? » Cette remontrance fut rejetée par l'église anglicane.

Il n'y eut qu'un seul point sur lequel toute l'Angleterre se trouva d'accord contre les partisans du culte romain : ce fut pour éloigner l'autel de la muraille; on le plaça au milieu de l'église, et on le nomma depuis table de la communion. Le motif qui fit acquiescer unanimement à cette innovation fut qu'elle offrait à la noblesse un prétexte de dépouiller les autels de l'argenterie et des ornements précieux dont ils étaient couverts.

Ces disputes, qui s'étaient élevées sous le règne d'Édouard, se répandirent au-dehors par les protestants qui fuyaient la persécution de Marie. Leur zèle s'était accru par la cruauté de leurs ennemis, et ils n'étaient que plus animés à détruire toutes les pratiques de l'église romaine. Leur communication avec Calvin et les autres réformés, sectateurs de la discipline et du culte de Genève, les confirma encore davantage dans leur résistance opiniâtre. Quoique plusieurs réfugiés, particulièrement ceux établis à Francfort, adhérassent toujours à la liturgie d'Édouard, l'esprit dominant portait ces confesseurs à rendre encore la réformation plus austère. À l'avènement d'Élisabeth au trône, ils repassèrent dans leur pays natal. La vénération que leur zèle et (139) ce qu'ils avaient souffert pour la religion leur avaient attirée les enhardit à insister sur rétablissement qu'ils avaient en vue. Ils

---

165 Strype, vol. 1, p.416

166 Keith, p. 565; Knox, p. 403.

furent appuyés par plusieurs des principaux membres du conseil de la reine. Mais cette princesse, loin de vouloir dépouiller la religion du peu d'appareil qui lui était resté, inclinait plutôt à rapprocher le culte du rituel romain [167] le plus qu'il lui serait possible : elle pensait que la réformation ne s'était que trop écartée des cérémonies et des usages qui, sans exalter les esprits éclairés, étaient des moyens innocents d'attirer, d'amuser et de fixer le vulgaire. Elle fit passer une loi pour établir l'uniformité la plus exacte. Le parlement l'autorisa à introduire toutes les cérémonies nouvelles qu'elle jugerait à propos. Elle usa modérément de cette prérogative; mais elle fit observer strictement les lois reçues, et punir tout ce qui tendait à la non-conformité. En conséquence, les zélateurs, qui nourrissaient une forte antipathie pour l'ordre épiscopal et pour toute la liturgie, furent réduits en quelque sorte à cacher des sentiments qu'on aurait regardés à la cour comme très audacieux et très criminels. Ils bornèrent leurs objections ouvertes au surplis, à la confirmation des enfants, au signe de la croix dans le baptême, à l'anneau dans le mariage, à la génuflexion devant le saint-sacrement, et à l'inclination au nom de Jésus. C'est inutilement que les souverains emploient une vigilance rigoureuse pour maintenir la pureté de la foi, et qu'ils ont recours aux moyens violents dans les disputes de religion : ils s'imposent un travail qu'il faut recommencer sans cesse; un geste, un habit, une distinction métaphysique ou grammaticale, la moindre futilité, rendue importante par les disputes des théologiens, et le zèle inconsidéré du magistrat, suffisent pour détruire l'unité de l'église et même le repos de (140) la société. Ces controverses avaient déjà excité une telle fermentation parmi le peuple, que, dans quelques lieux, il s'obstina à ne point fréquenter les églises où les habits sacerdotaux et les cérémonies de l'ancien culte étaient en usage. Non seu-

---

167 Un jour que Nowel, un de ses chapelains, dans un sermon qu'il prêchait devant elle, parlait avec irrévérence du signe de la croix, elle lui ordonna, de la tribune d'où elle l'entendait de finir cette digression impie, et de revenir à son texte. Une autre fois qu'un de ses théologiens avait prêché pour soutenir la présence réelle, elle le remercia publiquement de son zèle et de sa piété. (Heylin, p.124.) Elle aurait absolument interdit le mariage au ctergé, sans les représentations de Cecil. (Voyez la Vie de Parker, par Strype, p. 107,108 et 109.) Elle n'aimait pas les sermons, et disait souvent que deux ou trois prédicateurs suffisaient pour tout un comté. C'est probablement pour cette raison qu'un nommé Doring lui dit en face, du haut de la chaire, qu'elle ressemblait à une genisse indomptée, qu'elle ne voulait pas se laisser gouverner par les hommes de Dieu, mais contrariait leur discipline. (Voyez la Vie de Hootter, en tête de ses Œuvres.)

lement on refusait le salut à ceux du clergé qui se conformaient à la liturgie anglicane, mais on les insultait dans les rues, on leur crachait au visage, on les accablait d'injures et de marques de mépris [168]. Lorsque le souverain interposa son autorité pour réprimer ces excès, il étouffa la flamme de l'incendie, mais ne l'éteignit point : le feu couvert n'acquit que plus d'ardeur, et sa violence éclata sous les règnes suivants, pour la ruine de l'église et de la monarchie.

Tous les enthousiastes qui s'abandonnent à des ravissements imaginaires, aux extases, aux visions, aux inspirations, ont une aversion naturelle pour l'autorité épiscopale, les cérémonies, les rites et les formes, qu'ils appellent des superstitions, ou des petitesses, dont l'effusion de leur piété mystique et la ferveur de leur zèle semblent être gênées. Mais ces novateurs adoptèrent, sur un autre point, des opinions qui les rendirent particulièrement odieux à Elisabeth. La même audace avec laquelle ils adressaient leurs prières à la Divinité, ils la portaient dans leurs spéculations politiques. Les principes de la liberté civile, ce grand objet si peu connu de la nation pendant plusieurs règnes, et alors plus incompatibles que jamais avec les prétentions exorbitantes de la prérogative royale, avaient été vivement embrassés par cette nouvelle secte. Peu de souverains avant Elisabeth, et aucun après cette princesse, n'étendirent les droits de la couronne aussi loin qu'elle, et n'en firent autant d'usage. Les puritains (c'est ainsi qu'on nomma ces sectaires à cause de leurs prétentions à l'extrême pureté du culte et de la discipline) ne pouvaient prendre un moyen plus sûr de se faire détester de la reine que de prêcher qu'on pouvait résister à l'autorité des princes, ou la restreindre. Aussi Elisabeth ne laissa-t-elle échapper aucune occasion de les humilier. Quoiqu'ils fussent soutenus secrètement par quelques-uns de ses ministres, par ceux qui lui (141) étaient le plus chers, Cecil, Leicester, Knolles, Bedford et Walsingham, leurs principes et leur conduite ne cessèrent jamais de lui porter ombrage.

Nous avons cru que c'était ici le lieu de faire connaître l'origine et le génie des puritains, parce que c'est à cette année que Camden fixe l'époque de l'accroissement de cette secte en Angleterre. Reprenons maintenant le fil de la narration. Le duc de Norfolk était le pair du royaume qui occupait le rang le plus illustre dans la noblesse. Comme il n'y avait alors aucun prince du sang, l'éclat de son nom, l'immensité de sa fortune, l'étendue de son crédit, l'avaient rendu, sans comparaison,

---

168 Vie de Whigift, par Strype, p. 460.

le premier sujet de l'état. Les qualités de son âme répondaient à l'élévation de sa naissance. Bienfaisant, affable, généreux, il s'était acquis l'affection du peuple. Prudent, modéré, soumis, il possédait la faveur de sa souveraine sans exciter sa défiance. Son grand-père et son père avaient été regardés longtemps comme les chefs des catholiques et cet attachement héréditaire, joint aux alliances de famille, lui avait procuré l'amitié des personnages principaux de ce parti. Mais, comme il avait été élevé parmi les protestants, dont il suivait sincèrement les principes, il avait contracté cet extérieur grave et cette régularité de mœurs qui les caractérisaient alors. Il jouissait ainsi du rare avantage d'être cher aux factions les plus opposées. L'excès de sa prospérité fut seule la source de ses malheurs, et l'engagea dans des démarches dont sa prudence et sa vertu l'éloignaient naturellement.

Norfolk était veuf alors et comme son âge était assorti à celui de la reine d'Écosse, ce mariage parut si convenable, que l'idée en vint en même temps aux amis du duc et à ceux de Marie. On prétend qu'après le secrétaire Lidington, celui qui s'en ouvrit le premier au duc fut le comte de Murray, avant son départ pour l'Écosse. Il représenta à Norfolk le double avantage de pacifier les troubles de ce royaume par une union qu'on approuverait généralement, et l'expectative de recueillir un jour la succession d'Angleterre. Pour attacher encore plus étroitement les intérêts de Norfolk à ceux de Marie, Murray proposa aussi de marier la fille de ce seigneur au jeune prince d'Écosse. Murray (142) et Norfolk regardaient comme une chose essentielle à leur projet d'obtenir, avant tout, le consentement de la reine Élisabeth. Toutes leurs mesures étant concertées entre eux, Murray se chargea de communiquer ce dessein à la reine d'Ecosse par le moyen de sir Robert Melvil. Cette princesse répondit que les malheurs qu'elle avait éprouvés pendant ses deux derniers mariages la portaient plus que jamais à vivre dans le célibat; mais qu'elle était cependant déterminée sacrifier son propre penchant au bien public, et qu'aussitôt que les lois auraient prononcé son divorce avec Bothwell, l'avis de la noblesse de son royaume, et celui de son peuple, la guideraient dans le choix d'un autre époux.

Il est vraisemblable que cette proposition de Murray n'était pas sincère. Il avait deux motifs pour dissimuler. Il n'ignorait pas le danger qu'il courait à son retour en traversant le nord de l'Angleterre, où les comtes de Northumberland et de Westmoreland, tous deux partisans de Marie, étaient tout-puissants. D'un autre côté, il avait à craindre un soulèvement en Écosse de la part du duc de Châtelle-

rault, et des comtes d'Argyle et d'Huntley, que Marie avait nommés ses lieutenants pendant son absence. Mais, par ces dehors d'une feinte amitié, il engagea Norfolk à écrire en sa faveur aux seigneurs du nord. Il persuada aussi à Marie de permettre et même d'ordonner à ses lieutenants de cesser toutes hostilités avec le parti du régent.

Quoique le duc de Norfolk eût consenti que l'on demandât d'abord l'agrément d'Élisabeth sur son mariage, il avait lieu de prévoir qu'elle ne le donnerait jamais volontairement. Il connaissait la jalousie constante et insurmontable de cette princesse contre sa rivale et son héritière. Il était instruit de la répugnance qu'elle avait montrée autrefois à tous les mariages qu'on avait proposés pour la reine d'Écosse. Il prévoyait que cette princesse n'épouserait jamais un homme aussi puissant, aussi considéré que lui, sans donner les plus grandes inquiétudes à Élisabeth. Il serait alors devenu nécessaire de replacer Marie sur son trône à des conditions raisonnables, et même de réparer sa réputation; et il craignait qu'Élisabeth dont la politique avait pris une autre direction, ne refusât de se prêter à un arrangement si généreux. Il crut donc devoir d'abord se fortifier du (143) consentement et de l'approbation de la haute noblesse. Il réussit auprès des comtes de Pembroke, Arundel, Derby, Bedford, Shrewsbury, Southampton, Northumberland, Westmoreland et Sussex [169]. Lord Lumley et sir Nicolas Throgmorton acquiescèrent de bonne foi à ce projet. Le comte de Leicester même, favori déclaré d'Élisabeth, qui avait anciennement eu des vues sur Marie, abjura toutes ses prétentions, et parut entrer avec chaleur dans les intérêts du duc de Norfolk. L'affection qu'on portait au duc n'était pas le seul motif de cette ligue générale de la noblesse.

Sir William Cecil, secrétaire d'état, était le ministre le plus vigilant, le plus actif, le plus prudent que l'Angleterre eût jamais eu. Comme il n'avait d'autres vues que les intérêts de sa souveraine, et qu'il y donnait une attention infatigable, son crédit auprès d'Élisabeth devenait tous les jours plus prédominant. Toujours maître de lui-même, inaccessible à toutes préventions, et jamais séduit par aucune affection, il réprimait les saillies de passion et quelquefois les caprices auxquels cette princesse était sujette. S'il manquait de la persuader dans les premiers moments sa persévérance, ses représentations, ses raisonnements étaient sûrs d'opérer à la fin sur le jugement exquis de sa maîtresse. Plus il prenait d'ascendant sur son

[169] Lesley, p. 55; Camden, p. 419 ; Spotswood, p. 230.

esprit, plus il se trouvait exposé à l'envie des autres ministres. Comme on le soupçonnait de favoriser les prétentions de la maison de Suffolk, dont le gouvernement actuel n'avait rien à craindre, c'en fut assez pour que les ennemis de Cecil se dévouassent à la reine d'Écosse. Élisabeth voyait sans inquiétude régner parmi ses courtisans cette espèce de division qui augmentait son autorité. Elle soutenait cependant Cecil quand la discorde s'animait entre eux à un certain point, et elle dissipait les cabales formées contre lui. Elle le sauva même d'une trame qui s'ourdit vers ce temps-là pour le faire mettre à la tour sous quelque prétexte; mais elle ne lui accorda jamais une confiance assez étendue pour qu'il fût en état de subjuguer totalement ses adversaires.

(144) Norfolk, certain de la difficulté qu'il trouverait à combattre les conseils de Cecil, surtout dans une affaire où ces conseils s'accordaient également avec l'inclination et les intérêts d'Élisabeth, n'osa parler à cette princesse de son projet de mariage avec la reine d'Écosse mais il continua d'agir sur son premier plan, et tâcha d'augmenter son crédit dans le royaume en associant à son entreprise le plus de nobles qu'il lui était possible. Leicester écrivit à Marie une lettre qui fut signée des personnes du plus haut rang, dans laquelle on lui proposait Norfolk pour époux, et l'on stipulait des conditions combinées à l'avantage des deux royaumes particulièrement qu'elle donnerait des sûretés suffisantes pour garantir à Élisabeth et à sa postérité la paisible jouissance de la couronne d'Angleterre ; qu'il y aurait une alliance offensive et défensive entre les états et les sujets des deux reines; que la religion protestante serait légalement établie en Écosse, et que Marie accorderait une amnistie générale à tous les Écossais révoltés contre elle. La réponse favorable que cette princesse fit à ces articles redoubla l'ardeur de Norfolk pour l'exécution de son projet. Il s'assura d'un grand nombre des seigneurs qui étaient à la cour, et écrivit à ceux qui résidaient dans leurs terres, et qui avaient beaucoup d'autorité dans les provinces. Les rois de France et d'Espagne, tous deux dans les intérêts de Marie, furent consultés secrètement, et approuvèrent l'entreprise. Quoique le consentement d'Élisabeth fût toujours considéré comme un préliminaire essentiel à la conclusion de cette alliance, l'intention de Norfolk, en portant les choses si loin sans consulter cette princesse, était visiblement de se faire un parti assez puissant pour qu'elle ne pût s'y opposer.

Il n'était guère possible qu'une conspiration si étendue pût échapper entièrement à la vigilance d'Élisabeth ou de Cecil. Elle lâcha, devant le duc, quelques

mots qui devaient lui apprendre qu'elle n'ignorait pas ses desseins, et elle l'avertit fréquemment de prendre garde sur quel oreiller il reposait sa tête. Mais il n'eut jamais la prudence ou le courage de lui déclarer ouvertement ses intentions. Les premiers avis certains qu'elle reçut de ce dangereux complot lui vinrent de Leicester, et ensuite de (145) Murray même [170], qui, si jamais il voulut sincèrement le mariage de Norfolk, ce qui est très douteux, avait du moins désiré, pour sa propre sûreté et celle de son parti, qu'Élisabeth fût réellement, comme en apparence, arbitre absolue des conditions, et qu'aucune cabale de ses sujets ne lui arrachât son consentement. Cette découverte alarma extrêmement la cour d'Angleterre, d'autant plus que ces intrigues se liaient à d'autres circonstances qu'il est probable qu'Élisabeth n'ignorait pas totalement.

Parmi les grands et les gentilshommes qui paraissaient entrer dans les vues de Norfolk, plusieurs étaient fortement attachés à la religion catholique, et n'avaient d'autre objet que celui de remettre Marie en liberté. Ils auraient consenti volontiers à s'unir avec les puissances étrangères, et même à voir s'allumer une guerre civile pour placer cette princesse sur le trône d'Angleterre. Les chefs de ce parti étaient les comtes de Northumberland et de Westmoreland, tous deux très puissants dans les provinces du nord. Le premier fit offrir à la reine d'Écosse par Léonard Dacres, frère de lord Dacres, de la tirer de captivité, et de la faire passer dans ses états, ou dans tel autre endroit qu'il lui plairait de se retirer. Sir Thomas et sir Édouard Stanley, fils du comte de Derby, sir Thomas Gerrard Rolstone, et d'autres seigneurs dont les terres étaient dans les environs de la place où Marie était retenue, concoururent au même dessein. Ils demandèrent que, pour en faciliter l'exécution, les Flamands fissent dans le même temps une diversion de leur côté. Norfolk fut le premier à s'opposer à ces projets, et en détourna ceux qui les avaient concertés tant parce que ce qu'il devait à Élisabeth ne lui permettait pas d'employer la rébellion pour assurer le succès de son plan, que parce qu'il prévit que, si la reine d'Écosse tombait une fois entre les mains de ces gens si zélés pour les intérêts de cette princesse, ils aimeraient mieux lui donner pour époux le roi d'Es-

170 Lesley, p. 71. Haynes, p. 521 et 525, semble faire entendre qu'Élisabeth savait quelque chose de la négociation de Norfolk avec Murray, et qu'elle avait chargé ce dernier de lui rendre compte de la vérité, ce qu'il fit. (Voy. aussi la lettre de Murray produite dans le procès de Korfolk.)

pagne, ou quelque (146) prince étranger, en état, par sa puissance et par son zèle, de retable la religion catholique.

Lorsque des hommes qui respectent l'honneur et la vertu, comme le duc de Norfolk s'engagent dans des entreprises périlleuses, ils sont ordinairement assez malheureux pour n'être criminels qu'a demi tandis qu'ils balancent entre l'exécution de leurs desseins et leurs remords, entre la crainte du châtiment et l'espoir du pardon, ils deviennent une proie facile pour leurs ennemis. Norfolk, pour écarter les soupçons répandus contre lui, parla avec dédain à Elisabeth de l'alliance de Marie; il affecta de dire que ce qu'il avait de biens en Angleterre valait mieux que le revenu d'un royaume dévasté par les factions et les guerres civiles; que, lorsqu'il s'amusait à Norvich dans son jeu de paume, au milieu de ses amis et de ses vassaux, sa maison lui paraissait une petite cour dont il était le souverain, et qu'il était fort content de son sort. Voyant que ces discours ne réussissaient pas la convaincre, et que les courtisans le regardaient d'un œil jaloux, il se retira dans ses terrer sans prendre congé. Il se repentit bientôt de cette démarche, et se mit en chemin pour revenir a la cour dans l'intention de tenter tous les moyens de regagner les bonnes grâces de la reine; mais il fut rencontré à Saint-Albans par Fitz-Garret, lieutenant de la compagnie des pensionnaires [171], qui le conduisit à Burnham, a trois milles de Windsor, où résidait alors la cour. Il fut bientôt après transféré à la tour, sous la garde de sir Henri Nevil. Lesley, évêque de Ross, ambassadeur de la reine d'Ecosse, fut interrogé et confronté avec Norfolk devant le conseil. Le comte de Pemhroke fut mis aux arrêts dans sa propre maison. Arundel, Lumley et Tbrogmorton furent aussi gardés à vue. La reine d'Écosse même fut transférée à Coventry, et tout accès auprès d'elle fut rigoureusement interdit pendant quelque temps. Le vicomte de Hereford, et les comtes de Sbrewsbury et de Huntingdon furent chargés de la garde de sa personne.

Le bruit s'était répandu que les provinces du nord allaient se révolter. Le comte de Sussex, président d'York, alarmé du (147) danger annonce, envoya chercher les comtes de Northumberland et de Westmoreland pour les interroger; mais, n'ayant trouvé aucune preuve contre eux, il consentit à les laisser partir. Ces bruits populaires augmentaient cependant tous les jours; et plusieurs indices qu'ils n'étaient pas sans fondement ayant été découverts, la reine expédia des ordres à

171 Sorte de noblesse destinée à la garde du roi.

ces deux seigneurs suspects pour qu'ils vinssent à la cour expliquer leur conduite. Ils étaient déjà trop engagés dans leur entreprise criminelle pour oser se mettre entre les mains d'Élisabeth. Tout était disposé pour leur révolte; ils en avaient communiqué le plan à Marie et à ses ministres [172] ; ils entretenaient une correspondance avec le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, qui leur avait promis un secours d'hommes, d'armes et de munitions ; ils avaient aussi obtenu de lui qu'il enverrait à Londres Chiapino Vitelli, un de ses meilleurs capitaines, sous prétexte d'accommoder quelques différends avec la reine, mais en effet pour se mettre à la tête des rebelles. Les ordres que reçurent Northumberland et Westmoreland les obligèrent à précipiter l'exécution de leur projet avant d'avoir achevé de prendre toutes leurs mesures. Northumberland balançait encore entre tant de périls opposés, lorsqu'il apprit que quelques-uns de ses ennemis étaient en chemin avec l'ordre de se saisir de sa personne. Il monta sur-le-champ à cheval, et se hâta de joindre son complice Westmoreland, qu'il trouva environné de ses amis et de ses vassaux, délibérant avec eux sur le parti qu'il devait prendre dans la circonstance critique où il était. Ils se déterminèrent à lever le masque sans délai. Le crédit des deux conjurés, et le zèle pour la religion catholique, qui agissait encore sur tous les environs, rassemblèrent bientôt autour d'eux une foule de gens du peuple. Ils publièrent un manifeste, dans lequel ils protestaient que leur intention n'était pas de rien tenter contre la reine, à laquelle ils avaient voué une fidélité inébranlable; que leur unique but était de rétablir la religion de leurs ancêtres ; d'éloigner les esprits dangereux du conseil de sa majesté; de remettre en liberté Norfolk et les autres pairs fidèles, et de les réconcilier avec (148) Élisabeth. Le nombre de leurs troupes se montait déjà à quatre mille hommes d'infanterie et seize cents chevaux, sans compter la jonction de tous les Anglais catholiques qu'ils attendaient.

La reine ne négligeait rien pour se mettre en état de défense. Sa conduite sage et prudente lui avait acquis dès longtemps l'amour de ses sujets, le véritable rempart des rois. Elle était chérie au point que, dans plusieurs provinces, jusqu'aux catholiques se dévouaient à son service. Le duc de Norfolk même, quoique disgracié, du fond de sa prison, excitait, autant que sa situation pouvait le permettre, ses amis et ses vassaux à prendre les armes pour cette princesse. Sussex, accompagné des comtes de Rutland, des lords Hunsdon Evers et Willoughby de Parham,

---

172 Haynes, p. 595; Strype, vol.2, Appendix, p. 30; Manascrit de la bibliothèque desAvocats, Bibl.. Cott. Cal. ch.9.

marcha contre les rebelles à la tête de sept mille hommes; il les rencontra à l'évêché du Durham, dont ils s'étaient déjà emparés. Ils se retirèrent devant lui à Hexham : instruits que le comte de Warwick et lord Clinton s'avançaient sur eux avec un corps plus considérable, et ne se croyant pas en état de résister, ils se dispersèrent sans tirer l'épée. La multitude regagna ses foyers, et les chefs se sauvèrent en Écosse. Northumberland s'y cachait, lorsqu'il fut découvert et livré à Murray, qui le confina dans le château de Lochlevin. Westmoreland trouva un asile parmi les chieftains des Kers et des Écossais, partisans de Marie, auxquels il persuada de faire une irruption en Angleterre pour exciter quelques brouilleries entre les deux royaumes. Après qu'ils y eurent commis tout le ravage qui leur fut possible, ils rentrèrent dans leur propre pays; et Westmoreland se sauva en Flandre, où il était protégé. Cette révolte subite et précipitée fut bientôt suivie d'une autre encore plus imprudente, excitée par Léonard Dacres. Lord Hunsdon, à la tète de la garnison de Berwick, dompta lui seul ces rebelles. Une sévérité impitoyable s'exerça contre ceux qui avaient pris parti dans ces entreprises téméraires. Soixante-six commissaires de quartiers furent pendus et l'on prétend qu'au moins huit cents personnes périrent par la main du bourreau. La reine fut si touchée de la conduite de Norfolk dans cette occasion, qu'elle le tira de la tour et lui permit d'aller résider chez lui, à condition qu'il y garderait les arrêts elle exigea seulement sa (149) parole qu'il renoncerait absolument au dessein d'épouser la reine d'Écosse.

Élisabeth s'apercevait que la détention de Marie en Angleterre avait toutes les suites dangereuses qu'elle en avait prévues en prenant ce parti. Cette captive intéressante, instruite par ses malheurs, éclairée par un esprit naturellement juste, était sortie de l'espèce d'ivresse dans laquelle son attachement pour Bothwel semblait l'avoir plongée ; elle mettait alors tant de modestie, de raison et de dignité dans sa conduite, qu'elle enchantait tous ceux qui approchaient d'elle, et que ses amis paraissaient bien fondés à désavouer tous les crimes qu'on lui imputait [173]. La pitié qu'inspirait sa situation, et la nécessité d'y apporter remède, redoublèrent le zèle de ses partisans pour agir en sa faveur. Comme il paraissait impossible de tirer Marie de sa captivité sans employer des moyens dangereux au gouvernement actuel, Élisabeth avait raison de s'attendre à peu de tranquillité tant que la reine d'Ecosse serait sa prisonnière mais cet inconvénient ayant été préféré au danger de lui rendre la liberté, et de la mettre à portée d'appeler à son secours toutes les

[173] Lesley, p. 232; Haynes, p. 511 et 548,

puissances catholiques de l'Europe, il convenait à Élisabeth de soutenir les mesures qu'elle avait prises, et de mettre tout en usage pour se garantir des périls auxquels elle s'était exposée. Elle flattait toujours Marie de l'espoir de sa protection; elle continuait de tenir une conduite équivoque entre elle et ses ennemis d'Écosse; elle négociait sans cesse sur les conditions de son rétablissement, et elle accablait cette princesse de protestations d'amitié. A la faveur de ces artifices, elle tâchait à la fois d'empêcher Marie de se porter à quelque résolution désespérée pour briser ses fers, et d'amuser les ambassadeurs de France et d'Espagne qui sollicitaient toujours pour elle, et souvent même avec menace. Si Élisabeth mettait de la fausseté dans sa conduite, la reine d'Écosse n'en mettait pas moins dans la sienne. Les protestations de zèle faites d'un côté étaient reçues de l'autre avec des protestations de confiance aussi peu sincères. Tandis que toutes deux soutenaient les apparences de l'amitié, la haine (150) et la jalousie qui les avaient toujours divisées devenaient à tout moment plus profondes et plus insurmontables. Ces deux princesses pouvaient se disputer réciproquement l'avantage de l'adresse, de la capacité, de l'activité et du courage. Mais, par malheur pour Marie, indépendamment de l'état d'abandon où elle se trouvait alors, elle fut toujours inférieure à son illustre rivale par la conduite personnelle et la prudence des démarches, ainsi que par la puissance.

Élisabeth et Marie écrivirent en même temps au régent. La reine d'Écosse demandait que son mariage avec Bothwel fût examiné, et qu'on prononçât juridiquement un divorce entre eux. La reine d'Angleterre offrait à Murray le choix de trois conditions ou que Marie fût rétablie sur son trône avec de certaines restrictions; ou qu'elle s'associât son fils, et que l'administration restât entre les mains du régent, jusqu'à la majorité du jeune prince; ou qu'il lui fût permis de vivre librement en Écosse, en personne privée, avec un traitement honorable qu'on lui assurerait. Murray convoqua les états pour délibérer sur les propositions des deux reines. On ne fit point de réponse à Marie, sur le prétexte qu'elle avait conservé dans sa lettre le style d'une souveraine qui parle à ses sujets; mais la cause réelle de ce silence fut que les états sentirent que l'objet de sa demande était de se préparer la voie pour épouser le duc de Norfolk, ou quelque prince puissant qui fût en état de la protéger et de la replacer sur le trône. On répondit à Élisabeth que ses deux premières conditions étaient si contraires à l'autorité du prince, qu'il ne convenait même pas de les mettre en délibération; que la troisième seule pouvait être le sujet

d'un traité. Il était évident qu'Élisabeth, en faisant trois propositions si inégales entre elles, invitait adroitement les Écossais à rejeter les deux premières, qu'ils trouveraient trop favorables à Marie; et comme il était difficile, pour ne pas dire impossible, de combiner les termes de la troisième de manière à pourvoir à la sûreté de tous les partis, on en conclut qu'Élisabeth n'était de bonne foi sur aucune.

On prétend que Murray avait entamé une négociation secrète avec la reine pour qu'elle lui livrât Marie. Elisabeth trouvait en (151) effet tant de danger à la garder en Angleterre, qu'il est vraisemblable qu'elle se serait débarrassée avec plaisir, à des conditions honorables et sûres, d'une prisonnière qui lui causait des inquiétudes continuelles [174]. Tous ces projets s'évanouirent par la mort inopinée du régent, qui fut assassiné par un gentilhomme nommé Hamilton, pour venger une injure particulière. Murray avait beaucoup d'énergie, d'habileté et de constance. Quoiqu'il eût réussi avec assez de bonheur pendant sa régence à contenir les dissensions en Écosse, ses talents brillèrent avec plus d'éclat au commencement qu'à la fin de sa vie. Ses manières étaient dures et austères et il n'avait pas cette intégrité pure qui accompagne fréquemment et qui seule peut faire supporter un caractère si peu aimable.

La mort du régent replongea l'Ecosse dans l'anarchie. Les partisans de Marie s'assemblèrent et se rendirent maires d'Édimbourg. Le château, où commandait Kirkaldy de Grange, semblait disposé à se déclarer pour cette princesse et comme une grande partie de la haute noblesse en donnait l'exemple, il était vraisemblable que, malgré les préventions générales du peuple contre elle, son parti reprendrait l'ascendant. Elisabeth, attentive au soin d'arrêter ces progrès, envoya Sussex dans le nord avec une armée, sous prétexte de punir les habitants des frontières des dégâts qu'ils avaient faits; mais ce seigneur entra en Écosse et ravagea lui-même les terres des Kers et des Écossais, se saisit du château de Hume, et commit des hostilités contre tous les partisans de Marie, coupables, disait-il, d'avoir donné asile aux rebelles anglais. Sir William Drury vint ensuite avec un autre corps de

---

174 On voit par les *Papiers d'état* de Murden, publiés depuis la composition de cette histoire, qu'il y avait eu un accord entre Élisabeth et le régent pour remettre Marie aux mains de ce dernier. La reine envoya ensuite Killigrew au comte de Marre, lorsqu'il fut devenu régent, offrir de lui livrer Marie. On avait recommandé à Killigréw de s'assurer auprès du régent que la reine serait jugée pour ses crimes, et que sa sentence serait exécutée. Il semble que de Marre rejeta la proposition, puisqu'il n'en est plus question par la suite.

troupes, et fit démolir les maisons des Hamilton, qui étaient engagés dans la même faction. Cependant on rappela les armées anglaises, conformément à la convention faite avec Marie qu'elle n'introduirait point de troupes françaises en (152) Écosse, et que son parti livrerait les Anglais rebelles à leur souveraine [175].

Quoique Élisabeth, colorant sa conduite du prétexte de venger sa propre injure, contribuât ainsi à soutenir le parti du jeune roi d'Écosse, elle ne voulait pas néanmoins se déclarer ouvertement contre la reine. Elle fit même écrire aux ennemis de cette princesse, d'un ton qui approchait plus d'un ordre que d'une prière, de suspendre pendant quelque temps l'élection d'un régent à la place de Murray [176]. Lénox, grand-père du roi, fut donc choisi pour gouverneur momentané du royaume, sous le titre de lieutenant. Élisabeth apprit peu de temps après que les partisans de Marie, au lieu de livrer, comme ils en étaient convenus, Westmoreland et les autres fugitifs, avaient, au contraire, favorisé leur évasion en Flandre elle permit alors au parti du .roi de donner à Lénox le titre de régent [177], et elle envoya Randolph, en qualité de résident, pour entretenir une correspondance avec lui. Malgré cette démarche en faveur des ennemis de Marie, elle n'abandonna cependant pas sa conduite ambiguë, et conserva toujours les dehors de l'amitié avec cette princesse. À la sollicitation de l'évêque de Ross, des autres agents de Marie et des ambassadeurs étrangers, elle ménagea deux fois une suspension d'armes entre les factions écossaises, et par ce moyen arrêta les progrès du régent, qui semblait être à la veille de prendre l'ascendant sur le parti opposé. Par ces contradictions apparentes, elle nourrissait pour ainsi dire le germe des factions en Écosse, elle augmentait leur animosité réciproque, et faisait de ce royaume un théâtre de calamité et de dévastation. Elle n'avait nulle intention de le conquérir, par conséquent nul intérêt et nul dessein d'irriter les partis l'un contre l'autre; mais cet effet résultait accidentellement de sa politique qui l'engageait à conserver, autant qu'il était possible, avec Marie tout l'extérieur des bons procédés, et à ne jamais déroger aux apparences de l'amitié entre elles ou tout au moins de la neutralité [178].

---

175 Lesley, p.91.

176 Spotswood, p.240.

177 Spotswood p. 211.

178 Sir James Melvil, p. 108 et 109, attribue à Élisabeth le dessein formel d'animer les factions écossaises l'une contre l'autre. Mais ce témoignage n'est pas

(153) Pour mieux bercer Marie de l'espoir d'un accommodement, Elisabeth lui envoya Cecil et sir Walter Mildmay, chargés de propositions de sa part. Ces conditions étaient aussi rigoureuses qu'une reine captive devait les attendre d'une rivale jalouse, et en cela même ne portaient que mieux le caractère de la sincérité. On demandait que Marie non seulement renonçât à toutes ses prétentions sur la couronne d'Angleterre tant qu'Élisabeth vivrait, mais qu'elle consentit à une alliance perpétuelle, offensive et défensive entre les deux royaumes; qu'elle n'épousât aucun Anglais sans le consentement d'Élisabeth, ni aucun autre homme sans le consentement des états d'Ecosse ; qu'elle stipulât une réparation pour les dégâts commis récemment en Angleterre ; qu'elle fit justice des meurtriers du feu roi; que le jeune prince son fils fût envoyé en Angleterre pour y être élevé, et que l'on donnât à Élisabeth six otages pris dans les plus grandes maisons, et le château de Hume, avec quelques autres forteresses, pour garantie de ce traité [179]. Telles furent les conditions auxquelles Élisabeth promit de contribuer de tous ses efforts à rétablir sur le trône une reine dépouillée de ses états. Marie, contrainte par la nécessité, les accepta. Le roi de France, celui d'Espagne, et le pape même, consultés par elle, approuvèrent sa conduite, d'autant plus que des guerres civiles désolaient alors l'Europe, et mettaient tous les princes catholiques hors d'état de secourir cette malheureuse princesse [180].

Les commissaires de la cour de Londres proposèrent également à Marie un plan d'accommodement avec ses sujets d'Écosse. Après quelques discussions sur ce point, il fut convenu qu'Élisabeth sommerait Lénox d'envoyer des commissaires pour traiter des conditions dont elle serait la médiatrice. Les partisans de Marie se vantaient déjà que tout étaient entièrement réglé avec le ministère anglais, et que les Écossais rebelles allaient bientôt être obligés de se soumettre à l'autorité de leur souveraine. Mais (154) Élisabeth eut soin d'empêcher que ces bruits ne

---

suffisant pour contre-balancer plusieurs autres autorités. Ce dessein est contradictoire en effet avec la conduite postérieure de cette princesse, aussi bien qu'avec ses intérêts et avec la nécessité de sa position. Il était évidemment de son intérêt que le parti du roi triomphât, et rien ne pouvait l'engager à en arrêter les progrès; rien même ne pouvait l'empêcher de le soutenir ouvertement, que l'intention de bercer la reine d'Écosse de l'espoir de se voir rétablir paisiblement sur son trône. (Voyez Strype, vol.2, Append. p. 20.)

179 Spotswood p.245 ; Lesley, p. 101.

180 Lesley, p. 109, etc.

s'accréditassent, que le parti du roi n'en fût découragé, et ne devînt trop timide dans les demandes qu'il formerait. Cecil écrivit au régent que les propositions de la reine, loin d'être fixées irrévocablement, seraient discutées de nouveau dans une conférence et il l'invita à envoyer des commissaires fermement attachés au parti du roi, et qui ne se relâchassent sur rien au préjudice des intérêts de ce prince. Toutes les lettres de Sussex insinuaient le même conseil. Élisabeth dit elle-même à l'abbé de Dunfermling, envoyé par Lénox à la cour d'Angleterre, qu'elle n'insisterait pas sur le rétablissement de Marie sur son trône, si les Écossais lui prouvaient d'une manière satisfaisante la justice de leur cause, et que même, si leurs raisons n'étaient pas convaincantes, elle se chargerait de pourvoir efficacement à leur sûreté pour l'avenir.

Le 1er de mars, le parlement d'Écosse nomma le comte de Morton, l'abbé de Dunfermling et sir James Macgill, pour conduire la négociation. Les commissaires présentèrent d'abord des mémoires contenant les motifs de la déposition de leur reine : ils les appuyèrent d'exemples tirés de l'histoire d'Écosse, de l'autorité des lois, et du sentiment de plusieurs théologiens célèbres. La haute idée qu'Élisabeth avait prise des droits absolus et indestructibles des souverains lui fit trouver révoltants ces principes républicains. Elle déclara aux commissaires qu'elle n'était nullement satisfaite des arguments par lesquels ils prétendaient justifier la conduite de leurs compatriotes; et qu'ils n'avaient qu'à passer aux conditions qu'ils demandaient pour leur sûreté. Ils répondirent que leurs pouvoirs ne s'étendaient pas à traiter d'aucune clause qui pût blesser ou le titre ou l'autorité de leur jeune maître; mais qu'ils écouteraient volontiers toutes les propositions qu'il plairait à sa majesté de leur faire. Les conditions imposées par Élisabeth n'étaient pas absolument défavorables à Marie; cependant, les commissaires persistant à dire qu'ils n'étaient pas autorisés à traiter en aucune façon du rétablissement de cette princesse [181], les conférences cessèrent nécessairement. Élisabeth congédia les commissaires écossais, en (155) les sommant de revenir avec des pouvoirs plus étendus de la part du parlement [182]. L'évêque de Ross se plaignit hautement au conseil d'Angleterre de ce qu'on avait joué sa maîtresse avec des promesses et de feintes protestations. Marie même ouvrait enfin les yeux sur la dissimulation d'Élisabeth. Ces mécontentements augmentèrent encore la mésintelligence secrète qui régnait

181 Haynes, p.623.

182 Spotswood, p. 249, 250, etc. Lesley, p. 133,136; Camden, p. 431, 432.

entre les deux princesses; la reine d'Écosse, voyant toutes ses espérances trahies, ne fut que plus encouragée à faire à tout risque toutes les tentatives possibles pour se procurer la liberté et la sûreté.

Un incident arrivé à peu près dans ces entrefaites contribua aussi à aigrir l'une contre l'autre Élisabeth et Marie, et à redoubler la jalousie et la vigilance de la reine d'Angleterre. Le pape Pie V, successeur de Paul, après avoir employé vainement toutes les voies de la douceur pour se concilier l'amitié d'Élisabeth, que la violence de son prédécesseur avait irritée, finit par lancer une bulle d'excommunication contre elle; il la priva de ses droits à la couronne, et délia ses sujets de leur serment d'obéissance. Il paraît vraisemblable que cette atteinte à l'autorité d'Elisabeth avait été résolue de concert avec Marie, qui espérait par ce moyen accélérer la révolte des provinces du nord, déjà projetée alors [183]. Cette bulle fut affichée par Jonh Felton à la porte du palais de l'évêque de Londres; Felton, jugeant indigne de lui de fuir, ou de nier le fait, fut saisi, condamné, et reçut la couronne du martyre qu'il paraît avoir si fort ambitionnée.

Après un intervalle de cinq ans, un nouveau parlement fut assemblé à Westminster. Les excès auxquels le pape s'était porté contre Élisabeth n'assuraient que davantage à cette princesse la qualité de chef du parti ennemi de Rome; et l'on s'attendait que sa prudence et sa fermeté, jointes à cette circonstance, lui donneraient un ascendant absolu sur les deux chambres. Elle l'eut en effet; on remarquera cependant que ce ne fut pas sans essuyer quelques légères contradictions, occasionnées principalement par un zèle trop ardent pour le protestantisme. Cette disposition des Anglais contribua beaucoup, en (156) général, à augmenter l'amour du peuple pour la reine. Nous entrerons dans un détail un peu circonstancié sur ce qui se passa pendant cette session, parce qu'on y aperçoit l'étendue qu'avait alors la puissance royale, et qu'on y puise une idée du caractère d'Élisabeth et de l'esprit de son gouvernement. Le lecteur aimera à observer la première lueur de l'esprit de liberté naissant en Angleterre ; la jalousie avec laquelle ses faibles efforts furent réprimés par la souveraine ; la conduite impérieuse qu'Élisabeth leur opposa, et la facilité avec laquelle cette princesse absolue fit tout plier sous son joug.

Après l'élection de l'orateur de la chambre des communes, le chancelier Bacon enjoignit au parlement, au nom de la reine, de ne se mêler d'aucune affaire d'état.

---

183 Camden, p.441; Cajetan, Vie de Pie V.

Telle fut son expression; il entendait probablement par-là l'article du mariage et celui de la succession de cette princesse, sur lesquels on l'avait déjà inquiétée précédemment car, quant aux autres parties importantes de l'administration, telles que la paix, la guerre, les alliances et les négociations étrangères, aucun parlement de ce siècle ne s'arrogea le droit d'en délibérer et d'examiner la conduite du souverain ou de ses ministres sur ces divers objets.

Les puritains avaient présenté au dernier parlement sept bills, où ils proposaient des moyens de perfectionner l'ouvrage de la réforme dans la religion mais aucun de ces bills n'avait passé. A peine la nouvelle chambre des communes avait-elle pris séance, que Strickland, un de ses membres, fit revivre un de ces bills pour rectifier la liturgie. La principale cérémonie qu'il tendait à proscrire, était le signe de la croix dans le baptême. Un autre membre demanda la suppression des génuflexions en recevant les sacrements, et remarqua que, si une posture humble était nécessaire dans ces actes de piété, il valait mieux que les communiants se prosternassent le front dans la poussière, pour s'écarter davantage des usages de l'ancienne superstition.

Élisabeth était, s'il est possible, encore plus jalouse de son autorité sur les points de religion que sur les matières d'état. Elle prétendait, qu'en qualité de chef suprême ou de gouvernante de l'église, elle avait le droit, par sa seule prérogative, de décider de tout ce qui pouvait avoir rapport à la doctrine, à la discipline (157) et au culte; et jamais elle ne voulut permettre à ses parlements de délibérer sur ces objets. Les courtisans ne manquèrent pas d'appuyer ses prétentions. Quoique le trésorier de la maison de la reine accordât au parlement le droit de condamner toute hérésie (concession qui paraît téméraire et indiscrète, puisque l'acte qui attachait la suprématie à la couronne ou plutôt qui l'y reconnaissait inhérente, donnait ce plein pouvoir au souverain), il soutint que la reine seule, comme chef de l'église, devait régler toutes les cérémonies du culte. Le contrôleur seconda ce raisonnement, insista sur l'étendue de la prérogative royale, et dit que la chambre devait être avertie, par les exemples précédents, de ne pas se mêler de ces sortes de matières. Un certain Pistor s'éleva contre l'opinion des courtisans. Cet homme était fort scandalisé, disait-il, que des affaires si importantes, c'est-à-dire la génuflexion et le signe de la croix, fussent traitées si légèrement : « Ces questions, ajouta-t-il, regardent le salut de nos âmes, intérêt plus précieux pour nous que l'empire de l'univers. » Il s'efforça de prouver qu'une semblable cause était celle de Dieu ; que

tout le reste était terrestre et misérable, en comparaison; que les subsides, les couronnes, les royaumes n'avaient plus aucun poids lorsqu'ils étaient mis dans la balance avec de si grands objets. Le zèle de Pistor semble avoir été approuvé de la chambre des communes ; cependant, retenue par la crainte de la prérogative royale, elle arrêta seulement qu'on présenterait une requête à sa majesté, pour lui demander la permission d'aller en avant sur le bill, et que, pendant cet intervalle, toute dispute et toute discussion à cet égard serait suspendue.

Les choses en seraient vraisemblablement restées là, si la reine, indignée de la requête audacieuse de Strickland, au sujet de la réforme de la liturgie, ne l'eût pas fait mander par le conseil pour lui défendre de reparaître désormais dans la chambre des communes. Ce parlement même, quelque soumis qu'il fût, ne put souffrir un acte d'autorité si violent. Carleton prit le parti de son collègue. Il se plaignit de ce que les libertés de la chambre étaient violées ; il fit observer que Strickland n'était pas un simple particulier, mais qu'il représentait une multitude (158) de citoyens; il prétendit qu'il fallait le citer à comparaître; et, s'il était coupable, le juger à la barre de la chambre, tribunal, insinuait Carleton, qui était le seul compétent. Yelverton défendit ces principes de liberté avec encore plus de hardiesse. Il soutint qu'un tel exemple était dangereux; qu'à la vérité, dans ces temps heureux d'en gouvernement doux, l'autorité se trouvait déposée entre des mains trop équitables pour qu'on en eût quelque chose à craindre mais que ces temps pouvaient changer ; que ce qu'on tolérait alors s'exigerait dans la suite comme de droit, et que ce droit se trouverait fondé sur la tolérance actuelle. Il ajouta que toutes matières qui ne renfermeraient en soi ni trahison ni attentat formel à la puissance royale, pouvaient, sans offenser le souverain, être agitées au parlement, où tout ce qui concernait le bien public, et les droits du trône même, devait se décider définitivement. Il remarqua que les membres de la chambre des communes n'y siégeaient qu'en vertu du choix de leurs concitoyens, et non pas de leur droit personnel; que, s'il était convenable que le prince maintint son autorité, elle était néanmoins limitée par les lois, et que le souverain ne pouvait de sa seule autorité ni établir ni abroger les lois [184].

Ces principes étaient humains, sages et généreux mais à cette époque il parut assez nouveau en Angleterre qu'on osât les avancer ouvertement. Les courtisans

---

184 D'Ewes, p. 175, 176;

risquaient bien moins en adoptant des maximes contraires. Le trésorier avertit la chambre d'être plus circonspecte dans sa manière de procéder ; de prendre garde d'aller au-delà de ce qu'on lui permettait; et de ne point s'exposer à déplaire à la reine en soutenant des prétentions douteuses. Il représenta que le membre réclamé par les communes avait été puni, non pour avoir parlé trop librement, mais pour avoir introduit un bill contre la prérogative de la reine, témérité qu'on ne pouvait tolérer. Il conclut en faisant observer que des discours, même prononcés dans la chambre des communes, avaient déjà subi l'examen et la censure du prince [185]. Cleere, autre membre du parlement, avança que la prérogative royale était incontestable, et que la sûreté du souverain faisait en même (159) temps celle des sujets; il ajouta que, sur toutes questions théologiques, chaque personne devait, pour son instruction, avoir recours à son ordinaire; il sembla aussi vouloir insinuer que les évêques mêmes devaient à leur tour s'en rapporter à la reine [186]. M. Fleetwood rappela que, dans la cinquième année du règne d'Élisabeth, un homme avait été cité, à venir rendre compte d'un discours prononcé dans la chambre. Il ajouta que, si cet exemple paraissait trop récent, on pouvait voir dans les archives du parlement que, sous le règne de Henri V, un évêque avait été mis en prison par ordre du roi pour avoir parlé trop librement, et que le parlement ne se crut permis d'employer, en sa faveur que des sollicitations respectueuses que, sous le règne suivant, l'orateur lui-même avait été arrêté avec un autre membre, et que la chambre n'y avait trouvé d'autre remède que la voie d'une humble requête. Il invita les communes à recourir au même moyen, et à ne pas présumer de leur autorité jusqu'à vouloir réintégrer Strickland sans la permission de la cour, ou jusqu'à le réclamer comme de droit [187]. Pendant tous ces débats, les membres du conseil qui siégeaient dans cette chambre murmurèrent sourdement entre eux ; sur quoi l'orateur proposa de suspendre toutes délibérations. Cet expédient fut adopté sur-le-champ. La reine, persuadée que la tentative qu'elle venait de faire ne manquerait pas d'exciter une grande fermentation dans les esprits, profita de ce silence momentané des communes pour sauver son autorité compromise; et, afin que la même question ne fût plus agitée, elle envoya le lendemain permission à Strickland de reprendre sa place dans le parlement.

---

185 *Ibid*. p. 175.
186 D'Ewes.
187 *Ibid*. p. 175.

Malgré cette correction reçue de la cour, les communes continuèrent de discuter avec le même zèle les autres bills concernant la religion. Mais elles furent interrompues par un coup d'autorité encore plus absolu de la part de la reine, et dans lequel les lords consentirent à lui servir d'instrument. Ils envoyèrent à la chambre basse un message exprimant le désir qu'elle nommât un comité pour venir conférer avec eux. Elle (160) leur députa quelques-uns de ses membres à cet effet et la chambre haute leur signifia que sa majesté avait pris connaissance des articles de réforme qu'ils avaient examinés; qu'elle les approuvait, que son intention était de les publier, et de les faire exécuter par les évêques en vertu de son autorité royale, comme chef suprême de l'église anglicane; mais qu'elle ne permettait pas qu'ils fussent discutés dans le parlement. Quoique la chambre des communes n'observât pas entièrement le silence qu'on lui prescrivait sur ces articles, elle ne semble pas avoir été blessée en aucune façon de ce traitement impérieux, et tous ces bills tombèrent finalement en oubli.

La motion faite par un puritain nommé Robert Bell, contre un privilège exclusif accordé à une société de marchands à Bristol, occasionna aussi quelques incidents remarquables. Peu de jours après que cette affaire fut entamée, la reine envoya ordre à la chambre, par son orateur même, de donner moins de temps aux motions et d'éviter les longs discours. Tous les membres des communes comprirent par cette injonction que sa majesté trouvait mauvais qu'on agitât une matière qui paraissait tenir à sa prérogative. Fleetwood prit la parole en conséquence sur cette question délicate. Il établit le droit qu'avait la reine de conférer des privilèges; il soutint qu'attaquer la validité d'un privilège, c'était attenter à l'autorité royale. Il prétendit que tout commerce étranger dépendait absolument du bon plaisir du souverain; que le statut même qui accordait la liberté du commerce admettait les prohibitions de la part de la couronne que le prince, en accordant un privilège exclusif, faisait seulement usage du pouvoir dont il était revêtu, et défendait à tout autre personne de s'emparer de la branche du commerce qu'il confiait à quelques particuliers. Fleetwood attesta les registres du parlement pour prouver qu'il n'était pas permis à cette assemblée de discourir sur le statut qui concernait les testaments, à moins que le souverain n'y consentît d'abord lui-même, parce que c'était porter atteinte à la prérogative royale relativement à la garde noble des pupilles. Il prouva également par les statuts dressés sous Édouard I, Édouard III et Henri IV, qu'on y avait inséré un *sauf la prérogative*; et que, sous le règne d'Édouard VI,

(161) le protecteur avait supplié de permettre qu'on agitât quelques matières qui pouvaient y avoir rapport.

Sir Humphrey Gilbert, ce brave et célèbre armateur, étendit ces maximes encore plus loin. Il tacha de prouver que la question élevée par Bell n'était qu'une vaine subtilité, sur laquelle il serait dangereux de s'appesantir; qu'elle ne tendait qu'à restreindre l'autorité royale, respectable au point que quiconque avait seulement la pensée d'y donner atteinte devait être regardé comme un ennemi déclaré; qu'il n'y avait aucune différence entre dire que la reine n'avait pas le droit d'user des privilèges de la couronne, ou dire qu'elle n'était pas reine; que les preuves réitérées de sa clémence enhardissaient peut-être ses sujets à oublier leur devoir, mais qu'il n'était pas sage de se jouer des princes, ou de les braver. A ce sujet il rappela la fable du lièvre qui, sur l'ordre donné aux animaux à cornes de quitter la cour, s'enfuit au plus vite, dans la crainte qu'on ne prit ses oreilles pour des cornes. Gilbert parait avoir voulu insinuer par cet apologue, que ceux qui entendaient ou permettaient de pareils discours n'étaient pas eux-mêmes à l'abri de tout danger. Il avertit les communes de ne point se mêler de ces affaires à l'avenir, si elles ne voulaient pas que la reine, s'apercevant enfin de sa propre puissance, et se sentant en état de subjuguer leurs prétendues libertés et d'exercer une autorité arbitraire, n'imitât l'exemple de Louis XI, roi de France, qui, comme il le disait lui-même, avait mis la couronne hors de tutelle.

Ce discours déplut, mais on n'osa rien y répliquer, sinon que sir Humphrey se trompait sur les intentions de la chambre, et sur celles du représentant qui avait parlé des privilèges exclusifs qu'on ne s'était jamais proposé que de faire à sa majesté des remontrances soumises et respectueuses. Mais, dans quelques débats qui succédèrent à celui-ci, Peter Wentworth, qui aimait avec idolâtrie la liberté, prétendit que le discours d'Humphrey était une insulte faite a la chambre, et que celui qui l'avait prononcé était un bas adulateur de la reine; il le compara au caméléon qui prend toutes sortes de couleurs, excepté la blanche, et recommanda vivement aux communes de ne pas se laisser ravir la liberté de la parole et tous les privilèges du parlement. (162) Il paraît que, malgré toutes ces altercations, l'opposition aux privilèges exclusifs resta sans effets. Bell, qui en avait été le premier moteur fut mandé par le conseil, et fut sévèrement repris pour sa témérité. Lorsqu'il rentra dans la chambre des communes, il avait l'air si consterné, que les députés, qui n'en ignoraient point la cause, furent saisis de terreur et pendant quelque temps per-

sonne n'osa y porter la parole sur aucun objet de quelque importance, dans la crainte d'offenser la reine ou le conseil. Même après que cet effroi fut un peu dissipé, les membres de la chambre ne parlèrent qu'avec la plus grande réserve. Les longs préambules et les apologies dont leurs discours furent alors remplis montrent combien ils étaient frappés de la crainte du pouvoir. Toutes les fois qu'on abordait un point délicat, ou qu'on semblait seulement s'en approcher, quelque loin qu'on en fût encore, quelque circonspection qu'on y apportât, on entendait murmurer dans toute la chambre « La reine en sera blessée; le conseil le trouvera mauvais. » On s'avertissait ainsi soi-même par ces appréhensions du danger auquel on s'exposait. Il est bon de remarquer que le privilège que la reine soutint d'une manière si violente et si despotique, avait été accordé au profit de quatre courtisans, et entraînait la ruine totale de sept ou huit mille sujets industrieux.

Rien ne se passa donc dans les deux chambres qui ne fût très respectueux et très soumis cependant à la fin de la session, Élisabeth crut devoir réprimer sévèrement les faibles effort qu'on paraissait vouloir faire en faveur de la liberté, et qui s'étaient décelés dans les motions et les discours de quelques représentants. Elle s'en plaignit avec aigreur. Le chancelier dit, au nom de sa majesté, à la chambre des communes, qu'à la vérité le plus grand nombre de ses membres avait montré de la prudence et de l'attachement pour la reine, mais que plusieurs autres s'étaient attirés, par une conduite contraire, le reproche d'audace, d'arrogance et de présomption; que contre leur devoir, et comme sujets, et comme membres du parlement, et même au mépris des ordres exprès qu'ils avaient reçus du trône au commencement de la session, et auxquels ils auraient dû mieux se conformer, ils avaient osé contester les droits et les prérogatives (163) de sa majesté; que, puisqu'ils s'obstinaient ainsi à s'oublier, puisque ni les injonctions de la reine, ni l'exemple de leurs collègues les plus sages, ne pouvaient réprimer l'audace, l'arrogance et la présomption qu'ils avaient de se mêler de choses hors de leur portée et de leur compétence, sa majesté trouverait d'autres moyens de les corriger.

La conduite d'Élisabeth annonçait clairement l'opinion qu'elle avait des fonctions et de l'autorité du parlement. Elle interdisait à cette assemblée la connaissance des affaires d'état, encore plus celle de tout ce qui concernait l'église les questions de l'une et de l'autre espèce étaient regardées comme fort au-dessus de son intelligence, et réservées au prince seul, ou à ceux de son conseil et de ses ministres auxquels il voudrait les confier. Quelles étaient donc les fonctions des parle-

ments? Ils avaient la direction des manufactures de cuirs et des fabriques de toile ; ils veillaient à la conservation des faisans et des perdrix ; ils étaient chargés de la réparation des ponts-et-chaussées, et de la punition des vagabonds et des mendiants. Tout ce qui était du ressort de la police du pays était absolument sous leur inspection; les lois qu'ils faisaient à cet égard, si elles n'avaient pas plus d'autorité, étaient du moins plus durables que celles qui émanaient uniquement du souverain les exemples précédents ou les rapports des juges particuliers servaient de règle pour prononcer sur la propriété privée et le châtiment des crimes; mais il n'était permis qu'au parlement seul de faire des innovations ou des altérations dans les lois municipales et aucun ordre du conseil ne pouvait forcer les cours de judicature à s'écarter de leur route ordinaire. Mais les plus belles fonctions des parlements étaient d'accorder des subsides, de condamner et de punir la noblesse coupable, ou tout ministre d'état après sa chute, et de légitimer en quelque façon les actes d'autorité qui auraient pu paraître trop excessifs s'ils eussent procédé uniquement du souverain. On promettait quelquefois à la nation d'avoir égard à ses plaintes et de remédier à leurs causes mais cette promesse ne pouvait se réaliser que rarement, tandis qu'il était passé en principe que les prérogatives de la couronne ne devaient point être limitées, ni seulement mises en question, ou examinées dans le (164) parlement. Les monopoles et les compagnies exclusives s'étaient déjà multipliés jusqu'à l'excès ; cet abus augmentait encore tous les jours; il mettait des entraves à la liberté du peuple, il éteignait toute industrie ; cependant un représentant se fût rendu criminel en proposant au parlement, même dans la forme la plus régulière, et du ton le plus soumis, de faire quelques remontrances contre ces vexations.

Non seulement Élisabeth ne faisait point mystère de ces maximes de gouvernement, mais elle dédaigna encore de les adoucir, en les colorant de quelques prétextes spécieux. Elles étaient étalées sans ménagement dans tous ses discours et dans tous ses messages au parlement; elles étaient même accompagnées de toute la hauteur, de toute l'amertume dans les expressions qu'un maître irrité aurait pu employer à l'égard de ses plus vils esclaves. Néanmoins Élisabeth, malgré cette conduite altière, continuait à être plus aimée du peuple qu'aucun souverain qui eût tenu le sceptre en Angleterre, parce que les maximes de son administration étaient conformes aux principes du temps et à l'opinion généralement reçue sur la constitution. Les usurpations continuelles des assemblées populaires sur les successeurs d'Élisabeth ont si fort changé nos idées sur ces matières, que les faits qu'on vient

de rapporter nous paraissent très curieux, et même surprenants au premier coup d'œil ; mais alors on y fit si peu d'attention, que ni Camden, auteur contemporain, ni aucun autre historien ne s'en sont occupés. L'autorité de la couronne était si absolue, que les puritains seuls osèrent allumer et conserver la précieuse étincelle de la liberté. C'est à cette secte, dont les principes paraissent si frivoles, et les habitudes si ridicules, que l'Angleterre doit toute la liberté actuelle de sa constitution. Enflammés par le zèle ordinaire aux novateurs, et par le courage qu'inspire l'enthousiasme, les puritains bravèrent l'indignation de leur souverain et mettant toute leur adresse a se faire élire membres du parlement, ce qui était d'autant plus facile qu'alors l'honneur d'y siéger paraissait plutôt un fardeau qu'un avantage [188], ils acquirent d'abord une (165) majorité dans cette assemblée, et obtinrent ensuite l'ascendant sur l'église et sur la monarchie.

Voici les principales lois qui furent faites pendant cette session. Quiconque hasardait de soutenir durant la vie de la reine qu'elle n'était pas souveraine légitime, qu'une autre personne avait des droits au trône supérieurs aux siens, qu'elle était schismatique, hérétique ou infidèle, que les lois et les statuts du parlement ne pouvaient pas limiter l'autorité de la couronne et en déterminer le successeur, était déclaré criminel de haute trahison. Quiconque écrivait ou faisait imprimer qu'il y avait ou qu'il devait y avoir d'autres héritiers ou successeurs d'Elisabeth que la *postérité naturelle issue de son sang*, devait subir, pour la première fois, lui et ses complices, le châtiment d'une année de prison, et la confiscation de la moitié de ses biens mais à la récidive il devait être condamné à une prison perpétuelle. Il était clair que cette loi était faite directement contre la reine d'Écosse et ses partisans, et elle prouvait qu'Élisabeth n'avait jamais compté appeler cette princesse à sa succession. On remarquera que l'expression de *postérité légitime* dont le parlement s'était toujours servi, lui parut indécente à l'égard de la reine, en ce qu'elle semblait supposer qu'elle en pouvait avoir d'autre; et l'on y substitua celle de *postérité naturelle*. Ce changement fut alors un sujet de plaisanteries ; quelques personnes y soupçonnèrent même du mystère : on présuma que Leicester avait inten-

188 Il paraît que dans cette session un maire reçut un présent de quatre livres slerling, pour procurer une place dans le parlement. (d'Ewes,p.181.) Il est vraisemblable que celui qui l'acheta n'avait en vue que d'obtenir par-là le privilége de ne pouvoir être arrêté.

tion, en cas que la reine vînt à mourir, de produire quelque bâtard né de lui, comme un descendant d'Élisabeth.

On statua aussi que toute personne qui, en vertu de bulles, publierait des absolutions, ou autres rescrits du pape, ou qui par ce moyen réconcilierait quelqu'un à l'église romaine, serait, ainsi que les réconciliés, regardée comme coupable de trahison. La peine de *praemunire* fut imposée à tous ceux qui importeraient des *Agnus Dei*, des crucifix, ou de semblables instruments de superstition, consacrés par le pape. Les lois antérieures contre l'usure furent rendues plus sévères par de nouveaux règlements. Le parlement accorda le secours d'un subside et de deux (166) quinzièmes. La reine étant bien résolue à ne rien céder de son autorité à cette assemblée, était aussi fort circonspecte à lui demander des secours pécuniaires. Cette princesse s'appliquait à rendre, par une sévère économie, ses revenus ordinaire suffisants pour les dépenses de la couronne; et lorsqu'elle n'y réussissait pas, elle usait de sa prérogative et se procurait de l'argent en accordant des privilèges, des monopoles, ou par d'autres expédients non moins ruineux.

Quoique Élisabeth disposât ainsi à son gré du parlement et du peuple; quoiqu'elle eût su maintenir pendant le cours de treize année la tranquillité publique à peine interrompue par la révolte précipitée et mal concertée des provinces du nord, cette princesse était toujours agitée des plus vives inquiétudes, et sentit perpétuellement son trône chanceler. Les troubles qui désolaient la France, les Pays-Bas et l'Écosse semblaient au premier coup d'œil assurer sa tranquillité; mais ils servaient aussi, lorsqu'elle y réfléchissait davantage, à l'avertir du danger de sa propre situation, puisque l'Angleterre, comme ces contrées voisines, nourrissait dans son sein le germe des discordes intestines, c'est-à-dire les différences de la religion, la fureur de l'intolérance, et l'animosité entre les sectes opposées.

Le complot formé à Bayonne, en 1566, pour exterminer les protestants n'avait pas été si secret qu'il n'en fût transpiré quelque chose aux oreilles de Condé, de Coligny, et des autres chefs des huguenots. Observant que les démarches de la cour s'accordaient avec leurs soupçons, ils résolurent de prévenir la perfidie cruelle de leurs ennemis, et de frapper un grand coup avant que les catholiques pussent se douter du danger qui les menaçait. Les huguenots, quoique dispersés par tout le royaume, formaient entre eux une espèce de république. Intimement unis par leur zèle religieux aussi bien que par les périls auxquels ils se voyaient sans cesse exposés, ils obéissaient à leurs chefs ave une entière soumission, et au premier si-

gnal ils étaient toujours prêts à courir aux armes. Le roi et la reine mère vivaient à Monceaux en Brie dans la plus grande sécurité, lorsqu'ils se trouvèrent tout à coup environnés de troupes protestantes arrivées de toutes parts. Sans un corps de Suisses, venus en hâte au secours de (167) leurs majestés, et qui les conduisirent avec intrépidité jusqu'à Paris, elles seraient tombées sans résistance entre les mains des rebelles. Il y eut ensuite une bataille dans la plaine de Saint-Denis, où les huguenots furent défaits, quoique le vieux connétable de Montmorency, général des catholiques, y fût tué en combattant avec vaillance à la tête de ses troupes. Condé ramassa les débris de son armée, et, avec un renfort considérable de protestants qui lui vint d'Allemagne, il rentra en campagne, mit le siège devant Chartres, place de grande importance, et força la cour à faire un nouvel accommodement.

La différence de religion rendait l'animosité si grande entre les partis, que quand même leurs chefs auraient désiré sincèrement la paix, quand la plus parfaite confiance aurait été établie entre eux, le peuple mutiné n'aurait pu être contenu aisément. Il devenait bien moins possible de faire renaître un calme durable, lorsque la défiance était réciproque, et que la cour n'employait les voies de la pacification que pour tendre des piéges aux huguenots. On forma le projet de se saisir de la personne du prince et de l'amiral, qui n'eurent que le temps de se sauver à La Rochelle, d'où ils appelèrent leurs partisans à leur secours. La guerre se ralluma avec plus de fureur que jamais, et les deux partis s'acharnèrent encore davantage l'un contre l'autre. Le jeune duc d'Anjou, frère du roi, qui commandait les catholiques, livra, en 1569, une bataille mémorable aux huguenots, à Jarnac, où le prince de Condé fut tué, et son armée totalement défaite. Cette déroute, et la mort d'un chef si considérable, ne découragèrent pas les huguenots. L'amiral leur restait ; il mit à la tête des protestants le prince de Navarre, âgé alors de seize ans, et le jeune prince de Condé, et exhorta son parti à périr généreusement sur le champ de bataille plutôt que de mourir honteusement par la main des bourreaux. Il rassembla un si grand nombre d'hommes déterminés, qu'il fut en état de faire tête au duc d'Anjou; et, ayant reçu un nouveau renfort d'Allemands, il obligea ce prince à se retirer et à diviser ses forces.

Alors Coligny assiégea Poitiers. Comme les regards de toute la France étaient fixés sur cette entreprise, le duc de Guise, jaloux de soutenir la gloire dont son père s'était couvert à la défense (168) de Metz, se jeta dans la place, et anima si bien la garnison par sa valeur et par son habileté, que l'amiral fut obligé de lever

le siège. Cette action fut le prélude de la grandeur et de la renommée que le duc de Guise acquit dans la suite. L'attachement que tous les catholiques avaient eu pour le père fut aussitôt transféré au fils. On se plaisait à comparer les qualités héroïques qui paraissaient comme héréditaires dans cette maison. Également affable, généreux, habile, éloquent, il possédait au même degré que son père tous les dons heureux qui captivent les cœurs. Égal en valeur, en conduite, en audace, en talents, la seule différence qu'on remarquât entre eux fut que le fils né dans des temps plus orageux, et trouvant encore plus de désordre et d'oubli des lois, surpassa son père en ambition et en témérité, et s'engagea dans des entreprises encore plus funestes à l'autorité de son maître et au repos de sa patrie.

Élisabeth, dont l'attention était fixée sur les troubles intérieurs de la France, vit avec chagrin cette nouvelle prospérité des Guise, ses ennemis. Inquiète du sort des protestants, dont les intérêts étaient liés aux siens, elle se détermina, malgré sa haine pour toute rébellion et toute résistance aux volontés des souverains, à donner secrètement des secours aux huguenots. Elle ne se borna pas à les protéger auprès des princes d'Allemagne, elle envoya de l'argent à la reine de Navarre, et en reçut quelques bijoux comme gages de la somme prêtée. Elle permit à Henri Champernon de lever et mener en France un régiment de cent gentilshommes volontaires, parmi lesquels se trouva Walter Raleigh, alors jeune, et qui commençait, à se distinguer dans la carrière des armes. L'amiral, cédant à l'impatience de ses troupes et à la difficulté de les faire subsister, livra bataille au duc d'Anjou, à Montcoutour en Poitou, et y fut blessé et battu. La cour de France, malgré l'expérience fréquente qu'elle avait faite de l'obstination des huguenots et de l'ardeur de Coligny, se flatta que les forces des rebelles étaient enfin anéanties, et elle négligea de prendre aucune autre précaution contre un ennemi qu'elle ne regardait plus comme dangereux. Elle apprit avec étonnement que l'amiral s'était montré hardiment dans une autre partie du royaume, qu'il avait inspiré (169) sa constance aux deux jeunes princes qu'il gouvernait; qu'il avait rassemblé une armée, s'était mis en campagne, et se trouvait en état de menacer Paris. Le trésor public, épuisé par des guerres civiles si longues, et par tant d'opérations militaires infructueuses, ne pouvait plus fournir aux frais d'un nouvel armement. Le roi, malgré sa haine extrême pour les huguenots, fut obligé, en 1570, de traiter avec eux, de leur accorder le pardon de tous leurs torts passés, et de renouveler les édits en faveur de la liberté de conscience.

Quoique ces troubles fussent pacifiés en apparence, le cœur de Charles restait ulcéré contre ses sujets rebelles. Cet accommodement, comme tous ceux qui l'avaient précédé, n'était qu'un appât au moyen duquel la perfide cour avait projeté de détruire à la fois et sans péril tous ses formidables ennemis. Comme les deux jeunes princes, l'amiral et les autres chefs des huguenots, instruits par leur expérience, montraient une défiance extrême des intentions du roi, et se tenaient en sûreté dans l'éloignement, il n'y eut point d'artifices qu'on ne mit en œuvre pour dissiper leurs craintes, et pour les convaincre de la sincérité des dispositions qu'on leur montrait. On observa scrupuleusement toutes les conditions du traité; la tolérance fut exactement maintenue ; on punit avec sévérité tous les catholiques ardents qui tentèrent de l'enfreindre; on donna des emplois à la principale noblesse protestante; on la combla de grâces et d'honneurs; le roi et son conseil déclarèrent partout que, lassés des discordes civiles, et convaincus de l'impossibilité de contraindre les consciences, ils étaient déterminés à laisser désormais à chacun le libre exercice de sa religion.

Entre les différents artifices employés pour endormir les protestants dans une sécurité fatale, Charles affecta d'entrer dans une alliance étroite avec Élisabeth. Comme il ne paraissait pas être de l'intérêt de la France de favoriser l'union des deux royaumes de la Grande-Bretagne, cette princesse se persuada aisément que le monarque français préférerait son amitié à celle de la reine d'Écosse. Pour mieux entretenir son erreur, on lui proposa d'épouser le duc d'Anjou. Il était assez naturel de supposer qu'un jeune prince, distingué par sa beauté, et (170) resplendissant de gloire, ferait impression sur une femme qui ne paraissait pas insensible à ces avantages. La reine fonda aussitôt sur cette offre le projet de tromper elle-même la cour de France; et dans cette vue elle se prêta en apparence à tout ce qu'on faisait pour la conduire dans le piège. Une négociation fut entamée sur le mariage ; les articles du contrat furent proposés ; on produisit et l'on écarta des difficultés ; les deux cours, également dissimulées, mais non pas également blâmables, semblaient tous les jours se rapprocher davantage dans ce qu'elles se demandaient et dans ce qu'elles s'accordaient; il ne paraissait plus y avoir d'obstacle considérable que l'embarras de concilier les différences de religion, parce qu'Élisabeth, qui recommandait à Charles la tolérance dans ses propres états, était résolue à ne pas l'accorder chez elle, même à son époux ; et le duc d'Anjou ne semblait pas disposé à se couvrir, par intérêt, de la honte d'une apostasie.

C'était surtout dans les occasions où la coquetterie entrait pour quelque chose que triomphait la politique artificieuse d'Élisabeth. Son caractère à cet égard était si généralement connu, que la cour de France crut pouvoir tout offrir, tout accorder, sans risquer qu'on en vînt à une conclusion décisive. La reine avait aussi d'autres motifs pour dissimuler. Indépendamment de l'avantage d'intimider les partisans de Marie, par la perspective d'une alliance entre la France et l'Angleterre, sa situation à l'égard de Philippe exigeait toute son attention et toute sa vigilance ; elle fut même bien aise, dans les troubles qui agitaient alors les Pays-Bas, de pouvoir se fortifier même des simples apparences d'une alliance nouvelle.

Les disputes théologiques, qui avaient longtemps troublé l'Europe, s'étaient introduites dès l'origine dans les Pays-Bas. Ces provinces, dont le commerce était fort étendu, avaient nécessairement reçu de bonne heure, des différents royaumes avec lesquels elles étaient en relation, quelque teinture des nouveautés en matière de religion. Il régnait alors une opinion que les prêtres répandaient avec ardeur, et que les princes adoptaient avec empressement, c'était que l'hérésie est étroitement liée avec la rébellion, et que toute altération considérable ou (171) violente dans l'église entraîne indispensablement la même révolution dans l'état et dans le gouvernement civil. Le zèle impétueux des réformés leur permettait rarement d'attendre l'aveu du magistrat pour opérer leurs innovations; ils furent encore moins soumis lorsqu'on leur opposa la résistance et la persécution. Quoique leur prétendu esprit de raisonnement et de recherche ne fût en effet qu'une nouvelle espèce de foi implicite, le prince en prit l'alarme, comme si aucune institution ne pouvait être à l'abri de leurs spéculations téméraires. L'empereur Charles, qui, sous prétexte de défendre la religion catholique, ne voulait qu'étendre davantage son autorité, adopta volontiers ces maximes politiques. Malgré les bornes étroites de sa puissance dans les Pays-Bas, il publia contre les protestants les édits les plus arbitraires, les plus rigoureux, les plus tyranniques ; il veilla même à ce que leur exécution ne fût pas moins violente et moins sanguinaire. Son caractère ne le portait naturellement ni à la cruauté ni au fanatisme; cependant un historien, célèbre par sa modération et sa réserve, a calculé que, dans les différentes persécutions que ce prince autorisa, cent mille personnes périrent par la main des bourreaux [189]. Ces

[189] Annales de Grotius, liv.1. Fra-Paolo, auteur d'une grande autorité, a avancé, dans un passage cité ci-dessus, que cinquante mille personnes furent mises à mort dans les Pays-Bas seulement.

remèdes barbares, loin de produire l'effet qu'on en attendait, ne servirent, au contraire, qu'à augmenter et le nombre et le zèle des réformés. Les magistrats des diverses villes, ne voyant point de terme à ces cruautés, sentirent leur humanité se révolter contre les principes qui les dictaient, et ils cessèrent d'eux-mêmes la persécution des novateurs.

Lorsque Philippe succéda aux états de son père, les Flamands conçurent de nouvelles alarmes : ils craignirent avec raison que leur prince, remarquant l'indulgence des magistrats, ne confiât l'exécution de ses édits à des mains plus sanguinaires, et qu'il n'établît chez eux l'inquisition avec toutes les iniquités, toute la barbarie dont elle était accompagnée en Espagne. Le caractère inflexible et sévère de ce monarque, son attachement inaltérable aux mœurs espagnoles, sa dévotion superstitieuse et (172) impitoyable, augmentaient la terreur de ce peuple. Lorsque Philippe quitta les Pays-Bas, avec l'intention connue de n'y plus revenir, le mécontentement des habitants s'accrut; ils prévirent avec effroi les ordres tyranniques que leur maître, environné de ministres espagnols, ne manquerait pas de leur envoyer de son cabinet de Madrid. Il laissa la duchesse de Parme gouvernante des Pays-Bas. Si cette princesse avait eu seule l'autorité du gouvernement, son heureux caractère et son simple bon sens auraient retenu dans la soumission ces riches provinces que Philippe perdit par ces raffinements mêmes d'une politique perfide et barbare, dont il s'applaudissait si hautement. Les Flamands s'aperçurent bientôt que le nom de régente était tout ce qui restait à la duchesse; que le cardinal de Granvelle possédait seul la confiance du roi; qu'on portait chaque jour de nouveaux coups à leurs libertés ; que la résolution était prise de ne plus assembler les états ; qu'on érigeait despotiquement de nouveaux évêchés, pour mieux assurer l'exécution des édits persécuteurs, et qu'enfin ce pays allait être réduit en province de la monarchie espagnole. La haute noblesse appuya les plaintes des gentilshommes, qui, à leur tour, encouragèrent la mutinerie de la populace; et les différents ordres de ce peuple parurent tous ne respirer que la révolte. On forma des associations; on présenta tumultuairement des pétitions ; on prit des signes de parti et des noms distinctifs ; partout la multitude, enivrée par son fanatisme et irritée par une faible résistance, se souleva, et avec tant d'emportement, qu'en plusieurs villes, particulièrement à Anvers, elle attaqua à force ouverte le culte établi, pilla les églises et les monastères, brisa les images, et commit les plus affreux désordres.

Les plus sages parmi la noblesse, surtout le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Horn, furent alarmés des excès que leurs mécontentements avaient d'abord encouragés, et secondant la prudence de la gouvernante, réprimèrent les mouvements séditieux, punirent les chefs, et rappelèrent l'ordre et la soumission dans toutes les provinces. Mais Philippe ne se contenta pas du rétablissement de son autorité; il considéra que des provinces si éloignées du siége de l'empire ne pouvaient être (173) gouvernées par un pouvoir limité, et qu'un prince, réduit à supplier au lieu de commander, devait nécessairement, s'il ne résidait pas au milieu de son peuple, voir diminuer tous les jours son pouvoir et son ascendant. Il se détermina donc à saisir l'occasion de cette dernière émeute populaire, comme un prétexte pour abolir entièrement les privilèges des Pays-Bas, et pour régir désormais ces provinces avec une autorité militaire et despotique.

Il employa à l'exécution de ce projet violent un homme digne d'être l'instrument de sa tyrannie. Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, avait été élevé au milieu du tumulte des armes, ayant acquis une connaissance consommée de l'art de la guerre, ses habitudes le conduisirent à porter dans le gouvernement civil la discipline sévère d'un camp, et à ne reconnaître d'autres obligations entre un souverain et ses sujets que le commandement le plus rigide d'une part, et l'obéissance la plus soumise de l'autre. En 1568, il conduisit dans les Pays-Bas un corps formidable de vieilles troupes espagnoles. Les Flamands furent consternés à l'arrivée d'un homme dont ils connaissaient le caractère et l'aversion déclarée pour eux. Ce serait s'écarter de notre sujet que de nous étendre sur les vexations que la férocité naturelle du duc d'Albe, augmentée par la réflexion et poussée par l'insolence, lui fit exercer sur ces provinces florissantes. Il suffit de dire que tous leurs privilèges, ces bienfaits de tant de princes, cet héritage de tant de siècles, furent expressément abolis par des ordonnances. On érigea des tribunaux tyranniques et sanguinaires ; les comtes de Horn et d'Egmont, ces hommes respectables par leur mérite et leurs services, périrent sur un échafaud. Les prisons furent remplies de citoyens de toutes les classes, de tous les rangs, qui n'en sortirent que pour être livrés au bourreau. Malgré la soumission paisible et générale de ces peuples malheureux, on n'entendit plus retentir que les mots de confiscation, d'emprisonnement, d'exil, de tortures et de mort.

Élisabeth voyait avec un déplaisir égal et le succès d'un plan formé pour la ruine des protestants, et l'établissement d'un si grand pouvoir militaire dans un

pays si voisin de ses états. Elle prit sous sa protection tous les exilés flamands qui vinrent (174) chercher un asile en Angleterre. La plupart des fugitifs, étant les plus industrieux habitants des Pays-Bas, et ceux qui avaient rendu ces provinces si célèbres par les arts qu'ils y exerçaient, la reine, en les recevant, eut l'avantage d'introduire dans son royaume plusieurs manufactures utiles et inconnues jusqu'alors aux Anglais. Prévoyant que l'administration impérieuse du duc d'Albe ne pourrait subsister longtemps sans susciter quelque révolution, elle se permit à son égard un procédé outrageant, qu'elle n'aurait pas hasardé contre une autorité établie sur de meilleurs fondements. Quelques commerçants génois s'étaient engagés, par un traité fait avec Philippe, de lui transporter en Flandre la somme de quatre cent mille écus. Les vaisseaux sur lesquels était cet argent, ayant été attaqués dans la Manche par quelques armateurs français huguenots, se retirèrent à Plymouth et à Southampton. Les commandants de ces vaisseaux prétendirent que l'argent dont ils étaient chargés appartenait au roi d'Espagne mais la reine apprit, par des informations plus exactes, que les commerçants de Gênes en étaient les véritables propriétaires, et elle s'en empara sous la forme d'un emprunt qu'elle voulait faire. Par ce moyen, elle priva le duc d'Albe de cette ressource, dans le moment où elle lui devenait plus nécessaire. D'Albe, par représailles, fit arrêter les négociants anglais dans tous les Pays-Bas, les fit mettre en prison, et confisqua leurs effets. La reine en usa de même à son tour avec tous les commerçants flamands et espagnols, et donna aux Anglais toute liberté de faire les prises qu'ils pourraient sur les sujets de Philippe.

Ces différends furent accommodés dans la suite par un traité de part et d'autre, on indemnisa les négociants. Mais rien ne put réparer le tort que ce coup de politique bien concerté fit au gouvernement espagnol dans les Pays-Bas. Le duc d'Albe, dans le besoin d'argent où il se trouvait, craignant que ses troupes, auxquelles il était dû beaucoup, ne se mutinassent, mit, de sa seule autorité, les impôts les plus onéreux sur le peuple. Il ne s'en tint pas à exiger le centième denier, et le vingtième de tous les immeubles, il extorqua encore le dixième de tous les biens mobiliers mis en vente; tyrannie absurde, qui non seulement (175) eût anéanti les arts et le commerce, mais gênait même en quelque sorte les relations ordinaires de la société. Le peuple refusa d'obéir. Le duc eut recours à son expédient familier, le

gibet; et les choses s'avançaient tous les jours davantage vers les dernières extrémités entre les Flamands et les Espagnols [190].

Tous les ennemis d'Élisabeth trouvaient naturellement à se venger d'elle en soutenant la cause et les prétentions de la reine d'Écosse : le duc d'Albe, dont les projets étaient toujours violents, entra bientôt en négociation avec cette princesse. Un nommé Rodolphi, marchand florentin, avait résidé environ quinze ans à Londres, où, tout en conduisant son commerce, il ménageait aussi toutes les intrigues de la cour de Rome avec les grands et les gentilshommes catholiques d'Angleterre. Il avait été mis en prison lorsque l'on découvrit l'intelligence du duc de Norfolk avec Marie; mais, ou l'on ne trouva pas de preuves assez fortes contre Rodolphi, ou le rôle qu'il avait joué n'était pas sans doute très criminel, puisqu'il recouvra bientôt sa liberté. Cet homme, animé du désir de faire triompher la religion catholique, avait, de concert avec l'ambassadeur d'Espagne, formé le plan de renverser le gouvernement par le double moyen d'une invasion étrangère et d'une révolte domestique. Lorsqu'il communiqua son projet à Marie par une lettre, elle était pleinement convaincue de la perfidie d'Élisabeth, et d'autant plus disposée à le seconder, qu'elle n'espérait plus de recouvrer sa puissance, ou même sa liberté, par des voies pacifiques. Le grand nombre de catholiques mécontents fondait la principale espérance de Marie et de Rodolphi du côté de l'Angleterre. Tous deux remarquèrent aussi que ce royaume était alors plein de noblesse indigente, surtout de cadets des meilleures maisons, qui, depuis l'appauvrissement de l'église, et dans l'état de langueur où était encore le commerce, n'ayant plus la perspective d'une fortune proportionnée à leur naissance, étaient prêts à tout entreprendre. Mais, pour inspirer de l'ardeur et du courage à tous ces mécontents, il fallait qu'un grand seigneur se mît à leur tête. Rodolphi et l'évêque de Ross, qui était initié dans toutes ces intrigues, (176) ne trouvèrent personne qui leur parût plus propre à cette entreprise que le duc de Norfolk, puissant par lui-même et chéri du peuple.

Lorsque ce seigneur était sorti de la tour, il avait donné sa parole de rompre tout commerce avec la reine d'Ecosse. Mais s'apercevant qu'il avait perdu la confiance et la faveur d'Élisabeth, et vraisemblablement sans retour, piqué d'ailleurs qu'on ne lui rendît qu'une liberté restreinte, l'impatience et le dépit le portèrent à violer son engagement, et à rentrer en correspondance avec la princesse

190 Bentivoglio, part.1 liv. 5; Camden, p. 416.

prisonnière [191]. Ils renouvelèrent une promesse de mariage entre eux. Le duc s'engagea à servir tous les intérêts de Marie; et, comme les remords qu'il avait éprouvés diminuaient à mesure qu'il s'avançait davantage, on l'entraîna jusqu'à donner son consentement à des projets encore plus criminels. Le plan de Rodolphi était que le duc d'Albe rassemblât, sous quelque prétexte, une grande quantité de vaisseaux dans les Pays-Bas ; ces vaisseaux transporteraient en Angleterre un corps de six mille hommes d'infanterie, et quatre mille chevaux ; le débarquement se ferait à Harwich, où le duc de Norfolk viendrait les joindre avec tous ses amis; de là on prendrait directement le chemin de Londres, et l'on forcerait Élisabeth à se soumettre à toutes les conditions qu'il plairait aux conjurés de lui imposer. Norfolk souscrivit à ce plan ; en conséquence Rodolphi écrivit trois lettres au nom de ce duc : l'une au pape, l'autre au roi d'Espagne, la troisième au duc d'Albe mais Norfolk refusa d'en signer aucune il se contenta d'envoyer un de ses gens, nommé Barker, qui possédait sa confiance, notifier à l'ambassadeur d'Espagne qu'il concourait à ce plan, et l'assurer de l'authenticité de ces lettres. Rodolphi, ayant obtenu une lettre de créance de l'ambassadeur, continua son voyage à Bruxelles et à Rome. Le duc d'Albe et le pape entrèrent avec joie dans ce complot. Rodolphi instruisit Norfolk de leurs intentions [192] ; et tout sembla favoriser l'entreprise.

Au milieu de ces coupables projets, Norfolk n'avait pas entièrement oublié ce qu'il devait à sa souveraine, à sa patrie, à (177) sa religion. Quoiqu'il eût également part au complot de l'invasion et de la révolte, il se flattait toujours que l'innocence de ses vues justifierait les moyens de les remplir; comme il n'aspirait qu'à rendre la liberté à la reine d'Écosse, et à obtenir le consentement d'Élisabeth à son mariage avec cette princesse, il se croyait à l'abri des noms odieux de rebelle et de traître [193]. Il est certain cependant qu'attendu la fermeté et la fierté de la reine, ce projet, s'il eût réussi, n'allait pas moins qu'à la détrôner, et que son autorité courait les plus grands risques.

Jusque-là la conspiration avait échappé à la vigilance d'Élisabeth et du secrétaire Cecil, qui portait alors le titre de lord Burleigh. Ce fut d'une autre tentative de Norfolk que leur vinrent d'abord les premiers indices de cette intrigue ; ils en suivirent le fil, et parvinrent à découvrir tous ses ressorts. Marie avait dessein

191 Stale Trials, vol. 1, p. 102.
192 State Trials, vol. 1, p. 93.
193 Lesley, p.158.

d'envoyer de l'argent à lord Herreis et à ses autres partisans en Écosse : Norfolk se chargea de le faire tenir à l'un de ses domestiques nommé Bannister, alors dans le nord, et qui trouverait quelque moyen de le transmettre à sa destination. Il confia le paquet à un autre domestique, qu'il ne mit pas dans le secret, et auquel il dit que c'était une somme en argent qu'il devait remettre à Bannister, avec une lettre dont il le chargea; mais cet agent intermédiaire, jugeant, par le volume et le poids du paquet, qu'il était rempli d'or, porta la lettre à Burleigh, qui donna ordre sur-le-champ d'arrêter Bannister, Barker, et Rickford, le secrétaire du duc, et de leur faire subir un rigoureux interrogatoire. La torture leur arracha la vérité. Hickford, au lieu de brûler tous les papiers, comme son maître l'avait ordonné, les avait cachés soigneusement sous le tapis de pied de la chambre du duc, et sous les tuiles de la maison. On s'en saisit, et ce furent des preuves convaincantes contre Norfolk. Ce seigneur, qui ignorait les dépositions de ses domestiques, fut mandé lui-même au conseil; et, quoique exhorté à expier son crime par un aveu sincère, il persista constamment à le nier. La reine a toujours assuré que, s'il lui avait donné cette marque d'un véritable repentir, elle lui aurait tout pardonné. Mais son (178) obstination la révolta : elle le fit mettre à la tour, et ordonna que son procès fût instruit. Avant la découverte de la conspiration de Norfolk, l'évoque de Ross avait été arrêté sur quelque soupçon, et l'on mit tout en usage pour lui faire avouer la part qu'il pouvait avoir dans ce complot. Il se retrancha d'abord sur sa qualité d'ambassadeur; mais on lui objecta que sa maîtresse n'étant plus souveraine, il n'avait plus ce caractère, et que, quand même on le lui supposerait encore, il n'en serait pas autorisé à conspirer contre le souverain dans la cour duquel il résidait. Comme il s'opiniâtrait à ne pas répondre aux interrogatoires, on lui donna connaissance de la déposition des domestiques de Norfolk. Alors il ne se crut plus obligé de garder aucun ménagement ; il convint de tout, et mit le crime du duc dans tout son jour. Le tribunal des jurés, composé de vingt-cinq pairs, condamna Norfolk d'une voix unanime. Ce procès fut instruit dans les règles les plus exactes, même celles qu'on observe aujourd'hui, si ce n'est que les témoins ne furent pas entendus en justice ni confrontés avec le coupable; usage très louable, qui n'était pas observé à cette époque dans les procès pour haute trahison.

La reine hésitait encore à faire exécuter Norfolk, soit qu'elle fût retenue par l'amitié et la compassion pour un seigneur d'un rang et d'un mérite si distingués, soit qu'en affectant les apparences de ces sentiments elle voulût se faire une répu-

tation de clémence. Deux fois elle signa l'ordre de sa mort, et deux fois elle révoqua cet ordre fatal. En vain ses ministres et son conseil l'excitaient à la sévérité, elle paraissait toujours incertaine et irrésolue. Après quatre mois écoulés dans cette indécision, elle assembla un parlement, et les communes la pressèrent, dans les termes les plus forts, de consentir à l'exécution du duc; sanction qui, ajoutée à l'énormité et à l'évidence du crime, devait, suivant elle, justifier aux yeux du monde entier cet acte de justice sévère. Norfolk mourut avec calme et fermeté. Quoiqu'il se défendît d'avoir eu l'intention d'attenter à l'autorité de la reine, il reconnut l'équité de la sentence qu'il subissait. Afin de réunir les affaires d'une même nature, nous dirons ici que le comte de Northumberland ayant été livré à la reine par le (179) régent d'Écosse, périt aussi sur l'échafaud peu de mois après pour expier sa rébellion.

La reine d'Écosse était ou l'occasion ou la cause de tous ces troubles; mais, comme elle était princesse souveraine, et qu'elle pouvait se croire justement autorisée à s'affranchir, par tous les moyens possibles, des mauvais traitements qu'elle éprouvait, Élisabeth n'osa pas encore se porter contre elle aux dernières extrémités. Elle se contenta de lui envoyer lord Delawar, sir Ralph Sadler, sir Thomas Bromley et le docteur Wilson, pour se plaindre de tous les torts qu'elle avait eus envers Élisabeth dès le commencement de sa vie, et pour lui en demander réparation. Ils lui reprochèrent, entre autres offenses, d'avoir pris les armes d'Angleterre; d'avoir refusé de ratifier le traité d'Edimbourg, d'avoir voulu épouser le duc de Norfolk sans le consentement de la reine; d'être entrée dans la révolte du Nord [194] ; d'avoir eu des intelligences avec Rodolphi, pour engager le roi d'Espagne à faire une invasion en Angleterre d'avoir excité le pape à lancer des bulles d'excommunication, et de souffrir que les amis qu'elle avait dans l'étranger lui donnassent le titre de reine d'Angleterre. Marie se justifia de ces diverses accusations, soit en niant les faits qu'on lui imputait, soit en rejetant sur d'autres le blâme qu'ils méritaient [195]. Élisabeth fut peu satisfaite de cette apologie, et le parlement était si animé contre la reine d'Écosse, que les communes demandèrent expressément, par une requête, qu'elle fût incessamment jugée et exécutée. Elles appuyèrent cette demande d'autorités puisées dans les usages, dans la raison, dans les lois des nations et surtout dans des passages et des exemples de l'ancien Testament.

---

194 Digges, p.16 et 107. Strype, vol.2, p.51 et 52.

195 Camden, p. 442.

Mais si on prenait ce livre pour règle générale de conduite, intention qu'il est déraisonnable de supposer, il en résulterait les conséquences les plus dangereuses contre tous les principes de morale et d'humanité. Les choses étaient portées plus loin qu'Élisabeth ne désirait. Contente d'avoir fait connaître à Marie les dispositions de la nation, elle envoya ordre exprès aux communes de ne pas aller plus loin dans l'affaire de la reine d'Écosse. Rien ne (180) prouve mieux à quel point les puritains dominaient dans la chambre que l'usage immodéré qu'on y faisait des citations tirées de l'Écriture sainte, surtout de l'ancien Testament. Élisabeth n'aimait pas assez cette secte pour déférer en rien à ses sollicitations. Cette princesse lui marqua même son mécontentement pendant la session dans une autre occasion importante. Deux bills, pour régler les cérémonies de l'église, avaient passé dans la chambre basse mais Élisabeth y envoya un message aussi impérieux que les précédents, et la terreur qu'inspirait sa prérogative arrêta la suite de cette affaire.

Quoique Élisabeth ne voulût pas prendre les résolutions extrêmes que le parlement lui conseillait contre Marie, le crédit, l'esprit remuant de cette princesse, et ses intelligences secrètes avec l'Espagne, lui donnaient toujours de l'inquiétude. Elle crut nécessaire de resserrer plus étroitement et plus rigoureusement sa prison, et d'adopter des maximes différentes de celles qui avaient jusque-là dirigé sa conduite avec l'Écosse. Ce royaume était toujours dans un état d'anarchie. Le château d'Édimbourg, où Kirkaldy de Grange commandait, s'était déclaré pour la reine et les seigneurs de son parti, autorisés par leur souveraine, avaient pris possession de la capitale, et soutenaient vigoureusement la guerre contre le régent. Ils se saisirent brusquement et inopinément de sa personne à Stirling. Mais voyant ses amis sortir du château, vraisemblablement pour le tirer d'entre leurs mains, ils le poignardèrent sur-le-champ. Le comte de Marre fut élu régent à sa place, et ne rencontra pas moins de difficulté à gouverner ce pays, divisé par tant de factions. Il fut trop heureux d'accepter la médiation des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et de conclure une trêve avec le parti de la reine à des conditions égales [196]. Le comte de Marre, d'un caractère noble et indépendant, n'était pas homme à s'avilir sous le joug de l'Angleterre. Élisabeth qui s'était étroitement liée avec la France, céda par cette raison avec moins de répugnance, aux sollicitations de cette cour, en conservant les apparences de la neutralité entre les partis, de manière-

196 Spotswood, p. 263.

re à tenir les affaires (181) d'Écosse en équilibre [197]. Mais les choses changèrent bientôt de face : Marre mourut de chagrin de voir ainsi l'état bouleversé. Morton fut nommé régent, et ce seigneur ayant pris secrètement toutes ses mesures avec Élisabeth, qui ne comptait plus sur l'amitié de la cour de France, elle résolut d'agir plus efficacement pour le parti qu'elle avait toujours favorisé. Elle envoya sir Henri Killigrew ambassadeur. en Ecosse. Il y trouva les partisans de Marie si abattus par la nouvelle du châtiment de Norfolk, qu'ils s'empressèrent de retourner sous l'obéissance du roi, et qu'ils acceptèrent une amnistie pour toutes les fautes passées. Le duc de Châtellerault, le comte de Huntley, et les amis les plus considérables de Marie, mirent bas les armes aux mêmes conditions. La seule garnison du château d'Édimbourg persista dans sa rébellion. Les affaires de Kirkaldy étaient désespérées ; cependant il se flattait toujours d'être secouru par les rois de France et d'Espagne, qui encourageaient eux-mêmes son opiniâtreté, dans la vue de troubler l'Angleterre de ce côte-là. Élisabeth s'en alarma en effet; elle ne craignit plus de rompre entièrement avec la reine d'Écosse, qu'il n'était pas possible de tromper plus longtemps; elle avait une confiance entière en Morton et la soumission de toute la haute noblesse lui faisait voir la pacification de l'Écosse comme une entreprise désormais aussi facile qu'importante. Élisabeth ordonna donc à sir William Drury, gouverneur de Berwick, de marcher à Édimbourg avec quelques troupes et de l'artillerie, et d'assiéger le château. La garnison se rendit à discrétion ; Kirkaldy fut livré à ses concitoyens, qui lui firent son procès, et le condamnèrent à périr sur un échafaud : la sentence fut exécutée. Le secrétaire d'état Lidington associé à sa révolte, se déroba au supplice peu de temps après, par une mort volontaire, à ce qu'on présume; et l'Écosse, entièrement soumise au régent, cessa pour longtemps de causer des inquiétudes à Élisabeth.

Ce qui se passait en France n'était pas aussi favorable aux intérêts et à l'inclination de la reine. Les fausses réconciliations, si souvent renouvelées avec les huguenots, les justifiaient assez (182) de se défier des intentions actuelles de la cour. Elle était cependant parvenue à séduire la crédulité de tous les chefs de ce parti avant que l'amiral, plus pénétrant, eût encore perdu ses doutes et son incertitude. Mais les soupçons de cet homme sage furent enfin surmontés par la profonde dissimulation de Charles, et surtout par le désir de terminer les malheurs de la France, et de rentrer dans son devoir envers son roi et sa patrie. L'amiral se per-

[197] Digges, p.156, 163 et 169.

suada aussi que les moyens violents, employés par la cour, n'ayant jamais eu que des suites funestes, il n'était pas hors de vraisemblance qu'un prince à peine arrivé à l'âge de discrétion, et qui ne paraissait pas encore endurci dans des préventions et des animosités dangereuses, se conduirait par des principes plus modérés. Charles était d'ailleurs si impétueux, si emporté, ce prince aimait tant le plaisir, qu'une si profonde perfidie semblait être éloignée de son caractère, ou du moins très difficile, pour ne pas dire impossible, à soutenir longtemps sans qu'elle se démentît. Trompés par ces considérations, l'amiral, la reine de Navarre, et tous les huguenots, commencèrent à se reposer dans le sein de la sécurité, sur la foi des caresses et des protestations de la cour de France. Élisabeth même, malgré son expérience et sa pénétration, ne conserva pas la moindre défiance de la sincérité de Charles. Contente de voir les Guise, ses ennemis, déchus de leur extrême faveur, et sans autorité ; remarquant aussi que l'esprit de discorde s'allumait tous les jours davantage entre les rois de France et d'Espagne, elle conclut une ligue défensive avec le premier. Élisabeth regarda même cette alliance comme une barrière invincible dont elle environnait son propre trône. Walsingham, son ambassadeur, servait encore à la tranquilliser par toutes ses dépêches, en rendant le témoignage le plus avantageux de l'honneur, de la droiture, et de la bonne foi de ce prince perfide.

Pour endormir encore mieux la défiance des huguenots, et pour attirer leurs chefs dans le piège qu'on leur tendait, Charles offrit sa sœur Marguerite en mariage au prince de Navarre. L'amiral et la noblesse la plus considérable du parti protestant se rendirent à Paris pour assister à ces noces. Elles étaient regardées comme un événement fortuné, qui allait terminer, ou (183) du moins assoupir les différends et les haines qu'allumaient les deux religions. La reine de Navarre fut empoisonnée par ordre de la cour ; un assassin blessa dangereusement l'amiral. Cependant Charles, en redoublant de dissimulation, eut encore l'art de retenir les huguenots dans leur sécurité. Le soir de la Saint-Barthélemy, quelques jours après la célébration du mariage, le signal fut donné pour le massacre général des religionnaires, et le roi lui-même dirigea ces assassinats. La haine que les Parisiens nourrissaient depuis longues années contre les protestants n'eut pas besoin qu'on la préparât à seconder la fureur de la cour. Sans exception de rang, de sexe ou d'âge, tout ce qui était seulement soupçonné de pencher en faveur de la nouvelle doctrine fut enveloppé dans la ruine générale. L'amiral, Téligny son gendre, Soubise, La Rochefoucauld, Pardaillant, Piles, Lavardin, ces hommes qui s'étaient

distingués dans les dernières guerres par les actions les plus héroïques, furent égorgés sans résistance. Le sang ruisselait dans les rues de Paris; la populace, plus animée qu'assouvie par sa cruauté, et comme furieuse que la mort dérobât ses victimes au sentiment de nouvelles insultes, exerça sur les cadavres sanglants toute la rage de la brutalité la plus effrénée. Environ cinq cents gentilshommes ou personnes de distinction périrent dans ce massacre, et près de dix mille personnes d'un état inférieur. On expédia aussitôt des ordres dans toutes les provinces pour y faire faire une exécution semblable contre les protestants qui s'y trouveraient. A Rouen, à Lyon, et dans plusieurs autres villes, le peuple imita la fureur de la capitale. Le duc de Guise avait même osé proposer le meurtre du roi de Navarre et du prince de Condé. Mais Charles, touché des moeurs douces du roi de Navarre, et se flattant que ces jeunes princes pourraient être aisément convertis à la foi catholique, résolut d'épargner leur vie, mais en les forçant d'acheter leur sûreté par un changement apparent de religion.

Pour déguiser un acte de barbarie si monstrueux, Charles supposa la découverte d'une conspiration que les huguenots avaient formée dans le dessein de se rendre maîtres de sa personne ; il publia qu'il avait été contraint, pour sa propre défense, à les traiter avec tant de rigueur il envoya ordre à (184) Fénelon, son ambassadeur en Angleterre, de demander audience à Elisabeth, et de lui représenter ainsi les derniers événements. Ce ministre, plein de probité, abhorrait la trahison et la cruauté de sa cour; il alla jusqu'à dire qu'il rougissait en ce moment de porter le nom de Français [198]. Cependant il fut obligé de remplir son ministère, et de faire usage de l'apologie qui lui avait été dictée. Il éprouva de tous les courtisans qu'il connaissait l'accueil que méritait la conduite de son maître. Jamais appareil ne fut plus terrible et plus touchant que celui de la solennité de l'audience qu'il reçut. Une sombre tristesse était peinte sur tous les visages ; le silence profond de la nuit semblait régner dans tous les appartements de la reine; les seigneurs et les dames de la cour en longs habits de deuil, et rangés de chaque côté, laissèrent passer l'ambassadeur au milieu d'eux sans le saluer, sans l'honorer d'un regard. Lorsqu'il fut parvenu auprès de la reine [199], cette princesse le reçut d'un air moins contraint, mais non pas plus favorable; elle écouta son discours sans qu'il lui échappât aucun signe d'indignation. Elle lui répondit que, bien qu'aux premiers

198 Digges, p. 247.

199 Carte, vol.3, pag. 522 des Dépêches de Fénélon.

bruits qui s'étaient répandus de cet affreux événement elle eût été surprise que tant de braves hommes et de fidèles sujets, tranquilles sur la bonne foi de leur souverain, eussent été égorgés soudainement d'une manière si barbare, elle avait néanmoins suspendu son jugement jusqu'à ce qu'elle eût reçu des instructions plus amples et plus certaines; que le récit qu'il venait de lui faire, quand même il serait fondé sur la vérité la plus exacte, ne pouvait en aucune façon diminuer le blâme que méritaient les ministres du roi de France, et ne justifiait pas l'irrégularité de leur étrange conduite que la même force qu'il avait fallu pour massacrer tant d'hommes sans défense aurait pu suffire pour s'assurer de leurs personnes et qu'en leur faisant alors leur procès dans les formes, le jugement aurait au moins distingué l'innocent du coupable; que l'amiral en particulier, blessé dangereusement, environné des gardes du roi, sur la protection duquel il semblait se reposer entièrement, n'avait pas eu la faculté de s'échapper, et qu'il (185) aurait été facile de le convaincre avant sa mort des crimes qu'on lui imputait; qu'il était plus digne d'un souverain de garder entre ses mains le glaive de la justice, que de le confier à des meurtriers acharnés, qui s'en servaient, sans distinction et sans pitié, contre des personnes accusées dont ils étaient les ennemis mortels et déclarés; que si ces principes étaient justes, en supposant même que la conspiration des protestants fût réelle, à plus forte raison aurait-on dû les suivre, si l'accusation n'était qu'une calomnie de leurs ennemis, inventée pour leur destruction que si jamais l'innocence de ces malheureuses victimes venait à se découvrir, ce serait alors un devoir indispensable pour le roi de tourner sa vengeance sur leurs calomniateurs, qui avaient si cruellement abusé de sa confiance, qui avaient massacré un si grand nombre de braves citoyens, et qui l'associaient ainsi pour toujours à l'infamie dont ils s'étaient couverts; que pour elle, ajouta Élisabeth, elle jugerait des intentions de Charles par la conduite qu'il tiendrait dans la suite ; que cependant elle agirait jusque-là comme il l'en sollicitait par son ambassadeur, et qu'elle plaignait encore plus ce prince qu'elle ne le blâmait des horreurs auxquelles on l'avait porté [200].

Élisabeth sentait tout le danger de la situation où elle se trouvait. Elle voyait dans le massacre de Paris le résultat de cette conspiration générale, formée pour exterminer les protestants. Elle n'ignorait pas qu'elle-même, comme chef et protectrice de la nouvelle religion, serait particulièrement exposée à la fureur et au ressentiment des catholiques. Les violences et les cruautés de Philippe dans les

[200] Digges p. 247 et 248.

Pays-Bas étaient une autre partie de cette conspiration. Comme Charles et Philippe, aussi perfides, aussi barbares, aussi fanatiques l'un que l'autre, avaient suspendu leurs différends, et s'étaient liés de la plus étroite amitié [201], Élisabeth craignait avec raison les effets de leurs conseils réunis, dès qu'ils auraient apaisé les troubles domestiques qui les inquiétaient maintenant. Le duc de Guise, et ceux de sa maison, que, pour mieux tromper l'amiral, Charles avait éloignés de la cour, y étaient revenus jouir ouvertement de leur (186) crédit elle sentait que ces princes, par des raisons personnelles autant que politiques, étaient ses ennemis implacables ; la reine d'Écosse, leur proche parente et leur intime associée, avait des prétentions sur la couronne d'Angleterre; quoique privée de la liberté, cette princesse n'en était pas moins active sur ses intérêts indépendamment de ses alliances étrangères, elle avait dans le cœur du royaume un nombre considérable de partisans zélés. Toutes ces considérations empêchaient Élisabeth de rompre tout à fait avec le roi de France, et elle continua de prêter l'oreille aux protestations d'amitié qu'elle recevait de lui. Elle consentit même à renouer les négociations de son mariage avec le duc d'Alençon, le troisième frère de Charles; il n'était déjà plus question du duc d'Anjou. Elle envoya le comte de Worcester assister en son nom au baptême de la princesse qui venait de naître à Charles; mais avant de donner cette marque d'attention, elle crut se devoir à elle-même de réitérer l'expression de son horreur pour les cruautés que ce prince avait exercées sur ses sujets protestants. En même temps elle se prépara à résister aux forces combinées et aux attentats dont elle se croyait menacée de la part des catholiques. Elle fortifia Portsmouth, équipa sa flotte, exerça ses troupes, cultiva l'affection de son peuple, agit avec vigueur pour achever de réduire l'Écosse sous l'obéissance du jeune roi, et renouvela ses alliances avec les princes d'Allemagne, aussi alarmés qu'elle-même de ces mesures perfides et sanguinaires, si généralement adoptées par les catholiques.

Malgré le soin qu'Élisabeth prenait d'éviter une rupture ouverte avec Charles, sa plus grande sûreté contre ses violences était dans les embarras que la résistance opiniâtre des huguenots causait toujours à ce monarque. Ceux de cette secte qui habitaient près des frontières, aux premières nouvelles du massacre de la Saint-Barthélemy, se sauvèrent en Angleterre, en Allemagne et chez les Suisses, où ils excitèrent la pitié et l'indignation des protestants. Leur parti s'y fortifia; et, animés d'un nouveau zèle, ils résolurent de rentrer en France les armes à la main, pour

201 Ibid., p.658 et 282.

venger la mort cruelle de leurs frères. Ceux qui habitaient au centre du royaume cherchèrent un asile dans (187) les citadelles occupées par les huguenots, résolus de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, puisqu'ils ne pouvaient compter ni sur la clémence du souverain, ni sur la foi des traités avec lui. Cette secte, que Charles avait cru exterminer d'un seul coup, avait alors une armée de dix-huit mille hommes sur pied, et possédait en France plus de cent villes, châteaux ou forteresses ; d'ailleurs ce prince ne pouvait se croire à l'abri d'une invasion dont le menaçaient tous les protestants de l'Europe. La noblesse d'Angleterre était indignée à tel point, qu'elle offrit de lever une armée de vingt mille hommes d'infanterie et de quatre mille hommes de cavalerie, de la conduire en France, et de l'y entretenir pendant six mois à ses frais. Mais Élisabeth, toujours prudente dans ses démarches, et craignant d'irriter la haine des deux religions par ces dangereuses croisades, refusa son consentement, et modéra le zèle de ses sujets. Les princes allemands, moins politiques, ou ayant moins à redouter le ressentiment de la France, pressèrent les levées faites par les protestants. Le jeune prince de Condé s'étant échappé de la cour, vint se mettre à la tête de ces troupes, et se disposa à entrer dans le royaume. Le duc d'Alençon, le roi de Navarre, la maison de Montmorency, et d'autres grands seigneurs même catholiques, mécontents de la cour, ou par des raisons particulières ou par intérêt pour la cause publique, favorisèrent les progrès des huguenots, et la discorde replongea la France dans toutes les calamités qu'elle traîne à sa suite. Charles, au lieu de se repentir des mesures violentes dont il voyait les suites funestes, jetait encore le cri de la persécution. La maladie mortelle dont il fut attaqué ne put pas même affaiblir la fureur et la haine qui l'animaient. Il mourut à l'âge de vingt-cinq ans, sans laisser d'enfant mâle. Ce prince, dont le caractère était un assemblage monstrueux de dissimulation, de férocité, d'emportement et de vengeance implacable, fit les plus grands maux, et en annonçait de plus grands encore à sa patrie et à toute l'Europe.

Henri, duc d'Anjou, élu quelque temps auparavant roi de Pologne, n'eut pas plus tôt appris la mort de son frère, qu'il se hâta de voir prendre possession de la couronne de France. (188) Il trouva le royaume non seulement agité des plus grands troubles, mais exposé à des maux auxquels il était difficile d'apporter des remèdes efficaces. Le peuple était divisé en deux factions théologiques, enivrées d'un zèle furieux, et mutuellement irritées par les outrages qu'elles avaient faits ou par ceux qu'elles avaient reçus. Les engagements les plus sacrés ayant été violés,

et toute modération étant bannie, il paraissait impossible de trouver aucune voie d'accommodement entre elles. Chaque parti était totalement dévoué à ses chefs, dont il respectait les ordres beaucoup plus que la volonté du souverain. Les catholiques mêmes, auxquels le roi était attaché, ne se conduisaient que par les conseils de Guise et de sa famille. Les associations formées pour les intérêts de la religion l'emportaient de part et d'autre sur tous les liens du sang ou de la société; ou plutôt (car les hommes sont toujours guidés par l'intérêt présent) deux empires s'étant secrètement élevés dans le royaume, chaque particulier se trouvait engagé, par de nouvelles vues d'intérêt, à suivre les chefs auxquels, pendant les troubles passés, il avait été redevable de son avancement et de sa fortune.

Henri, considérant à quel point le trône était avili, avait conçu le projet de relever son autorité en s'établissant l'arbitre des deux partis, en modérant leur animosité, et en les réduisant à dépendre de lui. Il possédait au suprême degré tout l'art de la dissimulation nécessaire pour l'exécution de ce plan délicat; mais comme il n'avait ni assez de fermeté, ni assez d'application, ni assez de jugement, au lieu d'acquérir de l'ascendant sur les deux factions, il perdit la confiance de l'une et de l'autre, et ne leur fit que mieux sentir la préférence qu'elles devaient à leurs chefs, qui se conduisaient avec bien plus de résolution, de franchise et de cordialité dans le parti qu'ils avaient pris. Les huguenots furent renforcés par l'arrivée d'une armée d'Allemands, commandée par le prince de Condé et le prince Casimir; mais beaucoup plus encore par le crédit et les vertus personnelles du roi de Navarre, qui, s'étant échappé de la cour, était venu se mettre à la tête de ce parti formidable. Henri, conséquemment au système qu'il s'était fait, entra en composition avec les huguenots; et, comme son objet était de tenir la balance (189) entre les factions, il leur accorda la paix aux conditions les plus avantageuses. Ce fut la cinquième paix générale conclue avec eux. Cependant, quoiqu'elle ne fût pas plus sincère de la part de la cour que les précédentes, elle mécontenta extrêmement les catholiques, et fournit au duc de Guise le prétexte qu'il désirait pour déclamer contre les maximes de politique adoptées par le roi, et pour décrier sa conduite.

Ce chef adroit et audacieux se servit habilement de cette occasion pour donner une forme plus constante et plus régulière à son parti. Il jeta ainsi les premiers fondements de cette fameuse ligue qui, sans respect pour l'autorité royale, tendait uniquement à la destruction totale des huguenots. Telle était alors la situation déplorable de la France, que les cruautés et les violences passées de ses maîtres

avaient rendu l'établissement de la tolérance impossible; on ne pouvait accorder aux réformés la liberté de conscience, qui les aurait vraisemblablement calmés, sans exciter au plus haut degré l'indignation des catholiques. Dans l'intention de se soustraire lui-même aux entreprises de la ligue et d'en éluder les efforts contre les huguenots, Henri se déclara le chef de cette confédération séditieuse, et se mit en campagne à la tête des catholiques. Mais la lenteur et la faiblesse de ses opérations décelèrent sa répugnance pour cette guerre intestine, et après quelques tentatives inutiles, il conclut une nouvelle paix moins favorable aux protestants que la première, et dont néanmoins les catholiques ne furent pas plus satisfaits. La défiance continua de régner entre les partis ; la modération du roi fut suspecte à tous les deux. Chaque faction se fortifiait de son côté, comme prévoyant une rupture prochaine. Les controverses théologiques irritaient chaque jour de plus en plus la haine réciproque des sectes, et les querelles des particuliers devenaient le germe de dissensions publiques.

Henri, espérant entraîner la nation dans le goût de la mollesse et des plaisirs, tomba lui-même dans le piège que son artifice avait tendu. Endormi au sein de la débauche et de l'oisiveté, il perdit entièrement l'estime et en partie l'affection de ses sujets. Au lieu de mettre à la tête des affaires des hommes éclairés et habiles, restés neutres entre ces factions dangereuses, (190) il donna tonte sa confiance à de jeunes favoris, qui loin de pouvoir étayer son autorité chancelante, s'appuyèrent sur elle, et la renversèrent en redoublant la haine générale pour le gouvernement de leur maître. Les impôts publics, augmentés par la prodigalité de Henri, et devenant plus onéreux aux peuples dans un état livré au brigandage, furent de nouveaux sujets de murmures. L'animosité effrénée des partis, jointe à la multiplicité des taxes, fit de ces temps de paix des temps plus malheureux qu'ils ne l'auraient été par une guerre étrangère, ou même domestique. Les artifices du roi étaient trop subtils pour réussir, et trop fréquemment employés pour être secrets. La conduite noble, droite et franche du duc de Guise d'un côté, et celle du roi de Navarre de l'autre, entraînèrent insensiblement la nation à se dévouer sans réserve à l'un ou à l'autre de ces grands capitaines.

Les troubles de la France étaient trop importants pour ne pas attirer l'attention des autres puissances de l'Europe. Élisabeth, toujours active et prévoyante, y prit secrètement quelque part, quoique un peu retenue par ses principes d'économie. Indépendamment des bons offices qu'elle rendait aux huguenots dans toutes les

occasions, elle avait sacrifié des sommes considérables à la levée de cette armée d'Allemands que le prince de Condé et le prince Casimir commandaient en France. Malgré ses négociations avec cette cour, et ses protestations d'amitié, elle regardait toujours ses intérêts comme inséparables de la prospérité des protestants français, et de l'abaissement de la maison de Guise. D'un autre côté, Philippe s'était déclaré protecteur de la ligue, était entré dans une étroite liaison avec le duc de Guise, et avait employé toute son autorité pour soutenir le crédit de ce prince factieux. La seule conformité de religion eût été un motif suffisant pour unir leurs intérêts; mais Philippe avait encore une autre vue, c'était de réduire ses sujets des Pays-Bas, encouragés par les protestants de France; et il croyait leur ôter tout espoir de succès en travaillant à la ruine de leurs amis et de leurs confédérés.

La même politique qui engageait Élisabeth à protéger les huguenots l'aurait portée aussi à secourir les protestants des (191) Pays-Bas. Mais la puissance formidable de Philippe, la tranquillité dont jouissaient tous les autres états de ce prince, et les troupes nombreuses qu'il entretenait dans ces provinces mutinées, la rendirent circonspecte. Malgré toutes les tentations et les occasions de rupture qu'elle pût avoir, cette princesse resta dans les termes de la bonne intelligence avec lui. L'ambassadeur d'Espagne se plaignit à Élisabeth de ce que plusieurs Flamands exilés, qui infestaient les mers, exerçant la piraterie contre les sujets de son maître, étaient reçus dans les ports d'Angleterre, où on leur permettait de vendre leurs prises. Ces remontrances mirent la reine dans la nécessité de refuser à ces expatriés toute entrée dans ses états. Mais cette démarche devint dans la suite très préjudiciable aux intérêts de Philippe même. Ces malheureux proscrits ne trouvant plus aucun moyen de subsister, se portèrent aux entreprises les plus téméraires. Ils attaquèrent la ville de Brille, port de mer de la Hollande, et la prirent d'assaut après une courte résistance [202]. Le duc d'Albe en fut alarmé; il suspendit les cruautés qu'il exerçait contre les Flamands sans défense, rassembla son armée, et se hâta d'éteindre ces premières étincelles du feu de la rébellion. Les esprits en étaient déjà si échauffés, qu'il craignit un embrasement général. Ses inquiétudes n'étaient que trop bien fondées. Le peuple du voisinage de Brille, furieux de ce mélange effroyable de barbarie, d'oppression, d'insolence, d'usurpations et de persécutions dont ils étaient les victimes, courut aux armes, et en peu de jours presque toutes les provinces de Hollande et de Zélande se révoltèrent contre les Espa-

[202] Camden, p. 443.

gnols, et secouèrent hautement le joug du duc d'Albe. Cet événement eut lieu en 1572.

Guillaume, prince d'Orange, issu d'une maison souveraine, aussi ancienne qu'illustre en Allemagne, après avoir recueilli l'héritage d'une autre maison souveraine en France, avait fixé son séjour dans les Pays-Bas. La noblesse de son origine, ses biens immenses et ses qualités personnelles, le faisaient généralement considérer comme le premier citoyen de ces provinces. Il s'était opposé, par tous les moyens honnêtes et légitimes, (192) aux progrès des usurpations de l'Espagne. Lorsque le duc d'Albe conduisit son armée dans les Pays-Bas, et prit les rênes du gouvernement, Guillaume, qui connaissait le caractère violent de cet homme et le génie tyrannique de la cour de Madrid, se mit sagement à l'abri du danger qui le menaçait, et se retira dans ses possessions paternelles en Allemagne. Il fut cité à comparaître devant le tribunal du duc d'Albe, condamné par contumace, déclaré rebelle, et vit confisquer tous ses biens dans les Pays-Bas. Brûlant de se venger, il leva une armée de protestants dans l'empire et fit quelques tentatives pour délivrer les Flamands de la servitude; mais il fut toujours repoussé avec perte, par l'activité et la supériorité du duc d'Albe dans la guerre, secondées par la valeur et la discipline des vieilles bandes espagnoles qui combattaient sous ses ordres.

La révolte de la Hollande et de la Zélande, où Guillaume avait commandé autrefois, et où il était adoré, le tira encore de sa retraite : il ne mit pas moins de prudence que de chaleur dans cette résistance opiniâtre que l'on opposa à la domination espagnole. Ce fut en réunissant dans une même ligue toutes les villes révoltées, qu'il jeta les fondements de cette république fameuse, le centre de l'industrie et de la liberté, dont les armes et la politique se sont signalées longtemps dans tout ce qui s'est passé en Europe. Il porta dans l'âme de ces peuples tout ce que la religion, le ressentiment et la haine de l'esclavage peuvent inspirer de constance et de valeur. Il soutint leur courage, que la grandeur actuelle de la monarchie espagnole pouvait arrêter, en leur promettant le concours des autres provinces, et le secours des états voisins. Il les exhorta enfin à supporter tous les maux de la guerre pour défendre leur religion, leur vie et leur liberté. Cette héroïque ardeur produisit la défense désespérée de Harlem. Cette ville ne se rendit que pressée par les horreurs d'une famine affreuse. Les Espagnols s'en vengèrent en faisant exécuter plus de

deux mille de ses habitants [203]. Cette odieuse rigueur, au lieu de consterner les Hollandais, leur donna le courage du désespoir. La vigoureuse résistance d'Alcmaer, où (193) le duc d'Albe fut repoussé, leur prouva que cet ennemi superbe n'était pas invincible. Le duc, s'apercevant alors des funestes effets de sa conduite emportée, sollicita son rappel à la cour de Madrid. Medina-Celi, choisi pour lui succéder, refusa ce gouvernement ; Requesens, commendataire de Castille, fut envoyé d'Italie pour remplacer le duc d'Albe. Ce tyran quitta enfin les Pays-Bas en 1574. Il laissa son nom en horreur aux habitants de ces provinces, où il se vantait à son départ que, dans l'espace de cinq ans, il avait fait périr par la main du bourreau plus de dix-huit mille de ces rebelles hérétiques [204].

Requesens, quoiqu'il montrât des dispositions plus humaines, ne put apaiser la haine des Hollandais révoltés pour la domination d'Espagne, et la guerre continua aussi vivement que jamais. Au siège de Leyde, entrepris par les Espagnols, les Hollandais rompirent les digues et les écluses pour empêcher l'approche de l'ennemi. Les paysans mêmes s'empressèrent de dévaster leurs campagnes en les inondant, plutôt que de retomber sous une tyrannie abhorrée. Malgré ce mauvais succès, Requesens ne cessa point les hostilités, et la lutte paraissait trop inégale entre une monarchie si puissante et deux petites provinces, quelque fortifiées qu'elles fussent par la nature, et quelque bien défendues qu'elles pussent être par des habitants déterminés. Le prince d'Orange résolut donc, en 1575 d'implorer l'assistance ou d'Elisabeth, ou de Henri III. L'esprit de persécution qui dominait à la cour d'Espagne régnait aussi à la cour de France. Ce royaume, déchiré par les dissensions intestines, ne semblait pas avoir alors le loisir et la faculté de s'occuper d'intérêts étrangers. Mais, l'Angleterre, unie depuis longtemps avec les Pays-Bas par le commerce et par les traités, et plus intéressée encore en ce moment, par la conformité de religion, au sort des provinces soulevées, paraissait devoir naturellement prendre leur défense. Comme Élisabeth conservait contre Philippe une jalousie fondée, et qu'elle gouvernait ses états riches et puissants dans la plus parfaite tranquillité, on espérait que cette princesse, cédant à l'ambition, à la politique (194) ou à la générosité, se déterminerait à secourir les Hollandais dans leurs calamités actuelles. Ils envoyèrent à Londres une ambassade solennelle, composée de Sainte-Aldegonde, Douza, Nivelle, Buys et Melzen. Après avoir employé les

---

203 Bentivoglio, lib.7.

204 Grotius, liv. 2.

supplications les plus humbles, ils offrirent à la reine la souveraineté de leur pays, si elle voulait prêter son appui pour le défendre.

Plusieurs motifs déterminants pouvaient faire accepter à Élisabeth une offre si avantageuse. Elle était instruite des complots que Philippe avait tramés contre elle avec les mécontents d'Angleterre et d'Irlande ; elle voyait avec chagrin s'élever dans son voisinage un gouvernement purement militaire; elle prévoyait les périls qu'elle aurait à craindre de la part des catholiques, si leur parti dominait dans les Pays-Bas : la situation maritime de ces provinces, maîtresses en outre de rivières considérables, était encore un appât pour une nation comme l'Angleterre, qui commençait à cultiver le commerce et la navigation. Mais Élisabeth, quoique née avec un génie vaste, n'avait jamais eu l'ambition des conquêtes, ni le désir des nouvelles acquisitions. Sa politique se bornait à maintenir la tranquillité dans ses propres états par son activité, sa prudence et son économie. Il était évident qu'elle ne pouvait accepter le don de ces provinces sans s'exposer à une guerre ouverte avec l'Espagne; après avoir pris une fois les Hollandais sous sa protection, elle ne pouvait plus les abandonner avec honneur dans la suite; quelque désespérée que devînt leur situation, il faudrait alors les soutenir, quand même ses affaires et ses intérêts en souffriraient. Déterminée par toutes ces réflexions, elle refusa positivement la souveraineté qui lui était offerte. Elle répondit aux ambassadeurs, qu'en reconnaissance de la bonne volonté que le prince d'Orange et les états lui montraient, elle ferait tous ses efforts pour leur obtenir un accommodement aux conditions les plus raisonnables qu'il serait possible. Élisabeth envoya en effet Henri Cobham vers Philippe, et lui fit représenter qu'il s'exposait à perdre totalement les Pays-Bas, si la France leur offrait sa protection dans le premier moment de relâche que lui donneraient ses troubles intérieurs. Philippe parut recevoir (195) ses représentations de bonne grâce ; cependant il n'en résulta aucune conciliation, et la guerre continua avec la même fureur qu'auparavant.

Ce fut un accident qui tira les Hollandais de la situation désespérée où ils étaient. Requesens mourut subitement ; les troupes espagnoles, mécontentes de n'être pas payées, et n'étant plus contenues par l'autorité du gouverneur, se portèrent aux plus grands excès. Elles pillèrent et saccagèrent les villes de Maestricht et d'Anvers, et massacrèrent un grand nombre de leurs habitants; elles menaçaient les autres villes d'un pareil sort toutes les provinces, excepté Luxembourg; s'unirent pour repousser ces violences, et appelèrent à leur secours le prince d'Orange

et les Hollandais. On conclut, d'un accord unanime, le traité nommé communément la pacification de Gand. L'expulsion des troupes étrangères et le rétablissement de leurs anciennes libertés furent les objets pour lesquels les provinces se promirent de combattre. Don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe, envoyé en qualité de gouverneur, trouva, en arrivant à Luxembourg, que les états s'étaient tellement fortifiés, et que les troupes espagnoles, dispersées dans leurs cantonnements, avaient si peu de communication entre elles, qu'il leur devenait impossible de résister. Il accepta les conditions qui lui furent proposées. Les troupes espagnoles furent rappelées, et, après tant de calamités, ces provinces parurent enfin respirer.

Mais il n'était pas aisé d'obtenir une paix complète, tant que la soif de la vengeance et le désir de la domination animaient le roi d'Espagne, et que les Flamands conservaient le ressentiment du passé et la crainte de l'avenir. Don Juan, dont l'ambition était de faire briller ses talents militaires sur ce grand théâtre, irritait la discorde au lieu de l'apaiser. S'apercevant que l'intention des états était de resserrer les bornes de son autorité, il rompit toutes les conventions, s'empara de Namur, et rappela l'armée espagnole d'Italie. Ce prince, naturellement fier, et enivré des éclatants succès de sa jeunesse, méditait les entreprises les plus vastes. Son ambition ne s'arrêtait pas à la conquête des provinces révoltées, il projetait encore d'épouser la reine d'Écosse, et, en acquérant les droits de cette princesse, (196) de se rendre maître du royaume de la Grande-Bretagne [205]. Élisabeth pénétra ses intentions et, voyant les provinces alors unies, dans l'heureuse situation de faire une défense longue et vigoureuse contre l'Espagne, cette princesse ne balança plus à protéger leur liberté, qui paraissait si intimement liée à sa propre sûreté. Après leur avoir fait remettre une somme d'environ vingt mille livres sterling pour le paiement immédiat de leurs troupes, elle conclut un traité avec ces provinces. Il fut stipulé que la reine d'Angleterre fournirait un secours de cinq mille hommes de pied et de mille chevaux, à la solde des Flamands, qu'elle prêterait cent mille livres sterling, à condition que quelques-unes des principales villes des Pays-Bas s'engageraient à lui rembourser cette somme dans un an. Il fut convenu aussi que le général de l'armée anglaise aurait le droit d'assister au conseil des états, et qu'on ne déterminerait rien sur la paix ou la guerre sans en informer auparavant la reine ou le général ; que les provinces ne pourraient contracter aucune alliance sans le

[205] Camden, p. 466, Grotius, liv. 8.

consentement de sa majesté; qu'elles la prendraient pour arbitre de tous les différends qui pourraient s'élever entre elles; et que, s'il arrivait que quelque prince, sous tel prétexte que ce fût, exerçât des hostilités contre la reine, les Provinces-Unies enverraient à son secours une armée égale à celle qu'elle employait à leur défense. Cette alliance fut signée le 7 janvier 1578 [206].

Une des raisons essentielles qu'eut Élisabeth de conclure ce traité avec les états, fut d'empêcher qu'ils ne se jetassent entre les bras de la France. Elle désirait même que le roi d'Espagne ne lui supposât point d'autre motif. Elle lui fit représenter par son ambassadeur, Thomas Wilkes, qu'elle avait observé religieusement jusqu'alors les procédés d'un bon voisin et d'un allié fidèle; qu'elle avait refusé la souveraineté de la Hollande et de la Zélande, quand elle lui avait été offerte, qu'elle avait conseillé au prince d'Orange de se soumettre au roi; qu'elle avait même accompagné ce conseil de menaces en cas de refus; qu'elle persévérait encore dans ces intentions amicales, et que, (197) pour en donner la preuve, elle n'hésitait pas à dire à Philippe ce qu'elle croyait propre à calmer les contestations actuelles : qu'il fallait rappeler don Juan, qu'elle ne pouvait regarder que comme son ennemi mortel, et le remplacer par un prince plus populaire; qu'il fallait retirer les troupes espagnoles, et rendre aux Flamands leurs libertés et leurs anciens privilèges que si, après tous ces actes de justice et de clémence, ils refusaient de rentrer dans leur devoir, elle s'engageait à joindre ses armes à celles du roi d'Espagne pour les forcer à l'obéissance. Philippe dissimula son ressentiment contre la reine, et continua d'envoyer à don Juan des secours en hommes et en argent. Ce prince fut repoussé à Rimenant par la valeur des Anglais, sous les ordres de Norris. Malgré cet échec, et quoiqu'il eût à combattre l'armée des états et le prince Casimir, arrivé dans les Pays-Bas avec un gros corps d'Allemands soudoyés par la reine, il remporta un grand avantage sur les Flamands à Gemblours. Ce fut au milieu de ses prospérités que don Juan mourut, empoisonné, à ce qu'on soupçonna, par les ordres de Philippe, qui redoutait son ambition. Le prince de Parme lui succéda. Ce nouveau gouverneur, unissant la valeur et la clémence, l'art de vaincre et celui de négocier, reprit de l'ascendant sur les Flamands rebelles, et servit efficacement les intérêts de l'Espagne par ses armes et par les ressources de son génie.

---

206 Camden, p. 466.

Tandis que presque toute l'Europe était en proie aux fureurs de la discorde, l'Angleterre jouissait d'une tranquillité profonde, qu'elle devait principalement à l'administration ferme d'Élisabeth et à la prudence de toutes ses mesures. En soutenant les protestants d'Écosse, elle leur avait procuré deux fois la supériorité sur leurs adversaires, avait intimement lié leurs intérêts avec les siens, et avait mis son royaume à l'abri de toute insulte de ce côté-là, d'où les invasions étaient le plus à craindre. En France, les princes de Guise, ses ennemis, malgré tout leur crédit, étaient balancés par les huguenots, ses partisans zélés. Henri III d'ailleurs haïssait cette maison, dont il craignait l'ambition inquiète et démesurée. Le fanatisme de Philippe donnait à la vérité à Élisabeth des inquiétudes bien fondées; mais heureusement ce même fanatisme avait révolte les propres sujets (198) de ce prince, et lui en avait fait des ennemis, que vraisemblablement ses armes et sa politique ne parviendraient pas de sitôt à dompter. La reine d'Écosse, cette rivale, cette ennemie, cette concurrente dangereuse d'Élisabeth, était prisonnière entre ses mains l'impatience et l'impétuosité de Marie l'avaient précipitée dans des démarches qui justifiaient même la rigueur de sa prison, et toute communication lui était interdite avec ses partisans d'Angleterre.

La religion était le point capital dont dépendaient tous les événements politiques de ce siècle et la conduite de la reine sur cet article, eu égard aux préjugés alors dominants, ne peut guère être accusée de sévérité ni d'imprudence. Elle ne tyrannisait pas les consciences; elle n'exigeait le serment de suprématie que de ceux qui devaient y être soumis par leurs emplois, ou par le ministère public dont ils étaient chargés. Quoiqu'il fût défendu par une loi de professer d'autre religion que celle qui était établie, la violation de cette loi, en disant la messe et en administrant les sacrements dans les maisons particulières, avait été fréquemment tolérée; tandis que d'un autre côté les catholiques, au commencement du règne d'Élisabeth, avaient paru assister au culte public sans trop de répugnance. Le pape, craignant que ce concours ne réconciliât insensiblement ses fidèles avec la religion réformée, se hâta d'excommunier la reine, et de dégager ses sujets du serment de fidélité. Les émissaires de Rome redoublèrent leurs efforts pour empêcher que les deux religions ne se rapprochassent, et pour rendre le culte des protestants si abominable aux catholiques, qu'ils regardassent comme un crime d'y participer [207]. Ces menées et les révoltes qu'elles occasionnèrent, augmentèrent, à

[207] Lettre de Walsingham, dans Burnet, vol.2, p.418. Cabala, p. 406.

la vérité, la vigilance et la sévérité du gouvernement ; néanmoins si les catholiques avaient comparé leur condition avec celle des non conformistes des autres pays, et même avec leur propre conduite dans les lieux où ils dominaient, ils n'auraient pu se plaindre avec justice de violences et de persécutions.

C'était plutôt contre les puritains qu'Élisabeth semblait (199) disposée à exercer sa rigueur. Quoique leurs prétentions fussent moins directement contraires à son autorité, ils affectaient une opiniâtreté plus déraisonnable, et s'arrogeaient, tant en matières civiles qu'en matières de religion, des droits si étranges, qu'il était encore difficile de pénétrer quels pouvaient être leurs desseins et leur but. La reine avait soigneusement réprimé, au commencement de son règne, quelques tentatives secrètes faites par cette secte pour établir une congrégation et une discipline séparées [208]; et lorsque quelques membres du clergé paraissaient pencher vers les principes des puritains, en se dispensant des cérémonies adoptées par l'église anglicane, ou en se singularisant dans leur état par leur costume, la reine s'empressait de les châtier, ou en les condamnant à des amendes, ou en les destituant de leurs emplois. Mais ses ordres avaient été souvent éludés à la faveur des protections que ces sectaires s'étaient ménagées parmi les courtisans le plus en crédit.

L'économie d'Élisabeth contribuait surtout à lui attacher le cœur de ses sujets. On aurait pu l'accuser quelquefois de la porter à l'excès; mais ce ne fut jamais jusqu'à thésauriser. Elle ne voulait que se dispenser de charger d'impôts un peuple très peu accoutumé alors à supporter les charges de l'état. Au moyen de cette économie, elle réussit à liquider les dettes de la couronne, avec leurs intérêts, quoiqu'une partie de ces dettes eût été contractée sous le règne de son père. Elle remboursa aussi quelques emprunts qu'elle avait faits au commencement du sien, exactitude dont on ne se piquait guère dans ce temps-là. De cette manière, son crédit s'établit si bien, qu'aucun souverain de l'Europe n'aurait pu trouver aussi promptement qu'elle dans la bourse de ses sujets l'argent nécessaire aux besoins publics, en quelque temps qu'elle l'eût demandé. Pendant la durée de ce gouvernement uniforme et paisible, l'Angleterre fournit peu de matériaux à l'histoire excepté le peu de part qu'Élisabeth prit à ce qui se passait chez l'étranger, à peine trouverait-on un fait digne d'un détail particulier.

---

208 Vie de Parker, par Strype pag. 342. lbid. Vie de Grindal, p. 315.

L'événement le plus mémorable de ce temps fut une (200) assemblée du parlement tenue le 8 février 1576, et dans laquelle on agita des questions qui peuvent paraître assez singulières. Peter Wentworth, puritain, dont l'esprit altier et inflexible s'était déjà signalé dans les parlements précédents, ouvrit la séance par une harangue étudiée, dont la chambre des communes, la reine et les ministres furent également indignés. Comme ce discours semble renfermer les premiers germes de ces principes de liberté qui heureusement prirent dans la suite l'ascendant en Angleterre, il ne sera pas déplacé d'en donner un extrait en peu de mots. Wentworh débuta en disant que le nom de liberté était bien doux, mais que la chose même était le plus précieux et le plus estimable de tous les trésors qu'il fallait bien prendre garde, en se contentant d'un nom si doux, d'abandonner la substance, qui de tous les biens de la terre était le plus essentiel au royaume. Il observa ensuite que la liberté de la parole dans la chambre basse, ce droit si utile au souverain et aux sujets, avait déjà été enfreint en plusieurs occasions essentielles, et qu'il était alors dans le plus grand danger de périr tout à fait; que l'usage s'établissait, lorsque quelque sujet important était proposé, surtout s'il regardait la religion, d'insinuer qu'une telle discussion déplairait à la reine, et qu'on s'attirerait l'indignation de sa majesté si on procédait plus avant; que Salomon avait eu raison de dire que la colère des rois était le messager de la mort; qu'il n'était pas étonnant que des hommes se condamnassent au silence, malgré les cris de la conscience et du devoir, lorsqu'ils étaient exposés à des peines si sévères; qu'en menaçant ainsi les citoyens zélés, on ôtait au parlement le courage de servir la patrie et la reine même; que cette princesse, toujours assiégée par de pernicieux flatteurs, était devenue inaccessible aux vérités les plus salutaires; que c'était une dérision d'honorer du nom de parlement une assemblée à laquelle on refusait le privilège qui constituait son essence, et sans lequel elle dégénérait en une honteuse école de servitude et de dissimulation ; que le parlement étant le suprême dépositaire des lois, devait avoir la liberté de s'acquitter de ses fonctions, et de maintenir cette autorité dont les rois mêmes tiraient leur pouvoir que la loi seule faisait les souverains; que, s'ils ne (201) dépendaient pas des hommes, ils étaient cependant subordonnés à Dieu et à la loi; que c'était sur ce que l'un et l'autre leur prescrivaient qu'ils devaient régler leur conduite, et non pas sur leur propre caprice; que l'honneur d'être les ministres de Dieu, loin de relâcher leurs obligations, les resserrait encore davantage, puisqu'ils étaient ainsi chargés de faire exécuter sa volonté sur la terre, et que sa volonté n'est autre chose que la justice et la loi ; que non seulement la

crainte de déplaire à la reine avait essentiellement altéré la liberté de parler dans la chambre basse, prérogative accordée à ses membres par une loi expresse, mais que la cour avait encore attenté plus dangereusement à leurs fonctions par ses fréquents messages; qu'aussitôt que les communes agitaient une question civile ou ecclésiastique, on ne manquait pas de leur signifier un ordre de la reine, qui leur défendait positivement de s'occuper de pareilles matières, et qui arrêtait toute discussion commencée sur ces objets; que les prélats, enhardis par la protection royale, s'étaient arrogé un pouvoir décisif en fait de religion et prétendaient que chacun soumît implicitement sa croyance à leurs décisions arbitraires; que l'affection qu'il avait pour sa souveraine l'empêchait de garder le silence sur de pareils abus, et de sacrifier lâchement dans cette occasion importante le plus saint des devoirs à une flatterie servile; que personne sur la terre n'était exempt d'erreur, pas même la reine; mais que la plus grande faute que cette princesse pût commettre contre ses propres intérêts et ceux de tout le royaume, était d'imposer cette servitude à ses fidèles communes [209].

Il est aisé de voir par ce discours que, dans ce temps où la liberté n'était qu'à son aurore, le langage parlementaire était âpre et dur, et qu'on n'avait pas encore trouvé l'art d'attaquer les ministres et les conseillers d'état, sans blesser la dignité du trône, et sans intéresser la personne du souverain. Les communes marquèrent le plus grand mécontentement de cette licence inouïe; elles exclurent Wentworth de la chambre, et le constituèrent prisonnier entre les mains du sergent d'armes. Elles (202) ordonnèrent qu'il fût examiné par un comité composé de tous ceux des membres de leur chambre qui l'étaient aussi du conseil privé, dont elles devaient entendre le rapport. Ce comité s'assembla dans la chambre étoilée; et, suivant les maximes de cette cour arbitraire, il somma Wentworth d'y venir rendre compte de sa conduite. Les communes montraient sans doute peu de prudence et de délicatesse en confondant ainsi leur propre autorité avec celle de la chambre étoilée Wentworth, qui entendait mieux les principes de la liberté, refusa de répondre à ces commissaires sur sa conduite dansée parlement, jusqu'à ce qu'ils l'assurassent qu'ils agissaient à titre de comité de la chambre basse, et non comme membres du conseil privé [210]. Wentworth ne se justifia même que par une nouvelle déclamation contre la rigueur et la dureté des messages de la reine. Les commissaires lui

209 D'Ewes, p.236, 237, etc.
210 D'Ewes, p.241.

prouvèrent inutilement que ces messages n'étaient pas sans exemple sous les autres règnes; jamais il ne voulut se rétracter ni montrer le moindre repentir. L'issue de cette affaire fut qu'après avoir laissé Yentworth un mois en prison, la reine envoya dire aux communes que, par sa grâce et faveur spéciale, elle lui rendait la liberté, et sa place à la chambre [211]. Cette modération apparente de la reine n'était qu'un moyen de se conserver indirectement le pouvoir qu'elle s'était arrogé de faire arrêter les membres de la chambre basse, et de les obliger à rendre compte à son propre tribunal de leur conduite dans le parlement. Sir Walter Mildmay entreprit de persuader aux communes qu'elles devaient de la reconnaissance à sa majesté, pour la clémence dont elle usait à l'égard d'un de leurs membres qui, par sa témérité, avait encouru son indignation; mais il leur déclara en même temps qu'elles n'avaient point le droit de parler sans exception ni des personnes ni des choses; que cette licence indiscrète avait déjà été punie avec justice sous les règnes précédents, comme sous celui d'Élisabeth; il les avertit de ne pas abuser davantage de la modération de la reine, et de ne pas la forcer; contre son inclination, à substituer une sévérité nécessaire à une douceur infructueuse [212].

La conduite des deux chambres, à tous les autres égards, fut (203) également souple et soumise. Au lieu d'un bill qu'on avait d'abord introduit pour la réformation de l'église, elles se contentèrent de présenter à la reine une requête sur ce sujet [213]. Lorsque sa majesté leur répondit qu'elle donnerait ordre aux évêques de corriger les abus qui pouvaient exister, et que, s'ils négligeaient de le faire, elle-même y pourvoirait, en vertu de sa suprême puissance sur l'église, de manière à satisfaire la nation, le parlement acquiesça volontiers à sa décision péremptoire et souveraine.

Les communes, qui montraient si peu de courage dans leur résistance à l'autorité de la couronne, surent maintenir leurs droits, pendant cette session, contre une usurpation des lords; en effet cette chambre refusa une conférence avec la chambre haute, qui lui parut l'avoir demandée d'une façon irrégulière. Elle reconnut cependant, en toute humilité (telle fut l'expression de la chambre basse), la supériorité de la chambre, des pairs ; elle se défendit seulement de lui rendre compte des motifs de ses délibérations, et prétendit que, lorsque les communes modi-

211 Ibid.p.244
212 Ibid., p.259.
213 D'Ewes, p. 252.

fiaient un bill qui leur était envoyé par les lords, c'était à elles qu'il convenait de demander une conférence, et non pas à eux de l'exiger [214].

Les communes accordèrent à la reine un subside et deux quinzièmes. Mildmay, pour satisfaire la chambre sur la justice qu'il y avait à donner ce secours d'argent, entra dans le détail des dépenses que sa majesté avait été obligée de faire pour les besoins de l'état; il s'étendit sur l'accroissement des charges de la couronne, et sur l'augmentation journalière du prix des denrées. Ce ne fut pas cependant sans avertir les communes qu'elles ne devaient regarder cette explication que comme un pur effet de la bonté de la reine, puisqu'elle n'était pas obligée de leur faire connaître l'emploi de ses finances [215].

214 D'Ewes, p. 252.
215 Ibid., p. 216.

(204)

Élisabeth

Chapitre XLII

Affaires d'Écosse. - Affaires d'Espagne. - Sir Francis Drake. - Assemble du parlement. - Négociation d'un mariage avec le duc d'Anjou. - Affaires d'Écosse. - Lettre de Marie reine d'Écosse, à Elisabeth. - Conspiration en Angleterre. – Assemblée du parlement. - Commission ecclésiastique. - Affaires des Pays-Bas. - Hostilités avec l'Espagne.

Retour à la table des matières

La sécurité parfaite dont Élisabeth jouissait depuis le commencement de son règne n'avait jamais suspendu sa vigilance et son attention. Mais la scène commença enfin à devenir orageuse, et les dangers se multiplièrent de plus d'un côté contre cette princesse.

Jusque-là le comte de Morton avait entretenu l'Écosse dans une union intime avec Élisabeth et rétabli la tranquillité intérieure de ce royaume mais il était difficile qu'une autorité factice et légale comme celle d'un régent subsistât longtemps dans un pays où l'on ne connaissait ni loi ni subordination, où même la domination naturelle des princes héréditaires avait trouvé si souvent des contradictions et de la résistance. La noblesse commença de nouveau à se diviser en factions le peuple murmura contre quelques traits d'avarice de la part de Morton ; et le clergé, irrité des nouvelles brèches qu'on avait faites à ses minces revenus, joignit ses mécontentements à ceux des autres ordres de l'état, et en augmenta l'aigreur. Le régent sentit que sa situation devenait critique : il laissa échapper quelques expressions chagrines, comme s'il eût eu l'intention et même le désir de se démettre

du gouvernement; les seigneurs du parti opposé, favoris du jeune roi, le prirent au mot, et lui demandèrent cette démission qu'il semblait leur offrir avec tant de franchise. Jacques n'était encore âgé que de onze ans; cependant Morton, s'étant mis en sûreté lui-même, à ce qu'il imaginait, par l'abolition générale qu'il avait obtenue, résigna son autorité entre les mains du roi, qui prétendait se charger désormais lui-même de l'administration du royaume. Le régent, retiré du gouvernement, semblait ne s'occuper que de ses affaires domestiques; mais, soit qu'il s'ennuyât d'une tranquillité qui lui paraissait (205) insipide après avoir été livré aux mouvements impétueux de l'ambition, soit qu'il crût que le temps de dissimuler était passé, il reparut à la cour, reprit son ascendant dans le conseil; et, sans se ressaisir du titre de régent, il en exerça toute l'autorité. Ses ennemis, après plusieurs assemblées, coururent aux armes, sous le prétexte de tirer leur prince de la servitude et de le rétablir dans le libre exercice de son gouvernement. Élisabeth se rendit médiatrice de ces différends par le ministère de son ambassadeur sir Robert Bowes, et ménagea un accommodement entre les factions. Morton conserva le gouvernail des affaires de l'état; mais ses ennemis étaient nombreux et vigilants, et son crédit semblait devenir tous les jours plus incertain.

Le comte d'Aubigney, de la maison de Lénox, cousin germain du feu roi d'Écosse, était né en France, et y avait été élevé; comme ce jeune seigneur joignait un esprit adroit, à un caractère liant, le duc de Guise le jugea propre à détacher Jacques des intérêts de l'Angleterre, et à le porter à s'unir avec sa mère et les parents de cette princesse. D'Aubigney ne parut pas plus tôt à Stirling, où Jacques faisait sa résidence, qu'il gagna l'affection de ce prince. S'étant étroitement lié avec James Stuart, de la maison d'Ochiltrée, jeune homme de mœurs corrompues, mais fort en faveur auprès de son maître, d'Aubigney, sous l'apparence du plaisir et de l'amusement, s'attacha à inspirer au roi de nouvelles vues de politique et d'administration. Il lui représenta l'iniquité de la déposition de Marie, et lui suggéra la pensée de lui restituer la couronne, ou du moins de l'associer au gouvernement [216]. Élisabeth, alarmée du crédit que cette faction prenait en Écosse, et de ce qui pouvait en résulter contre ses intérêts, envoya de nouveau sir Robert Bowes à Stirling, et, accusant d'Aubigney, alors créé comte de Lénox d'être dévoué à la France, elle fit avertir le roi de se défier d'une liaison si suspecte et si dangereu-

[216] Digges. P.412, 428 ; Melvil, p.130.

se [217]. Le roi s'excusa par le ministère de Hume son ambassadeur. Lénox, voyant que la reine se déclarait ouvertement contre lui, s'affermit dans sa résolution de ruiner le crédit de l'Angleterre en Écosse et surtout de perdre (206) Morton, qui en était regardé comme le principal artisan. Ce seigneur fut arrêté au conseil même, accusé d'avoir trempé dans l'assassinat du feu roi, traîné en prison, mis en jugement, et condamné comme traître. Il avoua que Bothwel lui avait communiqué son projet, en l'assurant que Marie y donnait son consentement, et qu'il lui avait proposé d'entrer dans ce complot; mais il nia qu'il l'eût jamais approuvé lui-même; il s'excusa d'en avoir gardé le secret, sur le danger de le confier à Henri, prince faible et irrésolu, ou à Marie, qui paraissait en être complice [218]. Élisabeth envoya sir Thomas Randolph pour solliciter la grâce de Morton. Cet ambassadeur ne s'en tint pas à la commission dont il était chargé ; il persuada aux comtes d'Argyle de Montrose, d'Angus, de Mare et de Glencairne, de se réunir pour protéger, même à force ouverte, la vie du prisonnier. Élisabeth fit assembler des troupes sur les frontières d'Angleterre, dans l'intention d'imposer aux ennemis de Morton. Mais cette démarche menaçante ne servit qu'à faire hâter la sentence et son exécution; ce seigneur mourut avec la constance et la fermeté qu'il avait montrées dans les divers événements de sa vie. Il laissa une réputation moins contestée sous le rapport des talents que sous celui de la vertu et d'une exacte probité. Sa fin tragique que nous venons de rapporter n'arriva que l'année suivante.

Elisabeth était attentive alors aux moindres mouvements de l'Ecosse. Elle s'en inquiétait d'autant plus que ce pays, le seul que la mer ne séparât pas de l'Angleterre, en avoisinait toutes les provinces catholiques et mécontentes, et fournissait par-là aux ennemis de cette princesse des moyens sûrs et faciles de venir l'attaquer. Elle savait d'ailleurs que Marie, se croyant abandonnée du roi de France, avait, à la persuasion des Guise, eu recours à la protection puissante de Philippe. Ce prince, à la vérité, n'avait pas encore rompu hautement avec Élisabeth mais sa haine pour elle augmentait tous les jours par les injures faites et reçues de part et d'autre. En représailles des secours que cette princesse avait donnés aux rebelles des Pays-Bas, il fit passer en Irlande, sous le nom du pape, un corps de sept cents (207) Espagnols et Italiens. Les Irlandais, toujours inquiets, et mécontents du gouvernement anglais, le haïssaient encore davantage à cette époque par principe

---

217 Spotswood, p.309.

218 Spotswood,p.314; Crawford,p.333; Mémoires de Moyse, p.54.

de religion, et étaient prêts à se joindre à quiconque voudrait tenter une invasion en Angleterre. Le général espagnol, San Josepho, construisit un fort dans le Kierry; il y fut assiégé par le comte d'Ormond, président de Munster, que lord Gray, le député, joignit bientôt. San Josepho se défendit mal; et, après quelques assauts soutenus faiblement, il se rendit à discrétion. Gray, ne sachant comment garder tant de prisonniers avec le peu de monde qu'il avait, fit passer impitoyablement au fil de l'épée tous les Espagnols et les Italiens, et pendre environ quinze cents Irlandais, cruauté dont Élisabeth fut vivement affligée [219].

Lorsque l'ambassadeur anglais se plaignit de ces hostilités, on lui répondit par de semblables plaintes sur les pirateries de Francis Drake, intrépide marin qui avait assailli les Espagnols dans les lieux où ils se croyaient le plus en sûreté, dans le nouveau Monde. Drake, né de parents obscurs dans le comté de Devon, avait acquis des richesses considérables, en pillant les Espagnols dans l'isthme de Panama; de là, portant ses regards avides sur l'Océan pacifique il fut assez aiguillonné par l'ambition et par l'avarice pour risquer toute sa fortune à tenter de nouvelles aventures dans ces mers, alors inconnues à toutes les nations de l'Europe. Sir Christophe Hatton, alors vice-chambellan et favori de la reine, obtint pour Drake le consentement et l'approbation de sa majesté; il partit de Plymouth en 1577, avec quatre vaisseaux et une pinasse, à bord desquels étaient cent soixante-quatre matelots expérimentés [220]. Il entra dans la mer du Sud par le détroit de Magellan, et tombant tout à coup sur les Espagnols, qui ne croyaient pas avoir d'ennemis à craindre de ce côté, il fit des prises très riches, et se disposa à revenir avec son immense butin. Mais il craignit de tomber dans les mains de l'ennemi s'il retournait par le même chemin, qu'il avait d'abord suivi pour pénétrer dans l'Océan pacifique, et il essaya de trouver un passage par le nord de la Californie. Cette (208) tentative ne lui ayant pas réussi, il fit voile aux Indes orientales, et revint sans accident, la même année, par le cap de Bonne-Espérance. C'est le premier Anglais et le premier commandant en chef qui ait achevé le tour du globe; car Magellan, dont le vaisseau avait fait le même trajet, mourut dans son passage. Cette entreprise hardie et heureuse rendit célèbre le nom de Drake ; cependant ceux qui redoutaient le ressentiment des Espagnols tâchèrent de persuader à la reine de désa-

219 Camden, pag. 475; Histoire d'Irlande, par Cox, pag.368

220 Camden.pag. 478; Voyages de Hakluyt, vol, 3, p. 730, 748. Pélerinage de Purchas, vol.1, p.46.

vouer Drake, de le punir, et de restituer ses prises. Mais Élisabeth, admirant son courage, et séduite par l'appât de partager son butin, ne voulut point sacrifier ce brave marin. Elle le fit chevalier, et accepta une fête qu'il lui donna à Deptford, à bord même du vaisseau qui avait fait ce voyage mémorable. Lorsque Mendoza, ambassadeur de Philippe, se récria contre les pirateries de Drake, Elisabeth lui répondit que, puisque les Espagnols s'arrogeaient le droit de dominer dans tout le nouveau Monde, puisqu'ils donnaient l'exclusion à toutes les autres nations de l'Europe qui y conduisaient leurs vaisseaux, même dans l'unique vue d'y faire le commerce le plus légitime, il était très naturel qu'elles cherchassent à se procurer par des moyens violents l'accès de ces contrées. Cependant, pour apaiser Philippe, elle fit rendre une partie du butin à Pedro Sebura, Espagnol, qui se prétendit agent des marchands que Drake avait dépouillés. Élisabeth ayant appris dans la suite que le roi d'Espagne s'était emparé de ce trésor, et qu'il en avait employé une partie contre elle-même en Irlande, et le reste à payer les troupes du prince de Parme, elle se promit de ne plus faire de restitution.

Un autre motif encore plus pressant engagea la reine à prendre cette résolution. Cette princesse était elle-même si dépourvue d'argent, qu'elle fut obligée de convoquer un parlement, ressource, comme elle le disait hautement, qu'elle n'employait jamais que lorsqu'elle y était forcée par la nécessité de ses affaires. Non seulement le parlement lui accorda un subside et deux quinzièmes, mais il fit encore des lois pour la sûreté du gouvernement, surtout contre les tentatives des catholiques. Il statua que quiconque réconcilierait quelqu'un à l'église romaine, ou s'y réconcilieratt soi-même, serait déclaré traître suivant (209) ces lois, dire la messe emportait la peine d'un an de prison, et d'une amende de deux cents marcs ; la même peine fut décernée contre ceux qui entendraient célébrer la messe, excepté que l'amende n'était que de cent marcs ; une amende de vingt livres sterling par mois fut imposée à ceux qui s'absenteraient de l'église pendant quelque temps. Tous ceux qui tiendraient des discours séditieux ou injurieux pour la reine devaient être mis au pilori et avoir les oreilles coupées pour la première offense, et déclarés coupables de félonie à la seconde ; ces mêmes sortes de discours, écrits ou imprimés, étaient réputés félonie dès la première fois. Les puritains entraînèrent la pluralité des voix à opiner qu'on renouvelât les remontrances tendant à obtenir les réformes qu'ils désiraient dans la religion. Paul Wentworth, frère de celui qui s'était distingué si singulièrement dans la session précédente, proposa

que les communes établissent, de leur seule autorité, des prières et un jeûne général. La chambre ayant acquiescé imprudemment à cette proposition, la reine lui envoya un message pour la réprimander de cette présomption comme d'une atteinte donnée à la prérogative et à la suprématie royale. Les communes furent obligées d'avouer leur tort et d'en demander pardon.

La reine et le parlement se trouvèrent forcés à adopter ces lois sévères contre les catholiques, pour contenir les prêtres de l'église romaine, dont on venait de découvrir les intrigues dangereuses. Lorsqu'on supprima le culte catholique et qu'on introduisit la réformation dans les universités, le roi d'Espagne fit réflexion que la communion romaine tomberait absolument en Angleterre, si l'on ne trouvait le moyen de donner de l'instruction aux ecclésiastiques. En conséquence il fonda un séminaire à Douai, où les catholiques envoyaient leurs enfants étudier, surtout ceux qu'on destinait à la prêtrise. Le cardinal de Lorraine imita son exemple, et fonda une maison semblable dans son diocèse de Reims. Quoique Rome fût éloignée de l'Angleterre, le pape voulut aussi décorer cette capitale de l'orthodoxie d'un monument de la même espèce. Ces séminaires, établis dans des vues si peu pacifiques, envoyaient tous les ans une colonie de prêtres parmi les Anglais pour maintenir le (210) catholicisme dans toute sa ferveur. Ces espèces de missionnaires, aspirant tous à la couronne du martyre, les dangers ni les travaux ne pouvaient réprimer en eux le désir d'étendre leur doctrine. Ils inspiraient à tous leurs dévots l'horreur du nom d'Élisabeth, qu'ils traitaient d'usurpatrice, de schismatique, d'hérétique, de persécutrice de l'orthodoxie, et d'anathématisée publiquement et solennellement par le saint père. C'était en excitant les séditions, les révoltes, et quelquefois les assassinats, qu'ils travaillaient à faire réussir les complots qu'eux-mêmes avaient tramés contre elle. La contrainte rigoureuse, pour ne pas dire la persécution sous laquelle les catholiques gémissaient, les disposait encore davantage à recevoir ces impressions violentes de leurs guides.

Tous ces séminaires étaient sous la direction des jésuites, ordre de prêtres réguliers nouvellement établis en Europe. La cour de Rome s'était aperçue que les moines paresseux et les religieux mendiants, assez forts dans les temps d'ignorance pour soutenir l'église, n'étaient plus capables de lui servir de rempart ; elle sentit que, pour repousser les attaques qu'on lui portait de toutes parts, et dans un siècle où l'esprit de recherche et d'examen les rendait plus redoutables, il fallait une société d'hommes plus actifs et plus savants pour en arrêter les progrès. Ces

nouveaux défenseurs de la foi, faisant toujours face les premiers aux protestants dans la controverse, fixèrent sur eux la haine de la secte entière. D'un autre côté, la supériorité qu'ils prirent sur les autres ordres, plus nombreux et plus anciens de leur propre communion, leur en attira l'envie; il n'est donc pas étonnant que les reproches auxquels leurs principes et leur conduite les exposèrent aient été portés trop loin en plusieurs occasions. Cependant la postérité aura droit d'adresser avec justice aux jésuites le reproche que, par la nature même de leur institut, ils étaient engagés à pervertir l'usage du savoir, et employaient à fortifier les superstitions les remèdes destinés à les détruire. Comme leur érudition roulait principalement sur les matières ecclésiastiques et scolastiques (quoiqu'un petit nombre d'entre eux ait cultivé les belles-lettres), ils n'en devenaient que plus capables de subtiliser les préceptes les plus clairs de (211) la morale leurs casuistes ingénieux s'en étaient fait un système suivi, par lequel ils trouvaient l'art de justifier la prévarication, le parjure et tous les crimes dont ils avaient besoin pour s'emparer de l'empire des consciences.

Les jésuites, comme serviteurs dévoués de la cour de Rome, subordonnaient toutes les puissances de la terre au souverain pontife; et, en lui reconnaissant l'autorité de déposer les rois, ils ne laissaient plus de bornes à sa juridiction spirituelle ou temporelle. Cette doctrine devint si dominante parmi les catholiques zélés d'Angleterre, que l'excommunication fulminée contre la reine fit naître des scrupules d'une espèce assez singulière pour que le saint père lui-même fût obligé d'y remédier. La bulle de Pie, en déliant les sujets d'Élisabeth de leur serment de fidélité, leur enjoignait de résister à son usurpation. Plusieurs catholiques doutèrent si cette clause ne les obligeait pas en conscience à se révolter contre leur souveraine, quand même les occasions n'en seraient pas favorables, et s'il était quelques difficultés, quelques périls qui pussent les dégager de ce devoir indispensable. Mais deux jésuites, Parsons et Campian, furent envoyés avec une explication et des adoucissements de cette doctrine. Ils enseignèrent à leurs dévots que, quoique la bulle existât pour toujours contre Elisabeth et ses partisans, elle n'obligeait les catholiques à l'exécuter que lorsque le souverain pontife jugerait nécessaire de le demander par une nouvelle sommation. On découvrit ensuite des complots tramés par Campian contre l'état. Ce jésuite ayant été appliqué à la question avoua son crime, et fut exécuté publiquement. Cette exécution eut lieu dans le temps même où le duc d'Anjou était en Angleterre, où il traitait de son mariage avec la reine, et

paraissait au moment de le conclure. Cette sévérité fut probablement un trait de politique de la part d'Élisabeth pour apaiser ses sujets protestants, et pour leur persuader que, quelques mesures qu'elle prît, elle ne s'écarterait jamais des principes de la réformation.

Cependant les hostilités se multipliaient journellement entre l'Angleterre et l'Espagne. Élisabeth n'ignorait pas que Philippe, guidé par le ressentiment, le fanatisme et l'intérêt, poursuivait (212) secrètement, mais ardemment sa ruine. Elle sentait la nécessité de se précautionner contre les entreprises d'un monarque si redoutable par sa puissance et par sa politique. La résistance opiniâtre des Pays-Bas donnait quelque espoir à cette princesse que son ennemi épuiserait ses forces et ses finances en voulant réduire ces provinces. Mais la conduite admirable et les progrès rapides du prince de Parme, la jetèrent dans de nouvelles craintes. L'acquisition que Philippe venait de faire du Portugal procurait à ce monarque une augmentation considérable dans ses richesses et dans sa marine; la nécessité de s'appuyer de quelque allié puissant devenait tous les jours plus pressante pour Élisabeth. L'animosité qui s'accroissait continuellement entre le roi de France et le duc de Guise, l'union que ce duc avait mystérieusement formée avec Philippe, ouvraient la perspective d'une alliance entre les royaumes de France et d'Angleterre ; enfin la terreur que la puissance espagnole imprimait à toute l'Europe semblait exiger aussi une ligue générale pour s'opposer à ses progrès.

Le duc d'Alençon, alors duc d'Anjou, n'avait jamais renoncé entièrement à l'espoir d'épouser Élisabeth. Quoiqu'il eût près de vingt-cinq années de moins qu'elle, et qu'il ne la connût que par ce qu'il en avait ouï dire et par son portrait, elle se plaisait à supposer, dans la recherche de ce prince, le tendre empressement de l'amour. Pour hâter le succès de cette négociation, le duc ne s'en remit pas seulement à l'ambassadeur de son frère; il envoya Simier comme son propre agent. Ce ministre adroit, et d'un esprit agréable dans la conversation, démêla bientôt l'humeur d'Élisabeth, et ne l'entretint plus que de frivolités. S'apercevant que les graves raisonnements politiques n'éveillaient que l'ambition de cette princesse et nuisaient aux intérêts de son maître, au lieu de s'appesantir sur des objets sérieux, il ramenait légèrement le discours sur le sentiment ou la galanterie. Le plaisir qu'Elisabeth trouvait dans le commerce de Simier, établit bientôt la familiarité entre eux dans l'embarras des plus grandes affaires, les ministres les plus intimes n'avaient pas auprès de cette princesse un accès aussi facile que lui, tandis que,

sous le prétexte de négocier il ne lui parlait (213) que du tendre attachement du duc d'Anjou. Le comte de Leicester avait vu jusqu'alors sans inquiétude les vaines démarches de tous ceux qui aspiraient à la main d'Élisabeth; il savait trop à quel point elle était jalouse de la puissance souveraine pour croire qu'elle voulût risquer de la partager en contractant un mariage malgré ce motif de sécurité, il commença cependant à craindre qu'elle ne fût prise elle-même dans le piège qu'elle avait tendu, et qu'après avoir autorisé, par politique, la recherche que le jeune prince faisait de sa main, elle n'y fût tout à coup devenue sensible. Il profita de l'ignorance et de la crédulité du siècle pour rendre Simier odieux ; il fit répandre le bruit que ce n'était pas par des moyens naturels que ce ministre s'était emparé de l'esprit de la reine; mais qu'il avait eu recours à des filtres et à des enchantements. Simier, par représailles, travailla de son côté à décrier Leicester : il découvrit à Élisabeth un secret qu'aucun de ses courtisans n'avait osé lui révéler ; il lui apprit que ce favori s'était marié clandestinement à la veuve du comte d'Essex. La reine regarda cet engagement comme un manque de respect pour elle, ou comme une atteinte à leur attachement réciproque; elle en fut si indignée, qu'elle menaça Leicester de l'envoyer à la tour. La querelle alla si loin entre le comte et l'agent français, que le premier fut soupçonné d'avoir aposté un assassin nommé Tudor pour se délivrer de son ennemi. La reine crut nécessaire d'annoncer, par une proclamation, qu'elle prenait Simier sous sa protection. Un jour que cette princesse se promenait en bateau sur la Tamise, avec lui et quelques seigneurs de la cour, un coup de fusil, tiré du rivage, blessa un de ses bateliers. Apprenant, par les perquisitions qui furent faites, que le coup était parti accidentellement, Élisabeth fit mettre en liberté l'homme arrêté à cette occasion, sans lui infliger d'autre châtiment. Cette princesse était si éloignée de se défier de ses sujets, qu'on lui entendit souvent dire « Qu'elle ne croirait rien contre eux qu'un père ne pût croire de ses enfants. »

Le duc d'Anjou, encouragé par les rapports qu'on lui faisait des dispositions de la reine en sa faveur, vint incognito la voir à Greenwich. Après quelques moments de conférence (214) avec elle, dont le résultat fut ignoré, il s'en retourna. Quoique la figure de ce prince ne fût pas avantageuse, il parut n'avoir rien perdu à se montrer. Élisabeth ordonna bientôt après à Burleigh, alors trésorier, à Sussex, Leicester, Bedford, Lincoln, Hatton, et Walsingham, secrétaire d'état, de préparer avec l'ambassadeur de France les articles du contrat projeté. Henri avait envoyé en An-

gleterre à cette occasion une magnifique ambassade, composée de François de Bourbon, prince de Dauphiné, et de plusieurs grands seigneurs du royaume. Comme la reine était en quelque sorte la maîtresse de prescrire les conditions, les articles furent bientôt arrêtés avec les commissaires anglais. On convint que le mariage serait célébré six semaines après la ratification du contrat que le duc et sa suite auraient l'exercice libre de leur religion; qu'après le mariage il prendrait le titre de roi, mais que l'administration resterait entièrement à la reine; que leurs enfants, princes ou princesses, succéderaient à la couronne d'Angleterre; que, s'ils avaient deux fils, et que Henri III mourût sans postérité, l'aîné de ces princes deviendrait roi de France et le cadet roi d'Angleterre; que s'ils n'avaient qu'un fils, et qu'il succédât à la couronne de France, il serait obligé de venir résider en Angleterre pendant huit mois tous les deux ans; que les lois et les coutumes de ce royaume seraient inviolablement conservées ; que le duc d'Anjou ne pourvoirait aucun étranger d'aucun emploi en Angleterre.

Ces articles, stipulés pour assurer la tranquillité de l'Angleterre, en cas que ce royaume fût un jour annexé à la couronne de France, n'auraient offert qu'une perspective affligeante à la nation, si l'âge de la reine, qui avait alors quarante-neuf ans, n'eût beaucoup contribué à diminuer les inquiétudes de cette nature. Élisabeth ajouta une clause au contrat, qui indiquait l'irrésolution où elle était encore : ce fut qu'elle ne serait point obligée de conclure ce mariage tant que certaines autres conditions qui restaient à spécifier n'auraient pas été acceptées par les parties, et qu'on n'aurait pas instruit formellement Henri III de cet accord. Cette princesse envoya bientôt après Walsingham en France, en qualité d'ambassadeur, pour négocier une alliance intime, et former avec Henri une ligue (215) offensive et défensive capable d'arrêter les usurpations de l'Espagne et de mettre des bornes à sa puissance. Le roi de France, fatigué de l'esprit remuant, de l'ambition inquiète, du caractère entreprenant et cependant léger et timide du duc d'Anjou, avait déjà cherché à délivrer le royaume des intrigues de ce prince, en l'envoyant exercer son activité en Flandre. Il lui avait permis de prendre la défense des états, et lui avait fourni secrètement des secours d'hommes et d'argent pour cette expédition. L'espoir de le fixer en Angleterre était, par cette raison, fort agréable à ce monarque, et lui fit chercher avec ardeur tous les moyens de cultiver les dispositions favorables où Elisabeth paraissait être à son égard. Mais, quoique cette princesse eût peut-être poussé trop loin son badinage d'amour pour être justifiée par la

politique, elle n'était cependant pas encore déterminée à conclure ce mariage. Elle réduisit les instructions de Walsingham à négocier les conditions d'une alliance réciproque entre la France et l'Angleterre. Henri se soumettait avec répugnance à tenir des conférences à ce sujet ; à peine Walsingham commençait à proposer les conditions de cette ligue, qu'il apprit que la reine, prévoyant que les hostilités avec l'Espagne seraient le résultat de cette confédération, avait déclaré qu'elle préférerait le mariage avec la guerre, à la guerre sans le mariage. La cour de France, ravie de ce changement, rompit les conférences au sujet du traité, et entama la négociation du mariage mais cette matière ne fut pas plus tôt agitée, que la reine revint à préférer de conclure la ligue avant le mariage, et donna ordre à Walsingham de renouer les premières conférences sur cet objet. Il n'avait pas encore terminé cette affaire, lorsqu'il fut interrompu de nouveau par un autre changement de résolution ; non seulement la cour de France, mais Walsingham lui-même, Burleigh et les plus sages ministres d'Élisabeth, furent dans le dernier étonnement de tant de variations, et doutèrent si ce combat entre l'inclination et la raison, l'amour et l'ambition, aurait enfin un terme [221].

(216) Élisabeth éprouva encore, dans le cours de cette affaire, des combats d'une autre espèce entre sa raison et son économie, l'une de ses passions dominantes. Le duc d'Anjou sollicitait des secours d'argent pour se mettre en état d'ouvrir la campagne en Flandre. Malgré le soin qu'elle apportait à ménager ses finances, la reine sentit que le secours était nécessaire, et après avoir longtemps hésité, elle résolut de l'accorder. Le duc reçut d'elle un présent de cent mille écus avec cette somme, réunie à ses propres revenus, et à ce qu'y joignaient Henri et la reine douairière, il eut bientôt une armée et tint la campagne contre le prince de Parme. Il eut la gloire de faire lever le siège de Cambrai. Les états l'ayant élu gouverneur des Pays-Bas, il mit ses troupes en quartier d'hiver, et vint en Angleterre dans

---

221 Plusieurs circonstances démontrent clairement que les négociations pour un mariage entre Élisabeth et le duc d'Anjou n'étaient ni feintes ni politiques, particulièrement un passage des recueils manuscrits du docteur Forbes, qui sont aujourd'hui dans les mains de lord Royston. Elle y recommande à Walsingbam d'examiner la personne du duc avant d'entamer le traite; et comme ce prince venait d'avoir la petite-vérole, elle invite son ambassadeur à observer si sa figure a conservé assez d'agrément pour captiver le cœur d'une femme; Si son intention n'avait pas été sérieuse, et qu'ette n'eût voulu qu'amuser le public, ou la cour de France, cette circonstance était sans intérêt pour elle.

l'intention de suivre la négociation de son mariage avec la reine. L'accueil que lui fit cette princesse le flatta d'un succès complet, et lui donna l'espoir qu'enfin elle avait vaincu tous ses scrupules, et qu'elle était résolue à le choisir pour époux. Au milieu de la fête pompeuse célébrée le jour anniversaire du couronnement d'Élisabeth, on la vit, après un entretien long et animé avec ce prince, mettre à son doigt une bague qu'elle avait tirée du sien. Tous les spectateurs conclurent de cette circonstance qu'elle venait de promettre sa main au duc, et qu'elle avait même désiré que tout le monde le sût. Saint-Aldegonde ambassadeur des états, dépêcha sur-le-champ un courrier à ses maîtres pour leur faire part de ce grand événement. Les habitants d'Anvers qui, ainsi que les autres Flamands, regardaient Élisabeth comme une espèce de déité tutélaire, signalèrent leur allégresse par des feux de joie et par le jeu de toute leur artillerie. Un puritain de Lincoln's-inn avait répandu un écrit plein de passion, intitulé : *Abyme dans lequel l'Angleterre sera engloutie par le mariage français*. Cet homme fut arrêté et mis en jugement par ordre de la reine, et il eut la main droite coupée, comme libelliste : à peine la sentence fut-elle exécutée, que ce citoyen (217) courageux et fidèle prit son chapeau de l'autre main, et l'agitant sur sa tête s'écria : *Que Dieu conserve la reine !*

Malgré l'attachement qu'Élisabeth montrait si ouvertement pour le duc d'Anjou, le combat entre ses sentiments n'avait pas encore cessé. Sa prudence et son ambition, se réveillant par intervalles, la replongeaient dans ses incertitudes. Presque tous les courtisans qu'elle honorait de sa confiance et de sa faveur, Leicester, Hatton et Walsingham, se déclaraient avec la plus grande chaleur contre ce mariage. Les dames du palais de la reine osèrent même combattre sa résolution par les plus vives remontrances. Sir Philippe Sidney, fils de sir Henri Sidney, lord lieutenant d'Irlande, et neveu de Leicester, se déchaîna aussi contre cette union. Ce jeune seigneur, l'un des plus accomplis de son temps, eut la noble hardiesse d'écrire à la reine, pour la détourner de son dessein, une lettre qui est à la fois un modèle d'élégance de style et de force de raisonnement. Il représentait à sa majesté que la tranquillité de son règne reposait entièrement sur ses sujets réformés; qu'elle ne pouvait rien faire de plus révoltant pour eux que d'épouser un prince fils de la perfide Catherine de Médicis, et frère du cruel et perfide Charles IX, et qui lui-même avait trempé ses mains dans le sang des protestants innocents et paisibles; qu'elle devait regarder les catholiques comme ses ennemis mortels; qu'ils pensaient tous ou qu'elle avait usurpé la couronne, ou que la bulle d'excommuni-

cation lancée par le pape l'en avait légitimement dépouillée; que jamais rien n'avait relevé leurs espérances autant que la perspective de son mariage avec le duc d'Anjou ; qu'elle devait surtout la sécurité dont elle jouissait actuellement, malgré les efforts d'une faction si nombreuse, si riche et si unie, au défaut d'un chef capable de conduire leurs dangereuses entreprises; qu'elle allait y suppléer imprudemment elle-même en donnant du crédit dans son royaume à un prince fortement attaché à cette communion par les préjugés de son enfance; que le plus grand inconvénient ne venait pas de ce qu'il était étranger au sang royal d'Angleterre; que les esprits étaient actuellement disposés à préférer les liens de la religion aux liens civils même, et à se laisser entraîner, par la conformité de doctrine (218) plutôt que par les principes du gouvernement héréditaire et légitime que le duc d'Anjou avait d'ailleurs donné des preuves de son génie inquiet et turbulent; qu'après avoir manqué souvent de fidélité à son frère aîné et à son roi, il ne fallait pas se flatter qu'il se soumît tranquillement à l'empire d'une femme tandis qu'il se croirait lui-même en droit de dominer sur elle en qualité d'époux; que la France si peuplée, ayant des troupes si nombreuses, tant de noblesse dévouée aux armes, et accoutumée depuis quelque temps à servir dans l'espoir du pillage fournirait au duc des secours pour opprimer une nation peu guerrière et mal défendue ; que la route glorieuse qu'Élisabeth avait prise pour s'attacher le cœur de son peuple avait jusqu'à présent rendu son règne paisible et fortuné; qu'à quelque point que ses ennemis semblassent se multiplier contre elle, cet inébranlable rempart d'amour serait toujours assez fort pour l'en garantir qu'aussi longtemps que le trône de France serait rempli par Henri ou par sa postérité, il était imprudent d'espérer que les nœuds du sang assurassent ceux de l'amitié avec ce royaume, malgré les maximes de sa politique et les préjugés de sa religion ; que si jamais la couronne de France était dévolue au duc d'Anjou, la réunion des deux monarchies deviendrait plutôt un fardeau qu'un appui pour l'Angleterre; que l'exemple de sa sœur Marie devait suffire pour l'éclairer sur les dangers d'une telle alliance, et pour prouver que les Anglais étaient incapables d'attachement et de confiance, lorsqu'ils avaient de si fortes raisons de craindre que leurs intérêts ne fussent sacrifiés à ceux d'une nation étrangère et ennemie; que, malgré les grands inconvénients qu'on avait vu résulter du mariage de Marie, on ne pouvait se dissimuler que la maison de Bourgogne ne fût moins désagréable aux Anglais que ne le serait la maison de France; qu'il fallait aussi remarquer, comme une circonstance importante, que Philippe était de la même communion que Marie, et tenait intimement à

cette princesse par ce grand motif d'intérêt et d'affection; que quand la reine serait privée de postérité, quand la vieillesse même approcherait pour elle, la gloire et la félicité de son règne ne lui assureraient pas moins la considération générale; que l'amour de ses (219) sujets et l'attachement de tous les protestants de l'Europe la mettraient à couvert de tout événement, et que sa propre prudence déjouerait seule, et sans autre secours, les efforts de ses ennemis les plus malintentionnés [222].

Ces réflexions redoublèrent le trouble et l'irrésolution de la reine. On sut même qu'elle passa plusieurs nuits sans pouvoir goûter le moindre repos. La prudence et l'ambition naturelles à son caractère l'emportèrent à la fin sur une inclination momentanée. Elle fit venir le duc d'Anjou, et eut avec lui un long entretien particulier, dans lequel on suppose qu'elle fit l'apologie des raisons qui la forçaient à rompre ses engagements. Le duc marqua un dépit violent à l'issue de cette conversation, il jeta la bague qu'il avait reçue d'Élisabeth, et murmura contre l'inconstance des femmes et des insulaires. Il partit peu de temps après pour son gouvernement des Pays-Bas. A peine fut-il arrivé, qu'il perdit la confiance des états par ses entreprises téméraires sur leurs libertés. Il fut obligé de quitter ces provinces, et se retira en France, où il mourut. C'est ainsi que des réflexions faites à propos sauvèrent la reine de tous les malheurs qu'aurait entraînés après soi un mariage imprudent. L'état déplorable où la France était alors réduite mit Élisabeth à couvert de la vengeance qu'elle en aurait pu craindre, après avoir fait si légèrement un semblable affront au sang de ses rois.

Élisabeth ne fut jamais entièrement rassurée pendant le cours de son règne contre les attentats des catholiques anglais. Les diverses révolutions qui arrivaient dans les états voisins étaient tantôt la source de ses espérances, et tantôt celle de ses craintes. Les affaires d'Écosse fixèrent cette année toute son attention. L'ascendant que le comte de Lénox et James Stuart, alors revêtu du titre de comte d'Arran, avaient pris sur le jeune roi, n'était qu'un frêle appui de leur autorité, tandis que la plus grande partie de la noblesse et tous les prédicants étaient si mécontents de leur administration. L'assemblée de l'Eglise ordonna un jeûne solennel, et l'une des raisons apportées pour motiver cette abstinence fut le danger que courait le roi *avec les hommes* (220) *corrompus* dont il était environné. Dès ce jour, les chaires ne retentirent plus que de déclamations contre Lénox, Arran, et

---

222 Lettres de Sidney vol. 1, p. 187 et suiv. Cabala, p. 363.

les autres conseillers du prince. Lorsque ces discours eurent suffisamment préparé l'esprit du peuple, la noblesse forma le complot, et sans doute d'intelligence avec Élisabeth, de s'emparer de la personne de Jacques à Ruthven, terre du comte de Gowry. Ce dessein fut tenu si secret, qu'il réussit sans aucun obstacle. Gowry lui-même, le comte de Marre, les lords Lindesey et Boyd, les grands-maîtres de Glamis et d'Oliphant, les abbés de Dumfermline, Paisley, et Cambuskenneth, furent les chefs de cette entreprise. Le roi, se voyant retenu prisonnier, se mit à pleurer. Mais le maître de Glamis dit : « Ne nous inquiétons pas de ses larmes, il vaut mieux que les enfants pleurent que les hommes faits » mot que Jacques n'oublia jamais. Malgré son ressentiment, il comprit qu'il était nécessaire de se soumettre. Il affecta d'approuver la conduite de cette cabale, il reconnut hautement que c'était pour son bien-être qu'elle s'assurait de sa personne, et consentit à convoquer l'assemblée du clergé et la convention des états pour ratifier ce qui s'était fait.

Quoique l'assemblée eût établi comme une règle inviolable que le roi, en aucune occasion, et sous aucun prétexte, ne se mêlerait d'affaires ecclésiastiques, elle ne se fit pas scrupule de prendre connaissance de cette affaire purement civile, et de décider que l'attentat des conjurés devait être regardé comme une action méritoire par tous ceux qui craignaient Dieu, qui désiraient la conservation du roi et la prospérité du royaume. Elle enjoignit même à tout le clergé de faire valoir ces maximes dans la chaire, et menaça des censures ecclésiastiques quiconque s'opposerait à l'autorité des seigneurs confédérés. La convention, composée en grande partie de ces seigneurs mêmes, confirma les décisions de l'assemblée. Arran fut mis aux arrêts dans sa propre maison. Lénox était en état de résister; mais, dans la crainte d'exciter la guerre civile et d'avoir à se reprocher le sang qui se répandrait [223], il préféra de se retirer en France, où il mourut peu de temps après. Il persévéra jusqu'au dernier (221) moment de sa vie dans la religion protestante, que Jacques lui avait fait embrasser, mais que le clergé d'Écosse ne se persuada jamais qu'il eût sincèrement adoptée. Le roi fit venir la famille de Lénox, rétablit son fils aîné dans les biens et les dignités de sa maison, prit soin de la fortune de tous ses autres enfants, et conserva jusqu'à la mort un tendre souvenir de l'amitié qu'il avait eue pour le père; preuve incontestable du bon naturel de ce prince.

---

223 Histoire du Presbytèr. par Heylin, p. 227; Spotswood.

À peine la nouvelle de cette révolution fut-elle parvenue en Angleterre, qu'Élisabeth dépêcha sir Henri Cary et sir Robert Bowes, pour féliciter Jacques d'être délivré des pernicieux couseils de Lénox et d'Arran, pour l'exhorter à ne conserver aucun ressentiment de la violence apparente que les lords lui avaient faite, et pour lui demander qu'il consentît au retour du comte d'Angus, réfugié en Angleterre depuis la chute de Morton. Jacques ne fit aucune difficulté d'accorder ce dernier point. Comme il soupçonnait Élisabeth de n'avoir pas totalement ignoré le projet de sa détention, il crut devoir dissimuler devant les ambassadeurs anglais son indignatiou contre les seigneurs confédérés. Peu de temps après, la Motte-Fénélon et Menneville arrivèrent en qualité d'ambassadeurs de France. Leur ministère avait pour objet de s'informer de l'état où étaient alors les affaires du roi de l'assurer de l'amitié de leur maître; de confirmer l'alliance contractée anciennement avec la France, et de ménager un accommodement entre Jacques et sa mère. Cette dernière proposition alarma le clergé; l'assemblée représenta, comme un attentat détestable, toute tentative de réconciliation entre Marie et son fils. Les chaires retentirent de déclamations contre les ambassadeurs français, surtout contre Fénelon, qu'on appelait l'envoyé d'un barbare meurtrier, en désignant par-là le duc de Guise. Cet ambassadeur était chevalier du Saint-Esprit, et portait la croix de l'ordre sur son habit; on disait, par dérision, que cette décoration était le symbole de l'Antéchrist. Le roi tâcha inutilement de réprimer ces insolences. Pour en dédommager en quelque sorte les ambassadeurs, il désira que les magistrats d'Édimbourg leur donnassent un dîner splendide avant leur départ. Le clergé voulant rompre (222) cet engagement choisit le jour auquel il était fixé pour ordonner un jeûne public; mais ce jeûne ne fut point observé, et les prédicateurs s'en vengèrent en fulminant des malédictions contre les magistrats, qui, à la sollicitation du roi, avaient donné cette marque de considération aux ambassadeurs de France. On alla jusqu'à menacer ces magistrats des foudres de l'église. Ce fut avec beaucoup de peine qu'ils parvinrent à détourner la sentence d'excommunication qu'ils s'étaient attirée en se soumettant à l'autorité royale, de préférence à l'autorité ecclésiastique.

Ce qui augmentait la crainte d'un accommodement entre Jacques et Marie était l'intelligence où semblaient être à cet égard les ambassadeurs anglais avec ceux de France. Le clergé était assez peu clairvoyant pour supposer de la sincérité dans les démarches apparentes de l'Angleterre. La reine d'Écosse avait souvent fait des

ouvertures d'accommodement à Élisabeth qui les avait absolument négligées. Lorsque Marie apprit la détention de Jacques, elle écrivit de nouveau à cette princesse, d'une manière plus forte et plus pathétique que jamais, implorant son assistance pour obtenir sa propre liberté et celle de son fils. Elle disait dans cette lettre, que la nouvelle de la captivité de ce jeune prince avait excité dans son cœur la plus tendre sensibilité; que l'expérience qu'elle faisait elle-même, depuis tant d'années, de cette cruelle situation redoublait dans son âme la crainte qu'un pareil sort ne fût réservé à son malheureux enfant; que les injustices accumulées dont elle était la victime, les calomnies auxquelles elle avait été exposée, étaient si atroces, que, ne trouvant parmi les hommes nul appui pour l'innocence et la vérité, elle était réduite à en appeler enfin au ciel, le seul tribunal compétent entre des souverains égaux en puissance, en droits, et en dignité; qu'au moment où ses sujets rebelles, animés sourdement par les ministres d'Angleterre, l'avaient chassée de son trône, confinée dans une prison, poursuivie les armes à la main, elle était venue volontairement se jeter dans les bras d'Élisabeth, séduite malheureusement par les protestations d'amitié qu'elle en avait tant de fois reçues, et par sa confiance dans la générosité d'une amie, d'une alliée, d'une parente; qu'Élisabeth, non (223) contente de lui interdire sa présence, de protéger les usurpateurs de sa couronne, et de contribuer à la ruine des sujets fidèles qui lui étaient restés, l'avait réduite à une captivité plus dure que celle à laquelle elle avait échappé, et avait reconnu ainsi une confiance sans réserve que, quoique le ressentiment d'un traitement si cruel ne l'eût jamais portée qu'à de vains efforts pour obtenir sa délivrance, efforts malheureux pour elle-même et funestes pour les autres, elle voyait augmenter tous les jours la rigueur de sa prison; que tant de maux à soutenir excédaient les bornes de la patience humaine; que toute communication lui était refusée, non seulement avec le reste du genre humain, mais même avec son fils; que, dans une circonstance où son amour maternel était encore augmenté par la triste conformité de situation, elle n'avait seulement pas la consolation de recevoir des lettres ou des nouvelles de cet enfant si cher, le seul objet d'attachement qui lui restât dans le monde; que l'amertume de ses chagrins, encore plus que son étroite captivité, avait altéré sa santé, et joignait les douleurs du corps aux autres douleurs dont elle était navrée; que, tandis que ses infirmités la conduisaient tous les jours à ce terme consolant et désiré où finissent tous les malheurs de la vie, ses ennemis lui enviaient une dernière satisfaction, et, après l'avoir exclue de tous les plaisirs de la terre, faisaient encore tous leurs efforts pour lui ravir l'espérance

d'un bonheur futur et éternel; que l'exercice de sa religion et l'usage des cérémonies saintes, dans lesquelles on l'avait élevée, lui étaient interdits; qu'on ne lui permettait même aucun commerce avec les ministres de l'Évangile, choisis par le ciel pour être les dépositaires de nos fautes secrètes, et pour nous réconcilier avec la miséricorde divine par le sceau de l'absolution et le mérite de la pénitence; qu'il était injuste de se récrier contre la persécution exercée dans les autres royaumes, lorsqu'on privait une reine, une femme innocente, des secours qu'on ne refuse pas aux plus vils criminels dans les pays les plus barbares; que si elle pouvait jamais descendre du rang suprême dans lequel la Providence l'avait placée, ou cesser de réclamer la justice divine, s'il était un autre tribunal où elle voulût citer tous ses ennemis, ce ne serait qu'à l'équité, à l'humanité, à la douceur naturelle (224) d'Élisabeth qu'elle en aurait nécessairement senti les effets, sans les conseils perfides dont cette princesse était obsédée; qu'elle la conjurait enfin de revenir à son propre caractère, et de réfléchir sur tout ce qu'elle devait attendre du fils et de la mère, si, ajoutant aux liens du sang ceux de la reconnaissance, elle daignait les tirer de la déplorable position où ils gémissaient, et les rétablir dans l'état de liberté et d'autorité auquel ils avaient droit.

Les suites funestes que pouvait avoir ce rétablissement engageaient, au contraire, Élisabeth à l'empêcher. Il était à craindre, si Marie reprenait une certaine portion d'autorité en Écosse, que sa vengeance, son ambition, son zèle pour le catholicisme, ses liaisons étrangères et domestiques, ne la rendissent une voisine bien dangereuse. Après avoir dissipé la faction anglaise parmi ses sujets, elle aurait été en état de faire revivre ses prétentions au trône d'Angleterre, que ses partisans, dans les deux royaumes, continuaient à soutenir avec beaucoup d'audace et d'ardeur. Si on ne la rétablissait sur le trône qu'en mettant à son autorité des bornes étroites et inébranlables, il était encore à craindre que, lassée du joug, elle ne prit la fuite, et ne se précipitât dans des démarches téméraires, qu'un souverain qui aurait une couronne à perdre ne hasarderait pas. Marie elle-même, ne sentant que trop ces difficultés, et convaincue par l'expérience qu'Élisabeth lui barrerait toujours le chemin du trône, était devenue plus humble dans ses vœux. L'âge et les infirmités avaient amorti en elle ces sentiments d'ambition qui l'avaient tant animée autrefois, et elle était résolue à sacrifier toutes ses espérances de grandeur pour obtenir un peu de liberté, ce premier de tous les biens, auquel il était naturel qu'elle aspirât avec la plus vive impatience. Elle proposa donc d'être simplement

associée avec son fils aux droits honorifiques de la royauté, tandis que l'administration resterait à lui seul; elle se réduirait en Angleterre à mener une vie privée, et même dans une sorte de retraite; elle désirait uniquement d'être moins gênée pour faire de l'exercice et pour voir du monde, qu'elle ne l'avait été depuis qu'on avait découvert ses intrigues avec le duc de Norfolk. Mais Elisabeth craignait, en se relâchant ainsi sur la garde de (225) Marie, de faciliter son évasion, ou en France, ou en Espagne ou du moins de lui procurer les moyens de multiplier ses partisans, et de donner de nouveau l'essor à son goût pour l'intrigue. Après y avoir mûrement réfléchi, Élisabeth résolut intérieurement d'éluder toutes ses propositions; et, quoiqu'elle feignît d'y consentir, elle eut l'art de se réserver les moyens de tromper l'attente de cette princesse infortunée. Tant que Lénox avait été puissant en Écosse, Elisabeth n'avait jamais répondu aux sollicitations de Marie; mais depuis que ses propres partisans s'étaient emparés du gouvernement, elle méditait de rejeter sur eux-mêmes tout l'odieux du refus de conciliation. Sous le prétexte qu'il ne fallait plus pour cimenter l'accommodement que le concours du conseil d'état d'Écosse, elle donna l'ordre à Bowes, son ambassadeur, d'ouvrir les négociations au sujet de la liberté de Marie, et de son association avec son fils. Quoiqu'elle parût se rendre par-là aux prières de cette princesse, elle lui refusa cependant la permission d'envoyer un ambassadeur en son nom; circonstance d'où Marie pouvait aisément prévoir quel serait le résultat de ces prétendues négociations. Le conseil d'Écosse, à l'instigation du clergé, rejeta tout traité. Jacques, alors prisonnier de la cabale dominante, protesta qu'il n'avait jamais consenti à s'associer sa mère, et qu'il n'y avait eu que des propositions vagues faites à ce sujet [224].

Les affaires d'Écosse ne restèrent pas longtemps dans cet état. Le jeune roi, impatient de la contrainte où il était retenu, trompa la vigilance de ses gardes, et se sauva à Saint-Andrews, où il invita ses amis et ses partisans à le joindre. Les comtes d'Argyle, Marshal, Montrose et Rothes se rendirent promptement aux ordres de leur maître, et le parti opposé ne se trouva plus assez fort pour résister à celui qui venait de se réunir. On offrit à ces seigneurs ligués le pardon de l'offense qu'ils avaient commise en se saisissant de la personne du roi, pourvu qu'ils se soumissent et se reconnussent coupables. Quelques-uns acceptèrent ces conditions. Le plus grand nombre, et particulièrement d'Angus, Hamilton, Marre et

---

224 Manuscrit de la Bibliotheque des Avocats, A, 3, 28, p. 401, de la Bibl. Cot. liv. Calig, chap. 9.

Glamis, aimèrent mieux (226) sortir du royaume, et se retirèrent ou en Irlande, ou en Angleterre, sous la protection d'Élisabeth. Le comte d'Arran fut rappelé à la cour; et les mécontents qui n'avaient pu souffrir l'autorité de Lénox, homme vertueux et modéré, firent tomber, par leur opiniâtreté, le pouvoir entre les mains d'un ambitieux dont les principes étaient aussi violents que ses moeurs étaient corrompues.

Élisabeth écrivit à Jacques, et, citant dans sa lettre une maxime tirée d'Isocrate, reprocha indirectement à ce prince et son inconstance et la violation de ses engagements. Il justifia sa conduite dans sa réponse, et, à son tour, cita deux passages du même auteur, qu'il tourna contre Élisabeth. Cette princesse lui envoya ensuite Walsingham à titre d'ambassadeur. Les affaires dont il devait traiter étaient de si peu d'importance, qu'elles ne demandaient pas les soins de ce ministre expérimenté; mais l'objet principal de la reine était de s'instruire, par les yeux d'un homme habile et pénétrant, du caractère et du génie de Jacques. Ce jeune prince avait beaucoup d'esprit; mais il manquait de la vigueur et de la dextérité nécessaires à sa position. Comme il parlait facilement et avec éloquence, Walsingham conçut d'abord une plus haute idée de ses talents qu'il ne parut mériter dans la suite lorsqu'on traita d'affaires plus sérieuses avec lui, et le compte que ce ministre en rendit à sa maîtresse l'engagea désormais à marquer à Jacques plus d'égards qu'elle n'avait cru jusqu'alors lui en devoir.

Le roi d'Écosse persistant dans ses vues actuelles, convoqua le parlement. Il fut statué qu'à l'avenir aucun ecclésiastique ne pourrait se permettre dans ses sermons des traits hasardés, scandaleux, ou injurieux contre le roi, le conseil, ou les mesures publiques, et ne pourrait se mêler des affaires de sa majesté et des états. Le clergé, voyant que la chaire ne serait plus un asile sacré pour lui, fut extrêmement irrité; tous les ecclésiastiques répandirent que le roi était devenu papiste dans le cœur, et ils donnèrent à leurs adversaires les noms insultants de débauchés, d'intempérants, d'hommes perdus. La conduite emportée du comte d'Arran jeta le peuple dans le parti des ecclésiastiques. Le comte de Gowry, malgré l'abolition du dernier attentat, fut (227) mis en prison, jugé sur de nouvelles accusations, condamné et exécuté. Plusieurs personnes d'une vie irréprochable devinrent les victimes de la tyrannie du favori. Les lords fugitifs, secondés par Élisabeth, jugèrent le temps favorable pour rentrer dans leurs biens et dans leur autorité; ils firent sur Stirling une première entreprise, où ils échouèrent; ils furent plus heu-

reux dans une autre; le roi les admit en sa présence, leur pardonna, et leur rendit sa faveur.

Arran fut dépouillé de son autorité, de ses biens et des titres qu'il avait usurpés : tout paraissait calmé, dans le royaume. Après s'être opposée quelque temps au crédit de ce favori, Élisabeth avait pris le parti, avant sa chute, d'accommoder tous ses différends avec lui par le moyen de Davison, un de ses ministres, qu'elle avait envoyé en Écosse; mais, comme elle avait plus de confiance dans les lords qu'elle venait d'aider à relever leur fortune, elle vit avec joie cette révolution dans les affaires, et se maintint en bonne intelligence avec la nouvelle cour et le ministère de Jacques.

Les mouvements qui avaient agité l'Écosse auraient paru peu importants au repos et à la sûreté d'Élisabeth, si ses propres sujets avaient été entièrement unis entre eux, et si le zèle des catholiques, plus irrité par la contrainte que par la persécution même, ne l'eût pas menacée tous les jours de quelques soulèvements dangereux. La vigilance de ses ministres, surtout de Burleigh et de Walsingham, redoublait à proportion de l'activité des mécontents. Pour découvrir les conspirations, et même les intentions secrètes de tous les gens suspects, on eut recours à des ruses qui auraient été très blâmables dans un gouvernement plus paisible. On envoya mystérieusement chez plusieurs catholiques des lettres supposées, au nom de la reine d'Écosse et des Anglais exilés; on salaria des espions pour observer les démarches et les discours de tous ceux dont on se défiait ; on autorisa les délateurs. Malgré la sagacité de ces deux habiles ministres, qui leur aidait à distinguer la vérité de l'imposture, plusieurs calomnies furent sans doute écoutées, et tous les citoyens, surtout les catholiques, ne vécurent plus que dans l'inquiétude et dans l'effroi. Henri Piercy comte de (228) Northumberland, frère de celui qui avait eu la tête tranchée quelques années auparavant, et Philippe Howard, comte d'Arundel, fils de l'infortuné duc de Norfolk, furent soupçonnés l'un et l'autre ; un ordre du conseil retint Arundel aux arrêts dans sa propre maison. Francis Throgmorton, simple gentilhomme, fut mis en prison pour une lettre qu'il avait écrite à la reine d'Écosse, et qui avait été interceptée. Lord. Paget et Charles Arundel, engagés avec lui dans des complots contre l'état, passèrent promptement la mer pour aller chercher leur sûreté chez l'étranger. Throgmorton convint qu'un projet d'invasion et de révolte avait été concerté pendant l'instruction de la procédure, il voulut rétracter cet aveu qu'il attribuait à la crainte de la torture; mais on le trouva suffi-

samment convaincu, et il fut exécuté. Mendoza, l'ambassadeur d'Espagne, promoteur de cette conspiration, reçut ordre de sortir du royaume. Wade fut dépêché en Espagne pour justifier ce procédé à l'égard de Mendoza, et pour prier le roi d'envoyer un autre ambassadeur à sa place; mais Philippe refusa de donner audience à l'ambassadeur anglais. On s'empara en Angleterre d'un vaisseau à bord duquel était venu un jésuite écossais, nommé Creighton; ce jésuite était chargé de quelques papiers qu'il voulut jeter dans la mer après les avoir déchirés mais, le vent les ayant repoussés dans le vaisseau, les morceaux en furent rassemblés, et découvrirent des secrets importants.

La plupart de ces conspirations furent imputées, avec beaucoup de vraisemblance, aux intrigues de la reine d'Écosse. Comme son nom était mêlé dans toutes ces affaires, le conseil jugea qu'il ne pouvait apporter trop de précautions contre ce qu'on avait à redouter des prétentions et du caractère de cette princesse. Le soin de la garder fut ôté au comte de Shrewsbury, quoique digne de cette confiance par sa vigilance et sa fidélité; ce seigneur parut seulement avoir eu trop d'indulgence pour sa prisonnière, surtout à l'égard des promenades qu'il lui permettait. Elle fut remise entre les mains de sir Amias Paulet et de sir Drue Drury, tous deux hommes d'honneur, mais inflexibles et rigides dans les fonctions de leur ministère. Le comte de Leicester et d'autres courtisans formèrent alors une (229) association; et, comme Élisabeth était chérie de toute la nation, excepté des fanatiques catholiques, tout le monde s'empressa d'y souscrire avec joie. L'objet de cette espèce de ligue était de défendre la reine, de venger sa mort ou les injures qu'elle pourrait souffrir; enfin d'exclure du trône, sans égard à aucun droit, toute personne à la suggestion ou en faveur de laquelle quelque attentat aurait été commis contre sa majesté. La reine d'Écosse sentit que cette association la regardait, et, pour écarter tous les soupçons qu'on avait pu prendre sur son compte, elle sollicita la permission d'y souscrire.

Élisabeth afin d'imposer encore davantage aux mécontents, en leur faisant voir combien la nation lui était favorable, convoqua un nouveau parlement ; elle y trouva la soumission et l'attachement qu'elle en attendait. Ce parlement confirma l'association ; il ajouta même une clause qui autorisait la reine à nommer des commissaires pour faire le procès à tout prétendant à la couronne, qui tenterait ou tramerait contre elle une invasion, un soulèvement, ou un assassinat; sur la seule condamnation prononcée par les commissaires, la personne coupable devait être

déchue de tous droits à la succession, et sujette en outre au châtiment qu'il plairait à sa majesté de lui faire subir. Enfin, pour plus grande sûreté, en cas que la reine périt de mort violente, on établit un conseil de régence pour gouverner le royaume, régler la succession, et tirer vengeance de ce forfait.

On fit aussi une loi sévère contre les jésuites et les prêtres catholiques : il leur fut enjoint de sortir du royaume dans l'espace de quarante jours, sous peine, pour ceux qui oseraient y rester au-delà de ce terme, ou y revenir dans la suite, d'être réputés criminels de trahison. On statua que ceux dont ils auraient reçu asile ou assistance seraient traités comme coupables de félonie; que ceux qu'on élevait dans les séminaires, s'ils ne revenaient pas six mois après en avoir eu l'ordre, et s'ils ne se soumettaient pas à la reine, en présence d'un évéque ou de deux juges, seraient également déclarés traîtres, que ceux même qui se seraient soumis perdraient le mérite de leur soumission, et la rendraient nulle, s'ils approchaient de la cour avant (230) l'expiration de dix années, ou à la distance de dix milles. Par cette loi, l'exercice de la religion catholique, défendu jusqu'alors sous des peines assez légères, et souvent même toléré se trouva totalement aboli. Pendant le reste du règne d'Élisabeth, les prêtres payèrent quelquefois de leur vie l'infraction de cette loi. Les partisans de cette princesse assuraient que ces prêtres étaient punis pour leurs trahisons, et non pas pour leur religion mais l'apologie doit s'entendre seulement dans ce sens que la loi fut établie pour punir les coupables attentats des catholiques, et non pas que chaque catholique auquel on fit subir la peine de la loi fut convaincu de trahison [225]. Les catholiques eurent alors vraiment lieu de se plaindre d'une persécution violente, méthode qui, en dépit des maximes fanatiques et barbares de ce siècle, n'est certainement pas la meilleure pour convertir les hommes à la religion adoptée dans un état, et les soumettre au gouvernement établi.

Indépendamment de l'autorité nouvelle dont le parlement venait d'armer la reine, il lui accorda un subside et deux quinzièmes. Le seul acte dont sa majesté crut n'avoir pas à se louer fut une requête que les communes lui adressèrent pour obtenir une réforme plus étendue dans les matières ecclésiastiques. Cependant cette demande même, qui intéressait la reine, aussi bien que ceux qui la formaient,

---

225 Quelques-uns même de ceux qui justifient la conduite d'Elisabeth conviennent que, dans l'espace de dix ans, il y eut cinquante prêtres exécutes, et cinquante-cinq bannis. (Camden,p.649).

sur un article très délicat, prouva, par la manière dont elle fut faite, à quel point l'autorité royale imposait à la chambre basse. La plus grande partie de cette chambre était composée de puritains, ou d'hommes qui penchaient en faveur de cette secte [226]. Mais les réprimandes sévères que les communes avaient essuyées de la part de la cour, dans les dernières sessions, les empêchèrent d'oser introduire (231) aucun bill concernant la religion; elles n'ignoraient pas que cette tentative aurait été interprétée comme une usurpation de la prérogative royale. Elles s'en tinrent à l'humble forme d'une requête, non pas à la reine, qui aurait pu s'en offenser, mais à la chambre haute, ou plutôt aux évêques qui siégeaient dans cette chambre, et de qui seuls elles consentaient à recevoir des règlements sur ce qui regardait la réformation ; étrange écart de ce que nous regardons maintenant comme la dignité des communes

La chambre basse demandait dans sa requête que les évêques ne pussent conférer les ordres qu'avec le consentement et l'assistance de six prêtres. Cette demande fut rejetée unanimement par les prélats, comme une innovation qu'on méditait d'introduire dans le gouvernement ecclésiastique. La chambre demandait aussi qu'aucun membre du clergé ne pût être pourvu d'un bénéfice sans qu'on en eût préalablement donné avis à sa paroisse, pour s'assurer de sa doctrine et de ses mœurs. Mais cette tentative pour établir une sorte d'administration populaire ne fut pas mieux accueillie que la précédente. Un autre article proposait que les évêques ne pussent assujettir le clergé inférieur à toutes les cérémonies du culte établi, ni déposséder un bénéficier pour avoir omis une partie du service; comme si l'uniformité dans le culte public n'eût pas été prescrite par la loi, ou comme si les prélats avaient le pouvoir d'en dispenser. La requête portait encore sur les abus qui régnaient dans les dénonciations de la sentence d'excommunication, et engageait les évêques à faire des règlements pour y obvier, ajoutant que ces matières étaient trop sublimes pour que les communes osassent s'y élever.

---

226 Outre la demande ci-après mentionnée, ce qui prouve que les puritains dominaient dans les communes est le bill qui y passa pour la sanctification du dimanche, jour qu'ils appelaient le sabbat, et l'interdiction qu'ils imposérent au peuple de tous les amusements auxquels il avait coutume de se livrer ce jour-là. (D'Ewes, p. 335.) Une preuve convaincante de l'esprit contraire qui régnait dans la chambre hante est la proposition qu'on y fit d'ajouter le mercredi aux autres jours de jeûne, et d'ordonner ce jour-là une abstinence absolue de nourriture tirée du genre animal. (D'Ewes, p. 373.)

Mais l'objet le plus important dont il fut question dans cette requête, regardait la commission ecclésiastique et le serment appelé *ex officio*, exigé par cette cour. C'est un sujet assez intéressant pour mériter quelque explication. Le premier primat, après l'avènement d'Élisabeth, fut Parker, homme rigide sur l'observation de l'uniformité du culte établi; aucun puritain n'osa tenter de son temps, d'innovation dans les habits, dans les cérémonies, ou dans la liturgie de l'église, sans (232) être puni par des amendes ou par la destitution. Parker mourut en 1575. Il fut remplacé par Grindal, qui, puritain lui-même au fond du cœur, avait une répugnance extrême à exécuter les lois portées contre eux, et à punir les ecclésiastiques non conformistes. Il refusa d'obéir aux ordres que la reine lui donna de persécuter quelques prétendus prophètes, et de supprimer les réunions particulières des zélateurs, qu'elle craignait de voir dégénérer en écoles de fanatisme. Irritée de sa désobéissance, elle le fit interdire de ses fonctions archiépiscopales, par une sentence de la chambre étoilée, et reléguer dans sa propre maison. Après la mort de ce prélat, arrivée en 1583, Élisabeth se promit d'être plus circonspecte dans le choix de son successeur. Elle nomma Whitgift, ecclésiastique zélé, dont la plume s'était déjà signalée contre les puritains en plusieurs controverses, et qui, ayant tenté vainement de les convaincre par les arguments, était déterminé à les ramener par la force et par l'exécution des lois pénales. Il fit entendre à la reine que toute l'autorité spirituelle qui résidait dans les prélats devenait nulle sans la sanction du souverain. Comme la commission ecclésiastique était alors sans pouvoir, il engagea Élisabeth à en créer une autre, plus arbitraire qu'aucune des précédentes, et munie d'une autorité sans bornes. Cette princesse établit en conséquence quarante-quatre commissaires, desquels douze étaient ecclésiastiques trois d'entre eux suffisaient pour représenter les autres en leur absence, et pour exercer toute l'autorité de cette cour; les limites du royaume furent celles de leur ressort, leur juridiction embrassait tous les ordres de l'état, et toutes leurs formes, toutes leurs manières de procéder étaient directement contraires à l'esprit des lois et à l'équité naturelle. Ils avaient le droit de visite, et celui de rectifier les erreurs, les schismes, les hérésies, et en un mot, de régler toutes les opinions, et de punir toute infraction de l'uniformité dans l'exercice du culte établi. Ils pouvaient faire des recherches, non seulement par les voies légales des jurés et des témoins, mais aussi par tous les autres moyens qu'ils jugeaient à propos, comme les supplices, les tortures, les interrogatoires, les emprisonnements. Ils étaient autorisés à exiger de quiconque leur était suspect, le serment (233) appelé *ex officio*, par lequel on était obligé de répondre à

toute espèce de question, et dès lors exposé à s'accuser soi-même, ou à dénoncer ses amis les plus intimes. Les amendes qu'ils imposaient étaient absolument à leur discrétion, et souvent entraînaient la ruine totale du délinquant; ce qui était contraire à l'intention de la loi de l'état. La détention de l'accusé n'était limitée par aucune règle que leur caprice ils s'arrogeaient le droit d'imposer au clergé tous les nouveaux articles de souscription, et par conséquent de foi, qu'ils jugeaient à propos. Quoique toutes les autres cours spirituelles eussent été assujetties, depuis la réformation, aux prohibitions des cours suprêmes de judicature, la commission ecclésiastique fut soustraite à cette juridiction légale, et ne dépendit que d'elle-même. Pour donner encore plus d'étendue à l'autorité de ces commissaires, ils furent autorisés à punir les incestes, les adultères, les fornications, enfin les mauvais procédés, le défaut de conduite, et les désordres qui pouvaient naître à la suite du mariage; les peines qu'ils infligeaient étaient remises à leur sagesse, à leur conscience et à leur volonté. En un mot, cette cour fut une inquisition réelle, et adopta toute l'iniquité, toute la cruauté inséparables de ce tribunal horrible. Comme la commission ecclésiastique renversait toutes les lois par les privilèges dont elle était pourvue, sa création ne parut être qu'un abus d'autorité de la part d'une princesse impérieuse. On n'y aperçut d'autre fondement que l'article d'un statut qui rendait la suprématie à la couronne, et autorisait le souverain à nommer des commissaires pour exercer cette prérogative; mais toute prérogative en général, et surtout la suprématie, était supposée, dans ces temps-là, renfermer une puissance que les lois, les exemples, ou la raison, ne pouvaient ni déterminer ni restreindre.

Quoique les communes, dans leur requête aux prélats, n'eussent touché que très légèrement et avec soumission les abus ecclésiastiques, la reine en fut cependant blessée elle ne put s'empêcher, dans le discours qu'elle prononça à la fin de la session, d'accuser les communes de présomption, et de leur reprocher ces murmures que la crainte de l'irriter avait cependant rendus si faibles qu'ils n'avaient pu qu'indirectement parvenir à son (234) oreille. Après avoir fait quelques remerciements généraux des marques d'attachement qu:on lui avait données, après avoir réitéré les assurances de son affection pour ses sujets, cette princesse dit qu'on ne pouvait trouver d'abus dans l'église sans en rejeter le reproche sur elle-même, puisque Dieu, qui en était le suprême chef, l'avait préposée pour la gouverner, et que nulle hérésie, nul schisme ne pouvait s'introduire dans le royaume que par sa permission, ou par l'effet de sa négligence; que rien n'était exempt d'abus ; qu'elle

avertissait les prélats d'être vigilants ; qu'elle était résolue à déposer ceux qui ne s'acquitteraient pas de leur ministère avec soin; qu'on n'ignorait pas en général qu'elle s'était appliquée à plusieurs genres d'étude, et particulièrement à la philosophie (elle voulait dire sans doute la théologie) ; qu'elle avouerait qu'entre les gens à qui les affaires ne laissaient pas le loisir de se livrer entièrement aux sciences, il en était peu qui eussent lu et réfléchi autant qu'elle; que, comme elle pouvait discerner l'orgueil de la plupart de ceux qui analysaient si curieusement l'Écriture sainte, et tâchaient d'innover en tout, elle ne souffrirait pas davantage cette licence ; que son intention était de gouverner son peuple conformément à la loi de Dieu, en le maintenant dans un juste milieu entre les désordres de la cour de Rome et les erreurs des sectes modernes; qu'autant les catholiques étaient les ennemis invétérés de sa personne, autant les autres novateurs étaient dangereux dans tout état monarchique que, sous le prétexte spécieux d'annoncer la parole divine, ils aspiraient à établir leurs propres sentiments et à censurer les actions du prince [227].

On s'aperçoit, par tous ces détails, que les communes, dans le plan général de leur requête aux prélats, ainsi que dans quelques articles particuliers, ne montrèrent pas moins d'ignorance que la reine sur les vrais principes de la liberté et d'une constitution légale. Il est bon de remarquer aussi qu'Élisabeth, loin (235) de céder aux plaintes du parlement à l'égard de la commission ecclésiastique, accorda à ce comité, avant la fin de son règne, de nouvelles patentes, par lesquelles elle étendit, plutôt qu'elle ne resserra, l'autorité des commissaires.

Pendant la session de ce parlement, on découvrit une conspiration qui augmenta beaucoup la haine qu'on avait déjà pour les catholiques, et la division des deux religions rivales. William Parry, gentilhomme catholique, avait reçu sa grâce de la reine pour un crime qui l'exposait à une peine capitale. Ayant obtenu ensuite la permission de voyager, il se retira à Milan, où il professa ouvertement sa religion, qu'il avait toujours dissimulée en Angleterre. Ce fut dans cette ville que le

---

227 D'Ewes, p. 328. Cette secte avait effectivement fait tant de progrès, que plus de cinq cents ecclésiastiques avaient signé secrètement un livre de discipline, et que le gouvernement presbytérien s'établissait par-là dans le sein de l'église, malgré la rigueur des prélats et de la haute commission : tant il est difficile de réprimer les nouveautés, en matière de religion, par les lois pénales, quelque sévères qu'elles soient. (Voyez l'Histoire des Puritains, par Néal), vol. 1, p. 483. Vie de Whitgift, par Strype p. 291.)

jésuite Palmiro lui persuada que l'action la plus méritoire qu'il pût faire était d'arracher la vie à sa souveraine et à sa bienfaitrice. Le nonce Campeggio, consulté sur ce pieux dessein, y donna son approbation. Parry, encore agité de ses doutes, vint à Paris, dans l'intention de repasser en Angleterre, et d'y consommer son sanguinaire projet. Il fut encouragé de nouveau par Thomas Morgan, gentilhomme très considéré dans le parti. Watts, et quelques autres prêtres catholiques, essayèrent en vain de le détourner d'une entreprise qu'ils lui représentèrent comme impie et criminelle. L'autorité de Ragazzoni, nonce du pape à Paris, l'emporta, et Parry s'affermit dans sa résolution. Il écrivit au pape une lettre qui fut envoyée au cardinal Como, pour la communiquer au saint père, et lui demander son absolution et sa bénédiction paternelle. La réponse qu'il reçut du cardinal lui apprit que son projet avait été fort approuvé. Il se rendit alors en Angleterre, dans la ferme résolution de l'exécuter. Mais le sentiment naturel du bien et du mal moral est si profondément gravé dans le cœur humain, qu'il est difficile, même aux préjugés d'une fausse religion, de l'effacer entièrement. Cet assassin fanatique, avant de frapper le coup, voulut essayer s'il n'y avait pas d'autres expédients pour adoucir la persécution dont les catholiques gémissaient. Il trouva moyen de s'introduire auprès de la reine ; il l'assura que plusieurs conspirations étaient formées contre elle, et l'exhorta, si elle voulait conserver ses jours, à tolérer l'exercice de la religion romaine. Dans la crainte d'être tenté (236) par l'occasion d'assassiner Elisabeth, il ne venait jamais à la cour sans être dépouillé de toute arme offensive. Il parvint à se faire élire membre du parlement. Ayant prononcé dans cette assemblée un discours plein de véhémence contre les lois sévères qu'elle avait établies pendant sa dernière session, il fut mis en prison pour sa hardiesse, et exclu de la chambre des communes. Le mauvais succès de cette tentative le ramena plus fortement que jamais à son premier dessein. Il s'en ouvrit à Nevil, qui l'applaudit avec chaleur, et voulut partager le mérite de l'exécution. Le docteur Allen, devenu ensuite cardinal, publia un livre qui acheva de lever tous leurs scrupules sur le meurtre d'un souverain hérétique. Ils convinrent de tirer un coup de pistolet sur là reine au moment où elle ferait sa promenade à cheval, résolus, s'i!s ne pouvaient fuir, de sacrifier leur vie pour remplir un devoir qu'ils imaginaient être si agréable à Dieu et si utile à la vraie religion. Tandis qu'ils épiaient l'instant de consommer leur exécrable attentat, le comte de Westmoreland mourut dans son exil, Nevil, proche héritier de sa maison, conçut alors l'espoir qu'en rendant un service important à la reine, il pourrait en obtenir les biens et les honneurs que le feu comte avait perdus par sa rébel-

lion. Il révéla toute la conspiration aux ministres. Parry, étant arrêté, leur avoua son crime, ainsi qu'aux jurés nommés pour lui faire son procès. La lettre qu'il avait reçue du cardinal Como fut produite, et donna une nouvelle force à l'aveu de Parry. Une sentence de mort fut rendue contre lui, et il subit le châtiment que la loi décerne contre les traîtres [228].

(237) Ces complots atroces semblaient partout être l'effet de cet esprit de fanatisme qui animait alors les deux religions, et spécialement la catholique. Un gentilhomme du comté de Warwick, nommé Somerville, homme dont la tête était un peu dérangée, avait entendu tellement exalter le mérite qu'avait devant Dieu le meurtre des hérétiques et des persécuteurs, qu'il vint à Londres, dans le dessein d'assassiner la reine. Quelques extravagances auxquelles il se livra ayant découvert son intention, il fut mis en prison, et s'y donna la mort. Environ dans le même temps, Balthasar Gérard, Bourguignon, conçut et exécuta la même entreprise contre le prince d'Orange. Ce grand homme périt à Delft, par la main d'un furieux, qui, avec un courage digne d'une plus juste cause, sacrifia sa propre vie pour donner la mort à cet illustre restaurateur et protecteur de la liberté de conscience. La perte d'un citoyen si généreux pénétra les Flamands de la plus vive douleur. Ils le regardaient comme un père, et le pleurèrent de même; d'ailleurs, ce chef habile et puissant leur était ravi dans un moment où les rapides progrès des armes espagnoles le leur rendaient plus nécessaire que jamais. Le prince de Parme avait eu cha-

---

228 Cette même année, le comte de Northumberland, frère de celui qui avait eu la tête tranchée quelques années auparavant, était entre dans une conspiration avec lord Paget pour délivrer la reine d'Écosse. Il fut mis à la tour. Prévoyant que son crime ne manquerait pas d'être prouvé, certain du moins qu'une sentence serait rendue contre lui, il abrégea les poursuites par une mort volontaire, en se tirant un coup de pistolet dans le cceur. Environ dans le même temps, le comte d'Arundel, fils de l'infortuné duc de Suffolk, étant aussi entré dans des projets criminels, et réfléchissant à la fatalité qui poursuivait sa maison, tenta de s'enfuir secrètement et de passer la mer; mais on le prévint, et on le conduisit à la tour. En 1587, son procès lui fut fait comme coupable de haute trahison. Il fut accusé principalement d'avoir laissé échapper des expressions d'attachement pour les Espagnols, et d'avoir assuré qu'il ferait dire des messes pour le succès de leur *Armada*. Il fut condamné par ses pairs, comme traitre. Cette sentence ne reçut point d'exécution mais Arundel ne recouvra jamais sa liberté. Il mourut en prison en 1595. Il avait porté si loin les austérités de la pénitence que l'on a cru qu'elles avaient avancé ses jours.

que année de nouveaux avantages sur eux ; plusieurs provinces étaient déjà réduites ; il assiégeait Anvers, la ville la plus riche, la plus peuplée des Pays-Bas, et dont on prévoyait que la perte donnerait le coup mortel aux affaires des états révoltés. Il ne leur restait plus d'espérances que dans les secours étrangers; ils connaissaient trop la circonspection et l'économie d'Élisabeth pour en attendre d'elle, et ils se promirent un meilleur succès du côté de la France. Pour mieux déterminer Henri III à prendre leur défense, ils lui offrirent la souveraineté de leur pays. L'état où était alors la monarchie française obligea le roi à refuser une offre si avantageuse. Il avait cru que la mort du duc d'Anjou, en le délivrant des intrigues de ce prince, contribuerait à rétablir la tranquillité publique; elle le plongea, au contraire, dans des embarras plus cruels. Le roi de Navarre, huguenot déclaré, étant devenu le plus proche héritier de la couronne de France, le duc de Guise en prit occasion de faire revivre la ligue catholique, et contraignit Henri, par les moyens les plus violents, à exclure (238) de sa succession ce prince brave et vertueux. Quoique Henri fût zélé catholique, il devint lui-même un objet d'aversion pour les ligueurs, en n'adoptant pas sans réserve leurs démarches irréfléchies et précipitées. Comme il joignait les pratiques les plus superstitieuses de l'Eglise romaine aux mœurs les plus relâchées dans la vie privée, la faction saisit ce prétexte pour peindre sa dévotion sous les traits de l'hypocrisie. Ce prince, s'apercevant du déclin de son autorité, fut obligé, pour en conserver les restes, de déclarer la guerre aux huguenots, et d'armer les ligueurs, qu'il regardait comme ses ennemis les plus dangereux, tant par leurs tentatives ambitieuses dans l'intérieur du royaume, que par leurs liaisons intimes avec Philippe. Esclave de cette même politique, Henri n'osa s'unir avec les protestants révoltés des Pays-Bas, et il eut la douleur de voir échapper une occasion de se venger des entreprises et des cabales hostiles du roi d'Espagne.

Les états, réduits à cette extrémité, envoyèrent à Londres une ambassade solennelle, et firent offrir de nouveau à Elisabeth de la reconnaître pour leur souveraine, à condition qu'elle leur accorderait sa protection et des secours. L'opinion des ministres les plus prudents de cette princesse fut fort partagée sur le parti qu'elle devait prendre dans une circonstance si importante et si délicate. Quelques-uns lui conseillaient de rejeter l'offre des états, et lui représentaient le danger, aussi bien que l'injustice qu'il y aurait à l'accepter. Combattre la révolte des sujets, disaient-ils, est la cause commune de tous les souverains ; on ne peut ap-

puyer celle des Flamands, sans donner aux Anglais l'exemple dangereux de se soulever. Ils ajoutaient que, si les princes étaient obligés par les lois de l'Être suprême à ne pas opprimer leurs sujets, les peuples ne l'étaient pas moins à ne jamais manquer de fidélité à leurs souverains, et ne pouvaient se choisir d'autres maîtres par inconstance, par mécontentement, ou par les griefs même les mieux fondés; que la reine, dans les secours qu'elle avait accordés jusqu'alors aux Flamands, ne les avait considérés que comme des peuples gémissant sous l'oppression, et non pas comme ayant le droit de s'affranchir du joug de leur monarque; qu'elle n'avait voulu qu'avertir Philippe (239) de ne pas persévérer dans sa tyrannie, sans aucune intention de lui ravir ces provinces qu'il possédait à titre d'héritage de ses ancêtres; que la situation des affaires d'Élisabeth en Irlande, et même en Angleterre, pouvait fournir à ce roi puissant une occasion de représailles; qu'il faudrait compter désormais que ce prince ne s'en tiendrait pas à fomenter sourdement des factions contre elle, mais qu'il emploierait ouvertement toutes ses forces à protéger et à défendre les catholiques; que le pape joindrait infailliblement ses armes spirituelles aux armes meurtrières de l'Espagne; qu'enfin la reine pourrait se repentir bientôt d'avoir exposé ses propres états .pour faire une acquisition incertaine dans un pays étranger.

Les autres ministres d'Élisabeth opposaient à ces raisons que, dès le commencement de son règne, comme actuellement, la reine n'avait pas eu le choix entre la haine et l'amitié de Philippe; que toute la conduite de ce prince démontrait que son unique but était d'étendre son empire et d'exterminer les protestants, sous le prétexte spécieux de maintenir la foi catholique que les sujets de mécontentement qu'il avait reçus d'Élisabeth, joints à ses vues générales de politique, le rendraient à jamais son irréconciliable ennemi; qu'aussitôt qu'il aurait réduit ses sujets révoltés, il ne manquerait pas de tomber avec toutes ses forces réunies sur les états de cette princesse qu'il trouverait sans défense qu'il s'agissait seulement de décider s'il valait mieux pour elle soutenir une guerre au-dehors, et secondée par des alliés, ou attendre que la soumission de tous les alliés de l'Angleterre laissât à ses ennemis le loisir de venir l'attaquer dans le centre du royaume que, malgré l'état de souffrance ou étaient les affaires des provinces révoltées, elles avaient cependant encore des ressources considérables que les avantages de leur situation, leur haine invétérée pour Philippe et les secours de l'Angleterre, les mettraient encore en mesure de lutter contre l'Espagne; que leurs forces maritimes, jointes à celles

de la reine, pourvoiraient à sa sûreté du seul côté où l'on pouvait l'attaquer, et suffiraient même à faire des incursions sur les possessions de Philippe, tant en Europe que dans les Indes; qu'une guerre indispensable n'était jamais injuste que notre propre défense consistait autant (240) à prévenir et à détourner des dangers éloignés qu'à repousser une attaque immédiate; qu'enfin, puisque la guerre avec l'Espagne était une suite nécessaire des intérêts actuels et des situations respectives des deux monarchies, il fallait se dédommager de ses risques et de ses pertes par l'acquisition de ces provinces importantes pour l'Angleterre [229].

Entre ces sentiments opposés, la reine, craignant ce qu'ils avaient d'extrême l'un et l'autre, inclinait à prendre un parti mitoyen. Quoiqu'une telle conduite soit rarement prudente, elle ne s'y détermina ni par prévention ni par goût. Elle ne voulait pas être un témoin indifférent de la ruine totale des provinces soulevées, dont les intérêts lui paraissaient si intimement liés aux siens; mais prévoyant aussi qu'en acceptant cette souveraineté qui lui était offerte, elle s'engagerait à la défendre de tout son pouvoir, qu'elle donnerait de l'ombrage à ses voisins, et s'exposerait aux reproches d'ambition et d'usurpation dont elle s'était jusqu'alors soigneusement garantie, elle résolut de la refuser. Elle conclut seulement une ligue avec les états, aux conditions suivantes : elle enverrait à leur secours une armée de cinq mille hommes de pied et de mille chevaux, entretenue à ses frais pendant toute la guerre; le général et deux de ses sujets, qu'elle nommerait, seraient admis au conseil des états; l'une des parties contractantes ne pourrait faire sa paix sans le consentement de l'autre; ses frais lui seraient remboursés après la fin de la guerre, et en attendant, pour sa sûreté, on remettrait entre ses mains les villes de Flessingue, de la Brille,. et le château de Rammekins.

Elisabeth sentait bien que cette démarche l'engagerait incessamment dans une guerre ouverte avec Philippe; mais la puissance actuelle de ce monarque ne lui imposa point. Le continent de l'Espagne était alors riche et peuplé; l'acquisition du Portugal assurait à la fois la tranquillité des états de ce prince, ajoutait un royaume opulent à ses autres royaumes, le rendait maître de plusieurs établissements dans les Indes orientales et de tout le commerce de ces contrées, et augmentait considérablement ses (241) forces navales, dont auparavant il était fort dépourvu. Tous les princes d'Italie, le pape même et la cour de Rome, semblaient être dans sa dé-

---

229 Camden, p. 507; Bentivoglio, part. 2, liv. 4.

pendance et ne jouir de leur souveraineté qu'à des conditions assez précaires. La branche autrichienne d'Allemagne, et toutes ses principautés, étaient étroitement unies avec lui, et prêtes à lui fournir des troupes pour appuyer toutes ses entreprises. Il possédait tous les trésors des Indes occidentales. La disette d'argent qu'éprouvaient alors tous les pays de l'Europe donnait encore plus d'influence, plus d'efficacité, et un cours plus général à ses richesses. Les Pays-Bas paraissaient toucher au moment de retomber dans la servitude. Il y avait peu d'apparence qu'ils résistassent aux armées nombreuses et aguerries de Philippe, commandées par les généraux les plus expérimentés. La France elle-même, accoutumée autrefois à balancer la grandeur autrichienne, avait épuisé ses propres forces par ses dissensions domestiques. Les catholiques, dont le parti dominait, étaient secrètement attachés à Philippe, et lui promettaient plutôt de leur côté un accroissement qu'une diminution de pouvoir. On était si généralement persuadé des forces supérieures de la monarchie espagnole, que le roi de Suède ne put s'empêcher de dire, en apprenant qu'Élisabeth avait pris ouvertement la défense des Flamands, qu'elle avait ôté le diadème de son front pour l'exposer aux hasards de la guerre. Cependant cette princesse était naturellement plus circonspecte qu'entreprenante ; son caractère avait même plutôt besoin d'être poussé par la vigueur de ses ministres, que retenu par leur prudence. Mais lorsqu'elle voyait une nécessité réelle de prendre une résolution courageuse, elle bravait le danger avec une héroïque fermeté. Pleine de confiance dans ses propres lumières et dans l'affection de ses sujets, malgré leurs divisions particulières, elle se disposa donc, non seulement à résister aux forces du roi catholique, mais encore à les attaquer.

Leicester partit pour la Hollande à la tête des troupes auxiliaires qu'on y envoyait. Sa suite était somptueuse : le jeune comte d'Essex, son gendre, les lords Audeley et North, sir William Russel, sir Thomas Shirley, sir Arthur Basset, sir Walter Waller, sir Gervase Clifton, et une troupe choisie de (242) cinq cents gentilshommes l'accompagnèrent. A son arrivée à Flessingue, il fut reçu par le gouverneur sir Philippe Sidney, son neveu. Toutes les villes par où il passa firent éclater leur joie par des acclamations et des arcs de triomphe, comme si sa présence et la protection de la reine assuraient leur délivrance. Les états, attentifs à saisir tous les moyens d'engager encore davantage Élisabeth à les défendre, et connaissant toute la faveur dont Leicester jouissait auprès d'elle, lui conférèrent le titre de gouverneur et capitaine-général des Provinces-Unies, lui donnèrent des

gardes et le traitèrent à plusieurs égards comme leur souverain. Mais cette conduite eut un effet contraire à celui qu'ils en attendaient. Elisabeth fut choquée tout ensemble et de l'artifice des états, et de l'ambition de Leicester. Elle les en réprimanda également par plusieurs lettres, et ce ne fut qu'avec peine, et après les plus humbles soumissions, qu'ils parvinrent à l'apaiser.

L'Amérique était regardée comme la source principale de la puissance de Philippe, et comme la moins défendue de ses possessions. Élisabeth, sentant bien qu'une rupture déclarée était inévitable avec lui, projeta de l'inquiéter dans cette partie du monde. Déjà les Anglais voyaient avec jalousie les progrès considérables des Espagnols et des Portugais dans les deux Indes. Comme le commerce ne peut prospérer que par degrés, que les colonies ne peuvent s'établir que plus lentement encore, il était heureux que, dans ces temps critiques, la guerre ouvrît une perspective plus flatteuse à l'ambition et à la cupidité des Anglais, et les animât, par l'espoir d'un gain immense et rapide, à tenter des entreprises maritimes : ils équipèrent une flotte de vingt vaisseaux pour aller attaquer les Espagnols dans les Indes occidentales. Cette flotte portait deux mille trois cents volontaires à bord, sans compter les matelots. Sir Francis Drake en fut nommé amiral; Christophe Carlisle eut le commandement des troupes de terre. Ils s'emparèrent, par surprise, de Saint-Iago, près du cap Vert; ils y trouvèrent des provisions en abondance, mais point de richesses. Ils firent voile vers Hispaniola, se rendirent aisément maîtres de Saint-Domingue, qu'ils emportèrent d'assaut, et obligèrent les habitants à racheter (243) leurs maisons par une somme d'argent. Peu de temps après, Carthagène tomba entre les mains des Anglais, quoiqu'elle opposât plus de résistance; elle fut traitée de la même manière. Ils brûlèrent Saint-Antoine et Sainte-Hélène, deux villes bâties sur la côte de la Floride. En côtoyant la Virginie, ils trouvèrent les restes d'une colonie établie par sir Walter Raleigh, et qui était considérablement diminuée. Elle avait été la première tentative faite par les Anglais pour former de semblables établissements. Quoique depuis ils aient surpassé toutes les nations de l'Europe, et par la situation de leurs colonies, et par les nobles principes de liberté et d'industrie sur lesquels ils les ont fondées, ils y avaient si mal réussi alors, que ces malheureux colons abandonnèrent leurs plantations, et conjurèrent Drake de les ramener en Angleterre. Les richesses qu'il rapporta dans sa patrie, et le tableau qu'il y fit de la faiblesse des Espagnols dans ces contrées, servirent beaucoup à disposer la nation à de nouvelles entreprises. La grande mortalité que

le climat avait causée sur la flotte ne refroidit, comme il arrive ordinairement, ni l'avidité, ni les hautes espérances des jeunes aventuriers. On croit que ce fut la flotte de Drake qui introduisit pour la première fois l'usage du tabac en Angleterre.

Les entreprises de Leicester n'étaient pas aussi heureuses que celles de Drake, son courage et sa capacité ne répondaient pas à la confiance d'Élisabeth. Comme c'était le seul mauvais choix que cette princesse eût fait pour des emplois importants, on crut généralement qu'elle y avait été déterminée par un sentiment plus capable de préventions que l'amitié. Leicester eut d'abord quelque avantage dans une action contre les Espagnols. Il jeta du secours dans Grave, et mit par-là cette ville en état de faire une défense vigoureuse; mais la lâcheté du gouverneur Van Hemert rendit ce secours inutile il capitula après une très faible résistance ; on lui fit son procès, et le conseil de guerre le condamna à la mort. Le prince de Parme assiégea Venlo et s'en empara en peu de temps. La ville de Nuys eut un sort plus funeste elle fut prise d'assaut, tandis que la garnison capitulait. Les Espagnols vinrent ensuite assiéger Rhimberg, où étaient douze cents Anglais sous les ordres du colonel (244) Morgan. Leicester, se croyant trop faible pour tenter de faire lever le siège, essaya d'attirer le prince de Parme ailleurs, en formant d'autres entreprises. Il attaqua d'abord Doesberg, et réussit. De là il vint mettre le siége devant Zutphen, place que le général espagnol regardait comme si importante, qu'il se hâta de marcher à son secours. Il fit avancer le marquis de Guesto avec un convoi qu'il voulait jeter dans la ville. Un brouillard le favorisait ; mais étant tombé par hasard dans un détachement de cavalerie anglaise, il y eut un combat furieux où les Espagnols furent défaits, et où périt le marquis de Gonzague, Italien d'une grande réputation, et d'une maison illustre. Le prince de Parme, qui arriva avec le gros de l'armée espagnole, arrêta la poursuite des fuyards. La cavalerie anglaise, à son retour de cette action, trouva son succès payé chèrement par la perte de sir Philippe Sidney : ayant été blessé dans le combat, ses soldats le tirèrent de la mêlée, mais il mourut quelques moments après. Les historiens de son temps parlent de lui comme du plus parfait modèle d'un homme accompli que l'imagination exaltée des poètes mêmes pût concevoir conduite vertueuse, conversation agréable, valeur héroïque, érudition brillante, tout concourait en lui à le rendre l'ornement et les délices de la cour d'Angleterre. Comme il n'usait du crédit dont il jouissait auprès de la reine et de Leicester que pour l'encouragement des

talents et de la littérature, son éloge a été transmis avec éclat à la postérité. Aucun homme ne lui paraissait au-dessous de son attention et de ses soins bienfaisants. Après ce dernier combat, tandis qu'il était couché tout sanglant sur la terre, on lui apporta de l'eau pour apaiser sa soif; il aperçut à ses côtés un soldat blessé comme lui : *Cet homme*, dit-il, *en a encore plus besoin que Moi*; et il lui fit donner la bouteille d'eau. Le roi d'Écosse, frappé d'admiration pour les vertus de Sidney, composa une pièce de vers latins sur la mort de ce jeune héros.

Les Anglais avaient conservé le génie de la guerre, quoiqu'une longue paix les eût privés d'expérience. Les avantages remportés sur eux par le prince de Parme, loin d'être attribués à la supériorité de valeur ou de discipline des Espagnols, furent reprochés à l'incapacité de Leicester. Les états étaient fort mécontents (245) de sa conduite militaire, et encore plus de ses procédés impérieux et despotiques. A la fin de la campagne ils le pressèrent de remédier aux maux dont ils avaient à se plaindre; mais il partit bientôt après pour l'Angleterre, sans daigner leur donner la moindre satisfaction.

Tandis qu'Élisabeth animait contre elle un ennemi aussi puissant que le roi d'Espagne, elle n'oubliait pas de se mettre en sûreté du côté de l'Écosse. Elle travaillait à la fois à se concilier l'amitié de Jacques, son parent, et à éloigner tout sujet de querelle entre eux. Une tentative qu'elle avait faite quelque temps auparavant n'était pas propre à lui attirer la confiance de ce prince. Elle lui avait envoyé Wotton en ambassade; mais quoiqu'elle eût donné des instructions particulières à ce ministre sur ses affaires, elle avertit Jacques que, lorsqu'elle aurait des intérêts politiques à discuter avec lui, elle se servirait d'un autre négociateur; que celui-là n'était pas propre aux négociations sérieuses que son intention, en l'envoyant en Écosse, n'était que de procurer au roi la société d'un homme plein d'esprit et d'enjouement, qu'il pourrait associer à ses plaisirs et mettre de moitié dans tous ses amusements. Wotton était capable d'une dissimulation impénétrable, et savait cacher sous les apparences d'une insouciante gaîté les desseins les plus profonds et les plus dangereux artifices. A l'âge de vingt ans il avait été employé, par le docteur Wotton, son oncle, ambassadeur de Marie en France, pour tendre un piège au connétable de Montmorency et sans un accident qui fit échouer son projet, sa finesse l'aurait emporté sur la circonspection et l'expérience de ce vieux ministre. Il n'était donc pas étonnant que, les années ayant perfectionné Wotton dans l'art de tromper, il fût en état de s'emparer de l'esprit d'un prince aussi jeune, aussi franc,

et aussi peu défiant que Jacques. La manière dont ce négociateur était annoncé par Élisabeth assurait encore le succès de ses talents. Il fut admis dans tous les plaisirs du roi, se rendit maître de tous ses secrets, et eut d'autant plus d'influence sur toutes les affaires politiques, qu'il semblait n'y donner aucune attention. Les ministres écossais, voyant augmenter de jour en jour la faveur de Wotton, recherchèrent son amitié, et ne se firent (246) point de scrupule de sacrifier à ses intrigues les intérêts les plus essentiels de leur maître. Élisabeth, accoutumée à se défier de ses héritiers, commençait alors à concevoir des inquiétudes à l'égard de Jacques. Comme ce prince était en âge d'être marié, elle craignait que les alliances et les enfants qu'il pourrait avoir n'augmentassent son crédit en Angleterre. Elle chargea Wotton de former un accord secret avec quelques seigneurs écossais, et de tirer d'eux une promesse qu'ils ne consentiraient pas avant trois ans, pour quelque raison que ce fût, au mariage de leur maître. En conséquence ils s'efforcèrent de le brouiller avec le roi de Danemark, qui avait envoyé des ambassadeurs en Écosse, sous prétexte de demander la restitution des Orcades, mais en effet pour faire des propositions de mariage entre Jacques et sa fille. On prétend que Wotton entra dans des complots encore plus criminels, et qu'il forma le projet, avec quelques mécontents, de s'emparer de la personne du roi, et de le livrer à Élisabeth qui aurait probablement désavoué toute part à cette trame, mais n'en aurait pas moins retenu Jacques dans une dépendance, pour ne pas dire une captivité perpétuelle. La conspiration fut découverte, et Wotton quitta précipitamment l'Écosse sans prendre congé du roi.

La situation de Jacques le contraignit à dissimuler le ressentiment de cette trahison; bientôt son caractère naturel le porta même à la pardonner et à l'oublier. Élisabeth ne trouva aucune difficulté à rouvrir les négociations pour contracter une alliance étroite entre l'Écosse et l'Angleterre. Pour mieux s'assurer l'affection du prince, elle lui accorda une pension équivalente à ce qu'il pouvait répéter sur l'héritage de sa grand-mère, la comtesse de Lénox, morte depuis peu. Le traité fut conclu entre Élisabeth et Jacques, pour la défense mutuelle de leurs états et de leur religion, que menaçaient alors toutes les forces combinées des puissances catholiques de l'Europe. On stipula que, si Élisabeth était attaquée, Jacques enverrait à son secours un corps de deux mille chevaux et de cinq mille hommes d'infanterie ; qu'Élisabeth, dans le même cas, enverrait six mille hommes de pied et trois mille chevaux; que ces armées seraient défrayées au compte du prince secou-

ru; que, si l'invasion se faisait en (247) Angleterre, à soixante milles des frontières d'Écosse, toutes les forces des Écossais marcheraient au secours de leur allié, et que cette alliance aurait lieu à l'exclusion de toutes celles qui pouvaient avoir été contractées par l'un ou l'autre des deux états avec les royaumes étrangers, tant que la religion serait menacée [230].

Jacques, par cette confédération, se mettait à couvert contre les entreprises du dehors, s'ouvrait la route de la confiance et de l'affection des Anglais, et pouvait même se flatter de voir enfin renaître la tranquillité domestique dont il n'aurait jamais joui longtemps, tant qu'il aurait vécu en mauvaise intelligence avec Elisabeth. Aux dispositions séditieuses, aux haines invétérées de la noblesse, ces anciennes maladies du gouvernement écossais, l'esprit de fanatisme avait ajouté de nouveaux désordres. Ce dernier principe de fermentation est d'autant plus dangereux, que, dès qu'une fois la religion s'est corrompue par de fausses opinions, elle secoue le joug de la morale; alors elle est rarement retenue dans son action par les usages et la police ordinaires de la société. L'insolence des prédicateurs écossais, dont l'empire était absolu sur la populace, était parvenue alors jusqu'à insulter le roi, et tous les dépositaires de l'autorité civile. Ces fanatiques osèrent excommunier l'archevêque de Saint-Andrews, pour avoir recommandé dans le parlement une loi qui mettait un frein à leurs sermons séditieux. Le prélat ne put se dérober à cette terrible sentence qu'en renonçant à toutes prétentions à l'autorité ecclésiastique. Gibson, l'un de ces incendiaires, dit un jour dans la chaire que le capitaine James Stuart (désignant ainsi le feu comte d'Arran) et sa femme Jézabel avaient été regardés comme les principaux persécuteurs de l'église mais que l'on s'apercevait actuellement que le roi était le vrai coupable; en conséquence de ce crime, le prédicateur emporté prononça contre Jacques la malédiction dont Jéroboam fut l'objet, c'est-à-dire qu'il mourrait sans enfants, et serait le dernier de sa race.

Le secrétaire d'état Thirlstone voyant à quel point son maître (248) s'affectait des affaires ecclésiastiques, et de la résistance des prêtres, lui conseilla de les abandonner à leur propre vertige : dans peu, assurait-il, ces hommes insensés se rendront eux- mêmes insupportables au peuple, qui marchera contre eux, et les chassera du royaume « Vous avez raison, répondit le roi; et votre conseil serait excellent, si je me proposais de détruire l'église et la religion mais mon intention

---

230 Spotswood, p. 349; Camden, p. 513; Rymer, tom. 15, p. 803.

est de maintenir l'une et l'autre; ainsi je ne dois pas tolérer dans le clergé une conduite qui, à la fin, ferait mépriser la religion même [231].»

231 Spotswood.p. 348.

(249)

Élisabeth

Chapitre XLIII

Zèle des catholiques. - Conspiration de Babington. - Marie approuve cette conspiration. - Les conjurés sont arrêtés et exécutes. - Résolution prise de faire le procès à la reine d'Écosse. - Les commissaires obtiennent d'elle qu'elle se soumette à leur tribunal. - Instruction de son procès. - Sentence rendue contre elle. - Entremise du roi Jacques. - Raisons déterminantes pour faire mourir Marie. - Son exécution. - Son caractère. - Feinte douleur d'Élisabeth. - Drake détruit la flotte espagnole a Cadix.

Retour à la table des matières

Les dangers qui pouvaient résulter des principes, des prétentions, et du caractère de la reine d'Écosse, avaient déterminé, dès les premiers moments, Élisabeth à suivre, dans le traitement qu'elle faisait à cette malheureuse princesse, les conseils de la politique et de la jalousie, plutôt que les sentiments de la générosité et de l'amitié. Le ressentiment d'une suite de procédés si durs avait à son tour précipité Marie dans les démarches les plus périlleuses pour le repos et l'autorité d'Élisabeth. De là naissait un redoublement de vigilance et de rigueur qui rendait la prison de la reine d'Écosse plus étroite et plus cruelle. En aigrissant ainsi cette princesse, on la poussa encore davantage aux dernières extrémités du désespoir. L'impatience de briser ses chaînes, le désir de se venger [232], et sa fierté, se (250)

[232] On conçoit aisément l'extrême auimosité de Marie contre Élisabeth. Elle se manifesta vers ce même temps, dans une occasion qui mérite d'être rappelée. Dés que Marie fut commise à la garde du comte de Shrewsbury, elle vécut assez longtemps en très bonne intelligence avec la comtesse sa femme. Mais cette dame, ayant soupçonné de l'amour entre son époux et la reine, elle en conçut une jalousie qui changea bientôt leur amitié en haine violente. Marie prit un moyen de se venger qui satisfaisait à la fois son ressentiment contre

la comtesse et contre Élisabeth. Elle écrivit à cette princesse le détail des histoires malignes et scandaleuses qu'elle disait lui avoir été racontées a son sujet par la comtesse de Shrewsbury. Par exemple, qu'Élisabeth avait fait une promesse de mariage à une certaine personne qu'ensuite elle avait souvent reçue dans son lit; qu'elle avait eu les mêmes complaisances pour Simier, l'agent de France, et pour le duc d'Anjou ; que Hatton avait aussi été au nombre de ses amants et s'était même dégoûté d'elle, fatigué des transports de sa tendresse; que si, en toute autre occasion, elle était avare au dernier point, et ne se piquait ni de reconnaissance ni de bienfaisance, elle n'épargnait rien pour satisfaire ses caprices amoureux; que, malgré ses intrigues licencieuses, elle n'était pas faite comme les autres femmes, et que tous ceux qui avaient aspiré à sa main auraient fini par être bien trompés; qu'elle était prévenue en faveur de sa beauté, jusqu'à s'enivrer des ftatteries les plus extravagantes de ses courtisans, qui ne se refusaient pas le plaisir de s'égayer à ses dépens sur cet article; qu'ils avaient coutume de lui dire que sa beauté les éblouissait comme le soleil, et qu'ils n'en pouvaient soutenir l'éclat. Marie ajoutait que la comtesse t'avait assurée que le meilleur moyen qu'elle pourrait employer auprès d'Elisabeth serait d'engager son fils à lui témoigner de la tendresse; qu'il n'était pas à craindre qu'une déclaration de ce jeune prince fut regardée comme une plaisanterie, tant l'opinion qu'elle conservait de ses charmes était ridicule; qu'enfin la comtesse l'avait représentée comme une femme aussi odieuse par son caractère, que corrompue dans ses mceurs et absurde dans sa vanité; qu'elle disait que la reine avait si violemment battu une jeune femme, appelée Scudamore, qu'elle lui avait cassé un doigt, et que pour dérober cette scène au public on avait attribué l'accident à la chute d'un chandelier; qu'elle avait donné un coup de couteau à une autre femme, assez malheureuse pour l'avoir offensée. La reine d'Ecosse prétendait savoir, par le même canal, qu'Élisabeth avait suborné Rolstone pour qu'il tachât de séduire Marie, et d'obtenir ses faveurs, afin d'avoir occasion de la couvrir d'infamie. (Voyez Murden, Papiers d'état, p. 558.) Cette lettre indiscrète et méchante fut écrite peu de temps avant la découverte de la conspiration de Marie, et contribua sans doute à augmenter la rigueur qui fut exercée envers elle. On ne peut guère fixer le degré de confiance qu'on doit à ces imputations contre Elisabeth; mais sa tendresse excessive pour Leicester, Hatton, Essex, sans compter Mountjoy et d'autres, jointe aux choses singulières que Haynes rapporte en partant d'elle et de l'amiral Seymour, rend sa chasteté fort douteuse. On sait d'ailleurs, d'une manière incontestable, l'extravagante opinion qu'elle avait de ses charmes; jusque dans sa vieillesse, elle souffrait que ses courtisans vantassent *ses excellentes beautés*. Voyez Birch, vol. 2, p. 442 et 443.) L'impétuosité de son caractère ne s'est pas moins manifestée par plusieurs traits de violence. Il n'était pas rare qu'elle battît ses filles d'honneur. (Voyez les Papiers de Sidney, vol. 2, p. 38.) Le soufflet qu'elle donna au comte d'Essex, en présence du conseil privé, en est une autre preuve. On conserve au Muséum une lettre du comte de Huntingdon, où ce seigneur se

joignant à son zèle religieux et aux suggestions des catholiques ardents, elle s'engagea enfin dans les démarches qui fournirent à ses ennemis un prétexte ou un motif qu'ils cherchaient depuis longtemps pour consommer sa perte.

Les ecclésiastiques avaient puisé, dans le séminaire anglais établi à Reims, tout ce que la rage et la haine pouvaient inspirer de plus atroce contre Élisabeth. Les persécutions auxquelles ils venaient d'échapper, les rigueurs nouvelles dont ils n'ignoraient pas qu'ils seraient l'objet dans le cours de leur mission, la liberté qu'ils avaient alors de déclamer contre cette princesse, l'exemple contagieux du fanatisme au milieu duquel ils vivaient en France toutes ces causes réunies avaient offusqué totalement en eux les lumières du simple bon sens, et renversé tous les principes de morale et d'humanité. Pleins d'admiration pour la toute-puissance et l'infaillibilité du pape, les bulles qui excommuniaient et déposaient Élisabeth étaient l'objet de leur vénération. Quelques-uns portèrent le délire de l'extravagance au (251) point d'affirmer que ces bulles avaient été dictées par le Saint-Esprit. Le meurtre des souverains hérétiques, et particulièrement de cette princesse, était représenté comme l'action la plus méritoire. On enseignait publiquement que quiconque périssait dans une si sainte entreprise s'assurait la gloire et la couronne immortelle du martyre. Egaré par ces maximes détestables, John Savage, homme d'un courage intrépide, et qui avait servi pendant quelques années dans les Pays Bas sous le duc de Parme, projeta d'attenter aux jours d'Élisabeth. Cet assassin, après avoir fait vœu de persévérer dans sa résolution, fut envoyé en Angleterre, et recommandé aux plus zélés catholiques.

Environ dans te même temps, John Ballard, prêtre du séminaire de Reims, au retour de sa mission d'Angleterre et d'Écosse, se rendit à Paris. S'étant aperçu que l'esprit de mutinerie et de rébellion dominait parmi les catholiques de ces deux pays, il fonda sur ces dispositions le projet de détrôner Elisabeth, et de rétablir à main armée la religion romaine en Angleterre [233]. L'état des affaires du dehors semblait favorable à cette entreprise. Le pape, les Espagnols, le duc de Guise, le

---

plaint amèrement de ce que la reine avait pincé avec beaucoup de force la comtesse sa femme dans une querelle qu'elles avaient eue ensemble. Élisabeth, née dans un rang ordinaire, n'eût point du tout été une femme aimable. Mais la même autorité absolue dont elle abusait pour se livrer sans contrainte à la fougue de ses passions la mettait aussi en état de compenser ses faiblesses par tes vertus les plus sublimes.

233 Papiers d'état de Murden, p. 517.

prince que le pontife avait fait duc de Parme, ayant les mêmes intérêts, avaient médité quelques complots contre la reine. Mendoza, ambassadeur d'Espagne à Paris, fit espérer à Ballard le secours de ces princes. Le seul Charles Paget, zélé catholique, et partisan déclaré de la reine d'Écosse, qui connaissait toute la prudence, toute la vigueur du gouvernement d'Élisabeth, et l'affection générale de ses sujets pour elle, soutint toujours que, tant que cette princesse vivrait, toutes les tentatives qu'on ferait sur l'Angleterre seraient vaines. Ballard, convaincu de cette vérité, ne sentit que plus fortement la nécessité d'exécuter le dessein formé à Reims; il vint en Angleterre, déguisé en soldat, prit le nom du capitaine Fortescue, et réunit tous ses efforts pour réaliser à la fois le projet d'un assassinat, d'un soulèvement, et d'une invasion.

La première personne à laquelle il s'adressa fut Antony Babington, de Dethic, dans le comté de Derby. Ce jeune (252) gentilhomme était d'une bonne maison, possédait une fortune considérable, et avait montré une supériorité d'esprit et des connaissances littéraires au-delà de son âge et de son rang. Entièrement dévoué à la communion catholique, il avait fait secrètement un voyage à Paris quelque temps auparavant, et s'y était lié intimement avec Thomas Morgan, dévot superstitieux, fugitif d'Angleterre, et avec l'évêque de Glascow, ambassadeur de la reine d'Ecosse à la cour de France. A force d'exalter devant lui les perfections et les vertus héroïques de cette princesse, ils échauffèrent la tête de ce jeune homme imprudent, et lui inspirèrent le désir de lui rendre quelque service signalé. Ils firent jouer tous les grands ressorts de l'ambition, de l'amour de la gloire, et de la religion même, pour lui faire oublier les risques qu'il pouvait y avoir à attaquer un gouvernement aussi vigilant que celui d'Élisabeth. Lorsqu'ils virent Babington parfaitement disposé à remplir leurs vues, ils le renvoyèrent en Angleterre; et, sans qu'il en fût informé, le recommandèrent à la reine d'Écosse comme un homme digne d'entrer dans ses intérêts. Marie lui écrivit une lettre pleine de confiance et d'amitié. Babington, d'un naturel ardent, et fermement attaché à ses principes, crut qu'après de pareilles avances il était obligé par l'honneur à se consacrer entièrement à servir cette malheureuse princesse. Il trouva le moyen, pendant quelque temps, de lui faire parvenir toutes ses correspondances étrangères mais lorsqu'elle fut mise sous la garde de sir Amias Paulet, et resserrée plus étroitement, Babington rencontra tant de difficultés et de dangers pour lui rendre ce bon office, qu'il fut contraint d'y renoncer.

Lorsque Ballard s'ouvrit à Babington sur ses projets, il trouva son zèle ralenti, mais non pas éteint. La première ardeur de ce jeune homme se ralluma à la seule idée d'une entreprise qui paraissait avantageuse à la cause de Marie ou de la religion catholique; il pensait cependant, à quelques égards, comme Paget, et représenta la folie de toutes les tentatives hasardées pendant la vie d'Élisabeth contre la religion établie et le gouvernement d'Angleterre. Ballard, encouragé par cette réflexion, lui découvrit le dessein de Savage. Il vit avec joie que, (253) loin d'en être effrayé, Babington se réduisait à remarquer que l'exécution n'en serait pas sûre si on ne la confiait qu'à une seule main, et qu'il fallait associer quatre hommes déterminés à l'attentat de Savage.

Babington travailla en conséquence à multiplier ses complices, et engagea sourdement dans la conjuration plusieurs gentilshommes catholiques mécontents du gouvernement. Barnwel, d'une noble famille d'Irlande, Charnoc, gentilhomme de Lancashire, et Abington, dont le père avait été trésorier de l'épargne, se chargèrent d'assassiner la reine. Charles Tilney, héritier d'une ancienne maison, et Titchborne de Southampton, lorsqu'on leur communiqua ce complot, montrèrent quelques scrupules dont à la fin les raisonnements de Babington et de Ballard triomphèrent. Savage refusa pendant quelque temps de partager avec d'autres la gloire de son entreprise. Il en était jaloux, et ce ne fut qu'avec peine qu'il consentit enfin à se désister de cette exécrable ambition.

Pour assurer le succès de la conspiration, il fallait, au moment même où l'on assassinerait Élisabeth, délivrer la reine d'Écosse de sa prison. Babington se chargea d'attaquer ses gardes à la tête de cent chevaux, dans le temps que cette princesse ferait sa promenade à cheval. Il engagea, pour cette expédition, Édouard Windsor, frère du lord du même nom, Thomas Salisbury, Robert Gage, John Travers, John Jones, et Henri Donne, dont la plupart tenaient à des familles considérées. Les conjurés auraient eu besoin d'un homme de nom à leur tête ; ils n'en purent trouver, mais ils se flattèrent que tous les zélés catholiques courraient aux armes à la grande nouvelle de la mort d'Élisabeth et de la délivrance de Marie, et que les forces étrangères, prenant avantage de la confusion générale, placeraient aisément la reine d'Écosse sur le trône, et rétabliraient l'ancienne religion.

Cet affreux complot n'était pas échappé à la vigilance du conseil d'Élisabeth, et particulièrement à celle de Walsingham, secrétaire d'état. Ce ministre adroit avait gagné Maud, prêtre catholique qu'il tenait à ses gages, et l'avait engagé à

accompagner Ballard dans son voyage de France. Ce fut par cette ruse (254) qu'il connut tous les desseins des fugitifs. Polly, un autre de ses espions, avait trouvé moyen de s'introduire parmi les conjurés en Angleterre et, quoiqu'il ne jouît pas de leur entière confiance, il surprit une partie de leurs funestes secrets. Mais le fond de la conspiration ne se découvrit pleinement que lorsque Gifford, prêtre séminariste, vint en Angleterre offrir ses services à Walsingham. Les éclaircissements qu'il donna étaient de la plus grande importance, et décidèrent du sort de Marie et de celui de ses zélés partisans.

Babington et ses complices, pleins de confiance dans un plan dont le succès leur paraissait infaillible, étaient impatients de le communiquer à la reine d'Écosse, pour qu'elle y donnât son approbation et son consentement. Ils chargèrent Gifford de cette commission. Il en avertit aussitôt Walsingham, et lui fit sentir qu'il était de son intérêt de faciliter cette correspondance secrète avec Marie. Walsingham conféra sur ce sujet avec Paulet, et voulut l'engager à permettre que Gifford corrompît un de ses gens mais Paulet, ne se souciant pas d'introduire chez lui un exemple si pernicieux, insista pour qu'on eût recours à quelque autre expédient. Gifford s'adressa à un brasseur qui fournissait de la bière dans la maison où Marie était gardée, et qui consentit à porter des lettres à cette princesse. A la suggestion de Paulet, ces lettres furent déposées dans la crevasse d'une muraille, et les réponses passèrent par la même voie.

Ballard et Babington, qui, dans les commencements, ne se fiaient pas complètement à la fidélité de Gifford, la mirent à l'épreuve, en ne lui livrant d'abord que des feuilles de papier blanc, pliées en forme de lettre. Convaincus par les réponses que ces papiers avaient été exactement remis, ils se rassurèrent, et firent passer par ses mains la plus grande partie des détails de leur détestable trame.

Babington informa Marie du plan d'une évasion étrangère et d'un soulèvement dans le royaume, des arrangements pris pour sa délivrance, et du complot formé pour assassiner l'usurpatrice. Six nobles gentilshommes (c'est ainsi qu'il les annonçait lui-même), tous, disait-il, de ses amis particuliers, par zèle pour la foi catholique et pour le service de sa majesté, s'étaient (255) chargés de l'*exécution tragique*. Marie répondit qu'elle approuvait tout ; que ces gentilshommes devaient compter sur toutes les récompenses qu'elle serait un jour en état de leur accorder, et que la mort d'Élisabeth était une circonstance nécessaire avant de rien entreprendre pour briser sa prison ou pour faire soulever le peuple. Gifford porta cette

lettre à Walsingham, avec d'autres lettres pour Mendoza, Ch. Paget, l'archevêque de Glascow, et sir Francis Inglefield. Walsingham les fit déchiffrer par Philips, son secrétaire, et en prit des copies. Il imagina un nouvel artifice pour obtenir une connaissance complète de l'intrigue : il joignit une apostille à la lettre de Marie, en se servant du chiffre de cette princesse, apostille par laquelle elle demandait à Babington de lui nommer les six conjurés. L'indiscrétion de Babington fournit elle-même au ministre d'autres moyens de découvrir le complot en entier, et d'en prévenir l'effet. Cet imprudent fit exécuter un tableau où il était peint avec les six assassins, et ce tableau portait pour devise : « Nos périls communs sont le lien de notre union. » On en promit une copie à Élisabeth, afin qu'elle pût reconnaître les assassins, et empêcher qu'ils n'approchassent de sa personne.

Dans ces entrefaites, Babington, impatient de s'assurer et de hâter les secours du dehors, résolut d'envoyer Ballard en France. Il lui fit obtenir un passeport sous un nom supposé. Pour écarter encore mieux tous les soupçons que l'on pouvait prendre sur son propre compte, Babington s'adressa lui-même à Walsingham, lui marqua le zèle le plus ardent pour le service de la reine, s'offrit d'aller à la découverte dans les pays étrangers, et de profiter de la confiance que les catholiques avaient en lui pour pénétrer et déconcerter leurs projets de conspiration. Walsingham loua ses intentions, approuva ses vues, promit de les seconder de ses conseils et de son crédit, l'entretint toujours d'espérances, et continua de correspondre avec lui. Pendant ce temps-là fut expédié l'ordre d'arrêter Ballard. Cet événement, joint au sentiment secret de leur crime, jeta les conjurés dans la plus vive inquiétude. Quelques-uns d'entre eux proposèrent de prendre la fuite; d'autres voulaient que, sans différer, Savage et Charnoc exécutassent leur complot (256) contre Élisabeth. En conséquence de ce dernier avis, Babington donna de l'argent à Savage, pour acheter des habits décents, et se ménager par-là un accès plus facile auprès de la reine. Le lendemain ils commencèrent à croire qu'ils avaient pris l'alarme trop précipitamment; et Babington, ayant renouvelé sa correspondance avec Walsingham, se laissa persuader par ce rusé ministre que la détention de Ballard n'était qu'une suite des recherches exactes que l'on faisait des prêtres papistes et des séminaristes. Il accepta même un logement dans la maison de Walsingham pour être plus à portée de conférer secrètement avec lui avant de partir pour la France. Mais Babington s'étant aperçu qu'il était surveillé et gardé à vue, s'échappa, et communiqua sa frayeur aux conjurés.

Tous prirent la fuite sous divers déguisements, et se cachèrent dans des masures et dans les bois; mais bientôt ils y furent découverts, et conduits en prison. Ils se contredirent les uns les autres dans leur interrogatoire, et les chefs de la conjuration furent obligés d'avouer la vérité. Quatorze, dont sept confessèrent leur crime, furent condamnés et exécutés; les autres furent convaincus par l'évidence des preuves.

Après s'être défait des moindres conjurés, on prit des mesures pour faire le procès à Marie, en faveur et avec le concours de laquelle tous ces attentats avaient été formés contre la vie d'Élisabeth et la tranquillité du royaume. Quelques-uns des ministres de la reine désapprouvèrent cette procédure. Ils pensaient qu'une femme rigoureusement retenue en prison, devenue infirme, et probablement à la veille de terminer toutes les inquiétudes par sa mort naturelle, était dans un état à rassurer le gouvernement, sans qu'on eût recours à des moyens dont l'histoire fournissait à peine un exemple. Leicester émit l'avis de se débarrasser d'elle secrètement par le poison, et il envoya un théologien à Walsingham pour le convaincre que cette action était légitime. Walsingham déclara qu'il en avait horreur, et il insista toujours, avec le plus grand nombre des conseillers d'état, pour qu'on fît publiquement le procès de Marie. La situation de l'Angleterre et des ministres anglais avait en effet été fort critique jusqu'alors. Aucun successeur à la couronne (257) n'était encore désigné ; celle à qui elle devait appartenir par les droits du sang, et en faveur de qui le peuple paraissait généralement déclaré, était ennemie de la religion du pays par les préjugés de son enfance, et ennemie du ministère et de la principale noblesse par le ressentiment des injures multipliées qu'elle en avait reçues. La sûreté des ministres, non moins que celle du royaume, semblaient reposer uniquement sur les jours de la reine, qui commençait à vieillir. Il n'était donc pas surprenant que tous ses conseillers, n'ignorant pas combien ils étaient odieux à la reine d'Écosse, voulussent procéder avec la dernière rigueur contre elle, et fussent plus attentifs que leur maîtresse même à empêcher que Marie lui succédât jamais.

La découverte de la conjuration de Babington était publique avant que la reine d'Écosse en fût informée; toutes les avenues pour pénétrer jusqu'à cette princesse étaient si soigneusement gardées, qu'elle ignorait entièrement tout ce qui venait de se passer. Ce fut avec la plus grande surprise qu'elle apprit de sir Thomas Gorges, par ordre de la reine, que tous ses complices étaient découverts et arrêtés. Il lui

annonça cette nouvelle dans le moment où elle montait à cheval pour aller à la chasse : au lieu de la ramener à sa résidence ordinale, on la conduisit d'une maison de gentilhomme à une autre, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée au château de Fotheringay, dans le comté de Northampton, théâtre choisi pour voir terminer à la fois son procès et ses malheurs. On arrêta en même temps ses deux secrétaires, Nau, Français, et Curle, Écossais. On se saisit de tous ses papiers, qui furent envoyés au conseil. On y trouva plus de soixante clefs de différents chiffres, des lettres de plusieurs personnes des pays étrangers, et de plusieurs seigneurs anglais, remplies de protestations de respect et d'attachement. La reine ne parut pas s'occuper de cette dernière découverte; mais les auteurs de ces lettres, sachant qu'elles étaient connues, pensèrent que le meilleur moyen de réparer leur imprudence était de se déclarer désormais les ennemis les plus implacables de la reine d'Écosse.

Il fut résolu que l'on jugerait Marie Stuart, non pas d'après la loi qui sévissait contre les crimes de trahison, mais d'après l'acte passé l'année précédente, et dans lequel on semblait avoir (258) prévu cet événement. En conséquence de cet acte, Élisabeth nomma quarante commissaires tirés du corps de la noblesse et du conseil privé, et elle les revêtit du pouvoir d'interroger et de juger Marie, qu'elle désignait en ajoutant, *autrefois reine d'Écosse, et héritière de Jacques V d'Écosse*. Les commissaires se transportèrent au château de Fotheringay. Ils députèrent à cette princesse sir Walter Mildmay, sir Amias Paulet et Édouard Barker, pour lui remettre une lettre d'Élisabeth, qui l'informait de la commission instituée et des approches de son procès. Marie reçut cette nouvelle sans marquer ni émotion ni étonnement. Elle dit néanmoins qu'il lui paraissait étrange que la reine lui ordonnât, comme à sa sujette, de se soumettre au tribunal et à l'examen de ses sujets; qu'elle était princesse indépendante et absolue, et qu'elle ne ferait rien qui dérogeât à la majesté royale, à l'état de souveraine, ou à la dignité et au rang de son fils; que tout opprimée qu'elle fût par l'infortune, son courage n'était pas aussi abattu que ses ennemis s'en flattaient ; qu'on ne la ferait jamais consentir à se dégrader et à se déshonorer qu'elle ne connaissait pas les lois et les coutumes d'Angleterre; qu'elle était absolument dépourvue de conseil, et qu'elle ne concevait pas qui l'on pourrait appeler ses pairs, et qui l'on croirait être en droit de lui faire légitimement son procès en qualité de juges; que, malgré le temps qu'elle avait passé en Angleterre, on ne pouvait la supposer assujettie à aucun tribunal de ce royaume, puisqu'elle y avait été retenue captive, qu'elle n'y avait point joui de la protec-

tion des lois, et que sa résidence y avait été involontaire ; que cependant elle voulait bien descendre du rang suprême jusqu'à rendre compte de sa conduite devant un parlement d'Angleterre, mais qu'elle ne pouvait voir dans des commissaires que des hommes préposés pour justifier, sous l'apparence d'une procédure légale, sa condamnation et sa mort; qu'elle les avertissait de penser aux intérêts de leur conscience et de leur réputation, lorsqu'ils cherchaient à perdre une personne innocente, de réfléchir que tous les yeux étaient ouverts sur ce qui se passait; et que le théâtre du monde était plus vaste que le royaume d'Angleterre.

En réponse, les commissaires lui envoyèrent une nouvelle (259) députation pour lai annoncer que l'objection tirée de sa dignité royale et de son emprisonnement ne pouvait être admise, et qu'ils étaient autorisés à lui faire son procès, lors même qu'elle refuserait de comparaître devant eux. Le trésorier Burleigh et le chancelier Bromley multiplièrent les raisonnements pour la déterminer à se soumettre à leur tribunal; mais celui dont les paroles firent le plus d'impression sur elle fut sir Christophe Hatton, vice-chancelier « Vous êtes accusée, madame, lui dit-il, mais non pas convaincue, d'avoir conspiré la perte de la personne de notre souveraine. Vous êtes reine, dites-vous ; mais dans un crime de la nature de celui-ci la dignité royale ne peut, ni par les lois civiles et canoniques, ni par les lois de la nature, ou le droit des nations, dispenser personne d'un jugement. Si vous êtes innocente, vous flétrissez votre gloire en évitant un examen juridique. Nous avons entendu vos protestations d'innocence; mais la reine Élisabeth n'est pas persuadée, et voit avec douleur que les apparences déposent contre vous. C'est donc pour examiner votre cause qu'elle a nommé des commissaires. Les personnes qu'elle a choisies sont toutes honorables, prudentes, impartiales, disposées à vous entendre avec attention, avec équité, même avec faveur; et elles se réjouiront si vous pouvez détruire les imputations dont vous êtes chargée. Croyez-moi, madame, la reine elle-même l'apprendrait avec joie; elle me disait encore, au moment de mon départ, que, dans le cours de sa vie, rien ne lui avait fait plus de peine que de vous savoir soupçonnée d'avoir concouru aux entreprises criminelles qu'on a dirigées contre elle. Cessez donc de réclamer l'inutile privilége de votre dignité royale, qui maintenant ne peut vous être d'aucun secours ; fiez-vous plutôt à votre innocence ; faites-la paraître au grand jour dans une procédure publique, et n'imprimez pas à votre mémoire la tache d'infamie qui résulterait de votre silence obstiné dans cette occasion.

Ce discours artificieux persuada Marie ; elle consentit à comparaître devant ce tribunal. Par ce consentement, elle donna une apparence légale à la procédure et écarta les difficultés que les commissaires auraient rencontrées, si elle avait persisté à (260) soutenir le droit d'indépendance attaché au rang suprême. Sa conduite à cet égard fut d'autant plus imprudente que précédemment, quand les commissaires d'Élisabeth ne prétendaient exercer aucune juridiction sur elle, et ne voulaient prendre connaissance de sa cause que de son consentement et avec son approbation, elle avait refusé de se justifier lorsque son honneur, qui lui devait être plus cher que la vie, paraissait l'exiger absolument.

La première fois que Marie comparut devant ces commissaires, soit qu'elle sentît son imprudence, soit qu'elle ne voulût pas se dégrader en se soumettant à un jugement, elle renouvela ses protestations contre l'incompétence de ses juges. Le chancelier lui répondit en soutenant l'autorité des lois anglaises sur toute personne résidante en Angleterre. Les commissaires terminèrent la discussion en ordonnant que la protestation et la réponse fussent enregistrées.

Les avocats de la couronne ouvrirent alors l'accusation contre Marie; ils prouvèrent, par des lettres interceptées, qu'elle avait permis que le cardinal Allen et d'autres la traitassent comme reine d'Angleterre, et qu'elle avait entretenu une correspondance avec lord Paget et Charles Paget, dans la vue d'engager les Espagnols à faire une invasion en Angleterre. Marie ne parut pas mettre beaucoup d'importance à se justifier de ces deux chefs d'accusation; elle répondit seulement, sur le premier, qu'elle ne pouvait empêcher ceux qui lui écrivaient de se servir du style qu'ils croyaient devoir adopter; et sur le second, que tous les expédients qu'elle pouvait employer pour se procurer la liberté n'étaient de sa part que des efforts légitimes.

On produisit ensuite une de ses lettres, écrite à Mendoza, dans laquelle elle promettait de transférer à Philippe ses droits sur la couronne d'Angleterre, si son fils refusait d'embrasser la religion catholique; conversion, ajoutait-elle, que l'on ne devait pas attendre tant qu'il serait entre les mains de ses sujets d'Écosse. Elle ne daigna même pas désavouer cet article, ou plutôt elle parut le confirmer; elle dit qu'elle n'avait point de royaume dont elle pût disposer, mais qu'au moins il lui était permis de donner à son gré ce qui lui appartenait, et qu'elle n'était comptable de ses actions a personne. Elle ajouta qu'elle (261) avait d'abord rejeté cette proposition de l'Espagne mais que toutes ses espérances du côté de l'Angleterre

s'étant évanouies, elle était enfin déterminée à ne refuser aucun secours étranger. On produisit aussi des preuves évidentes que, dans ce même temps, Allen et Parsons négociaient à Rome, et par son ordre, les conditions auxquelles elle transférerait la couronne d'Angleterre au roi d'Espagne, et déshériterait son propre fils comme hérétique [234].

La prévention que Marie avait alors contre son fils mérite d'être remarquée; elle la porta au point d'entrer dans une conspiration formée contre lui. Elle nomma lord Claude Hamilton régent d'Écosse, et sollicita le parti qui s'était déclaré pour elle de se saisir de la personne de Jacques, et de le livrer au pape, ou au roi d'Espagne. On était convenu de ne le relâcher qu'à condition qu'il se ferait catholique [235].

---

234 Camden, pag. 525. Ces preuves évidentes étaient la déposition de Curle, son secrétaire, qu'elle reconnaissait elle-même pour un très honnête homme, et qui avait prouvé sa fidélitè, ainsi que Nau, en gardant si longtemps des secrets de cette importance, dont ils auraient pu tirer un profit considérable s'ils eussent voulu les découvrir. Marie crut si peu avoir à se plaindre de la déposition de Curle, qu'elle lui laissa une grosse somme d'argent par son testament fait la veille de sa mort. *Goodal*, vol. 1, pag. 413. Elle s'y souvint aussi de Nau, quoiqu'elle fût mécontente de lui sous d'autres rapports. *Id. ibid*.

235 Le détail de cette conspiration se trouve dans une lettre de la reine d'Écosse à Charles Paget, son principal confident. Cette lettre, datée du 20 mai 1588, est comprise dans la collection des manuscrits du docteur Forbes, qui appartient aujourd'hui à lord Royston. C'est une copie attestée par Curle, secrétaire de Marie et endossée par lord Burleigh. Une preuve invincible de son authenticité est qu'on trouve dans la collection de Murden, p. 516, que Marie écrivit le même jour une lettre à Charles Paget; et de plus elle fait mention, dans la lettre manuscrite, d'une lettre de Charles Paget, du 10 avril : on trouve dans Murden, p. 506, que Charles Paget écrivit en effet à la reine d'Écosse à pareille date.

Cette violence est très conforme au caractère de Marie : chez elle l'amour maternel n'était pas assez fort pour réprimer ses passions, et surtout son orgueil, son ambition et son fanatisme. Son fils avait fait quelques tentatives inutiles pour l'associer à son rang : ce projet étant devenu impraticable par l'opposition de ses sujets protestants, il s'en désista, et fit une alliance avec l'Angleterre, sans y comprendre sa mère. Cette conduite parut à Marie une si coupable infidélité, qu'elle écrivit à Elisabeth que tous les liens qui l'attachaient à elle et à son fils étaient brisés pour jamais ; que la plus grande satisfaction qu'elle pût avoir, avant sa mort, serait de les voir devenir, lui et tous ses adhérents, des exemples signalés de tyrannie, d'ingratitude, d'impié-

(262) La seule accusation que Marie démentit positivement fut d'avoir eu part au projet d'assassiner la reine. Cette imputation était en effet la plus grave, et la seule qui pût justifier Élisabeth des extrémités auxquelles elle se portait contre la reine d'Écosse. On produisit, pour prouver ce fait, les copies prises dans les bureaux de Walsingham, des lettres interceptées entre elle et Babington, où son approbation du meurtre projeté était énoncée si clairement; la déposition de ses secrétaires, Nau et Curle, qui avaient avoué, sans y être contraints par les tortures, qu'elle avait reçu ces lettres de Babington, et qu'eux-mêmes avaient écrit les réponses par son ordre; l'aveu de Babington d'avoir écrit les lettres et reçu les réponses, et la confession de Ballard et de Savage, que Babington leur avait montré ces lettres écrites dans le chiffre dont ils étaient convenus entre eux. Il est évident que cette complication de preuves, quoique chaque circonstance fortifie la conclu-

---

té; qu'elle souhaitait que le ciel fit peser sur eux une vengeance proportionnée à leurs forfaits; qu'elle trouverait dans la chrétienté d'autres héritiers qu'elle saurait faire passer sa succession en de telles mains, qu'on ne l'en arracherait certainement pas; qu'après s'être vengée, elle se soucierait fort peu de ce qui arriverait d'elle-même; qu'alors la plus prompte mort lui serait la plus agréable. Elle assurait Élisabeth que, si Jacques persévérait dans ses sentiments, elle le désavouerait pour son fils, lui donnerait sa malédiction et le déshériterait a la fois de ses possessions actuelles, et de tout ce qui lui pourrait échoir; qu'elle l'abandonnerait non seulement à ses sujets pour qu'ils le traitassent comme ils l'avaient traitée elle-même, mais encore aux étrangers, pour l'asservir et subjuguer ses états; qu'en vain on emploierait la menace contre elle; que la crainte de la mort, ou de tous tes malheurs da monde, ne lui ferait pas faire un pas, prononcer un mot contraire à sa résolution; qu'elle aimait mieux périr avec honneur, en soutenant la dignité dont Dieu l'avait revêtue, que de se dégrader par la moindre pusillanimité, ou par aucune action indigne de son rang et de sa race.

Jacques dit à Courcelles, ambassadeur de France, qu'il avait vu une lettre écrite de la main de sa mère, dans laquelle elle le menaçait de le déshériter, et de le réduire a la seigneurie de Darnley seul bien qu'il eût de son père. *Lettre de Courcelles, manuscrit du docteur Campbell*. On trouve dans Jebb, vol. 2, pag. 573, une lettre de Marie, dans laquelle cette princesse exprime la même menace contre son fils.

Le projet de se saisir de la personne de Jacques, et de le livrer au pape, ou au roi d'Espagne fut proposé a Marie par Morgan. (Voyez Murden pag. 525.) It faut qu'une mère ait un caractère bien violent pour qu'on ose lui faire une pareille proposition; il paraît cependant qu'elle l'approuva. Une telle femme n'était-elle pas bien capable d'assassiner son mari, qui l'avait si gravement offensée ?

sion générale, se réduit finalement au témoignage des deux secrétaires, qui avaient seuls une connaissance certaine de la part que prenait leur maîtresse au complot de Babington, mais qui n'ignoraient pas qu'ils s'exposeraient à toutes les rigueurs de la prison, aux tortures, à la mort même, s'ils refusaient les éclaircissements qu'on exigeait d'eux. Dans le cas d'une procédure criminelle ordinaire, cette preuve, malgré ce qu'elle a de défectueux, pourrait passer pour légale, et même pour suffisante, surtout si on n'y opposait pas quelques moyens de récusation qui l'infirmassent; mais (263) dans un procès de la nature de celui-ci, où la partie poursuivante appuyait de sa puissance absolue ses propres intérêts et le désir ardent de voir condamner Marie, la déposition de deux témoins, de quelque considération qu'ils jouissent, a besoin d'être étayée par des circonstances fortes, pour éloigner tout soupçon d'injustice et de tyrannie. Il faut convenir que les preuves produites contre Marie ne sont pas totalement dénuées de cet avantage. Il est très difficile, par exemple, pour ne pas dire impossible, de rendre raison de la réponse reçue par Babington, écrite au nom de Marie, et dans le chiffre concerté entre eux, sans accorder que l'intrigue avait été communiquée à cette princesse. Tel est le jour dans lequel paraît cette affaire, même après que le temps a dévoilé tout ce qui peut diriger notre jugement à cet égard. Il n'est donc pas étonnant que la reine d'Écosse, sans le secours d'aucun conseil, et confondue par une procédure si extraordinaire se soit trouvée hors d'état de se défendre victorieusement devant les commissaires ; elle se borna presque absolument à se retrancher sur la négative mais, quelque force que dût avoir sa dénégation, elle l'affaiblit beaucoup, en assurant positivement n'avoir jamais eu aucune correspondance avec Babington, fait sur lequel il ne reste pas le plus léger doute [236]. Elle prétendit que Nau et Curle lui ayant prêté serment de discrétion et de fidélité, leur témoignage contre elle ne devait pas être admis. Elle avoua cependant que Nau avait été au service du cardinal de Lorraine, son oncle, et que le roi de France le lui avait recommandé comme

---

236 Camden, pag. 525. Ces preuves évidentes étaient la déposition de Curle, son secrétaire, qu'elle reconnaissait elle-même pour un très honnête homme, et qui avait prouvé sa fidélitè, ainsi que Nau, en gardant si longtemps des secrets de cette importance, dont ils auraient pu tirer un profit considérable s'ils eussent voulu les découvrir. Marie crut si peu avoir à se plaindre de la déposition de Curle, qu'elle lui laissa une grosse somme d'argent par son testament fait la veille de sa mort. *Goodal*, vol. 1, pag. 413. Elle s'y souvint aussi de Nau, quoiqu'elle fût mécontente de lui sous d'autres rapports. *Id. ibid*.

un homme auquel elle pouvait donner sa confiance. Elle reconnut aussi Curle pour un très honnête homme, mais faible, et qui se laissait aisément conduire par Nau. Elle fit observer que, si ces deux (264) hommes avaient reçu des lettres et écrit des réponses sans qu'elle en eût connaissance, l'imputation n'en devait pas retomber sur elle. Cette princesse ajouta qu'elle était d'autant plus portée à former ce soupçon contre eux que, dans d'autres occasions, Nau s'était déjà rendu coupable de la même témérité, et avait hasardé de traiter des affaires sous son nom sans lui en avoir rien communiqué [237].

---

237 On pourrait expliquer par trois suppositions la lettre écrite à Bobington, sans admettre de la connivence de la part de Marie dans le complot d'assassiner Élisabeth. La première, que Marie parait avoir saisie elle-même, serait que ses secrétaires eussent reçu la lettre de Babington, et se fussent hasardés d'y répondre sans en parler à leur maîtresse mais il est absolument hors de vraisemblance, sinon même impossible, qu'une princesse, qui avait autant de sens et d'esprit qu'elle, eut été traitée si légèrement par des gens attachés à son service, vivant dans la même maison qu'elle, et à portée de lui communiquer à tout moment ce secret. Si la conspiration manquait, ils devaient s'attendre au châtiment le plus rigoureux de la part de la cour d'Angleterre; et si elle réussissait, la moindre chose qui put leur arriver pour leur témérité était de tomber dans la disgrâce de leur propre maîtresse. Ajoutez à cela que la participation de Marie devenait en quelque sorte nécessaire pour exécuter le projet de son évasion. On s'était proposé d'attaquer ses gardes tandis qu'elle serait à la chasse ; il fallait donc qu'elle convînt du temps et du lieu avec les conjurés. La seconde supposition serait que ses deux secrétaires eussent été des traîtres et, gagnés par Walsingham, eussent fait une réponse en se servant du chiffre de leur maîtresse pour la compromettre dans la conspiration ; mais ces deux hommes avaient vécu longtemps avec la reine d'Écosse, avaient eu toute sa confiance, et n'avaient jamais donné ni à elle ni à ses partisans aucun sujet de soupçon sur leur compte. Camden nous apprend que Curle demanda dans la suite à Walsingham une récompense qu'il prétendait lui avoir été promise, et que Walsingham lui répondit qu'on ne lui devait rien; qu'il n'avait, lors de son interrogatoire, rien révélé qui ne fut déjà su avec certitude d'autre part que de la sienne. Enfin la troisième supposition serait que la reine et ses deux secrétaires, Nau et Curle, n'eussent jamais vu la lettre de Babington, ou n'y eussent jamais répondu, et que Walsingham, ayant déchiffré la première, eût lui-méme fabriqué la réponse ; mais cette supposition entrainerait la fausseté de tout ce que rapporte Camden de l'accès qu'eut Gifford auprès de la reine d'Écosse, et du refus que Paulet fit de permettre que l'on corrompit un de ses gens. Cette supposition d'ailleurs insinuerait que la déposition de Curle et de Nau leur aurait été arrachée par la terreur et la violence, et dans ce cas ils n'auraient sûrement pas manqué dans

la suite de se rétracter pour leur propre justification, surtout depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre: or, Camden nous apprend qu'après cet événement Nau persista toujours dans sa déposition.

On doit aussi considérer que ces deux dernières suppositions prêtent à Walsingham, et conséquemmenta Elisabeth (car elle n'aurait pu l'ignorer) une conduite si criminelle et si monstrueuse, qu'elle passe toute croyance. Si l'on rélféchit sur l'état des affaires, et sur les préjugés de ce temps, on trouvera le consentement donné par Marie au complot de Babington beaucoup plus naturel et plus vraisemblable : elle regardait Élisabeth comme une usurpatrice et une hérétique; elle la voyait sous l'aspect d'une ennemie personnelle et implacable ; elle savait que les projets d'assassinat contre les hérétiques étaient très communs dans ce siècle, et généralement approuvés par la cour de Rome et par les catholiques zélés; le succès de cette entreprise lui rendait à la fois le trône et la liberté. Il ne doit pas paraître étrange que, lorsque le fanatisme suffit pour précipiter un homme du mérite de Babington dans un complot aussi criminel, le même motif, joint a tant d'autres intérêts, y entraînât Marie, et qu'elle donnât les mains à un projet conçu par :es amis. On doit croire que, si un pareil plan lui fut présenté avec quelque apparence de succès, elle dut nécessairement s'y prêter. Il convenait aux vues de Walsingham et du ministère anglais de lui faciliter la communication de toutes ces intrigues, dès qu'ils eurent trouvé un expédient pour intercepter sa réponse, et pour découvrir la conspiration; alors, pour expliquer la lettre remise a Babington, il faut supposer nécessairement que Watsingham était au fait de ce qui se passait.

Si Curte et Nau ne furent pas punis par Elisabeth, c'est qu'il n'est jamais d'usage de punir les moindres coupables qui déposent contre les principaux criminels.

Ce qui doit faire rejeter ces trois suppositions, c'est qu'elles sont par elles-mêmes dépouillées de toute probabilité. Les partisans de Marie ne peuvent donner aucune raison de préférer l'une à l'autre; et aucune preuve, même la plus légére, ne les appuie. Ni au temps de l'événement ni après, les défenseurs zélés et nombreux de Marie, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume, n'ont fait aucune découverte qui nous conduise à admettre l'une de ces trois suppositions. Aujourd'hui même, ses apologistes semblent ne s'étre pas fixés sur le choix de ces prétendues possibilités. Les preuves positives, fournies par deux témoins dignes de foi, appuyées par d'autres circonstances très fortes, restent toujours victorieuses. Babington, qui avait un si grand intérêt à se procurer une correspondance avec la reine d'Écosse crut en avoir trouvé le moyen, et ne douta jamais d'avoir reçu une réponse de sa part : lui et les autres conjurés moururent dans cette persuasion. Il n'est rien arrivé depuis qui nous prouve qu'ils étaient dans l'erreur : sur quel fondement aujourd'hui douterait-on de la justesse de leur opinion ? Camden, apologiste déclaré de Marie, est contraint de raconter le fait d'une manière qui suppose évidemment qu'elle fut coupable ; tant il était impossible d'y prêter une tournure différen-

(265) Le seul point de sa défense qui paraisse avoir quelque force fut la demande qu'elle fit, que Nau et Curie lui fussent confrontés, et la certitude qu'elle montrait qu'ils ne persisteraient pas dans leurs dépositions en sa présence. Mais cette demande, quoique équitable, n'était pas alors admise par la loi, dans le cas de haute trahison, elle était même souvent refusée dans les autres procès faits à la poursuite du souverain. La clause contenue dans un acte de la treizième année du règne d'Elisabeth était une nouveauté; elle portait que les espèces de trahison qui y étaient énoncées seraient prouvées par deux témoins confrontés avec l'accusé [238]. Mais ce ne fut pas conformément à cet acte (266) que Marie fut mise en jugement; les ministres et les gens du roi pouvaient toujours se refuser en toute sûreté à aucune indulgence, au-delà de ce qu'exigeaient d'eux la lettre stricte des lois et les coutumes des cours de justice : d'ailleurs ces secrétaires n'étaient probablement pas à Fotheringay pendant l'instruction du procès, et ne pouvaient pas, sur la demande de Marie, être représentés devant les commissaires [239].

Il y eut pendant ce procès deux incidents qui méritent d'être observés. On lut une des lettres écrites entre Marie et Babington, dans laquelle il était fait mention

---

te qui fût en même temps spécieuse, même à un homme d'esprit contemporain de la princesse!

La question aurait pu se présenter sous ce point de vue, même pendant le procès de Marie ; mais ce qui met actuellement son crime hors de doute, est le passage suivant d'une de ses lettres à Thomas Morgan, en date du 27 juillet 1586 : « Babington s'est offert de lui-même, de la façon la plus honnête et la plus obligeante, à faire usage de tous les moyens comme je le jugerais a propos; j'espère qu'il est satisfait de deux différentes lettres que je lui ai écrites depuis que j'ai reçu la sienne ; d'autant plus que je lui ai indiqué la voie par laquelle sa lettre m'est parvenue avec votre précédente. » (Murden, pag. 533.) Babington confessa qu'il avait offert à Marie d'assassiner Elisabeth : il paraît, par ce qu'on vient de lire, qu'elle avait accepté l'offre ; ainsi toutes les suppositions de lettres contrefaites par Walsingham, et de témérité ou de perfidie de la part de Nau et de Curie, tombent absolument.

238 Cette toi des cinquième et sixième années d'Édouard VI, chap. 2, qui ordonnait la confrontation de deux témoins, fut révoquée par la première qui fut faite sous le règne de Marie.

239 La reine Élisabeth était si disposée à permettre que Nau et Curie comparussent dans le procès qu'elle écrivit à Burleigh et à Walsingham, à ce sujet, une lettre datée du 7 octobre, que l'on trouve dans les collections manuscrites de Forbes ; elle disait seulement qu'elle trouvait cela superflu, quoiqu'elle y consentit. La non-confrontation des témoins ne fut pas le résultat d'un dessein formé c'était simptement l'usage du siécle.

du comte d'Arundel et de ses frères. A ce nom d'Arundel elle soupira. « Hélas! dit-elle, que cette illustre maison des Howard a souffert pour l'amour de moi » Elle ajouta, à l'égard de cette lettre, qu'il était facile de contrefaire l'écriture et le chiffre d'un autre; qu'elle craignait que cet artifice ne fût très familier à Walsingham, et qu'elle avait déjà entendu dire qu'il avait souvent conspiré contre sa vie et celle de son fils. En ce moment, Walsingham, qui était un des commissaires, se leva; il protesta que, comme particulier, il n'avait jamais rien entrepris contre la reine d'Écosse, mais qu'à titre de ministre, chargé de veiller au bien public, il avouait que son zèle pour la sûreté de sa souveraine l'avait rendu actif à découvrir, par tous les moyens possibles, les complots qui se tramaient contre sa personne sacrée et contre son autorité; que, pour parvenir à ce but, il ferait non seulement usage des éclaircissements qu'il avait tirés de Ballard ou de quelque autre conjuré, mais qu'il les récompenserait d'avoir trahi leurs complices. Il demanda ensuite pourquoi, s'il avait eu recours à des expédients indignes de son caractère et de sa place, aucun des criminels ne l'avait pris à partie pendant l'instruction de leur procès, ou au moment de leur exécution. Marie essaya de l'apaiser en disant qu'elle ne parlait ici que d'après des oui-dire ; elle le pria de vouloir bien désormais ne pas ajouter plus de foi aux calomnies dont on la noircissait, qu'elle n'en (267) ajouterait à celles que l'on répandait contre lui. La haute réputation d'honneur et de probité dont jouit sir Francis Walsingham doit le mettre en effet au-dessus du soupçon qu'il eût pu être un faussaire ou un suborneur. Les ministres les plus pervers, dans les temps les plus corrompus, auraient honte d'employer des ruses qui les exposeraient à ces noms odieux.

Lorsque l'instruction du procès fut finie à Fotheringay, les commissaires s'ajournèrent à la chambre étoilée à Londres. Après y avoir fait prêter serment aux deux secrétaires de Marie, qui, sans contrainte et sans espoir de récompense, affirmèrent l'authenticité des lettres qu'on leur représentait, les commissaires prononcèrent, signèrent et scellèrent une sentence de mort contre la reine d'Écosse. Le même jour, eux et les juges firent publier une déclaration ainsi conçue : « Cette sentence n'ôtera rien ni aux droits ni à l'honneur de Jacques, roi d'Ecosse, et ce prince continuera de jouir du même rang, des mêmes prérogatives, et des mêmes droits, que si elle n'avait jamais été prononcée. »

Elisabeth avait enfin conduit les choses contre Marie au point où elle les désirait avec ardeur depuis longtemps. Elle était parvenue à trouver une raison plausi-

ble pour se venger d'une concurrente que, dès le commencement de son règne, elle avait constamment haïe et redoutée ; mais plusieurs considérations importantes l'empêchaient de se livrer sur-le-champ à son ressentiment contre elle. Elle prévoyait de quelles couleurs affreuses les nombreux partisans de Marie peindraient cet exemple donné d'un tribunal extraordinaire; elle ne craignait pas moins les reproches des puissances étrangères, et peut-être ceux de la postérité ; elle semblait avoir foulé aux pieds tout à la fois les droits de l'hospitalité, ceux du sang et de la majesté royale; ce sacrifice de la générosité à l'intérêt, de la clémence au désir de se venger, pouvait paraître également indécent de la part d'une femme. Élisabeth, habile dans l'art de feindre, affecta la plus forte répugnance à faire exécuter la sentence, se donna les dehors de la plus tendre compassion pour sa prisonnière, exposa tous ses scrupules, forma des objections, rejeta les sollicitations de ses courtisans et de ses ministres, et attesta que, sans (268) l'extrême intérêt qu'elle prenait à la sûreté de son peuple, elle n'hésiterait pas un moment à pardonner toutes les injures qu'elle avait reçues de la reine d'Écosse.

Pour que la voix de ce peuple, qui demandait la mort de Marie, se fit mieux entendre, Élisabeth convoqua un nouveau parlement. Elle connaissait trop bien et les dispositions ordinaires de cette assemblée, et l'influence de ses ministres sur ceux qui la composaient, pour ne pas s'attendre aux sollicitations pressantes qu'on lui ferait pour qu'elle consentît à ce qu'en secret elle souhaitait si vivement. Elle n'ouvrit pas la séance en personne, mais elle en chargea trois commissaires, le chancelier Bromley, le trésorier Burleigh et le comte de Derby. La raison qu'ils donnèrent de son absence fut que, prévoyant qu'on agiterait l'affaire de Marie, la reine était si profondément touchée de ce triste événement, qu'elle n'avait pas le courage d'être présente aux délibérations dont il serait le sujet, et qu'elle détournait ses yeux d'un objet si douloureux pour son âme. Mais elle voulait aussi, par cette précaution inusitée, que le peuple sût le danger auquel sa personne était à toute heure exposée, et en devînt encore plus ardent à demander vengeance contre une coupable dont les perpétuelles intrigues et les barbares attentats avaient si longtemps menacé ses jours.

Le parlement répondit à l'attente de la reine. Les deux chambres ratifièrent unanimement la sentence prononcée contre Marie. Il fut convenu qu'on présenterait une requête à Élisabeth pour obtenir qu'elle acquiesçât à la publication et à l'exécution du jugement. Elle fit une réponse équivoque, embarrassée, pleine d'ar-

tifices réels et d'irrésolutions apparentes. Elle rappelait les dangers auxquels sa vie avait été continuellement exposée; elle ajoutait qu'elle consentirait volontiers à mourir si elle ne prévoyait pas les calamités que sa mort ferait tomber sur la nation; elle s'étendait sur l'extrême affection qu'elle sentait pour son peuple ; elle vantait la clémence de son caractère, et témoignait la répugnance extrême qu'elle avait pour procéder à la rigueur contre son infortunée parente; elle attestait que la dernière loi sur laquelle cette princesse avait été jugée n'avait point été faite pour lui tendre des embûches; qu'au (269) contraire on avait eu pour objet de l'avertir de ne pas s'engager dans des intrigues qui pouvaient l'exposer aux peines dont on la menaçait si ouvertement; elle conjurait enfin le parlement d'examiner s'il n'y aurait pas d'autres moyens d'assurer la tranquillité de l'Angleterre que de faire périr la reine d'Écosse. Le parlement, pour obéir aux ordres d'Élisabeth, remit l'affaire en délibération; mais il ne trouva aucun autre expédient qui lui parût praticable. Les deux chambres réitérèrent leurs sollicitations, leurs prières et leurs arguments. Elles remontrèrent que cette clémence pour la reine d'Écosse devenait dans Élisabeth une cruauté pour les Anglais, ses sujets et ses enfants; elles dirent que, si c'était une injustice de refuser l'exécution de la loi à un seul citoyen, cette injustice devenait encore plus criante, fait à tout le corps de la nation, qui demandait instamment à sa souveraine ce gage de sa sollicitude et de sa tendresse maternelle. Cette seconde requête renouvela vivement les incertitudes et les scrupules prétendus d'Élisabeth. Elle déplora le malheur de sa situation ; elle se plaignit de cette importunité du parlement ; elle recommença ses protestations d'amour pour son peuple, et laissa les députés dans le doute du parti qu'elle prendrait après toutes ces délibérations [240].

---

240 Ce parlement accorda à la reine un subside et deux quinziémes. Il s'ajourna lui-même, et se rassembla après l'exécution de la reine d'Ecosse. Il se passa pendant cette session des choses assez remarquables pour mériter d'être rapportées. Nous transcrirons les propres paroles de sir Simon d'Ewes, p. 410 et 411, presque entièrement tirées mot à mot du journal de Townshend. Le lundi 27 février, M. Cope, après avoir parlé de la nécessité d'avoir des ministres instruits, et de réformer plusieurs abus de l'état ecclésiastique, présenta a la chambre un bill et un livre manuscrit. L'objet du bill était de demander que toutes les lois, alors en vigueur touchant le gouvernement ecclésiastique, fussent annulées, et que l'on statuât que les prières contenues dans le livre actuellement présenté fussent reçues et usitées exclusivement dans l'église. Ce livre contenait la formule des prières et des cérémonies dans

l'administration des sacrements, avec les autres rites et cérémonies qu'il fallait admettre dans le service divin. M. Cope requérait que ledit livre fut lu, à quoi, l'orateur répondit que sa majesté avait déjà défendu à la chambre de prendre connaissance de ces sortes de matières; qu'elle avait promis de donner des ordres pour la réforme nécessaire; qu'il ne doutait pas que ces ordres ne fussent de nature à satisfaire toute la nation, et qu'il désirait qu'on n'insistât pas sur cette lecture. Néanmoins la chambre la demanda; l'orateur alors invita le greffier à faire la lecture. La chambre commençait à écouter, lorsque M. Dalton s'y opposa il dit qu'il n'était pas convenable de faire cette lecture; que ce livre avait pour objet d'établir une nouvelle forme.dans l'administration des sacrements de l'église, et de proscrire le livre des prières usitées dans tout le royaume; qu'il croyait que cette conduite attirerait sur la chambre l'indignation de la reine, qui s'était spécialement chargée de la connaissance et de la direction de ces réglements. M. Lewkenor se leva, et s'attacha à démontrer la nécessité d'avoir des prédicateurs et d'en avoir de savants; il fut d'avis qu'on devait lire et la requête et le livre. M. Hurleston et M. Bainbrigg parlèrent dans le même sens; et le temps de la séance s'étant ainsi écoulé, on se sépara sans avoir lu ni le livre ni la requête. La reine envoya demander à M. l'orateur le livre et la requête en question, ainsi qu'un autre livre et une autre requête ayant le même objet, qui avaient été présentes pendant la dernière session du parlement; l'orateur les fit remettre à sa majesté. Le mardi, 28 février, la reine envoya chercher l'orateur, ce qui empêcha la chambre de siéger ce jour-là. Mercredi, premier mars, M. Wentworth remit à M. l'orateur quelques articles contenant des questions sur les libertés de la chambre, à quelques-unes desquelles il s'offrait de répondre; et il demanda qu'elles fussent lues. M. l'orateur le pria de suspendre la discussion de ces matières jusqu'à ce que la reine eût fait connaitre clairement ses intentions a l'égard de la requête et du livre présentés à la chambre en dernier lieu. M. Wentworth ne s'en tint pas à cette réponse, et insista sur la lecture de ses articles. II débuta par se plaindre de ce que lui et beaucoup d'autres, ignorant jusqu'où s'étendaient tes libertés de la chambre, n'osaient s'expliquer avec confiance. Voici quelles étaient ces questions Le parlement n'est-il pas un sanctuaire où chacun des membres qui le composent peut, sans opposition de personne, et sans encourir la rigueur des lois, s'expliquer librement par la voie du bill, ou par celle de ta parole, sur tes griefs de la nation, touchant le service de Dieu, la sûreté du souverain et celle du royaume? Est-il possible de fixer le culte du à Dieu, et de faire le bien du service du roi et de l'état, en ôtant au parlement le droit de parler avec liberté sur ces objets ? La nation a-t-elle quelque autre tribunal que le parlement, où l'on puisse faire étendre ou restreindre les lois du royaume ? N'est-ce pas agir contre les ordres de ce parlement que de garder le silence sur quelque article important qui y est en discussion, à la connaissance du prince, ou sur quelque autre, concernant le bien du service de Dieu, du souverain, et de l'état, sans le consentement de la chambre? L'orateur, ou quelque autre, peut-il interrom-

pre un des membres du parlement, discutant ce qui intéresse l'un des objets ci-dessus énoncés? L'orateur a-t-il le droit de terminer, quand il le veut, la séance sans le consentement de la chambre lorsqu'on a déjà entamé une question? L'orateur doit-il dominer la chambre à l'égard de tout ce qu'on y traite, ou doit-il être lui-même subordonné à la chambre dans tous tes cas ? Le prince et l'état peuvent-ils exister, se soutenir, et se maintenir sans parlement, et néanmoins sans altérer le gouvernement? A la suite de ces questions, dit sir Simon d'Ewes, j'ai trouvé écrite la noté suivante, par laquelle on apprend, et ce que Puckering, forateur, fit desdites questions, après tes avoir reçues, et ce que devint cette affaire « M. Puckering mit ces questions dans sa poche, et fit voir à sir Thomas Heneage, qui avait aussi traité cette matière, que Wentworth avait été envoyé à la Tour; et les questions restèrent en oubli. M. Buckler d'Essex trahit son mandat en abandonnant l'affaire, et elle en resta là. Après cet exposé, continue sir Simon d'Ewes, de ladite affaire de M. Wentworth, écrit dans la minute du livre journal, se trouve seulement cette courte conclusion du même jour: « Ce jour, M. l'orateur ayant été mandé par la reine, la chambre s'est séparée. » Le jeudi, 2 mars, M. Cope, M. Lewkenor, M. Hurleston et M. Bainbrigg furent mandés par milord chancelier, et par divers membres du conseil privé, et de là envoyés à la Tour. Le samedi, 4 mars, sir John Higham représenta à la chambre que plusieurs membres des plus estimables et des plus nécessaires qu'eussent les communes leur étaient entevés, et qu'elles devaient supplier humblement sa majesté de tes rendre à leurs fonctions. M. le vice-cbambellan répondit à ce discours que si ces membres avaient été mis en prison pour un fait qui intéressât les privilèges de cette chambre, on pourrait alors présenter une pétition à la reine; mais que si c'était pour autres causes, on ne ferait qu'irriter davantage sa majesté et qu'il invitait les communes à attendre tranquillement qu'on fût mieux instruit, ce qui ne pouvait tarder. Ensuite il dit qu'a l'égard du livre de prières et de la requête, la reine avait jugé à propos, pour de justes raisons qui lui étaient bien connues, de supprimer l'un et l'autre sans autre examen, et qu'elle ne croyait pas qu'il convînt à la majesté de son rang de rendre compte de ses actions. Mais quoi que prétendit M. le vice-président, il est plus que probable que ces membres des communes avaient été emprisonnés pour s'être mêlés des affaires de l'église, ce que sa majesté avait tant de fois défendu, et ce qui avait donné lieu à tant de disputes et d'assemblées entre les deux chambres pendant le dernier paiement.

Voilà tout ce qui nous est conservé sur cette affaire dans sir Simon d'Ewes et Townshend : il paraît que les membres du parlement dont il s'agit furent retenus en prison jusqu'à ce qu'il plut à la reine de tes mettre en tiberté. Les questions de M. Wentworth sont curieuses, en ce qu'elles nous offrent les premières lueurs de ta constitution actuelle du gouvernement anglais, quoique promptement éclipsées par le gouvernement arbitraire d'Elisabeth. Wentworth fut en effet, et par ses principes de puritanisme, et par son amour pour la tiberté (deux caractères d'un mérite bien inégal, mais qui s'unirent et

(270) Maigre l'éloignement qu'Élisabeth marquait pour que la sentence contre Marie fût exécutée, elle consentit cependant à rendre publique la requête du parlement qui l'en pressait. Cette (271) proclamation parut répandre parmi le peuple une joie universelle et sincère. Lord Buckhurst et Beale, secrétaire du conseil, furent envoyés à la reine d'Écosse pour lui notifier la sentence rendue contre elle, la ratification du parlement, et les pressantes sollicitations de ce corps pour en hâter l'exécution, persuadé que jamais la religion anglicane ne s'affermirait tranquillement tant que cette princesse vivrait. Marie ne fut point déconcertée à cette nouvelle ; elle s'attacha, au contraire, avec une espèce de transport, au dernier motif qu'on alléguait, et dit que, puisque les protestants regardaient sa mort comme nécessaire à l'établissement de leur doctrine, elle était vraiment martyre de sa religion, et avait droit à tous les mérites attachés à ce glorieux caractère. Elle ajouta que les Anglais avaient souvent trempé leurs mains dans le sang de leurs souverains; qu'il n'était pas surprenant qu'ils eussent la même cruauté à l'égard d'une princesse issue de ces rois malheureux. Paulet, à la garde duquel elle était confiée, eut ordre de faire ôter le dais de son appartement, et de cesser de lui rendre les respects dus aux têtes couronnées. Il lui signifia qu'elle était considérée désormais comme une personne morte civilement, et dès lors dégradée de toute dignité. Elle subit cet outrage sans marquer la moindre émotion, et se contenta de répondre qu'elle tenait de Dieu seul (272) l'auguste caractère de la royauté, et qu'aucune puissance de la terre ne pouvait l'en dépouiller.

La reine d'Écosse écrivit pour la dernière fois à Élisabeth. Sa lettre était pleine de dignité, sans s'écarter de cet esprit de douceur et de charité si convenable dans le moment où elle allait voir finir les malheurs de sa vie. Elle ne se permit pas un mot pour tâcher de détourner la sentence fatale; elle exprima au contraire sa reconnaissance envers le ciel, qui terminait si promptement son triste et déplorable pèlerinage; elle demandait quelques grâces à Élisabeth, et la priait de les lui accorder elle-même, et de ne pas la réduire à les solliciter auprès de ces ministres

---

se fortifièrent ensemble), le véritable précurseur des Hambden, des Pym et des Hollis, qui, dans le siècle suivant, avec moins de courage, parce qu'il y avait moins de danger, firent tellement triompher leurs principes. Je demanderai seulement s'il n'est pas assez clair, par tout ce que l'on voit qui s'est passé, que, sous tes deux règnes suivants, c'est le peuple qui a empiété sur les droits du souverain, et non pas, comme on l'a prétendu, le souverain qui a voulu usurper ceux du peuple ?

qui avaient montré tant de haine pour sa religion et pour sa personne; elle marquait le désir qu'après que ses ennemis se seraient rassasiés de son sang innocent, son corps, condamné, disait-elle, à ne jamais jouir d'aucune tranquillité tant qu'il serait uni à son âme, fût remis à ses serviteurs, et porté par eux en France pour y être déposé en terre sainte avec les restes précieux de sa mère; en Écosse, ajoutait-elle, les tombeaux de ses pères étaient violés, et les églises détruites ou profanées; en Angleterre, où elle pourrait être inhumée parmi les anciens rois ses aïeux et ceux d'Élisabeth, elle ne pouvait espérer d'être accompagnée jusqu'à son dernier asile suivant les rites et les cérémonies de sa religion : elle priait que le pouvoir de la faire mourir secrètement ne fût confié à personne sans l'aveu d'Élisabeth, mais que son exécution fût publique, et que ses anciens domestiques l'y accompagnassent, pour qu'ils pussent rendre témoignage de sa persévérance dans sa foi, et de sa résignation aux décrets du ciel ; elle suppliait qu'après sa mort on laissât jouir ses domestiques de ce qu'elle leur léguerait, et qu'il leur fût permis de se retirer où ils voudraient ; elle conjurait Élisabeth, au nom de leur parenté, par la mémoire de Henri VII, leur ancêtre commun, par la dignité royale dont elles étaient toutes les deux revêtues, de ne point lui refuser ces dernières grâces [241]. Élisabeth ne répondit pas à cette lettre, ne voulant ni accabler Marie par un refus dans la situation où elle était, ni (273) lui accorder quelques-unes de ses demandes, dont elle prévoyait les inconvénients.

Tandis que la reine d'Écosse se disposait à subir son sort, les puissances étrangères faisaient tous leurs efforts auprès d'Élisabeth pour prévenir l'exécution de la sentence. Henri ne se contenta pas d'y employer l'Aubespine, résident de France à Londres, et entièrement dévoué à la maison de Guise il envoya encore Bellièvre solliciter ouvertement pour les jours de Marie. Le duc de Guise et la Ligue menaçaient vivement alors l'autorité du roi; Élisabeth savait que ce monarque se croyait obligé par décence et par politique à s'intéresser hautement en faveur de Marie; mais elle ne doutait pas qu'intérieurement il ne fût bien aise de la mort d'une princesse dont l'élévation et la fortune servaient de base aux projets hardis et ambitieux de ses plus dangereux ennemis. On a même prétendu que Bellièvre avait ordre de faire en public les plus fortes représentations contre l'exécution de la reine d'Écosse, mais d'exhorter en particulier Élisabeth, au nom de son maître, à ne pas différer un acte de justice si nécessaire à leurs communs intérêts. Mais que

241 Camden, p. 529, Jebb, vol.2, p. 295.

l'intercession du roi de France fût sincère ou non, elle ne produisit aucun effet; Elisabeth persista dans sa première résolution.

Les sollicitations du jeune roi d'Ecosse, sans être capables de rien changer au dessein d'Élisabeth, semblaient cependant à tous égards mériter plus de considération. Dès que Jacques eut appris le procès et la condamnation de sa mère, il dépêcha à Londres sir William Keith, gentilhomme de sa chambre, et écrivit une lettre à la reine, dans laquelle il s'exprimait en termes très forts sur l'indignité de cette procédure. Il était surpris, disait-il, que des seigneurs et des ministres anglais eussent osé juger une reine d'Écosse, issue du sang royal d'Angleterre, et prononcer une sentence de mort contre elle ; mais que son étonnement redoublait en apprenant que l'on pensait sérieusement à mettre cette sentence à exécution ; il priait Elisabeth de réfléchir à la honte qu'elle allait imprimer (274) à son nom, en trempant ses mains dans le sang de sa plus proche parente, reine comme elle, et du même sexe; que, par cet attentat inouï, elle allait outrager tous les diadèmes et se dégrader elle-même; qu'en abaissant ainsi les souverains au niveau des autres hommes, elle enseignait aux peuples à oublier tout ce qu'ils doivent à ceux que le ciel a choisis pour les gouverner; que, de son côté, il regardait cette insulte comme si énorme, que rien ne lui paraissait capable de l'expier; qu'il ne lui était plus permis dorénavant d'entretenir aucune espèce de correspondance avec une personne qui, sans nul droit légitime, avait condamné sa mère à une mort ignominieuse; que si les sentiments de la nature et les lois du devoir ne le portaient pas à s'en venger, l'honneur seul l'exigerait de lui; qu'il ne pourrait jamais se justifier aux yeux du monde, s'il ne faisait pas tous ses efforts, s'il ne bravait pas tous les dangers pour tirer raison d'une indignité pareille.

Peu de temps après, Jacques envoya le gouverneur de Gray et sir Robert Melvil pour appuyer les remontrances de Keith, et pour employer tour à tour les raisons et les menaces auprès d'Élisabeth. Elle fut d'abord offensée de la hauteur de ces sollicitations, et elle répondit du même ton aux ambassadeurs écossais. Lorsqu'elle eut réfléchi que Jacques, en s'abandonnant à cette véhémence, ne suivait que les inspirations de la nature, elle s'apaisa mais elle persista dans la résolution de sacrifier Marie. On croit que le gouverneur de Gray, gagné par les ennemis de cette princesse, conseillait secrètement de n'avoir aucun ménagement pour elle, et qu'il entreprit, à tout événement, de calmer le ressentiment de son maître.

Élisabeth était d'ailleurs encouragée par plusieurs circonstances à faire peu de compte des sollicitations de Jacques, et à dédaigner tous les efforts qu'il pouvait tenter pour sauver sa mère. Elle connaissait parfaitement le caractère de ce prince, ses intérêts, les factions qui divisaient ses sujets, et la haine invétérée que les protestants zélés, surtout les prédicants, avaient pour la reine d'Écosse. Les derniers événements avaient mis ces dispositions du clergé dans tout leur jour. Jacques, voyant la persévérance d'Elisabeth, ordonna des prières pour (275) Marie dans toutes les églises; mais, afin de ne pas s'exposer à la mauvaise humeur des ecclésiastiques, il eut soin que la formule de ces prières fût aussi circonspecte qu'humaine et bienveillante « Que Dieu daigne éclairer Marie de la lumière de sa vérité, et la sauver du danger évident dont elle est menacée. » Mais excepté les chapelains du roi, et un autre ecclésiastique seulement, tous les prédicants refusèrent de souiller leurs églises en priant pour une papiste, et ne daignèrent seulement pas demander sa conversion au ciel. Jacques, ne voulant ou n'osant pas punir cette désobéissance, et désirant donner aux ecclésiastiques une occasion de réparer leur faute, indiqua un autre jour pour prier pour sa mère; et afin de se mettre au moins à l'abri de toute insulte de leur part, il engagea l'archevêque de Saint-Andrews à officier devant lui. Dans la vue de déconcerter cet arrangement, le clergé excita Couper, jeune homme qui n'était pas encore dans les ordres, à s'emparer de la chaire dès le matin, et à en exclure le prélat. Lorsque le roi entra dans l'église, et qu'il vit la chaire occupée par Couper, il lui adressa la parole, et lui dit que la place avait été destinée à un autre que lui; que cependant, puisqu'il y était, s'il voulait obéir à l'ordre donné et prier pour Marie, il pouvait continuer les fonctions de son ministère; le prédicateur répondit qu'il ferait ce que le Saint-Esprit lui inspirerait. Cette réponse décela son intention au roi Jacques, qui lui commanda de sortir de la chaire : Couper ne paraissant pas se disposer à obéir, le capitaine des gardes s'avança pour l'en arracher de force. Couper alors dit à haute voix que la violence de ce jour déposerait contre le roi au grand jour du Seigneur; après quoi il annonça tous les malheurs ensemble aux habitants d'Édimbourg pour avoir souffert qu'on le traitât de la sorte. Ses auditeurs parurent d'abord tentés de prendre son parti; mais le sermon du prélat les ramena aux sentiments du respect et de la décence.

Elisabeth, lorsqu'elle était sollicitée de faire grâce à la reine d'Écosse tantôt par Jacques, et tantôt par les princes étrangers, paraissait toujours déterminée à la

perdre mais lorsque ses ministres la pressaient de ne plus différer l'exécution, alors ses scrupules et ses incertitudes renaissaient ; son humanité se (276) révoltait contre un parti si violent et si cruel; elle était émue de compassion pour les maux de la malheureuse prisonnière; elle respectait sa dignité; les courtisans, pensant qu'ils ne pouvaient rien faire de plus agréable à Elisabeth que de chercher à la persuader sur cet article, ne manquaient pas de raisons pour prouver la nécessité du châtiment de Marie, et pour combattre toutes les objections élevées contre cet acte de rigueur. Selon eux, le traitement fait à cette princesse à son arrivée en Angleterre avait été tel que la raison et une politique judicieuse pouvaient le prescrire; si elle s'était conduite par les principes de l'équité, disaient-ils, elle n'aurait pas refusé d'y acquiescer ; les inconvénients attachés ou à sa retraite en France, ou à son rétablissement sur le trône par la voie des armes, et malgré l'opposition des protestants et du parti anglais en Écosse, avaient obligé Elisabeth à la retenir en Angleterre jusqu'à ce qu'il s'offrît quelque occasion de la servir sans danger pour l'état et pour la religion protestante; elle y avait vécu selon son rang, ayant à son service un nombre considérable de ses propres domestiques, pouvant faire tout l'exercée convenable à sa santé, et voir autant de monde qu'il en fallait pour son amusement; ces égards auraient encore été portés plus loin, si elle s'en était montrée digne par sa conduite; après avoir fomenté la rébellion de Northumberland, excité la conspiration de Norfolk, sollicité la bulle d'excommunication du pape Pie, suscité une invasion de la part des Flamands après avoir séduit les amis de la reine, et animé contre elle ses ennemis étrangers et domestiques, Marie l'avait réduite à la nécessité de la traiter comme une rivale redoutable et de rendre sa prison plus étroite et plus rigoureuse ; cependant Elisabeth malgré tant de justes sujets d'indignation, avait rejeté en sa faveur et les instances du parlement et les conseils des ministres les plus éclairés, dans l'espoir de la ramener à la prudence et à la modération, elle différait encore d'en venir aux dernières extrémités avec elle. Jusque dans son état d'abandon, Marie, loin de se dépouiller de son orgueil indomptable, se croyait toujours le droit de disputer la couronne à Elisabeth et permettait à ses partisans de la traiter comme reine d'Angleterre en toute occasion et dans les lettres (277) même qu'ils lui écrivaient; elle avait porté l'animosité jusqu'à encourager à diverses reprises l'affreux projet d'assassiner la reine ; ce crime était invinciblement prouvé par ses propres lettres, par la déposition de ses secrétaires, et par la confession de ses complices expirants ; elle n'était plus reine actuellement que de nom ; il ne lui restait nulle part aucun exercice, aucune préroga-

tive de la royauté, bien moins encore en Angleterre, où du moment qu'elle avait mis le pied dans le royaume elle s'était volontairement soumise aux lois et à Elisabeth, la seule véritable souveraine ; quand même on accorderait à Marie d'être encore l'égale de la reine par le rang et la dignité, le droit de défense personnelle, donné par la nature, était une loi qu'on ne pouvait abroger; toute personne, et surtout une souveraine, avait assez de droit sur un ennemi qui, à force ouverte, ou plus encore par des trahisons souterraines, menaçait sa vie d'un péril évident; le complot formé entre tous les catholiques pour exterminer les protestants, depuis longtemps n'était plus un mystère; comme l'unique ressource des réformés contre la persécution était dans Elisabeth, de même la principale espérance des catholiques persécuteurs était dans l'existence et dans les prétentions de la reine d'Écosse; cette dernière circonstance portait les choses à l'extrémité entre les deux princesses; et, en rendant la vie de l'une la mort de l'autre, indiquait à Élisabeth quel parti elle avait à prendre, et pour sa propre conservation, et pour le bonheur de ses sujets : ainsi la nécessité, plus puissante encore que la politique, exigeait d'elle cette résolution, autorisée d'ailleurs par la justice et prescrite par le devoir.

Lorsqu'Élisabeth crut que toutes les sollicitations avaient été mises en usage, que tous les délais avaient été accordés, autant que la décence l'exigeait, elle se détermina enfin à mettre la sentence à exécution. Mais elle ne put y procéder encore sans donner une nouvelle scène d'artifice et de duplicité. Dans l'intention d'alarmer la populace, elle fit, répandre le bruit que la flotte espagnole était arrivée au hâvre de Milford; que les Écossais avaient fait une irruption en Angleterre ; que le duc de Guise était débarqué dans la province de Sussex avec une armée formidable ; que la reine d'Ecosse s'était sauvée de sa prison et avait (278) rassemblé des troupes; que les comtés du nord commençaient à se soulever; qu'il y avait un nouveau plan de conspiration pour assassiner la reine, et pour mettre le feu dans la ville de Londres; on alla jusqu'à dire que l'assassinat avait été consommé : on accusa même de cet attentat l'Aubespine, ambassadeur de France, et ce ministre fut obligé de quitter le royaume. Élisabeth affectait un grand fonds d'inquiétude et de terreur ; elle s'éloignait souvent de sa cour pour rêver à l'écart, et laissait échapper des paroles entrecoupées qui exprimaient l'embarras et les peines de sa situation. Elle fit enfin appeler Davison, homme d'esprit, mais facile à tromper, et que, par cette raison même, on venait de nommer secrétaire d'état. Elle lui commanda secrètement d'expédier l'ordre d'exécuter la reine d'Écosse,

lequel ordre elle voulait, dit-elle ensuite, tenir en réserve en attendant qu'on fit quelque tentative pour délivrer cette princesse. Elle signa cet ordre, et le fit porter par Davison à la chancellerie, pour qu'on y apposât le grand sceau. Le lendemain elle envoya Killigrew à Davison lui enjoindre de différer ce qu'elle lui avait commandé la veille. Lorsque Davison vint lui apprendre que l'ordre avait déjà passé au sceau, elle parut émue, et lui reprocha sa précipitation. Davison, ne sachant quel parti prendre, instruisit le conseil de ce qui se passait. Les conseillers s'efforcèrent de lui persuader de remettre l'ordre à Beale : ils lui promirent de justifier sa conduite si la reine la désapprouvait, et de prendre sur eux tous les risques de cette démarche [242]. Le secrétaire d'état, ne pénétrant pas leur intention, se rendit à leur avis. L'ordre fut envoyé aux comtes de Kent et de Shrewsbury, et à quelques autres, avec commandement de faire exécuter la sentence de la reine d'Écosse.

Les deux comtes se transportèrent à la forteresse de Fotheringay : introduits auprès de Marie, ils lui rendirent compte de leur commission, et lui dirent de se préparer à la mort pour le lendemain, à huit heures du matin. Cette nouvelle la (279) surprit, mais ne l'effraya point. Elle répondit, avec un air calme et même en souriant, qu'elle n'aurait pas cru que la reine sa soeur consentit à sa mort, et fit exécuter une sentence prononcée contre une personne qui n'était pas soumise aux lois et à la juridiction d'Angleterre. « *Mais, puisque telle est sa volonté*, ajouta-t-elle, je bénis le moment qui va terminer les malheurs de ma vie; l'âme, assez faible pour ne pas soutenir le corps contre les horreurs de ce dernier trajet, ne me semble pas digne d'arriver au séjour des béatitudes [243]. » Elle pria ensuite les deux comtes de souffrir que quelques gens de sa maison, surtout son confesseur, l'accompagnassent. Ils lui répondirent que leur conscience ne leur permettait pas de lui accorder la dernière partie de sa demande que le docteur Fletcher, doyen de Peterborow, homme d'un profond savoir, serait présent et l'instruirait des principes de la vraie religion. Le refus qu'elle fit de voir ce ministre alluma le zèle du comte de Kent ; il lui dit, d'un ton brusque, que sa mort ferait le salut de leur reli-

---

242 Il paraît par quelques lettres publiées par Strype, vol. 3, liv.2, chap. 1,qu'Elisabeth n'avait communiqué expressément ses intentions à aucun de ses ministres, pas même à Burleigh. Ces courtisans si raffinés savaient que la meilleure manière de la servir était de prévenir, sans les attendre, ses ordres sur ce qu'elle pouvait désirer d'eux.

243 Camden, p. 534; Jebb, vol. 2, p. 301. Manuscrit de la Bibliothèque des avocats, P.2.Cotton.Cal. C.9.

gion, comme sa vie en aurait été la ruine. Lorsqu'on lui parla de Babington, elle nia constamment d'avoir eu la moindre connaissance de sa conspiration, et remit à Dieu le soin de venger l'injustice qu'elle subissait.

Lorsque les comtes l'eurent quittée, elle ordonna de hâter son souper pour avoir plus de temps à donner ensuite aux affaires qui lui restaient dans ce monde, et à se préparer à passer dans l'autre. Elle avait besoin, dit-elle, de prendre un peu de nourriture, de peur que l'accablement du corps ne fit succomber l'esprit le lendemain matin, et ne l'exposât peut-être à montrer une faiblesse indigne d'elle. Cette princesse soupa sobrement, comme à son ordinaire; son enjouement ne la quitta pas même dans cette occasion; elle consola ses domestiques, absorbés dans une douleur trop profonde pour pouvoir être dérobée à ses regards « Ne remarquez-vous pas, dit-elle à Bourgoin, son médecin, quelle est la force invincible de la vérité? Ils prétendent qu'ils me font mourir pour avoir conspiré contre la vie de la reine mais le comte de Kent vient d'avouer que (280) ma mort n'a d'autre cause que la crainte où ils sont de ne pouvoir maintenir leur religion si je vivais. Ma constance dans ma foi est mon crime réel : le reste n'est qu'un prétexte inventé par des hommes intéressés et méchants. » Sur la fin du repas, elle appela tous ses gens et but à leur santé; ils se mirent à genoux et burent à leur maîtresse, les uns après les autres ; ils lui demandèrent pardon des négligences qu'ils avaient pu mettre dans leur devoir; à son tour, elle daigna leur demander pardon des mortifications qu'elle avait pu leur causer, et des torrents de larmes accompagnèrent ce dernier et solennel adieu et ce pardon réciproque.

L'unique soin qui parut l'intéresser encore ici-bas fut de pourvoir au sort de ses domestiques après elle. Elle lut son testament, dans lequel ses bienfaits étaient énoncés elle se fit apporter l'inventaire de son mobilier, de sa garde-robe et de ses bijoux, et écrivit à côté de chaque article le nom de celui en faveur de qui elle en disposait; elle distribua de ses propres mains de l'argent à quelques-uns d'eux ; elle proportionna les récompenses selon les différents grades et mérites de chacun; elle écrivit aussi, pour recommander ses domestiques, au roi de France, et au duc de Guise, son cousin, qu'elle avait fait son exécuteur testamentaire. Elle se mit au lit à son heure ordinaire, dormit quelques heures; et, s'étant levée, elle passa le reste de la nuit en prières. Comme elle avait prévu la difficulté de suivre les rites de sa religion, elle avait eu la précaution de demander au pape Pie une hostie sacrée, qu'elle en avait obtenue, et qu'elle avait réservée pour les derniers mo-

ments de sa vie. Elle suppléa, par ce moyen, autant qu'il lui fut possible, au secours du confesseur et du prêtre qu'on lui refusa.

Dès le point du jour elle se revêtit d'un magnifique habit de soie et de velours, le seul qu'elle se fut réservé. Elle dit à ses filles d'honneur qu'elle leur aurait volontiers laissé cet habillement plutôt que celui qu'elle portait la veille; mais qu'il lui semblait nécessaire, dans une pareille solennité, de paraître avec un habit décent.

Thomas Andrews, le shérif de la province, entra dans la chambre de la reine d'Écosse, et lui annonça que l'heure était (281) venue, et qu'il avait ordre de l'accompagner au lieu de l'exécution: Elle répondit qu'elle était prête. Elle dit adieu à ses domestiques; et, s'appuyant sur deux des gardes de sir Amias Paulet, à cause de la faiblesse de ses membres, elle suivit le shérif d'un air calme et serein: Les comtes de Shrewsbury et de Kent, sir Amias Paulet, sir Drue Drury, et plusieurs autres seigneurs de distinction, vinrent à sa rencontre tandis qu'elle traversait une salle attenante à sa chambre. Elle y trouva aussi sir Andrews Melvil, son maître d'hôtel, qui, se précipitant à genoux devant elle, et se tordant les mains, s'écria « Ah madame ah ! Malheureux que je suis ! quel homme fut jamais le messager d'une nouvelle aussi funeste que celle dont je suis chargé Je ne vais donc retourner dans ma patrie que pour apprendre à tout le monde que j'ai vu ma bonne maîtresse, ma souveraine, périr en Angleterre, sous le fer d'un bourreau ? » Ses pleurs et ses sanglots lui ôtèrent l'usage de la parole. Marie se sentit elle-même émue, mais plutôt d'attendrissement que de regret de la vie : « Cesse, bon serviteur, lui dit-elle, cesse tes gémissements. Tu as plutôt sujet de te réjouir que de t'affliger. Tu vas voir arriver enfin le terme lent et désiré des malheurs de Marie Stuart. Apprends, continua-t-elle, mon fidèle serviteur, apprends qu'ici tout est vanité, que tout s'y empoisonne d'amertume, et que la terre n'est qu'une vaste mer de larmes. Je te conjure de publier, de ma part, que je meurs inébranlable dans ma religion, et inébranlablement attachée à l'Ecosse et à la France. Que le Ciel pardonne à ceux qui ont si longtemps désiré ma mort, et qui ont cherché à s'assouvir de mon sang avec autant d'ardeur que le cerf haletant cherche un ruisseau pour se désaltérer. O Dieu ! ajouta-t-elle, toi qui es l'auteur de toutes vérités, et la vérité même, tu connais les replis les plus cachés de mon cœur ; tu sais combien j'ai toujours désiré d'établir la plus parfaite union entre l'Écosse et l'Angleterre, et d'étouffer le germe de ces funestes différends. Melvil, dis à mon fils qu'il se souvienne de sa

mère; dis-lui que, malgré mes malheurs, je n'ai jamais rien fait qui pût porter préjudice au royaume d'Écosse. »

A ces mots, elle se pencha vers Melvil, et l'embrassa, le visage (282) baigné de larmes. Adieu, mon cher Melvil, reprit-elle adieu encore une fois, mon cher Melvil; ta maîtresse, ta reine, se recommande à tes prières [244].

Elle se tourna ensuite vers les seigneurs qui l'accompagnaient, et les conjura d'obtenir qu'on eût soin de ses domestiques; qu'on leur laissât la jouissance de ce qu'elle leur donnait par testament, et qu'on les renvoyât en sûreté dans leur pays natal. Ayant reçu une réponse satisfaisante, elle demanda encore qu'il leur fût permis de la suivre au lieu de son supplice, afin, dit-elle, que leurs yeux soient témoins, que leurs cœurs soient convaincus de la résignation avec laquelle leur reine et maîtresse subit son arrêt, et de la persévérance de son attachement pour sa religion. Le comte de Kent s'y opposa ; il représenta à Marie que leurs discours et leurs cris pourraient la troubler, ainsi que les spectateurs. Il craignait aussi qu'ils ne se permissent quelque acte de superstition qu'il ne devait pas tolérer, comme de tremper leurs mouchoirs dans le sang de leur princesse; car ce fut un des motifs dont il justifia son refus. « Milord, lui dit-elle, je donne ma parole (quoiqu'elle ne soit plus rien) qu'on n'aura lieu de leur reprocher rien de pareil. Hélas ! Pauvres infortunés ! Ce serait une grande consolation pour eux de dire un dernier adieu à leur maîtresse. J'espère, ajouta-t-elle, que votre souveraine, à qui les bienséances de son sexe et de son rang sont chères, voudra bien que je meure entre les bras de quelqu'un des miens. Je sais que sa majesté ne vous a pas donné des ordres si sévères, que vous ne puissiez m'accorder une demande si peu importante, quand même je serais d'un rang inférieur à celui que je tiens. » Le comte de Kent resta inexorable sur cet article. Cette princesse, qui avait su se mettre au-dessus des terreurs de la mort, fut profondément affectée par cette indignité, à laquelle elle ne s'était pas attendue. Je suis la cousine de votre reine, s'écria-t-elle, issue du sang royal de Henri VII, veuve d'un roi de France, et reine d'Écosse. » Les commissaires sentirent enfin combien leur obstination pourrait paraître odieuse; ils conférèrent (283) un moment entre eux, et consentirent qu'un petit nombre des domestiques de Marie l'accompagnât. Elle fit choix de quatre hommes et de deux de ses femmes.

---

244 Manuscrit, p.4., Jebb, vol.2, p.634 ; Strype, vol.3, p.384.

Elle passa ensuite dans une autre salle, où l'on avait élevé un échafaud tendu de noir, et elle vit, sans changer de visage, les deux bourreaux et tous les préparatifs de sa mort. Cette salle était remplie de spectateurs ; aucun ne fut assez dépouillé de tout sentiment d'humanité pour ne pas être ému en réfléchissant sur le sort de cette reine, et sur l'enchaînement extraordinaire de ses malheurs; on considérait son courage tranquille, mais intrépide; on se rappelait ses qualités aimables on contemplait avec attendrissement les charmes de sa personne, qui, quoique flétris par l'âge et surtout par le chagrin, se faisaient encore remarquer dans ce fatal moment. On lui lut alors l'ordre donné pour son exécution elle l'écouta dans un profond silence, et ne montra pas plus d'émotion que si cette cérémonie ne l'eût pas regardée. Avant que les bourreaux remplissent leur devoir, le doyen de Peterborow s'avança vers elle. Marie lui répéta plusieurs fois, mais en vain, qu'elle n'avait pas besoin de son ministère, qu'elle était inébranlablement attachée à la religion catholique et romaine, et prête à sacrifier sa vie pour la défense de sa foi. Le doyen crut devoir continuer ses lectures et ses exhortations pour tâcher de la convertir. Les termes qu'il employa furent sous l'apparence d'instructions pieuses, de cruelles insultes à sa déplorable situation, et, indépendamment de leur absurdité, peuvent être regardés comme les indignités les plus mortifiantes auxquelles elle eût encore été exposée. Il lui dit que la reine d'Angleterre manifestait dans ce moment le tendre intérêt qu'elle prenait à elle; que, malgré le châtiment qu'on lui infligeait avec tant de justice pour tous ses crimes, Élisabeth n'en était pas moins attentive à saisir tous les moyens possibles pour sauver son âme de la perdition où elle allait s'exposer incessamment qu'elle était sur le bord de l'éternité, et ne pouvait échapper aux tourments de l'enfer qu'en se repentant de ses anciennes erreurs; qu'elle devait justifier, par un aveu sincère l'équité de la sentence prononcée contre elle, reconnaître les bontés de la reine, et montrer une foi vive en Jésus-Christ. Il (284) ajouta que les saintes Écritures étaient la seule règle de la doctrine, et les mérites du Rédempteur les seuls moyens du salut ; que si elle se confiait aux inventions, aux subtilités des hommes, elle pouvait s'attendre à être précipitée tout à l'heure dans les ténèbres éternelles, où elle ne verrait que des pleurs et n'entendrait que des hurlements et des grincements de dents ; que le bras de la mort était déjà étendu sur elle; que la hache allait frapper la racine de l'arbre; que le souverain juge du ciel l'attendait sur son trône ; que le livre de sa vie était ouvert ; que son arrêt allait être prononcé qu'il dépendait encore d'elle de profiter de ces instants précieux pour s'élever à la résurrection de vie, et entendre à son arrivée de-

vant le Tout-Puissant ces paroles pleines de douceur *Venez, vous, la bien-aimée de mon père*; ou de partager avec les impies la résurrection de réprobation, pleine d'horreur et d'angoisses, et d'entendre retentir cette sentence effroyable: *Allez, maudits, dans le feu éternel* [245].

Pendant ce discours la reine ne put s'empêcher de trahir quelquefois son impatience, en interrompant le prédicateur. Le doyen, s'apercevant qu'il ne gagnait rien sur elle par ses lectures, essaya la voie de l'autorité, et lui ordonna d'abjurer ses fausses opinions, de se repentir de ses anciennes fautes, et d'appuyer sa foi sur l'unique fondement qu'elle ne pouvait espérer d'être sauvée qu'en Jésus-Christ. Marie l'interrompit encore, et s'écria avec vivacité « N'insistez pas davantage sur cette matière; car je suis née, j'ai vécu et je mourrai dans la religion romaine. Les comtes eux-mêmes sentirent qu'il était inutile de la fatiguer de discussions théologiques. Ils ordonnèrent au doyen de finir ses exhortations déplacées, et de prier pour sa conversion. Tandis que ce ministre faisait sa prière, elle récita dans son particulier l'office de la Vierge. Après qu'elle eut fini, elle demanda tout haut à Dieu, en anglais, qu'il eût pitié de l'église affligée, et qu'il daignât terminer ses propres maux; elle l'implora pour son fils et pour la reine Élisabeth; elle le pria de répandre de longues prospérités sur cette princesse, et souhaita qu'elle vécût pour son service. Le comte de Kent, ayant (285) remarqué que dans ses mouvements de dévotion elle contemplait souvent le crucifix, ne put s'empêcher de lui reprocher son attachement pour ce qu'il appelait une fourberie de l'église romaine. Il l'exhorta à avoir le Christ dans son cœur, et non pas dans ses mains [246]. Elle répondit, avec beaucoup de présence d'esprit, qu'il était difficile de tenir un pareil objet entre ses mains, sans que le cœur fût touché de componction.

Aidée de ses deux femmes, elle commença alors à se déshabiller. L'exécuteur voulut aussi prêter la main dans cette circonstance ; elle dit en souriant qu'elle n'était pas accoutumée à se déshabiller en présence de tant de monde, et à se faire servir par des gens de cette sorte. Dès que ses domestiques la virent dans cet état, prête à poser sa tête sur le billot, ils fondirent en larmes et poussèrent des gémissements : elle se tourna de leur côté, et mit le doigt sur sa bouche pour leur faire signe de garder le silence; elle leur donna ensuite sa bénédiction, et leur recom-

---

245 Manuscrit, p.8 , 9, 10 et 11. Strype, vol.3, p,385.

246 Manuscrit, p. 15; Jebb, yo). 2, p. 307, 491, 637.

manda de prier pour elle. Une de ses femmes, qu'elle avait destinée à lui rendre ce dernier office, lui couvrit les yeux d'un mouchoir. Marie se plaça elle-même, sans marquer la moindre frayeur, et en deux coups le bourreau lui trancha la tête. Il montra aussitôt au peuple cette tête toute sanglante, et agitée des convulsions de la mort. Le doyen de Peterborow s'écria seul « Ainsi puissent périr tous les ennemis de la reine Élisabeth ! » Le comte de Kent seul répondit *Amen* ! L'attention de tous les autres spectateurs était absorbée par la lugubre scène qui s'offrait à eux. Le zèle religieux et la flatterie avaient en ce moment fait place à la pitié et à l'admiration pour la princesse expirante.

Ainsi périt, dans la quarante-cinquième année de son âge et la dix-neuvième de sa détention en Angleterre, Marie Stuart, reine d'Écosse. Cette princesse réunissait aux perfections du corps tout ce que la culture peut ajouter à l'esprit naturel. Sa vie fut infortunée, et pendant quelque temps sa conduite fut criminelle .Son air noble, la régularité de ses traits et de sa taille concouraient à faire d'elle la plus aimable des femmes. Les charmes de son (286) esprit, les grâces qu'elle jetait dans la conversation achevaient l'impression que sa figure séduisante faisait sur tous ceux qui la voyaient. Naturellement active et ambitieuse, elle était néanmoins portée à l'enjouement, et elle aimait la société. Son âme fière, courageuse, et même véhémente, savait se plier au commerce du monde; elle y répandait la politesse, l'aménité, l'affabilité la plus attrayante. Elle offrait en elle l'heureux mélange des vertus mâles, des qualités sublimes qui rendent estimable, avec les grâces touchantes qui font l'ornement de son sexe. Pour prendre une idée juste de son caractère, il faut détourner les yeux d'une partie de sa conduite, pendant tout le temps qu'elle fut guidée par un homme pervers. Ses erreurs, soit qu'on les range parmi les crimes ou parmi les imprudences, doivent être considérées comme l'effet d'une inconséquence inexplicable, et pourtant assez ordinaire, de l'esprit humain, de la fragilité de notre nature et de l'ivresse des passions, ainsi que de l'influence que les situations et quelquefois les événements momentanés ont sur des âmes d'une certaine trempe, dont les principes ne sont pas affermis par l'expérience et la réflexion. Indignée de l'ingratitude de son époux, séduite par les conseils perfides d'un homme en qui elle avait mis sa confiance, entraînée par l'impétuosité de son propre caractère, qu'elle ne fut jamais assez attentive à réprimer, elle se précipita dans des démarches dont, avec quelque difficulté, on peut rendre raison, mais qu'il n'est pas possible de justifier ni même d'adoucir. L'énumération de ses

qualités a l'air d'un panégyrique; le tableau d'une partie de sa conduite ressemble à une satire amère.

Ses nombreuses infortunes, la solitude d'une longue et ennuyeuse captivité, les persécutions que sa religion lui avait attirées, l'avaient jetée, dans les dernières années de sa vie, dans une dévotion excessive. Quand on considère l'esprit dominant de son siècle, on est moins étonné que le zèle de Marie, joint à son ressentiment et à son intérêt, l'ait fait consentir au complot d'assassiner Élisabeth, puisque le reste des conjurés n'avait que le premier de ces motifs pour le former, et que ce motif fut assez puissant sur eux pour les y résoudre. Lorsqu'Élisabeth apprit l'exécution de la reine d'Écosse, elle (287) affecta la plus grande surprise et la plus vive indignation. Son visage s'altéra ; elle bégaya quelques sons mal articulés; la parole expira sur ses lèvres; sa douleur parut longtemps si profonde, qu'elle ne pût l'exhaler; elle restait immobile d'étonnement et dans un silence stupide. Lorsqu'elle fut en état d'exprimer ses sentiments, elle se répandit en regrets et en gémissements ; elle prit le deuil le plus lugubre; on ne la vit que baignée de larmes ; elle ne souffrait auprès d'elle que ses dames d'honneur et ses femmes ; pas un de ses ministres ou des lords du conseil privé n'osait se présenter à sa vue. Si quelqu'un avait cette témérité, elle le chassait à l'instant de sa présence, avec toutes les démonstrations de la fureur et du ressentiment : ils s'étaient tous rendus coupables d'un crime irrémissible, en faisant mourir, disait-elle, sa chère sœur, son alliée, contre son intention déterminée, dont ils étaient assez instruits.

Dès que son désespoir fut un peu calmé, et qu'il lui permit de réfléchir, elle écrivit au roi d'Écosse une lettre de justification, qu'elle lui envoya par sir Robert Cary, fils de lord Hunsdon. Elle disait à ce prince qu'elle voudrait qu'il connût, mais non qu'il sentit l'inexprimable douleur dont l'avait pénétrée le triste événement qui venait d'arriver en Angleterre, sans sa participation, et sans même qu'elle en eût connaissance; que sa plume lui tombait des mains lorsqu'elle essayait de lui apprendre cette funeste catastrophe, et qu'elle était obligée d'en abandonner l'affligeant récit à son cousin, porteur de sa lettre, qui informerait également sa majesté de toutes les circonstances de ce malheur aussi imprévu qu'affreux qu'elle attestait le juge suprême du ciel et de la terre qu'elle en était innocente; qu'au milieu de ces afflictions, il devenait consolant pour elle de voir que plusieurs personnes de sa cour pouvaient affirmer la vérité de ce qu'elle avançait; qu'elle abhorrait la dissimulation, et ne croyait rien de si digne d'un prince qu'une conduite ouverte et sin-

cère; qu'elle n'était ni assez lâche ni assez faible pour désavouer l'ordre de cette exécution fatale, si en effet elle l'avait donné; que, toute convaincue qu'elle fût de la justice de la sentence, elle s'était promis, au contraire, de ne jamais la faire exécuter qu'elle ne pouvait qu'être indignée de la témérité de (288) ceux qui avaient trahi ses intentions à ce sujet ; que comme ce prince n'était chéri de personne aussi tendrement qu'il l'était d'elle; et qu'elle prenait l'intérêt le plus vif à sa prospérité, elle espérait qu'il regarderait comme ennemis tous ceux qui entreprendraient de semer la discorde entre elle et lui, relativement à ce qui venait de se passer.

Pour mieux en imposer à Jacques et le calmer, elle ordonna que Davison fût arrêté, et que la chambre étoilée lui fît son procès, à raison de sa conduite téméraire. Davison fut atterré de ce coup inattendu mais, prévoyant le danger qu'il y aurait pour lui à se défendre contre l'accusation de la reine, il prit le parti de s'avouer coupable, marqua du repentir de sa faute, et subit patiemment les réprimandes amères de ces mêmes ministres à la persuasion desquels il avait commis le crime, et qui lui avaient promis de prendre l'événement sur leur responsabilité. Il fut condamné à garder prison tant que la reine le jugerait à propos, et à payer une amende de dix mille livres sterling. Il resta longtemps prisonnier; et, quoique l'amende à laquelle il était imposé le réduisît à l'indigence, le paiement en fut exigé à la rigueur. Toute la grâce qu'il obtint de la reine fut qu'elle lui envoya de temps en temps quelques secours pour l'empêcher de périr de misère. Il écrivit secrètement à son ami Walsingham son apologie, qui contient des détails curieux. Les ambassadeurs de France et d'Ecosse, dit Davison, venaient de solliciter la reine en faveur de Marie ; à peine étaient-ils sortis que, de son propre mouvement, elle lui commanda de lui remettre l'ordre d'exécuter cette princesse; elle le signa avec empressement, et enjoignit que le grand sceau d'Angleterre y fût apposé. Elle était même de si bonne humeur dans ce moment, qu'elle dit à Davison, sur le ton de la plaisanterie « Allez apprendre ceci à Walsingham, qui est malade actuellement; je crains bien que cette nouvelle ne le fasse mourir de chagrin. Elle ajouta que, quoiqu'elle eût différé si longtemps cette exécution, dans la crainte de paraître méchante et cruelle, elle en avait toujours senti la nécessité. Dans la même conversation, elle désapprouva Drury et Paulet de ne l'avoir pas déjà délivrée de cet embarras, et témoigna le désir que Walsingham pût les déterminer à cet (289) acte de complaisance. Elle était si occupée de ce dessein, que peu de temps après elle demanda à Davison s'il n'y avait point de lettre de Paulet, au sujet du bon of-

fice qu'on attendait de lui. Davison montra à Élisabeth la réponse de Paulet, dans laquelle celui-ci refusait positivement d'agir contre les principes de l'honneur et de l'équité. La reine se mit en fureur, et traita Paulet et Drury de parjures, puisque, après s'être liés par le serment de l'association à venger toutes ses injures, ils se refusaient à le tenir dans cette occasion. « Mais d'autres, continua-t-elle, seront moins scrupuleux. » Davison ajoute qu'il ne fallut pas moins que le consentement et les instances de tout le conseil pour le résoudre à envoyer cet ordre; il connaissait tout le danger auquel il s'exposait, et n'avait pas oublié qu'Élisabeth, après avoir ordonné l'exécution du duc de Norfolk, s'était efforcé de même de rejeter sur lord Burleigh le reproche de cette action [247].

La dissimulation d'Élisabeth était si grossière, qu'elle ne pouvait tromper que ceux qui voulaient fermer les yeux. Mais, comme la douleur que Jacques ressentait du sort de sa mère était trop sincère et trop profonde pour qu'il fût si facile de lui faire illusion, ce prince montra le ressentiment le plus vif, et refusa audience à Cary. Il rappela ses ambassadeurs d'Angleterre, et parut ne respirer que la guerre et la vengeance. Les états d'Écosse, s'étant rassemblés, partagèrent l'indignation de leur maître, et lui protestèrent qu'ils étaient prêts à sacrifier leur fortune et leur vie pour venger la mort de sa mère, et pour soutenir ses droits à la couronne d'Angleterre. La plupart des grands excitèrent Jacques à prendre les armes. Le jour que tous les courtisans parurent en grand deuil, lord Sinclair se présenta devant le roi, armé de toutes pièces, et dit que c'était là le deuil qu'il fallait prendre pour la reine. Les catholiques saisirent cette occasion d'exhorter Jacques à s'unir avec le roi d'Espagne, pour réclamer dès ce moment la couronne d'Angleterre ; ce parti, disaient-ils, devenait d'ailleurs le véritable moyen de prévenir le danger que l'exemple de sa mère lui (290) annonçait, si jamais Élisabeth pouvait s'emparer de son royaume et de sa personne. Cette princesse prévoyait avec chagrin les nouveaux troubles que ces conseils pouvaient occasionner; après avoir laissé à Jacques un temps convenable pour se livrer à son indignation et à sa douleur, elle employa ses émissaires à l'apaiser, et à lui mettre sous les yeux tous les motifs de crainte et d'espérance qui devaient l'engager à vivre en bonne intelligence avec elle.

---

247 Camden, p. 538; Strype, vol. 3, p. 375, 378; Manuscrit de la Bibliothèque des Avocats, A. 3, 28, p. 17.

Walsingham écrivit à ce sujet une lettre très judicieuse à lord Thirlstone, secrétaire d'état d'Écosse. Il lui marquait la surprise qu'il éprouvait en apprenant les résolutions violentes qu'on prenait dans ce royaume, et la passion à laquelle se laissait entraîner un prince aussi sage, aussi modéré que Jacques : il faisait observer qu'une guerre allumée seulement pour tirer vengeance d'un acte de justice prescrit par la nécessité serait blâmée nécessairement, et ne pourrait trouver d'excuse, ni dans les principes de l'équité ni dans ceux de la raison; il représentait que, si les rois étaient insensibles à ces sortes de considérations, au moins ne devaient-ils pas l'être à celles de la politique et de l'intérêt; que ces deux motifs s'opposaient encore plus évidemment à toute idée de rupture avec l'Angleterre, et au projet de faire revivre les prétentions et les droits anéantis de Jacques sur ce royaume; que l'inégalité des deux états devait ôter à ce prince tout espoir de succès s'il ne se confiait que dans les seules forces du sien, et s'il n'avait pas recours aux puissances étrangères ; que les inconvénients attachés à l'introduction des secours envoyés par un monarque plus puissant que soi étaient assez démontrés dans les fastes de l'histoire, pour n'avoir pu échapper à un prince aussi instruit que l'était Jacques; qu'il y avait même dans la position actuelle des choses plusieurs circonstances particulières qui devaient le dissuader d'avoir recours à un expédient si dangereux que le roi de France, cet ancien allié de l'Écosse, ferait volontiers usage de l'assistance de ce royaume contre l'Angleterre mais qu'il verrait avec peine ces deux couronnes réunies sur la tête de Jacques, réunion qui, dans la suite, lui ôterait pour jamais les ressources de cette politique, autrefois si utile à la France et si funeste à l'Écosse qu'au milieu des (291) factions domestiques et de la guerre civile que Henri avait lui-même sur les bras, il n'était pas d'ailleurs en mesure de fournir des secours à des alliés si éloignes de lui, et voudrait encore moins s'exposer aux hasards et aux frais de la guerre, pour contribuer à l'agrandissement d'un proche parent des princes de Guise, les ennemis mortels de son repos et de son autorité; que la puissance formidable et l'ambition démesurée du roi d'Espagne le rendaient un allié encore plus dangereux pour Jacques; que Philippe, aspirant visiblement à la monarchie universelle dans l'Occident, et avançant en particulier des prétentions sur l'Angleterre, comme descendant de la maison de Lancaster, tous les princes jaloux de leur indépendance devaient le regarder comme leur ennemi commun, et comme le rival et le compétiteur immédiat du roi d'Écosse; qu'Elisabeth, au moyen de ses forces navales, et de son alliance avec les Hollandais, empêcherait probablement tous les secours que Jacques attendait du de-

hors d'arriver jusqu'à lui; qu'alors elle aurait un grand avantage à décider la querelle dans l'île même, avec les forces supérieures de son propre royaume, opposées à celles des Écossais; que si le roi faisait revivre les prétentions de sa mère au trône d'Angleterre, il fallait aussi qu'il embrassât la religion qu'elle professait, qui seule pouvait justifier ces prétentions; que par-là il se couvrait de la honte d'abandonner les principes dans lesquels il avait été si soigneusement élevé, et dont il paraissait si convaincu jusqu'à présent; qu'une telle apostasie, en lui aliénant tous les protestants d'Écosse et d'Angleterre, ne pourrait lui procurer la confiance des catholiques auxquels cette démarche rendrait avec raison sa sincérité suspecte qu'en exerçant actuellement ses prétentions à la couronne, il perdait l'expectative certaine d'y succéder, et ranimait l'antique haine nationale, que la dernière paix et l'alliance entre les deux royaumes avaient éteinte; que toute la noblesse d'Angleterre s'était ouvertement déclarée pour l'exécution de la reine d'Écosse; que, si Jacques montrait un ressentiment si vif de cet acte de justice, tous les grands se croiraient obligés, pour leur propre sûreté, d'empêcher qu'un prince si vindicatif montât jamais sur le trône d'Angleterre; que beaucoup de gens ne manqueraient (292) pas sans doute de lui insinuer que son honneur était engagé à tirer vengeance de l'affront et de l'injure qu'il venait de recevoir, mais que le véritable honneur d'un prince consistait dans la prudence, la modération et l'équité, et non pas à suivre les mouvements d'une passion aveugle, et à poursuivre une vengeance au mépris de tous ses intérêts [248]. Ces considérations triomphèrent du ressentiment du jeune prince, naturellement pacifique et sans ambition. Il en revint insensiblement à vivre en bonne intelligence avec la cour d'Angleterre. Il est probable que le principal objet de la reine, en dissimulant relativement à l'exécution de Marie, avait été de pouvoir ainsi fournir à Jacques un prétexte décent pour renouveler avec elle une amitié qui importait tant à leurs intérêts mutuels.

Tandis qu'Élisabeth s'occupait à se garantir des entreprises de ses plus proches voisins, elle n'était pas moins attentive à prévenir ce qu'elle pouvait avoir à craindre des puissances plus éloignées. Elle apprit que, quoique Philippe dissimulât les injures qu'il recevait journellement de l'Angleterre, il préparait secrètement une formidable armée navale pour l'attaquer. La reine envoya sir Francis Drake avec une flotte pour intercepter les galions des Espagnols, ravager leurs côtes, et détruire leur armement. Drake partit avec quatre grands vaisseaux de la reine et vingt-

[248] Strype, vol. 3, p. 377 Spotswood.

six autres, tant grands que petits, que les marchands de Londres lui avaient fournis dans l'espérance d'avoir part au butin. Informé par deux vaisseaux hollandais, qu'il rencontra sur son passage, qu'une flotte espagnole, richement chargée, était à l'ancre à Cadix, prête à mettre à la voile pour Lisbonne, le rendez-vous de l'armement projeté, il fit route vers ce premier port, et tomba sur l'ennemi avec autant d'intrépidité que de bonheur. Il contraignit six galères qui lui faisaient tête à se retirer sous les forts ; il brûla environ cent vaisseaux chargés de munitions et de vivres pour la flotte ; il coula à fond le grand vaisseau du marquis de Santa-Croce; de là il fit voile vers le cap Saint-Vincent, prit d'assaut le château bâti sur ce promontoire, et trois autres forts considérables. Il insulta Lisbonne (293) même; mais, voyant que les marchands qui s'étaient associés à cette expédition, par le seul espoir du profit, murmuraient de toutes ces entreprises militaires, il prit sa route par les îles Tercères pour surprendre à son passage une riche caraque qu'on y attendait; il fut assez heureux en effet pour la rencontrer. Cette courte expédition, où l'état entra pour si peu, encouragea les aventuriers à tenter de nouvelles entreprises, accoutuma les matelots à mépriser les lourds et énormes vaisseaux de l'ennemi, opéra la destruction des préparatifs de l'Espagne, força cette puissance de remettre à l'année suivante ses efforts contre l'Angleterre, et donna à la reine le loisir de prendre des mesures plus efficaces pour résister à cette formidable invasion [249].

La même année, Thomas Cavendish, gentilhomme de la province de Devonshire, qui avait dissipé son bien en vivant à la cour, ayant formé la résolution de relever sa fortune aux dépens de l'Espagne, arma trois vaisseaux dans le port de Plymouth, un de cent vingt tonneaux, un autre de soixante, et le troisième de quarante. Avec ces minces bâtiments il s'aventura dans la mer du Sud, et fit des prises considérables sur les Espagnols. Il s'empara de dix-neuf vaisseaux, dont quelques-uns étaient richement chargés; et, faisant route par le cap de Bonne-Espérance, il revint en Angleterre, et entra dans la rivière comme en triomphe, avec ses soldats et ses matelots vêtus d'étoffes de soie, ses voiles de damas, et son perroquet orné d'un pavillon de drap d'or. Ses prises furent estimées les plus riches qui eussent été jamais amenées en Angleterre [250].

---

249 Camden, p. 540; Traités de marine, par sir William Monson, dans les Voyages de Churchill, vol, 3, p. 156.

250 Mémoires de Birch, vol. 1, p. 57.

Les expéditions des Anglais sur terre ne furent, pendant cette campagne, ni si honorables, ni si avantageuses à la nation. Leicester avait confié à William Stanley l'importante place de Deventer, avec une garnison de douze cents Anglais. Ce seigneur qui était catholique, fut alarmé par la découverte du complot de Babington, et craignit que tous ceux de sa religion ne fussent désormais suspects en Angleterre; il prit le parti de négocier avec les Espagnols, leur livra la ville pour une somme d'argent, et engagea toute la garnison à passer avec lui au service de (294) l'ennemi. Roland York, qui commandait un fort près de Zutphen, imita cet exemple. Les Hollandais, déjà mécontents de Leicester, et se défiant des Anglais, éclatèrent en reproches contre le peu de prévoyance, pour ne pas dire la perfidie, qu'il avait mise dans son administration. Sur ces entrefaites, Leicester arriva dans les Pays-Bas. La conduite qu'il y tint ne fit qu'accroître les murmures et les soupçons des Hollandais à son égard. Le prince de Parme ayant assiégé Sluys, Leicester essaya d'y jeter du secours, d'abord par mer, ensuite par terre, et ne réussit ni dans l'une ni dans l'autre tentative. Il attribua son peu de succès à la mauvaise conduite des Hollandais, qui, à leur tour, récriminèrent hautement contre la sienne. La mésintelligence augmenta chaque jour entre eux et lui; ils méprisaient son autorité, s'opposaient à tous ses projets, n'écoutaient aucun de ses avis. Ce fut en vain qu'il essaya de reprendre, par la violence et la hauteur, l'ascendant que son imprudence et son incapacité lui avaient fait perdre. Les Hollandais allèrent jusqu'à lui supposer le dessein d'attenter à leurs libertés. Leur défiance s'étendit bientôt de lui jusqu'à la reine même : cette princesse avait fait quelques démarches auprès des Espagnols pour amener la paix; un congrès s'était ouvert à Bourbourg, village proche de Gravelines. Les deux cours, surtout celle d'Espagne, n'avaient pour objet que de s'endormir réciproquement par des négociations, et de suspendre mutuellement les préparatifs de la défense ou de l'attaque; cependant les Hollandais, déterminés à ne rentrer sous le joug espagnol à aucune condition, craignirent que leur liberté ne fût sacrifiée aux intérêts politiques de l'Angleterre [251]. Élisabeth, pénétrée de l'importance de son alliance avec les états dans la conjoncture actuelle, résolut enfin de leur donner une entière satisfaction en rappelant Leicester, et il eut ordre de se démettre de son gouvernement. Les états élurent à sa place Maurice, fils du prince d'Orange, jeune homme qui n'avait encore que vingt ans. La reine donna le commandement des troupes anglaises à Peregrine lord Willoughby.

[251] Bentivoglio, part. 2, liv. 4, Strype, vol. 4, n° 246.

Les mesures des deux généraux, furent contrariées par la malignité de Leicester, (295) qui avait laissé une faction dans le pays, et qui travaillait assidûment, par le moyen de ses émissaires, à faire manquer toutes les opérations des états. Aussitôt qu'Élisabeth apprit ces désordres, elle se hâta d'y remédier, et obligea le parti anglais à seconder unanimement le prince Maurice. Mais si la raison éclaira la reine dans cette circonstance, malgré les préventions qu'elle conservait pour Leicester, ces coups de lumière, encore trop faibles, ne purent jamais lui découvrir complètement les vices et les imprudences de ce favori. Les soumissions qu'il employa auprès de cette princesse lui rendirent sa faveur accoutumée et lord Buckhurst, qui l'avait accusé d'impéritie et d'inconduite en Hollande, fut disgracié pendant quelque temps, et même mis en prison.

Sir Christophe Hatton, autre favori en crédit alors, fut fait chancelier à la place de Bromley, qui venait de mourir. Quoique ce nouveau chef de la magistrature n'eût, lorsqu'il fut choisi, aucune connaissance des lois, malgré l'attente, et malgré peut-être le vœu du barreau, il ne se conduisit pas d'une manière indigne du poste qu'il occupait. Ses lumières naturelles lui tinrent lieu d'expérience et d'étude, et ses décisions furent toujours conformes à la raison et à l'équité. Ses ennemis avaient eux-mêmes contribué à son élévation, dans l'espoir que les fonctions de sa nouvelle place l'éloignant peu à peu des occasions de faire sa cour à la reine, il leur deviendrait facile de miner la faveur qui leur faisait ombrage.

(296)

Élisabeth

Chapitre XLIV

Philippe projette l'invasion de l'Angleterre. - L'invincible armada. - Préparatifs de l'Angleterre. - L'armada arrive dans la Manche. - Elle y est défaite. - Assemblée du parlement. - Expédition contre le Portugal. - Affaires d'Ecosse.

Retour à la table des matières

Les petites intrigues et les cabales de la cour s'assoupirent à la nouvelle qui parvint de tous côtés des formidables préparatifs des Espagnols pour faire une descente en Angleterre et conquérir ce royaume. Quoique Philippe n'eût pas encore déclaré la guerre à Élisabeth, à raison des hostilités qu'elle commettait partout contre lui, il n'en avait pas moins nourri en secret le désir ardent de se venger d'elle. L'ambition de ce monarque, et l'espérance d'étendre son empire, étaient encore excitées par l'heureuse situation où se trouvaient alors ses affaires. Il venait de s'enrichir de la conquête du Portugal; le commerce des Indes, dont il s'était emparé, et les établissements qu'il avait faits dans ces contrées, remplissaient tous les ans ses coffres des immenses trésors de l'Amérique. Le point sur lequel il fondait essentiellement sa gloire, et l'objet perpétuel de sa politique, était de défendre l'orthodoxie et d'extirper totalement l'hérésie. Comme la puissance et le crédit d'Élisabeth étaient le rempart le plus fort des protestants, il se flattait que, s'il pouvait subjuguer cette princesse, il s'assurerait l'honneur immortel d'avoir réuni toute la chrétienté dans la communion catholique. Son indignation contre ses sujets révoltés des Pays-Bas le portait surtout à attaquer l'Angleterre, qui avait favorisé

leur soulèvement, et dont le voisinage facilitait tellement les secours que les Hollandais pouvaient en tirer, qu'il n'espérait pas réduire ces rebelles, tant qu'il n'aurait pas abattu leur protectrice. Il semblait donc nécessaire, pour se ressaisir de son autorité sur ces provinces, de commencer par subjuguer l'Angleterre. Cette expédition était la plus importante, et, malgré les apparences, la plus facile des deux ce royaume, plus voisin de l'Espagne que les Pays-Bas, était par conséquent plus exposé à une invasion de ce côté; dès qu'on parvenait à y descendre, toutes les difficultés (297) paraissaient vaincues en ce qu'il n'était fortifié ni par l'art ni par la nature une longue paix avait détruit toute discipline et toute expérience militaire parmi les Anglais; les catholiques qui s'y trouvaient encore en grand nombre, s'empresseraient, on l'espérait du moins, de se joindre à quiconque tenterait de conquérir le royaume, les délivrerait des persécutions affreuses sous lesquelles ils gémissaient, et vengerait la mort de la reine d'Écosse, l'objet de leur plus tendre affection ; il ne fallait qu'un combat naval et une bataille sur terre pour décider du sort de l'Angleterre ; les Anglais ne pouvaient se comparer aux Espagnols, ni par les forces de leur marine, ni par le nombre, la réputation, l'expérience, et la valeur de leurs troupes. Le succès de cette entreprise sur l'Angleterre joignait, à l'avantage d'acquérir un beau royaume, la certitude de soumettre aussitôt les Hollandais, qui, attaqués de toutes parts, et privés de tout appui, seraient forcés de baisser enfin la tête sous le joug qu'ils avaient si longtemps repoussé. Philippe était encore secondé par une circonstance heureuse : la conquête de l'Angleterre, si importante à la grandeur espagnole, pouvait être entreprise alors sans qu'on eût à craindre l'opposition des puissances voisines, naturellement intéressées à protéger ce royaume; on venait récemment de conclure une trêve avec les Turcs ; l'empire était entre les mains d'un proche parent et d'un ami de Philippe ; la France, cette rivale perpétuelle de l'Espagne, déchirée elle-même par ses dissensions intestines, n'était pas en état de porter son attention sur ce qui se passait au dehors; il fallait saisir une occasion si favorable, qui pouvait ne se plus présenter, et frapper un coup hardi pour assurer aux Espagnols cet ascendant en Europe, auquel leur grandeur et leur prospérité actuelles semblaient leur donner tant de droit [252].

Ces motifs d'intérêt et d'espérance engagèrent Philippe, malgré son caractère circonspect, à courir les hasards de cette entreprise. Le duc de Parme, étant consulté, s'y opposa en vain : il représenta du moins la nécessité de se rendre maî-

[252] Camden ; Strype, vol. 3, p. 512.

tre auparavant de quelque ville maritime dans les Pays-Bas, pour (298) servir de retraite à la flotte espagnole, en cas d'accident [253]. Le roi persista dans sa première résolution. Il avait tenu secrets pendant quelque temps les préparatifs qu'il faisait; mais, dès qu'il eut pris décisivement son parti, toutes les provinces de son vaste empire retentirent du bruit des armements. Ses ministres, ses généraux, ses amiraux, ne furent plus occupés que du soin de hâter l'exécution de ce dessein. Le marquis de Santa-Croce, officier consommé dans la marine, et qui jouissait d'une grande réputation, fut destiné à commander la flotte, dont ses conseils dirigeaient l'équipement. Dans tous les ports de Sicile, de Naples, d'Espagne et de Portugal, les ouvriers étaient employés à construire des vaisseaux d'une force extraordinaire. Les munitions de guerre et de bouche furent amassées et transportées à grands frais; des armées furent levées et cantonnées dans les villes maritimes d'Espagne ; on dressa des plans pour l'armement et le départ de la flotte, la plus formidable que l'Europe eût jamais vue. Les préparatifs faits en Flandre ne furent pas moins considérables ; on recrutait de tous côtés pour renforcer l'armée du duc de Parme; Capizuchi et Spinelli amenèrent des troupes des états italiens; le marquis de Burgaw, prince de la maison d'Autriche, fit des levées en Allemagne on compléta ou l'on augmenta les régiments wallons et bourguignons; on recruta l'infanterie espagnole; une armée de trente-cinq mille hommes fut assemblée dans les Pays-Bas, prête à passer en Angleterre. Le duc de Parme mit en réquisition tous les charpentiers qu'il put trouver en Flandre, dans la basse Allemagne, et le long des côtes de la mer Baltique ; il fit construire à Dunkerque, Newport, et surtout à Anvers, un nombre considérable de barques et de bateaux plats pour le transport de son infanterie et de sa cavalerie en Angleterre. La plus haute noblesse, et les princes d'Italie et d'Espagne, s'empressèrent de partager l'honneur de cette grande entreprise. Don Amédée de Savoie, don Juan de Médicis, Vespasien Gonzague, duc de Sabionetta, et le duc de Pastrana, se hâtèrent de joindre l'armée du duc de Parme. En Espagne, près de deux mille volontaires, la plupart gens de condition, (299) prirent du service. On ne doutait pas que de si grands préparatifs, dirigés par des chefs d'une habileté si reconnue, n'eussent un plein succès. Les Espagnols, enorgueillis de leur puissance, et enflés de vaines espérances, avaient déjà donné à leur flotte le nom d'*Invincible Armada*.

---

253 Bontivoglio, part. 2, liv. 4.

Le bruit de cet armement extraordinaire parvint bientôt à la cour de Londres; malgré le secret profond du ministère d'Espagne et l'intention prétendue de porter ces forces dans les Indes, il fut aisé de pénétrer qu'elles menaçaient l'Angleterre. Élisabeth avait prévu cette invasion, et, sentant qu'elle allait avoir sa couronne à défendre contre toutes les forces de l'Espagne, elle fit ses préparatifs pour leur résister, sans se laisser abattre par une puissance sous laquelle toute l'Europe jugeait qu'elle serait inévitablement accablée. En effet, elle ne paraissait pas en état de faire face à un ennemi si formidable. Toute la marine d'Angleterre consistait uniquement alors en quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze matelots ; la dimension des vaisseaux anglais était généralement si petite, qu'excepté quelques-uns des vaisseaux de guerre de la reine, il n'y avait pas quatre vaisseaux marchands qui excédassent quatre cents tonneaux. Vingt-huit vaisseaux, encore la plupart fort minces, composaient toute la flotte royale. Les plus forts égalaient à peine nos plus grandes frégates, le reste méritait plutôt le nom de pinasse que celui de vaisseau. Le seul avantage de la flotte anglaise était dans l'habileté et la valeur de ses matelots, qui, étant accoutumés à naviguer dans des mers orageuses, et à braver tous les dangers, l'emportaient autant sur les matelots espagnols à cet égard, que les vaisseaux de ceux-ci l'emportaient en force et en grandeur sur ceux des Anglais. Toutes les villes commerçantes du royaume furent sommées de fournir des vaisseaux pour grossir cette petite flotte. Elles signalèrent, dans cette occasion, leur zèle et leur activité pour défendre leur liberté et leur religion si dangereusement menacées. La ville de Londres se distingua en faveur de la cause commune : au lieu de quinze vaisseaux qu'elle était tenue d'équiper, elle en fournit volontairement le double. La noblesse en loua quarante-trois, qu'elle arma et qu'elle équipa à ses dépens. Tout l'argent que la reine (300) demanda lui fut prêté sans intérêt par tous ceux auxquels elle s'adressa. Lord Howard d'Effingham, homme d'un courage et d'une capacité reconnus, fut nommé grand amiral, et prit le commandement de la flotte; Hawkins et Frobisher, les premiers marins de l'Europe, servirent sous ses ordres. Le gros de la flotte s'assembla à Plymouth. Une petite escadre, composée de quarante vaisseaux anglais et flamands, fut commandée par lord Seymour, second fils du protecteur Sommerset, et croisa à la hauteur de Dunkerque, pour surprendre le duc de Parme.

Les forces de terre anglaises, comparées à celles d'Espagne, avaient les avantages et les désavantages opposés à ceux de ses forces de mer; c'est-à-dire qu'elles

étaient supérieures en nombre à celles de l'ennemi, et très inférieures du côté de la discipline, de la réputation, et de l'expérience. Une armée de vingt mille hommes fut postée en différents corps le long des côtes méridionales ; ces corps eurent ordre, s'ils ne pouvaient empêcher le débarquement des Espagnols, de se retirer en arrière, de dévaster le pays aux environs et d'attendre du renfort des provinces voisines avant de faire face à l'ennemi. Un autre corps de vingt-deux mille hommes d'infanterie et de mille chevaux, sous le commandement du comte de Leicester, fut posté à Tilbury, pour couvrir la capitale. Lord Hunsdon était à la tête de la principale armée, consistant en trente-quatre mille hommes de pied, et deux mille hommes de cavalerie. Cette armée était destinée à la garde de la reine, et devait se porter partout où l'ennemi paraîtrait. Le sort de l'Angleterre, si toutes les forces espagnoles pouvaient faire leur descente, semblait dépendre de l'événement d'une bataille. Les esprits capables de juger des objets étaient épouvantés en réfléchissant à la supériorité que devaient avoir cinquante mille Espagnols, tous de vieilles troupes, conduits par des officiers du premier mérite, et commandés par le duc de Parme, le général le plus expérimenté de son siècle; on frémissait en comparant cet armement redoutable avec les troupes qu'on avait à lui opposer, non pas énervées dans la paix, mais depuis longtemps désaccoutumées des manœuvres de la guerre.

Le salut de l'état semblait reposer principalement sur la (301) vigueur et la prudence des mesures que prendrait Élisabeth. Supérieure aux dangers qui la menaçaient, elle donna ses ordres partout avec calme, encouragea son peuple à la plus ferme résistance, et employa toutes les ressources que l'intérieur de son royaume et ses alliances étrangères pouvaient lui fournir. Elle dépêcha en Écosse sir Robert Sidney, et fit représenter au roi Jacques qu'il avait le plus grand intérêt à rester attaché à l'Angleterre, et que l'ambition du tyran espagnol menaçait ses états du même sort [254]. L'ambassadeur trouva Jacques disposé à maintenir l'union avec Elisabeth ; le roi se prépara même à marcher à son secours à la tête de toutes ses forces. L'ascendant qu'elle avait sur le roi de Danemark, et le lien d'une religion commune, engagèrent ce prince, à sa sollicitation, de saisir une escadre de

---

254 Elle lui fit des promesses qu'elle ne tint jamais; telles que de lui donner un duché en Angleterre, avec des terres et des revenus proportionnés, de lui payer une pension de cinq mille livres sterling, et de lui entretenir une garde pour la sûreté de sa personne. (Manuscrit de Lord Royston).

vaisseaux que Philippe avait achetés ou loués dans les ports danois. Les mêmes motifs portèrent les villes hanséatiques, quoique alors peu amies de l'Angleterre, à retarder si longtemps dans leurs ports l'armement de quelques vaisseaux, que ces bâtiments devinrent inutiles à l'objet auquel ils étaient destinés, l'invasion de ce royaume. Tous les protestants de l'Europe regardaient cette entreprise comme un événement qui déciderait pour jamais du sort de leur religion. Leur éloignement ne leur permettait pas de joindre leurs forces à celles d'Élisabeth; mais ils avaient les yeux fixés sur sa conduite et sur sa fortune et ils considéraient, avec une inquiétude mêlée d'admiration, l'intrépidité avec laquelle cette princesse bravait l'orage qui, à tout moment, s'avançait, prêt à fondre sur sa tête.

La reine n'ignorait pas qu'après l'affection qu'on avait généralement pour elle, et la confiance de ses sujets dans la sagesse de son gouvernement, le plus ferme appui de son trône était le zèle du peuple pour la religion protestante, et sa prévention contre le papisme. Elle ne négligea rien dans cette circonstance pour redoubler l'un et l'autre sentiment. On rappela aux (302) Anglais le souvenir des horreurs de la tyrannie espagnole; toutes les cruautés exercées par Marie contre les protestants furent attribuées à l'influence de cette nation fanatique et impérieuse; on retraça vivement les massacres qui avaient eu lieu dans les Indes, les barbares exécutions des Pays-Bas, et les atrocités de l'inquisition. On répandit dans le public la liste et la description, ainsi que le dessin des divers instruments de torture dont on prétendait que l'armada était chargée; tout fut mis en usage, l'artifice et les raisons, pour exciter le peuple à défendre jusqu'au dernier soupir sa religion, ses lois et ses libertés.

Tandis que la reine, dans cette conjoncture critique, rallumait ainsi la haine de la nation pour le papisme, elle traitait néanmoins avec modération ceux de ses sujets attachés à ce parti, et ne permettait pas qu'une fureur aveugle se déchaînât contre eux. Elisabeth n'ignorait pas que Sixte-Quint, ce pape si célèbre par son génie vaste et par sa tyrannie, avait fulminé contre elle une bulle d'excommunication, l'avait déposée du trône, avait délié les Anglais de leur serment d'obéissance, publié une croisade contre l'Angleterre, et accordé indulgence plénière à quiconque s'engagerait dans l'expédition actuelle. Mais cette princesse ne put croire que tous ses sujets catholiques fussent assez aveuglés pour immoler au fanatisme ce qu'ils devaient à leur souveraine, et la liberté et l'indépendance de leur propre patrie. Elle rejeta les conseils violents de ceux qui la pressaient de chercher des

prétextes pour se défaire des chefs de ce parti. Elle ne voulut pas même s'assurer de la personne d'un nombre considérable d'entre eux. Les catholiques, touchés de ces ménagements, montrèrent généralement la plus grande ardeur pour la défense commune. Quelques gentilshommes de cette communion, persuadés qu'ils ne devaient pas raisonnablement s'attendre à aucun emploi de confiance, ou qui leur donnât de l'autorité, prirent du service comme volontaires sur la flotte on dans l'armée. Plusieurs équipèrent à leurs frais des vaisseaux, et en donnèrent le commandement à des protestants; d'autres s'empressèrent d'animer leurs fermiers, leurs vassaux, leurs voisins, à la défense de leur pays. Tous les ordres de l'état enfin, oubliant pour le (303) moment les distinctions de parti, concoururent avec autant de prudence que de vigueur à préparer les moyens de résister à l'invasion des Espagnols.

Pour échauffer encore davantage le génie belliqueux de la nation, Élisabeth parut à cheval au camp de Tilbury; et, parcourant tous les rangs, avec un air qui annonçait la sécurité et la fermeté de son âme, elle exhorta les soldats à se souvenir de leur devoir envers leur patrie et leur religion. Elle-même, ajouta-t-elle, quoique femme, les conduirait à l'ennemi, et périrait plutôt dans le combat que de survivre à la ruine et à l'esclavage de son peuple [255]. Cette conduite énergique lui

---

[255] Le discours de la reine dans le camp de Tilbury était conçu en ces mots : « Mes amis, nous avons été avertis, par différentes personnes attentives a notre sûreté, de prendre garde, en nous confiant a une multitude armée, de nous exposer a quelque perfidie; mais je vous assure que je ne désire pas de vivre s'il faut que ce soit en me défiant de l'amour et de la fidélité de mon peuple. C'est aux tyrans de trembler; je me suis toujours conduite sur ce principe, qu'après Dieu je devais trouver ma plus grande force et mon rempart le plus sur dans l'affection et la loyauté de mes sujets. Je viens donc parmi vous aujourd'hui, non pour m'amuser comme a une fête, mais dans la résolution d'y vivre ou d'y mourir, et de répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour Dieu, mon royaume, et mon peuple. Je sais que je n'ai que le faible bras d'une femme, mais j'ai l'âme d'un roi, et d'un roi d'Angleterre. Je ne pense qu'avec indignation que Parme, l'Espagne, ou quelque puissance de l'Europe que ce soit, veuille s'emparer des frontières de mes états. Avant qu'un pareil affront me soit fait, je m'armerai plutôt moi-même, je marcherai à votre tête, je jugerai de votre valeur, et récompenserai toutes les actions qui la signaleront sur le champ de bataille. Je sais déjà par votre empressement, que vous les avez méritées ces récompenses et je vous donne ma parole royale que vous les recevrez. Dans cet intervalle, mon lieutenant-général tiendra ma place, et jamais prince n'eut sous ses ordres un sujet d'un aussi

acquit plus que jamais l'amour et l'admiration des soldats : l'attachement qu'ils prirent pour elle devint une sorte d'enthousiasme. Ils se demandaient les uns aux autres si des Anglais pouvaient trahir une cause si glorieuse, et déployer moins de courage que n'en montrait une femme; et si aucun danger était capable de leur faire abandonner la défense de leur héroïque princesse ?

L'Armada espagnole fut prête dès le commencement de mai ; mais au moment où elle se disposait à mettre à la voile, l'amiral, le marquis de Santa-Croce, fut attaqué d'une fièvre violente dont il mourut en peu de jours. Par suite de la même fatalité, le duc de Paliano, vice-amiral, eut le même sort, et en même (304) temps. Philippe nomma pour amiral le duc de Medina Sidonia, homme d'une des plus grandes maisons d'Espagne, mais qui n'avait aucune connaissance de la tactique navale. Alcarede fut fait vice-amiral. Cet événement, malheureux pour les Espagnols, non seulement par la perte d'un aussi habile officier que Santa droce, mais encore par le retard du départ de l'Armada, donna plus de temps aux Anglais pour se préparer à la défense. A la fin, cette flotte quitta le port de Lisbonne, pleine d'espérance et de joie; mais le lendemain elle fut assaillie d'une tempête furieuse, qui dispersa les vaisseaux, submergea quelques-uns des moindres, força les autres à se mettre à l'abri dans la Groyne, où ils restèrent jusqu'à ce qu'ils fussent réparés. Lorsque la nouvelle de cet événement parvint en Angleterre, Élisabeth en conclut que le projet de l'invasion ne pourrait avoir lieu cet été. Toujours prête à saisir tous les prétextes d'économie, elle enjoignit à Walsingham d'écrire à l'amiral de rassembler quelques-uns de ses plus gros vaisseaux, et d'en renvoyer les matelots. Lord Effingham, moins prompt à se livrer à la sécurité, prit sur lui de désobéir à ces ordres, et demanda qu'il lui fût permis de retenir tous les vaisseaux en service, fût-ce à ses propres frais. Il profita d'un vent du nord pour faire voile vers les côtes d'Espagne, avec l'intention d'attaquer l'ennemi dans ses ports mêmes. Mais le vent ayant tourné au sud, il craignit que les Espagnols, mettant à la voile de leur côté, ne parvinssent à l'éviter, et ne vinssent descendre sur les côtes de l'Angleterre, qui se serait trouvée alors trop exposée par l'absence de sa flotte. Il se hâta en conséquence de rentrer dans le port de Plymouth, où il se tint à l'ancre.

---

grand mérite. J'attends de votre obéissance a votre chef, de votre bonne intelligence dans le camp, et de votre bravoure dans le combat, une prompte et glorieuse victoire sur les ennemis de mon Dieu, de mon royaume et de mon peuple. »

Dans ces entrefaites, les dommages essuyés par l'Armada espagnole avaient été réparés. Elle se remit en mer à la poursuite de son entreprise, et avec de nouvelles espérances. Elle était composée de cent trente vaisseaux, dont près de cent étaient des galions, d'une grandeur beaucoup plus considérable qu'aucun dont on se fût jamais servi en Europe. Elle portait à bord dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze soldats, huit mille quatre cent cinquante-six matelots, deux mille quatre-vingt-huit galériens et deux mille six cent trente gros canons de (305) cuivre. Elle était approvisionnée pour six mois. Vingt autres petits vaisseaux, appelés caravelles, la suivaient, et dix *salves* à six rames chacune.

Selon le plan du roi d'Espagne, l'Armada devait faire voile vers la côte opposée à Dunkerque et à Newport; donner la chasse à tous les vaisseaux anglais ou flamands qui pourraient embarrasser le passage, car on ne supposait pas qu'ils s'y opposassent; se joindre au duc de Parme; se rendre ensuite dans la Tamise, et après avoir débarqué toute l'armée espagnole, faire d'un seul coup la conquête totale de l'Angleterre. En conséquence de ce plan, Philippe donna ordre au duc de Médina de s'approcher des côtes de France, autant qu'il se pourrait sans compromettre sa sûreté, en passant le long du canal, d'éviter par ce moyen la rencontre de la flotte anglaise, et ne perdant jamais de vue l'objet principal de l'entreprise, de négliger les petits avantages qui pourraient devenir un obstacle, ou seulement apporter un délai à la conquête du royaume. Après que l'Armada eut mis à la voile, elle prit un pêcheur, qui l'informa que l'amiral anglais avait mis en mer, mais qu'ayant ouï dire qu'une tempête avait dispersé l'Armada, il s'était retiré à Plymouth, et que, ne craignant plus l'invasion pour cette année, il avait abandonné ses vaisseaux, et congédié la plupart de ses matelots. Le duc de Médina imagina qu'à la faveur de la fausse nouvelle qui s'était répandue, et de l'effet qu'elle avait produit, il lui serait facile d'attaquer et de détruire la flotte anglaise dans le hâvre même où elle était. L'espoir de remporter un avantage si décisif lui donna la tentation de s'écarter des ordres qu'il avait reçus, et de faire voile directement à Plymouth. Cette résolution sauva l'Angleterre. Le cap Lézard fut la première terre que la flotte découvrit au coucher du soleil. Les Espagnols prirent cet endroit pour le cap de Ram, près de Plymouth ; ils portèrent à la mer, avec l'intention de revenir le lendemain, et d'attaquer les vaisseaux anglais. Mais Fleming, pirate écossais, qui rôdait dans ces mers, aperçut la flotte espagnole, et sur-le-champ alla donner avis de son approche à l'amiral anglais, autre événement heureux, qui

contribua beaucoup encore au salut des vaisseaux anglais. Effingbam eut le temps de les faire sortir du (306) port, lorsqu'il vit l'Armada ennemie venir à pleines voiles vers lui, disposée en forme de demi-lune, qui embrassait la distance de sept milles, de l'extrémité d'une division à celle de l'autre. Les écrivains de ce siècle ont enflé leur style pour faire une pompeuse description de ce spectacle, le plus magnifique, selon eux, qui eût jamais paru sur l'Océan spectacle qui inspirait à la fois la terreur et l'admiration. Les grands mâts, les voiles enflées, les proues élevées des galères espagnoles, il ne leur paraît possible de peindre tous ces objets qu'en empruntant les couleurs de la poésie. Un éloquent historien d'Italie prétend, à l'imitation de Camden, que cette flotte, quoique chaque vaisseau eût toutes ses voiles déployées, ne s'avançait qu'avec lenteur, comme si l'Océan eût gémi d'en soutenir le poids, et que les vents fussent fatigués de mouvoir cette masse énorme. Cependant l'exacte vérité est que les plus gros vaisseaux de cette fameuse Armada obtiendraient à peine aujourd'hui le troisième rang dans la marine d'Angleterre : encore étaient-ils si mal construits, si mal gouvernés, qu'ils ne se remuaient qu'avec beaucoup de peine; ils ne pouvaient ni prendre le vent, ni venir a l'abordage, ni être dirigés par les pilotes dans les temps orageux. L'art de la construction des navires, ainsi que l'expérience des matelots, n'avaient pas atteint au degré de perfection qu'il aurait fallu pour que des vaisseaux si massifs fussent sûrs et faciles à gouverner. Les Anglais, qui avaient déjà éprouvé combien ces navires étaient ordinairement peu commodes, ne furent point intimidés par leur aspect formidable.

Effingham enjoignit de ne pas aborder les vaisseaux espagnols, à qui leur volume, ainsi que le nombre des soldats qu'ils portaient, auraient pu donner trop d'avantage sur les Anglais mais de les canonner à une certaine distance. Il recommanda surtout de profiter des vents, des courants, et des différents hasards favorables qui s'offriraient, pour tomber sur les vaisseaux ennemis qui se seraient écartés. L'événement ne tarda pas à répondre à son attente. Le feu prit accidentellement à un grand vaisseau de Biscaye, à bord duquel était la meilleure partie de l'argent d'Espagne. Tandis que l'on s'occupait à éteindre l'incendie, ce vaisseau se retira derrière le reste de l'Armada : le (307) grand galion d'Andalousie, ayant été démâté, s'y trouva aussi retenu; et l'un et l'autre furent pris par sir Francis Drake, après quelque résistance. Comme l'Armada s'avançait dans le canal, les Anglais s'attachèrent à son arrière-garde, et ne cessèrent de l'inquiéter par des escarmou-

ches. Chaque tentative abattait la confiance des Espagnols, et relevait le courage des Anglais: ceux-ci s'aperçurent bientôt que la grandeur des vaisseaux de l'ennemi ne lui rendait pas même le combat de près plus avantageux : elle n'en était que plus exposée aux batteries anglaises, tandis que les batteries espagnoles, trop élevées, perdaient leurs coups dans les airs. L'alarme s'étant alors répandue sur la côte d'Angleterre, toute la noblesse se hâta de sortir des ports avec ses vaisseaux, et vint renforcer l'amiral. Les comtes d'Oxford, de Northamberland et de Cumberland; sir Thomas Cecil, sir Robert Cecil, sir Walter Raleigh, sir Thomas Vavasor, sir Thomas Gerrard, sir Charles Blount, et plusieurs autres, se signalèrent par ce zèle généreux et désintéressé pour le salut de leur patrie. Après la jonction de ces différents vaisseaux, la flotte anglaise se trouva composée de cent quarante voiles.

L'Armada était alors vis à vis Calais, et avait jeté l'ancre devant cette place, dans l'attente que le duc de Parme, qui était instruit de son approche, se mettrait en mer, et la joindrait avec ses forces. Mais l'amiral anglais employa dans cette occasion un stratagème très heureux contre les Espagnols : il prit huit de ses plus petits vaisseaux, les remplit de matières combustibles, et les envoya l'un après l'autre au milieu même de la flotte ennemie. Les Espagnols imaginèrent que c'étaient des brûlots semblables à un fameux vaisseau qui venait de faire beaucoup de ravages près d'Anvers : frappés de cette crainte, ils coupèrent leurs câbles sur-le-champ, et prirent la fuite dans le plus grand désordre, et avec la dernière précipitation. Les Anglais tombèrent sur eux le lendemain matin, pendant qu'ils étaient dans cet état de trouble; et, sans compter le dommage qu'ils firent à d'autres vaisseaux, ils en prirent ou en détruisirent douze à l'ennemi.

Il paraissait vraisemblable, après cet échec, que le but pour lequel les Espagnols avaient fait ces grands préparatifs était (308) manqué entièrement. Les vaisseaux que le duc de Parme devait fournir étaient de transport, et non de combat. Lorsqu'on pressa ce général de sortir du Havre, il refusa positivement d'exposer sa superbe armée aux hasards qu'elle avait a craindre, maintenant que les Anglais étaient, non seulement en état de tenir la mer, mais qu'ils semblaient même triompher de leurs ennemis. L'amiral espagnol reconnut qu'en plusieurs rencontres, et pendant qu'il avait perdu une partie si considérable de sa flotte, il n'avait détruit qu'un seul petit vaisseau anglais. Il sentit qu'en continuant de combattre avec tant de désavantage, il lui en coûterait inévitablement le reste des siens. Il prit donc la résolution de retourner en Espagne mais, comme les vents étaient contraires à son

passage au travers du canal, il résolut de se diriger vers le nord, et, en faisant le tour de l'île, de rentrer dans les ports d'Espagne par l'Océan. La flotte anglaise le suivit quelque temps et, si les munitions ne lui avaient pas manqué par la négligence de l'administration, toute l'Armada eût été forcée de se rendre à discrétion. Le duc de Medina en avait pris une fois la résolution. Ce fut son confesseur qui l'empêcha de l'exécuter. Ce dénouement d'une si grande entreprise aurait été plus glorieux aux Anglais; mais les autres événements que les Espagnols éprouvèrent ne leur devinrent pas moins funestes. Une tempête violente assaillit l'Armada lorsqu'elle eut passé les Orcades; les vaisseaux avaient déjà perdu leurs ancres, et étaient contraints de rester en mer; les matelots, peu accoutumés à une manœuvre si pénible, et incapables de gouverner des bâtiments si lourds, les abandonnèrent à la fureur de l'orage. Les uns furent jetés vers les îles occidentales de l'Écosse, et les autres sur les côtes d'Irlande, où ils firent misérablement naufrage. Il n'y eut pas la moitié de cette flotte formidable qui revint en Espagne. Les soldats et les matelots qui en restaient étaient si accablés de fatigues et si consternés de leur désastre, qu'ils remplirent le royaume du récit de la valeur des Anglais, et de la furie du terrible Océan, dont ils étaient environnés.

Telle fut l'issue pitoyable et déshonorante de ce fameux armement, qu'on avait été trois ans à préparer, qui avait épuisé (309) les revenus et les forces de l'Espagne, et qui tenait depuis longtemps l'Europe dans l'attente et dans l'inquiétude. Philippe, qui était esclave de ses passions, mais qui savait se rendre maître de ses mouvements extérieurs, dès qu'il reçut la nouvelle de cette disgrâce mortifiante, où tous ses projets ambitieux venaient d'échouer, se jeta à genoux, et, rendant grâce à la Providence, il exprima la joie qu'il ressentait de ce que ce malheur n'était pas plus considérable. Le clergé d'Espagne, qui avait si souvent béni cette sainte croisade, et prophétisé son infaillible succès, fut un peu embarrassé expliquer la victoire que des hérétiques excommuniés et une exécrable usurpatrice remportaient sur le monarque catholique ; mais enfin il découvrit que toutes les calamités des Espagnols étaient la peine réservée à la liberté qu'ils accordaient aux Maures, à des infidèles, de vivre au milieu d'eux [256].

---

256 Strype, vol. 3, pag. 525. Le 4 septembre, peu de temps après la dispersion de la flotte espagnole mourut, le comte de Leicester, le plus cher des favoris de la reine mais le moins digne de ses bontés. Son affection pour lui continua tant qu'il vécut. Quoi qu'il n'eut montré aucun talent militaire dans toutes les

Bientôt après la défaite et la dispersion de l'Armada espagnole, la reine convoqua un nouveau parlement; elle en reçut un secours de deux subsides et de quatre quinzièmes, payables dans le cours de quatre années. C'est ici le premier exemple d'un double subside accordé à la fois. Cette grâce inusitée fut due sans doute à la joie inspirée par le succès qu'on venait d'obtenir, et à la persuasion générale du besoin d'argent qu'avait la reine. Quelques membres du parlement s'opposèrent même à (310) cette charge pesante, en objectant l'énorme fardeau des emprunts dont on avait accablé dernièrement la nation [257].

---

occasions où il s'était trouvé, et que sa bravoure fût même douteuse, Élisabeth lui avait cependant confié le commandement de ses armées dans le plus grand danger de l'invasion espagnole. Cette aveugle prévention en sa faveur aurait pu devenir funeste à la reine, s'il avait été possible au duc de Parme de débarquer ses troupes en Angleterre. Elle avait même fait expédier une commission qui constituait Leicester son lieutenant dans les royaumes d'Angleterre et d'Irlande ; mais Burteigh et Hatton représentèrent à cette princesse le danger qu'il y aurait à revêtir un sujet d'une autorité si étendue, et l'empêchèrent d'exécuter ce dessein. Il n'est pas étonnant qu'un pareil excès de confiance, si étranger au caractère naturellement soupçonneux d'Élisabeth, ait fait conjecturer qu'une passion plus tendre que la simple amitié dirigeait sa conduite. Cependant cette princesse ne parut pas porter ses sentiments pour Leicester au-delà du tombeau car elle fit vendre ses biens judiciairement, pour être remboursée de quelque argent qu'il lui devait. Sa vigilance ordinaire sur ses intérêts l'emporta sur les égards pour la mémoire du mort. Ce comte était un grand hypocrite, qui feignait d'être attaché à la religion la plus austère, un protecteur des puritains, un fondateur d'hôpitaux.

257 Strype, vol. 3, pag. 542. Id. Append., pag. 239. Le discours qui fut prononcé à ce sujet contient quelques passages remarquables, qu'il est à propos de rapporter, d'autant mieux que celui qui parlait n'.était pas courtisan puisqu'il condamnait le subside. « Premierement, dit-il, quant à la *nécessité* de ce subside, je ne puis nier que, si c'était un impôt mis sur nous par l'ordre de la reine, ou une demande de sa majesté en forme de requête, il faudrait y souscrire. Je crois qu'il n'est aucun de nous qui méconnaisse assez son devoir, ou qui soit assez peu reconnaissant des avantages inestimables que nous avons reçus d'elle ou par elle, pour ne pas s'y soumettre et de la voix et du cœur, sans même examiner aucunement les motifs. Nous avons toujours sur les lèvres que nos terres, nos biens, notre vie, sont à la disposition de notre reine. Ces sentiments sont très conformes à cette maxime de la loi civile, qui dit : *Quod omnia regis sunt*. Mais comment? *Ita tamen ut omnium sint. Ad regem enim potestas omnium pertinet ; ad singulos proprietas*. Ainsi, quoiqu'il soit très vrai que sa majesté a sur nous et sur nos biens *potestatem imperandi*, cependant il n'est pas moins vrai que jusqu'à ce qu'elle commande ce qu'elle

Élisabeth prévit que cette chambre des communes serait, comme toutes les précédentes, dominée par les puritains. Pour prévenir toute entreprise de leur part, elle réitéra, dès le commencement de la session, la défense ordinaire d'oser, sous quelque prétexte que ce pût être, traiter aucune matière ecclésiastique. Nonobstant cette injonction précise, un nommé Damport eut le courage de présenter aux communes un bill ayant pour objet de réprimer les attentats et la tyrannie de la commission ecclésiastique, qui, à la vérité, étaient énormes mais lorsque Wolley, le secrétaire, fit souvenir la chambre des ordres positifs de la reine, aucun membre n'osa seconder la motion ; le bill proposé ne fut pas même lu, et l'orateur le rendit à Damport, sans qu'on y eût fait la moindre attention. Cependant, malgré une marque de soumission si générale et si complète quelques membres des communes furent mis en prison pour cette légère tentative contre les intentions de sa majesté [258].

La conduite impérieuse d'Elisabeth se fit encore mieux sentir à l'occasion d'un autre acte parlementaire. Le droit de la (311) pourvoirie était une ancienne prérogative en vertu de laquelle les officiers de la couronne pouvaient à volonté tirer de toutes les provinces voisines les denrées dont ils avaient besoin pour la maison du roi, et se servir des charrettes et des chevaux des fermiers : le prix de ces denrées et de ces services était fixé et taxé. Le paiement des fournisseurs était souvent éloigné et incertain ; les prix, ayant été fixés avant la découverte de l'Amérique, étaient fort au-dessous des prix courants des marchés de manière que la pourvoirie, indépendamment de la servitude qu'elle imposait, était toujours regardée comme très onéreuse aux particuliers., et, étant arbitraire et casuelle, était susceptible aussi de très grands abus. On peut même présumer, sans témérité, que les courtisans avides, soutenus par l'autorité absolue d'Élisabeth, ne se faisaient pas

---

ne ferait pas sans en avoir de très justes motifs, chaque sujet a sa *proprietatem possidendi*. Ainsi, comme nous n'avons pas reçu ce commandement de la reine, je tiens, sauf meilleur avis, que nous ne sommes point assujettis à la cause de *nécéssité*. La cause de nécessité est la situation dangereuse de l'état, etc. » Celui qui prononça ce discours opina plutôt pour un don gratuit que pour un subside; car la loi de Richard III contre le don gratuit, ou la *bénévolence*, ne fut jamais regardée comme ayant aucune force. Ce membre alla même jusqu'à avancer, quoique avec précaution, que le parlement avait droit de rejeter la demande que le roi pourrait faire d'un subside, et qu'il y en avait un exemple sous Henri III, près de quatre cents ans auparavant.

258 Vie de Whitgift, par Strype, p. 280, Néal, vol. 1, p. 500.

scrupule de fouler le peuple en exerçant cette prérogative pendant la dernière session du parlement, la chambre des communes avait jugé nécessaire d'adopter un bill pour modérer ces exactions par des règlements ; mais ce bill fut négligé dans la chambre haute. La continuation des mêmes abus produisit de nouveaux efforts pour y remédier. Le même bill fut proposé pendant la session actuelle ; on le renvoya à la chambre des pairs, avec un autre bill sur quelques nouveaux règlements pour la cour de l'échiquier. Quelque temps après la chambre haute fit demander à la chambre basse de nommer un comité pour conférer sur ce sujet. Mais à cette conférence les pairs apprirent aux députés que lord Burleigh était chargé, de la part de la reine, de leur marquer combien elle trouvait mauvais que les communes osassent toucher à sa prérogative; que s'il s'était glissé quelques abus, soit à l'égard des fournitures faites aux officiers de sa maison, soit dans les usages de la cour de l'échiquier, sa majesté se réservait d'y mettre ordre, et ne permettait pas au parlement de se mêler de cette réforme. Les communes, alarmées du mécontentement de la reine, nommèrent un nouveau comité pour aller assurer sa majesté de la droiture de leurs intentions et de leur profonde obéissance. Élisabeth reçut gracieusement cette députation ; elle parla de sa vive sollicitude pour ses bons et chers sujets « sollicitude plus vive, dit-elle, que celle que j'ai pour (312) moi, ou celle qu'ils pourraient avoir pour eux-mêmes.» Elle ajouta qu'elle avait déjà ordonné une enquête sur les abus de la pourvoirie mais que le danger de l'invasion espagnole avait retardé l'effet de ses intentions; qu'elle avait autant de talent, de bonne volonté, et de puissance pour régler sa propre maison, qu'aucun de ses sujets pour gouverner ses affaires domestiques, et qu'elle n'était pas plus qu'eux dans la nécessité de demander le secours de ses voisins que l'échiquier était sa chambre, et par conséquent encore plus sous ses yeux que le reste de sa maison ; qu'il convenait donc encore moins aux communes d'y porter leur vue; qu'elle saurait bien elle-même, avec l'avis de son conseil privé et des juges, rectifier ce qu'il y aurait de défectueux, mais qu'elle ne souffrirait pas que les communes, en passant sans son aveu des actes sur ces sortes de matières, lui enlevassent l'honneur de faire de sages règlements. Cette contestation se termina comme toutes celles qui s'élevaient entre Élisabeth et ses parlements. Elle paraît même avoir été plus impérieuse dans cette occasion que ses prédécesseurs, du moins que les plus anciens d'entre eux; car ils permettaient souvent que les abus [259] de la pourvoirie fussent

[259] On peut juger de l'étendue et de l'importance de ces abus, par un discours de

Bacon contre les pourvoyeurs, prononcé dans la première séance du premier parlementdu règne suivant, et par lequel nous pouvons apprendre aussi qu'Elisabeth n'avait point corrigé les abus dont on s'était plaint. « D'abord dit-il, ils prennent en nature ce qu'ils ne devraient pas prendre ; secondement, ils prennent en quantité fort au-delà de ce qui est nécessaire à !a maison de votre majesté; troisièmement, ils prennent d'une manière illégale, d'une manière, dis-je, directement et expressément défendue par plusieurs lois. J'adoucis même le nom qu'ils méritent, car, au lieu de pourvoyeurs, ils deviennent taxateurs; au lieu de faire les provisions pour le service de votre majesté, ils taxent votre peuple *ad redimendam vexationem*. Ils le surchargent et en extorquent diverses sommes d'argent, quelquefois en forme d'appointement annuellement payé, *ne noceant*, pour se délivrer de leur oppression. Ils enlévent jusqu'à des arbres, ce que la loi leur défend, des arbres propres à la charpente, qui font l'ornement, l'appui, et le couvert des maisons, que les propriétaires ont épargnés et cultivés tongtemps, qu'ils estiment, pour leur usage et leur plaisir, dix fois plus que leur valeur, et qui sont une perte qu'ils ne peuvent réparer. Ce sont ceux-là précisément dont vos pourvoyeurs dépouillent et déparent les campagnes et les maisons de vos sujets, à moins que l'on ne compose avec leur cupidité. Si un gentilhomme ne s'y prête pas de bonne grâce, et que nos pourvoyeurs craignent sa présence, ils guettent le temps où ils pourront ne trouver chez lui qu'un homme d'affaires, ou un domestique, et mettent alors la cognée à l'arbre, avant que le maitre puisse en empêcher. Ils osent exercer encore une exaction étrange et bien injuste sur vos sujets, en leur faisant payer le sou pour livre sterling, ou droit de *poundage* de leurs propres dettes; ainsi, lorsqu'un pauvre homme s'est vu ravir son foin, son bois ou sa volaille (dont peut-être il ne se souciait pas de se défaire, et qu'il gardait pour la consommation de sa famille, et non pour les vendre), lorsqu'il se les est vu ravir, non pas à juste prix, mais au-dessous de leur valeur, et qu'il vient recevoir son argent, ils lui rabattent encore douze pences par livre sterling, pour le droit de *poundage* du paiement légitime d'un achat déjà fait avec tant de violence. Ils en sont venus (à ce qu'on assure, quoique cela serait à peine croyable, si de telles gens n'étaient pas capables de tout); ils en sont venus à exiger un double *poundage*, c'est-à-dire qu'ils défalquent ce droit sur le prix de la marchandise, lorsqu'ils en font leur billet, et qu'ils le diminuent encore lorsqu'ils en donnent l'argent. A l'égard du second point, touchant la quantité de denrées que vos pourvoyeurs prennent au-delà de ce qui est destiné à votre majesté, il est de fait et je puis attester, d'après le témoignage de plusieurs gentilshommes dignes de foi, qu'il n'y a pas une livre au profit de votre majesté qui n'en coûte trois de dommage à vos sujets dans le cours de ces fournitures indépendamment du mécontentement général qui en résulte. Mais, pour exercer leur pillage plus sûrement, que font vos pourvoyeurs? Comme divers statuts ordonnent que tout ce qui est pris pour votre service soit enregistré et attesté, afin que ces registres, faisant foi de ce que les provinces ont fourni et reçu, les abus puissent

réprimés par des (313) lois [260]. Édouard III, prince très despotique, consentit que dix différents statuts fussent dressés dans cette intention.

---

paraître, ils omettent entièrement cette formalité, dans l'intention de cacher leurs manœuvres, en dépit de la loi qui les avait prévues. Quant au troisième article qui leur est reproché, c'est-à-dire la manière irrégutiére dont ils prennent ce dont ils ont besoin, si votre majesté permet qu'on l'en instruise, cet abus prend tant de formes diverses, qu'il convient mieux d'en exposer quelques-unes que de nous perdre dans l'ensemble. Régulièrement, ils devraient acheter aux prix dont ils conviendraient avec les vendeurs; mais ils prennent de force au prix qu'ils fixent arbitrairement eux-mêmes. Dans la règle, ils ne devraient faire qu'une estimation dans les campagnes circonvoisines pour fixer le prix du bétail avec équité mais ils en font une seconde à la porte de la cour (court gate), et lorsque les troupeaux, après avoir fait plusieurs milles, arrivent maigres et fatigués de leur voyage, il les taxent de nouveau au rabais. Dans la régie, ils devraient faire leur approvisionnement entre deux soleils; mais ils préfèrent le temps du soir ou de la nuit, temps bien choisi pour des malfaiteurs. Dans la règle, ils ne devraient rien prendre sur les grands chemins lieux protégés par votre majesté, et exceptés en termes précis par la loi mais ils ne respectent ni l'une ni l'autre défense. Dans la règle, ils devraient montrer leur commission etc. » Le discours de Bacon offre encore beaucoup d'autres particularités ; Oeuvres, vol. 4, p. 305 et 306.

Tels étaient les abus qu'Élisabeth ne voulut jamais ni rectifier elle-même, ni souffrir que le parlement rectifiât. Je pense que l'on conviendra aisément que cette légére prérogative seule qui, parmi d'autres beaucoup plus importantes, n'a presque pas été remarquée, suffisait pour éteindre toute liberté régulière car quel est l'électeur, ou le membre du parlement, ou même le juré qui eût osé s'opposer aux volontés de la cour, tandis qu'il était exposé aux inconvénients de cette prérogative ? On peut lire un plus ample détail des vexations horribles des pourvoyeurs dans le journal de la chambre des communes, vol. 1.pag. 190. On y trouve l'histoire d'un charretier, qui mérite d'être rapportée ici. « Un charretier avait été trois fois à Vindsor avec sa charrette, pour voiturer quelque partie des étoffes de la garde-robe de sa majesté, selon les ordres qu'il en avait reçus. Lorsqu'il se fut présenté une fois, deux fois, trois fois, les gens de la garde-robe lui dirent à la troisième que le transport qu'on avait voulu faire n'aurait pas lieu; le charretier, impatienté de la corvée, s'écria, en frappant de sa main sur sa cuisse : *Je vois bien à présent que la reine est une femme tout comme ta mienne*. Elisabeth, qui était alors à la fenêtre, entendit ces mots, et demanda *Qui est cet insolent ?* Elle lui envoya aussitôt trois angels (sorte de monnaie valant dix schellings) pour lui fermer la bouche. » Mémoires de Birch, vol. 1, pag. 155.

260 Voyez les statuts sous le titre de *Purveyance*.

(314) On exigeait tant de soumission pour la prérogative de la couronne, tant de déférence pour les courtisans, que les communes n'osaient rien hasarder dans leurs discours qui leur parût pouvoir déplaire à quelque personne de la cour. Sir Édouard Hobby témoigna à la chambre un grand chagrin d'avoir été vivement réprimandé par un grand personnage, qui n'était pas député, pour quelques discours qu'il avait prononcés dans le parlement. Il sollicita la protection de la chambre, et supplia quelqu'un de ses membres d'expliquer et de justifier à ce grand seigneur les intentions véritables du discours qui l'avait blessé. Afin de prévenir désormais ces inconvénients, les communes arrêtèrent, par une délibération unanime que personne ne pourrait révéler les secrets de la chambre [261].

La défaite de la formidable flotte espagnole avait inspiré une passion presque enthousiaste à la nation anglaise pour former à son tour des entreprises contre l'Espagne : rien ne paraissait impossible désormais à la valeur et à la fortune des Anglais. Don Antonio, prieur de Crato, bâtard de la maison royale de Portugal, comptant sur la haine de ses compatriotes pour les Castillans, avait avancé quelques prétentions à la couronne. Il s'était sauvé d'abord en France, et de là en Angleterre, où Henri, aussi bien qu'Élisabeth avaient encouragé ses prétentions. Le peuple anglais et non pas la cour, forma le dessein de conquérir le royaume de Portugal pour don Antonio. Sir Francis Drake et sir John Norris furent les chefs de cette expédition romanesque : près de vingt mille volontaires [262] s'enrôlèrent pour y avoir part; des vaisseaux et des armes furent fournis aux seuls frais des aventuriers (*adventurers*). La reine, trop économe pour risquer beaucoup à cette entreprise, n'y contribua que de soixante mille livres sterling et de six vaisseaux de guerre. Il entrait sans doute beaucoup plus d'ardeur (315) et de témérité dans ce projet que de prévoyance et de prudence. Il s'en fallait de beaucoup que les fonds des aventuriers pussent suffire à l'achat des provisions de toute espèce qui étaient

---

261 Un acte fut passé pendant cette session pour donner plus de force au premier statut, qui condamnait à payer vingt liv. sterl. par mois quiconque se dispensait du culte public; mais cette amende fut reduite aux deux tiers des revenus du récusant, c'est-à-dire du sectaire ou catholique ou censé tel, qui n'y était pas assidu. 29 *Elis*. chap. 6.

262 Mémoires de la reine Élisabeth, par Birch, vol. 1, pag.61. Monson, pag.267,dit qu'il n'y avait que quatorze mille soldats et quatre mille matelots en tout à cette expédition mais le récit qu'en rapporte Pirch est fait par un des plus considérables aventuriers.

nécessaires ils manquaient même de vaisseaux pour contenir la foule de volontaires qui se présentaient; ils furent obligés de se saisir de force de quelques vaisseaux des villes hanséatiques qu'ils rencontrèrent en mer : cet expédient mit leurs équipages un peu plus à leur aise, mais ne remédia pas au défaut de provisions. S'ils avaient fait voile directement vers le Portugal, il est vraisemblable que la bonne volonté du peuple, jointe à l'état de faiblesse où était alors ce royaume, aurait assuré leur succès mais apprenant que l'on faisait de grands préparatifs à la Groyne pour attaquer l'Angleterre, ils prirent la résolution d'aller détruire ce nouvel armement de l'Espagne. Ils entrèrent dans le havre et brûlèrent plusieurs vaisseaux de guerre, entre autres celui que commandait Recalde, vice-amiral d'Espagne. Ils défirent une armée de quatre ou cinq mille hommes, qu'on avait assemblée pour s'opposer à leur descente. Après s'être débarrassés de cet obstacle, ils assiégèrent la Groyne et prirent la ville basse qu'ils pillèrent, et ils auraient même pris la ville haute, quoiqu'elle fût bien fortifiée, si les munitions de guerre et débouche ne leur avaient pas manqué. Le comte d'Essex, jeune seigneur de grande espérance, qui, brûlant de l'ardeur de se distinguer par les armes, avait quitté mystérieusement l'Angleterre à l'insu de la reine, joignit alors les aventuriers, et l'on convint d'une voix unanime de faire route vers le Portugal, le principal objet de l'entreprise.

Les Anglais débarquèrent à Péniche, petit port de mer à douze lieues de Lisbonne. Norris conduisit l'armée à cette capitale, tandis que Drake allait tenter de remonter la rivière et d'attaquer la cité avec leurs forces réunies. Pendant cet intervalle, la cour d'Espagne eut le temps de se préparer à repousser cette invasion : elle jeta du monde dans Lisbonne; les Portugais furent désarmés, et toutes les personnes suspectes mises en prison. Au moyen de ces précautions, quelque penchant que les habitants de cette ville eussent pour don Antonio, aucun n'osa remuer en sa faveur. Cependant les Anglais s'emparèrent des (316) faubourgs, qui étaient remplis de richesses de tout genre; mais, comme ils voulaient se concilier l'affection des Portugais, et qu'ils cherchaient plus la gloire que le profit, ils observèrent la plus exacte discipline, et s'abstinrent scrupuleusement du pillage. Ils s'aperçurent bientôt que leurs munitions et leurs vivres allaient être épuisés. Il ne leur restait seulement pas un coup de canon à tirer pour faire brèche dans les murailles; l'amiral n'avait pu passer au-delà de quelques forts qui gardaient la rivière, et il n'y avait pas la moindre apparence d'un soulèvement des Portugais en leur

faveur. Les fatigues, la faim, et l'intempérance en vin et en fruits répandirent des maladies dans l'armée, et rien ne devint plus pressant pour elle que de se rembarquer en toute hâte. L'ennemi ne la poursuivit point. Les Anglais, en se retirant trouvèrent à l'embouchure du Tage soixante vaisseaux chargés de munitions pour en ravitailler d'autres, et ils s'en emparèrent, comme étant de bonne prise quoiqu'ils appartinssent aux villes hanséatiques qui étaient neutres. Les Anglais firent voile à Vigo dont ils se rendirent maîtres, et qu'ils brûlèrent ; et après avoir ravagé les campagnes voisines, ils retournèrent en Angleterre. Plus de la moitié de ces braves aventuriers périt dans cette expédition, par les maladies, la fatigue, la disette, et le fer de l'ennemi : il n'en revint à l'état qu'une gloire stérile. On compte que onze cents gentilshommes s'embarquèrent sur cette flotte, et qu'à peine trois cent cinquante échappèrent aux désastres multipliés qu'elle essuya.

Ces vaisseaux à leur retour rencontrèrent le comte de Cumberland avec une flotte de sept voiles, équipée à ses dépens, excepté un vaisseau de guerre que la reine lui avait prêté. Il fournit à Drake quelques vivres. Cette générosité sauva la vie à beaucoup de personnes de ce malheureux équipage; mais ceux de Cumberland eurent dans la suite lieu de regretter cet acte d'humanité. Cumberland se dirigea vers les îles Tercères, et fit plusieurs prises sur l'ennemi; mais la plus riche, évaluée à cent mille livres sterling, périt au retour avec tout ce qu'elle portait, près le mont Saint-Michel, dans la province de Cornouailles. Un grand nombre de ces aventuriers furent tués dans (317) une tentative imprudente qu'ils firent sur les Tercères. Des maladies mortelles enlevèrent le reste et ce fut avec des peines incroyables que le peu de gens qui étaient en état de manœuvrer purent ramener les vaisseaux dans le hâvre. En vain les avantages signalés qu'on avait remportés sur l'Espagne, et l'ardeur qu'ils inspiraient aux Anglais, assuraient la tranquillité d'Élisabeth de ce côté pendant le reste de son règne, elle ne pouvait s'empêcher de jeter encore des regards inquiets sur l'Écosse dont la situation lui faisait regarder toutes les révolutions qui pouvaient s'y passer comme très importantes pour l'Angleterre. On devait peut-être s'attendre que cette fière princesse, qui savait si bien braver le danger, ne conserverait plus à l'égard de son héritier les jalouses défiances qui l'avaient si fort agitée pendant le temps de Marie. A la vérité, Jacques avait succédé à tous les droits .de sa mère, mais il n'avait pas succédé à la faveur des catholiques, qui pouvaient seuls appuyer ces droits de manière à les rendre redoutables. Comme Élisabeth était alors avancée en âge, et jouissait de l'autorité la plus abso-

lue sur ses sujets, il n'était pas vraisemblable que le roi d'Écosse qui était d'un caractère indolent et sans ambition, tentât jamais de la troubler dans la possession de son trône. Cependant toutes ces circonstances, qui devaient la rassurer, ne purent écarter ses soupçons craintifs. Loin d'être disposée à satisfaire la nation, en réglant la succession à la couronne, et en reconnaissant le titre de Jacques, elle parut au contraire aussi attentive à prévenir tout ce qui pouvait augmenter le crédit de ce prince, ou lui procurer l'affection des Anglais, que s'il eût été son concurrent immédiat. La plus grande partie des ministres et des favoris de Jacques recevaient des pensions de la reine; et comme elle désirait qu'il n'eût point d'enfants, elle les obligeait à susciter des obstacles aux mariages les plus sortables qui pouvaient lui être offerts. Ce manège lui réussit pendant quelques années. Il avait fixé ses vues sur la fille aînée du roi de Danemark, prince éloigné de l'Écosse, et trop peu puissant pour donner ombrage à Élisabeth. Cependant elle croisa si artificieusement cette négociation, que le monarque danois, impatient des délais, maria sa fille au duc de Brunswick. Jacques alors (318) demanda la princesse cadette; la reine vint encore à la traverse, et, pour gagner du temps, elle fit proposer à ce prince la sœur du roi de Navarre, beaucoup plus âgée que Jacques et sans aucun espoir de fortune. Indépendamment du désir qu'avait le jeune roi de se faire un appui de la perspective d'une postérité contre les entreprises factieuses, trop fréquentes parmi ses sujets, les ecclésiastiques qui approchaient de sa personne avaient surveillé sa conduite avec tant d'austérité, que le mariage avait pour lui un attrait assez rare chez les princes. Son impatience l'emporta donc à la fin sur toutes les ruses d'Élisabeth. Les articles furent signés; la cérémonie des épousailles fut faite par procureur, et la princesse de Danemark s'embarqua pour l'Ecosse. Mais elle fut jetée par une tempête dans un port de la Norvége. On crut assez généralement en Écosse et en Danemark que cette tempête, et plusieurs autres qui s'élevèrent à peu près dans le même temps, étaient l'effet d'un complot des sorciers de l'un et de l'autre royaume, et la confession de mort des criminels parut avoir mis hors de doute la vérité de l'accusation. Cependant, malgré sa foi aux sorciers, Jacques ne fut point détourné par cet incident d'aller lui-même chercher son épouse pour la conduire dans ses états. Il arriva en Norvége, amena la reine à Copenhague, y passa l'hiver avec elle, et le printemps suivant ils se rendirent tous deux en Écosse, où ils furent reçus aux acclamations du peuple. Le clergé seul, qui ne perdait jamais l'occasion de contrarier son roi, s'opposa au couronnement de la reine, sous prétexte que la cérémonie de l'onction faisait partie du rite juif ou papiste, et était par conséquent

anti-chrétienne et illégale. Mais Jacques s'obstinait autant à exiger cette cérémonie que les ecclésiastiques à la rejeter. Après beaucoup d'intrigues et de disputes, l'autorité du roi triompha enfin de leur opposition, ce qui ne lui était pas souvent arrivé.

(319)

Élisabeth

Chapitre XLV

Affaires de France. – Meurtre du duc de Cuise. – Assassinat de Henri III. – Succès de Henri IV. - Expédition navale contre l'Espagne. - Assemblée du parlement. - Henri IV se fait catholique. - Affaires d'Ecosse. - Entreprises maritimes. - Assemblée du parlement. - Paix de Vervins. – Le comte d'Essex.

Retour à la table des matières

Après de longs troubles, après des inquiétudes et des embarras extrêmes, Élisabeth était enfin parvenue à une situation tranquille. Quoique ses affaires exigeassent encore assez son attention pour exercer son génie actif, elle n'avait du moins à craindre aucune révolution prochaine, et pouvait regarder avec sécurité les efforts de ses ennemis. Son administration heureuse et sage lui avait acquis à la fois l'admiration de l'étranger et l'amour de ses sujets. Les catholiques mêmes, depuis la mort de la reine d'Écosse, ne songeaient, malgré leurs mécontentements, ni à lui disputer ses droits, ni à appuyer contre elle ceux d'aucune autre personne. Jacques, courbé sous le joug que lui imposaient la noblesse factieuse et les ecclésiastiques de son royaume, ne possédait qu'une autorité très faible. Il avait intérêt, et souhaitait de vivre en bonne intelligence avec Élisabeth et la nation anglaise, dans l'espoir que le temps, aidé de sa persévérance et de sa tranquillité, le rendrait possesseur de cette riche succession à laquelle sa naissance l'appelait. Les Hollandais, quoique ayant le dessous dans leur lutte avec l'Espagne, faisaient toujours une résistance obstinée ; leur antipathie pour leurs anciens maîtres était si vive et

la conduite du jeune Maurice, leur stathouder, si prudente, que, s'il était jamais possible de subjuguer leur petit territoire, ce ne pouvait être du moins que l'ouvrage de plusieurs années, et le résultat de succès importants et multipliés. Philippe, qui dans ses efforts contre l'Angleterre s'était laissé emporter par le ressentiment et l'ambition au-delà de sa circonspection ordinaire, était alors hors d'état, et encore plus découragé de hasarder de pareilles entreprises. La situation des affaires de la France commençait d'ailleurs à attirer principalement son attention. Mais, malgré tous ses artifices, ses forces et sa dépense, les (320) événements qui se passaient dans ce royaume devenaient chaque jour plus contraires à son attente, et plus favorables aux alliés de l'Angleterre.

La violence de la Ligue ayant contraint Henri à déclarer la guerre aux huguenots, ceux-ci paraissaient toucher au moment de leur perte. Élisabeth persuadée que ses intérêts étaient intimement liés à ceux de ce parti, avait soutenu le roi de Navarre par ses négociations en Allemagne, et par de fortes sommes d'argent qu'elle envoya pour y lever des troupes. Ce grand prince, loin d'être découragé par la supériorité des forces de ses ennemis, tint hardiment la campagne. Il remporta en 1587, à Coutras, une victoire complète sur l'armée du roi de France; mais comme les Allemands, ses alliés furent battus en même temps par l'armée de la Ligue, que le duc de Guise commandait, sa situation paraissait, malgré sa victoire, aussi désespérée que jamais. Le principal avantage que le roi de Navarre recueillit de cette diversité de succès fut la discorde qu'elle occasionna entre ses ennemis. Les habitants de Paris, ivres d'admiration pour le duc de Guise, et fortement prévenus contre le roi, dont les intentions leur étaient devenues suspectes, prirent les armes, et obligèrent Henri à chercher sa sûreté dans la fuite. Ce monarque, dissimulant son ressentiment, entra en négociation avec la Ligue; il donna au duc de Guise et à ses partisans les plus grandes charges de la cour, et convoqua l'assemblée des états à Blois, sous prétexte de chercher les moyens de soutenir la guerre contre les huguenots. Les différentes scènes de perfidie et de cruauté qui s'étaient passées en France avaient mis avec raison les partis en garde les uns contre les autres. Cependant Guise, se rassurant davantage sur la timidité que sur l'honneur du roi, se remit imprudemment entre les mains de ce monarque, et compta que l'ascendant de son propre génie le soumettrait à ses excessives prétentions. Mais Henri, malgré son caractère facile, ses irrésolutions, et même le peu de solidité de ses promesses, ne manquait ni de courage ni de capacité. Lorsqu'il vit que toutes

ses ruses étaient éludées par la fermeté de Guise, et que son trône même chancelait, il prit un parti plus violent qu'on ne devait s'y attendre de sa part : il fit assassiner le duc (321) et son frère, le cardinal de Lorraine, dans son propre palais, et pour ainsi dire sous ses yeux.

Cette exécution cruelle, dont la nécessité est l'unique excuse, fut près de devenir fatale à son auteur, et sembla d'abord le plonger dans un péril plus pressant que celui qu'il avait voulu éviter en se vengeant de son ennemi. La fureur de tous les partisans de la Ligue fut au comble contre lui partout la populace, et particulièrement à Paris, renonça hautement à le regarder comme souverain, les ecclésiastiques et les prédicateurs chargèrent en tous lieux son nom d'exécration. Les villes les plus considérables, les provinces les plus riches semblèrent s'être concertées dans la résolution ou de se détacher de la monarchie, ou de déposer leur monarque.

Dans cet état de crise, ce prince, trouvant peu de ressources, contre ses sujets catholiques, fut contraint d'avoir recours au roi de Navarre et aux huguenots. Il soudoya un corps formidable d'infanterie suisse et de cavalerie allemande. Secondé encore par la principale noblesse de son royaume, il parvint ainsi à rassembler une armée de près de quarante mille hommes ; il s'avança avec elle aux portes de Paris, prêt à écraser la Ligue et à subjuguer tous ses ennemis. La résolution d'un seul homme interrompit le cours de ces grands événements. Le fanatisme furieux, qui distingue ce siècle et une grande partie du siècle suivant de tous les âges du monde, alluma le zèle impie de Jacques Clément, moine dominicain, et entraîna ce malheureux à sacrifier sa propre vie, dans l'intention de délivrer l'église des persécutions d'un tyran hérétique. Ayant obtenu, sous quelque prétexte, une audience du roi, il porta un coup mortel à ce prince. Les courtisans, prompts à venger le meurtre de leur maître se jetèrent sur l'assassin et le massacrèrent. Cet événement mémorable arriva le premier août 1589.

Le roi de Navarre, le plus proche héritier de la couronne, prit le titre de roi de France, sous le nom de Henri IV mais il héritait d'embarras et d'obstacles encore plus difficiles à surmonter que ceux dont son prédécesseur avait été environné. Les préventions que l'on conservait contre sa religion lui aliénèrent une grande partie de la noblesse française ; ce ne fut qu'en (322) promettant de se faire instruire, d'assister à des conférences théologiques, qu'il parvint à engager quelques catholiques à reconnaître ses droits incontestables au trône. La Ligue, commandée

alors par le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, rassembla de nouvelles forces. Le roi d'Espagne conçut le projet et l'espérance de démembrer la monarchie française, ou de la joindre en entier à ses propres états. Dans ces circonstances critiques, Henri IV s'adressa à Élisabeth : il la trouva disposée à le secourir, et à s'opposer aux progrès de la Ligue et du roi d'Espagne, les ennemis de cette princesse même. Elle fit présent à Henri de vingt-deux mille livres sterling, pour qu'il pût prévenir la désertion de ses troupes suisses et allemandes. Cette somme était si considérable pour lui, qu'il avoua n'avoir jamais vu autant d'argent. Élisabeth y ajouta un renfort de quatre mille hommes, sous les ordres de lord Willoughby, officier d'une grande réputation. Ce corps joignit les Français à Dieppe. Henri, fortifié par ce secours, marcha directement sur Paris; et, en ayant emporté les faubourgs l'épée à la main, il les abandonna au pillage de ses soldats. Il employa les troupes anglaises à plusieurs autres expéditions, et eut toujours lieu d'être satisfait de leur courage et de leur fidélité. Le temps de leur service étant expiré, il les congédia en les comblant d'éloges. Sir William Drury, sir Thomas Baskerville et sir John Boroughs se signalèrent pendant cette campagne, et rappelèrent à la France l'ancienne renommée de la valeur anglaise.

La campagne suivante, l'armée de Henri se trouva fort inférieure en nombre à celle de la Ligue mais comme elle était composée de la principale noblesse de France, il ne craignit pas de faire face à l'ennemi, en bataille rangée, à Ivry, et il remporta une victoire complète. Ce succès le mit en état de bloquer Paris; et il réduisait cette capitale aux plus terribles extrémités de la famine, lorsque le duc de Parme, en conséquence des ordres de Philippe, marcha au secours de la Ligue et obligea Henri à lever le blocus. Après avoir rendu ce service important, le duc de Parme se retira dans les Pays-Bas. Ce grand capitaine sut, par son habileté consommée dans l'art de la guerre, achever ces longues marches en face de l'ennemi, (323) sans donner au monarque français l'occasion qu'il cherchait de lui livrer bataille, ou de mettre au moins son armée en désordre. La seule perte qu'il essuya fut dans les Pays-Bas même, où le prince Maurice, profitant de son absence, recouvra quelques villes que le duc de Parme avait conquises autrefois sur les états [263].

---

263 La nation anglaise fit cette année une perte irréparable par la mort de sir Francis Watsingham, secrétaire d'état et homme également célèbre par ses talents et son intégrité. Il avait rempli plusieurs emplois dans ie gouverne-

La situation des affaires de Henri, quoique meilleure, n'était pas encore assez prospère, assez affermie, pour dispenser Élisabeth de lui continuer ses secours. Quelques avantages remportés par le roi d'Espagne, confirmèrent encore plus cette princesse dans la résolution de soutenir le roi de France. Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, prince de la maison de Lorraine, s'était déclaré pour la Ligue. Les forces de Henri le pressèrent si vivement, qu'il fut obligé, afin de pourvoir à sa propre sûreté, d'introduire des troupes espagnoles dans les ports de mer de cette province. Élisabeth en prit l'alarme : elle prévit que non seulement les Espagnols interrompraient le commerce anglais par le moyen des armateurs particuliers, mais qu'ils feraient de ces havres le siége de leurs préparatifs maritimes, et pourraient se disposer plus aisément de ce proche voisinage à faire des descentes en Angleterre, qu'ils ne le pouvaient de l'Espagne ou du Portugal. En conséquence elle conclut un nouveau traité avec Henri, par lequel elle s'engagea à lui envoyer trois mille hommes destinés à réduire la Bretagne; et il fut stipulé que les dépenses qu'elle aurait faites lui seraient remboursées au bout d'un an, ou aussitôt que l'ennemi serait expulsé. Ces trois mille hommes étaient commandés par sir John Norris, et sous lui par son frère Henri et par Anthony Shirley. Sir Roger Williams était à la tête d'un petit corps qu'on avait mis en garnison à Dieppe; et l'on envoya une escadre, sous les ordres (324) de sir Henri Palmer, croiser sur les côtes de France, pour enlever tous les vaisseaux des Espagnols ou des ligueurs.

Il est très difficile de régler les opérations de la guerre par un traité, ou quelque convention que ce soit, avant que d'entrer en campagne. Henri ayant jugé nécessaire d'abandonner le projet de soumettre la Bretagne, persuada aux généraux anglais de joindre son armée pour concourir à l'expédition qu'il méditait de faire en Picardie. Malgré le mécontentement qu'Élisabeth montra de ce changement de plan d'opération, il lui communiqua un autre plan pour expulser les ligueurs de la Normandie, et parvint à l'engager d'envoyer un nouveau corps de quatre mille hommes pour le seconder dans cette entreprise. Le comte d'Essex eut le comman-

---

ment; il avait vécu avec beaucoup d'économie, et cependant il mourut si pauvre, que sa famille fut obligée de faire les frais de ses funérailles. Il ne laissa qu'une fille, mariée en premières noces à sir Ph. Sidney, en secondes au comte d'Essex, favori de la reine Élisabeth, et en dernières noces au comte de Clanricarde d'Irlande. Cette même année mourut Thomas Randolph qui avait été plusieurs fois ambassadeur d'Elisabeth en Ecosse ainsi que le comte de Warwick, frère aïné de Leicester.

dement de ces troupes. Ce jeune seigneur, d'un mérite à la fois brillant et solide, s'avançait chaque jour dans la faveur d'Élisabeth, et paraissait occuper dans son cœur cette place que Leicester, qui ne vivait plus alors, avait eue si longtemps. Essex, avide des occasions d'acquérir de la gloire, supporta impatiemment l'inaction dans laquelle on le retint quelque temps à Dieppe; et, si les ordres qu'il reçut de sa souveraine n'avaient pas été si positifs, il aurait accepté avec joie l'invitation que lui faisait Henri, de joindre son armée, alors en Champagne. Ce plan d'opération avait aussi été proposé à Élisabeth par l'ambassadeur de France mais elle s'y refusa durement, et menaça de rappeler incessamment ses troupes, si Henri continuait de rompre ainsi toutes les mesures concertées avec elle, et de ne consulter que son propre intérêt. Pressé par ces reproches et ces menaces, le roi de France conduisit enfin son armée en Normandie, et mit le siège devant Rouen, qu'il réduisit à la dernière extrémité. Mais les ligueurs, hors d'état d'eux-mêmes de tenir la campagne contre ce prince, eurent encore recours au duc de Parme, qui reçut ordre de marcher à leur secours. Il exécuta son entreprise avec son bonheur et son habileté ordinaires, et déconcerta pour le moment tous les projets de Henri et d'Élisabeth. Cette princesse, toujours occupée des intérêts de ses propres états dans les mesures qu'elle prenait avec les puissances étrangères, vit avec chagrin son attente trompée, reprocha à Henri sa négligence à observer les traités, (325) et d'exposer les troupes anglaises aux expéditions les plus téméraires. Il est cependant vraisemblable que l'ardeur de leur courage, et le désir de se distinguer sur un théâtre si célèbre, étaient les causes qui leur procuraient si souvent ce périlleux honneur.

Malgré le succès peu décisif des premières opérations de cette guerre, la reine sentait à quel point il était indispensable de soutenir Henri contre la Ligue et contre les Espagnols. Elle fit avec lui un nouveau traité, dans lequel ils convinrent de ne jamais conclure de paix avec Philippe que d'un commun consentement. Élisabeth promettait d'envoyer un nouveau secours de quatre mille hommes; Henri s'engageait à la rembourser de ses dépenses dans un an, à occuper ces forces, jointes à un corps de troupes françaises, dans une expédition contre la Bretagne, et à remettre un des ports de mer de cette province aux Anglais pour leur servir de retraite. Henri connaissait l'impossibilité d'exécuter quelques-uns de ces articles, et l'imprudence d'en exécuter quelques autres mais Élisabeth avait insisté sur tous avec tant de fermeté, qu'il fallait y céder, ou renoncer à ses secours. Ils les accep-

ta, espérant que dans la suite il trouverait quelque prétexte pour justifier l'inexécution de ses engagements. Cette campagne fut la moins heureuse de toutes celles qu'il eût encore faites contre la Ligue.

Pendant que ces opérations militaires avaient lieu en France, Élisabeth déployait ses forces maritimes contre le roi d'Espagne et tâchait de lui enlever les trésors qu'il tirait des Indes occidentales, source de cette puissance qui rendait Philippe si formidable à tous ses voisins. La reine fit partir une escadre de sept vaisseaux, commandée par lord Thomas Howard, avec cette destination. Mais Philippe en ayant été instruit, envoya une flotte de cinquante-cinq voiles pour escorter les galions. Cette flotte rencontra les vaisseaux anglais, et en prit un, dont la courageuse obstination de Grenville, le vice-amiral, occasionna la perte, en refusant de s'éloigner du danger. C'était le premier vaisseau de guerre anglais qui eût encore tombé au pouvoir des Espagnols [264]. (326) Le reste de l'escadre revint

---

264 Cette action de sir Richard Grenville mérite d'être racontée particulièrement. Il engagea le combat lui seul contre toute la flotte espagnole, composée de cinquante-trois voiles, qui portait dix mille hommes. Depuis le moment où le combat commença, vers trois heures après midi, jusqu'au lendemain matin à la pointe du jour, il repoussa quinze fois les ennemis, quoiqu'ils relayassent perpétuellement de vaisseaux et de soldats. Grenville fut blessé dés le commencement de l'action mais il continua de combattre sur le pont jusqu'à onze heures du soir; ayant reçu alors une nouvelle blessure, on l'emporta pour le panser. Pendant cette opération, il reçut un coup de feu à la tête, et le chirurgien fut tué à côté de lui. Les Anglais commençaient à manquer de poudre; toutes leurs armes étaient brisées, ou devenues inutiles. De cent trois hommes qu'ils étaient d'abord, quarante avaient été tués, et presque tout le reste était blessé. Leurs mats étaient rompuss, leurs cordages mis en pièces, et la carcasse du vaisseau même à demi fracassée. Dans cette situation, Grenville proposa à l'équipage de s'abandonner plutôt à la miséricorde de Dieu qu'à la merci des Espagnols, et de détruire le vaisseau avec eux pour ne pas se soumettre à l'ennemi. Le maître canonnier et plusieurs matelots applaudirent à cette résolution désespérée mais d'autres s'y opposèrent, et obligèrent Grenville à se rendre. II mourut peu de jours après, et ses derniers mots furent « Ici meur, moi, Richard Grenvilles l'âme tranquille et contente, parce que j'ai fini ma vie comme le doit faire un brave soldat, combattant pour sa patrie sa souveraine, sa religion et son honneur. Mon âme se sépare sans regret de mon corps, car je laisse après moi t'éternelle renommée de m'être conduit comme doit le faire tout homme d'honneur. » Dans cette action les Espagnols perdirent, malgré leur supériorité, quatre vaisseaux, et environ mille hommes. Le vaisseau de Grenville périt peu de temps après

en Angleterre à bon port, sans avoir, à la vérité, rempli son objet, mais se félicitant néanmoins de n'avoir pas fait une tentative entièrement infructueuse, puisqu'elle avait endommagé la flotte ennemie. Les galions que l'on attendait des Indes avaient été retenus si longtemps à la Havane, par la crainte de l'escadre anglaise, qu'enfin ils furent obligés de mettre à la voile dans une saison défavorable, et la plupart firent naufrage avant de pouvoir gagner les ports d'Espagne. Le comte de Cumberland, avec un vaisseau de la reine, et sept autres qu'il avait armés à ses propres dépens, entreprit, avec aussi peu de succès, d'inquiéter le commerce espagnol : les prises qu'il fit ne le dédommagèrent seulement pas de ses frais.

Ces sortes d'armements, très dispendieux pour les particuliers qui en couraient les hasards, étaient fréquents en Angleterre. Sir Walter Raleigh, qui avait été en grande faveur auprès de la reine, s'apercevant que son crédit diminuait, crut qu'il pourrait le relever par quelque entreprise importante. Sur sa haute réputation, un grand nombre de personnes s'engagèrent avec joie à le seconder comme volontaires dans une expédition qu'il projetait de faire aux Indes occidentales. La flotte qu'il commandait fut arrêtée si longtemps dans le canal par les vents (327) contraires, que la saison propice se passa. La reine rappela Raleigh. Sir Martin Frobisher lui succéda dans son commandement, et fit une course particulière contre les Espagnols. Il prit près de l'île de Flores une caraque richement chargée, et en coula une autre à fond. Environ dans le même temps, Thomas White, citoyen de Londres, s'empara de deux vaisseaux espagnols qui, indépendamment de quatorze cents caisses de mercure, portaient à peu près deux millions de bulles accordant des indulgences; marchandises inutiles aux Anglais, mais qui avaient coûté trois cents mille florins au roi d'Espagne, et dont ce prince aurait tiré cinq millions dans les Indes.

Cette guerre causa de grands dommages à l'Espagne mais elle fut aussi très onéreuse à l'Angleterre. Les ministres d'Élisabeth calculèrent que, depuis son commencement, elle avait dépensé en Flandre, en France, et dans ses expéditions maritimes, plus d'un million deux cent mille livres sterling. Malgré l'extrême économie de la reine, il lui devenait impossible de soutenir un si lourd fardeau avec un revenu si faible. Elle convoqua donc un parlement pour en obtenir un subside mais, soit qu'elle crût son autorité si bien établie qu'il fût inutile de gagner les

avec deux cents Espagnols qui s'en étaient emparés. (Voyez les Voyages des Hackluyt, vol. 2, part. 2, p. 169, Camden p. 565.)

chambres en leur accordant de nouvelles grâces en retour du subside dont elle avait besoin, soit qu'elle appréciât plus son pouvoir et sa prérogative que l'argent, jamais elle ne traita aucun parlement avec tant de hauteur, ni lui fit sentir davantage sa faiblesse, et ne ménagea si peu ses privilèges. Lorsque l'orateur, sir Édouard Coke, adressa à la reine, au nom des membres du parlement, les trois demandes accoutumées de sûreté pour leurs personnes, d'accès auprès de sa majesté, et de liberté de discours, elle lui répondit par la bouche de Puckering, son chancelier, que la liberté de parler était accordée aux communes, mais qu'elles devaient apprendre en quoi cette liberté consistait ; que ce n'était pas dans le droit abusif que chaque membre s'arrogeait, de dire inconsidérément ce qui lui venait à l'esprit; que ce privilège se réduisait seulement à la liberté de répondre oui ou non ; qu'elle enjoignait à l'orateur de rejeter tous les bills proposés à dessein de réformer l'église ou d'innover dans l'état, si quelques imprudents, consultant trop (328) peu leur sûreté, osaient en introduire; que ces bills ne fussent jamais mis en délibération, jusqu'à ce que des hommes éclairés sur ces matières, et mieux en état d'en décider, les eussent examinés ; qu'elle ne voulait point attenter à la sûreté des membres du parlement, mais qu'ils songeassent à remplir leur devoir, et n'imaginassent pas pouvoir se permettre tout à la faveur de ce privilège ; qu'elle ne leur refuserait jamais un accès libre auprès d'elle, pourvu que ce fût pour des causes essentielles et pressantes, à des moments convenables, et après qu'elle se serait acquittée des autres soins de la royauté.

Malgré le ton menaçant et dédaigneux dont ces paroles furent prononcées, l'intrépide, l'infatigable Peter Wentworth, peu découragé par un premier mauvais succès, osa désobéir aux ordres souverains d'Élisabeth. Il présenta au lord chancelier une requête dans laquelle il demandait que la chambre haute se joignît à la chambre basse pour supplier la reine de régler la succession à la couronne; il annonça même qu'il avait un bill tout préparé à cette intention. Cette manière de procéder était assez respectueuse et assez mesurée; mais l'objet de la requête était toujours désagréable à cette princesse, et elle avait expressément défendu à qui que ce fût de le rappeler : elle envoya aussitôt Wentworth à la tour; et Thomas Bromley, qui l'avait appuyé, Stevens et Welsh, deux membres du parlement auxquels sir Thomas avait communiqué ses intentions, furent mis à la prison de Fleet. Environ quinze jours après, on fit dans la chambre des communes la motion de demander à la cour l'élargissement de ces membres; mais tous les conseillers pri-

vés qui étaient présents répondirent que sa majesté les avait fait arrêter pour des causes à elle bien connues, et qu'en insistant sur cet article on ne ferait que desservir ceux à qui l'on voulait être utile; qu'elle les mettrait en liberté lorsqu'elle le jugerait à propos, et qu'elle aimerait mieux s'y porter d'elle-même que d'en être sollicitée. La chambre se rendit de bonne grâce à ce raisonnement.

Un acte d'autorité si absolue, au commencement de la session, était bien capable de réprimer désormais toutes les tentatives du parlement pour faire triompher la liberté; mais il n'était pas si (329) facile d'imposer au zèle des puritains, et le courage qu'il leur inspira fut plus fort que tous les motifs humains. Morrice, chancelier du duché, et procureur (attorney) de la cour des pupilles, fit la motion d'attaquer les abus qui se pratiquaient dans les juridictions des évêques, mais surtout dans la haute commission, où l'on était obligé de souscrire à des articles rédigés à la volonté des prélats, où l'on exigeait des accusés le serment de répondre à toutes questions, même à celles qui tendaient à leur propre condamnation, sous peine d'être emprisonnés sans appel si leurs réponses ne satisfaisaient pas les commissaires [265]. Cette motion fut secondée par quelques membres de la chambre des communes; mais les ministres et conseillers d'état s'y opposèrent, et prédirent les conséquences dont elle fut suivie. La reine manda l'orateur; après l'avoir requis de lui remettre le bill de Morrice, elle lui dit qu'il était en son pouvoir de convoquer les parlements, de les dissoudre, et d'infirmer ou de confirmer leurs arrêtés que son intention., en convoquant le parlement actuel, était qu'il fit des règlements capables d'établir l'uniformité dans la religion, et de pourvoir à la défense de la nation contre la puissance exorbitante de l'Espagne; que ces deux points devaient donc être les objets des délibérations des chambres; qu'elle leur avait déjà ordonné par l'organe de son chancelier de ne s'immiscer dans aucune matière de religion ou d'état; qu'elle était surprise qu'on eût osé agiter des questions si expressément interdites par ses ordres ; qu'elle était extrêmement offensée de cette hardiesse ; qu'elle saisissait cette occasion de réitérer les mêmes défenses, et de requérir qu'aucun bill sur les affaires d'état, ou sur les réformes ecclésiastiques, ne fût introduit dans le parlement ; qu'elle chargeait spécialement l'orateur, sous son serment d'obéissance, de faire exécuter ses volontés à cet égard, de refuser la lecture de tous bills qui pourraient y déroger, et de ne pas permettre qu'ils fussent seulement agités par les membres du parlement. On se soumit à ce commandement

265 D'Ewes, p. 474. Townshend, p. 60.

sans réplique. Un sergent d'armes arrêta Morrice dans la chambre des communes même ; il fut destitué de sa charge de chancelier du (330) duché, comme de toutes fonctions d'avocat, et renfermé pendant quelques années dans le château de Tilbury [266].

La reine ayant ainsi spécifié les choses dont le parlement devait ou ne devait pas s'occuper, les communes obéirent aussi ponctuellement aux ordres qu'aux défenses de sa majesté. Elles passèrent une loi contre les catholiques, appelés les *récusants* : loi conforme au caractère sévère d'Élisabeth et à l'esprit persécuteur du siècle. Elle était intitulée *Loi pour contenir les sujets de sa majesté dans les termes de leur obéissance*; elle avait pour but, comme le préambule le déclare, de remédier aux inconvénients et aux dangers qui pourraient résulter des manœuvres séditieuses des sectaires et des traîtres : car alors ces deux espèces de criminels étaient toujours confondus ensemble, comme également ennemis de la tranquillité publique. Il fut statué que toute personne au-dessus de l'âge de seize ans, qui refuserait obstinément pendant un mois d'assister au culte public, serait mise en prison; que si, après cette correction elle persistait encore trois mois dans le même refus, elle serait bannie du royaume à perpétuité; et que, si elle désobéissait à son ban, ou revenait en Angleterre, elle y subirait la peine capitale décernée à la félonie, sans qu'aucun privilège du clergé eût lieu à son égard. Cette loi portait sur les puritains comme sur les catholiques ; il est vraisemblable que, si elle n'avait pas été imposée par l'autorité de la reine, les sentiments et les inclinations de la majorité de la chambre des communes lui auraient été contraires. Cependant elle passa sans avoir, à ce qu'il paraît, rencontré beaucoup d'opposition [267].

Les frais de la guerre d'Espagne ayant réduit la reine à la nécessité indispensable de demander un secours d'argent, le don des subsides semble avoir été l'affaire la plus importante de ce parlement; une preuve frappante du caractère altier de cette princesse, c'est que, toute dépendante qu'elle fût alors de la bonne volonté des communes, elle ouvrit la session en les (331) traitant avec la plus grande fierté, et couvrit sa faiblesse des apparences de la supériorité. La chambre lui accorda sans hésiter deux subsides et quatre quinzièmes. Mais cette somme ne paraissant

---

266 Histoire des Presbytériens, par Heylin p. 320.

267 Aprés que ce statut fut rédigé, le ctergé eut souvent soin, pour n'en pas avoir l'odieux, de faire juger les récusants aux assises par les juges ci ,vils plutôt que par les commissaires ecclésiastiques. (Ann. de Strype,vol.4,p.264)

pas suffisante à la cour, elle employa un expédient inusité pour en obtenir l'augmentation : les pairs dirent aux communes, dans une conférence, qu'ils ne pouvaient acquiescer aux subsides qu'elles avaient réglés, parce qu'ils les croyaient fort au-dessous des besoins de la reine ; ils résolurent ensuite, dans leur chambre, de proposer qu'il lui fût fait un don de trois subsides et six quinzièmes après quoi ils demandèrent une conférence à celle des communes, pour lui persuader d'accéder à cet arrangement. Les communes, en possession du privilège d'introduire tous les bills de subsides, s'offensèrent que les pairs eussent empiété sur leurs droits, et refusèrent d'abord la conférence mais après de plus mûres réflexions, elles se repentirent d'avoir à leur tour offensé leurs supérieurs par ce refus, et elles consentirent à la conférence et ensuite au subside additionnel.

Malgré cette complaisance inusitée de la part des communes, la reine termina la session par un discours où elle les réprimanda sur les choses qui lui avaient déplu, et où elle conserva la même fierté qu'elle avait montrée dès l'ouverture du parlement. Elle fit dire, par la bouche de son chancelier, que quelques membres employaient beaucoup plus de temps qu'il n'en fallait en se permettant de longues harangues et des raisonnements superflus : elle se plaignit du peu d'égards qu'ils marquaient aux conseillers privés, « qui, ajoutait-elle, ne doivent pas être regardés comme le commun des chevaliers et bourgeois de la chambre, qui ne sont conseillers que pendant la session au lieu que les autres sont des conseillers permanents, et, par leur sagesse, ainsi que par leurs éminents services, sont appelés au conseil d'état. » La reine prononça ensuite elle-même un discours très énergique au parlement; elle parla de la justice et de la modération de son gouvernement, s'étendit sur le peu d'ambition qu'elle avait eue de faire des conquêtes, exposa les justes motifs de ses différends avec le roi d'Espagne, affecta de braver la puissance de ce monarque, et de n'en avoir (332) rien à craindre, quand même il ferait de plus grands efforts que celui de son invincible Armada. « Mais je suis informée, ajouta-t-elle, que, lorsqu'il tenta cette dernière invasion, des habitants des côtes maritimes, effrayés de son approche, abandonnèrent leurs villes, s'enfuirent dans l'intérieur, et laissèrent leurs murailles sans défense exposées à ses entreprises. J'atteste Dieu même que, si je connaissais ces lâches, ou que je susse quelqu'un qui fût capable de les imiter à l'avenir, je leur ferais sentir ce qu'il en peut coûter à se montrer timide dans une occasion si importante. » La reine voulait sans doute donner à entendre, par cette menace, qu'elle exercerait la loi martiale sur ces

hommes pusillanimes car il n'y avait aucune loi civile par laquelle un homme pût être puni pour avoir changé d'habitation.

En vain le roi de France avait jusque-là fait la guerre à la Ligue avec beaucoup de valeur et de gloire ; en vain il avait remporté de grands avantages sur elle pendant cette campagne; vainement un corps considérable d'Anglais, commandé par Norris, l'avait secondé en portant les hostilités jusqu'au cœur de la Bretagne; ce prince s'était convaincu que la force des armes seule ne le rendrait jamais maître de son royaume. Plus ses succès militaires semblaient l'approcher du trône, plus les mécontentements et les défiances prenaient d'empire sur les catholiques mêmes de son parti. Ce fut dans sa propre cour que se forma le complot de couronner un prince catholique du sang royal, si Henri refusait plus longtemps d'abjurer sa croyance. Ce grand prince était bien éloigné d'être aveuglément attaché à sa secte : comme toutes disputes théologiques lui paraissaient en elles-mêmes subordonnées au bien public, il s'était tacitement décidé dès le commencement de la guerre à se rendre, dans un temps ou dans un autre, à ce qu'on désirait de lui. Il avait senti, à la mort de son prédécesseur, que les huguenots, qui formaient la plus courageuse et la plus fidèle partie de son armée, étaient si ardemment attachés à leur doctrine, que, s'il y renonçait alors, il se verrait aussitôt abandonné aux prétentions et aux usurpations des catholiques. Il n'ignorait pas que les plus dévoués à la communion romaine, et particulièrement (333) les ligueurs, étaient si prévenus contre lui, se défiaient telle ment de sa sincérité, que sa conversion même ne les ramènerait pas dans son parti : il fallait qu'il s'attendit, ou à se voir totalement exclu du trône, ou à n'y monter qu'à des conditions qui ne lui laisseraient que l'ombre de la royauté. Dans une position si délicate il avait résolu de temporiser, de retenir les huguenots, en continuant de professer leur religion, de gagner les catholiques modérés, en leur donnant l'espoir qu'il se convertirait, et d'attacher les uns et les autres à sa personne par sa conduite et ses succès. Il se flatta que l'animosité produite par la guerre amènerait peu à peu les catholiques à se relâcher sur le changement de religion, ou qu'avec le temps, après quelques victoires sur ses ennemis et quelques conférences avec des théologiens, il pourrait faire enfin plus décemment, plus dignement, cette abjuration, qui aurait paru avilissante et suspecte aux deux partis, s'il l'eût faite plus tôt.

Lorsqu'un peuple n'est attaché à une opinion théologique que par l'effet d'une persuasion ou d'une préoccupation générale, l'autorité, la crainte, ou d'autres mo-

tifs peuvent aisément changer sa foi sur ces points mystérieux : c'est ce que prouve l'exemple des Anglais, qu'on a vus, sous plusieurs règnes, adopter alternativement et sans scrupule, les différentes religions de leurs différents souverains. Mais la nation française, où les principes de la religion avaient été longtemps déployés comme la bannière des factions, où chaque parti avait fortifié sa croyance par son animosité contre le parti opposé, ne se montra pas si flexible ou si inconstante. Henri fut à la fin convaincu que les catholiques de son parti l'abandonneraient entièrement, s'il ne leur donnait pas incessamment la satisfaction qu'ils exigeaient de lui. Les huguenots, instruits par l'expérience, voyaient clairement aussi qu'il était indispensable qu'il se séparât de leur communion, pour terminer les fermentations publiques. Cette façon de penser était si générale parmi eux, que le duc de Sully prête à leurs théologiens même la complaisance de se laisser vaincre dans leurs conférences, pour que le roi fût plus aisément persuadé de la faiblesse de leur cause, et qu'il pût embrasser plus sincèrement et avec plus d'honneur une religion (334) qu'il avait un si grand intérêt de préférer. Si cette abnégation de soi-même sur un point si délicat paraît incroyable de la part des théologiens, il paraîtra du moins assez simple qu'un prince aussi peu versé dans les controverses, aussi sincère que Henri, pliât insensiblement son opinion, même à la nécessité de ses affaires, et trouvât que le parti qui seul pouvait le mettre en possession d'un royaume était celui qui raisonnait le mieux. Tout étant donc préparé pour ce grand événement, ce monarque abjura la religion protestante, et fut solennellement reçu dans le sein de l'église par les prélats catholiques de son parti.

Élisabeth, qui était elle-même plus attachée aux protestants par son intérêt actuel et par les circonstances de sa naissance, que par son inclination, et qui sembla même pencher dans le cours de sa vie en faveur des superstitions catholiques, ou du moins des anciennes cérémonies, affecta cependant d'être fort irritée de l'abjuration de Henri; elle écrivit à ce prince avec aigreur, et lui reprocha d'avoir par intérêt changé de religion. Persuadée néanmoins que la Ligue et le roi d'Espagne étaient toujours leurs ennemis communs, elle prêta l'oreille à l'apologie de Henri, lui continua des secours d'hommes et d'argent, et conclut avec lui un nouveau traité, par lequel ils stipulèrent l'un et l'autre de ne jamais faire la paix que d'un consentement mutuel.

Les intrigues de l'Espagne n'étaient pas concentrées en France et en Angleterre : le prétexte de la religion, toujours immanquable, joint à l'influence de l'or,

excita de nouveaux troubles en Écosse, et donna de nouvelles alarmes à Élisabeth. George Ker, frère de lord Newbotle, avait été pris passant secrètement en Espagne. Les papiers que l'on trouva sur lui découvrirent une conspiration dangereuse, formée entre plusieurs grands seigneurs catholiques et Philippe. Les comtes d'Angus, Errol et Huntley, chefs de trois familles puissantes, s'étaient ligués avec le monarque espagnol, et avaient stipulé de rassembler toutes leurs forces, de les joindre à un corps de troupes espagnoles, que Philippe s'engageait d'envoyer en Écosse, de rétablir la religion romaine dans ce royaume, et d'aller ensuite avec cette armée combinée exécuter le même projet en Angleterre. (335) Graham de Fintry, un des complices de cette conspiration, fut arrêté, jugé et exécuté. Élisabeth envoya lord Borough, ambassadeur en Écosse, pour exhorter le roi à procéder avec la même sévérité contre les trois comtes coupables, à confisquer leurs biens au profit de sa couronne, et, en augmentant ainsi son propre domaine, à faire un exemple qui instruisit ses sujets du danger des trahisons et des révoltes. Cet avis était certainement raisonnable, mais il était très difficile pour un roi qui avait si peu de revenu et d'autorité chez lui. Jacques demanda donc à Élisabeth quelques secours d'hommes et d'argent mais, quoiqu'elle eût lieu de regarder la poursuite des trois seigneurs catholiques comme une cause commune avec lui, elle ne voulut jamais lui donner la moindre assistance. La dixième partie de la dépense qu'elle faisait pour soutenir le roi de France et les états-généraux auraient suffi à cette expédition, plus immédiatement essentielle à sa sûreté; mais elle semble avoir toujours conservé un fonds de malveillance pour Jacques, qu'elle haïssait à la fois comme son héritier et comme le fils de Marie, son odieuse rivale et sa concurrente.

Loin de faciliter à ce prince les moyens de poursuivre les conjurés catholiques, elle préféra d'augmenter ses inquiétudes, en encourageant le caractère turbulent du comte de Bothwel, grand seigneur descendu d'un fils naturel de Jacques V. Bothwel tenta plus d'une fois de se rendre maître de la personne du roi. Lorsque ses trahisons l'eurent fait chasser du royaume, il se réfugia en Angleterre, où la reine le protégea secrètement. Il se cacha près des frontières où ses terres étaient situées, épiant toujours l'occasion d'exercer son génie factieux. Il réussit enfin à se saisir du roi, et, par la médiation de l'ambassadeur d'Angleterre, il lui rendit la liberté à des conditions déshonorantes pour ce prince. Mais Jacques, autorisé par l'assemblée des états, annula l'engagement qu'il avait pris, comme ayant été arra-

ché par la violence; il chassa de nouveau Bothwel, et le réduisit à se retirer en Angleterre. Élisabeth affectant d'ignorer le lieu de sa retraite, n'exécuta jamais les traités par lesquels elle s'était obligée à livrer à Jacques tous les rebelles et les fugitifs d'Écosse. Pendant que ces désordres avaient lieu, et (336) augmentaient encore par l'esprit réfractaire des ecclésiastiques, la poursuite des trois comtes coupables restait suspendue; mais le parlement dressa enfin un acte de proscription contre eux, et le roi se prépara à le faire exécuter par la force des armes. Ces rebelles remportèrent un avantage sur le comte d'Argyle; qui les attaqua par l'ordre du roi; mais ils se trouvèrent si vivement pressés par Jacques lui-même, qu'ils consentirent, à de certaines conditions, de quitter le royaume. On découvrit que le comte de Bothwel était d'intelligence avec eux et cette association lui fit perdre l'appui d'Élisabeth : il fut obligé d'aller chercher un asile en France et passa ensuite en Italie où il mourut quelques années après dans une extrême pauvreté.

L'autorité d'Élisabeth était trop affermie pour ne la pas garantir des attentats auxquels Jacques était exposé par la disposition séditieuse de ses sujets. Les ennemis de cette princesse ne pouvaient lui susciter des embarras domestiques que par des complots perfides, qui tournaient enfin à leur propre honte et à la ruine des criminels instruments qu'ils employaient. Roderigo Lopez, médecin juif, attaché à la maison de la reine, fut mis en prison sur quelques soupçons; il avoua qu'il avait été chargé d'empoisonner sa maîtresse, et que pour exécuter ce crime il avait reçu de l'argent de Fuentes et d'Ibarra, qui gouvernaient les Pays-Bas à la place du duc de Parme, mort depuis peu ; mais il attesta n'avoir eu d'autre intention que de profiter des présents de Philippe, sans servir ses vues. Malgré cette excuse, Roderigo fut condamné à mort, et subit sa sentence. La reine se plaignit à Philippe de cette tentative déshonorante de la part de ses ministres, et n'en obtint aucune satisfaction. York et Williams, deux traîtres Anglais, furent exécutés, peu de temps après, pour un complot aussi atroce fait avec Ibarra.

Au lieu de se permettre de si honteuses représailles, Élisabeth chercha une vengeance glorieuse en prêtant son appui au roi de France. Depuis la conversion de ce monarque, la Ligue s'affaiblissait tous les jours et semblait toucher à sa dissolution. La reine seconda Henri pour porter enfin les derniers coups aux ligueurs. Norris commandait les troupes anglaises en Bretagne, et contribua à la prise de Morlaix, de Quimpercorentin et de Brest, (337) trois villes gardées par les forces espagnoles. Malgré la longue paix domestique dont les Anglais avaient joui, ils

signalèrent constamment le caractère le plus belliqueux. La reine même, dont l'âme héroïque se plaisait à exciter la valeur, eut plutôt occasion de réprimander ses généraux, de ce qu'ils encourageaient trop la témérité de leurs soldats, que de ce qu'ils toléraient leurs craintes et leurs précautions. Sir Martin Frobisher, amiral, et l'un de ses plus braves officiers, périt avec plusieurs des siens devant Brest. Morlaix avait été promis aux Anglais pour place de retraite; mais le duc d'Aumont, général français, éluda cette promesse, en faisant insérer dans la capitulation que les catholiques seuls seraient admis dans cette ville.

La campagne suivante, le roi de France, las de souffrir les hostilités de Philippe, fut enfin terminé par la perte du Catelet et de Dourlens, et par l'attaque de Cambrai, à déclarer la guerre à ce monarque. Élisabeth, menacée de son côté d'une nouvelle invasion en Angleterre et d'une révolte en Irlande, rappela la plus grande partie de ses troupes, et envoya Nurris commander dans ce dernier royaume. Elle jugea aussi que la Ligue étant presque totalement abattue, et ses chefs les plus considérables ayant fait leur accommodement avec le roi, ce prince pourrait désormais se soutenir par lui-même, et qu'il était temps qu'elle épargnât le sang et l'argent de ses propres sujets.

Quelques dégoûts qu'elle avait reçus des Etats-Généraux, joints aux remontrances de Burleigh, le plus économe de ses ministres, l'engagèrent aussi à diminuer sa dépense à leur égard; elle demanda même, par sir Thomas Bodley, son ambassadeur, à être remboursée de tous les frais qu'elle avait faits pour secourir les Provinces-Unies. Les États-Généraux alléguèrent, pour s'en dispenser, les conditions du traité, par lequel ils n'étaient obligés à ce remboursement qu'après la paix, et représentèrent de plus la pauvreté à laquelle ils étaient réduits, les embarras où ils se trouvaient, la grande supériorité des Espagnols, la difficulté de pouvoir soutenir la guerre, et, bien plus encore, celle de réserver de l'argent pour payer leurs dettes. Après bien des négociations, un nouveau traité fut conclu, dans lequel (338) les États stipulèrent qu'ils se chargeraient désormais de l'entretien des Anglais auxiliaires ; dépense qui pouvait se monter à quarante mille livres sterling par an qu'ils paieraient annuellement à Élisabeth vingt mille livres sterling pendant quelques années; qu'ils lui fourniraient un certain nombre de vaisseaux et qu'ils ne signeraient aucune paix, aucun traité, sans le consentement de cette princesse. Ils s'engagèrent aussi à lui payer une somme annuelle de cent mille livres sterling pendant quatre ans, dès que la paix serait faite avec l'Espagne mais à

condition que cette somme solderait tous leurs comptes, et qu'on leur fournirait leur charge un corps de troupes auxiliaires de quatre mille Anglais [268].

La reine retenait toujours entre ses mains les villes qui lui avaient été données en nantissement, et qui tenaient ainsi en échec le pouvoir naissant des Provinces-Unies. Elle confia la garde importante de Flessingue à sir Francis Vere, un de ses plus braves officiers et dont le courage s'était distingué dans les Pays-Bas. Il obtint la préférence, en cette occasion, sur le comte d'Essex qui espérait avoir ce commandement honorable. Mais quoique Essex devînt tous les jours plus puissant parmi le peuple et plus cher à la reine, cette princesse, ordinairement très réservée dans l'avancement de ses favoris, crut devoir lui faire essuyer ce refus. Sir Thomas Baskerville fut envoyé en France à la tête de deux mille Anglais qu'Élisabeth, par un nouveau traité, s'était engagée de fournir à Henri. On stipula par ce même traité quelques autres articles concernant une assistance mutuelle, et tous les précédents engagements furent renouvelés entre ces deux puissances.

Ce corps de troupes anglaises était entretenu aux frais du roi de France. Malgré cette charge, Henri trouvait encore ce secours très avantageux à ses affaires, par la grande réputation que les Anglais s'étaient acquise dans plusieurs expéditions heureuses, que l'on avait faites contre l'ennemi commun. Ils se distinguèrent de même à la fameuse bataille de Turnehoult, gagnée pendant cette campagne par le prince Maurice. Le succès (339) brillant de cette journée fut universellement attribué à la valeur et à la discipline du corps d'auxiliaires commandé par sir Francis Vere et sir Robert Sidney.

Malgré le sang et les trésors qu'Élisabeth sacrifiait à faire la guerre au roi d'Espagne en France et dans les Pays-Bas, ce furent les expéditions navales qu'elle et ses sujets entreprirent alternativement pendant toute une année qui portèrent les plus dangereux coups à la grandeur espagnole. En 1594, Richard Hawkins, fils de sir John Hawkins, le fameux navigateur, obtint une commission de la reine, et fit voile avec trois vaisseaux vers la mer du Sud par le détroit de Magellan mais ce voyage ne fut pas heureux, et Hawkins fut fait prisonnier lui-même sur la côte de Chili. James Lancaster se mit en mer la même année avec trois vaisseaux et une pinace, armés par les commerçants de Londres, et eut un meilleur succès. Il prit trente-neuf vaisseaux à l'ennemi; et, peu content de cet avantage, il fit une tentati-

---

268 Camden. , pag.586.

ve sur Fernambouc, dans le Brésil, où il savait qu'il y avait alors des richesses considérables. Comme il approchait de la terre, il l'aperçut couverte d'un grand nombre de troupes. Loin d'être épouvanté de cet aspect, il mit dans des chaloupes ses soldats les plus robustes, et leur ordonna de ramer avec tant de violence, qu'elles allassent se briser contre le rivage. Cette résolution hardie, qui fut exécutée, en même temps qu'elle ôta tout espoir de retour à ses soldats autrement que par la victoire, jeta les ennemis dans une si grande terreur, qu'ils prirent la fuite après une courte résistance. Il revint en Angleterre, chargé des trésors qu'il avait si courageusement acquis. En 1595, sir Walter Raleigh, disgracié de nouveau auprès d'Elisabeth, pour avoir eu quelque intrigue galante avec une de ses filles d'honneur, et mis en prison pour cette faute, n'eut pas plus tôt recouvré sa liberté, qu'emporté par son génie entreprenant, il résolut de se signaler par quelque grande action. Les succès des premiers aventuriers espagnols au Mexique et au Pérou avaient éveillé la cupidité de toute l'Europe. Le bruit s'était universellement répandu que dans la partie centrale de l'Amérique méridionale, appelée Guyane, pays qui n'est pas encore entièrement connu, il y avait des mines et des trésors (340) au delà de tout ce que Fernand Cortès et Pizarre en avaient jamais trouvé. Raleigh, dont le tour d'esprit était un peu romanesque, entreprit, à ses propres frais, la découverte de cette merveilleuse contrée. Après avoir pris la petite ville de Saint-Joseph dans l'île de la Trinité, où il ne trouva point de richesses, il abandonna son vaisseau, et fit route sur la rivière d'Orenoque, dans des pinaces, mais sans rien rencontrer qui répondît à son attente. A son retour, il publia une relation de ce pays, remplie des impostures les plus palpables dont on n'ait jamais amusé la crédulité du genre humain.

Sir Francis Drake et sir John Hawkins entreprirent dans la même année une expédition plus importante contre les établissements des Espagnols en Amérique : ils formèrent un armement de vingt vaisseaux, tant à leurs frais qu'à ceux de quelques armateurs particuliers; la reine y joignit six de ses vaisseaux. Sir Thomas Baskerville fut nommé pour commander les troupes de débarquement que portait cette flotte. Le premier dessein des armateurs était de faire un coup de main sur Porto-Rico, dans le parage duquel ils savaient qu'une riche caraque était alors à l'ancre. Mais ils ne tinrent pas leur projet assez secret : une pinace qui s'était écartée de la flotte, fut prise par les Espagnols, et trahit l'intention des Anglais, de manière qu'ils trouvèrent l'île préparée à les recevoir. Malgré l'assaut courageux

qu'ils donnèrent, ils furent repoussés avec perte. Hawkins mourut peu de temps après. Drake poursuivit sa course à Nombre di Dios, sur l'isthme de Darien où, ayant débarqué ses troupes, il tâcha de pénétrer à Panama, dans la vue de piller cette place, et, s'il pouvait, de s'en emparer et de la fortifier. Mais il ne trouva plus la même facilité qu'il avait eue lors de ses premières entreprises dans ces contrées. Les Espagnols, instruits par l'expérience, avaient fortifié tous les passages, et mis des troupes en embuscade dans les bois : elles incommodèrent tellement les Anglais par des alarmes et des escarmouches continuelles, qu'ils furent forcés de regagner leurs vaisseaux sans avoir pu rien entreprendre de plus. Drake, succombant lui-même à l'ardeur du climat, aux fatigues de son voyage, et au chagrin de son mauvais succès tomba malade, et mourut bientôt après. Sir (341) Thomas Baskerville prit le commandement de la flotte, alors très délabrée; il rencontra une flotte espagnole près de Cuba, et la combattit. Après cet événement, qui n'eut rien de décisif, il revint en Angleterre. Cette expédition causa quelques dommages aux Espagnols; mais les Anglais n'en retirèrent aucun profit. Le mauvais succès de cette entreprise dans les Indes détermina les Anglais à tourner plutôt leurs forces contre les possessions des Espagnols en Europe, où ils apprirent que l'on faisait de grands préparatifs pour tenter une nouvelle invasion en Angleterre. On équipa à Plymouth une flotte considérable, composée de cent soixante et dix vaisseaux, dont dix-sept de ligne, et le reste en petits vaisseaux légers. Les Hollandais y joignirent vingt des leurs. Cette flotte portait six mille trois cent soixante soldats, mille volontaires, et six mille sept cent soixante et douze matelots, sans compter les Hollandais. Le comte d'Essex avait le commandement des troupes de terre; lord Effingham, grand-amiral, celui de la flotte. Ces deux commandants étaient entrés eux-mêmes pour des sommes considérables dans les frais de cet armement; car telle fut l'émulation patriotique qu'Elisabeth sut exciter sous son règne. Lord Thomas Howard, sir Walter Raleigh, sir Francis Vere, sir George Carew, et sir Coniers Clifford, furent employés dans cette expédition, et nommés pour former un conseil au général et à l'amiral.

La flotte mit à la voile le premier juin 1596, et, profitant d'un vent favorable, fit route à Cadix, place marquée pour le rendez-vous général par des ordres scellés, donnés à tous les capitaines. On fit prendre les devants à quelques alléges, ou barques armées, pour intercepter tous les vaisseaux qui pourraient aller donner l'alarme aux ennemis. Ces barques eurent elles-mêmes le bonheur, en approchant

de Cadix, d'apprendre par un vaisseau irlandais que le port était rempli de vaisseaux marchands richement chargés, et que les Espagnols vivaient dans la plus parfaite sécurité. Cette nouvelle redoubla l'ardeur de la flotte anglaise et l'espoir de réussir dans son entreprise.

Après une tentative infructueuse pour débarquer à Saint-Sébastien, au couchant de l'île de Cadix, le conseil de guerre délibéra, et finit par décider qu'on attaquerait les vaisseaux et les (342) galères qui étaient en rade. Cette résolution parut hardie : le lord amiral, naturellement circonspect, balança même longtemps avant de s'y rendre; mais Essex insista sur ce parti avec chaleur; et, lorsqu'il vit qu'on y était enfin déterminé, il jeta son chapeau dans la mer, et marqua la joie la plus extravagante. Ce transport fut suivi d'une grande mortification, lorsque lord Effingham l'informa que la reine, alarmée pour lui de l'impétuosité de son jeune courage, avait ordonné secrètement qu'on ne le laissât pas commander l'avant-garde dans l'attaque. Ce poste fut confié à sir Walter Raleigh et à lord Thomas Howard. Mais Essex ne se vit pas plus tôt à la portée des ennemis qu'il oublia la parole qu'il avait donnée à l'amiral, de se tenir au centre de la flotte. Il rompit les rangs pour les traverser, et se plaça où le feu était le plus violent. L'émulation de la gloire, le désir du pillage, l'animosité contre les Espagnols, s'emparèrent de tous les cœurs, et les ennemis, pressés de toutes parts, furent obligés de lever l'ancre et de se retirer plus avant dans la baie, où ils firent échouer plusieurs de leurs vaisseaux. Essex descendit alors avec ses troupes au fort de Puntal, et marcha sur-le-champ à Cadix, que les Anglais emportèrent courageusement l'épée à la main. La générosité d'Essex égalait sa valeur : il fit cesser aussitôt le carnage, et traita ses prisonniers avec beaucoup d'humanité, de douceur, et même de politesse. Les Anglais firent un butin considérable dans la ville, mais beaucoup moins riche que si le duc de Médina, amiral espagnol, n'avait pas pris la résolution de mettre le feu à ses vaisseaux, pour qu'ils ne tombassent point entre les mains de l'ennemi. On calcula que la perte des Espagnols dans cette expédition se montait à vingt millions de ducats, sans parler de l'affront que ce peuple ambitieux et vain reçut de la prise d'une de ses principales villes, et de la destruction, dans son propre havre, d'une flotte si formidable et si riche.

Essex, enflammé d'ardeur pour la gloire, ne considéra ce grand succès que comme un pas fait vers des exploits plus éclatants : il insista pour que l'on retînt la possession de Cadix ; il offrit même de défendre cette place avec quatre cents

hommes, et des provisions pour trois mois, jusqu'à ce qu'il arrivât du (343) secours d'Angleterre; mais tous les matelots et les soldats, satisfaits de l'honneur qu'ils s'étaient acquis, étaient impatients de revenir chez eux mettre leur butin en sûreté. Toutes les autres propositions d'Essex, pour pousser plus loin les avantages qu'on venait d'avoir sur les Espagnols, ne furent pas mieux accueillies; on se refusa unanimement à son projet d'enlever les caraques qui revenaient des Açores, d'attaquer la Groyne, et de prendre Saint-Ander et Saint-Sébastien. Les Anglais, voyant l'extrême difficulté d'arracher ce jeune guerrier au désir impétueux de chercher les ennemis, le laissèrent enfin sur les côtes d'Espagne avec très peu de vaisseaux. Il se plaignit vivement à la reine de la pusillanimité qu'avaient montrée les autres officiers dans cette entreprise. Cette princesse elle-même ne fut pas très satisfaite qu'ils fussent revenus sans avoir tenté d'enlever la flotte des Indes. Mais le succès de l'expédition de Cadix lui fermait la bouche sur tout le reste. Quoique Élisabeth admirât intérieurement le caractère entreprenant du comte d'Essex, elle ne put s'empêcher de donner des éloges aux autres officiers. Elle créa l'amiral comte de Nottingham ; cette promotion déplut beaucoup à Essex. Il était dit dans le préambule de la patente que cette nouvelle dignité était conférée à Effingham en récompense des services qu'il avait rendus dans la prise de Cadix, et pour avoir détruit la flotte espagnole, gloire qu'Essex prétendait n'appartenir qu'à lui seul. Il offrit même de le prouver l'épée à la main contre le comte de Nottingham, ses fils ou quelqu'un de ses parents.

Les opérations de l'année suivante ne furent pas si heureuses. Mais, comme la flotte des Indes pensa être prise par les Anglais, Philippe eut toujours lieu de voir quel désavantage il avait dans cette guerre, quels hasards il y courait, et quelle supériorité les Anglais s'étaient acquise sur lui par les forces de leur marine et la situation de leur pays. La reine reçut la nouvelle que les Espagnols, malgré tout ce que leur flotte avait souffert de l'expédition de Cadix, où elle avait été presque détruite, préparaient une escadre au Ferrol et à la Groyne, et y dirigeaient des troupes, dans l'intention de faire une invasion en Irlande : elle résolut de prévenir cette entreprise et de détruire (344) ce nouvel armement dans ces havres mêmes. Elle assembla une flotte de cent vingt voiles, dont dix-sept étaient de ses propres vaisseaux, quarante-trois autres plus petits, et le reste, d'alléges et de barques destinées à porter les vivres : elle embarqua sur cette flotte cinq mille hommes de nouvelles levées, auxquels elle ajouta mille hommes de vieilles troupes, que sir

Francis Vere amena des Pays-Bas. Le comte d'Essex, commandant en chef les forces de terre et de mer, fut mis à la tête d'une escadre, lord Thomas Howard fut nommé vice-amiral d'une autre, et sir Walter Raleigh d'une troisième ; lord Mountjoy commandait sous Essex les troupes de débarquement. On nomma Vere maréchal, sir George Carew lieutenant d'artillerie, sir Christophe Blount premier colonel. Les comtes de Rutland et de Southampton ; les lords Gray, Cromwel et Rich, ainsi que plusieurs autres personnes de distinction, servirent comme volontaires. Le comte d'Essex déclara qu'il était déterminé à détruire la nouvelle Armada qui menaçait l'Angleterre, ou à périr dans cette entreprise.

Cette flotte formidable partit de Plymouth. Mais elle ne fut pas plus tôt hors du port, qu'elle fut assaillie d'une tempête furieuse qui la dispersa et brisa plusieurs vaisseaux. Avant qu'elle pût être refaite, Essex s'aperçut que les provisions étaient tellement diminuées, qu'il ne serait pas sûr de transporter au loin une si nombreuse armée. Il renvoya tous les soldats, excepté les mille hommes que Vere conduisait; et renonçant au projet d'attaquer le Ferrol ou la Groyne, se réduisit à celui d'enlever la flotte des Indes, qui n'était d'abord que le second objet de son expédition.

Cette flotte, attendu l'imperfection de l'art de la navigation, n'avait alors qu'une route et qu'une saison marquée pour aller et revenir. Elle relâchait régulièrement à de certaines îles, où elle faisait eau et prenait ses rafraîchissements. Les Açores étant un des endroits où vers ce temps, on attendait la flotte Essex y fit voile, et prévint Raleigh qu'à son arrivée il comptait attaquer Fayal, l'une de ces îles. Un accident sépara les escadres : Raleigh arriva le premier devant Fayal ; après avoir attendu quelque temps le général, il crut plus prudent de commencer (345) l'attaque seul que de risquer, par un délai plus considérable, de donner aux habitants le loisir de se préparer à la défense. Il réussit en effet dans cette entreprise; mais Essex, jaloux de Raleigh, parut fort mécontent de sa conduite, et l'accusa d'avoir voulu lui dérober la gloire de cette action. En conséquence il cassa Sidney, Bret, Berry, et, plusieurs autres, pour avoir secondé le vice-amiral. Il aurait procédé avec une rigueur égale contre Raleigh même, si lord Thomas Howard n'eût pas interposé ses bons offices, et persuadé à Raleigh, malgré sa fierté, de faire des excuses au général. Essex, naturellement aussi facile à calmer que prompt à s'émouvoir, s'apaisa bientôt, et non seulement se réconcilia avec Raleigh, mais rétablit tous les autres officiers dans leurs grades. Cependant, quoique cette que-

relle parût accommodée, elle fut le premier germe de l'animosité violente qui divisa dans la suite ces deux vaillants généraux.

Essex fit ses dispositions pour intercepter les galions des Indes. Sir William Monson, dont la station était la plus éloignée de la flotte, les ayant aperçus le premier, donna le signal dont on était convenu. Cet habile officier attribue, dans ses Mémoires, le mauvais succès de l'entreprise, dans le moment où l'on était si près de remporter un si grand avantage, au défaut d'expérience d'Essex dans la marine. La relation que Monson fait des bévues de ce seigneur, parait aussi raisonnable que sincère. La flotte espagnole, voyant l'ennemi sur elle, fit force de voiles, et gagna les Tercères, où elle se mit à couvert dans le havre très fortifié d'Angra, avant que la flotte anglaise pût l'atteindre. Essex ne prit que trois vaisseaux; mais ils étaient si richement chargés, qu'ils payèrent les frais entiers de l'expédition.

Les causes du peu de succès de l'entreprise d'Essex furent vivement discutées en Angleterre au retour de la flotte. Les courtisans prirent parti, selon qu'ils étaient attachés à ce seigneur ou à Raleigh; mais le peuple, qui affectionnait beaucoup la bravoure, l'ardeur et la générosité du premier, penchait en général à justifier toutes les circonstances de sa conduite. La reine aimait l'un autant qu'elle estimait l'autre; elle crut devoir garder une espèce de neutralité, et tâcha de partager également ses grâces entre eux. Sir Robert Cecil, second fils de lord Burleigh, (346) et qui donnait beaucoup d'espérances, était intimement lié avec Raleigh; la reine le fit secrétaire d'état, préférablement à sir Thomas Bodley, en faveur duquel Essex sollicitait cette place. Mais, pour ne pas mécontenter Essex par cette préférence, Élisabeth l'honora lui-même de la dignité de comte maréchal d'Angleterre, vacante depuis la mort du comte de Shrewsbury. Il pouvait conclure de cette conduite que la reine ne s'était jamais proposé de lui accorder un ascendant absolu sur ses rivaux, et devait apprendre par-là même à devenir plus circonspect et plus modéré. Mais son caractère était trop altier pour se plier à la soumission, et trop ouvert, trop franc, pour s'assujettir au manége et à la dissimulation de la cour; et la liberté de ses saillies, qui le rendait plus aimable aux yeux des bons juges, ne donnait que trop de prise sur lui à ses ennemis.

La guerre avec l'Espagne, quoique très heureuse, avait épuisé les finances et la reine fut obligée d'assembler un parlement. La chambre des communes choisit

pour son orateur Yelverton, avocat [269]. Élisabeth eut soin d'informer cette assemblée, par la bouche de sir Thomas Égerton, lord chancelier, de la nécessité de lui accorder un subside il représenta : que les guerres qui s'étaient allumées autrefois en Europe n'avaient eu (347) communément pour objet, entre les parties belligérantes, que de s'emparer respectivement de quelques petites villes, ou tout au plus de quelque province mais que le but du gouvernement d'Espagne, dans ses hostilités actuelles, n'était pas moins que de priver le royaume d'Angleterre de sa religion, de ses libertés et de son indépendance ; que jusqu'à présent sa majesté avait su conserver ces précieux avantages, en dépit du démon, du pape, et du tyran espagnol, et des machinations de tous ses ennemis; que la reine avait dépensé à défendre l'état le triple des subsides que le parlement lui avait accordés; qu'indépendamment de ses revenus ordinaires elle y avait encore appliqué le prix de plusieurs terres de la couronne qu'elle s'était trouvée obligée de vendre il ajouta enfin qu'elle ne doutait pas que ses sujets ne consentissent volontiers à supporter une taxe modérée pour contribuer aux frais de leur propre défense dans une cause qui

---

269 Il est d'ordinaire que l'orateur parle modestement de ses talents pour s'acquitter de cette fonction; mais les raisons que celui-ci allégua sont si singulières qu'elles méritent d'être rapportées « Mon état, dit-il, ne répond point du tout à ce qu'exigerait l'éclat de cette dignité : mon père me laissa en mourant un jeune frère à soutenir, et rien qu'une petite rente. Lorsque j'eus atteint l'âge d'homme, et que j'eus quelque pratique du droit, j'épousai une femme dont j'ai eu plusieurs enfants. L'entretien de ma famille est un grand obstacle à ma fortune. Ma dépense journalière pour nous tous n'est fondée que sur mon gain journalier; mon caractère et ma personne ne conviennent point au choix que l'on a fait de moi car celui qui remplit cette place devrait être un homme bien fait, de bonne mine, et éloquent; il devrait avoir une voix forte, un port majestueux, un caractère fier, une bourse bien garnie : je suis, au contraire, petit de taille, peu éloquent, ma voix est faible, mon maintien celui d'un homme de loi, c'est-à-dire commun ; mon naturel est doux et timide, ma bourse mince, légère et rarement remplie. Si Démosthènes, cet orateur si savant, si éloquent, et qui n'a jamais été égalé, tremblait en pariant devant Phocion à Athènes, comment ferai-je, moi, homme ignoarant et emprunté, pour me charger de l'honneur, de l'embarras et de la difficulté de parler devant tant de Phocions qui sont ici! Cette difficulté redouble en présence de la majesté éblouissante qui accompagne la personne sacrée de notre chère souveraine: elle dont l'aspect imposant effraierait, abattrait les cœurs même les plus intrépides; elle dont le seul nom terrasserait le plus grand courage. Car à quel point le nom et le rang d'un prince ne font-il pas ramper le plus altier des grands de son royaume ? » (D'Ewes, pag.549.)

concernait si essentiellement leur honneur et leur intérêt. Les communes lui accordèrent en effet trois subsides et six quinzièmes, le même don qui avait été fait quatre ans auparavant, mais qui avait paru alors si extraordinaire, que cette chambre y avait ajouté cette clause, qu'il ne serait jamais regardé comme un précédent.

Pendant cette session, les communes hasardèrent d'élever deux contestations avec la chambre des pairs, sur quelques formalités entre elles ; prélude des entreprises qu'elles osèrent tenter ensuite sur les prérogatives mêmes de la couronne. Elles se plaignirent de ce que les lords manquaient d'égards pour elle, en recevant leurs messages assis, et le chapeau sur la tête, et de ce que le chancelier y répondait avec la même incivilité. Mais la chambre haute leur prouva incontestablement que l'usage du parlement ne les autorisait pas à exiger plus de cérémonial. Quelques changements avaient été faits par les lords à un bill que la chambre des communes leur avait transmis : ces changements étaient écrits sur du parchemin, et furent envoyés avec le bill à la chambre basse. Celle-ci prit ombrage de cette nouveauté ; elle prétendit que ces corrections devaient être écrites sur du papier, et non sur du parchemin, et se plaignit de cette innovation de la part des pairs. Les pairs répliquèrent qu'ils (348) n'attendaient pas de la gravite de la chambre une objection si frivole qu'il importait peu que ces corrections fussent écrites sur du parchemin ou sur du papier, et que ce papier fût blanc, noir ou brun. Les communes s'offensèrent de cette réplique, qui semblait les tourner en ridicule, et s'en plaignirent aussi; mais elles n'en obtinrent aucune satisfaction.

La chambre basse adressa à la reine une requête contre l'abus devenu énorme des monopoles. Elle reçut de sa majesté une réponse favorable, mais générale, dont les communes lui marquèrent cependant leur reconnaissance. Mais, pour ne pas trop les encourager à lui faire de semblables remontrances, Élisabeth leur dit, dans le discours qu'elle prononça lors de la dissolution du parlement, « qu'à l'égard de ces patentes, elle espérait que ses zélés et fidèles sujets n'attenteraient point à sa prérogative, la plus belle fleur de son jardin et la plus belle perle de sa couronne, mais qu'ils laisseraient plutôt ces sortes de matières à sa disposition. » Les communes s'occupèrent aussi pendant cette session de différentes opérations de la cour de haute commission, non pas, il est vrai, sans en avoir préalablement reçu la permission de sa majesté.

Élisabeth avait eu raison de prévoir que les subsides accordés par le parlement allaient lui devenir plus nécessaires que jamais, et que le principal fardeau de la

guerre avec l'Espagne tomberait désormais sur l'Angleterre. Henri IV avait reçu quelques ouvertures de paix de la part de Philippe mais, avant d'entrer en négociation, il communiqua cette nouvelle à ses alliés, la reine et les États-Généraux, pour tenter, s'il était possible, de faire une paix générale. Ces deux puissances envoyèrent des ambassadeurs en France, dans l'intention de s'opposer à la paix avec l'Espagne Élisabeth, sir Robert Cecil, et Henri Herbert; et les États, Justin Nassau, et Jean Barneveldt. Henri dit à ces ministres qu'il avait reçu sa première éducation au milieu des armes et des périls de la guerre, et qu'il avait passé ses jours à préparer ou à exécuter des opérations militaires; qu'après les preuves qu'il avait faites à cet égard on ne pouvait douter qu'il ne continuât volontiers un genre de vie auquel il était si accoutumé, jusqu'à ce que l'ennemi commun fût hors d'état (349) d'inquiéter ou lui ou ses alliés; qu'aucun intérêt particulier, ni même l'intérêt de son peuple, ne pourrait l'engager à faire une paix séparée avec Philippe, ou à prendre des mesures qui ne fussent pas approuvées de tous ses confédérés ; qu'une nécessité indispensable pouvait seule l'y réduire; que son royaume déchiré depuis près d'un demi-siècle par les fureurs des guerres civiles, exigeait quelque intervalle de repos, avant de pouvoir être en mesure de se soutenir lui-même, et encore plus de soutenir ses alliés; que lorsque les esprits de ses sujets seraient calmés, lorsqu'ils auraient repris l'habitude de l'obéissance, lorsqu'il aurait rétabli l'ordre dans ses nuances, lorsqu'il aurait relevé l'agriculture et encouragé les arts, la France, au lieu d'être comme elle l'était alors un fardeau pour ses confédérés, pourrait leur prêter des secours effectifs, et leur rendre avec usure tous les services qu'elle en avait reçus pendant ses calamités ; que si l'ambition de l'Espagne ne voulait pas leur accorder actuellement des conditions qui leur parussent raisonnables, il espérait avant peu se trouver en état d'employer en leur faveur sa médiation d'une manière plus décisive et plus efficace.

Les ambassadeurs sentirent que ces raisons étaient vraies et solides et ils combattirent avec moins de véhémence des résolutions qu'ils ne pouvaient désapprouver, et que Henri paraissait avoir prises décidément. Les États-Généraux n'ignoraient pas que ce monarque était intéressé à ne jamais permettre leur ruine totale. Après avoir reçu des assurances particulières que, malgré la paix, il leur donnerait toujours des secours d'hommes et d'argent, ils consentirent à rester avec lui dans les termes d'une bonne intelligence. Le plus grand désir de Henri était de pouvoir se justifier auprès d'Élisabeth de cette atteinte donnée au traité conclu avec elle. Il

estimait sincèrement cette princesse ; ils avaient ensemble de grands rapports dans la façon de penser, et il conservait une vive reconnaissance des services extraordinaires qu'elle lui avait rendus dans ses embarras les plus pressants; il fit tous ses efforts pour excuser auprès d'elle une démarche à laquelle il se trouvait forcé. Mais l'Espagne ne voulant point traiter avec la Hollande comme avec un état libre, et Élisabeth refusant de rien négocier sans cette alliée, Henri (350) fut obligé de conclure à Yervins une paix particulière, par laquelle il recouvra toutes les places dont l'Espagne s'était emparée pendant les guerres civiles, et se procura le loisir de régler les affaires de son royaume. Son aptitude aux arts de la paix égalait ses talents militaires. En peu de temps, l'économie, le bon ordre, et la sage administration de ce prince, portèrent la France, du sein de la désolation et de la misère où elle était plongée, à l'état le plus florissant dont elle eût jamais joui jusqu'alors.

La reine savait qu'il était aussi en son pouvoir de terminer la guerre, quand il lui plairait, à des conditions équitables, et que Philippe, n'ayant nulle prétention à élever contre elle, ne demanderait pas mieux que de se débarrasser d'une ennemie qui l'avait vaincu en toute occasion, et qui pouvait toujours lui faire sentir le poids de ses armes. Les ministres les plus éclairés d'Élisabeth, et particulièrement le lord trésorier, lui conseillèrent d'adopter des mesures pacifiques. Ils lui représentèrent les fruits de la tranquillité, de la sécurité, de l'économie, comme infiniment au-dessus de tout ce que les plus grandes victoires pourraient lui procurer. Mais cette fière princesse, si opposée d'abord à la guerre, se voyait un ascendant si marqué sur son ennemi, qu'elle avait peine à se résoudre d'arrêter le cours de ses succès. Elle considérait que sa situation et ses victoires passées l'avaient mise à l'abri de toute invasion redoutable; que la guerre ne consisterait plus qu'en entreprises soudaines, et qu'en expéditions navales, dans lesquelles elle avait une supériorité incontestable; que le défaut de forces espagnoles dans les Indes promettait à l'Angleterre les avantages les plus durables et que l'envoi annuel par mer des trésors de ces contrées lui offrait encore la perspective continuelle de succès importants, quoique momentanés ; qu'après qu'il aurait fait sa paix avec la France, si elle consentait aussi à un accommodement, Philippe pourrait tourner toutes ses forces contre les provinces révoltées des Pays-Bas, qui, malgré le degré surprenant de puissance où le commerce, secondé d'un bon gouvernement, les avait portées, ne pouvaient cependant encore, sans le secours de leurs confédérés, soutenir la guerre contre une monarchie (341) telle que l'Espagne ; et que l'appui qu'elle

avait donné à cette république étant le fondement primitif de la querelle, il lui serait dangereux et déshonorant d'abandonner ses intérêts avant d'avoir mieux assuré sa tranquillité.

Ces réflexions étaient encore fréquemment appuyées dans l'esprit d'Élisabeth par le comte d'Essex, à qui l'amour de la gloire et ses talents militaires faisaient souhaiter ardemment de voir continuer la guerre, dont il espérait recueillir beaucoup d'avantages et de réputation. La rivalité déclarée entre lui et lord Burleigh rendait chacun d'eux également ferme dans son avis; mais comme la personne d'Essex était aussi agréable à la reine que ses conseils étaient conformes à son inclination, le favori semblait prendre tous les jours de l'ascendant sur le ministre. Si sa circonspection et son empire sur lui-même avaient égalé ses qualités brillantes, il se serait si bien emparé de la confiance d'Élisabeth, qu'aucun de ses ennemis n'aurait pu ébranler son crédit. Mais son esprit altier se pliait difficilement à l'aveugle déférence que le caractère de cette princesse exigeait, et qu'elle avait toujours éprouvée de la part de tous ses sujets. Un jour, disputant avec elle sur le choix d'un gouverneur d'Irlande, il s'échauffa, et s'emporta jusqu'à lui manquer absolument de respect, et lui tourna le dos avec la dernière insolence.

Élisabeth, naturellement prompte et violente, indignée de tant d'audace, lui donna un soufflet, en y ajoutant une expression assortie au sujet de sa colère. Au lieu de rentrer en lui-même, et d'apaiser la reine par la soumission due à son sexe et à son rang, Essex porta la main sur la garde de son épée, en jurant qu'il n'aurait pas souffert cet affront de Henri VIII même; et, transporté de fureur, il se retira sur-le-champ de la cour. Le chancelier Égerton, qui l'aimait, l'exhorta à réparer cette indiscrétion par des excuses, et le supplia de ne pas donner à ses ennemis le triomphe, et à ses amis le chagrin de le voir résister à sa souveraine et quitter le service de sa patrie. Mais Essex était profondément blessé de l'injure qu'il avait reçue, et semblait penser qu'une insulte qu'on pourrait pardonner à une femme devenait un affront mortel de la part de sa souveraine. « Lorsque l'on me fait l'outrage le plus sanglant, écrivit-il au (352) chancelier, la religion m'ordonne-t-elle de demander pardon? Dieu l'exige-t-il? Est-ce une impiété que de s'y refuser? Et pourquoi les princes ne pourraient-ils avoir tort? Les sujets n'en peuvent-ils être offensés? Est-il sur la terre une puissance sans bornes? Pardonnez-moi, milord, mais je ne puis adopter ces principes. Que le bouffon de Salomon rie lorsqu'il est frappé ; que ceux qui attendent leur fortune des princes ne montrent aucun ressen-

timent des insultes des princes ; qu'ils admettent un pouvoir absolu sur la terre, tandis qu'ils n'en reconnaissent pas un infini dans le ciel (faisant allusion sans « doute à sir Walter Raleigh accusé généralement d'irréligion) ; pour moi, continua-t-il, j'ai reçu un affront, et je le ressens; ma cause est juste, j'en suis certain; et, quoi qu'il arrive, toutes les puissances de la terre ne peuvent exercer plus de force et de constance à m'opprimer que j'en puis employer à souffrir tous les maux qui peuvent m'être faits. Vous me comparez au commencement de votre lettre à un joueur, vous à un spectateur, et vous concluez que jouant mon propre jeu, je ne puis juger le coup aussi bien que vous; mais permettez-moi de vous dire que, puisque vous ne faites que voir, et que moi je souffre, je dois nécessairement sentir plus que vous [270].

---

270 Cabala, p. 234 ; Mémoires de Birch, vol. 2, p. 386 Speed, p. 877. La lettre entière est si énergique et si curieuse, que le lecteur ne sera peut-être pas fâché de la trouver ici. « Milord, quoiqu'il n'y ait personne au monde que je voulusse prendre plutôt que vous pour juge d'une affaire qui m'intéresserait, permettez-moi cependant de vous dire qu'il y a des cas où je puis appeler de tous les juges de la terre ; et s'il est un de ces cas, c'est sûrement celui où je me trouve, lorsque le premier de tous les juges du monde m'a infligé le châtiment le plus sévère sans examen et sans m'entendre. Puisqu'il faut répondre à votre argument, ou abandonner ma propre défense, je vais forcer ma tête fatiguée à me prêter service encore une heure. Je dois d'abord nier que mon mécontentement et sa durée soient l'effet du caprice. Votre seigneurie doit plutôt m'en plaindre que m'en réprimander. On compte ici-bas sur le cours naturel des saisons mais les orages fougueux et violents viennent d'en haut. Il n'est point de tempête égale a la colère d'un prince : cependant combien n'est-elle pas déplacée, lorsque son tonnerre frappe ceux qui devraient se flatter de recueillir les heureux fruits de leurs soins et de leurs pènibles travaux Quiconque est une fois blessé sent sa douleur jusqu'à ce qu'il soit guéri, ou jusqu'à ce que la partie endommagée soit devenue insensible : je n'ai point de guérison à espérer, puisque le coeur de sa majesté est endurci pour moi, et je ne puis être insena sible, puisque je suis de chair et de sang. Mais, dites-vous, je devrais songer qu'il faut que tout ceci finisse : je fais plus qu'y songer, car je vois la fin de toutes mes prospérités, et j'ai mis une fin à tous mes désirs. Dans cette circonstance, fais-je quelque chose pour mes ennemis? Lorsque j'étais à la cour, ils étaient absolus ne vaut-il pas mieux pour moi qu'ils triomphent seuls que de me tramer à leur char? Abandonné-je mes amis? Lorsque j'étais courtisan, je ne pouvais leur rendre mon attachement profitable; à présent que je suis ermite, leur attachement pour moi ne les exposera plus à l'envie. M'oublié-je moi-même, parce que je jouis de moi-même ? Ou renversé-je ma fortune, parce que je n'en établis plus l'édifice

(353) Le comte d'Essex montra cette lettre énergique à ses amis, qui eurent l'imprudence d'en disperser des copies. Cependant, malgré cette nouvelle provocation, la prévention de la reine pour Essex l'emporta jusqu'à lui rendre sa première faveur; et son affection parut même avoir acquis de nouvelles forces par ce court

---

sur des fondements fragiles, que chaque coup de vent ébranle ou culbute ? Sacrifié-je mon honneur, parce que je cesse de poursuivre ou de porter les signes fallacieux de l'ombre de l'honneur? Encouragé-je ou fortifié-je l'ennemi étranger, parce que je me réserve pour le combattre ou parce que j'épargne à mon cœur le trouble des affaires, quoique je ne puisse empêcher ma fortune de déchoir? Non, non, milord, je donne à toutes ces considérations leur poids véritable et plus je les balance, plus je suis convaincu que je les apprécie à leur juste vateur. Quant aux deux dernières objections, que j'abandonne ma patrie lorsqu'elle a le plus besoin de moi, et que je manque à ce que je dois à ma souveraine, je réponds que, si ma patrie avait besoin à présent de mes services pour le bien public sa majesté, qui la gouverne, ne m'aurait pas fait rentrer dans la vie privée. Je suis lié à ma patrie par deux devoirs indispensables : l'un public, celui de m'acquitter soigneusement, attentivement, de ce qu'elle m'a confié pour ses intérêts; l'autre particulier, celui de sacrifier pour elle la, vie que j'ai reçue et conservée dans son sein. Je suis dégagé du premier devoir, étant renvoyé, déplacé, congédié par sa majesté : la mort seule peut me dégager du dernier, et je volerai au-devant de toutes les occasions de le remplir. Ce que je dois irrévocablement à sa majesté est seulement l'obéissance et la fidélité auxquelles je ne manquai et ne manquerai jamais. Le soin de grossir sa cour n'est pas un devoir de la même espèce. Je dois à la reine ce que le rang de comte et de lord-maréchal d'Angleterre m'impose envers elle. Je remplissais volontiers les fonctions de son secrétaire; mais je ne puis la servir aussi comme un esclave. Vous me dites qu'il faut céder au temps; c'est ce que je fais, car je vois l'orage se former, et je me mets à couvert dans le port. Sénèque dit qu'il faut céder à la fortune : je sais que la fortune est à la fois aveugle et puissante et je m'éloigne en conséquence le plus qu'il m'est possible de son chemin. Vous me dites que résister n'est pas un remède. Je ne résiste, ni ne cherche un remède. Mais vous prétendez que je dois céder et me soumettre : je ne puis ni me reconnaître coupable, ni convenir que l'insulte que j'ai essuyée soit juste : ce que je dois à l'Auteur de toute vérité m'empêchera toujours de dire que ce qui est faux est vrai, et que ce qui est vrai est faux. M'étais-je attiré cette injure, me demandez-vous et si je me la suis attirée, pourquoi m'en fâcher ? Non, je n'y ai pas donné lieu, et beaucoup moins à la plainte de *Fimbria* contre moi car je puis dire *totum telum corpore recipere*. J'ai reçu le coup au travers du corps. J'ai tout soutenu patiemment, tout senti vivement, lorsque le plus indigne des outrages me fut fait, etc. Telle est la lettre vraiment noble que Bacon, parlant depuis contre Essex, appela téméraire, présomptueuse, et injurieuse pour la reine. (Mémoires de Birch, vol. 2, pag. 388.)

intervalle de colère et de disgrâce. La mort de lord Burleigh, l'antagoniste d'Essex, arrivée vers ce même temps, semblait assurer à ce favori la possession constante de la confiance d'Élisabeth; il n'y avait en effet que sa propre imprudence qui pût désormais ébranler son crédit relevé. Lord (354) Burleigh mourut dans un âge avancé, et, par un bonheur assez rare, il fut autant regretté du peuple que de sa souveraine. Il n'avait dû qu'à la supériorité de son mérite l'élévation graduelle de sa fortune, commencée dans un état assez médiocre. Quoiqu'il n'eût jamais pris un ascendant absolu sur l'esprit de la reine, il fut regardé pendant près de quarante ans comme son principal ministre. Aucune des autres inclinations de cette princesse ne put altérer sa confiance dans un homme dont les conseils lui étaient si utiles. Comme il avait eu la générosité ou la sagesse de faire assidûment sa cour à Élisabeth pendant le règne de sa sœur Marie, et lorsqu'il était dangereux de paraître son ami, elle se crut engagée par la reconnaissance à lui conserver ses bontés lorsqu'elle parvint au trône. Il ne paraît pas avoir possédé les talents brillants qui demandent de l'adresse, de l'éloquence, ou de l'imagination ; il fut distingué principalement par la solidité de son esprit, par son intégrité, et par une application infatigable au travail; vertus qui, si elles ne portent pas toujours un homme aux grandes places, le rendent certainement capable de les remplir. De tous les ministres de la reine, il fut le seul qui laissa une fortune considérable à sa postérité; fortune acquise, non par les vexations et les rapines, mais par les émoluments légitimes de ses emplois, et par son économie.

Le dernier acte que fit ce ministre fut de conclure un nouveau traité avec les Hollandais, qui, se voyant en quelque sorte abandonnés par Henri IV, furent trop heureux de conserver l'alliance de la reine, en se soumettant aux conditions que sa majesté voulut leur prescrire. Les sommes qu'ils lui devaient furent fixées alors à huit cent mille livres sterling. Ils convinrent d'en payer trente mille livres sterling chaque année pendant la guerre, et de continuer ces paiements jusqu'à l'extinction de la moitié de cette dette. Ils s'engagèrent aussi à payer la garnison des villes d'otage, tant que l'Angleterre continuerait la guerre contre l'Espagne. Ils stipulèrent que, si l'Espagne entreprenait une invasion en Angleterre, ou dans l'île de Wight, Jersey, ou les Sorlingues, ils fourniraient à Élisabeth cinq mille hommes d'infanterie, et cinq cents chevaux, et que, dans le cas où elle ferait quelque armement contre l'Espagne, ils joindraient un (355) nombre de vaisseaux égal à celui qu'aurait l'Angleterre. La

reine se trouva soulagée par ce traité d'une charge annuelle de cent vingt mille livres sterling.

Peu de temps après la mort de Burleigh, Élisabeth, qui regrettait amèrement la perte d'un ministre si sage et si fidèle, apprit la mort de son ennemi capital, Philippe II, qui, accablé depuis longtemps d'infirmités, expira dans un âge fort avancé à Madrid. Ce prince orgueilleux, désirant un accommodement avec ses sujets révoltés des Pays-Bas, mais dédaignant de faire en son nom les concessions nécessaires pour les amener à la paix, avait transporté la propriété de ces provinces à sa fille, mariée à l'archiduc Albert. Mais, comme on ne s'attendait pas que cette princesse eût des enfants, et que la réversion de ces provinces, en cas qu'elle mourût sans postérité, était toujours réservée à la couronne d'Espagne, les États-Généraux ne virent dans cet acte qu'un changement de nom, et persistèrent obstinément à se soustraire au gouvernement espagnol. Les autres états de l'Europe ne firent aussi nulle distinction entre les cours de Madrid et de Bruxelles, et les secours secrets de la France, aussi bien que les efforts déclarés de l'Angleterre, continuèrent à s'opposer aux progrès d'Albert, comme à ceux de Philippe.

(356)

Élisabeth

Chapitre XLVI

Etat de l'Irlande. - Rébellion de Tyrone. - Essex est envoyé en Irlande. - Son mauvais succès. - Son retour en Angleterre. - Sa disgrâce. - Ses intrigues. - Sa révolte. - Son jugement, son exécution. - Affaires de France. - Succès de Mountjoy en Irlande. - Défaite des Espagnols et des Irlandais. - Assemblée d'un parlement. - Soumission de Tyrone. - Maladie de la reine. - Sa mort. - Son caractère. Tableau du gouvernement, des mœurs, du commerce, des arts et des sciences en Angleterre.

Retour à la table des matières

Quoique la domination de l'Angleterre sur l'Irlande fût établie en apparence depuis plus de quatre siècles, on peut assurer qu'elle était plutôt reconnue qu'exercée, et qu'elle n'ajoutait qu'un vain titre à ceux des monarques anglais. Les princes et les grands d'Irlande, divisés entre eux, étaient toujours prêts à donner les marques extérieures d'obéissance à une puissance à laquelle ils n'auraient pas été en état de résister; mais comme on n'entretenait point de forces régulières sur pied pour les contenir dans leur devoir, ils reprenaient bientôt leur esprit d'indépendance. Cependant, si l'autorité de l'Angleterre se faisait sentir trop faiblement chez ces peuples grossiers pour y introduire l'ordre et la subordination, elle était suffisante pour s'opposer à ce qu'il s'élevât parmi eux quelque génie entreprenant; ainsi, sans leur donner une vraie forme de gouvernement civil, elle avait soin d'empêcher que de quelque association intérieure des Irlandais, et de leur assujettisse-

ment même, il ne résultat un plan d'administration capable de leur faire secouer totalement son joug.

La plupart des institutions anglaises par lesquelles cette île se trouvait gouvernée étaient absurdes au dernier point, et telles que jamais aucun état n'en avait établi de semblables pour conserver sa domination sur des provinces conquises. Les Anglais, brûlant du désir de subjuguer la France, projet dont le succès était bien peu vraisemblable, et leur serait devenu bien pernicieux, négligèrent toutes les autres entreprises auxquelles leur situation les invitait si fortement, et qui, avec le temps, auraient ajouté à leur grandeur, à leurs richesses, et à leur sécurité. La petite armée qu'ils avaient en Irlande ne recevait jamais exactement sa paye; et comme on ne pouvait faire (357) des levées d'argent dans une île qui n'en possédait point, ils permirent aux soldats de vivre à discrétion et aux dépens des naturels du pays. La rapine et l'insolence allumèrent une haine insurmontable entre la nation conquérante et la nation conquise le défaut de sécurité, en réduisant les Irlandais au désespoir, ne fit qu'accroître encore la paresse naturelle de ce peuple presque sauvage.

Les Anglais portèrent encore plus loin leur impolitique tyrannie : au lieu d'engager les Irlandais à adopter les usages civilisés de leurs conquérants, on refusa même à leurs sollicitations les plus pressantes de les associer aux avantages des lois d'Angleterre, et l'on affecta en toute occasion de les traiter en étrangers et en ennemis. Ainsi, privés de la protection de la justice, ces malheureux habitants ne virent plus de sûreté que dans la force et fuyant le voisinage des villes dont ils ne pouvaient s'approcher sans danger, ils cherchèrent dans leurs forêts et dans leurs marais un asile contre l'insolence de leurs maîtres inhumains. A force d'être traités comme des animaux féroces, ils le devinrent en effet, et, joignant l'ardeur de la vengeance à leur naturel farouche, ils furent de jour en jour plus intraitables et plus dangereux.

Les rois d'Angleterre, regardant plutôt la conquête des Irlandais dispersés comme l'ouvrage du temps et de la patience que comme une source de gloire militaire, en abandonnaient volontiers l'entreprise à des aventuriers. Plusieurs particuliers, ainsi autorisés, avaient en effet levé des troupes à leurs propres frais, et conquis à leur profit diverses provinces de cette île. Une foule de petits tyrans établirent de cette manière différentes juridictions, et formèrent différentes principautés; ils s'arrogèrent le droit de faire la guerre ou la paix; ils exercèrent la loi

militaire sur les Irlandais qu'ils avaient subjugués et peu à peu sur les Anglais mêmes qui les avaient secondés : lorsque leur domination s'était une fois trouvée affermie, ils avaient rejeté les institutions anglaises, comme les moins convenables à un empire barbare : bientôt ils dégénérèrent eux-mêmes jusqu'à contracter la rudesse irlandaise, et renoncèrent aux vêtements, à la langue, aux mœurs et aux lois de leur propre patrie.

(358) Cette imprudente conduite de l'Angleterre maintint les habitants d'un état de sa dépendance dans le même avilissement où les parties occidentales et septentrionales de l'Europe étaient plongées avant que la politique raffinée et la valeur irrésistible des Romains leur eussent donné à la fois la politesse et des fers. Vers la fin même du seizième siècle, lorsque tous les états chrétiens cultivaient avec ardeur tous les arts utiles et agréables, l'Irlande, dans un climat tempéré, avec un sol fertile, une situation aisément accessible, un très grand nombre de ports, était encore, malgré tous ces avantages, couverte d'habitants plus semblables à des sauvages sortant des mains de la nature qu'à des hommes qui avaient déjà vécu en société.

Comme l'ignorance et la grossièreté des Irlandais étaient extrêmes, ils ne pouvaient s'élever à ce désir curieux, à cet amour de la nouveauté qui s'était emparé de toutes les autres nations de l'Europe au commencement de ce siècle, et qui les avait engagées dans des innovations et des disputes de religion dont elles étaient encore violemment agitées. Les anciennes superstitions, les pratiques et les observances de leurs ancêtres, mêlées et corrompues avec des opinions encore plus bizarres, conservaient toujours sur eux un empire absolu. Dominés par leurs préjugés et par leurs mécontentements, il suffisait que l'exemple de la réformation vînt d'Angleterre pour qu'elle fût odieuse aux Irlandais. L'antique opposition de mœurs, de lois et d'intérêt était alors si ranimée par l'antipathie de la religion, qu'il paraissait chaque jour plus impossible de soumettre et de civiliser l'Irlande.

L'animosité des Irlandais contre les Anglais fut portée si loin, que, dans un soulèvement excité par deux fils du comte de Clanricard, ils passèrent au fil de l'épée tous les habitants de la ville d'Athenry, quoique Irlandais eux-mêmes, parce qu'ils commençaient à prendre les usages anglais, et qu'ils avaient adopté un genre de vie plus civilisé que leurs aïeux.

Le revenu ordinaire de l'Irlande ne se montait qu'à six mille livres sterling par an [271]. La reine en ajoutait communément (359) vingt mille, qu'elle prenait à regret sur l'Angleterre ; avec ces deux petites sommes réunies, on entretenait un corps de troupes composé de mille hommes, et porté jusqu'à deux mille dans les cas extraordinaires. Il n'est pas étonnant que des forces si disproportionnées aux besoins de l'état, au lieu de subjuguer un royaume mutiné, ne servissent qu'à irriter ses habitants, et qu'à exciter des révoltes qui enflammaient encore davantage la haine des deux nations, et augmentaient les désordres auxquels les Irlandais étaient naturellement portés.

En 1560, Shan O'Néale, ou le grand O'Néale, ainsi qu'il était nommé par les Irlandais, comme chef de cette famille puissante, excita une rébellion dans la province d'Ulster. Après quelques escarmouches, il se soumit, et obtint sa grâce, sur la promesse qu'il fit d'avoir une conduite plus docile à l'avenir. Cette impunité encouragea son audace : il se révolta de nouveau en 1567. Sir Henry Sidney, lord-lieutenant d'Irlande, l'ayant poursuivi, il se retira en Clandeboy; et, plutôt que de se rendre aux Anglais, il se jeta entre les bras de quelques insulaires écossais, qui infestaient communément ce pays par leurs incursions. Ces Écossais, qui avaient reçu autrefois de lui quelques injures, violèrent la loi de l'hospitalité, et le massacrèrent dans un festin auquel ils l'avaient invité. Cet homme était également connu par son orgueil, ses violences, ses débauches, et sa haine pour la nation anglaise. On prétend qu'il fit mourir quelques gens de son parti même, qui avaient tenté d'introduire l'usage du pain, à l'imitation des Anglais [272]. Malgré son aversion pour le luxe, il était extrêmement libertin. Lorsque son intempérance était suivie d'une fièvre, il avait coutume de se plonger dans la boue pour éteindre l'ardeur dévorante que ses excès avaient allumée dans son sang [273]. Telle était la vie de ce barbare hautain, qui dédaigna le titre de comte de Tyrone, que la reine comptait lui rendre, et qui s'arrogea celui de roi d'Ulster. Il disait souvent que, quoique Élisabeth fût sa souveraine, il ne faisait jamais la paix avec elle, à moins qu'elle ne fit les premières avances [274].

---

271 Mémoires de Sidney, vol, 1, p. 86.
272 Camden, p. 409.
273 Ibid.; Cox, p. 324.
274 Camden, p. 321.

Jamais, sous aucun souverain d'Angleterre, l'Irlande n'avait (360) eu un gouverneur plus prudent et plus actif que Sidney. Il y commanda onze ans, pendant lesquels il se tira habilement de plusieurs conjonctures épineuses, et mit un frein aux désordres qui semblaient devenus invétérés parmi ce peuple. En 1569, le comte de Desmond lui causa des embarras par la haine héréditaire qui subsistait entre ce seigneur et le comte d'Ormond, descendu de la seule maison établie en Irlande qui eût toujours été fidèle à la couronne d'Angleterre [275]. Le comte de Thomond, en 1570, tenta de faire soulever la province de Connaught; mais il fut obligé de se réfugier en France avant que ses desseins pussent s'exécuter. Stukely, autre réfugié, s'accrédita auprès du pape Grégoire XIII, jusqu'à flatter sa sainteté de l'espérance de faire son neveu, Buon Compagno, roi d'Irlande : en conséquence de ce projet, et comme s'il eût été déjà rempli, Stukely accepta du prétendu nouveau souverain le titre de comte de Leinster. Il passa ensuite en Espagne, et après avoir reçu beaucoup d'encouragement et de grandes récompenses de Philippe, qui voulait faire de lui un instrument de sa politique pour inquiéter Élisabeth, Stukely se trouva trop peu de crédit pour remplir les vastes promesses qu'il avait faites à ce monarque. Il se retira enfin en Portugal, s'attacha à la fortune de don Sébastien, et périt avec ce vaillant prince, dans sa courageuse mais fatale expédition contre les Maures.

Lord Gray succéda à Sidney dans le gouvernement d'Irlande. En 1579, il pacifia une nouvelle rébellion du comte de Desmond, quoiqu'elle fût soutenue par un corps d'Espagnols et d'Italiens. La révolte des Bourks arriva peu d'années après. Elle fut occasionnée par l'administration équitable et sévère de sir Richard Bingham, gouverneur de Connaught, qui voulut réprimer la tyrannie qu'exerçaient les chieftains sur leurs vassaux. La reine, s'apercevant que l'Irlande devenait un fardeau pour elle, essaya plusieurs moyens d'y établir plus d'ordre et de soumission. Elle avait encouragé le comte d'Essex, père du favori de cette princesse, à tenter de subjuguer et de peupler Clandeboy, Ferny, et d'autres territoires faisant partie de (361) quelques-unes des dernières confiscations; mais cette entreprise ne réussit pas, et le comte d'Essex mourut d'une maladie que l'on supposa causée par le chagrin qu'il eut de son peu de succès. On fonda une université à Dublin, dans la vue d'introduire les arts et les sciences dans le royaume, et d'adoucir les mœurs agrestes des habitants. Mais l'expédient le plus malheureux qu'on employa dans le

[275] Camden,p.424.

gouvernement de l'Irlande, fut celui dont fit usage, en 1585, sir John Perrot, lord lieutenant à cette époque. Il arma les Irlandais habitants d'Ulster, pour les mettre en état de repousser, sans l'assistance du gouvernement, les incursions des insulaires écossais qui infestaient ces contrées. Dans ce même temps, les invitations de Philippe, jointes au zèle naturel des Irlandais pour la religion catholique, engagèrent une grande partie de la noblesse à servir dans les guerres des Pays- Bas ; c'est ainsi que l'Irlande, pourvue à la fois d'officiers, de soldats disciplinés et d'armes, devint formidable aux Anglais, et fut dès-lors capable de résister à ses anciens maîtres avec des forces plus régulières.

La reine avait élevé au rang de comte de Tyrone Hugh O'Néale, neveu de Shan O'Néale mais cet homme ayant assassiné son cousin, fils de ce rebelle, et ayant été reconnu chef de son clan, ou tribu, préféra une licence barbare et un pouvoir usurpé aux plaisirs de l'opulence et de la tranquillité, et fomenta les désordres funestes à la faveur desquels il espérait affaiblir ou peut-être renverser le gouvernement anglais. Il fut célèbre par sa perfidie et sa cruauté, vices si communs chez les nations qui ne sont pas encore civilisées ; il n'acquit pas moins de réputation par son courage intrépide, vertu que rend nécessaire le genre de vie de ces peuples sans police et sans lois, mais qui, n'étant pas soutenue par le principe de l'honneur, est communément plus précaire parmi eux que parmi les peuples civilisés. Tyrone, animé de cet esprit de révolte, fomenta en secret les mécontentements des Maguire, O'Donnel, O'Rourk, Macmahon, et autres rebelles. Comptant néanmoins sur la confiance que pouvaient inspirer ses serments perfides et ses fausses protestations, il se remit lui-même entre les mains de sir William Russel, qu'on avait envoyé en Irlande avec le titre de lord lieutenant, en 1594. (362) Malgré l'avis et l'opposition formelle de sir Henri Bagnal, maréchal de l'armée, Tyrone fut relâché. Il revint dans son pays, où il forma la résolution de se révolter ouvertement, et de ne pas se reposer plus longtemps sur la douceur ou sur l'inexpérience du gouvernement anglais. Il entra en négociation avec l'Espagne, et en tira un secours d'armes et de munitions. Alors il se mit à la tête de tous les chieftains irlandais, et commença dès ce moment à paraître un ennemi redoutable. Les naturels d'Irlande étaient si pauvres, qu'à peine ce pays misérable leur fournissait-il d'autres denrées que des troupeaux et du gruau d'avoine, qu'il leur était facile de cacher ou d'emmener avec eux à l'approche de l'ennemi; et, comme Élisabeth n'aimait pas à faire de grands frais pour soutenir ses armées, les Anglais ne pou-

vaient pousser loin leurs avantages sur ces rebelles, qu'il n'était pas aisé de poursuivre dans leurs marais, leurs bois, et les autres lieux inaccessibles où ils se retiraient. Ces obstacles disposèrent sir John Norris, général de l'armée anglaise, à prêter l'oreille aux propositions de trêve ou d'accommodement que lui fit Tyrone. Mais ce rebelle artificieux ne cherchait qu'à traîner ainsi la guerre en longueur. Il y réussit pendant quelques années; et le brave Norris, honteux de s'être laissé jouer et de n'avoir rien fait qui fût digne de son ancienne réputation, tomba malade et mourut de chagrin. Sir Henri Bagnal, nommé pour lui succéder dans le commandement de l'armée, fut plus malheureux encore : comme il s'avançait au secours du fort de Black-Water, assiégé par les rebelles, il se trouva environné d'ennemis, dans un terrain désavantageux ; pour comble d'infortune, le feu prit à son magasin de poudre, et les soldats, découragés par cet accident, furent mis en fuite. Lord Montacute, à la tête de la cavalerie anglaise, arrêta la poursuite; cependant quinze cents hommes, et le général lui-même, restèrent étendus sur la poussière. Cette victoire, si extraordinaire pour les Irlandais, releva leur audace, leur fournit des armes et des munitions, exalta la réputation de Tyrone, qui prit le titre de libérateur de sa patrie, et de protecteur de la liberté irlandaise.

Les ministres anglais sentirent alors que les troubles d'Irlande (363) étaient parvenus à un degré dangereux ; ils commencèrent à s'apercevoir que la méthode qu'on avait suivie d'abord, de temporiser, d'accorder des trêves, de s'accommoder avec les rebelles, de leur faire acheter leur grâce, en rendant une partie du butin dont ils s'étaient enrichis pendant leur révolte, servait seulement à encourager parmi eux l'esprit de mutinerie et de désordre. On résolut donc de pousser vigoureusement la guerre. La reine jeta les yeux sur Charles Blount, lord Mount-joy, homme jusque-là moins versé dans l'étude de l'art militaire que dans celle des belles-lettres, et auquel cependant cette princesse supposait autant de talents qu'il en fallait pour cette expédition. Mais le jeune comte d'Essex, avide de gloire, et désirant obtenir ce gouvernement pour lui-même, s'opposa au choix de Mountjoy, et représenta la nécessité de confier cet emploi important à un homme plus expérimenté dans la guerre, plus accoutumé aux affaires, d'une plus haute qualité, et d'une plus grande réputation que ce seigneur. Il était clair, par cette description, qu'Essex voulait se désigner lui-même. Il n'eut pas plus tôt manifesté le désir qu'il avait de ce gouvernement, que ses ennemis concoururent à le lui procurer avec encore plus de zèle que ses amis. Plusieurs de ceux-ci pensaient qu'il ne devait

jamais accepter, à moins que ce ne fût pour très peu de temps, aucun emploi qui l'éloignât de la cour, et qui l'empêchât de cultiver le goût que la reine montrait pour lui. Ses ennemis espéraient que, si son absence laissait une fois le loisir d'oublier les charmes de sa personne et de son esprit, sa conduite hautaine et précipitée refroidirait promptement une princesse dont le caractère impétueux exigeait de ses courtisans tant de soumission et d'obéissance. Mais Essex était incapable de tant de précautions, ou de prévoyance dans ses vues; et la reine, impatiente de soumettre les rebelles irlandais, et très prévenue en faveur du génie de l'homme qu'elle aimait, le choisit aussitôt pour gouverner l'Irlande, sous le titre de lord-lieutenant. Pour l'encourager davantage à cette entreprise, elle lui accorda, par ses patentes, l'autorité la plus étendue qu'on eût jamais confiée à aucun lieutenant il avait le pouvoir de pousser ou de finir la guerre, de pardonner aux rebelles, et de disposer des (364) emplois les plus considérables de ce royaume, comme il lui plairait. Pour mieux assurer ses succès, la reine ordonna la levée d'une armée de seize mille hommes d'infanterie et de treize cents chevaux, qu'elle fit augmenter ensuite jusqu'au nombre de vingt mille hommes de pied et de deux mille de cavalerie. On se persuada que des forces si considérables suffiraient pour accabler les rebelles dans une campagne, et pour assujettir totalement l'Irlande. Le comte de Nottingham, sir Robert Cecil, sir Walter Raleigh et lord Cobham, tous ennemis d'Essex, ne mirent aucun obstacle à ces préparatifs, et se flattèrent que, plus la reine compterait sur la réussite de cette expédition, plus il serait difficile que l'événement répondît à son attente. En conséquence de ces mêmes vues, ils secondèrent, plutôt qu'ils ne contredirent, les pompeux éloges que les nombreux et ardents amis du comte d'Essex faisaient partout de son vaste génie, de ses talents brillants, de son courage héroïque, de sa générosité infinie, et de son illustre naissance. Les habiles rivaux de sa faveur virent aussi sans jalousie l'enthousiasme où le peuple était à son égard. Ils avaient étudié son caractère, et senti que, si on lui apprenait par la contradiction, à se modérer et à mettre plus de prudence dans sa conduite, son esprit de franchise et d'intrépidité deviendrait invincible; ils résolurent de le laisser voguer à pleines voiles, et il les avait déjà trop déployées pour qu'il fût difficile de le pousser vers l'écueil qu'il semblait mépriser. On attacha des espions à sa suite, afin d'être instruit de ses démarches et de ses paroles, et de mieux tirer avantage de ses indiscrétions. Sa véhémence naturelle, qu'à la cour, au milieu de ses rivaux, il ne se donnait pas la peine de dissimuler, ne pouvait man-

quer, lorsqu'il ne se croyait environné que d'amis, de prêter des armes à la malignité.

Essex partit de Londres au mois de mars, aux acclamations de la populace; et, ce qui lui faisait plus d'honneur, accompagné d'un nombreux cortége de seigneurs et de gentilshommes attachés à sa fortune par affection pour sa personne, et qui se proposaient d'acquérir de la gloire et de l'expérience sous un général si renommé. Le premier acte d'autorité qu'il fit à son arrivée en Irlande fut conséquent à son caractère, en ce qu'il (365) y entrait à la fois de l'imprudence et de la générosité. Il nomma général de la cavalerie son ami intime, le comte de Southampton; ce seigneur avait déplu à la reine en se mariant en secret et sans son aveu; faute pour laquelle cette princesse défendit au comte d'Essex de l'employer à aucun commandement sous lui. Elle n'eut pas plus tôt appris cette désobéissance, qu'elle en réprimanda Essex, en lui ordonnant de retirer la commission qu'il avait donnée. Mais imaginant que quelques raisons qu'il avait opposées à la première défense d'Élisabeth devaient l'avoir convaincue, il eut la témérité de désobéir encore à ces seconds ordres. Ce ne fut qu'après qu'ils lui eurent été réitérés, qu'il put prendre sur lui de destituer son ami.

À son arrivée à Dublin, il délibéra avec le conseil d'Irlande sur les moyens de réduire les rebelles; et il commit alors une erreur capitale qui causa la ruine de son entreprise. Lorsqu'il était encore en Angleterre, il avait toujours blâmé la conduite des commandants, ses prédécesseurs, en ce qu'ils prolongeaient à dessein la guerre, harassaient leurs troupes à de petites expéditions, temporisaient avec les rebelles, et leur accordaient des trêves dont ceux-ci profitaient pour regagner des forces. Conformément a ces vues, il avait constamment insisté pour marcher d'abord dans la province d'Ulster contre Tyrone, l'ennemi principal; et les instructions données au comte avaient été dressées d'après ses intentions et ses résolutions déclarées si hautement. Mais le conseil d'Irlande lui persuada que la saison n'était pas assez avancée pour cette entreprise ; que les marais où les Irlandais se réfugiaient ordinairement ne seraient pas encore praticables pour les troupes anglaises, et qu'il valait mieux employer le temps actuel à quelque expédition à Munster. La raison secrète des conseillers d'Irlande, pour ouvrir cet avis, était que la plupart d'entre eux possédaient des terres dans cette province, et désiraient de déloger l'ennemi de leur voisinage mais le même esprit d'intérêt propre, qui leur

avait dicté le conseil, leur en dicta bientôt le désaveu, lorsqu'ils virent les suites fatales qui en résultèrent.

Essex réduisit tous les rebelles de Munster à se soumettre, ou à fuir dans les provinces voisines. Mais les Irlandais, voyant (366) les préparatifs formidables de la reine, en avaient conclu qu'elle voulait les subjuguer, ou même les exterminer entièrement, et ils considérèrent alors leur défense comme une cause commune ; l'armée anglaise ne se fut pas plus tôt retirée de Munster, que les habitants se révoltèrent encore et se liguèrent de nouveau avec le reste de leurs compatriotes. Dans ces entrefaites, les maladies causées par des marches longues et pénibles, et par l'intempérie du climat, se répandirent dans l'armée; à son retour à Dublin, vers le milieu de juillet, elle se trouva considérablement diminuée. Le courage des soldats était ralenti; car, malgré les avantages qu'ils avaient remportés dans quelques petites entreprises contre lord Cahir et d'autres chefs, ils avaient rencontré quelquefois plus de résistance qu'ils n'en attendaient de ce peuple qu'ils étaient accoutumés à mépriser. Comme ils étaient de nouvelle levée, et qu'ils n'avaient point d'expérience, un nombre inférieur d'ennemis en avait mis en fuite aux Glins un corps considérable. Essex fut si indigné de cet échec, qu'il cassa tous les officiers et décima les soldats. Cet exemple de sévérité, quoique nécessaire, intimida les troupes, et ne fit qu'augmenter leur éloignement pour cette guerre.

La reine apprit avec beaucoup de chagrin qu'une si grande partie de la saison se perdait à de si frivoles tentatives. Elle fut encore plus surprise qu'Essex eût adopté le même système qu'il avait tant désapprouvé dans les autres, et qu'il savait être si contraire à l'objet qu'eue s'était proposé. Afin de donner a ses troupes le temps de se refaire de leurs fatigues et de leurs maladies, il laissa la principale armée dans ses quartiers, et conduisit un petit corps de quinze cents hommes dans le comté d'Ophelie, contre les O'Connor et les O'More, qu'il soumit. Mais à son retour à Dublin, il trouva son armée si diminuée, qu'il écrivit au conseil d'Angleterre l'état où elle était, et que, s'il ne recevait pas incessamment un renfort de deux mille hommes, il lui serait impossible de rien tenter contre Tyrone pendant le reste de la saison. La reine envoya aussitôt le secours qu'Essex demandait, pour qu'il n'eût aucun prétexte de rester plus longtemps dans l'inaction. En effet, il commença enfin à rassembler ses troupes pour l'expédition d'Ulster. L'armée avait tant de (367) répugnance pour cette entreprise, et la réputation de Tyrone répandait tant de terreur parmi les soldats, que la plupart d'entre eux feignaient d'être

malades, ou désertaient pour éviter de combattre. Lorsqu'Essex eut distribué les garnisons nécessaires, à peine lui restait-il quatre mille hommes à conduire contre les rebelles. Il marcha néanmoins avec cette poignée de monde mais il sentit bientôt que, dans une saison si avancée, il ne pourrait rien faire d'important, surtout vis à vis d'un ennemi qui, malgré sa supériorité, évitait toujours d'en venir à une action décisive. Il consentit donc à une conférence que Tyrone lui fit proposer; et l'on convint à cet effet d'un lieu entre les deux camps ; les deux généraux s'y rendirent chacun de son côté, sans mener personne à leur suite. Une rivière les séparait; Tyrone y entra jusqu'à l'étrier de son cheval, tandis qu'Essex resta sur le rivage opposé. Après une heure d'entretien, où Tyrone marqua la plus humble soumission au lord-lieutenant, une suspension d'armes fut conclue jusqu'au premier de mai; suspension qui pourrait être renouvelée toutes les six semaines, ou rompue par l'un des deux partis, en avertissant l'autre quinze jours d'avance. Essex écouta aussi quelques propositions de paix, mais où Tyrone inséra les conditions les plus déraisonnables et les plus exorbitantes; elles donnèrent lieu de soupçonner dans la suite qu'alors le comte avait lié une correspondance très répréhensible avec l'ennemi.

L'issue si singulière d'une telle entreprise, la plus dispendieuse de toutes celles qu'Élisabeth eût jamais faites, irrita vivement cette princesse contre le comte d'Essex. Son indignation fut encore augmentée par d'autres circonstances de la conduite de ce général. Il écrivit à la reine et au conseil plusieurs lettres remplies d'expressions chagrines et emportées, et où il se plaignait de ce qu'on adoptait les diffamations de ses ennemis, et manifestait une âme à la fois hautaine et mécontente. La reine prit soin de l'informer à quel point elle était elle-même peu satisfaite de lui; mais elle lui commanda de rester en Irlande jusqu'à nouvel ordre.

Essex apprit en même temps la colère d'Élisabeth et le choix qu'elle avait fait de son ennemi sir Robert Cecil, pour la place (368) de président de la cour des pupilles, place à laquelle le comte aspirait lui-même. Il craignit que, s'il prolongeait davantage son absence, la reine n'achevât de s'aigrir contre lui, et il prit la résolution hardie qu'il avait vue réussir autrefois au comte de Leicester, le précédent favori d'Élisabeth. Leicester, informé, tandis qu'il était dans les Pays-Bas, qu'elle se plaignait amèrement de sa conduite, revint à Londres sans permission et ayant désarmé cette princesse par sa présence, son apologie et ses flatteries adroites, il trompa entièrement l'attente de ses ennemis. Essex, comparant plutôt les

circonstances que les caractères, suivit cet exemple et partit immédiatement. Il fit tant de diligence qu'il arriva à la cour avant que personne s'y doutât de son intention. Encore couvert de sueur et de poussière, il monte l'escalier du palais, traverse la chambre de présence, entre dans la chambre particulière, et ne s'arrête pas qu'il n'ait pénétré dans la chambre à coucher de la reine. Élisabeth venait de se lever et se mettait à sa toilette. Il se jeta à ses genoux, baisa sa main, et eut avec elle une conversation dont il fut si content, qu'il dit en sortant que, s'il avait souffert sur une mer orageuse, il rendait grâces au ciel du calme qu'il retrouvait au port.

Cette indulgence d'Élisabeth n'avait été que le premier effet de la surprise et du plaisir momentané de revoir son favori; lorsqu'elle se fut un peu recueillie, toutes les fautes du comte d'Essex se retracèrent à sa mémoire. Elle jugea nécessaire de dompter, par un traitement sévère, cet esprit altier et présomptueux qui, abusant de ses bontés, prétendait dominer dans ses conseils, posséder toute sa faveur, et agir dans les affaires les plus importantes, sans égard à ses ordres et à ses instructions. Lorsqu'Essex reparut l'après-dînée devant elle, il en reçut un accueil tout différent de celui du matin. Elle lui ordonna de garder les arrêts dans son appartement, et de rendre compte de sa conduite en présence du conseil privé. Malgré les réponses calmes et soumises qu'Essez fit pendant son interrogatoire, la reine le commit à la garde du lord chancelier Egerton, et lui interdit toute société, même celle de sa femme; ainsi que tout commerce de lettres entre eux. Essex (369) laissa échapper quelques expressions d'humilité et de douleur, mais pas une seule de ressentiment, et montra une soumission sans réserve aux volontés de la reine. Il déclara que son intention était de se retirer à la campagne, et de s'y renfermer désormais dans une vie privée, loin de la cour et dés affaires. Mais quoiqu'il affectât ce dépouillement de toute ambition, son âme hautaine était en proie à l'amertume de sa disgrâce et au dépit du triomphe de ses ennemis : il tomba malade au point qu'on crut sa vie en danger.

La reine avait toujours dit à tout le monde, et au comte d'Essex lui-même, que le but de sa sévérité à son égard était de le corriger et non de le perdre. Elle fut très alarmée quand elle apprit son état; elle fit faire une consultation sur sa maladie par huit médecins, les plus habiles du royaume; ils assurèrent qu'il y avait tout à craindre. Lorsqu'elle en fut informée, elle envoya le docteur James porter une potion au comte, et le chargea de lui dire, comme un remède qu'elle croyait sans

doute encore plus souverain, que si la démarche était décente, elle irait le voir elle-même. Les personnes qui étaient présentes, attentives à examiner la contenance d'Élisabeth dans ce moment, remarquèrent qu'elle avait les yeux baignés de larmes. Ces témoignages du retour d'affection de la reine pour Essex jetèrent l'alarme parmi la cabale de ses ennemis déclarés. Sir Walter Raleigh surtout, le plus implacable et le plus ambitieux, fut si frappé de cette révolution soudaine, qu'il en tomba malade à son tour. La reine se crut obligée de mettre le même baume à sa blessure, et envoya l'assurer qu'elle désirait fort son rétablissement.

Le spécifique dont Élisabeth se servit en faveur de ces deux rivaux, eut le même succès avec l'un et avec l'autre ; Essex ayant alors permission de voir sa femme, et commençant à concevoir des espérances plus flatteuses de sa fortune, fut bientôt hors de danger. On eut la malignité d'insinuer à la reine que cette maladie avait été entièrement jouée pour émouvoir sa sensibilité, et la reine reprit sa première rigueur à son égard. Le premier jour de l'an il lui écrivit, et lui envoya un présent magnifique, selon l'usage établi alors parmi les courtisans : elle lut la lettre ; (370) mais elle refusa le don. Cependant, après avoir déployé quelque temps cette sévérité, elle permit au comte d'Essex de retourner dans sa propre maison : quoiqu'il y fût strictement gardé, et qu'il eût défense de voir personne, il reçut cette grâce avec une si grande reconnaissance, qu'il écrivit à la reine pour l'en remercier. « Cet excès de bonté, lui disait-il dans sa lettre, laisse dans mon âme une aussi douce impression, que si votre majesté m'avait dit : *Ne meurs pas, Essex; car, quoique je punisse ton offense et t'humilie pour ton bien, cependant un jour je serai encore servie par toi*; et mon âme *prosternée*, répond : *J'espère en ce bienheureux jour*. Je soutiens, dans cette attente, avec résignation, avec patience, avec courage, et les peines de l'esprit, et les maux du corps. La comtesse d'Essex, fille de Francis Walsingham, avait, ainsi que son époux, un goût éclairé pour la littérature. La principale consolation dont Essex jouit, pendant ce temps de troubles et d'anxiété, était de lire avec elle les auteurs instructifs et agréables, qu'au milieu même de sa plus grande prospérité il n'avait jamais totalement négligés.

Plusieurs circonstances ranimaient la colère de la reine contre le comte d'Essex. Chaque nouvelle qu'elle recevait d'Irlande ne faisait que la convaincre de plus en plus de sa mauvaise conduite dans ce gouvernement, et des opérations inutiles auxquelles il avait employé tant d'hommes et tant d'argent. Loin que Tyrone fût soumis, il avait rompu la trêve en moins de trois mois, s'était joint à O'Donnel et à

d'autres mutins, et avait ravagé presque tout le royaume. Il se vantait d'être assuré de recevoir d'Espagne un secours d'hommes, d'argent et d'armes; il prétendait être le défenseur de la religion catholique; il exaltait avec arrogance le présent que lui avait fait le pape Clément VIII, d'une plume de phénix bénite, pour l'encourager à soutenir une si bonne cause. La reine, désirant de réprimer ce rebelle, revint à sa première intention, d'envoyer Mountjoy lord lieutenant en Irlande. Ce seigneur souhaitait qu'on rendît ce gouvernement à son ami le comte d'Essex; il fit d'abord tout ce qui lui fut possible pour se dispenser de lui succéder; il s'en excusa même, sous le prétexte de sa mauvaise santé; mais (371) Élisabeth le força d'accepter cet emploi. Mountjoy trouva l'île dans une situation presque désespérée. Cependant, en homme capable et plein de résolution, il en fut si peu découragé, qu'il marcha aussitôt contre Tyrone en Ulster. Il pénétra jusqu'au cœur de cette province, le siège principal des rebelles : il fortifia Derry et Mount-Norris pour brider les Irlandais; il les chassa de la campagne, et les obligea de chercher un asile dans les bois et dans les marais : il employa sir George Carew avec autant de succès en Munster et, par toutes ces opérations heureuses, il rendit une nouvelle vigueur à l'autorité de la reine dans ce pays.

Le parallèle de l'administration de Mountjoy avec celle du comte d'Essex aigrissait davantage Élisabeth contre son favori; et cette aigreur était encore excitée par les préventions et l'enthousiasme extravagant du peuple pour lui. On murmurait de l'injustice faite à son mérite en l'éloignant de la cour, et en le tenant dans la retraite. On dispersait secrètement des libelles contre Cecil, Raleigh, et tous les ennemis d'Essex. Cette affection populaire, toujours vive, semblait plutôt avoir gagné que perdu par sa disgrâce. Élisabeth avait déjà témoigné souvent la résolution de lui faire faire son procès à la chambre étoilée, pour justifier sa propre conduite vis-à-vis du public; mais sa tendresse pour le coupable l'emporta enfin sur sa rigueur, et elle se contenta de le faire examiner par le conseil privé. Le procureur général Coke entama l'accusation d'Essex, et le traita avec toute l'arrogance et la dureté que ce grand jurisconsulte exerçait ordinairement contre les malheureux. Il peignit des couleurs les plus fortes toutes les fautes, que ce seigneur avait commises dans son administration d'Irlande, comme d'avoir donné le commandement de la cavalerie à Southampton contre les instructions expresses de la reine, et de n'avoir pas attaqué Tyrone, au lieu de marcher à Leinster et à Munster l'ordre de chevalerie conféré à plusieurs personnes, l'entrevue secrète accordée à

Tyrone, et le retour subit d'Essex en Angleterre, au mépris des ordres de sa majesté, furent traités de démarches très répréhensibles. Coke exagéra encore l'indignité des conditions de paix qu'Essex avait permis à Tyrone de proposer; (372) conditions, dit-il, odieuses, abominables, où ce rebelle osait demander la tolérance publique d'une religion idolâtrique, un pardon absolu pour lui-même et pour tous les traîtres d'Irlande, et la restitution entière de toutes leurs terres et de tous leurs biens. Fleming, le solliciteur général, appuya sur l'état déplorable où le comte avait laissé ce royaume; Francis Bacon, fils, de sir Nicolas Bacon, qui avait été lord garde du sceau au commencement du règne d'Élisabeth, ferma l'accusation en retraçant les expressions peu mesurées contenues dans quelques lettres du comte d'Essex.

Lorsqu'il fat permis à l'accusé de parler pour sa propre défense, il débuta par renoncer, avec beaucoup de soumission et d'humilité, à toute intention de faire son apologie [276]. Il déclara qu'il était résolu, dans cette occasion, comme dans toute autre, à ne rien contester à sa souveraine il dit que, s'étant séparé du monde, et ayant abjuré tout sentiment d'ambition, il ne se faisait aucune violence pour avouer les fautes et les erreurs où la jeunesse, l'imprudence et tous ses autres défauts, avaient pu l'entraîner; que l'intérieur de son âme était si profondément affligé du juste courroux de la reine, que tous les autres malheurs dont il paraissait accablé n'entraient point en comparaison avec ce sentiment douloureux; qu'il consentait sans effort à faire une confession publique de tout ce qu'il plairait à sa majesté de lui imputer; qu'il ne mettait à cet aveu qu'une réserve, qu'il n'abandonnerait qu'avec la vie, c'était de protester de la loyauté et de la pureté de son cœur, de la sincérité de son attachement pour la reine, et du désir ardent qu'il avait toujours eu de la servir aussi parfaitement que son peu d'habileté pouvait le permettre que, si le conseil lui reconnaissait ces sentiments, il acquiescerait volontiers de son côté à toutes les peines que l'on voudrait lui faire subir. Ce discours fut prononcé avec tant d'éloquence, et un accent si pathétique, qu'il arracha des larmes à la plupart des auditeurs. Tous les membres du conseil privé ne firent aucune difficulté, en donnant leur jugement, de rendre témoignage à l'innocence des intentions du (373) comte; Cecil même, qu'il regardait comme son ennemi capital, eut avec lui les procédés les plus honnêtes et les plus humains. La sentence rendue par le lord garde du sceau, et à laquelle le conseil opina, était conçue en ces mots :

---

276 Lettres de Sidney, vol. 2, p. 200.

« Si cette cause avait été rapportée à la chambre étoilée, ma sentence aurait dû prononcer la plus forte amende à laquelle on ait jamais condamné quelqu'un dans cette cour, et une détention perpétuelle dans une maison convenable à un homme de la qualité du comte, c'est-à-dire la tour. Mais puisque nous formons un autre tribunal, où la clémence préside, la correction que je propose d'infliger au comte d'Essex est qu'il n'exerce plus les fonctions de membre du conseil, de comte maréchal d'Angleterre, et de grand maître de l'artillerie; qu'il retourne dans sa propre maison, et qu'il y reste détenu jusqu'à ce qu'il plaise à sa majesté de se relâcher sur cet article, et sur le reste de cet arrêt. Le comte de Cumberland fit une légère opposition à ce jugement, et dit que, s'il avait cru qu'il dût être exécuté à la rigueur, il aurait demandé un peu plus de temps pour y réfléchir ; qu'il le trouvait un peu sévère; et que tout commandant en chef pouvait aisément encourir une semblable peine : « Cependant, ajouta-t-il, comptant sur la clémence de sa majesté, je donne ma voix comme mes collègues. Le comte de Worcester expliqua son opinion en deux vers latins dont le sens était que *Quand les dieux sont offensés, les malheurs mêmes doivent être imputés à crime; et que les accidents n'excusent pas la transgression des ordres célestes*.

Bacon, si distingué ensuite par ses grandes places, et plus encore par son génie et son profond savoir, était cousin germain de Cecil, le secrétaire d'état, et neveu de lord Burleigh; mais, malgré ses talents extraordinaires, il avait été si peu protégé de sa famille, qu'il n'avait encore obtenu aucune place dans la magistrature, à laquelle il s'était destiné; Essex, qui savait discerner le mérite, et qui l'aimait passionnément, s'était lié d'une étroite amitié avec Bacon, et avait fait tous ses efforts, mais sans succès, pour lui procurer la charge de solliciteur général. Attentif à consoler son ami de ce désappointement, il lui avait fait don de dix-huit cent livres sterling de rente en fonds de terre. Le (374) public ne put excuser Bacon d'avoir plaidé devant le conseil contre son généreux bienfaiteur, quoique ce fût par ordre royal; mais la reine fut si satisfaite de la conduite de Bacon, qu'elle le chargea encore de faire l'extrait historique de la procédure du conseil, pour instruire la nation de la justice et de la douceur de la souveraine. Bacon, qui manquait plutôt de fermeté dans le caractère que de sensibilité dans le cœur, donna le tour le plus favorable qu'il lui fut possible pour Essex à tout ce qui s'était passé dans le cours de son affaire il peignit surtout avec énergie la respectueuse soumission que ce seigneur avait montrée en parlant de ses fautes. Lorsque Bacon lut cet

écrit à la reine, elle sourit à cet endroit, et dit qu'elle voyait bien qu'il n'était pas aisé d'oublier un ancien attachement. Bacon répondit qu'il aimait à croire qu'elle voulait ici parler d'elle-même.

Tout le monde s'attendait en effet que le comte d'Essex recouvrerait bientôt son premier crédit, et peut-être, comme il arrive dans les réconciliations dont le cœur se mêle, qu'il prendrait un empire plus fort qu'auparavant sur l'esprit de la reine, et serait, après cette disgrâce, plus en faveur que jamais. On se confirma encore davantage dans cette attente, lorsqu'on vit que, quoiqu'il fût toujours exilé de la cour, il était maintenu dans sa charge de général de la cavalerie que la liberté lui était rendue, et que tous ses amis avaient accès auprès de lui. Essex même paraissait déterminé à persévérer dans une modération qui jusqu'alors lui avait si bien réussi, et que la reine, par ses diverses corrections, avait tâché de lui rendre habituelle. Il lui écrivit qu'il baisait la main de sa majesté et la verge dont elle l'avait châtié, mais qu'il ne jouirait d'aucune joie jusqu'à ce qu'elle daignât l'admettre en sa présence, qui avait toujours été la source de son bonheur le plus doux ; qu'il était maintenant résolu d'expier ses erreurs passées, et de se retirer dans une campagne solitaire, où il s'écrierait, à l'exemple de Nabuchodonosor : « Que ma demeure soit parmi les animaux des champs ; que l'herbe dont le bœuf se nourrit soit mon seul aliment; que je sois trempé de la rosée du Ciel, jusqu'à ce qu'il plaise à la reine de me rendre l'usage de la raison. » Élisabeth fut touchée de ces sentiments, et répondit qu'elle souhaitait de tout (375) son cœur que sa conduite fût d'accord avec ses expressions; qu'il avait abusé longtemps de sa patience, et qu'il était juste qu'elle éprouvât enfin sa soumission; que jamais le roi son père n'aurait eu en pareil cas autant d'indulgence qu'elle; mais que, si le creuset des afflictions produisait de si bons effets, elle aurait dorénavant meilleure opinion de sa propre chimie.

Le comte d'Essex avait la ferme des vins doux. Son privilège étant près d'expirer, il attendait patiemment que la reine le renouvelât, et regardait cet événement comme une circonstance critique qui déciderait s'il pouvait encore espérer de rentrer en faveur. Mais Élisabeth avec des manières douces et séduisantes, n'en avait pas moins un caractère impérieux et rigide ; les ennemis du comte, qui l'obsédaient sans cesse, trouvèrent le moyen de persuader à cette princesse que l'esprit hautain de ce favori n'était pas suffisamment humilié; qu'il fallait l'éprouver encore par une dernière mortification; et qu'elle ne pouvait le recevoir en grâce avec

sûreté qu'après cette épreuve. La reine lui refusa donc de renouveler son privilège ; elle ajouta même, d'un style méprisant, qu'il fallait diminuer les fourrages aux animaux indomptables.

Cet excès de rigueur détermina la perte totale de ce jeune seigneur, et fut une source perpétuelle de chagrins et d'amertumes pour la reine même. Essex, qui n'avait contenu si longtemps l'orgueilleuse impétuosité de son caractère qu'avec des efforts extrêmes, Essex, dont la patience était épuisée, imagina qu'Élisabeth ne s'apaiserait jamais. Rempli de cette idée, il franchit en un instant toutes les bornes de la prudence, et résolut de se relever par ses propres forces, en poussant ses ennemis à toute extrémité. Pendant sa plus grande faveur même, il s'était accoutumé à se conduire avec hauteur vis-à-vis de la reine, et, comme cette conduite lui était naturelle et lui réussissait quelquefois, il s'était persuadé que c'était la seule manière de subjuguer cette princesse. Lorsqu'il se vit réduit au désespoir, il cessa de se contraindre, et se dépouilla de toute apparence de résignation et de respect. Enivré de la faveur publique qui l'environnait, il employa de nouveau tous les moyens de se l'attacher encore davantage, et tâcha d'augmenter cette bienveillance (376) générale en tenant maison ouverte; genre de vie qui ne convenait ni à sa situation actuelle, ni aux circonstances où il se trouvait. Ses emplois précédents l'avaient mis à portée de former d'étroites liaisons avec un grand nombre de militaires; et il attira, par un redoublement de caresses et d'affabilité, tous les aventuriers téméraires dont l'affection pouvait devenir utile à ses vues présentes. Il rechercha secrètement la confiance des catholiques; mais il fonda ses principales espérances sur les puritains, qu'il caressa ouvertement, et dont il parut adopter totalement les manières. Il engagea les plus célèbres prédicants de cette secte à fréquenter son hôtel, qui devint journellement le temple de leurs sermons et de leurs prières, et il invita les plus zélés de ce parti qui fussent à Londres de se rendre à ces pieux exercices. Telle était la disposition qui commençait alors à prédominer parmi les Anglais, qu'au lieu des fêtes et des spectacles publics qu'on employait anciennement pour gagner la populace, rien ne favorisait si efficacement les desseins d'un chef ambitieux pour se faire des créatures que ces amusements fanatiques. Comme les prédicants puritains inculquaient souvent dans leurs sermons la doctrine de la résistance au magistrat civil, ils préparaient les esprits de leurs auditeurs aux projets séditieux qu'Essez méditait secrètement.

La franchise du caractère de ce seigneur le disposait mal à réussir dans une entreprise aussi difficile et si dangereuse. Il se permit les discours les plus libres, jusqu'à dire, sans mystère, que la reine était devenue vieille, et avait maintenant l'esprit aussi courbé que le corps. Quelques dames de la cour, qu'Essex avait négligées autrefois, se vengèrent en instruisant Élisabeth de ces particularités désobligeantes, et l'irritèrent extrêmement contre lui. Cette princesse fut toujours très sensible sur ce point quoiqu'elle approchât de soixante-dix ans, elle souffrait que ses courtisans, et même les ambassadeurs étrangers, lui vantassent sa beauté; toute la force et la justesse de son esprit ne purent jamais la guérir de cette faiblesse ridicule [277].

---

277 La plupart des courtisans d'Élisabeth feignaient de l'amour et des transports pour elle, et prenaient avec sa majesté le langage de la passion et de la galanterie. Sir Walter Raleig, ayant été disgraciée, écrivit la lettre suivante à son ami sir Robert Cecil, avec le désir, sans doute, qu'ette fût montrée à la reine. « Jamais mon coeur n'avait été aussi déchiré qu'il l'est aujourd'hui, que j'apprends le départ de la reine. Elle m'abandonne seul dans une prison obscure, moi qui l'ai suivie pendant tant d'années, dans un si grand nombre de voyages, et avec tant d'amour et d'empressement. Du moins lorsque j'étais à portée d'avoir de ses nouvelles tous les deux ou trois jours, ma peine était plus supportable; mais me voilà précipité dans un abîme de douleur, moi, qui étais accoutumé à voir conduire un courcier, comme Alexandre, chasser comme Diane, et marcher comme Vénus. Tantôt elle paraissait semblable à une nymphe dont le zéphyr agite les beaux cheveux flottants sur un cou d'albâtre; tantôt, négligemment assise sous un ombrage frais, on l'eût prise pour une déesse ; quelquefois elle chantait comme un ange; quelquefois les accords mélodieux de son clavecin surpassaient les prodiges d'Orphée. Voyez les revers affreux qu'on éprouve ici-bas ! Une seule faute m'a tout ravi. 0 gloire, qui ne s'épure que dans l'infortune, qu'es-tu devenue ! Toutes les blessures se cicatrisent, hors celles de l'imagination toutes les colères s'apaisent, hors celle des femmes. Quelle est la pierre de touche de l'amitié, si ce n'est le malheur? En quoi consiste la clémence, si ce n'est à pardonner lorsqu'on a le droit de punir? La miséricorde a est un attribut de la divinité; la vengeance n'est qu'une passion humaine et brutale. Tout est-il fini? L'amour, les soupirs, les regrets, les désirs, n'emporteront-ils pas la balance sur une faute légére! Une goutte de fiel ne peut-elle se perdre dans un torrent de douceur? Il faut donc que je m'écrie : *Spes et fortuna, valete*. Elle est partie, celle en qui je reposais toute ma confiance; il ne lui reste pas le moindre penchant à me faire grâce, ni le moindre souvenir de ses anciennes bontés. Faites donc de moi maintenant tout ce qu'il vous plaira. Je suis plus las de la vie que mes ennemis ne sont ardents à me l'arracher. Si j'avais péri pour la reine, au lieu de périr par ses coups, je me serais cru trop heureux. (Murden,

(377) Essex employa un autre expédient, plus désagréable à la reine, s'il est possible, que ces sarcasmes sur son âge et sur sa difformité ; ce fut d'avoir secrètement recours au roi d'Écosse, proche parent et héritier de cette princesse. Jacques avait échappé cette année à une conspiration du comte de Gowry, très dangereuse, quoique mal concertée. Sa délivrance eut même cette (378) circonstance amère, que les ecclésiastiques persistèrent obstinément à soutenir en face à ce prince, et malgré des preuves invincibles, qu'on n'avait pas conspiré contre lui. Fatigué de régner sur des sujets si turbulents et si factieux, il jetait un œil de convoitise sur la succession d'Angleterre. A mesure qu'Élisabeth avançait en âge, le désir de monter sur le trône s'augmentait en lui, non seulement pour ajouter à sa puissance et à sa grandeur, mais pour la satisfaction de gouverner un peuple beaucoup plus traitable et plus soumis. Il négociait avec toutes les cours de l'Europe dans l'intention de s'assurer des amis et des partisans : il ne négligeait pas même la cour de Rome ni celle d'Espagne; et, sans contracter d'engagements positifs, il flattait les catholiques, en cas qu'il vînt à succéder à la reine, d'une liberté plus

---

p.657.) On remarquera que cette nymphe, cette Vénus, cette déesse, cet ange, avait alors environ soixante ans. Cependant cinq ou six ans après, elle permettait encore qu'on se servit du même langage avec elle. Sir Henri Unton, son ambassadeur en France, lui racontait un jour la conversation qu'il avait eue avec Henri IV. Ce monarque, après avoir présenté Unton à la belle Gabrielle sa maîtresse, lui demanda ce qu'il en pensait. « Je fus avare d'éloges, dit l'ambassadeur, et je lui répondis que, si je pouvais, sans l'offenser, m'expliquer davantage à ce sujet, j'oserais l'assurer que j'avais le portrait d'une maîtresse beaucoup plus belle, et que ce portrait était encore fort au-dessous de la perfection de l'original. J'exige de votre amitié pour moi, me dit Henri, que vous me fassiez voir ce portrait, si vous l'avez sur vous. Je fis d'abord quelques difficultés ; néanmoins il me pressa de manière que je satisfis sa curiosité, mais avec précaution et tenant toujours le portrait dans ma main. Il le considéra avec enthousiasme et admiration en convenant que j'avais raison. *Je me rends*, s'écria-t-it, en protestant qu'il n'avait jamais rien vu de pareil, et il le baisa deux ou trois fois avec respect, mais sans que je m'en dessaisisse. A la fin il m'arracha ce portrait avec une sorte de violence, en me jurant que je pouvais lui dire adieu qu'il ne le rendrait pas pour tous les trésors du monde ; qu'il n'était rien dans l'univers qu'il ne se crût heureux de sacrifier pour poséder une peinture si précieuse, et il ajouta mille autres choses passionnées. (Murden, p. 718. Pour avoir d'autres détails sur cet article voyez l'ingénieux auteur (Hor. Walpole) du *Catalogue des princes et des grands seigneurs qui ont écrit* (Catalogue of royal and noble Authors), art. Essex.

étendue que celle qui leur restait actuellement. Élisabeth était la seule tête couronnée de l'Europe à laquelle il n'osa jamais parler de ses droits héréditaires. Il savait qu'en vain son grand âge l'avertissait de se désigner un héritier; qu'elle ne pouvait soutenir, sans horreur, la perspective de sa propre mort; et qu'elle était résolue à retenir lui et tous ses concurrents dans une entière dépendance.

Essex descendait de la maison royale d'Angleterre par les femmes; quelques-uns de ses partisans outrés avaient eu l'imprudence de mêler son nom à ceux des autres prétendants à la couronne mais il eut grand soin de faire assurer Jacques, par Henri Lée, qu'il envoya secrètement en Écosse, que, loin d'entretenir de pareilles vues d'ambition, il ne songeait qu'à mettre en usage tous les moyens possibles d'arracher incessamment à Élisabeth une déclaration positive en faveur de ce monarque. Jacques écouta volontiers les propositions du comte à ce sujet; mais il n'approuva pas les mesures violentes qu'il comptait prendre pour réussir. Essex avait communiqué son plan à Mountjoy, lord lieutenant d'Irlande comme jamais personne ne porta aussi loin que lui l'art de s'attacher des amis et de disposer d'eux, il était même parvenu à persuader à cet homme, d'une vertu rare et d'une prudence consommée, d'entrer dans son projet. Mountjoy devait ramener une partie de son armée en Angleterre, et forcer la reine à déclarer le roi d'Écosse son (379) successeur [278]. Jacques rejeta cet expédient dangereux : Essex, emporté par sa fougueuse impatience, tâcha toujours d'engager Mountjoy à ne se pas désister de ce projet; mais le lieutenant, qui croyait qu'une telle violence pouvait être prudente, et même justifiable, lorsqu'elle était autorisée par un prince souverain, proche héritier du trône, la trouva insensée et criminelle dès qu'elle ne pouvait être tentée que par des sujets, et s'y refusa. Cependant la correspondance entre Essex et la cour d'Écosse continua de même avec beaucoup de secret et de cordialité. Non seulement il se concilia la faveur de Jacques, il le prévint aussi contre ses propres adversaires, en les peignant à ce prince comme formant un parti opposé à ses droits d'hérédité, entièrement dévoué aux intérêts de l'Espagne, et défenseur des chimériques prétentions de l'infante.

L'infante et l'archiduc Albert avaient fait à la reine quelques avances pour la paix. Boulogne, ville neutre, fut choisie pour le lieu de la conférence. Sir Henri Nevil, le résident anglais en France, Herbert, Edmondes, et Béale, s'y rendirent

---

278 Mémoires de Birch, vol. 2, p. 471.

comme ambassadeurs de l'Angleterre ; ils ouvrirent les négociations avec Zuniga, Carillo, Richardot, et Verheiken, ministres de l'Espagne et de l'archiduc ; mais les conférences se rompirent tout à coup, à propos d'une dispute de cérémonial. Entre les états de l'Europe, l'Angleterre avait toujours eu la préséance sur la Castille, l'Aragon, le Portugal et les autres royaumes dont la monarchie d'Espagne était composée ; Élisabeth insista pour conserver cet ancien droit, qu'elle prétendit ne devoir pas perdre par la réunion de ces différents états; elle soutint que, si l'Espagne, dans la situation présente, l'emportait sur l'Angleterre, en étendue et en puissance, l'Angleterre avait à son tour sur elle l'avantage de l'antiquité, seul fondement légitime et durable de la préséance entre les royaumes comme entre les maisons. La reine consentit néanmoins, pour montrer ses dispositions pacifiques, à se contenter de l'égalité. Mais, comme l'Espagne avait toujours disputé la préséance à la France même, à qui l'Angleterre la cédait, les ministres espagnols ne (380) voulurent jamais entamer l'objet des conférences jusqu'à ce que leur supériorité de rang fût reconnue [279]. Pendant les préliminaires de cette négociation manquée, le comte de Nottingham, l'amiral, le secrétaire d'état Cecil, et le trésorier lord Buckhurst, décelèrent leur penchant vers la paix. Mais la nation anglaise, échauffée par ses succès, et animée de l'ardeur de piller et de conquérir, préférait la guerre et il fut aisé à un homme aussi populaire que le comte d'Essex d'insinuer à la multitude ainsi disposée que ces ministres avaient sacrifié à l'Espagne les intérêts de leur patrie, et qu'ils n'hésiteraient même pas à recevoir un souverain de cette nation ennemie.

Essex ne se borna pas à ces artifices pour décrier ses adversaires il concerta des moyens, plus violents pour les perdre. Cuffe, son secrétaire, homme d'un caractère arrogant et hardi, qui avait pris beaucoup d'empire sur son maître, fut le principal instigateur de ces résolutions dangereuses. On forma un conseil de mécontents, qui s'assemblaient ordinairement à l'hôtel Drury. Sir Charles Davers, auquel la maison appartenait, le comte de Southampton, sir Ferdinando Gorges, sir Christophe Blount, sir John Davies, et John Littleton, le composèrent. Essex, qui se vantait d'avoir à ses ordres cent vingt barons, chevaliers ou gentilshommes de distinction, et qui se confiait encore davantage dans son crédit sur la populace, communiqua à ses associés les desseins secrets, qu'un parti si puissant lui avait inspirés. Entre tous les projets criminels qu'une rage aveugle et le désespoir lui

[279] Mémoires de Winwood, p. 186 et 226.

avaient suggérés, on mit en délibération ce qu'il faudrait faire quand on aurait pris les armes, et s'il convenait de commencer par se saisir du palais, de la tour, ou de l'un et l'autre à la fois. Le premier parti fut jugé le meilleur, et l'on concerta les mesures nécessaires pour y réussir. On convint que sir Christophe Blount, avec un détachement choisi, s'emparerait des portes du palais; que Davies en occuperait la salle ; Davers, la salle des gardes et la chambre de présence; que le comte d'Essex s'introduirait par le côté de la Tamise suivi d'un corps de ses partisans, et qu'avec toutes les (381) démonstrations possibles d'humilité, il supplierait la reine d'éloigner ses ennemis de la cour; qu'on l'obligerait d'assembler un parlement, et qu'alors on formerait, d'un consentement unanime, un nouveau plan d'administration.

Tandis que l'on agitait ces projets insensés, plusieurs motifs d'alarme furent communiqués à la reine ; elle envoya Robert Sackville, fils du trésorier, à l'hôtel d'Essex, sous prétexte de voir le comte, mais, en effet, pour observer s'il y avait un certain concours de monde dans les alentours et quelques préparatifs extraordinaires qui menaçassent d'une révolte. Peu de temps après, Essex reçut ordre de se rendre au conseil, qui était assemblé chez le trésorier. Tandis qu'il réfléchissait sur cette circonstance, en la rapprochant de la visite inattendue de Sackville, on lui remit un billet par lequel il était averti de pourvoir à sa sûreté. Il en conclut que toute la conspiration était découverte, ou du moins soupçonnée, et que le moindre châtiment qu'il dût attendre serait une prison nouvelle et plus rigoureuse : il se dispensa en conséquence d'aller au conseil, en prétextant une indisposition, et envoya chercher sur-le-champ ses associés les plus intimes, pour conférer avec eux sur la situation critique de ses affaires. Ils délibérèrent s'ils renonceraient à tous leurs projets, en sortant du royaume, ou s'ils se saisiraient à l'instant du palais avec les forces qu'ils pourraient rassembler, ou bien enfin s'ils se confieraient à l'affection que l'on connaissait généralement aux citoyens de Londres pour le comte. Essex se déclara contre la première proposition, et protesta qu'il n'était rien à quoi il n'aimât mieux s'exposer qu'à mener la vie d'un fugitif. Il paraissait impraticable de s'emparer du palais sans s'être disposé pour cette tentative, surtout lorsque la reine semblait instruite de leurs projets, et, comme on en était informé, avait pris la précaution de doubler sa garde ordinaire. Il ne restait donc d'autre expédient que celui de faire soulever la cité en se confiant à l'affection du peuple. Pendant que les conjurés balançaient les inconvénients et l'utilité de cette ressour-

ce, un homme vint, comme chargé de cette commission, les assurer de la bonne volonté des habitants de Londres, et protester qu'on pouvait compter sur eux. Essex s'était (382) toujours étourdi, dans toutes ses vaines entreprises, par l'idée de son crédit parmi la populace; et, il imagina follement qu'avec la seule assistance de la multitude, il serait en état de renverser le gouvernement d'Élisabeth, affermi par le temps, révéré pour sa sagesse, conduit avec vigueur, et en harmonie avec le sentiment général de la nation. Le dessein extravagant de faire révolter la cité fut résolu sur-le-champ ; on n'en différa l'exécution que jusqu'au lendemain; et l'on envoya avertir tous les amis d'Essex que Cobham et Raleigh avaient conspiré sa mort, et qu'il avait besoin de secours.

Le lendemain les comtes de Southampton et de Rutland, les lords Sandys et Monteagle, avec environ trois cents gentilshommes distingués par leur fortune et par leur nom, accoururent à l'hôtel d'Essex. Le comte leur apprit le danger auquel il prétendait que les cabales de ses ennemis l'exposaient. Aux uns il dit qu'il voulait se jeter aux pieds de la reine, et réclamer sa justice et sa protection; aux autres il vanta son crédit dans la ville, en ajoutant que, quoi qu'il pût arriver, cette ressource ne lui manquerait pas. Élisabeth était informée de tout ce qui se passait, au moyen des avis que sir Ferdinando Gorges, à ce qu'on présume, faisait parvenir à Raleigh. Ayant donné ordre aux magistrats de Londres de tenir la milice prête à marcher au moindre signal, elle envoya Égerton, lord chancelier, le comte de Worcester, sir William Knollys, contrôleur, et Popham, lord chef de justice, chez le comte d'Essex, pour savoir la cause de ces mouvements extraordinaires. Ce ne fut qu'avec difficulté qu'on leur permit d'entrer par une espèce de guichet; mais, excepté le boursier, on laissa tous leurs domestiques en dehors. Il y eut d'abord quelque altercation; ils sommèrent les clients d'Essex par leur serment de fidélité, de mettre bas les armes; cette multitude furieuse ne répondit qu'en les entourant et les menaçant à son tour. Essex, voyant qu'il n'avait plus rien à ménager, prit le parti de laisser ces députés de la cour prisonniers chez lui, et de poursuivre l'exécution de son premier projet. Il sortit suivi de deux cents hommes, armés seulement de leurs épées. Il fut joint avant d'entrer dans la ville par le comte de Bedford et lord Cromwell. Alors il s'écria à haute (383) voix : *Pour la reine ! Pour la reine ! On en veut à ma vie*; et marcha vers la maison de Smith, shérif, sur lequel il comptait absolument. Les bourgeois accoururent en foule autour du comte avec l'air de la surprise; mais en vain il leur dit que l'Angleterre était vendue à l'infan-

te ; en vain il les exhorta à prendre sur-le-champ les armes, s'ils voulaient lui rendre service ; pas un ne parut disposé à se joindre à lui. Sitôt que le shérif sut qu'il approchait de sa maison, il en sortit par une porte de derrière, et se rendit chez le lord maire. Dans ces entrefaites, Essex, remarquant la froideur des citoyens, et apprenant qu'il venait d'être proclamé traître par le comte de Cumberland et lord Burleigh, commença à désespérer de réussir, et ne songea plus qu'à se retirer chez lui. Mais il trouva toutes les rues barricadées sur son passage, et gardées par la milice de la ville, sous le commandement de sir John Levison. Il tenta de forcer cet obstacle. Tracy, jeune gentilhomme qu'il aimait beaucoup, fut tué dans l'action, ainsi que deux ou trois citoyens de Londres. Le comte, suivi d'un petit nombre de ses partisans, car la plupart l'avaient secrètement abandonné, fut obligé de gagner la Tamise; il se jeta dans une barque, et se rendit ainsi à son hôtel. Il trouva que Gorges, qu'il avait envoyé auparavant pour capituler avec le chancelier et les autres conseillers d'état, leur avait fait ouvrir les portes, et s'était rendu avec eux à la cour. Essex, alors au désespoir, et n'écoutant plus que les conseils furieux de Sandys, sembla résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et à périr courageusement l'épée à la main plutôt que de porter sa tête sur un échafaud. Cependant, après quelques pourparlers, après avoir demandé en vain d'abord des otages, et ensuite des conditions aux assiégeants, il se rendit à discrétion; il se contenta de prier qu'on lui accordât un traitement honnête et une audience impartiale.

La reine qui, pendant tout ce tumulte, s'était conduite avec autant de sang-froid et de sécurité que si ce n'eût été qu'une rixe populaire où rien ne l'intéressât, donna bientôt l'ordre de faire le procès aux criminels les plus considérables. Les comtes d'Essex et de Southampton furent assignés à comparaître devant un jury composé de vingt-cinq pairs, où Buckhurst (384) présidait comme grand-maître. Le crime des prisonniers était trop évident pour admettre aucun doute; indépendamment de la révolte dont tout le monde avait été témoin, les conférences criminelles tenues à l'hôtel Drury, étaient incontestablement prouvées. Sir Ferdinando Gorges déposa lui-même, en présence des jurés, tout ce qu'il savait. On lut seulement aux pairs, selon l'usage du temps, les aveux du comte de Rutland, des lords Cromwell, Sandys et Monteagle, de Davers, Blount et Davies. Les meilleurs amis d'Essex furent scandalisés de l'audace avec laquelle il protestait de son innocence et de la pureté de ses intentions mais il les révolta encore plus par la malignité

vindicative qui lui fit accuser, sans la moindre vraisemblance, le secrétaire d'état Cecil d'être livré aux intérêts de l'infante. Cecil, qui s'était attendu à cette accusation, se présenta devant les jurés, et somma Essex d'en produire les preuves, qu'après un mûr examen on trouva très faibles et très frivoles. Lorsque la sentence fut prononcée, Essex parla comme un homme déterminé à la mort. Il ajouta seulement qu'il serait fâché que la reine le soupçonnât de dédaigner sa clémence; mais qu'il ne voulait pas non plus qu'on le crût capable de faire des bassesses pour l'obtenir. La conduite de Southampton fut plus modérée et plus soumise; il sollicita les pairs de lui accorder leurs bons offices, et le fit avec tant de modestie et de décence, que tout le monde en fut attendri.

La circonstance la plus remarquable du procès d'Essex fut de voir Bacon porter la parole contre lui. Il n'était point avocat de la couronne ; ainsi les fonctions de sa place ne l'obligeaient pas d'assister à ce jugement cependant, pour faire sa cour à la reine, il ne rougit pas de poursuivre la mort de son ami et de son protecteur, dont il avait tant de fois reçu des marques de générosité. Il compara la conduite d'Essex, lorsqu'il affectait de craindre les tentatives de ses adversaires, à celle de l'Athénien Pisistrate, qui se blessa lui-même, et en faisant accroire au peuple que ses ennemis avaient attenté à sa vie, obtint des gardes, dont il se servit ensuite pour subjuguer sa patrie.

Lorsqu'Essex eut passé quelques jours dans le silence et la solitude de la prison, les réflexions vinrent enfin abattre son (385) orgueil, non par la crainte de la mort, mais par l'intérêt de son salut. La religion, dont auparavant il avait voulu faire un instrument de son ambition, s'empara de son âme, et l'emporta sur tout autre sentiment, sur toute autre considération. Ses directeurs spirituels lui persuadèrent qu'il n'obtiendrait jamais les miséricordes du Ciel, s'il ne faisait pas une confession sincère de sa trahison; et il donna au conseil le détail exact de ses desseins les plus criminels, ainsi que de sa correspondance avec le roi d'Écosse, il n'épargna pas même ses amis les plus intimes, tel que lord Mountjoy, qu'il avait engagé dans sa conspiration. Essex chercha à apaiser ses remords actuels par ses aveux expiatoires, qu'en tout autre temps de sa vie il aurait regardés comme plus honteux que le crime même dont il témoignait, du repentir. Il nomma entre les conjurés sir Harry Nevil, homme de mérite, quoiqu'il paraisse n'avoir jamais consenti aux propositions qui lui furent faites, et qu'on n'eût à lui reprocher que de n'avoir pas révélé la trahison du comte ; rôle qui répugne naturellement à tout

homme d'honneur. Nevil fut jeté en prison, et subit une persécution sévère. Mais la reine, satisfaite de la conduite de Mountjoy comme commandant en Irlande, le maintint dans son gouvernement, et sacrifia son ressentiment à l'intérêt public.

Élisabeth ambitionnait la gloire attachée à la clémence; et, dans tous les grands exemples de sévérité qu'elle avait donnés pendant son règne, elle avait toujours affecté beaucoup de répugnance et d'irrésolution mais la situation actuelle du comte d'Essex ranimait toute son affection et la tenait réellement dans l'agitation et l'indécision la plus cruelle. Elle éprouvait un combat perpétuel entre la vengeance et l'inclination, l'orgueil et la pitié, le soin de sa propre sûreté et celui des jours de son favori : dans cet état de trouble, peut-être cette princesse était-elle encore plus à plaindre que le comte d'Essex même. Elle signa l'ordre de l'exécuter; elle le révoqua elle résolut de nouveau de le livrer à la mort, et sentit bientôt un nouveau retour de tendresse. Les ennemis d'Essex obsédèrent la reine; ils lui dirent qu'il désirait lui-même de mourir, et qu'il avait assuré que tant qu'il vivrait elle ne serait jamais en sûreté. Vraisemblablement cet acte de pénitence et cette marque d'intérêt pour (386) les jours d'Élisabeth produisaient un effet contraire à ce que les ennemis du comte en espéraient, et ranimaient le sentiment passionné qu'elle avait eu si longtemps pour le malheureux prisonnier. Mais ce qui endurcit principalement son cœur contre lui fut l'obstination supposée de ne jamais implorer sa clémence, démarche qu'à toute heure elle attendait de lui. Elle consentit enfin à son exécution. Il laissa paraître en mourant des marques de contrition et de piété plutôt que de frayeur, et reconnut l'équité du jugement qu'il allait subir. Il avait demandé que son exécution se fît sans éclat dans la Tour; et, cette grâce lui fut accordée. Il craignait, disait-il, que l'amour et l'attendrissement du peuple ne réveillassent son orgueil, lorsque, courbé sous le bras vengeur de l'Être suprême, l'humilité était l'unique sentiment qu'il voulût éprouver [280]. La reine jugea sans doute aussi qu'il serait plus prudent de dérober ce triste spectacle aux yeux du public. Sir Walter Raleigh vint à la Tour exprès, dans ce moment, et vit par une fenêtre le supplice d'Essex ; cette dureté de la part de Raleigh augmenta encore la haine générale qu'il s était attirée depuis longtemps. On pensa qu'il n'avait voulu que réjouir ses regards du sang de son ennemi; il s'efforça vainement de justifier cette démarche; aucune apologie ne put en effacer l'horreur. L'acharnement et la

[280] Sermon sur l'exécution d'Essex, par le docteur Barlow ; Bacon, vol. 4, p. 534.

cruauté avec lesquels il avait pressé la perte d'Essex, quand la haine de Cecil même semblait désarmée, furent toujours regardés comme le principe de cette curiosité inhumaine et lâche.

Le comte d'Essex n'avait que trente-quatre ans, lorsque son caractère fougueux, imprudent, emporté, le conduisit à une fin si funeste et si prématurée. Cet exemple, comme beaucoup d'autres, nous donne lieu de gémir sur la fragilité de la nature humaine. Il est affreux sans doute qu'un homme né avec des vertus et des talents si sublimes, la générosité, la sincérité, la sensibilité, la valeur, l'éloquence, l'habileté, en se laissant, dans les derniers temps de sa vie, dominer par ses passions impétueuses, se soit ainsi perdu lui-même, et ait même enveloppé dans sa ruine la plupart de ses amis. L'indulgence et la passion (387) d'Elisabeth avaient élevé le comte d'Essex au faîte des honneurs avant qu'il l'eût mérité; et, selon les apparences, elles furent aussi la principale cause de sa catastrophe. Également certain de la prévention de cette princesse en sa faveur, et de son propre mérite, il osa la traiter avec une hauteur que ni son amour, ni la dignité de son rang ne pouvaient tolérer. Comme son penchant à la tendresse, dans un âge si avancé, la rendait naturellement ridicule, pour ne pas dire haïssable aux yeux du comte, la franchise imprudente dont il faisait profession découvrit ce qu'il pensait sur ce point trop ouvertement pour ne pas blesser l'orgueil jaloux d'Élisabeth. L'avantage qu'Essex avait toujours tiré de tant de raccommodements et de retours de tendresse n'avait fait que l'enhardir à se permettre de nouveaux torts, jusqu'à ce qu'il les eût portés au point d'épuiser la patience de cette princesse. Il oublia que, si elle conservait quelquefois les faiblesses d'une femme, elle finissait toujours par les sacrifier aux sentiments d'une souveraine.

Quelques-uns des complices d'Essex, Cuffe, Davers, Blount, Meric, Davies, furent jugés, condamnés, et tous exécutés, à l'exception de Davies. La reine fit grâce au reste, persuadée que leur attachement pour ce seigneur, et leur zèle pour sa sûreté, les avaient engagés seuls dans sa révolte, et qu'ils ignoraient ce qu'il y avait de plus criminel dans ses intentions. On ne sauva la vie à Southampton qu'avec beaucoup de difficulté, et il fut retenu en prison jusqu'à la fin de ce règne.

Le roi d'Écosse craignant que sa correspondance avec Essex n'eût été découverte, et qu'Élisabeth n'en fût irritée, envoya en Angleterre le comte de Marre et lord Kinloss pour féliciter la reine d'être heureusement échappée au péril de cette dernière conspiration. Mais ces ambassadeurs avaient aussi l'ordre de s'informer

secrètement si cette princesse n'avait pris aucune mesure pour exclure leur maître de sa succession, et de pénétrer quelles seraient les dispositions des grands et des ministres à ce sujet, dans le cas où Élisabeth viendrait à mourir. Ces dispositions parurent aussi favorables qu'on pouvait le désirer. Le comte de Marre et lord Kinloss lièrent même une correspondance particulière avec le secrétaire d'état Cecil, dont le crédit (388) depuis la chute d'Essex était sans bornes, et qui avait résolu de se concilier de bonne heure par cette politique la confiance du successeur à la couronne. Ce ministre savait trop à quel point Élisabeth était jalouse de son autorité pour ne lui pas faire un mystère des liaisons établies entre Jacques et lui; mais il prétendit, dans la suite, que rien ne pouvait être plus avantageux à la reine que cette correspondance; parce que le roi d'Écosse, assuré de monter sur le trône d'Angleterre, et par ses droits incontestables, et par sa bonne intelligence avec le ministère anglais, en était moins porté à troubler la souveraine régnante. Cecil eut aussi l'art de persuader à ce prince de rester tranquille, et d'attendre que le temps lui ouvrît cette succession, plutôt que d'exciter ses partisans à des tentatives imprudentes qui les mettraient absolument hors d'état de le servir à propos. L'indolence et l'équité naturelle de Jacques le déterminèrent aisément à suivre ce plan de conduite. Ainsi les esprits demeurèrent calmes en Angleterre, et généralement disposés à ne former aucun obstacle au droit de succession de la branche écossaise. La mort du comte d'Essex, en éteignant toute faction, avait été plutôt favorable que contraire à ce grand événement.

Le roi de France, prévenu contre Jacques, et pour des raisons sensibles très opposé à l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, donna ordre à son ambassadeur de sonder Cecil, pour l'engager à prendre avec lui des mesures qui ruinassent les espérances du monarque écossais. Mais Cecil refusa sans hésiter de se prêter à cette intrigue, et la cour de France ne poussa pas plus loin ses démarches à ce sujet; ainsi la seule puissance étrangère qui pouvait inquiéter Jacques dans ses prétentions, prit le parti d'y acquiescer. Pendant ce même été, Henri fit un voyage à Calais. La reine, apprenant son projet, se rendit à Douvres, dans l'intention d'avoir une entrevue avec ce monarque, celui de tous qu'elle aimait et qu'elle estimait le plus. Le roi de France, rempli des mêmes sentiments pour Élisabeth aurait accepté cette proposition avec joie; mais quelques difficultés se rencontrèrent, qui firent abandonner d'un commun consentement le dessein de cette entrevue. Élisabeth écrivit cependant deux lettres successives à Henri IV l'une par Edmondes, l'autre

par sir Robert (389) Sidney, pour demander une conférence sur une affaire importante avec quelque ministre en qui ce prince eût une entière confiance. Le marquis de Rosny, favori du roi, et premier ministre, vint à Douvres, déguisé. Les mémoires de ce grand homme d'état contiennent le détail circonstancié de sa conversation avec Élisabeth. Cette habile princesse avait conçu le plan d'établir conjointement avec Henri IV, un nouveau système de politique en Europe. Elle projetait de fixer solidement la balance du pouvoir, en érigeant quelques nouveaux états sur les ruines de la maison d'Autriche. Elle avait même la sagesse de prévoir les périls qui pourraient résulter de l'agrandissement de son allié; et elle se proposait d'unir les dix-sept provinces des Pays-Bas en une seule république, pour former une barrière perpétuelle contre les accroissements dangereux de la France, ainsi que contre ceux de la monarchie espagnole. Henri avait aussi médité depuis longtemps un projet semblable contre la maison d'Autriche; et Rosny ne put s'empêcher de marquer sa surprise lorsqu'il vit qu'Elisabeth et son maître, sans s'être jamais communiqué leurs idées à ce sujet, étaient non seulement entrés dans les mêmes vues générales, mais avaient imaginé la même manière de les remplir. Cependant la tranquillité de la France n'était pas encore assez affermie pour que Henri pût entamer une si grande entreprise. Rosny fit sentir à la reine qu'il était nécessaire de différer de quelques années leurs communs efforts contre la maison d'Autriche. Il partit rempli d'admiration pour le jugement solide et le génie vaste d'Élisabeth, et il avoue qu'elle était vraiment digne de la haute réputation dont elle jouissait en Europe.

Il était d'autant plus étonnant que la reine fût capable de former un projet si vaste, que son âge avancé annonçait le terme prochain de sa carrière, et que ses affaires d'Irlande, quoique conduites habilement et avec succès, n'étaient pas encore pacifiées, et occupaient une grande partie de ses forces militaires. Les frais de cette guerre absorbaient une portion considérable de son médiocre revenu; ses ministres, comptant sur le penchant qu'ils lui connaissaient à l'économie, lui proposèrent un projet d'épargne, qu'elle rejeta d'abord, mais qu'elle consentit enfin (390) à adopter. On lui représenta que tout l'argent envoyé en Irlande pour l'entretien des troupes anglaises retombait, par le cours nécessaire de la circulation, entre les mains des rebelles, qui en profitaient pour tirer du dehors les secours d'armes et de munitions que l'extrême pauvreté de ce royaume en espèces et en marchandises ne pourrait leur procurer sans cette ressource. On proposa donc à Élisabeth

de payer son armée en argent à un plus bas titre, d'où il résulterait deux avantages l'un de diminuer la dépense, l'autre d'empêcher qu'elle ne fût profitable aux Irlandais, en ce que ces nouvelles monnaies ne pourraient s'exporter avec bénéfice, et ne seraient même pas reçues dans aucune foire étrangère. Quelques-uns des conseillers d'état les plus éclairés soutinrent que, si on augmentait la paie des soldats en proportion de l'altération des espèces, les Irlandais rebelles feraient nécessairement le même gain sur la quantité; et que, si on ne l'augmentait pas, il était à craindre que, malgré le nom donné aux .pièces altérées, les troupes ne se mutinassent quand elles en supporteraient le déchet dans le commerce. Mais quoique Élisabeth s'honorât avec raison d'avoir fixé le titre des monnaies anglaises, trop baissé par ses prédécesseurs, et qu'elle eût peu innové sur cet article délicat, elle fut séduite dans cette occasion par les raisonnements spécieux du lord trésorier, et elle fit frapper une grande quantité de monnaie de mauvais aloi, dont on se servit pour payer l'armée d'Irlande.

Le lieutenant Mountjoy, homme d'une grande habileté, prévoyant la mutinerie qui pouvait s'élever parmi les troupes, les mit promptement en campagne il résolut, en les assujettissant à une discipline sévère, et en les occupant contre l'ennemi, de prévenir les inconvénients qu'on avait raison de redouter. Il fit travailler ses soldats à des chemins et à la construction d'une forteresse à Moghery; il chassa les Mac-Genise de Lécale; il harassa Tyrone dans la province d'Ulster par de fréquentes incursions enfin, en détruisant partout et dans toutes les saisons les provisions des Irlandais, il les réduisit à périr de famine au fond des bois et des marais où ils étaient obligés de se retirer. Dans le même temps, sir Henri Docwray, qui commandait un autre corps de troupes, prit le château de Derry, et (391) mit garnison dans Newton et Ainogh. H s'empara du monastère de Donnegal, près Balishannon, y jeta des troupes, et le défendit contre les attaques d'O Donnel et des Irlandais. Sir George Carew ne resta pas non plus oisif dans la province de Munster. Il se saisit du comte titulaire de Desmond, et de Florence Macarty, autre chef, et les envoya tous deux prisonniers en Angleterre. Il arrêta plusieurs personnes suspectes, et prit des otages de quelques autres pour sûreté de leur conduite. Après avoir reçu un renfort de deux mille Anglais, il se jeta dans Corke, qu'il pourvut d'armes et de munitions, et il mit tout en état de défense contre l'invasion des Espagnols, à laquelle on s'attendait tous les jours. Le lieutenant, informé du danger qui menaçait les provinces méridionales, abandonna la poursuite de la guerre contre Tyro-

ne, qui était réduit à la plus grande extrémité, et marcha en Munster avec son armée.

À la fin, les Espagnols, sous les ordres de don Juan d'Aquila, arrivèrent à Kinsale. Sir Richard Piercy, qui commandait dans cette ville avec une petite garnison de cent cinquante hommes, se trouva obligé de l'abandonner à l'aspect de l'ennemi. Ces Espagnols se montaient à quatre mille, et les Irlandais marquaient un désir vif de se joindre à eux pour se soustraire au gouvernement anglais, dont ils étaient très mécontents. Un des principaux griefs contre ce gouvernement était d'avoir introduit chez eux le jugement par un jury, institution abhorrée de ce peuple, quoique rien ne contribue davantage au maintien de cette équité et de cette liberté qu'on admire si justement dans les lois anglaises. D'ailleurs les Irlandais aimaient les Espagnols par suite de l'opinion conservée parmi eux qu'ils descendaient de cette nation; et leur commun attachement à la religion catholique ajoutait un nouveau motif à leur affection. D'Aquila se décora du titre de général *dans la guerre sainte pour la conservation de la foi en Irlande*. Il s'efforça de persuader au peuple que la reine Élisabeth était légitimement dépouillée de sa couronne par plusieurs bulles du pape; que ses sujets étaient totalement dégagés de leur serment de fidélité, et que les Espagnols venaient délivrer l'Irlande de la domination du démon. Mountjoy comprit qu'il fallait agir vigoureusement pour prévenir une révolte (392) générale des Irlandais. Il rassembla toutes ses forces, et assiégea Kinsale par terre, tandis que sir Richard Levison bloquait cette ville par mer avec une petite escadre. A peine Mountjoy avait- il commencé ses opérations, qu'il apprit l'arrivée d'un autre corps de deux mille Espagnols sous les ordres d'Alphonse Ocampo, qui s'était mis en possession de Baltimore et de Berehaven. Le lieutenant se trouva oblige, à cette nouvelle, d'envoyer sir George Carew, à la tête d'un détachement, pour s'opposer aux progrès des ennemis. Dans ces entrefaites, Tyrone, Randal, Mac-Surley, Tirel, baron de Killy, et d'autres chieftains irlandais avaient joint Ocampo avec toutes leurs forces, et marchaient au secours de Kinsale. Le lieutenant, instruit de leur dessein par des lettres interceptées, se prépare de son côté à les recevoir. Levison, renforcé par six cents matelots, posta ses troupes sur un terrain avantageux, sur le passage des ennemis, et laissa quelque cavalerie pour empêcher que d'Aquila et la garnison espagnole ne fissent une sortie de leur côté. Lorsque Tyrone, suivi d'un corps d'Espagnols et d'Irlandais, approcha, il fut surpris de trouver les Anglais si bien postés et en si bon ordre, et il fit sur-le-

champ sonner la retraite; mais le lieutenant donna ordre de le poursuivre et ayant rompu son avant-garde, il atteignit le gros de l'armée, qu'il attaqua aussi, mit en fuite, et dont il y eut douze cents hommes de tués. Ocampo fut fait prisonnier; Tyrone se sauva dans la province d'Ulster; O'Donnel en Espagne; et d'Aquila, se trouvant ainsi réduit à recevoir la loi du vainqueur, capitula aux conditions que le lieutenant voulut lui prescrire. Ce général espagnol rendit Kinsale et Baltimore, et convint d'évacuer ce royaume. Ce grand coup, si heureusement frappé, joint à d'autres succès obtenus par Wilmot, gouverneur de Kerry, et par Roger et Gavin Harvey, consterna les rebelles, et présagea la fin prochaine des troubles d'Irlande.

Cette guerre, quelque heureuse qu'elle fût, épuisait les finances de la reine. Indépendamment des subsides accordés par le parlement, qui, à la vérité, étaient très médiocres, mais que cette assemblée regardait comme très considérables, Élisabeth avait été obligée, malgré sa grande économie, de recourir à d'autres expédients, comme d'aliéner les terres et les bijoux de la (393) couronne, et d'exiger des prêts d'argent de ses peuples, pour pouvoir soutenir une cause si essentielle à l'honneur et aux intérêts de l'Angleterre. La nécessité de ses affaires la força encore de convoquer un parlement; et l'on put y reconnaître que, malgré l'âge avancé de cette princesse, malgré le refroidissement de ses sujets pour elle depuis la funeste catastrophe du comte d'Essex, au point que, lorsqu'elle paraissait en public, elle n'était plus accueillie avec les acclamations ordinaires, l'autorité de sa prérogative, soutenue par la fermeté de son caractère, était aussi puissante et aussi victorieuse que jamais.

Le règne actif d'Élisabeth avait formé plusieurs personnes dans les emplois civils ou militaires la plupart s'y étaient assez distinguées pour mériter des récompenses; mais les revenus de la reine ne suffisant pas pour proportionner ses grâces aux services qu'on lui avait rendus, elle avait employé la même ressource que son prédécesseur, mais elle en avait beaucoup plus abusé. Cette princesse accorda à ses commensaux et à ses courtisans des privilèges pour établir des monopoles. Ils transportaient ces privilèges à d'autres gens qui se trouvaient ainsi autorisés à élever à leur fantaisie le prix des marchandises, et par conséquent à mettre des entraves invincibles au commerce, à l'industrie et à l'émulation dans les arts. On est étonné du nombre et de l'importance des choses dont le débit était attaché exclusivement à ces privilèges. Les raisins de Corinthe, le sel, le fer, la poudre, les cartes, les cuirs de veau, les pelleteries, l'huile de baleine, les lisières de drap, la potasse,

le plomb, la graine d'anis, le vinaigre, le charbon de terre, l'acier, l'eau-de-vie, les brosses, le salpètre les poteries, les rudiments, la pierre de calamine, les verreries, le papier, l'empois, l'étain, le soufre, les nouvelles draperies, la palamide sèche [281], le transport des canons de fer, de la bière, de la corne, des cuirs; l'importation des laines d'Espagne et des laines filées d'Irlande : toutes ces denrées ne sont encore qu'une partie de celles qui se distribuaient par ces privilégiés [282]. Lorsqu'on en lut le catalogue dans la chambre des communes, un membre s'écria : *Le pain* (394) *n'y est-il pas compris ? Le pain !* répondirent tous les autres avec étonnement : *Oui*, répliqua le premier qui avait parlé, *je vous assure que si les affaires continuent sur ce pied nous aurons le pain réduit en monopole avant le parlement prochain*. Ces monopoleurs étaient si avides, qu'ils haussèrent, en quelques endroits, le prix du sel, de seize pences la mesure, à quatorze ou quinze schellings. De si grands profits encourageaient naturellement à introduire la contrebande dans ces diverses branches de commerce. Pour garantir les privilégiés de cet inconvénient, le conseil les arma d'une autorité arbitraire, à la faveur de laquelle ils pouvaient vexer le peuple à discrétion, et exiger de l'argent de tous ceux qu'ils jugeraient à propos d'accuser de quelques empiétements sur leurs privilèges. Les entrepreneurs de la fourniture de salpêtre, par exemple, ayant le droit de visiter toutes les maisons, et de faire tous les dégâts qu'il leur plaisait dans les étables, les celliers, et tous les endroits où ils soupçonnaient qu'il pût y avoir du salpêtre, mettaient à contribution tous ceux qui désiraient s'affranchir de cette recherche onéreuse. Tandis que tout négoce intérieur était gêné de cette manière, pour qu'il ne restât aucun encouragement à l'industrie, presque toutes les branches de commerce étranger se trouvaient entre les mains de compagnies exclusives, qui achetaient et vendaient aux prix qu'elles jugeaient à propos d'offrir ou d'exiger.

Ces abus, les plus intolérables pour le présent, et les plus pernicieux pour l'avenir qu'on eût jamais laissé introduire en aucun siècle et dans aucun gouvernement, avaient attiré l'attention du dernier parlement et il avait même présenté une requête à la reine pour se plaindre de ces privilèges mais sa majesté persistait toujours à défendre ces monopoleurs contre les cris de son peuple. Cependant on présenta un bill dans la chambre basse, pour abolir tous ces monopoles. La première requête avait été infructueuse, on insista pour demander une loi expresse,

281 Sorte de poisson.

282 D'Ewes, p. 648, 650 et 652.

comme le seul moyen sûr de les arrêter. D'un autre côté, les courtisans soutenaient que cette matière était du ressort de la prérogative royale, et que ce ne serait qu'en invoquant la bonté de la reine par les représentations les plus humbles et les plus soumises qu'on pourrait obtenir la révocation des privilèges. (395) Les maximes avancées dans la chambre des communes, non seulement par les gens de la cour, mais encore par les gentilshommes de province, paraîtront sans doute très extraordinaires à quiconque s'est fait une grande idée des anciens privilèges du peuple, et de la liberté dont on jouissait sous l'administration d'Élisabeth : on prétendit que la reine avait à la fois le pouvoir d'étendre et de restreindre ; qu'en vertu de sa prérogative elle avait le droit de permettre ce qui était défendu par des statuts ou autrement, et de défendre ce qui était permis; que la prérogative royale était au-dessus de toute contestation et de tout examen; qu'elle n'admettait même aucune borne; que les princes absolus, tels que les souverains d'Angleterre, étaient des espèces de divinités; que c'était une vaine entreprise de vouloir lier les mains de la reine par des lois ou des statuts, puisqu'au moyen de la puissance dispensatrice elle pouvait, quand il lui plaisait, se dégager de ces faibles chaînes que, s'il y avait même quelque clause dans un statut qui pût donner atteinte à son pouvoir de dispenser, elle pouvait dispenser d'abord de se soumettre à cette clause, et ensuite au statut même. Après tous ces discours, plus dignes d'un divan de Turquie que d'une chambre des communes d'Angleterre, si nous jugeons de cette assemblée selon nos idées actuelles, la reine, apercevant à quel point les privilèges exclusifs étaient devenus odieux, et quel orage s'amassait contre eux, manda l'orateur, et lui donna ordre d'annoncer à la chambre basse que sa majesté allait incessamment supprimer les monopoles dont la nation souffrait le plus [283].

---

283 Il n'est pas inutile de rapporter ici quelques passages de ces discours. Ils serviront à donner une juste idée de l'ancienne constitution de l'état, et des principes de politique qui dominaient sous le règne d'Elisabeth. M. Laurent Hyde proposa un bill intitulé Acte pour l'explication du droit coutumier dans certains cas de lettres patentes. M. Spicer objecta que ce bill attaquerait la prérogative royale, qui, comme il l'avait appris dans le dernier parlement, était si transcendante, qu'il n'était jamais permis au sujet d'aspirer la contredire. Loin de moi donc, ajouta-t-il, toute idée que l'état et la prérogative du souveain puissent être limités ou par moi-même ou par tes conseils d'aucun autre sujet. M Francis Bacon dit : Quant à moi, j'ai toujours acquiescé à la prérogative du prince; et j'espère qu'elle ne sera seulement jamais discutée. La reine, à titre de notre souveraine, a le pouvoir d'étendre et de restreindre;

car, en vertu de la prérogative, elle peut permettre tes choses défendues par quelques réglements ou statuts que ce soit, et défendre celles qui sont permises de même. Dans le premier cas, elle peut accorder un *non obstante* contraire aux lois pénates. A l'égard des monopoles et d'autres privilèges semblables, il a toujours été d'usage de nous humilier sous la main de sa majesté, et de ne lui demander le soulage ment de nos maux que par des requêtes soumises, surtout lorsque le remède nécessaire touche de si près à sa prérogative. Je dis et je répète que nous ne devons traiter, juger, et nous mêler en aucune manière de cette prérogative. Je souhaite donc que tout le monde soit attentif à la respecter. Le docteur Bennet prit la parole, et dit : Celui qui entreprend de discuter des matières qui avoisinent la prérogative de sa majesté doit être très circonspect. M. Laurent Hyde répondit: Quant au bill, c'est moi qui l'ai fait; et je crois l'entendre. Jamais mon coeur ne concevra aucun dessein jamais mes lèvres n'articuleront aucune parole, ma main n'écrira aucune chose qui puisse nuire ou déroger à la prérogative de sa majesté ou à l'état. Monsieur l'orateur, dit l'avocat du roi Harris, à ce queje puis voir, la chambre est d'avis que ce bill ait la forme d'un placet. Il faut donc le commencer d'une manière plus humble; à la vérité, monsieur, le bill est bon en lui-méme; il n'y a que le style qui soit un peu inconvenant. M. Montagne dit à son tour L'objet en est juste et honnête et j'aime assez cette façon de procéder par bill sur cette matière. Les abus sont grands; permettez-moi seulement de vous faire observer que pendant le dernier parlement, nous procédâmes par des supplications, et qu'elles furent infructueuses. M. Francis More dit : Je sais que la prérogative de la reine est une matière délicate à traiter ; cependant tous tes abus ne sont pas comparables. Mon coeur et ma bouche ne peuvent suffire à sentir et à vous exprimer tous les maux que souffrent la ville et les campagnes que je représente, maux causés par les pernicieux effets de quelques-uns de ces privilèges exclusifs, Ils concentrent dans les mains d'un particulier les profits qui devraient se répandre généralement; et le partage du peuple est la misère et la servitude. Nous avons une loi qui règle la meilleure préparation des cuirs : an lieu de tenir cette loi en vigueur, un privilège émané de la reine, donne une liberté entièrement contraire à ce qu'elle prescrit. A quoi servira-t-il que le parlement dresse des actes pour le bien public, lorsque la reine détruira, en vertu de sa prérogative, tout ce que le parlement aura voulu faire ? C'est, monsieur l'orateur, sans sortir de la soumission due a sa majesté, que je parle sur cette matière; et j'ose assurer qu'aucun acte d'autorité de la part de la reine n'a été, ou n'est plus contraire à ses propres intérêts, plus odieux à ses peuples, et plus funeste au bien public, que ces sortes de monopoles qu'elle autorise. M. Martin s'exprima ainsi : Je parle pour une ville ruinée et gémissante, pour une contrée qui murmure et languit sous le poids des vexations énormes qu'exercent les prête-noms des monopoleurs, autorisés au débit exclusif de l'empois, de l'étain, du poisson, des draps, de l'huile, du vinaigre, du sel, etc. Sais-je tout ce qu'ils vendent, ou plutôt ce qu'ils ne vendent pas! Les denrées les plus nécessaires a la ville

et a la campagne que je représente sont envahies par ces sangsues publiques. Si après avoir tiré du sang d'un malade, monsieur l'orateur, on l'abandonnait sans secours, comment se rétablirait-it? Tel est t'état de notre ville et de ma province. Le commerce est anéanti; les marchandises et les denrées qu'elles produisent en sont soustraites, et l'on ne peut en faire usage sans la permission de ces privilégiés. Si ces sangsues sont toujours autorisées à s'emparer des meilleures et des principales richesses que nous tirons de nos terres, que deviendrons-nous, nous à qui les productions de notre propre sol, celles de notre industrie, celles qu'à la sueur de notre front, que du sein de la fange et de la poussière, nos travaux parviennent à nous procurer, sont arrachés en vertu d'un acte d'autorité suprême que le pauvre peuple n'ose contredire? M. George Moore parla en ces termes : Nous savons que le pouvoir de sa majesté ne peut être restreint. Pourquoi donc délibérer a ce sujet! Si nous dressons un statut avec un *non obstante*, la reine accordera aussitôt un privilège exclusif avec un autre *non obstante* pour traverser le nôtre. Je crois donc qu'il est plus sage et plus décent à cette chambre de procéder, en toute humilité, par voie de requête que par celle du bill. M. Dowland parla ainsi : Quoique je ne sois personnellement intéressé ni vexé en rien de tout ceci, je ne suis pas indifférent au malheur général de la communauté. Si nous procédons par voie de requête, nous n'aurons pas de réponse plus satisfaisante que celle qui fut faite a nos humbles remontrances lors du dernier parlement; et, depuis ce parlement, nous n'avons vu aucune réforme. Je soutiens, dit sir Robert Worth, je soutiens hardiment que ces patentes qui accordent des privilèges exclusifs sont pires que jamais. M. Hayward Townsend proposa que la chambre des communes sollicitât la reine, non seulement de révoquer tous tes monopoles onéreux à ses sujets, mais aussi d'accorder au parlement la permission de dresser un acte qui les réduisît à n'avoir pas plus de force, de validité et d'effet que ne leur en donne le droit coutumier, sans l'appui de la prérogative. Quoique nous puissions dès à présent rédiger cet acte, et qu'il soit assez judicieux en lui-même pour que nous ne devions pas douter que la reine n'a aucune intention de le différer, cependant, nous ses fidèles sujets, etc., ne voulons pas aller plus loin sur une chose qui touche à sa prérogative, sans avoir communiqué cette affaire à sa majesté, et obtenu son agrément. Quelques jours après, le bill contre les monopoles fut reproduit, et M. Spicer dit alors : il est inutile de prétendre à lier tes mains de sa majesté par un acte du parlement, lorsqu'elle peut se délier elle-méme quand il lui plait. Dieu, dit M. Davies, a donné aux souverains absolus un pouvoir semblable à celui qu'il s'attribue à lui-même : *Dixi quod dii estis*. Remarquez que M. Davies appliquait cet axiome aux rois d'Angleterre. Cecil le secrétaire d'état, dit: Je suis le serviteur de la reine, et j'aimerais mieux que ma langue fût coupée que de consentir à rien qui put attaquer ou resserrer la prérogative de sa majesté. Je suis certain que les législateurs ont précédé les fois (ce qui signifiait sans doute que les souverains étaient au-dessus des lois). Un gentilhomme tenta de réclamer l'exécution de la foi inscrite dans un ancien regis-

tre de la cinquième ou septième année du régne d'Édouard III. Cela pouvait être convenable au temps où le peuple faisait trembler le roi. Si vous vous appuyez sur la loi, et que vous contestiez la prérogative, écoutez ce que dit Bracton : *Praerogativam nostram memo audeat disputare*. Quant a moi, je n'approuve pas qu'on prenne cette pente vers la résistance ; et vous, monsieur l'orateur, vous devriez remplir les devoirs qui vous sont imposés par la reine. Dès le commencement, elle vous a défendu de recevoir aucun bill de cette espèce. Les oreilles de sa majesté s'ouvrent à toutes les plaintes, et ses mains bienfaisantes s'étendent vers tout malheureux qui l'implore. Lorsque le prince dispense d'une loi pénate, qui est soumise aux modifications de la suprême puissance, ce qu'il ordonne est bon et irrévocable. M Montague dit: Ce n'est qu'en tremblant que je hasarde mon opinion, dans la crainte de déplaire; mais la prérogative royale que l'on met actuellement en question est avouée par toutes les lois du pays, et a toujours été maintenue. Tenons-nous-en donc à présenter une requête à sa majesté.

Après que l'orateur eut appris à la chambre des communes que la reine avait annulé plusieurs de ces privilèges, M. Francis More prit la parole : Je dois convenir, monsieur l'orateur, que j'ai discuté ce sujet dans le dernier parlement, et dans celui-ci mais je n'ai jamais entendu (et espère que la chambre pense de même) mettre des limites ou des entraves à la prérogative royale. Il éleva ensuite la proposition de faire des remerciements unanimes à sa majesté et, comme il avait été prononcé dans la chambre plusieurs discours extravagants, dont la reine était sans doute instruite et mécontente, il jugea convenable que monsieur l'orateur se chargeât de les justifier et d'en demander humblement pardon à sa majesté. Remarquez que ces extraits furent faits par Townsend, membre de la chambre, qui n'était pas courtisan, et que l'extravagance semble se trouver beaucoup plus dans les discours du côté opposé, Il doit certainement nous parattre étrange aujourd'hui que cette liberté ait été regardée comme extravagante : cependant, malgré tes caresses que la reine fit à la chambre, sa majesté fut si blessée de ce qui s'y était passé, qu'elle en parla avec humeur dans son discours de clôture. Elle lui reprocha d'avoir déguisé l'intérêt particulier sous te masque de l'intérêt public. (D'Ewes, p. 169.)

Quelques autres arguments encore plus ridicules furent avancés pendant cette session en faveur de la prérogative royale. Lorsqu'il fut question de régler le subside, M. l'avocat Heyle parla en ces termes : Je suis fort étonné, monsieur l'orateur, que la chambre délibère si elle accordera un subside, et sur le temps de le payer, tandis que tout ce que nous avons appartient à sa majesté, et qu'elle peut, à son gré, exiger de nous légitimement tout ce qu'il lui plaira ; oui, elle a autant de droit sur nos terres et sur nos effets que sur tout le revenu de la couronne. A ce discours, une huée générale, des éclats de rire et un murmure confus s'élevèrent dans la chambre. Vos clameurs, reprit M. Heyle, ne me déconcerteront point. Alors M. l'orateur se leva, et dit qu'un tel désordre était défendu. M. Heyle continua de parler; on l'écouta

(396) La chambre fut frappée d'étonnement, d'admiration et de reconnaissance, à cette marque extraordinaire de la condescendance et de la bonté de la reine. Un des membres des communes (397) s'écria, les larmes aux yeux, que si un bonheur éternel lui venait d'être assuré par un arrêt irrévocable, il ne pourrait éprouver une joie plus vive que celle dont il était pénétré dans cette (398) occasion. Un autre observa que ce message, de la part de la personne sacrée de la reine, était une espèce d'évangile ou de message céleste; qu'il devait être considéré comme tel, et gravé profondément dans les cœurs. On alla jusqu'à dire que, de même que la divinité ne donnerait pas sa gloire à un autre, la reine était elle-même l'ouvrière de la prospérité et de la félicité actuelle de son peuple. La chambre arrêta que l'orateur, avec un certain nombre des membres, solliciterait une audience de sa majesté pour lui rendre grâce des faveurs dont elle comblait la nation.

Lorsque l'orateur et les autres membres des communes furent introduits en présence de la reine, ils se précipitèrent tous à genoux, et restèrent assez longtemps dans cette posture, jusqu'à ce que sa majesté leur ordonnât de se relever [284].

---

quelques moments ; après quoi la même rumeur recommença et il se rassit à sa place. Il prétendit, dans cette dernière partie de son discours, qu'il pouvait prouver sa première assertion par des précédents de Henri III, du roi Jean, et du roi Étienne etc., ce qui renouvela les murmures de la chambre. (D'Ewes, p. 631.)

On observera qu'Heyle était un avocat fameux et très estimé. (Winwood, vol. 1, p. 290.) Quoique la chambre marquât unanimement son improbation, pas un des membres n'osa combattre cette assertion extravagante. On soutint aussi pendant cette session que l'orateur avait le droit de recevoir ou de rejeter les bills, comme le consul romain avait autrefois le pouvoir d'exclure ou d'admettre les motions faites dans le sénat. (D'Ewes, p. 677.) La chambre désapprouva cette opinion, mais l'audace de vouloir l'établir prouve elle-même à quoi point l'esprit de liberté était alors tombé en Angleterre.

En l'année 1591, les juges firent un décret solennel pour constater que l'Angleterre était un empire absolu dont le prince était chef. En conséquence de cette opinion, ils décidèrent que si l'acte qui avait été dressé dans la première année du régne d'Élisabeth n'avait jamais existé, le roi n'en serait pas moins le chef suprême de l'église anglicane, et qu'en vertu de la prérogative seule, il aurait pu ériger une cour semblable a la commission ecclésiastique, parce qu'il était le chef de tous ses sujets. Or cette cour était absolument arbitraire. On doit en inférer que son autorité était également absolue sur les laïques. (*Voyez* les Rapports de Coke, p. 5, cas de Caudrey.)

284 Nous apprenons par les voyages de Hentzner que personne ne parlait à Élisabeth sans se mettre à genoux, mais que de temps en temps elle faisait rele-

L'orateur (399) s'étendit sur la reconnaissance des communes, et sur l'humanité de la reine, toujours disposée à écouter leurs prières et à secourir leurs besoins. Elles avouaient, dit-il, en toute humilité, et pénétrées de gratitude, que la reine prévenait toujours leurs vœux, et veillait sans cesse à leur bonheur ; que sa majesté était même plus prompte à répandre ses bienfaits qu'elles ne pouvaient l'être à les désirer, et surtout à les mériter. Il remarqua qu'un des plus beaux attributs de Dieu, la fidélité à remplir ses promesses, appartenait aussi à Élisabeth qu'elle était, comme lui, toute vérité, toute constance et toute bonté. Il finit son discours par ces mots : « Il n'est point d'expressions, ni de témoignages extérieurs de notre reconnaissance, qui puissent égaler le prix d'une si grande bonté. Mais nous nous prosternons à vos pieds, et, avec le plus profond respect, nous vous présentons nos cœurs fidèles et sensibles, et nous vous protestons que jusqu'à la dernière goutte de notre sang, jusqu'à notre dernier soupir, nous consacrerons nos jours au soin de votre sûreté. » La reine écouta avec complaisance ce discours, où elle était mise à côté de l'Etre suprême. Elle y répondit avec des expressions de tendresse si fortes pour son peuple, qu'elles auraient dû paraître révoltantes, après les dernières rigueurs qu'elle avait exercées, et que la nécessité seule avait fait cesser. C'est ainsi que cette affaire critique fut heureusement terminée, et qu'Élisabeth, en abandonnant à propos et prudemment une partie de ses droits, soutint la dignité de son caractère, et conserva l'amour de son peuple.

Les communes lui accordèrent un don presque sans exemple, de quatre subsides et de huit quinzièmes. Elles eurent même la délicate attention de régler ce secours d'argent avant d'avoir reçu aucune satisfaction sur l'article des monopoles, qu'elles regardaient cependant comme de la plus grande importance pour l'intérêt et le bonheur de la nation. Si elles eussent tenté (400) d'arracher cette condescendance de la reine en tenant les subsides en suspens, le caractère d'Élisabeth était assez fier pour que cette apparence de contrainte et de défiance l'eût portée à reje-

---

ver qui elle jugeait à propos, en agitant la main. Partout où elle tournait ses regards, chacun s'agenouillait. Son successeur dispensa le premier ses courtisans de cette cérémonie ; comme il n'exerça pas un pouvoir despotique, il en abandonna aussi l'apparence. Lors même qu'Élisabeth était absente, ceux qui étaient à sa table, quoique ce fussent des personnes de qualité, n'en approchaient ou ne la quittaient pas sans s'être agenouillés, et cela souvent trois fois.

ter leur requête, et à faire quelque acte d'autorité encore plus violent et plus arbitraire.

Les événements arrivés pendant le reste de ce règne ne sont ni en grand nombre, ni fort intéressants. La reine, irritée des embarras que les Espagnols lui avaient suscités, en fomentant et en secondant la révolte de l'Irlande, résolut de leur donner à son tour de l'occupation chez eux. Elle fit partir une escadre de neuf vaisseaux, sous le commandement de sir Richard Levison, amiral, et de sir William Monson, vice-amiral, pour tenter une expédition sur les côtes d'Espagne. L'amiral, avec une partie de l'escadre, rencontra les galions chargés des trésors des Indes; mais il ne se crut pas assez fort pour les attaquer. Le vice-amiral tomba aussi à portée de quelques riches bâtiments, qui lui échappèrent par la même raison. Ces deux braves officiers résolurent cependant, pour que leur expédition ne fût pas entièrement infructueuse, d'attaquer le hâvre de Cerimbra en Portugal, où ils savaient qu'une très riche caraque s'était retirée. Ce hâvre était défendu par une forteresse ; onze galères y étaient stationnées; les milices du pays, au nombre, à ce qu'on croit, de vingt mille hommes, parurent en armes sur le rivage ; cependant, malgré ces obstacles, et ceux qu'y joignirent les vents contraires et les marées, l'escadre anglaise força le port, démonta les canons du fort, coula à fond, brûla ou mit en fuite les galères, et obligea la caraque à se rendre. Cette prise, conduite en Angleterre, fut estimée un million de ducats. Ce fut une grande perte pour les Espagnols, et un secours encore plus important pour Élisabeth [285].

Après la défaite de Tyrone et l'expulsion des Espagnols, les troubles d'Irlande touchaient à leur terme. Lord Mountjoy divisa son armée en plusieurs corps, et harcela les rebellés de (401) tous côtes. Il bâtit Charlemont et divers autres petits forts imprenables pour les Irlandais, et qui gardaient tous les défilés importants du pays. L'activité de sir Henri Docwray et de sir Arthur Chichester ne laissa ni repos ni sécurité aux rebelles : la plupart des chieftains, après être restés quelque temps cachés dans les bois et les marais se soumirent et reçurent les conditions qu'on voulut leur imposer. Tyrone même employa Arthur Mac-Baron, son frère, pour négocier un accommodement ; mais Mountjoy ne voulut le recevoir à aucune au-

---

285 Cette même année les Espagnols assiégèrent Ostende, qui fut courageusement défendue pendant cinq mois par sir Francis Vere. Les états le secoururent en lui envoyant un nouveau gouverneur; ce siège dura trois ans en tout, et coûta, dit-on, la vie à cent mille hommes.

tre composition qu'à celle d'abandonner sa vie et ses biens à la clémence de la reine. Il parut devant le lieutenant à Millefont, dans un habit et une posture convenables à sa situation actuelle. Après avoir reconnu sa faute dans les termes les plus humbles, il fut envoyé en prison par Mountjoy, qui comptait l'amener captif en Angleterre pour que la reine disposât de son sort.

Élisabeth n'était plus alors en état de goûter la joie de cet heureux événement : elle était tombée dans une mélancolie profonde, que tous les avantages de son rang, l'éclat et la gloire de son règne ne purent jamais ni guérir ni soulager. Quelques personnes attribuèrent sa tristesse au regret d'avoir pardonné à Tyrone, qu'elle s'était toujours promis de châtier comme il le méritait, mais qui avait si bien intrigué avec les ministres de cette princesse, qu'ils lui arrachèrent la grâce du rebelle. D'autres personnes conjecturèrent, avec plus de vraisemblance, que l'abattement de la reine était causé par les intelligences qu'elle sut qu'on entretenait dans sa cour avec le roi d'Écosse, son successeur, et par l'abandon de ses courtisans, que son grand âge et ses infirmités éloignaient d'elle. Mais cette sombre douleur avait dans son âme un principe secret, que les historiens ont longtemps rejeté comme romanesque, et dont de récentes découvertes semblent avoir confirmé le soupçon [286]. Il arriva quelques incidents qui ranimèrent sa tendresse pour Essex, et lui firent amèrement regretter d'avoir consenti à sa mort.

Le comte d'Essex, après son retour de l'heureuse expédition de Cadix, remarquant à quel point les sentiments qu'il avait (402) inspirés à la reine étaient augmentés, saisit cette occasion pour se plaindre de ce que la nécessité de son service, en le forçant à se séparer d'elle si souvent, l'exposait à tous les mauvais offices que ses ennemis, plus assidus à faire leur cour, pouvaient lui rendre auprès de sa majesté. Élisabeth, émue de cette flatteuse jalousie, donna une bague au comte d'Essex, en lui ordonnant de la garder comme un gage de sa tendresse, et en l'assurant que, dans quelque disgrâce qu'il pût tomber, quelques préventions qu'on pût lui inspirer contre lui, le seul aspect de cette bague, s'il la représentait alors à ses yeux, lui retracerait aussitôt ses premiers sentiments et, quelle que fût sa colère, qu'elle consentirait à le voir et à prêter une oreille favorable à sa justification. Essex, malgré toutes ses infortunes, conservait ce don précieux pour s'en servir à la

---

286 *Voyez* les preuves de ce fait remarquable recueillies dans les Négociations de Birch pag.206, et dans ses Mémoires, vol. 2, pag. 48l, 505, 506, etc.

dernière extrémité et, lorsqu'il se vit jugé et condamné, il résolut d'en essayer l'effet, et confia cet anneau à la comtesse de Nottingham, en la priant de le remettre à la reine. Le comte de Nottingbam, l'ennemi déclaré d'Essex, exigea de sa femme qu'elle n'exécutât point la commission dont elle s'était chargée. Élisabeth, qui s'attendait toujours que son favori lui rappellerait ses promesses par ce dernier moyen de l'émouvoir en sa faveur, et qui attribuait sa négligence à cet égard à son indomptable obstination, après beaucoup de délais et de combats intérieurs, fut décidée enfin par le ressentiment et par la politique à signer l'ordre de l'exécution. La comtesse de Nottingham tomba malade, et, sentant approcher sa fin, les remords d'une si grande infidélité la troublèrent : elle supplia la reine de venir la voir, et lui révéla ce fatal secret en implorant sa clémence. Élisabeth, également saisie de surprise et de fureur, traita la mourante comtesse avec le dernier emportement, et s'écriant *que Dieu pouvait lui pardonner, mais qu'elle ne lui pardonnerait jamais*, elle sortit avec la rage dans le cœur, et s'abandonna dès ce moment à la plus profonde mélancolie. Elle rejeta toute espèce de consolation, et refusa même de prendre des aliments ; elle se jeta par terre, y resta immobile à nourrir ses regrets des réflexions les plus cruelles, et déclara que la vie n'était plus pour elle qu'un insupportable fardeau. Le peu de mots qu'elle articula ne furent (403) que l'expression d'une douleur concentrée dont elle cachait la cause ; ses cris étouffés, ses gémissements, ses soupirs, furent le seul langage qu'elle se permit; mais s'ils montrèrent les maux affreux dont elle était la proie, ils ne l'en soulagèrent pas. Elle passa ainsi dix jours et dix nuits étendue sur son tapis, et appuyée sur des coussins que ses femmes lui apportèrent. Jamais ses médecins ne purent lui persuader de se mettre au lit, et encore moins d'essayer les secours de leur art. De si longs tourments, en déchirant son âme, consumèrent son faible corps, et sa fin parut prochaine. Le conseil s'assembla et députa le chancelier, l'amiral et le secrétaire d'état à cette princesse, pour savoir ses intentions sur le choix de son successeur. Elle répondit d'une voix défaillante, qu'ayant porté le sceptre des rois, elle voulait qu'un roi lui succédât. Cecil la pressa de s'expliquer plus positivement « Un roi me succédera, répliqua-t-elle, et ce ne peut être que mon plus proche parent, le roi d'Ecosse. » L'archevêque de Canterbury l'exhorta ensuite à tourner ses pensées vers Dieu : « C'est ce que je fais, dit-elle, et mon âme cherche à s'unir pour jamais à lui. Peu de temps après, sa voix s'éteignit, ses sens s'affaiblirent ; elle tomba dans un assoupissement léthargique qui dura quelques heures, et elle

expira doucement, sans aucun signe violent d'agonie, dans la soixante-dixième année de son âge, et la quarante-cinquième de son règne.

Tel fut le nuage obscur dont fut couvert le soir de ce jour qui avait brillé avec tant d'éclat aux yeux de toute l'Europe. L'histoire offre peu de personnes célèbres qui aient été plus exposées que la reine Elisabeth à la calomnie des ennemis; et à l'adulation des amis ; cependant il n'en est peut-être point dont la réputation ait été plus certainement déterminée par le consentement unanime de la postérité. La durée extraordinaire de l'administration de cette princesse, et les grands traits de son caractère, dissipèrent à la longue toute espèce de prévention à son égard et en obligeant ses censeurs les plus rigides à adoucir l'amertume de leurs déclamations, et ses admirateurs à retrancher quelque chose de leurs panégyriques, ont, à la fin malgré les factions politiques, et, qui plus est, les animosités de (404) religion, produit un jugement uniforme sur sa conduite. On ne peut refuser les plus grands éloges à la constance et à la fermeté de son caractère, à sa grandeur d'âme, à la pénétration, à la vigilance et à la dextérité de son esprit. Aucun souverain peut-être n'a porté plus loin qu'elle ces qualités sublimes. Il ne lui manqua, pour captiver sans réserve l'admiration générale, qu'une conduite moins rigoureuse, moins impérieuse, plus sincère et plus indulgente avec son peuple. La force de son génie sut mettre un frein à ses vertus mêmes, et empêcha l'activité de quelques-unes de se précipiter dans les excès. Son héroïsme était sans témérité, son économie sans avarice, son amitié sans prévention, et son activité sans impétuosité et sans ambition vaine. Elle ne se garantit pas si bien de quelques moindres défauts la rivalité de beauté, le désir d'être admirée, la jalousie de l'amour, et les transports de la colère, jettent des ombres sur son portrait.

Le grand art de gouverner, qu'Élisabeth posséda si supérieurement, appartenait à la fois en elle à son caractère et à son habileté. Maîtresse d'elle-même, elle prit bientôt un ascendant absolu sur ses sujets; et, tandis qu'elle méritait leur estime par ses vertus réelles, cette princesse s'assurait leur amour par celles auxquelles elle prétendait. Peu de souverains d'Angleterre sont montés sur le trône dans des circonstances plus épineuses, et aucun n'a gouverné avec un succès si soutenu et une félicité si constante. Quoiqu'elle n'eût pas adopté le tolérantisme, le vrai secret pour étouffer les factions religieuses, sa prudence supérieure sauva son peuple de ces guerres intestines que les controverses théologiques avaient allumées chez toutes les nations voisines. Élisabeth eut pour ennemis les princes de l'Europe les

plus puissants, les plus actifs les plus entreprenants, et les moins scrupuleux; cependant la vigueur de sa conduite lui fit remporter des avantages considérables sur eux et sur leurs états, pendant que sa propre grandeur se conserva sans atteinte.

Les ministres habiles et les braves guerriers qui fleurirent sous son règne en partagent la gloire mais, loin de rien dérober à celle de cette princesse, ils y ajoutent encore. Tous durent leur avancement à son choix et à la constance de sa faveur; (405) cependant, malgré toute leur habileté, ils ne purent jamais prendre sur son esprit un crédit dangereux. Elle régna également sur sa maison, sur sa cour et sur son royaume. Les tendres passions eurent beaucoup d'empire sur son cœur, mais sa raison fut encore plus puissante. Les combats douloureux que lui coûtait visiblement sa victoire ne servaient que mieux à développer aussi la fermeté de son courage et l'élévation de son génie ambitieux.

Quoique .la renommée de cette princesse ait triomphé également des préjugés des factions et du fanatisme, il reste toujours un préjugé sur son compte, qu'il est plus difficile de détruire, parce qu'il est plus naturel, et que, selon les différents points de vue d'où on la considère, on est porté à exagérer jusqu'à l'excès, ou les louanges, ou les reproches qu'on croit lui devoir. Ce préjugé est fondé sur l'idée que l'on s'est faite des personnes de son sexe. En la regardant comme femme, on est frappé d'admiration à l'aspect de ses grandes qualités et de l'étendue de son génie; mais aussi on lui désirerait plus de douceur dans le caractère, et quelques-unes des faiblesses aimables qui sont particulières à son sexe. La vraie manière d'apprécier équitablement le mérite d'Élisabeth est de mettre de côté toutes ces considérations, et de ne la juger qu'à titre d'être raisonnable placé sur le trône, et chargé de régir une portion du genre humain. L'imagination ne peut guère se la représenter avantageusement sous les traits d'une épouse ou d'une maîtresse; mais, sous ceux d'une souveraine, ses vertus et sa capacité, quoique avec quelques restrictions assez considérables, l'ont rendue l'objet de l'applaudissement universel.

Le parti qui, parmi nous, s'est signalé par son attachement pour la liberté et le gouvernement populaire, a longtemps appuyé ses préventions contre les princes qui ont succédé à Élisabeth sur l'éloge exagéré des vertus et de la sagesse de cette princesse. Ces fanatiques admirateurs de son administration ignoraient si entièrement ce qui s'était passé sous son règne, que (406) celle de ses qualités qu'ils ont le plus vantée est celle qu'elle avait le moins, c'est-à-dire les égards scrupuleux pour la constitution de l'état, et la sollicitude pour les libertés et les privilèges du

peuple. Cependant, comme il n'est guère possible que les préventions de parti jettent plus longtemps un voile sur des faits si évidents, si incontestables, il est à craindre que le public ne tombe dans une extrémité opposée, et ne déteste la mémoire d'une princesse qui a exercé l'autorité royale avec un despotisme si contraire aux idées que nous avons actuellement d'une constitution légale. Mais Élisabeth n'a fait que maintenir les prérogatives que ses prédécesseurs lui avaient transmises : elle croyait de bonne foi que ses sujets n'avaient pas droit à plus de liberté que leurs pères; elle n'éprouva de leur part aucune résistance à son gouvernement absolu; et il n'était pas naturel qu'elle trouvât vicieuse une forme d'administration qui lui donnait à elle-même une autorité sans bornes. Dans l'exercice particulier du pouvoir, on ne doit jamais oublier cette question, *Qui vaut le mieux ?* mais dans la distribution générale du pouvoir entre les divers membres d'une constitution, on ne peut guère admettre d'autre question que celle-ci, *Quel est l'usage ?* On trouve peu d'exemples de souverains qui aient résigné volontairement leur puissance, et aucun de princes qui se la soient laissé arracher sans répugnance et sans combat. Si l'on suit quelque autre règle que les anciennes pratiques, les factions et les dissensions se multiplieront sans fin dans un état. Quoique plusieurs constitutions, et surtout celle du gouvernement d'Angleterre, aient été améliorées même par des innovations violentes, les éloges mérités par les patriotes auxquels la nation doit ses privilèges doivent être accordés avec quelque réserve, et sûrement sans aigreur contre ceux qui restaient attachés à l'ancienne constitution [287].

(407) Pour bien entendre ce qu'était cette ancienne constitution d'Angleterre, il n'est point d'époque qu'il soit plus utile d'étudier que le règne d'Élisabeth. Les prérogatives de cette princesse ne furent presque jamais contestées; et par conséquent elle en fit usage sans scrupule. Son caractère impérieux, article sur lequel

---

287 On entend ici par l'ancienne constitution celle qui subsistait avant l'établissement de notre plan de liberté actuel. Il y avait une constitution plus ancienne, où le peuple avait peut-être moins de liberté que sous tes Tudor, mais où le roi avait aussi moins d'autorité. La puissance des barons lui imposait un grand frein, et exerçait une grande tyrannie sur le peuple. Mais il y avait une constitution plus ancienne encore, c'est celle qui subsistait avant ta signature des chartres, lorsque ni le peuple, ni les barons, n'avaient aucun privilège régulier, et lorsque l'autorité du gouvernement, pendant le règne d'un prince habile, résidait presque entièrement dans le roi. La constitution anglaise, comme toutes les autres, a été dans une fluctuation continuelle.

ses prédécesseurs ne l'avaient pas égalée, rendit les actes de son autorité fréquents et violents, et en déploya toute l'étendue ; l'affection tendre que ses sujets eurent pour elle prouve qu'elle ne fit d'infractions à aucun de leurs privilèges établis. Il reste un assez grand nombre de monuments qui constatent les circonstances les plus mémorables de son administration à la vérité, il faut chercher ses monuments ailleurs que dans les historiens ordinaires mais ils n'en démontrent que plus authentiquement que l'exercice particulier qu'elle fit du pouvoir n'était pas une innovation de son règne, puisqu'il ne paraissait même pas assez remarquable pour que les auteurs contemporains en fissent mention. S'il y avait quelques différences à cet égard, il semble que ce serait plutôt en ce que le peuple avait été encore plus servilement soumis sous les règnes précédents que sous celui d'Élisabeth [288]. Il n'est pas hors de propos de récapituler ici quelques-unes des prérogatives anciennes de la couronne, et de montrer les sources du vaste pouvoir dont les monarques anglais jouissaient autrefois.

Un des instruments le plus ancien et le mieux affermi de ce pouvoir était la cour de la chambre étoilée; elle avait à discrétion l'autorité d'imposer des amendes d'emprisonner et d'infliger des châtiments corporels; toute espèce de fautes, de mépris, de désordres qui n'étaient pas du ressort du droit coutumier étaient du sien. On choisissait les membres de cette cour, partie dans le conseil privé, et partie parmi les magistrats; tous ne possédaient leurs charges que sous le bon plaisir du roi ; (408) lorsque ce prince était présent à ce tribunal, lui seul jugeait, et il ne leur restait que le droit d'opiner. Il ne faut qu'une cour semblable dans quelque espèce de gouvernement que ce soit, pour anéantir tout plan légal et régulier de liberté; car qui osera s'opposer à la couronne et au ministère, ou aspirer au titre de défenseur de la liberté lorsqu'on sera exposé à une juridiction si arbitraire? Je doute qu'il soit actuellement, dans aucune monarchie absolue de l'Europe, un tribunal aussi despotique et aussi contraire aux lois que l'était celui-là.

---

288 Dans un mémorial de l'état du royaume, rédigé par le secrétaire d'état Cecil en 1569, on trouve ce passage « Alors commença le déclin de l'obéissance civile qui, comparée avec le respect craintif qu'avaient autrefois tous tes états inférieurs pour leurs supérieurs, étonnera toute personne prudente et judicieuse, en considérant le peu d'espoir qu'il restait de quelque réfprme. » Haynes, p. 585 et 588.

La cour de la haute commission était une autre juridiction encore plus terrible, en ce que le crime d'hérésie, dont elle prenait connaissance, est plus indéfinissable que toutes les prévarications civiles, et en ce que le pouvoir inquisitorial qu'elle possédait, et celui d'exiger le serment des accusés, étaient plus contraires aux plus simples notions de justice et d'équité. Les amendes et les emprisonnements prononcés par cette cour étaient fréquents : le nombre des ecclésiastiques qu'elle dépouillait de leurs bénéfices, ou qu'elle suspendait de leurs fonctions pour non conformité, était énorme, et, pendant un temps, comprit un tiers du clergé d'Angleterre. Dans une lettre à l'archevêque de Canterbury, la reine dit expressément qu'elle était résolue à ne pas souffrir que, d'un côté ou d'un autre, personne s'écartât de la ligne tirée et limitée par l'autorité, par ses lois et par ses injonctions.

La loi martiale allait encore au-delà de ces deux cours, dans la manière prompte, arbitraire et violente dont elle sévissait. Dans tous les cas de révolte ou de désordres publics quelconques, la couronne l'employait contre les coupables ; elle était exercée alors non seulement sur les soldats, mais sur le peuple entier tout infortuné qu'il plaisait au prévôt, ou au gouverneur d'un comté, ou à leurs députés, de soupçonner, pouvait être puni comme rebelle, ou fauteur et complice de rébellion. Lord Bacon dit qu'on avait accordé une faveur au comte d'Essex et aux complices de sa conspiration en leur faisant leur procès selon le droit coutumier, et que le cas exigeait la sévérité de la loi martiale. Nous avons vu la reine Marie donner des exemples de cette rigueur pour défendre les intérêts de l'orthodoxie. Il reste (409) une lettre écrite par la reine Élisabeth au comte de Sussex, après que la révolte des provinces du nord fut apaisée, et dans laquelle cette princesse le réprimande vivement pour n'avoir fait aucune exécution en vertu de la loi martiale [289]; il paraît cependant que près de huit cents personnes furent mises à mort d'une manière ou d'une autre, pour cette révolte si peu redoutable. Les rois d'Angleterre ne bornaient pas toujours l'exercice de cette loi au temps de révolte ou de guerre civile. En 1553, lorsqu'il n'y avait dans le royaume ni révolte ni soulèvement, le roi Édouard accorda une commission de loi martiale, et autorisa les commissaires à l'exécuter *comme ils le jugeraient nécessaire* [290]. La reine Élisabeth ne fut pas moins prodigue de l'exercice de la loi martiale. En 1573, Peter Burchet, puritain, persuadé qu'il était méritoire de tuer quiconque combattait la

---

289 Manuscrit de lord Royston, dans Paper office.

290 Mémoires ecclésiastiques de Strype, vol. 2, p.373, 548 et 459.

vérité de l'Évangile, s'élança dans les rues, et blessa Hawkins, fameux capitaine de vaisseau, qu'il prit pour Hatton, favori de la reine. Cette princesse fut tellement irritée de cet attentat, qu'elle ordonna qu'il fût puni sur-le-champ par la loi martiale. Quelques-uns de ses ministres les plus prudents lui ayant représenté que cette loi n'était ordinairement tenue en vigueur que dans les temps de troubles, elle révoqua son ordre, et consentit à ce que Burchet fût jugé sur le droit coutumier. Mais elle ne continua pas d'être si réservée en exerçant son autorité. Nous avons encore une proclamation d'Élisabeth où cette princesse ordonne que l'on suive la loi martiale contre tous ceux qui introduiraient dans le royaume des bulles, ou même des livres et des pamphlets. Cette proclamation garantissait aussi les gouverneurs ou leurs députés d'être inquiétés sur les peines arbitraires qu'ils infligeaient aux réfractaires, *quelque loi, statut, ou règlement qui pût s'y trouver contraire*. Nous avons un autre acte de son autorité plus extraordinaire encore. Les rues de Londres étaient infestées de vagabonds et de libertins : le lord maire avait fait tous ses efforts pour réprimer les désordres qu'ils y occasionnaient ; la chambre étoilée avait aussi sévi contre eux; mais la reine voyant que ces remèdes étaient inefficaces, (410) remit la loi martiale en vigueur, et donna à sir Thomas Wilford une commission de prévôt maréchal, «portant pouvoir, et lui ordonnant, à la première dénonciation faite par les juges de paix de Londres, ou de provinces voisines, de ces perturbateurs du repos public, dignes d'être exécutés promptement par la loi martiale, de les attaquer et de se saisir de leurs personnes, et, en présence desdits juges, conformément à la justice de la loi martiale, de les faire exécuter publiquement à des gibets près des lieux où lesdits rebelles et incorrigibles délinquants seraient trouvés avoir commis leurs désordres. » Je crois qu'il serait difficile de produire un autre exemple d'un tel acte d'autorité en aucun pays plus voisin de nous que la Moscovie. Les lettres patentes de grand connétable qui furent accordées au comte Rivers par Édouard IV expliquent la nature de cette charge. Les pouvoirs en sont illimités, perpétuels, et en vigueur en temps de paix comme en temps de guerre et de rébellion. Sous le règne d'Edouard VI, le parlement reconnut la juridiction du connétable et de la cour martiale, comme faisant partie de la législation d'Angleterre [291].

---

291 37 Édouard VI, chap. 20. *Voyez* Question concernant les impositions, par sir John Davis, p. 9.

La chambre étoilée, la haute commission, et la cour martiale, quoique juridictions arbitraires, observaient cependant quelques formes de procédures, et du moins rendaient des sentences. Mais des châtiments étaient souvent infligés, dans ces temps-là, sur le simple ordre d'un secrétaire d'état, ou du conseil privé [292], et c'était des emprisonnements spécifiés pour telles prisons et pour tel temps que les ministres le jugeaient à propos. Dans les temps de troubles, toutes les prisons étaient remplies de prisonniers d'état. On jetait quelquefois au cachot ces malheureuses victimes des défiances publiques; on les chargeait de chaînes; on les traitait avec la plus grande inhumanité, sans qu'elles pussent avoir recours à la protection des lois.

Cet usage était une manière indirecte d'employer la torture; mais, quoique la torture elle-même ne fût pas admise dans l'exécution ordinaire de la justice, on l'employait souvent sur (411) de simples soupçons, et sans autre autorité que le bon plaisir d'un conseiller d'état, ou du conseil privé. Dans les marches du pays de Galles, le conseil même était autorisé, .par les commissions données à ses membres, de faire subir la question à qui bon lui semblait. Rien ne prouve mieux avec quelle légèreté on condamnait à la torture, qu'un fait rapporté par lord Bacon, dont voici les propres termes : « La reine était fort courroucée contre Haywarde, à cause d'un livre qu'il avait dédié au comte d'Essex, et qui contenait l'histoire des premières années du règne de Henri IV. Elle regardait cet ouvrage comme une tentative pour inspirer au peuple l'esprit de résistance et de faction [293] : elle dit qu'elle croyait qu'il renfermait quelque principe de trahison, et me demanda si je ne pourrais pas y trouver quelque passage qu'on pût rapporter au cas de trahison. Je répondis à sa majesté qu'à l'égard de l'accusation de trahison, je n'y voyais aucun prétexte; mais que pour celle de félonie il y en avait plusieurs. La reine voulut savoir en quel endroit; je lui répliquai que l'auteur avait fait des larcins très évidents; qu'il avait pris une grande partie des maximes de Tacite, qu'il avait traduites en anglais, et insérées dans son texte. Une autre fois, ayant peine à se persuader que ce livre fût réellement de l'auteur dont il portait le nom, et le croyant plu-

---

292 En 1588, le lord maire fit mettre en prison plusieurs citoyens pour avoir refusé de contribuer au prêt d'argent qu'on leur demandait. Murden, p. 632.

293 Suivant nous, le livre de Haywarde semble avoir plutôt une tendance contraire, car il y a inséré le fameux discours de l'évêque de Carlisle qui contient, dans les termes les plus exprès la doctrine de l'obéissance passive. Mais la reine Élisabeth était très difficile à satisfaire à cet égard.

tôt de quelque misérable écrivain, la reine me dit avec colère qu'elle le ferait mettre à la question, pour qu'il avouât qui était celui dont il avait emprunté la main. Non, madame, répondis-je à sa majesté, Haywarde est un docteur; ce n'est pas sa personne qu'il faut mettre à la torture, c'est son style; qu'on lui donne des plumes, de l'encre, du papier et des livres; qu'on lui enjoigne de continuer cette histoire où elle s'arrête, et j'entreprendrai de juger, en comparant les styles, s'il est ou n'est pas l'auteur de cet ouvrage. Ainsi, sans l'humanité, ou plutôt l'esprit de Bacon, cet auteur, un homme de lettres, aurait été appliqué à la question pour un ouvrage fort innocent en lui-même. Son crime véritable était (412) d'avoir dédié son livre au comte d'Essex, le généreux protecteur des savants, dans un temps où ce seigneur était disgracié.

La menace d'Élisabeth de faire poursuivre et condamner Haywarde pour trahison aurait été réalisée sans difficulté, quoique son ouvrage n'eût pas donné prise contre lui. Dans un temps où les peuples, frappés de terreur, croyaient toujours voir l'épée royale suspendue sur leur tête, aucun juré n'aurait osé absoudre un homme que la cour aurait résolu de condamner. La pratique de ne pas confronter les témoins avec les accusés donnait aux avocats de la couronne les plus dangereux avantages sur lui. Il serait difficile en effet de trouver un exemple, pendant tous ces règnes, que le souverain ou les ministres aient échoué dans ces sortes de procédure. Les timides jurés et les magistrats, qui tous ne tenaient leurs charges que momentanément, et sous le bon plaisir du roi, ne manquaient jamais de seconder les intentions de la cour. Comme il était depuis longtemps d'usage de mettre à l'amende, d'emprisonner ou de châtier par telle autre peine, suivant le bon plaisir de la cour, les jurés qui rendaient une sentence contraire aux instructions données à ces juges dépendants, il est évident que les jurés étaient loin d'être alors une garantie pour la liberté du peuple.

Le pouvoir de *presser* pour le service de terre et de mer, et d'obliger quelqu'un d'accepter un emploi, quelque abject, quelque peu convenable qu'il fût, était une autre prérogative totalement incompatible avec la liberté. Osborne rapporte ainsi la manière dont Élisabeth exerçait cette prérogative. « Dans le cas, dit-il, où elle craignait que quelqu'un ne contrariât ses mesures, elle le prévenait à propos, en lui donnant quelque emploi onéreux au-dehors, ou en l'occupant dans l'intérieur du royaume aux fonctions qu'elle connaissait les moins agréables au peuple : cette méthode était fort différente d'une fausse maxime adoptée depuis, avec un succès

plus odieux, par des princes persuadés qu'il y a plus d'économie à gagner ses ennemis en les achetant qu'à récompenser ses amis. » La conduite qu'à cet égard Osborne reproche aux deux successeurs immédiats d'Élisabeth leur fut dictée en partie par les embarras de leur (413) situation, et en partie par la douceur de leur caractère. On imagine aisément que le pouvoir de *presser* entraînait de fréquents abus, et que les officiers préposés à cet effet extorquaient souvent de l'argent de ceux qui voulaient se soustraire au service. Le gouvernement d'Angleterre, quelque différent qu'il fût sous les autres rapports, ressemblait un peu alors à cet égard à ce qu'est aujourd'hui celui de Turquie : le souverain pouvait tout, excepté imposer des taxes; dans l'un et l'autre pays, cette exception, n'étant point soutenue par d'autres privilèges, paraît plutôt préjudiciable qu'avantageuse au peuple. En Turquie elle oblige le sultan à tolérer les extorsions des bachas et des gouverneurs de provinces, dont il tire ensuite des présents, ou dont il confisque les biens à son profit. En Angleterre elle engagea la reine à établir des monopoles, et à gêner par des privilèges exclusifs plusieurs branches de commerce : expédient si pernicieux, que, s'il eût subsisté pendant un certain nombre d'années, l'Angleterre, ce centre des richesses, du commerce et des arts, serait à présent aussi dépourvue d'industrie que Maroc ou la côte de Barbarie.

Nous observerons de plus que le précieux droit qu'avait le peuple de régler les impôts, précieux en ce qu'il devint ensuite le moyen par lequel le parlement obtint tant d'autres libertés, fut souvent éludé d'une manière indirecte, pendant le règne d'Élisabeth et de ses successeurs. Elle exigea fréquemment de ses sujets des prêts d'argent : imposition arbitraire et inégale dont chaque particulier était extrêmement lésé; car lorsque cet argent était rendu avec exactitude, ce qui arrivait rarement, il causait toujours une perte réelle aux prêteurs en ce qu'il restait entre les mains du prince sans rapporter d'intérêts.

On nous a conservé, dans une proposition faite par lord Burleigh, un projet de lever sur le peuple un emprunt général, équivalent à un subside [294] : projet qui

---

294 Dans la deuxième année du règne de Richard II, il fut statué que, lors des emprunts que le roi demandera à ses sujets par lettres scellées du sceau privé, ceux qui ont, pour ne pas prêter, une excuse raisonnable, peuvent en être dispensés, sans autre sommation, voyage ou peine. *Voyez* l'Abrégé de Cotton, page 170. Par cette loi la prérogative du roi pour exiger des prêts d'argent était ratifiée; et on laissait a sa conscience de déterminer ce qui pouvait être regardé comme une excuse *raisonnable*.

aurait distribué le fardeau (414) plus également, mais qui n'était toujours qu'une taxe imposée sans le consentement du parlement, et déguisée sous un autre nom. Il est à remarquer que ce projet, proposé par ce sage ministre sans aucune nécessité apparente, est le même que Henri VIII avait mis en exécution, et que Charles I, irrité des mauvais procédés de son parlement, et réduit aux dernières extrémités, exécuta depuis au grand mécontentement de la nation.

La demande de la *bénévolence* ou don gratuit, était une autre invention de ces temps-là pour taxer le peuple. Cette pratique était si peu regardée alors comme irrégulière, qu'en 1585 les communes offrirent à la reine une *bénévolence*, qu'elle refusa très généreusement, comme n'ayant pas besoin d'argent dans ce moment. La reine Marie augmenta aussi, par un ordre du conseil, quelques branches des droits de la douane; et sa soeur imita son exemple. Il y eut une espèce de taxe imposée au profit de la marine, du temps de l'invasion espagnole. Les divers ports furent sommés d'équiper à leurs frais un certain nombre de vaisseaux; et tel fut alors le zèle du peuple pour la défense commune, que quelques-unes de ces villes, et surtout Londres, armèrent le double du nombre de vaisseaux qu'on leur avait demandés. Lorsque l'on fit des levées pour envoyer des troupes en Irlande, en France et dans les Pays-Bas, la reine obligea les provinces à lever des soldats à leurs frais, à les armer, à les habiller, et à les conduire aux ports où ils devaient s'embarquer. Il était alors d'usage que sa majesté reçût des étrennes de la haute noblesse et des gentilshommes les plus opulents.

La pourvoirie était une autre sorte de taxe inégale, arbitraire et oppressive. Tout le royaume se sentit accablé du poids de cette imposition. On regarda comme une grande faveur accordée à Oxford et à Cambridge, la défense faite aux pourvoyeurs de prendre aucunes denrées à cinq milles à la ronde de ces universités. La reine approvisionna sa flotte à la faveur de cette prérogative, pendant les premières années de son gouvernement.

La garde-noble était, de tous les impôts exigés en vertu de cette prérogative, le plus régulier et le plus légal : cependant il devenait un joug très assujettissant et très à charge aux grandes maisons. Lorsque leurs biens tombaient à une fille au défaut (415) d'enfant mâle, le souverain obligeait cette héritière à recevoir l'époux qu'il lui choisissait. Soit que l'héritier fût mâle ou femelle, la couronne jouissait de tous les revenus de la succession pendant la minorité. Donner une riche tutelle était un moyen ordinaire de récompenser un courtisan ou un favori.

Les expédients que le pouvoir arbitraire inventait pour extorquer l'argent du peuple étaient inépuisables, pendant que le peuple croyait avoir bien assuré ses possessions en ne laissant pas à la couronne le droit d'imposer des taxes. Strype a conservé un discours de lord Burleigh à la reine et au conseil, qui contient des particularités assez extraordinaires. Burleigh propose d'ériger une cour pour procéder à la suppression de tous les abus, et de donner aux commissaires qui la composeraient une autorité sur tout le royaume semblable à celle de l'inquisition. Il rapporte l'exemple du sage aïeul d'Élisabeth, Henri VII, qui avait augmenté considérablement ses revenus par de pareils moyens; il recommande « que cette cour procède aussi bien selon les formalités ordinaires des lois que selon les volontés et le pouvoir absolu de la reine, *d'où toutes les lois émanaient*. » En un mot, il attend de cette institution un plus grand avantage pour le trésor royal que Henri VIII n'en avait tiré de la suppression des abbayes et de toutes les confiscations de revenus ecclésiastiques. Ce projet de lord Burleigh n'a pas besoin, je pense, de commentaires. Il faut que la forme du gouvernement soit excessivement despotique dans un état pour qu'un habile et sage ministre ose y faire une semblable proposition au souverain.

L'embargo sur les marchandises, ou, autrement dit, l'ouverture et la fermeture des ports, était un autre ressort de l'autorité par lequel les monarques anglais tiraient de l'argent de leurs sujets : nous en avons vu des exemples sous le règne de Marie. Elisabeth, avant son couronnement, fit expédier l'ordre à la douane d'empêcher la vente de toutes les soies cramoisies qui étaient entrées dans le royaume, jusqu'à ce que la cour en fût fournie. Elle s'attendait sans doute à mettre les marchands à contribution en leur imposant cette contrainte.

Le parlement prétendait au droit de promulguer les lois aussi (416) bien qu'à celui d'accorder les subsides; mais dans ces temps-là ce privilège était encore plus nul que l'autre. La reine lui défendait expressément de se mêler, et des matières d'état, et des causes ecclésiastiques; et elle envoyait ouvertement en prison les membres qui osaient franchir les bornes que sa volonté suprême leur avait marquées à cet égard. Il se tint peu de parlements pendant le règne de cette princesse, où elle ne donnât quelques exemples de cette conduite absolue.

La puissance législative du parlement n'était qu'une chimère, tant que l'on reconnaissait universellement dans le souverain le droit de dispenser de la loi, et par conséquent de la rendre sans effet. L'usage de cette prérogative était aussi une

manière oblique d'établir des monopoles. Lorsque les statuts du parlement assujettissaient quelque manufacture à de certaines restrictions, le souverain, en exceptant une personne d'observer ces statuts, lui donnait en effet le monopole de cette marchandise. Il n'y avait rien alors de plus à charge au peuple, et dont il se plaignit plus unanimement, que cet abus fréquent de soustraire qui l'on voulait aux lois pénales.

Dans le fait, c'était la couronne qui possédait tout le pouvoir législatif, par le moyen des proclamations qui s'étendaient sur les sujets les plus importants, et que la chambre étoilée prenait le soin de faire exécuter plus rigoureusement que les lois mêmes. Les objets de ces proclamations étaient quelquefois frivoles, et même ridicules. La reine Élisabeth, par exemple, avait pris en aversion l'odeur de la guède [295], et elle fit un édit pour défendre de cultiver cette plante utile. Les longues épées et les larges fraises, alors à la mode, eurent aussi le malheur de lui déplaire; elle envoya ses officiers briser les unes et rogner les autres chez tous ceux qui excédaient à cet égard une certaine mesure prescrite [296]. Cet acte d'autorité ressemble au moyen dont le czar Pierre se servit dans la suite pour faire quitter la barbe à ses sujets.

Les règlements faits contre les fanatiques qui se mêlaient de prophétiser étaient fondés sur de meilleures raisons; mais ils (417) prouvaient toujours l'étendue sans bornes de la prérogative d'Elisabeth. Deux ou trois personnes ne pouvaient s'assembler pour lire l'Écriture sainte, ou pour conférer sur des matières de religion, même suivant les principes les plus orthodoxes, sans avoir obtenu sa permission.

Il y avait encore d'autres branches de cette prérogative totalement incompatibles avec la jouissance d'une liberté exacte et régulière. Personne du corps de la noblesse ne pouvait se marier sans l'agrément du souverain. La reine Élisabeth retint longtemps en prison le comte de Southampton, parce qu'il avait épousé secrètement la cousine du comte d'Essex. Qui que ce fût ne pouvait voyager sans le consentement du prince; et sir Williams Évers souffrit une persécution fort dure pour avoir osé visiter furtivement le roi d'Écosse. Le souverain s'attribuait même une autorité suprême et absolue sur tout le commerce avec l'étranger, et ne voulait

---

295 Plante qui sert à la teinture.

296 Journal de Townsend, p. 250.

pas que qui que ce fût pût entrer dans le royaume ou en sortir, ni qu'aucune marchandise y fût importée ou en fût exportée sans son consentement [297].

Dans la treizième année du règne d'Élisabeth, le parlement donna de grands éloges à cette princesse, sur ce qu'elle n'imitait pas l'usage, familier à ses prédécesseurs, d'interrompre le cours de la justice par des ordres particuliers. En effet, il ne pouvait y avoir un plus grand abus, ni une marque plus forte du pouvoir arbitraire, que cet attentat fait aux lois; et la reine était très louable de s'imposer elle-même un frein à cet égard; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle persistât constamment dans cette réserve. Il reste encore dans les registres publics des ordres émanés d'elle pour soustraire quelques personnes à toute espèce de poursuite et de procédures. Elle accordait ces sursis, disait-elle, en vertu de sa prérogative, qu'elle ne permettait pas qu'on osât discuter.

Il arrivait très souvent sous le règne d'Élisabeth, et sans doute sous tous les règnes précédents, que des grands seigneurs ou des conseillers privés fissent mettre en prison quiconque avait eu le tort de leur déplaire en poursuivant le paiement d'une (418) dette légitime; et quoique le malheureux créancier gagnât sa cause dans les tribunaux, il était ordinairement obligé, pour obtenir sa liberté, d'abandonner ce qui lui appartenait. Des personnes qui avaient été mises en liberté par les juges étaient de nouveau jetées dans des prisons secrètes, sans avoir aucun moyen d'obtenir réparation; des officiers des cours de justice furent même punis pour avoir exécuté les sentences en faveur de ces prisonniers. Il était d'usage d'envoyer chercher les particuliers par des *poursuivants*, espèce de harpies qui étaient alors aux ordres du conseil et de la haute commission; ils étaient amenés à Londres, et contraints par la rigueur de l'emprisonnement, non seulement à se désister de leur poursuite légale, mais aussi de payer aux poursuivants des sommes d'argent considérables. Dans la trente-quatrième année du règne d'Élisabeth, les juges se plaignirent à sa majesté de la fréquence de cette pratique. Il est vraisemblable qu'une tyrannie .aussi révoltante ne se renouvela plus après le règne d'Élisabeth, puisque le parlement qui présenta la *pétition de droit*, n'en trouva pas d'exemple plus récent. Les mêmes juges d'Élisabeth, qui protégèrent ainsi le peuple contre la tyrannie des grands, reconnurent néanmoins expressément qu'une personne arrêtée par ordre spécial de la reine n'était pas recevable à donner caution.

---

297 Question touchant les impositions, par sir John Davis, passim.

Il est aisé de sentir que dans un pareil gouvernement la justice ne pouvait avoir aucune action contre le souverain, à moins qu'il n'y consentît lui-même. Lorsque Raleigh et Frobisher firent leur expédition navale contre les Espagnols, en 1592, ils prirent une caraque, évaluée deux cent mille livres sterling. La part de la reine dans cette prise ne devait être que d'un dixième; mais elle ne voulut pas s'en contenter sur une capture si considérable, et qui surpassait tellement l'attente de tous ceux qui y étaient intéressés. Rateigh supplia humblement et instamment sa majesté de transiger à cent mille livres sterling pour tous ses droits, ou plutôt ses exactions ; il dit que les quatre-vingt mille livres sterling, dont les propriétaires de cette caraque consentaient de faire présent à Élisabeth, étaient le don le plus riche qu'aucun prince eût jamais reçu de ses sujets.

Il n'est pas étonnant que, dans son administration, cette (419) princesse eût si peu d'égards pour la liberté nationale, puisque le parlement lui-même la perdait totalement de vue quand il rédigeait des lois. Les statuts passés contre les papistes et les puritains étaient extrêmement contraires à l'esprit de liberté, et, en exposant une si grande multitude de gens à la tyrannie des prêtres et des bigots, accoutumaient le peuple à l'assujettissement le plus honteux. Conférer à la reine une suprématie sans bornes, ou, ce qui est pis, reconnaître ce droit inhérent en elle, était une autre preuve de la servitude volontaire du parlement.

La loi passée dans la vingt-troisième année du règne d'Élisabeth, qui comprenait dans le nombre des crimes capitaux les paroles séditieuses contre sa majesté, était encore un statut très tyrannique, et l'application qu'on en fit quelquefois ne le fut pas moins. L'exemple d'Udal, ecclésiastique puritain, semble extraordinaire, même dans ce temps de despotisme : cet homme avait publié un livre sous le titre de *Démonstration de la discipline*, dans lequel il déclamait contre le gouvernement des évêques. Il avait pris toutes les précautions possibles pour garder l'anonyme; cependant on l'arrêta sur quelque soupçon, et on lui fit son procès pour cette offense. On prétendit que les évêques faisaient partie du corps politique de la reine ; que parler contre eux c'était l'attaquer elle-même, et que, selon le statut, cette licence devenait crime de félonie. Ce ne fut pas la seule iniquité qu'Udal essuya : les juges ne permirent autre chose aux jurés que de décider du fait, c'est-à-dire s'il était ou n'était pas l'auteur de cet ouvrage, sans examiner son intention, ou le sens des mots. Les avocats de la couronne ne produisirent pas un seul témoin à la cour pour prouver ce fait : ils lurent seulement la déposition de deux

personnes absentes, dont l'une assurait qu'Udal lui avait dit qu'il était l'auteur de ce livre; l'autre, qu'elle avait ouï dire la même chose à un ami d'Udal. Udal n'eut point la liberté de produire quelque preuve justificative; on mit en principe qu'il n'était jamais permis d'en produire contre le trône [298]. Les (420) juges offrirent à l'accusé de l'admettre à prêter serment, et le sommèrent de jurer qu'il n'était pas l'auteur de cet ouvrage. Le refus qu'il fit de son affirmation fut regardé comme la plus forte démonstration de son crime. Il est presque inutile d'ajouter que, malgré ces iniquités multipliées, le jury prononça contre Udal une sentence de mort; car la reine mettait trop d'ardeur à le poursuivre pour qu'il pût échapper. Il mourut en prison avant l'exécution de la sentence.

L'exemple de Penry fut, s'il est possible, encore plus rigoureux. Cet homme était puritain zélé, ou plutôt browniste, petite secte qui s'accrut depuis, et reçut le nom d'indépendants. II avait écrit contre la hiérarchie plusieurs traités tels que *Martin Mar Prelate, Theses Martinianae* et quelques autres morceaux pleins de plaisanteries basses et de satires amères. Après être resté caché pendant plusieurs années, Penry fut arrêté. Le statut contre les paroles séditieuses exigeant que l'accusé fût jugé dans l'espace d'un an après avoir commis le crime, Penry ne pouvait plus être recherché pour ses livres imprimés : on lui fit donc son procès sur des papiers trouvés dans sa poche, comme s'ils avaient fait preuve du dessein de fomenter une sédition. Puckering, lord chancelier, lui imputa à crime que, dans quelques-uns de ces papiers, « il eût seulement reconnu dans sa majesté le pouvoir d'*établir* des lois civiles et ecclésiastiques, et qu'il eût évité les termes en usage, de *faire, de porter, de décréter, d'ordonner des lois*; termes, ajouta le lord chancelier, qui emportent l'idée d'une autorité plus absolue. » Penry, en conséquence de ces omissions, fut condamné à mort et exécuté.

Nous avons vu que l'autorité très absolue du souverain, pour nous servir de l'expression du lord chancelier, était établie sur plus de vingt branches de la prérogative, qui n'existent plus aujourd'hui, et dont chacune était totalement incompatible avec la liberté du sujet. Mais ce qui assurait l'esclavage du peuple encore plus efficacement que ces branches de la prérogative, était l'opinion dominante alors qui attribuait au prince une autorité si despotique et si indestructible, qu'on

---

298 Ce ne fut qu'après la révolution qu'il fut bien reconnu que l'accusé pouvait légalement produire des preuves contre la couronne. *Voyez* les Comment. de Blackstone, vol.4, p.369.

la regardait comme l'origine de toutes les lois, et comme ne pouvant être restreinte par aucune. Les homélies composées pour l'usage du clergé, et (421) que les ecclésiastiques avaient ordre de lire publiquement tous les dimanches, recommandaient une obéissance passive pour le prince, obéissance aveugle, sans restriction, et de laquelle aucun motif, aucun prétexte, ne permettait de s'écarter, si légèrement que ce pût être. On a fait beaucoup de bruit de ce que, sous les règnes suivants, quelques chapelains de la cour avaient prêché impunément ces maximes mais il y a une grande différence entre ces sermons particuliers et les discours publiés de l'autorité du gouvernement, avoués par le prince, par le conseil, et promulgués comme des lois à la nation entière [299]. Aussi ces principes étaient-ils si profondément gravés dans l'esprit du peuple pendant le règne d'Élisabeth et de ses prédécesseurs, que la moindre résistance qu'on osait y faire paraissait être la plus criminelle sédition, et n'était même pas récompensée par cette approbation publique qui seule donne aux patriotes le courage de braver les dangers auxquels ils s'exposent en résistant à l'autorité tyrannique [300]. Ce ne fut que sous les générations suivantes que le noble esprit de liberté prit racine, et, s'étendant à l'abri des absurdités du puritanisme, devint à la mode parmi le peuple.

Il est bon de remarquer que l'avantage, attribué ordinairement à la monarchie absolue, d'une plus grande régularité de police et d'une plus stricte observation des lois, n'appartint point à l'ancien gouvernement anglais, quoiqu'à plusieurs égards il fût susceptible de cette dénomination. La démonstration de cette vérité est contenue dans un écrit judicieux que Strype nous a conservé, et qui fut composé par un célèbre juge de paix de Sommersetshire, en 1596, vers la fin du règne d'Élisabeth, et lorsque l'autorité de cette princesse peut être supposée (422) affermie par le

---

299 Gifford, ecclésiastique, fut suspendu en 1584, pour avoir prêché l'obéissance limitée au magistrat civil. Néal, vol. 1, p. 435.

300 C'est une chose remarquable que dans tous tes drames historiques de Shakespeare, où les mœurs, les caractères, et même les événements des divers régnes sont si exactement retracés, il est à peine fait mention de la *liberté civile*, que quelques prétendus historiens ont imaginé avoir été l'objet de toutes tes querelles révoltes et guerres civiles anciennes. Dans le brillant panégyrique de l'Angleterre qu'on trouve dans la tragédie de Richard II, et dans le tableau de ses avantages, il n'y a pas un mot sur sa constitution civile comme étant différente de celles des autres royaumes de l'Europe ou comme leur étant supérieure : omission qu'on ne peut supposer dans aucun autre auteur anglais qui ait écrit depuis la restauration, ou au moins depuis la révolution.

temps, et ses maximes d'administration améliorées par un long usage. Cet écrit renferme l'exposé des désordres qui se commettaient alors dans le comté de Sommerset. L'auteur dit que quarante personnes y avaient été exécutées dans une année pour vols, brigandages, et autres félonies; trente-cinq marquées d'un fer chaud dans la main; trente sept fouettées, et cent quatre-vingt-trois déchargées d'accusation ; que les absous étaient des gens très vicieux et dont il n'y avait rien à espérer, parce qu'ils ne voulaient pas travailler, et que personne ne les voulait prendre à son service; que, malgré ce grand nombre d'accusations, la cinquième partie des crimes qui se commettaient dans cette province n'était pas déférée à la justice; que la plupart lui échappaient par les ruses de leurs auteurs, l'indolence des magistrats, ou la sotte modération du peuple; que les rapines exercées par cette multitude de scélérats, de vagabonds, de fainéants, étaient intolérables aux pauvres habitants de la campagne, et les obligeaient à veiller continuellement à la garde de leurs bergeries, de leurs pâturages, de leurs bois et de leurs champs ; que les autres provinces d'Angleterre n'étaient pas en meilleur état que le Sommersetsbire, et que plusieurs étaient encore plus malheureuses; qu'il y avait au moins dans chacune trois ou quatre cents robustes vagabonds, qui vivaient de vols et de rapines, qui s'assemblaient quelquefois en troupes de soixante hommes, et pillaient les habitants; que si tous ces misérables étaient réunis en corps, et bien disciplinés, ils seraient en état de livrer bataille à la reine, et d'être ses ennemis les plus à craindre; que les magistrats même étaient intimidés au point de n'oser sévir contre eux ; qu'il y avait des exemples de juges de paix qui, après avoir condamné des brigands, s'étaient vus obligés d'arrêter l'exécution de leur propre sentence, dans la crainte des vengeances dont les menaçaient les complices de ces scélérats.

En l'année 1575 la reine se plaignit au parlement de l'inexécution des lois ; elle menaça, si désormais les magistrats n'étaient pas plus diligents, de confier son autorité à des hommes indigents, qui trouveraient un intérêt dans une distribution de justice plus exacte. Il paraît que cette princesse tint parole; car, (423) en 1601, on porta de grandes plaintes au parlement des concussions des juges de paix : un des membres dit que ce magistrat était un animal vorace, qui, pour une demi-douzaine de poulets, dispenserait d'observer douze lois pénales. Il n'est pas aisé de rendre raison d'un pareil relâchement d'administration et de police sous un règne aussi ferme que celui d'Élisabeth. La médiocrité des revenus de la couronne est la

cause la plus vraisemblable que l'on puisse y assigner. La reine n'était pas en état d'intéresser un grand nombre de gens à la seconder pour faire exécuter les lois [301].

En effet, les Anglais ne peuvent tirer de l'exemple de leurs ancêtres aucune raison de se passionner pour l'image de la monarchie absolue, encore moins de préférer l'autorité despotique du prince et ses prérogatives sans bornes, à cette noble liberté, cette douce égalité, cette sécurité précieuse, qui les élèvent actuellement au-dessus de toutes les nations de l'univers. Ce qu'on peut dire de plus en faveur du gouvernement ancien, et peut-être avec vérité, c'est que l'autorité du prince, quoiqu'elle n'eût réellement aucune barrière, n'était exercée qu'à la manière européenne, et ne se mêlait pas de toutes les parties de l'administration; que les abus de cette impérieuse prérogative n'étaient pas assez fréquents pour rendre la propriété sensiblement mal assurée, ou pour réduire le peuple à une servitude complète; que l'absence des factions, la célérité des opérations du gouvernement, la promptitude avec laquelle il pouvait prendre (424) des mesures pour l'attaque ou pour la défense, faisaient compensation en quelque sorte pour la privation d'une liberté légale et déterminée; que le prince n'ayant jamais à ses ordres d'armée de mercenaires, il lui restait pour ainsi dire un frein tacite, qui maintenait le gouvernement dans le juste milieu auquel les peuples avaient été accoutumés ; que cette situation de l'Angleterre était réellement plus loin alors du despotisme

301 Nous avons remarqué précédemment que Harrison, au liv. 2, chap. 2, dit que, sous le régne de Henri VIII, on pendit soixante-douze mille voleurs et fripons (sans compter les autres malfaiteurs); ce qui fait environ deux mille par an: le même auteur dit que, sous le règne d'Elisabeth, on ne pendit que de trois à quatre cents personnes par année pour vol et brigandage tant les temps étaient améliorés. De nos jours il n'y a pas quarante personnes pendues chaque année pour ces crimes dans toute l'Angleterre. Cependant Harrison impute au relâchement des lois qu'il y eut si peu de ces criminels punis de son temps. Nos préventions vulgaires en faveur des mœurs des siècles grossiers qui nous ont précédés sont très absurdes et très mal fondées. Le même écrivain dit, chap. 10, que l'on comptait en Angleterre dix mille Bohémiens (Gipsies)), espèce de bandits qui s'y introduisirent vers le régne de Henri VIII; il ajoute qu'il ne sera pas possible de les extirper par les voies ordinaires de la justice, et que la reine doit employer contre eux la loi martiale. Cette engeance a presque entièrement disparu de l'Angleterre, et même de l'Ecosse, où l'on en voyait encore quelques restes il y a peu d'années. Quelque despotique que soit l'exercice de la loi martiale de la part de la couronne, it ne paraît pas que personne en ait pris ombrage sous le régne d'Elisabeth.

de l'Orient, quoiqu'elle parût en approcher davantage, que ne l'est aujourd'hui le gouvernement de ce royaume, où, malgré les lois multipliées pour la sûreté des peuples, ils sont totalement dépouillés, désarmés et sans défense et en outre ne sont pas protégés par quelque pouvoir intermédiaire ou par une puissante noblesse indépendante interposée entre eux et le monarque.

Nous terminerons ce résumé par un détail succinct des revenus, des forces militaires, du commerce, des arts et de la littérature de l'Angleterre pendant ce période.

L'économie de la reine Élisabeth était remarquable, et même, en quelques occasions, elle semblait toucher à l'avarice. La plus petite dépense, si elle pouvait être épargnée, paraissait un objet considérable aux yeux de cette princesse. Dans le cours des affaires les plus délicates, les frais d'un exprès n'étaient pas au-dessous de son attention. Elle fut également vigilante à se procurer les plus petits profits, et eut même recours à des moyens de remplir ses coffres qu'on pourra trouver extraordinaires. Elle tint, par exemple, le siège d'Ely vacant pendant dix-neuf ans, pour jouir des revenus de cet évêché. Elle était dans l'usage, lorsqu'elle nommait un évêque, de saisir cette circonstance pour démembrer quelques fermes dépendantes de l'évêché qu'elle donnait [302]. Cependant la preuve qu'il n'entrait point, ou qu'il n'entrait guère d'avarice dans son caractère, c'est qu'elle n'a point thésaurisé, et qu'elle refusait même les subsides que lui (425) offrait son parlement lorsqu'elle n'en avait pas un besoin indispensable. Il ne faut pourtant pas conclure de cette observation que son économie eût pour principe une tendre sollicitude pour son peuple : elle le chargea du poids des monopoles et des privilèges exclusifs, infiniment plus onéreux pour lui que les taxes les plus fortes levées d'une manière égale et régulière. Le principe réel de sa conduite économe était le

---

302 Strype, vol. 4, p. 215. Il existe une lettre curieuse écrite par Élisabeth à un évêque d'Ély, et conservée dans le registre de cet évéché. Elle est conçue en ces termes : « Orgueilleux prélat, j'apprends que vous tardez à effectuer ce dont vous êtes convenu; mais je veux que vous sachiez que moi, qui vous ai fait ce que vous êtes, puis vous rabaisser à votre ancien état et si vous ne remplissez pas de suite votre engagement, par Dieu, je vous *démitrerai* sur-le-champ. » Cet évêque avait promis, à ce qu'il paraît, d'échanger une portion des terres appartenant à son siège pour un prétendu équivalent ; ce qu'il fit, mais seulement en conséquence de la lettre ci-dessus. Annual register, 1761, p. 15.

désir de l'indépendance, et le soin de conserver sa dignité, qu'elle aurait cru exposer, si elle se fût réduite à la nécessité d'avoir recours fréquemment aux secours parlementaires. En conséquence de ce motif, la reine, quoique engagée dans des guerres successives et inévitables, jugea plus prudent d'aliéner continuellement les domaines de la couronne, que de mendier auprès des communes les subsides les plus médiocres. Comme elle vivait dans le célibat, et qu'elle n'avait point de postérité, pourvu qu'elle pût fournir sa carrière, elle s'embarrassait peu que ce fût aux dépens de ses successeurs, qui, par suite de cette politique, jointe à d'autres incidents, se trouvèrent réduits tout à coup à la plus extrême indigence.

Le faste de la cour faisait dans ces temps-là une grande partie des charges publiques. Élisabeth ne s'étant point mariée, et n'ayant le goût de la dépense et du luxe que pour la parure, elle se trouva en état d'exécuter de grandes choses avec un revenu très modique. On prétend qu'elle paya quatre millions sterling de dettes laissées par son père, son frère et sa sœur : cette somme était immense alors [303]. A la mort d'Élisabeth, il lui était dû par les États-Généraux environ huit cent mille livres sterling, et quatre cent cinquante mille livres sterling par le roi de France. Quoique ce monarque fût lui-même extrêmement économe, et qu'après la paix de Vervins il eût amassé des trésors considérables, les plus pressantes sollicitations de la reine ne purent obtenir qu'il la remboursât d'un argent qu'elle lui avait si généreusement prêté aux jours de sa plus grande (426) détresse. Un à-compte de vingt mille écus, et un autre de cinquante mille, furent tout ce qu'elle en reçut, malgré ses représentations véhémentes sur le besoin d'argent où les troubles d'Irlande la réduisaient. Les guerres d'Espagne coûtèrent à Élisabeth, dans l'espace de 1589 à 1593, un million trois cent mille livres sterling, sans compter le double subside accordé par le parlement, et qui se montait à deux cent quatre-vingt mille. En 1589, elle déboursa en six mois, pour l'armée d'Irlande, six cent mille livres sterling. Sir Robert Cecil assurait qu'en dix ans les affaires de ce royaume lui avaient coûté trois millions quatre cent mille livres sterling. Lorsque le comte d'Essex partit pour y aller commander, la reine fit présent à ce seigneur de trente mille livres sterl. Lord Burleigh portait les dons que ce favori reçut d'Élisabeth à

303 D'Ewes, page 473. Il me paraît impossible de concilier ce calcul de la dette publique avec celui de Strype (Mémoires ecclésiastiques, vol. 2, p. 344), qui ne fait monter les dettes de la couronne, en 1553, qu'à trois cent mille livres sterling. J'avoue que cette somme parait beaucoup plus vraisemblable. Tout le revenu d'Élisabeth n'aurait pu payer quatre millions sterling en dix ans.

trois cent mille livres sterling, somme qui, bien que vraisemblablement exagérée, prouve l'excès de son attachement pour lui. On disait communément, pendant ce règne, *que la reine payait avec prodigalité, et qu'elle récompensait avec économie*.

Il est difficile de supputer exactement le revenu ordinaire de la reine mais il était certainement fort au-dessous de cinq cent mille livres sterling par an [304]. Dans l'année, 1590, elle fit monter à quinze mille livres sterling la douane, qui auparavant n'était qu'à quatorze mille, et elle contraignit sir Thomas Smith, qui en avait été le fermier, de lui rendre une partie du bénéfice qu'il y avait fait précédemment [305]. Ce fut un certain Caermaden qui suggéra cette augmentation de revenu, à laquelle Burleigh, Leicester et Walsingham s'opposèrent fortement. Mais la volonté constante de la reine l'emporta sur leurs représentations. Les grandes entreprises que fit Élisabeth avec des finances aussi médiocres, et si peu de secours de la part de son peuple, démontrent quels sont les excellents effets de l'habileté jointe à l'économie. Elle ne reçut du parlement, pendant (427) tout le cours de son règne, que vingt subsides, et trente-neuf quinzièmes. Il n'est pas aisé de déterminer avec précision le montant de ces subsides, parce que leur valeur diminuait continuellement. A la fin de son règne, un subside n'était plus que de quatre-vingt mille livres sterling, tandis qu'au commencement il avait été de cent vingt mille. Si nous supposons que le total de ces contributions nationales a pu aller, pendant un règne de quarante-cinq ans, à la somme de trois millions, nous ne nous tromperons probablement pas de beaucoup [306] Cette somme ne produirait

---

304 Franklyn, dans ses Annales, page 9, dit que le revenu du royaume indépendamment des tutelles et du duché de Lancaster (qui s'élevaient à environ 120,000 liv. ster.), était de 188,197 liv. sterl.: tes terres de la couronne semblent être comprises dans ce calcul.

305 Camden page 558. Ce récit de Camden ne peut guère s'accurder avec l'état de la douane au commencement du règne suivant, tel qu'il paraît exposé dans le Journal des communes. (*Voyez* l'Histoire de Jacques, chap. 48.)

306 Lord Salisbury portait ces subsides seulement à 2,800,000 liv. ster). Journ. 17 février 1609. Le roi Jacques se trompait certainement en estimant à 137,000 liv.sterl. les subsides annuels accordés à Élisabeth. Franklyn, p. 44. Il est curieux de remarquer que, à quelques époques de la guerre commencée en 1754, on laissait dissiper en deux mois par le ministre une somme aussi considérable que celle que le parlement avait accordée à Élisabeth dans le cours de quarante-cinq années. La chose parait encore plus frappante, quand on considère l'objet extrêmement frivole de la dernière guerre, et l'importan-

cependant, année commune, que soixante-six mille six cent soixante-six livres sterling. Il est surprenant que les demandes de la reine étant si modérées, et ses dépenses réglées avec tant de sagesse, elle trouvât quelque difficulté à tirer des subsides de son parlement, ou qu'elle fût réduite à vendre les terres de la couronne. Mais telle était alors l'excessive, j'ai presque dit l'absurde économie de cette assemblée. Les communes ne connaissaient rien d'aussi précieux que leur argent. Les membres de cette chambre n'avaient aucune liaison avec la cour; chacun d'eux n'attachait d'autre importance à la place de représentant qui lui était confiée que celle de restreindre les demandes du souverain, et de lui accorder le moins de secours qu'il était possible. D'un autre côté, le souverain ne considérait le parlement que comme un moyen d'obtenir des subsides. La reine Élisabeth se faisait un mérite auprès de son peuple de ce qu'elle convoquait rarement ces assemblées. On n'en attendait aucun remède aux maux publics, et on supposait qu'elles n'avaient d'autre but que d'imposer des taxes.

(428) Avant le règne d'Élisabeth, les rois d'Angleterre avaient ordinairement recours à la ville d'Anvers lorsqu'ils avaient besoin de faire quelques emprunts; et leur crédit y était si mal établi que, indépendamment de l'intérêt très fort de dix ou douze pour cent que cette ville exigeait d'eux, ils étaient encore obligés de fournir le cautionnement de la cité de Londres. Sir Thomas Gresham, ce commerçant habile et hardi, et l'un des principaux ornements de ce règne, engagea la compagnie des Marchands aventuriers à prêter de l'argent à la reine. Comme cet argent fut exactement rendu, le crédit de cette princesse s'établit peu à peu dans la cité, et elle secoua l'espèce de dépendance où elle était à l'égard des étrangers.

Cependant en 1559 Elisabeth employa Gresham pour emprunter à Anvers la somme de deux cent mille livres sterling, afin de pouvoir réformer le titre des monnaies, qui était alors extrêmement bas. Elle fut elle-même assez impolitique pour altérer les espèces en divisant la livre d'argent en soixante et deux schellings,

---

ce de celles qu'elle soutint. On peut observer aussi que l'argent avait presque à tous égards la même valeur dans les deux périodes. Elle donnait huit pences par jour de solde à chaque soldat d'infanterie. Mais nos dernières folies ont de beaucoup surpassé toutes celles que nous offre l'histoire sans excepter même les croisades; car je suppose qu'il n'est pas démontré mathématiquement, moins encore arithmétiquement, que le chemin de la Terre-Sainte n'était pas le chemin du paradis, comme il l'est que l'accroissement infini de ta dette nationale est la route directe à la ruine de la nation.

au lieu de soixante qui était l'ancien titre. Ce fut la dernière fois que l'on tenta d'altérer les monnaies en Angleterre.

La reine Élisabeth, persuadée que la sûreté de son royaume dépendait beaucoup de l'état de sa marine, désirait d'encourager le commerce et la navigation mais comme les monopoles qu'elle autorisait tendaient à éteindre toute espèce d'industrie intérieure, bien plus utile que le commerce étranger, et dont elle est même le fondement, l'ensemble de la conduite de cette princesse était en général peu propre à favoriser ses vues à cet égard, et moins encore à augmenter les richesses de son peuple. Les compagnies privilégiées mettaient aussi des entraves au commerce étranger. Cependant, malgré tous ces motifs de découragement, l'émulation des entreprises navales fut alors la passion dominante. Indépendamment des expéditions militaires que l'on fit contre l'Espagne, on tenta diverses découvertes, et les Anglais établirent plusieurs nouvelles branches de commerce avec l'étranger. Sir Martin Frobisher fit trois voyages infructueux pour trouver le passage du nord-ouest : Davis, loin d'être découragé par ce mauvais succès, fit une nouvelle tentative, et découvrit le détroit qui porte son (429) nom. Ce fut en 1600 que la reine accorda les premières lettres patentes à la compagnie des Indes orientales.. Les fonds de cette compagnie étaient de soixante et douze mille livres sterling; elle équipa pour cette nouvelle branche de commerce quatre vaisseaux, dont elle donna le commandement à James Lancaster. L'entreprise fut heureuse; et les vaisseaux, revenant avec une riche cargaison, encouragèrent la compagnie à continuer le commerce.

La communication avec la Moscovie avait été ouverte sous le règne de Marie, par la découverte du passage à Archangel ; mais le commerce avec ce pays ne commença d'avoir une grande étendue que vers l'année 1569. La reine Élisabeth obtint du czar des patentes, qui accordaient aux Anglais le privilège exclusif de tout le commerce avec la Moscovie; et elle conclut avec lui une alliance personnelle aussi bien que nationale. Ce czar, appelé Jean Basilides, tyran furieux, soupçonnant continuellement dans ses sujets des dispositions à la révolte, stipula qu'à tout événement l'Angleterre lui donnerait une retraite et de l'appui. Pour s'assurer encore mieux cette ressource, il se proposa d'épouser une Anglaise, et la reine comptait lui envoyer lady Anne Hastings, fille du comte de Huntington ; mais lorsque cette dame sut quelles étaient les mœurs féroces de ce pays, elle refusa sagement un empire qui pouvait lui coûter son repos et peut-être la vie.

Les Anglais, encouragés par les privilèges qu'ils avaient obtenus de Basilides, se hasardèrent plus avant dans ses états qu'aucun Européen n'avait encore fait. Ils transportèrent leurs marchandises par la rivière de Dwina, dans des espèces de canots construits d'un seul arbre creusé, qu'ils remorquèrent à force de rames jusqu'à Walogda : de là ils les transportèrent par terre en sept jours à Yeraslaw, d'où ils descendirent le Volga jusqu'à Astracan. Ils construisirent des vaisseaux dans cette ville, traversèrent la mer Caspienne, et distribuèrent leurs marchandises en Perse. Mais cette tentative hardie fut si contrariée par divers événements qu'on ne la réitéra jamais.

Après la mort de Jean Basilides, son fils Théodore révoqua le privilège exclusif du commerce dont les Anglais jouissaient dans (430) ses états. Lorsqu'Élisabeth se plaignit de ce changement, il répondit aux ministres de cette princesse que les souverains devaient conserver une égale impartialité entre les étrangers comme entre leurs sujets et qu'il n'était pas juste de convertir le commerce, rendu commun à tous par les lois des nations, en un monopole au profit d'un petit nombre de particuliers. Ainsi ce barbare avait des notions plus justes du commerce qu'on n'en aperçoit dans la conduite de la célèbre Élisabeth ! Théodore accorda néanmoins quelques préférences aux Anglais, comme ayant les premiers ouvert la communication entre son pays et l'Europe.

Le commerce avec la Turquie commença vers l'an 1583, et fut immédiatement après concentré par la reine Élisabeth entre les mains d'une compagnie. Avant ce temps, le grand seigneur avait toujours regardé l'Angleterre comme une province de France; mais, lorsqu'il sut quelles étaient la puissance et la réputation d'Élisabeth, il fit un accueil favorable aux Anglais, et leur donna même des privilèges plus étendus qu'il n'en avait donné aux Français.

Les négociants des villes hanséatiques se plaignirent amèrement, dans le commencement du règne d'Élisabeth, du traitement qu'ils avaient reçu d'Édouard et de la reine Marie. Élisabeth répondit très prudemment que son intention étant de n'innover sur aucun point, elle les protégerait toujours dans les privilèges et les immunités dont elle les trouvait en possession. Cette réponse ne les ayant pas satisfaits, leur commerce fut suspendu pour un temps, au grand avantage des Anglais, qui essayèrent alors ce qu'ils pouvaient faire eux-mêmes pour étendre leur propre négoce. En effet, ils s'emparèrent de tout le débit des marchandises et y apercevant beaucoup de bénéfice, ils se partagèrent en deux corps, l'un qui devait

résider constamment dans un lieu, l'autre destiné à aller tenter la fortune dans les villes et les états du dehors en y portant des draps et d'autres marchandises fabriquées. Leurs succès inspirèrent une jalousie si furieuse aux villes hanséatiques, qu'elles mirent en usage tout ce qu'un peuple mécontent pouvait inventer pour décrier partout les marchands anglais. Elles y réussirent au point d'obtenir un édit impérial, par lequel tout commerce était défendu dans l'empire aux marchands (431) anglais; la reine s'en vengea en retenant soixante vaisseaux de ces villes, qui avaient été saisis dans la rivière de Lisbonne, chargés de marchandises de contrebande des Espagnols. Élisabeth avait eu d'abord l'intention de rendre les vaisseaux, par le désir d'accommoder tout différend avec ces villes commerçantes mais lorsqu'elle apprit qu'on avait tenu une assemblée générale à Lubeck, pour concerter les moyens de ruiner le commerce anglais, elle confisqua ces vaisseaux et leur cargaison. On n'en relâcha que deux pour aller transmettre cette nouvelle chez eux, et pour assurer ces états du souverain mépris qu'Élisabeth avait pour leurs procédés.

Lorsque Henri VIII voulut équiper une flotte, il fut obligé de louer des vaisseaux de Hambourg, de Lubeck, de Dantzick, de Gênes et de Venise mais Elisabeth, dés le commencement de son règne, avait mis les choses sur un meilleur pied, en construisant des vaisseaux à ses frais, et en encourageant les commerçants à en construire d'assez gros pour être, dans l'occasion, convertis en vaisseaux de guerre. En 1582, le nombre des matelots anglais se montait à quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze, et celui des vaisseaux à douze cent trente-deux, dont seulement deux cent soixante et dix étaient au-dessus de dix-huit tonneaux. Monson prétend que, malgré la décadence de la navigation pendant les premiers temps de Jacques I, décadence produite par l'usage où étaient les marchands de confier leur commerce à des bâtiments étrangers, le nombre des matelots était cependant triplé en Angleterre avant l'an 1640.

La marine que la reine laissa à sa mort paraît considérable, quand on considère seulement le nombre des vaisseaux, qui était de quarante-deux mais, lorsqu'on réfléchit que pas un de ces vaisseaux ne portait plus de quarante canons; qu'il n'y en avait que quatre qui fussent de cette force, deux de mille tonneaux, vingt-trois au-dessous de cinq cents, quelques-uns de cinquante et même plusieurs de vingt; que le total des canons appartenant à la flotte n'excédait pas sept cent soixante et

quatorze [307], on ne peut avoir qu'une idée dédaigneuse de la marine (432) anglaise d'alors, en comparaison de la force où elle est parvenue aujourd'hui. Dans l'année 1588, il n'y avait pas plus de cinq vaisseaux équipes par des gentilshommes et par des habitants des ports de mer qui passassent deux cents tonneaux. En l'année 1599 l'alarme se répandit sur le bruit qui courut d'une invasion des Espagnols; et la reine équipa une flotte, et leva une armée en quinze jours pour se mettre en état de défense. Rien ne donna aux étrangers une si grande idée de la puissance de l'Angleterre que cet armement soudain. En l'an 1575 toute la milice du royaume fut évaluée à cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-neuf soldats. On fit la distribution, en 1595, de cent quarante mille hommes, sans comprendre ceux que fournissait le pays de Galles. Ces armées étaient formidables par le nombre; mais leur discipline et leur expérience n'étaient pas dans la même proportion. De petits corps de Dunkerque et de Newport firent des courses fréquentes sur les côtes orientales, et les pillèrent sans résistance; tant ces milices, sur le pied où elles étaient alors, servaient peu à la sûreté du royaume. C'est pendant le règne d'Élisabeth que les lords lieutenants furent d'abord nommés au commandement des comtés.

M. Murden a publié d'après les recueils de Salisbury un écrit qui renferme l'état des forces militaires de la nation du temps de l'Armada espagnole, et qui diffère un peu de ce qu'en rapportent les historiens ordinaires. Il compte dans le royaume cent onze mille cinq cent treize hommes en état de porter les armes ; il fait monter ceux qui étaient dans le service à quatre- vingt mille huit cent soixante et quinze, dont quarante-quatre mille sept cent vingt-sept exercés. Il faut supposer que les hommes en état de porter les armes, dont parle cet auteur, n'étaient que ceux qui étaient enregistrés ; sans quoi l'on ne pourrait rendre raison d'un si petit nombre. Cependant sir Édouard Coke dit dans la chambre des communes qu'il était occupé vers le même temps, conjointement avec Popham, grand juge, à faire le dénombrement de tous les habitants de l'Angleterre, et qu'ils en avaient trouvé 900,000 de toutes conditions. Suivant les règles ordinaires du calcul, ce nombre suppose qu'il (433) y avait plus de 200,000 hommes en état de porter les armes. Ce nombre est même encore étonnamment faible. Pouvons-nous supposer que le

---

307 Monson, p. 196. La marine anglaise porte aujourd'hui a peu prés quatorze mille canons.

royaume soit six ou sept fois plus peuple à présent, et que Murden nous donne le nombre réel, après avoir exclu les catholiques, les enfants et les infirmes ?

Harrison dit que, dans les revues faites dans les années 1574 et 1575, les hommes propres au service se montèrent à 1,172,674 ; cependant on croyait qu'on en avait omis un tiers. Telles sont l'incertitude et la contradiction qui règnent dans tous ces états. Malgré ce très grand nombre, le même auteur déplore amèrement le décroissement de la population; plainte ordinaire dans tous les siècles et dans tous les pays. Guichardin porte à deux millions le nombre des habitants de l'Angleterre sous ce règne.

Quelque opinion que nous nous formions de la population comparée de l'Angleterre à différentes époques, on doit convenir que, abstraction faite de la dette nationale, il s'y est fait un prodigieux accroissement de puissance, plus peut-être que dans aucun autre état de l'Europe depuis le commencement du dernier siècle. On ne hasarderait pas un paradoxe en affirmant que l'Irlande seule peut à présent déployer plus de forces que les trois royaumes ensemble ne le pouvaient à la mort d'Élisabeth. Nous pouvons aller plus loin, et assurer qu'un bon comté d'Angleterre est capable de faire, ou au moins de soutenir un plus grand effort que tout le royaume ne l'aurait pu sous le règne de Henri V, quand l'entretien d'une garnison, dans une petite ville comme Calais, formait plus d'un tiers des dépenses nationales ordinaires. Tels sont les effets de la liberté, de l'industrie, et d'un bon gouvernement.

Il s'en fallait beaucoup que l'état des manufactures d'Angleterre fût alors florissant : les marchandises étrangères, presque de toute espèce, obtenaient la préférence. Vers l'an 1590, il n'y avait à Londres que quatre personnes taxées dans les registres des subsides, jusqu'à quatre cents livres sterling. A la vérité, ce calcul ne doit pas être regardé comme une estimation exacte de leurs richesses. En 1567, on trouva dans cette ville, d'après les recherches qui furent faites, quatre mille huit cent cinquante étrangers de différentes nations, dont trois mille huit (434) cent trente-huit étaient Flamands, et seulement cinquante-huit Écossais. Les persécutions que les protestants éprouvèrent en France et dans les Pays-Bas amenèrent ensuite un plus grand nombre d'étrangers en Angleterre, et le commerce, aussi bien que les manufactures de ce royaume, reçurent un accroissement considérable de ces réfugiés. Ce fut alors que sir Thomas Gresham bâtit à ses dépens, le magni-

fique édifice de la Bourse pour y rassembler les commerçants. La reine alla voir ce bâtiment, et lui donna le nom de Change royal (*Royal Exchange*).

Par un accident heureux dans la langue, qui a une grande influence sur les idées, l'odieux mot d'usure, qui signifiait autrefois l'action de prendre un intérêt quelconque de l'argent, ne signifia plus alors que celle de prendre un intérêt exorbitant et illégal. Un acte passé en 1571 condamne formellement toute usure, mais permet de recevoir dix pour cent d'intérêt. Henri IV, roi de France, réduisit l'intérêt à six et demi pour cent; ce qui prouve la grande supériorité que la France avait sur l'Angleterre relativement au commerce.

Le docteur Howell dit que la marchande de soie de la reine Élisabeth présenta à cette princesse, dans la troisième année de son règne, une paire de bas de soie noire tricotés, et que de ce moment la reine ne porta plus de bas de toile. L'auteur de l'*État actuel de l'Angleterre* dit que ce fut vers l'année 1577 qu'on apporta pour la première fois des montres d'Allemagne en Angleterre. On croit qu'elles furent inventées à Nuremberg. Vers 1580, l'usage des carrosses fut introduit par le comte d'Arundel. Auparavant dans les solennités publiques la reine allait cheval derrière son chambellan.

Camden dit qu'en 1581, Randolph, si souvent employé par la reine dans les ambassades étrangères, avait la place de directeur général des postes de l'Angleterre. Ainsi, les postes étaient établies alors, quoique d'après les règlements faits par Charles I, en 1635, il semblerait qu'il y eût peu de maisons de poste avant cette époque.

On assure dans une remontrance des villes hanséatiques à la diète de l'empire, en 1582, que l'Angleterre exportait (435) annuellement environ 200,000 pièces de draps. Ce nombre semble fort exagéré.

La première loi pour le soulagement des pauvres fut faite dans la première année de ce règne.

Un judicieux auteur de ce siècle confirme l'observation vulgaire, que le royaume se dépeuplait par l'effet de l'accroissement des clôtures, et de la décadence du labourage qu'il attribue avec beaucoup de raison aux entraves mises à l'exportation des grains, tandis qu'on accordait pleine liberté d'exporter le produit des pâturages, comme les laines, les peaux, les cuirs, le suif, etc. Ces défenses d'exportation émanaient de la prérogative, et elles étaient très mal entendues. Élisa-

beth avait essayé, une fois, d'une pratique contraire au commencement de son règne, et avec un heureux succès. Le même auteur nous apprend que les plaintes, renouvelées de nos jours sur le prix exorbitant de toutes les denrées, étaient alors très communes [308]. Il semble en effet qu'il y a deux périodes où les prix s'élevèrent considérablement en Angleterre, nommément le règne d'Élisabeth où l'on suppose qu'ils furent doublés, et le temps où nous vivons. Entre les deux périodes, il y a eu une sorte de stagnation. Il paraîtrait que, pendant ce période intermédiaire, l'industrie augmenta aussi rapidement que l'or et l'argent, et tint les denrées presque au pair avec la monnaie.

On essaya deux fois, sous le règne de cette princesse, d'établir des colonies en Amérique : sir Humphrey Gilbert tenta d'en fixer une à Newfoundland ou Terre-Neuve; sir Walter Raleigh en voulut fonder une autre à la Virginie ; mais aucun de ces projets ne réussit. Tous ces établissements n'eurent lieu que sous les règnes suivants. La quantité d'espèces courantes du royaume, à la fin du règne d'Élisabeth, est portée à quatre millions par les calculateurs.

(436) Le comte de Leicester pria sir Francis Walsingbam, alors ambassadeur en France, de lui chercher dans ce pays un maître d'équitation, auquel il promet de donner cent livres sterling par an, et de le nourrir lui, son domestique, et deux chevaux. « Je sais, ajoute le comte, qu'un homme comme celui que je désire peut gagner davantage en France; mais qu'il considère qu'un schelling en Angleterre vaut autant que deux schellings en France. » On sait que tout est bien changé depuis ce temps-là.

La noblesse de ce siècle soutenait encore un reste de son ancienne magnificence, en tenant maison ouverte, et en entretenant des serviteurs externes. La reine jugea à propos de retrancher par une proclamation formelle cette dernière par-

---

308 *A compendious*, etc. (Court examen de quelques plaintes ordinaires à quelques-uns de nos compatriotes.) L'auteur dit que dans l'espace de vingt ou trente années, avant 1581, les denrées en général avaient renchéri de cinquante pour cent; quelques-unes davantage. Ne vous rappelez-vous pas, mon voisin dit-il, qu'il y a trente ans je pouvais acheter en cette ville pour quatre pences le plus beau cochon de lait, ou l'oie la plus grasse que je pusse trouver, tandis qu'ils coûtent maintenant douze pences; un excellent chapon pour trois ou quatre pences, un poulet pour un penny, une poule pour deux pences ? Pag. 35. Cependant le prix du travail ordinaire était alors de huit pences par jour. Pag. 31

tie du luxe des grands. Elle encouragea au contraire la dépense qu'entraînait l'hospitalité, par les visites fréquentes dont elle honorait les gens de qualité, et par les fêtes superbes qu'elle recevait d'eux [309]. Le comte de Leicester lui donna, dans le château de Kenilworth, une fête qui coûta des sommes immenses. On prétend qu'entre autres consommations extraordinaires qu'on y fit, il y fut bu trois cent soixante et cinq muids de bière. Ce seigneur avait fortifié ce château à grands frais, et y avait fait mettre des armes pour dix mille hommes. La maison du comte de Derby était composée de deux cent quarante domestiques. Stowe remarque, comme une preuve singulière de la bienfaisance de ce courtisan, qu'il se contentait du revenu que lui payaient ses fermiers, et qu'il n'exigeait d'eux aucune sorte de corvée. Cette observation prouve que l'autorité absolue du souverain avait généralement (ce qui était presque inévitable) autorisé les grands (437) à tyranniser le peuple. Burleigh, quoique économe, et n'ayant aucun bien de patrimoine, avait cependant cent domestiques dans sa maison. Il entretenait une table ouverte pour les gentilshommes, et deux autres pour les gens d'un ordre inférieur; et elles étaient toujours servies de même, soit qu'il fût à la ville ou à la campagne. Plusieurs hommes de distinction étaient attachés à sa personne, et il pouvait compter dans ce nombre vingt gentilshommes qui avaient chacun mille livres sterling de rente; parmi ses domestiques ordinaires, il s'en trouvait qui possédaient mille, trois mille, cinq mille, dix mille et jusqu'à vingt mille livres sterling de bien. Il est bon de remarquer que, malgré l'extrême modicité du revenu de la couronne, les ministres et les courtisans trouvaient moyen, à la faveur de l'exorbitante prérogative royale, d'acquérir de plus grandes fortunes qu'ils ne le pourraient actuellement

---

309 Harrison, après avoir fait l'énumération des palais de la reine ajoute : « Mais qu'ai-je besoin de donner dans cette chambre l'exposé des maisons que possède la reine? Tout en Angleterre est à elle; lorsque, dans la belle saison, il lui plaît d'aller se délasser au-dehors, d'examiner l'état des campagnes, et d'entendre les plaintes de ses pauvres communes vexées par ses officiers injustes ou par leurs substituts, chaque seigneurie est son palais où elle reste autant que bon lui semble jusqu'à ce qu'elle retourne à quelqu'un des siens propres où elle réside autant qu'il loi plaît. » Liv. 2, chap. 15. On peut dire assurément d'un tel hôte ce que Cicéron dit à Atticus à l'occasion d'une visite que César lui avait faite. *Hospes tamem non is cui diceres, amabo te, eodem ad me cum revertere*. Liv. 13, ep. 52. Si Élisabeth soulageaitle peuple d'une oppression à laquelle il semble que les lois ne pouvaient remédier, ses visites étaient une oppression très onéreuse pour la noblesse.

avec leurs appointements bien plus considérables, mais avec une autorité plus limitée.

Burleigh reçut la reine douze fois différentes à sa maison de campagne, où elle restait trois, quatre ou cinq semaines chaque fois. Chaque visite lui coûtait deux ou trois mille livres sterling. On est étonné de la quantité de vaisselle d'argent que possédait ce grand seigneur : elle n'était pas moindre que de quatorze ou quinze mille livres de poids [310]; ce qui, indépendamment de la façon, vaudrait plus de quarante-deux mille livres sterling. Cependant Burleigh ne laissa pas quatre mille livres sterling de rente en terres, et onze mille livres sterling en argent; et comme alors les terres ne se vendaient ordinairement que pour dix ans, sa vaisselle égalait presque en valeur le reste de sa fortune. Il paraît qu'on appréciait très peu dans ce temps-là la façon de la vaisselle, qui vraisemblablement (438) était peu soignée; on considérait principalement le poids [311].

Malgré la quantité d'anciens usages que la noblesse conservait encore, elle acquérait peu à peu le goût d'un luxe plus élégant. Plusieurs édifices bien construits, vastes, somptueux, s'élevèrent, au grand ornement du royaume, dit Camden, mais encore plus au détriment de l'honorable hospitalité que la nation exerçait autrefois. Il est cependant plus raisonnable de penser que cette nouvelle espèce de dépense tournait au profit des arts et de l'industrie; au lieu que l'ancienne hospitalité était la source des vices, des désordres, des séditions et de l'oisiveté [312].

---

310 Vie de Burleigh, publiée par Collins p. 41. L'auteur insinue que cette quantité de vaisselle était regardée comme médiocre dans un homme du rang de Burleigh. Voici ces termes : *Il n'avait pas plus de quatorze ou quinze mille livres de vaisselle d'argent*. Il est évident qu'il veut dire livres pesant; car Burleigh, par son testament, qui est joint à sa vie, donne en legs à ses parents et amis près de quatre mille livres de poids, qui auraient valu plus de douze mille livres sterling. Il ordonne que le reste soit divisé en deux portions égales: la moitié pour son fils aîné et héritier; l'autre moitié pour être divisée également entre son second fils et ses trois filles. Si nous entendions donc que la valeur totale de son argenterie n'était que de quatorze ou quinze mille livres sterling, il n'en aurait pas laissé la dixième partie à l'héritier de sa maison.

311 C'est ce qui parait par le testament de Burleigh : il spécifie seulement le nombre d'onces qu'on doit donner à chaque légataire, et désigne un orfèvre pour le peser à chacun d'eux, sans faire aucune distinction des objets.

312 Harrison s'exprime ainsi : « La plus grande partie des bâtiments dans les cités et bonnes villes d'Angteterre sont en bois de charpente, recouvert d'ar-

Parmi les diverses sortes de luxe qui devinrent à la mode, celui de la parure s'accrut au point qu'Élisabeth fut obligée d'y mettre des bornes par une proclamation. Mais son exemple était peu conforme à ses édits. Jamais femme ne fut aussi idolâtre qu'elle de sa beauté, ni plus occupée du désir de faire impression sur le cœur de ceux qui la voyaient; jamais femme aussi ne porta plus loin l'extravagance de la parure, ou ne rechercha davantage la richesse et la vanité des habillements. Elle paraissait presque tous les jours avec un habit différent, et elle essayait toutes les modes qu'elle croyait les plus avantageuses à sa personne. Elle était si attachée à ces vains ornements qu'elle ne pouvait prendre sur elle de s'en défaire en faveur de ses femmes : lorsqu'elle mourut, elle avait encore dans sa garde-robe tous les divers habits qu'elle avait portés dans le cours de sa vie, au nombre de trois mille.

Le retranchement opéré dans l'ancienne hospitalité, et la diminution des gagistes externes, furent favorables à la prérogative (439) du souverain; et, en mettant les grands hors d'état de résister, facilitèrent l'exécution des lois, et étendirent l'autorité des cours de justice. Plusieurs causes particulières, nées de la situation et du caractère de Henri VII, augmentèrent le pouvoir annexé à la couronne : la plupart de ces causes agirent encore en faveur des successeurs de ce prince, et concoururent avec les factions de religion, et l'acquisition de la suprématie, l'article le plus important de la prérogative : mais les mœurs du siècle étaient une cause générale qui opéra pendant tout ce période, et qui tendit continuellement à diminuer les richesses, et encore plus l'influence de l'aristocratie, autrefois si formidable à la couronne. Les recherches de luxe dissipèrent les fortunes immenses des anciens barons; et, comme les nouvelles occasions de dépense faisaient subsister les commerçants et les artistes, qui vivaient d'une manière indépendante du fruit de leur industrie, un grand seigneur, au lieu du despotisme qu'il était accoutumé de

---

gile pour garantir du vent. Cette espèce de bâtiments sans recherche étonna bien les Espagnols du temps de la reine Marie, mais surtoutlorsquïls virent quelle bonne chère on faisait dans ces vilaines cabales tellement qu'un des plus célèbres d'entre eux dit à ce sujet : Ces Anglais ont des maisons faites de bâtons et de boue, mais ils se nourrissent communément aussi bien que le roi. On voit par-là qu'il aurait préfère notre bonne chère dans ces rustiques cabanes à leur maigre ordinaire dans leurs palais et leurs habitations royales. » Liv. 2, ch.12. L'auteur ajoute que les nouvelles maisons des nobles sont communément de brique ou de pierre, et que l'on commençait faire usage des vitres en Angleterre.

déployer sur des gens nourris à sa table ou à ses gages, ne conserva plus sur eux que la supériorité modérée de celui qui commande un ouvrage sur celui qui l'exécute; espèce de subordination dont l'état n'a jamais rien à craindre. Les propriétaires des terres, à qui l'on demandait plus d'argent que d'hommes, tâchaient d'améliorer leurs biens, tournaient toutes leurs vues du côté de l'utile, faisaient enclore leurs champs, et, réunissant plusieurs petites fermes en une seule, congédiaient les mercenaires qu'ils avaient autrefois à leurs ordres, lorsqu'ils voulaient troubler le gouvernement, ou guerroyer avec un baron voisin. De tous ces changements résulta l'accroissement des villes; la classe intermédiaire de la société devint riche et puissante ; le prince, dont la volonté prit force de loi, fut aveuglément obéi; et, quoique le progrès des mêmes causes, en s'étendant chaque jour, format un nouveau plan de liberté, fondé sur les privilèges des communes, cependant le souverain, dans l'intervalle qui s'écoula entre la chute des nobles et l'élévation du tiers-état, prit avantage de la situation des choses, et s'attribua un pouvoir presque absolu.

Quelle que soit l'autorité généralement établie de lord Bacon, d'Harrington et d'autres auteurs, les lois de Henri VII (440) contribuèrent très peu à la grande révolution qui arriva vers cette période dans la constitution anglaise. La pratique de casser les substitutions par une amende et le recouvrement des biens substitués, avait été introduite dans les règnes précédents. Ce prince ne fit que donner indirectement une sanction légale à cette pratique, en réformant quelques abus qui en résultaient. Il est vrai que l'autorité qu'il acquit à la couronne mit le souverain en état d'empiéter sur les juridictions particulières des barons, et produisit une observation des lois plus générale et plus régulière. Les comtés palatins subirent le même sort que les juridictions féodales. Par un statut de Henri VIII, la juridiction de ces comtés fut réunie à la couronne, et toutes les ordonnances durent être faites au nom du roi. Mais le changement de mœurs fut la principale cause de la révolution secrète du gouvernement, et ruina le pouvoir des barons. On trouve encore sous ce règne quelques restes de l'ancienne servitude des paysans; mais on n'en trouve plus ensuite.

Les lettres, à leur renaissance, étaient singulièrement estimées des princes et de la noblesse d'Angleterre. Avant qu'elles fussent en quelque sorte avilies en devenant trop communes, les grands considéraient comme un objet d'ambition l'honneur de se distinguer dans la littérature. Les quatre souverains successifs,

Henri, Édouard Marie et Elisabeth, peuvent être comptés, sous quelque rapport, dans la classe des auteurs. La reine Catherine Parr traduisit un livre; lady Jeanne Gray, eu égard à son âge, à son sexe et à son rang, doit être considérée comme un prodige de littérature. Sir Thomas Smith fut élevé de la place de professeur à Cambridge, d'abord à l'ambassade de France, et ensuite à la place de secrétaire d'état. Les dépêches de ces temps-là, surtout celles de Burleig, étaient souvent ornées de citations d'auteurs classiques, grecs et latins. Les femmes de la cour même s'appréciaient sur le plus ou le moins de connaissances qu'elles avaient acquises. Lady Burleigh, lady Bacon et leurs deux sœurs possédaient les langues anciennes aussi bien que les modernes, et étaient plus fières de leur érudition que de leur rang et de leur naissance.

La reine Élisabeth écrivit et traduisit plusieurs ouvrages : (441) elle connaissait parfaitement les langues grecque et latine [313]. On prétend qu'elle répondit en

---

313 Voici ce que dit Roger Ascham précepteur d'Étisabeth : « Il est honteux pour nous (je parle à vous tous, jeunes gentilshommes anglais) qu'une vierge nous surpasse en érudition, et en connaissance des diverses langues. Choisissez six gentilshommes des plus accomplis de cette cour; tous ensemble ne montreront pas autant de bonne volonté, ne donneront pas autant de temps, autant d'heures chaque jour régulièrement et constamment pour le progrès du savoir que le fait la reine elle-même. Indépendamment de la connaissance parfaite qu'elle a du latin, de l'italien, du français et de l'espagnol, je suis convaincu qu'elle lit chaque jour à Windsor plus de grec que maint chanoine de cette église ne fit de latin en une semaine. Parmi tous les avantages que je dois à la bonté de Dieu, après la connaissance de la vraie religion du Christ, je regarde comme le plus grand d'avoir été appelé à développer ces précieuses qualités intellectuelles etc. » Page 212. C'est assurément une chose très rare chez nous, dit Harrison, qu'un courtisan qui ne possède que sa propre langue ; et je ne saurais dire combien nous avons de ladys et de femmes de gentilshommes qui, outre la connaissance approfondie des langues grecque et latine, sont également versées dans celle de l'espagnol, de l'italien ou du français, ou du moins de quelqu'une de ces langues; et je suis persuadé que si nos grands seigneurs et notre petite noblesse se distinguent sur ce point des autres classes, ces dames ne leur cèdent guère ou point du tout pour la culture de l'esprit; plaise à Dieu que cela continue! L'étranger qui est introduit pour la première fois à la cour d'Angleterre croit être admis dans quelque école publique de l'université, où tous prêtent l'oreille à une lecture qu'on leur fait, plutôt que dans le palais d'un prince, s'il compare cette cour à celle des autres nations. *Description de l'Angleterre*, liv.2, chap.15. On voit par-là que la cour avait profité de l'exemple de la reine. On apprend par le même auteur quelle était la vie réglée des femmes de la cour d'Élisabeth.

grec, et sans y être préparée, à un discours que l'université de Cambridge lui adressa dans cette langue. Il est certain qu'elle répondit en latin sur-le-champ, et avec beaucoup de véhémence, à l'ambassadeur de Pologne, qui lui avait manqué de respect. Lorsqu'elle eut fini de parler, elle se retourna vers ses courtisans et dit « *Mort Dieu, mylords* (car elle était fort accoutumée aux jurements), *j'ai été forcée aujourd'hui de dérouiller mon vieux latin, que j'avais laissé rouiller depuis longtemps.*» Lorsqu'Elisabeth fut montée sur le trône, elle n'abandonna même pas entièrement l'ambition de figurer comme auteur. Après la vanité de faire admirer ses charmes, celle du bel esprit parait avoir été en elle la plus forte. Elle traduisit de Boëce la *Consolation de la Philosophie*, dans l'intention, disait-elle, de se consoler de l'apostasie de Henri IV. Autant qu'on peut juger des travaux littéraires d'Elisabeth, il faut convenir que, malgré son application et son esprit, son goût en littérature était médiocre. Elle fut très inférieure à cet égard à son successeur, qui lui-même était bien loin d'être un modèle d'éloquence.

(442) Malheureusement pour les belles-lettres, ou du moins pour les savants de ce temps, la vanité de la reine lui suggérait plutôt le désir de briller par ses propres ouvrages que celui d'encourager les hommes de génie par ses bienfaits. Spenser lui-même, le plus élégant des écrivains anglais de son siècle, fut longtemps négligé et, après la mort de sir Philippe Sidney, son protecteur, on le laissa presque mourir de misère. Ce poète offre de grandes beautés; sa versification est douce et harmonieuse, son style aisé, et son imagination brillante. Cependant la lecture de son ouvrage devient si ennuyeuse que jamais personne ne l'achève, entraîné par le plaisir qu'il procure. Il semble que ce soit une espèce de tâche qu'on s'impose; il faut quelque effort et du courage pour aller jusqu'à la fin de ce long poème. On attribue communément cet effet, que tout le monde éprouve, au changement des moeurs et des usages depuis Spenser; mais ce changement a été bien plus grand depuis le temps d'Homère, et ce poète est encore les délices de tous les lecteurs éclairés et de bon goût. Homère peint la nature; et, quoiqu'elle fût encore agreste et sauvage, les tableaux qu'il en a faits seront toujours intéressants et agréables. Le pinceau du poète anglais s'occupa, au contraire, à copier les affectations, les *concetti*, les extravagances de la chevalerie, qui paraissent ridicules aussitôt que la mode cesse d'en être l'appui. L'allégorie, prolongée, trop rarement

---

Les plus âgées s'occupaient à lire, à filer, à coudre; la musique faisait l'occupation des plus jeunes. *Id. Ibid*.

frappante ou ingénieuse, a contribué aussi à rendre la *Fairy queen*, ou la Fée reine, particulièrement fatigante, sans compter l'excessive multiplicité des descriptions, et la longueur des stances. En total, Spenser conserve sa place dans les bibliothèques parmi nos auteurs classiques; mais on le lit rarement et il n'est peut-être personne qui, s'il ose s'exprimer sincèrement, ne convienne que, malgré tout le mérite de cet écrivain, l'esprit est bientôt rassasié du plaisir qu'il y trouve. Plusieurs poètes modernes se sont amusés à imiter le style de Spenser, et aucune imitation n'a manqué de ressembler beaucoup à l'original. Sa manière est si particulière, qu'il est presque impossible de n'en pas transporter quelque chose dans la copie qu'on en fait.

(443)

David Hume, Histoire d'Angleterre, tome IV

MAISON DE STUART
SUR LE TRONE D'ANGLETERRE.

Jacques 1er

Retour à la table des matières

Jacques 1er

Chapitre XLVII

Introduction. - Premières mesures de Jacques I. - État de l'Europe. - Négociations de Sully. - Conspiration de Raleigh. - Conférence de Hampton-Court. - Assemblée du parlement Paix avec l'Espagne.

Retour à la table des matières

Jamais la couronne d'Angleterre ne fut transmise avec plus de tranquillité du père au fils, qu'elle passa de la maison de Tudor à celle de Stuart. Pendant tout le règne d'Élisabeth, les yeux de la nation s'étaient appliqués à lui chercher un successeur et lorsque le grand âge de cette princesse fit envisager sa mort comme un événement prochain, le roi d'Écosse parut le seul qui pût former de justes prétentions au trône. Il était arrière-petit-fils de Marguerite, fille aînée de Henri VII, et le défaut de la ligne masculine rendait ses droits incontestables. Si la religion de Marie Stuart et d'autres préventions contre elle avaient été un obstacle considérable à ce qu'elle succédât au trône, ces objections étant tout à fait personnelles ne pouvaient être alléguées contre son fils. D'un autre côté, on considérait que si le titre dérivé du sang avait été souvent violé depuis la conquête des Normands, ces écarts devaient être attribués plutôt à la violence et à l'intrigue qu'à aucun principe arrêté de gouvernement. L'héritier naturel avait enfin prévalu, et son exclusion, comme son rétablissement, avait ordinairement été accompagnée de troubles assez grands pour faire sentir aux hommes (444) prudents le danger de ces irrégularités. Il est vrai que le testament de Henri VIII, autorisé par un acte du parlement, avait tacitement exclu la ligne d'Écosse; mais la tyrannie et le caprice de ce mo-

narque avaient été tels, qu'un règlement de cette nature, destitué de toute justice, n'eut aucune autorité aux yeux du peuple. D'ailleurs la reine Élisabeth avait reconnu, en expirant, le droit manifeste de Jacques, son cousin, et toute l'Angleterre parut disposée à le recevoir avec empressement. Quoiqu'il fût né et eût été élevé au milieu d'un peuple étranger et ennemi, la sagesse et la modération de son caractère faisaient espérer qu'il embrasserait les maximes d'un monarque anglais. La politique même faisait prévoir plus d'avantages à s'unir avec l'Écosse, que d'inconvénients à subir la loi d'un prince de cette nation. Elisabeth avait vu si clairement avec quelle joie les Anglais se tournaient vers son successeur, que cette observation, jointe à d'autres causes, l'avait plongée dans la plus profonde mélancolie; cette sage princesse, à qui sa pénétration et son expérience donnaient une si grande connaissance des affaires humaines, n'avait point encore assez apprécié l'ingratitude des courtisans et l'inconstance du peuple.

Après un repos favorisé de la victoire au-dehors et de la paix dans l'intérieur de ses états, cette princesse laissa la nation dans une condition si florissante, que son successeur montant sur le trône d'Angleterre se vit tout d'un coup en possession de toutes sortes d'avantages, excepté celui d'un nom comparable à l'illustre nom qu'il remplaçait. Son voyage d'Édimbourg à Londres présenta d'abord aux observateurs l'occasion de comparer quelques circonstances, que la partialité naturelle en faveur d'un nouveau souverain ne put faire interpréter à son avantage. Dans sa route, l'intérêt ou la curiosité ayant amené de toutes parts autour de lui une foule d'Anglais de tous les rangs, les témoignages de joie furent vifs, et les acclamations fort bruyantes. Chacun put se rappeler l'air affable et populaire que la reine montrait dans ces réunions de ses sujets, et au milieu de ces réjouissances publiques mais Jacques, quoique sociable et familier avec ses amis et ses courtisans, haïssait le bruit tumultueux de la multitude; et s'il était fort éloigné de haïr la (445) flatterie, il aimait encore plus les douceurs du repos. Il prit le parti de défendre par une proclamation ce grand concours de peuple, sous prétexte de la rareté des provisions et d'autres inconvénients qu'il devait, disait-il, nécessairement entraîner.

Cependant il ne fut pas insensible à ces apparences extraordinaires d'affection, et, naturellement affectueux lui-même, il parait qu'il se hâta d'en témoigner quelque reconnaissance à ses nouveaux sujets. C'est probablement à ce motif qu'il faut attribuer la profusion de titres, par laquelle on observe qu'il commença son règne.

Dans les six premières semaines, il ne fit pas moins de deux cent trente-sept chevaliers. Si l'on avait reproché à la reine Élisabeth de ménager trop les honneurs ainsi que son argent, on revint bientôt à juger plus avantageusement de cette économie, et tout le monde s'aperçut que Jacques, en prodiguant des faveurs prématurées, n'avait pas même obligé ceux qui les avaient reçues. Les titres de toute espèce devinrent si communs, qu'ils cessèrent de passer pour des marques de distinction, et la distribution qu'on voyait en faire sans réflexion et sans choix à des personnes inconnues au prince, les fit bien moins regarder comme une preuve de son estime et de son amitié, que de son bon naturel et de sa faiblesse. Une pasquinade, affichée aux portes de Saint-Paul, promit d'enseigner une méthode indispensable aux mémoires faibles pour retenir les noms des nouveaux nobles [314].

On peut présumer que les Anglais auraient eu plus d'indulgence pour cette excessive facilité du roi, s'il eût borné ses faveurs à leur nation, où s'il n'eût pas oublié dans le partage la loi de l'égalité en faveur de ses anciens sujets. Jacques, qui, dans tout le cours de son règne, fut plutôt guidé par ses inclinations naturelles que par les règles de la prudence politique, avait amené d'Écosse un grand nombre de courtisans, dont l'impatience et l'importunité pouvaient abuser sur plusieurs points du caractère facile de leur maître, et lui arracher des bienfaits, dont il était naturel d'imaginer que les Anglais se plaindraient hautement. Le duc de Lénox, le comte de Marre, (446) les lords Hume et Kinloss, sir George Hume et le secrétaire d'état Elphinstone furent immédiatement admis dans le conseil privé d'Angleterre. Sir George Hume, créé comte de Dunbar, fut pendant toute sa vie le favori déclaré du roi, et fut un des plus sages et des plus vertueux quoique le moins puissant, de tous ceux qu'on vit honorés de cette distinction. Hay fut créé, peu de temps après, vicomte de Doncaster, et ensuite comte de Carlisle ; il acquit des bienfaits de la couronne une fortune immense, qu'il dépensait avec toute la magnificence des cours. Ramsay obtint le titre de comte d'Holderness. Quantité d'autres, élevés tout d'un coup au sommet des grandeurs, augmentèrent par leur insolence cette jalousie qui devait naturellement s'attacher à eux au double titre d'étrangers et d'anciens ennemis.

Toutefois la justice oblige de reconnaître que Jacques laissa presque tous les principaux emplois entre les mains des ministres d'Élisabeth, et se reposa sur ses

---

314 Wilson, dans Kennet, p.665.

sujets anglais de la conduite des affaires publiques, tant étrangères qu'intérieures. Parmi eux, Cecil, secrétaire d'état, créé successivement lord Effindon, vicomte Cranborne, et comte de Salisbury, fut toujours regardé comme son premier ministre et son principal conseiller. Quoique la capacité et la pénétration de ce seigneur fussent assez connues, sa faveur, dès le premier moment de l'avènement du roi, causa beaucoup de surprise. Il était fils du fameux Burleigh qui avait rendu de grands services à sa reine et à sa patrie, mais dont le nom devait être odieux à Jacques, pour avoir été l'ennemi de sa mère, et la principale cause de sa mort tragique, cette grande tache dans les brillantes annales d'Élisabeth. Cecil, ainsi que son père, avait été à la tête du parti qui s'était opposé à la grandeur du comte d'Essex, et qui, secondé par l'imprudence, ou plutôt par les frénétiques emportements de ce favori même, l'avait enfin conduit à l'échafaud. Le peuple, à qui le comte était infiniment cher, avait fait éclater son ressentiment contre ses ennemis; et Jacques encore plus, lui qui avait entretenu la plus étroite correspondance avec le comte d'Essex, et qui l'avait regardé comme un zélé partisan de la succession dans la maison de Stuart. Sir Walter Raleigh, lord Grey et lord Cobham, associés de Cecil, ressentirent (447) immédiatement les effets des préventions de leur maître, et perdirent leurs emplois. Mais Cecil, qui possédait l'adresse et les ruses d'un courtisan, comme la plupart des talents d'un homme d'état, avait trouvé le secret de faire sa paix avec Jacques, et, trompant la vigilance d'Élisabeth et celle des autres ministres, il était entré dans un commerce secret avec le successeur pendant les dernières années de la reine.

L'habileté de Jacques et de ses ministres fut bientôt mise à l'épreuve par l'arrivée des ambassadeurs de la plupart des princes et des états de l'Europe, qui vinrent féliciter le roi sur son avènement au trône, et former avec lui de nouveaux traités et de nouvelles alliances. Outre ceux de Venise, de Danemark et du Palatinat, Henri-Frédéric de Nassau, accompagné de Barnevelt, pensionnaire de Hollande, représenta les états des Provinces-Unies. D'Aremberg fut envoyé par l'archiduc Albert, et Taxis était attendu d'Espagne. Mais celui qui excita le plus d'attention, par les grandes qualités de son maître et par son propre mérite, fut le marquis de Rosny, ensuite duc de Sully, premier ministre et favori de Henri IV, roi de France.

Lorsque les domaines de la maison d'Autriche étaient tombés sur la tête de Philippe II, toute l'Europe avait été frappée de terreur : on avait appréhendé

qu'une puissance élevée par la fortune ne fût augmentée sans bornes par la sagesse et les talents de ce monarque. Mais le temps apprit que jamais crainte n'avait été moins fondée. De la lenteur sans prudence, de l'ambition sans audace, de la fausseté sans adresse, et du raffinement sans vraie profondeur, tel était le caractère de Philippe, et tel fut celui qu'il imprima aux conseils d'Espagne, et qu'ils gardèrent encore après sa mort. Des provinces rebelles ou dépeuplées, des habitants irrités ou indolents, furent le spectacle que ces domaines, répandus dans tous les climats du monde, offrirent à Philippe III, prince faible, et au duc de Lerme, ministre faible et odieux. Mais quoique la discipline militaire, qui se soutenait encore, fût tout ce qui restât pour donner quelque apparence de vigueur à ce corps languissant, la terreur causée par le pouvoir et l'ambition était encore si vive, que le vœu commun dans tous les états de l'Europe était l'abaissement (448) de la maison d'Autriche. On ne considérait point que la France, unie alors dans la paix domestique, et gouvernée par le plus héroïque et le plus aimable prince que l'histoire moderne ait à vanter, était devenue elle-même un contrepoids suffisant pour la grandeur de l'Espagne. Peut-être ce prince ne s'en doutait pas lui-même, lorsqu'il proposa par son ministre une ligue de la France et de l'Angleterre avec la république de Venise, les Provinces-Unies et les couronnes du nord, pour attaquer de toutes parts les états autrichiens, et abaisser le pouvoir exorbitant de cette ambitieuse maison [315]. Mais le génie du monarque anglais ne répondait pas à de si vastes entreprises. La paix était sa passion favorite; et ce fut un bonheur particulier pour lui, que, par les conjonctures du temps, ce qui lui était le plus agréable devînt ce que ses sujets pouvaient souhaiter de plus avantageux pour eux-mêmes.

Ainsi l'ambassadeur de France se vit obligé de renoncer à ces grandes vues, et de concerter avec Jacques les moyens de pourvoir à la sûreté des Provinces-Unies. Cet objet même n'était pas sans difficultés. Jacques, avant son avènement au trône d'Angleterre, avait conçu des scrupules sur la révolte des Pays-Bas et son naturel, ordinairement ouvert et sincère, l'avait porté, dans quelques occasions, jusqu'à donner aux Hollandais le nom de rebelles. Cependant, après avoir approfondi les dispositions de ses ministres et de ses courtisans anglais, il les trouva si déterminés eu faveur de cette république, et si persuadés que leurs intérêts étaient les mêmes, qu'il fut obligé de faire céder à la politique ses idées de justice, idées rares dans un monarque, et qui peuvent être fausses sans en être moins respectables. Il

315 Mémoires de Sully.

convint donc avec Rosny qu'il soutiendrait secrètement les états-généraux de concert avec la France, dans la crainte que leur faiblesse et leur désespoir ne les forçassent de reprendre leur ancien joug. Les articles du traité furent simples et en petit nombre. Ils portaient que les deux rois laisseraient aux Hollandais la liberté de lever des troupes en France et en Angleterre, et qu'ils fourniraient sous main un subside annuel (449) de 1,400,000 livres pour les payer ; que toute la somme serait avancée par le roi de France avec déduction du tiers pour ce qu'il devait a la reine Élisabeth; que, si l'un des deux princes était attaqué par les Espagnols, ils s'assisteraient mutuellement, Henri avec un corps de dix mille hommes et Jacques avec six mille. Ce traité, un des plus sages et des plus équitables que Jacques ait conclus dans tout le cours de son règne, fut plus l'ouvrage de ce prince que d'aucun de ses ministres [316].

Dans la profonde tranquillité extérieure et domestique qui faisait alors le bonheur de la nation, rien ne put être plus surprenant que la découverte d'une conspiration pour renverser le gouvernement et mettre sur le trône Arabelle Stuart, proche parente du roi par la maison de Lénox, et descendue comme lui de Henri VII. Tout est encore mystérieux dans cette entreprise, et l'histoire n'offre rien qui puisse y jeter le moindre jour. On accusa du complot Watson et Clarke, deux prêtres catholiques ; lord Grey, puritain; lord Cobham, homme léger et sans principes; sir Walter Raleigh, soupçonné d'être un de ces philosophes, très rares alors en Angleterre, qu'on a distingués depuis par le nom de *freethinkers* [317] ; Broke, frère de lord Cobham; sir Griffin Marckham, M. Copeley et sir Édouard Parham. On n'a point expliqué, jusqu'à aujourd'hui, et l'on n'imagine pas aisément quel intérêt put unir dans un complot si dangereux des hommes si peu d'accord dans leurs opinions et leurs principes, ni quel but ils s'étaient proposé, ni par quels moyens ils se promettaient d'y parvenir. Raleigh, Grey et Cobham passaient dans l'opinion commune pour s'être opposés, après la mort de la reine, à ce que Jacques fût proclamé roi, jusqu'à ce qu'on eût fait des conditions avec lui; et cette raison les faisant regarder de très mauvais œil à la cour, on pencha d'abord à soupçonner que le complot n'était qu'une invention du secrétaire d'état Cecil pour se défaire de ses anciens collègues, devenus alors ses plus mortels ennemis. Mais la confession et le procès des coupables ne laissèrent aucun doute de la réalité d'un projet; et,

316 Mémoires de Sully.

317 C'est-à-dire, qui pensent librement.

quoiqu'on ne pût découvrir rien qui (450) indiquât une entreprise concertée, il parut qu'un certain nombre d'hommes violents et ambitieux, qui tenaient de fréquentes conférences, et qui croyaient tout le monde aussi mécontent qu'eux-mêmes, avaient formé des desseins très criminels, jusqu'à s'être mis en liaison, du moins quelques-uns, avec d'Aremberg, l'ambassadeur de Flandre, pour causer de l'embarras au nouveau gouvernement. Les deux prêtres et Broke furent exécutés. Cobham, Grey et Markham obtinrent grâce, après avoir mis la tête sur le billot. Raleigh n'obtint qu'un répit, et demeura longtemps prisonnier.

On apprend, dans les Mémoires de Sully, que Raleigh avait secrètement offert ses services à l'ambassadeur de France; ce qui donne lieu de présumer qu'ayant éprouvé un refus de ce ministre, il s'était adressé dans la même vue à l'ambassadeur flamand. Mais c'est une simple conjecture qu'on croit pouvoir former aujourd'hui car il faut avouer qu'il ne parut dans son procès aucune preuve de cette intelligence, ni même aucune circonstance qui pût justifier sa condamnation. Il n'eut pour accusateur que le seul Cobham, dans un mouvement de passion, en apprenant que Raleigh avait touché devant les juges quelques points d'où pouvaient dépendre la connaissance et la conviction du crime de Cobham. Celui-ci rétracta dans la suite cette accusation, et rétracta presque aussitôt sa rétractation. Cependant ce fut sur la déposition par écrit de ce seul témoin, homme sans honneur et sans jugement, qui s'était contredit lui-même, qui n'avait pas été confronté à Raleigh, et qui n'était soutenu par le concours d'aucune circonstance, qu'au mépris des lois et de l'équité, ce grand homme fut jugé coupable par le jury. Son nom était alors très odieux aux Anglais, et chacun donna volontiers sa voix contre l'ennemi capital du comte d'Essex, l'ancien favori du peuplé. Sir Édouard Coke, le célèbre jurisconsulte, procureur général parlant pour la couronne, s'exprima contre Raleigh dans des termes si grossiers, qu'ils peuvent passer non seulement pour une tache à sa mémoire, mais pour un sujet de reproche contre les mœurs de ce siècle. *Traître, monstre, vipère, araignée infernale,* furent les expressions qu'il employa contre un des plus illustres personnages du royaume, dont la vie et (451) la fortune étaient en danger, et qui, n'ayant pour avocat que lui-même, se défendit avec une modération, une éloquence et un courage admirables.

Les premiers soins qui occupèrent ensuite le roi, furent entièrement conformes aux inclinations de son cœur. Il s'appliqua à donner magistralement des lois à une assemblée de théologiens, concernant les points de foi et de discipline, et il reçut

les applaudissements de ces saintes âmes, pour la supériorité de son zèle et de son savoir. Les disputes de religion entre l'église anglicane et les puritains l'avaient engagé à convoquer une assemblée au château d'Hampton-Court, sous prétexte de chercher des expédients dont on pût se promettre le rapprochement des deux partis.

On peut assurer généralement des premiers réformateurs qui déclarèrent une si furieuse guerre aux superstitions romaines, et qui servirent heureusement à les extirper, qu'ils furent tous enflammés du plus ardent enthousiasme. Ces deux espèces de monstres, la superstition et le fanatisme, sont diamétralement opposés, et la force du dernier doit être extrême pour inspirer le courage de censurer l'autorité, et la hardiesse d'introduire dans le monde ses propres innovations. De là cette rage de dispute qui saisit de toutes parts les nouveaux religionnaires ; ce dédain de la subordination ecclésiastique, ce mépris des cérémonies et de la pompe extérieure du culte. De là aussi cette fermeté inflexible qui leur fit braver les dangers, les tourments et la mort même, lorsqu'on prêchant la doctrine de paix, ils portaient le tumulte de la guerre dans toutes les parties de l'église chrétienne.

Quelque obstinée, quelque ennemie de la condescendance que cette sorte de religion ait toujours été, elle reçut nécessairement quelque altération, suivant la différente situation des affaires civiles et les différentes espèces de gouvernement qu'elle rencontra dans ses progrès. Dans les électorats d'Allemagne, en Danemark, en Suède, où le monarque fut aisément persuadé, et s'acquit de l'autorité parmi les réformateurs, en se mettant à leur tête, comme l'esprit d'enthousiasme fut tempéré par des idées d'ordre, la juridiction épiscopale, avec quelques (452) cérémonies décentes, fut conservée dans le nouvel établissement. En Suisse, à Genève, où le gouvernement était populaire en France, en Écosse, et dans les Pays-Bas, où le peuple entreprit de se réformer par haine pour ses maîtres, le génie du fanatisme se déploya dans toute son étendue, et changea jusqu'aux moindres circonstances de la discipline et du culte. Une parfaite égalité fut établie entre les ecclésiastiques et, leur imagination enflammée, secouant le joug de toutes les formes de liturgie, eut la liberté de s'adresser au ciel par des invocations vagues et soudaines.

Ce furent les prédicateurs de Suisse, de France et des Pays-Bas qui apportèrent la réformation en Angleterre mais le gouvernement y étant monarchique, et la magistrature ayant pris les rênes dans cette grande révolution, si les doctrines spéculatives furent empruntées des plus fanatiques églises, la discipline et le culte se

trouvèrent naturellement adoucis par un esprit de religion plus humain. Cependant, lorsque les persécutions de la reine Marie eurent mis en fuite les plus obstinés réformateurs, ils eurent le temps de prendre une plus forte teinture d'enthousiasme, qu'ils rapportèrent dans toute sa force et sa violence après l'avènement d'Élisabeth. Cette célèbre princesse, à qui son goût naturel donnait de justes idées d'ordre et de décence, et qui trouvait dans un jugement très sain des motifs d'horreur pour les innovations, s'efforça, par une sévérité constante, de réprimer cet excès de fanatisme, qui, dès le premier moment, lui parut menacer l'église et l'état. Un acte du parlement, de l'année 1593, condamne aux fers toutes personnes au-dessus de l'âge de seize ans qui s'absenteront de l'église pendant un an, ou qui se seront déclarées de vive voix ou par écrit contre la religion établie, jusqu'à ce qu'elles aient fait preuve de leur conformité par une déclaration publique. Ceux qui s'obstinaient à la refuser pendant trois mois devaient être bannis du royaume; et, s'ils y demeuraient après le temps limité, ils étaient déclarés coupables de félonie, sans pouvoir être sauvés par le bénéfice du clergé. La sévérité fut portée à cet excès sous l'administration d'Élisabeth.

D'un autre côté, elle avait établi une cour de haute (453) commission pour conserver l'uniformité du culte dans toutes les églises, et pour imposer des peines sévères aux novateurs. Les pouvoirs dont cette cour fut revêtue étaient la plupart à discrétion mais la loi l'autorisait à punir, par une amende de vingt livres sterling, quiconque se dispensait un mois entier du culte établi.

Quoique la sévérité d'Elisabeth pour les catholiques eût fort affaibli ce parti, dont l'esprit était opposé à celui qui dominait dans la nation, les mêmes rigueurs avaient eu si peu d'effet sur les puritains, qui étaient encouragés au contraire par cet esprit national, que sept cent cinquante ecclésiastiques de leur secte signèrent un mémoire qui fut présenté au roi dans les premiers jours de son avènement, et un grand nombre d'autres parurent disposés à les seconder. Ils espéraient tous que Jacques, ayant reçu son éducation en Écosse, et protesté quelquefois de son attachement à l'église établie dans ce pays, tempérerait du moins pour eux la rigueur des lois, s'il ne les distinguait point par des grâces. Mais les dispositions du prince étaient absolument changées. Plus il avait connu les ministres puritains, moins il avait eu de penchant à les favoriser. Il avait remarqué dans leurs frères écossais une grande prédilection pour l'état républicain, avec un vif attachement à la liberté civile; principes liés de fort près avec le religieux enthousiasme dont ils étaient

animés. Il avait trouvé que la plupart étant d'une naissance obscure et mal élevés, les magnifiques prétentions qu'ils marquaient dans leurs invocations familières à leur Créateur, dont ils se regardaient comme les favoris, les portaient à prendre d'extrêmes libertés avec leurs souverains temporels. A titre de monarque et de théologien, il avait également eu lieu de se convaincre qu'il devait en attendre peu de complaisance. N'avaient-ils pas censuré ses ordres, contesté sa doctrine, blâmé sa conduite en sa présence, et devant le peuple entier? S'il s'était soumis à l'indignité de rechercher leur faveur par la flatterie et la dissimulation, il n'en avait conçu que plus de ressentiment contre eux, et sa résolution était de leur faire sentir à leur tour le poids de son autorité. Quoiqu'il eût souvent trouvé de la résistance, des factions, et de l'opiniâtreté dans la noblesse d'Écosse, il n'en était pas plus mal disposé pour cet ordre; ou plutôt il lui avait marqué (454) plus de faveur et d'affection en Angleterre, que la raison et la saine politique ne l'eussent conseillé. Mais l'ascendant que le clergé presbytérien avait pris sur lui était ce que son orgueil monarchique avait peine à souffrir.

Il ne redoutait pas moins la faveur populaire que cet ordre d'hommes avait acquise dans les deux états. Comme on s'imagine, dans la plupart des religions, qu'une inutile austérité de moeurs et l'abnégation de soi-même nous attirent la prédilection d'un Être bienfaisant qui ne nous a créés que pour le bonheur, Jacques observa que la rustique sévérité de ces ecclésiastiques et de toute leur secte leur avait donné, aux yeux de la multitude, une apparence de vertu et de sainteté. Extrêmement porté lui-même à la gaîté, à l'usage du vin, et à tous les genres d'amusements, il craignit qu'une vie si libre ne lui attirât leur censure. Ainsi son naturel, autant que la politique, lui donnant de l'aversion pour les puritains, il résolut, s'il était possible, d'arrêter leurs progrès en Angleterre. Mais ce fut le caractère des vues de Jacques pendant tout son règne, d'être plus sages et plus équitables dans leur fin, que prudentes et politiques dans les moyens. Quoique persuadé avec raison qu'aucune partie du gouvernement civil ne demande plus de soin et de discernement que la conduite des sectes religieuses, dont les différents génies, les affections et les haines ont une puissante influence sur les affaires publiques, il n'avait pas compris qu'autant et dans la même proportion que cette connaissance pratique de la théologie est nécessaire, les raffinements spéculatifs en sont abjects et même dangereux dans un monarque. Jacques, en s'embarquant avec ardeur dans des disputes frivoles, leur donna un air d'importance qu'elles n'auraient point ac-

quis autrement, et la part qu'il prit à la querelle ne lui permit plus d'avoir recours au mépris et au ridicule, seule méthode propre à l'apaiser. L'église d'Angleterre n'avait point encore abandonné les rigides doctrines de la grâce et de la prédestination. Les puritains ne s'étaient point encore séparés tout à fait d'elle, et n'avaient pas ouvertement renoncé à l'épiscopat. Quoiqu'il y eût une différence considérable dans l'esprit des partis, les sujets apparents de dispute ne concernaient que l'usage du (455) signe de la croix dans le baptême, de l'anneau dans le mariage, du surplis, et de l'inclination de tête au nom de Jésus. Telles étaient les grandes questions qui furent agitées solennellement dans la conférence d'Hampton-Court entre quelques évêques, assistés de la plus noble partie de leur clergé, et quelques chefs du parti puritain, sous les yeux du roi et de ses ministres [318].

Les puritains eurent assez peu de raison pour se plaindre de la partialité qui régna dans la dispute, comme si la recherche de la vérité était l'objet de ces sortes de conférences, et que dans une controverse *théologique* entre des princes et des prélats, on eût dû compter sur une sincère indifférence, si rare même entre les particuliers dans les simples questions de *philosophie*. A la vérité, Jacques, dès l'ouverture, témoigna la plus forte inclination pour l'église établie, et répéta fort souvent une maxime qui, sans être tout à fait mal fondée, demande néanmoins de grandes restrictions : *Point d'évêques, point de roi*. Les prélats de leur côté prodiguèrent des louanges au royal athlète, et l'archevêque de Canterbury déclara que *sa majesté avait parlé visiblement avec l'assistance particulière de l'esprit de Dieu.* On convint d'un petit nombre de changements dans la liturgie, et les deux partis se séparèrent peu satisfaits l'un de l'autre.

Des ministres puritains étaient dans l'usage de tenir fréquemment entre eux certaines assemblées qu'ils nommaient prophétiques, dans lesquelles alternativement, et suivant l'inspiration de l'esprit, ils déployaient leur pieux zèle en prières et en exhortations, échauffant au plus haut degré leur propre enthousiasme et celui de leurs auditeurs, par cette contagion de société dont l'influence est si forte sur les religieuses ferveurs, et par l'émulation mutuelle qui naissait de ces espèces d'assauts d'éloquence. Élisabeth avait supprimé cette pratique dont elle connaissait le danger. Les ministres, dans cette conférence, en demandèrent le rétablissement. Mais Jacques leur fit cette élégante réponse Si vous aspirez à la forme presbyté-

318 Fuller, *Hist. ecclés*.

rienne d'Écosse, elle s'accorde avec la monarchie comme Dieu et le diable s'accordent ensemble. Alors Pierre, et Jacques, (456) Guillaume et Gautier [319] s'assembleront, et leur censure s'exercera sur moi et sur mon conseil. Ainsi je répète ce que j'ai dit, *le roi s'avisera* [320]. Attendez, je vous prie, sept années pour renouveler votre demande, et si vous me voyez alors gras et pécunieux, peut-être pourrai-je vous écouter car ce gouvernement-ci va me tenir en haleine et me donnera assez d'ouvrage [321]. Telles furent les considérations politiques qui déterminèrent le roi dans le choix qu'il fit entre les partis religieux.

Il eut bientôt une autre occasion d'exercer son savoir et son éloquence mais ce fut dans une assemblée où l'on réunissait un peu plus d'esprit de liberté que n'en paraissaient avoir ses évêques et ses théologiens. Le parlement devait enfin s'assembler, après un long délai causé par la peste, qui avait fait tant de ravages à Londres, qu'il était mort trente mille personnes dans l'espace d'un an, quoiqu'on ne comptât encore qu'environ cent cinquante mille habitants dans cette ville.

Le discours de Jacques, à l'ouverture du parlement, fait connaître pleinement son caractère, et prouve qu'il avait plus de lumières et de talents que de prudence et de sentiment des bienséances [322]. Quoique pour le style et pour le fond du sujet peu d'écrits du même temps l'emportent sur cette harangue, elle manque de cette précision et de cette noble réserve qui conviennent à un roi lorsqu'il parle au conseil général de la nation. Cependant elle contient un trait assez remarquable de candeur, dans l'aveu qu'il fait de son excessive facilité à céder aux sollicitations ; défaut dont il promet de se corriger, mais qui lui resta, et qui lui attira des chagrins pendant toute la durée de son règne.

La première affaire ou les communes se trouvèrent engagées, était d'une importance extrême pour le maintien de leurs privilèges; et dans cette occasion, elles ne manquèrent ni de résolution ni de prudence. Dans les premiers périodes du gouvernement anglais, la chambre des communes était de si peu (457) de poids dans la balance de la constitution, que de la part de la couronne comme de celle du peuple, et de la chambre même, on avait apporté peu d'attention au choix et à

---

319 Ce discours est fort plat dans l'anglais, et d'une platitude difficile à rendre en français.

320 Ces deux mots sont en français dans l'original.

321 Fuller, Hist. ecclés.

322 Œuvres du roi Jacques, p. 484, 485, etc. Journ. du parlem. 22 mars 1603.

la continuation des membres. Lorsque les parlements étaient prolongés au-delà d'une session, l'usage accordait au chancelier une autorité à discrétion, pour appeler par ses lettres (writs) de nouveaux membres à la place de ceux qu'il jugeait incapables d'assiduité, soit par leurs emplois, soit par la maladie, ou par d'autres obstacles. Cette pratique donnait au ministre, et par conséquent au prince, le pouvoir illimité de choisir à son gré les représentants de la nation ; cependant elle donna si peu d'ombrage, que les communes d'elles-mêmes, sans aucune influence de la cour, sans intrigue, et contre des résolutions plus anciennes de leur propre chambre, la confirmèrent dans la vingt-troisième année du règne d'Elisabeth [323]. Quoiqu'alors quelques membres, auxquels on avait suppléé à l'occasion de leur état de maladie, eussent reparu dans la chambre après leur guérison pour y réclamer leur place, l'autorité du chancelier était si respectée, que ce seul motif fit adhérer tout le monde à sa sentence, et les nouveaux membres furent conservés. C'était conférer à la couronne une très dangereuse prérogative mais ce qui découvre le génie de ce siècle, ou plutôt dans quels canaux le pouvoir coulait alors, la couronne attacha si peu de prix à cette nouvelle autorité, que deux jours après le chancelier la résigna volontairement aux communes, et leur donna le pouvoir de juger d'une vacance particulière dans leur chambre; et, vers la fin de la session, lorsque la question concernant les nouvelles lettres du chancelier fut rappelée, les communes furent si peu effrayées de l'exemple, qu'en admettant de nouveau quelques anciens membres dont les places avaient été déclarées vacantes pour de légères maladies, elles ne laissèrent point de confirmer la sentence du chancelier à l'égard de ceux dont les maladies parurent dangereuses ou incurables. Enfin elles se contentèrent pour le maintien de leurs priviléges d'établir « que, pendant la session du parlement, il ne serait expédié aucune lettre pour choisir (458) ou rappeler un membre, sans un ordre de la chambre. » On observe que, sous le règne d'Élisabeth et les précédents, les sessions du parlement ne durèrent pas la douzième partie des vacations et pendant le cours du dernier, le pouvoir du chancelier, lorsqu'il lui prit envie de l'exercer, fut confirmé par cette résolution des communes, ou resta du moins aussi illimité que jamais.

Dans un parlement postérieur, l'autorité absolue de la reine prit un essor beaucoup plus ouvert, et donna pour la première fois l'alarme à cette chambre. De nouvelles lettres du chancelier, dans un temps où nulle place n'était vacante, sus-

[323] Journal du 19 jan. 1580.

citèrent une dispute assez vive, et la reine fit déclarer aux communes par un message que ces questions n'étaient pas de leur ressort. Elles appartenaient, disait-elle, uniquement à son chancelier, qu'elle avait chargé d'en conférer avec les juges ordinaires, pour régler tous les différends qui regardaient les élections. Peu de jours après, les communes eurent le courage d'exprimer l'opinion « Qu'il était d'un exemple très dangereux, lorsque deux chevaliers d'un même comté avaient été régulièrement élus, d'envoyer des lettres pour une seconde élection sans un ordre de la chambre même ; que la discussion et le jugement des affaires de cette nature n'appartenaient qu'à la chambre, et qu'on n'enverrait aucun message au lord chancelier, pas même pour lui demander ce qu'il avait fait sur ce point, parce qu'on croyait ne le pouvoir faire sans déroger au droit et aux privilèges de la chambre. » C'est le plus grand et presque le seul exemple de liberté parlementaire qu'on trouve sous le règne arbitraire de cette princesse.

Les juges avaient déclaré que les proscrits, soit qu'ils le fussent pour dettes ou pour crimes, ne pouvaient siéger dans la chambre où ils devaient être eux-mêmes législateurs. Mais cette opinion des juges était demeurée souvent sans force. Cependant on trouve dans l'affaire de Vaughan, qui fut mis en cause pour le même sujet, qu'ayant prouvé que toutes ses dettes avaient été contractées pour cautionnement et qu'il s'était acquitté de la plus grande partie par une honnête composition, eu égard à ces circonstances favorables, il lui fut permis de garder sa place ; ce (459) qui suppose évidemment qu'autrement elle aurait été déclarée vacante [324].

Lorsque Jacques convoqua ce parlement, il publia une proclamation dans laquelle, entre quantité d'avis généraux qu'il donnait à son peuple avec la bonté d'un père, il lui recommandait instamment de ne faire choix d'aucun proscrit pour son représentant. Il ajoutait « Si quelqu'un prend la place de chevalier, de citoyen ou de bourgeois, sans être dûment élu suivant les lois et les statuts qui concernent les

---

324 Dans un parlement subséquent, tenu dans la trente-cinquième année du règne d'Élisabeth, les communes, après beaucoup de débats, arrêtèrent expressément qu'un proscrit pouvait être élu. D'Ewes, p. 518. Mais comme la chose avait été fort contestée, le roi put penser que l'arrêté de la chambre ne faisait pas loi et que sa propre décision avait plus d'autorité. On peut supposer aussi qu'il ne connaissait pas cet arrêté. La reine Elisabeth, dans son discours à son dernier parlement, se plaignit de ce qu'il admettait des proscrits dans son sein, et représenta cette conduite de la chambre comme un grand abus.

élections, et suivant le véritable esprit de cette proclamation, le coupable, dans ce cas, sera sujet à l'amende ou à la prison. » Il est clair que cette ordonnance était considérée comme une loi, et cela dans un point aussi important que le droit d'élection; circonstance effrayante si l'on n'avait eu lieu de penser qu'une démarche, qui suivait de si près le commencement du nouveau règne, venait plus de précipitation et d'ignorance, que d'aucune intention sérieuse de donner atteinte aux privilèges du parlement [325].

Sir Francis Goodwin fut élu pour le comté de Bucks, et l'avis en fut, suivant l'usage transmis à la chancellerie. Le chancelier, après l'avoir déclaré proscrit, jugea sa place vacante, et fit expédier des lettres pour une nouvelle élection. Le comté lui substitua sir John Fortescue; mais le premier acte de la chambre fut d'annuler la sentence du chancelier et de rendre sa place à Goodwin. A l'instigation du roi, les lords demandèrent là-dessus une conférence mais les communes s'y refusèrent absolument, alléguant que la question regardait uniquement leurs (460) propres privilèges. Cependant elles prirent le parti de faire, par la bouche de leur orateur, une remontrance au roi, où elles soutinrent que, si pour la forme la notification s'adressait à la chancellerie, le droit de juger des élections ne laissait pas d'appartenir à la chambre seule. Jacques, peu content, ordonna une conférence entre la chambre et les juges, dont l'opinion sur ce sujet était opposée à celle des communes. Cette conférence, dit-il, il la commandait en qualité de souverain *absolu* [326] ; (461) épithète qui ne fut pas, comme on peut se l'imaginer, fort agréable

---

325 Le duc de Sully dit que c'était une maxime de Jacques, qu'un prince ne doit commencer aucune entreprise considérable dans la premiére année de son régne ; maxime raisonnable en elle-même, et très conforme a son caractère circonspect, pour ne pas dire timide. La facilité avec laquelle il s'en écarta prouve encore que ses intentions étaient pures. Mais si les privilèges du parlement eussent été alors exactement constatés, ou les bornes de la puissance royale entièrement constatés, Jacques aurait-il jamais pu s'imaginer que ses déclarations étaient capables de régter les éfections parlementaires ?

326 Sir Charles Cornwallis, ambassadeur de Jacques à Madrid, étant pressé par le duc de Lerme d'entrer dans une ligue avec l'Espagne, dit à ce ministre : « Quoique le roi mon maître soit un roi absolu, et ne doive par conséquent aucun compte de ses actions, c'est néanmoins un si gracieux prince, et si jaloux de l'amour et de la satisfaction de ses sujets, que je suis sûr qu'il ne voudrait pas prendre un engagement de cette importance sans leur avoir communiqué ses intentions. » Wintwood, tom. 2, pag. 222. On lit l'observation suivante dans la préface de *L'histoire du Monde* par Raleigh : « Philip-

pe II tenta par la force non seulement de se rendre monarque absolu dans les Pays-Bas, comme les rois de France et d'Angleterre, mais, à l'exemple du Turc, de fouler aux pieds toutes les lois naturelles et fondamentales du pays, les privilèges et les anciens droits. On lit ce qui suit dans l'écrit de sir John Davis, intitulé : *Question concernant les impôts*, page 161. « Nous voyons par cette comparaison que le roi d'Angleterre ne pose que son petit doigt sur ses sujets, tandis que les autres princes et puissances pèsent de tout leur poids sur leurs peuples : quelle est la raison de cette différence? D'où cela vient-il ? Non pas certainement d'un pouvoir de prérogative différent; car le roi d'Angleterre est un monarque aussi absolu qu'aucun empereur ou roi qui soit au monde et possède autant de prérogatives inhérentes à sa couronne. » Coke, dans l'affaire de Cawdry, dit « que, par les lois anciennes de ce royaume l'Angleterre est un empire et une monarchie *absolus*; et que le roi est investi de pleins et entiers pouvoirs, prérogatives et juridiction, et du gouvernement suprême sur tous les habitants de ce royaume. » Spenser, parlant de quelques concessions faites par les rois d Angleterre aux corporations d'Irlande, dit: « Quoique toutes ces concessions, au moment où elles furent faites, fussent tolérables, et peut-être raisonnables, elles ont cessé de l'être aujourd'hui, et ont beaucoup d'inconvénient. Mais elles seront aisément révoquées par la puissance supérieure de la prérogative de sa majesté, à qui on ne peut pas opposer ses propres dons. *Etat de l'Irlande*, p. 1537, édit. de 1706. Le même auteur, p.1660, présente un plan pour la civilisation de l'Irlande : Il propose que la reine crée dans chaque comté un prevot-maréchal, qui pourrait, accompagné de huit ou dix hommes, parcourir les campagnes pour rechercher les vagabonds : lorsqu'il en saisit quelques-uns, pour la première fois, il peut les punir par les fers; la seconde par le fouet mais la troisième il peut les pendre au premier arbre, sans forme de procès ; il pense que cette autorité serait plus sûrement confiée au prevot-maréchal qu'au shérif, parce que ce dernier magistrat, ayant un profit pour la saisie des criminels, pourrait être tenté de pendre des individus innocents. C'est bien là réellement un pouvoir absolu ou plutôt despotique; et l'on peut inférer de tous ces passages, ou que la signification du mot *absolu* n'était pas alors la même qu'aujourd'hui, ou que les idées qu'on avait du gouvernement anglais, ainsi que du gouvernement irlandais, étaient différentes. La seconde de ces deux conclusions paraît la plus juste. Le mot anglais *absolu*, qui est dérivé du français, a toujours le même sens que dans cette langue. Monarchie *absolue*, dans la réponse de Charles I au dix-neuf propositions, est opposée à monarchie limitée et le roi d'Angleterre est reconnu pour n'être pas absolu, tant les choses avaient changé, même avant la guerre civile. Dans le traité de sir John Fortescue sur la monarchie absolue et limitée, livre écrit sous le régne d'Edouard IV, le mot *absolu* est pris dans le même sens qu'à présent, et l'on y dit aussi que le gouvernement d'Angleterre n'est pas absolu. Ce furent principalement les princes de la maison de Tudor qui introduisirent cette administration qui a l'apparence d'un gouvernement absolu. Les princes qui

à des oreilles anglaises, mais à laquelle Élisabeth avait un peu accoutumé la nation [327]. Il ajouta que tous leurs privilèges étaient autant de faveurs qu'il leur avait accordées, et qu'il espérait qu'elles ne les tourneraient pas contre lui. Sentiment que la conduite d'Élisabeth fait juger qu'elle entretenait aussi, et qui fut le principe dominant de ses courtisans et de ses ministres, et le ressort de toute son administration.

Les communes se trouvèrent dans quelque embarras. Leurs yeux étaient ouverts elles voyaient les conséquences de ce pouvoir que le chancelier s'était arrogé, et auquel leurs prédécesseurs s'étaient en quelques occasions aveuglément soumis. « Ainsi, dit alors un membre, le libre droit d'élection est perdu pour les comtés; il ne sera choisi que ceux qui plairont au roi et à son conseil. Cherchons avec courage, jugement et bonne foi, le moyen de maintenir notre privilège. Cette entreprise ne peut être regardée comme une marque de mépris : c'est la défense de nos droits communs qui nous ont été laissés par nos ancêtres, et que la justice et la raison nous obligent de transmettre à notre postérité. » [328] Un autre dit : « On peut nommer ceci un *quo warranto* [329] pour se saisir de toutes nos libertés. » Un autre ajouta : « De cette manière, un chancelier pourra convoquer un parlement composé à son gré. La moindre suggestion du premier venu pourra faire envoyer une nouvelle lettre d'élection. Il est clair qu'on en est venu à la question de savoir si c'est au parlement ou au chancelier qu'appartient l'autorité?

Malgré cette vigilance de l'esprit de liberté qui se faisait remarquer dans les communes, la déférence alla si loin pour la (462) majesté royale, qu'elles formèrent un comité pour conférer avec les juges en présence du roi et du conseil. Dans cette discussion, la question de droit commença à paraître un peu plus douteuse aux yeux de ce prince qu'il ne se l'était imaginé; et, pour en sortir avec honneur, il proposa que, laissant à part Goodwin et Fortescue, on expédiât, par ordre de la chambre, des lettres pour une nouvelle élection. Goodwin y consentit; et les

régnèrent avant eux étaient limités par les barons, comme ceux qui les suivirent le furent par la chambre des communes. Le peuple avait, proprement parlant, peu de liberté sous l'un et sous l'autre de ces anciens gouvernements, mais il en avait moins sous le plus ancien des deux.

327 Camden, dans Kennet. p. 375.

328 Journ. 30 mars 1604.

329 Terme de jurisprudence anglaise, qui signifie une injonction du roi pour se faire rendre compte des droits royaux qui se trouvent usurpés.

communes adoptèrent cet expédient, mais de manière qu'en témoignant leur respect pour le roi, elles s'assurèrent pour l'avenir la libre possession de leurs places, et le droit qu'elles s'attribuaient de juger seules des élections et des rapports qui en étaient faits [330].

Un pouvoir de cette nature, si essentiel à l'exercice de tous leurs autres pouvoirs, qui le sont tant eux-mêmes à la liberté publique, ne peut raisonnablement passer pour une usurpation dans les communes; et doit être regardé comme un privilège inhérent qu'elles eurent le bonheur de sauver du doute où la négligence de quelques parlements précédents l'avait fait tomber. Dans le même temps, l'affaire de sir Thomas Shirley leur donna occasion d'établir un autre droit, qui était de punir ceux à la poursuite desquels on arrêtait un de leurs membres, et les officiers mêmes qui se chargeaient de l'exécution. La réflexion précédente peut s'appliquer aussi à la confirmation de ce privilège. Vers ce temps, il paraît que dans toute l'Europe, et particulièrement en Angleterre l'esprit humain éprouva quoique insensiblement, une révolution générale. Si les lettres avaient commencé à revivre dès le siècle précédent, elles n'avaient guère été cultivées que dans les collèges, et elles ne s'étaient pas encore répandues parmi les gens du monde mais de jour en jour (463) les arts libéraux et mécaniques faisaient des progrès. La navigation avait embrasse le globe entier. Les voyages étaient devenus sûrs et agréables. Le système de la politique en Europe s'était étendu et formait un plus grand cercle.

L'effet de cette fermentation universelle fut d'agrandir les idées des hommes. Bientôt toutes les parties constituantes des gouvernements gothiques, qui semblaient endormies depuis plusieurs siècles, commencèrent de toutes parts à s'agi-

---

330 Ce même parlement, qui montra dans l'affaire de Goodwin tant d'énergie et de bon sens, fit dans sa quatriéme séance une étrange concession à la couronne. Tobie Mathews, un de ses membres, avait été banni par ordre du conseil sous la direction de sa majesté. Le parlement, non seulement acquiesça à cet acte arbitraire, mais donna des lettres pour qu'on procédât à une nouvelle élection. Tant les principes de la liberté étaient encore nouveaux pour lui! Voyez Journ. 14 févr 1609. Mathews fut banni par le roi pour avoir embrassé la communion romaine. Le roi avait de l'indulgence pour ceux qui avaient été élevés dans le catholicisme; mais il ne pouvait souffrir les nouveaux convertis. Ce fut probablement l'animosité des communes contre les catholiques romains qui les fit acquiescer à cet acte, sans réflechir sur ses conséquences ! L'amour de la liberté, quoique éveillé alors, n'était pas encore suffisamment éclairé.

ter, et formèrent des entreprises l'une sur l'autre. Sur le continent, où la nécessité de la discipline avait enfanté des armées permanentes, la plupart des princes s'étaient fait une autorité sans bornes, et par la force ou l'intrigue ils avaient envahi la liberté de leurs peuples. En Angleterre, l'amour même de la liberté, qui, lorsqu'il n'est pas comprimé, est extrêmement actif dans les belles âmes, acquit de nouvelles forces, et inspira de plus grandes vues, dignes de cette culture d'esprit qui devenait chaque jour plus commune entre les personnes distinguées par la naissance et l'éducation. Un commerce familier avec les précieux restes de l'antiquité alluma dans les cœurs généreux une vive passion pour un gouvernement limité, et produisit l'émulation pour ces vertus mâles que les auteurs grecs et romains ont recommandées par tant de puissants exemples et par de si pathétiques expressions. Le gouvernement d'Élisabeth, rigide, quoique populaire, avait confiné cet esprit naissant dans des bornes fort étroites mais lorsqu'on vit succéder au trône une famille nouvelle et étrangère, et que le sceptre fut dans les mains d'un prince moins redouté et moins cher à la nation, les symptômes d'un génie plus indépendant éclatèrent aussitôt.

Heureusement le prince n'avait ni la capacité nécessaire pour s'apercevoir de ce changement, ni ce qu'il fallait d'art et de vigueur pour en réprimer les premiers effets. Jaloux des droits de son rang, parce qu'il ne trouvait point dans lui-même ce qui peut assurer l'autorité personnelle, il avait formé dans sa propre tête un système spéculatif de gouvernement absolu, qu'il se flatta que peu de ses sujets, hors les rebelles et les traîtres, feraient difficulté d'approuver. Quelque part qu'il jetât les yeux, tout concourait à nourrir ses préventions. S'il se comparait aux (464) autres souverains héréditaires de l'Europe, ne considérant point les innovations qu'ils avaient introduites, ni les forces militaires dont ils avaient trouvé le moyen de soutenir leur autorité, il s'imaginait qu'il lui suffisait de tenir le même rang pour jouir des mêmes prérogatives. En Angleterre ce pouvoir presque illimité, qui avait été exercé pendant plus d'un siècle, et surtout pendant le dernier règne, il l'attribuait uniquement à la naissance et au titre royal, nullement à la prudence ou à l'élévation d'esprit des monarques, ou aux circonstances des temps où ils avaient régné. L'opposition même qu'il avait eu à combattre en Écosse l'encourageait encore plus dans ses idées favorites, lorsqu'il faisait réflexion que la même résistance, qui s'était opposée à l'autorité royale, avait violé toute espèce d'ordre et de loi, et donné occasion aux ravages d'une barbare noblesse, ou à l'insolence, plus into-

lérable encore, des séditieux prédicants. Ainsi, c'était dans sa seule personne que le pouvoir légal lui paraissait concentré par un droit héréditaire et divin, et cette opinion pouvait devenir dangereuse, peut-être fatale à la liberté, si la fermeté même de sa persuasion et son évidence apparente ne l'eussent porté à se reposer entièrement sur son droit, sans prendre les moindres mesures de force ou de politique qui auraient pu le soutenir.

Telles étaient les dispositions opposées du parlement et du prince à l'avènement de la race d'Écosse au trône d'Angleterre ; dispositions qui ne faisaient que de naître, et qui commençaient se déclarer dans le parlement [331], mais tout à fait établies et avouées ouvertement de la part du prince.

(465) L'énergie et le jugement de la chambre des communes éclatèrent non seulement dans la défense de leurs propres privilèges, mais encore dans les tentatives qu'elles firent, quoique alors inutilement, pour délivrer le commerce des entraves que la hauteur d'Elisabeth dans l'exercice de sa prérogative, et, l'on peut dire sur ce point, sa tyrannie mal entendue, lui avaient imposées.

Jacques avait déjà, de son propre mouvement, révoqué les nombreuses patentes accordées par cette princesse, et qui étaient autant de monopoles extrêmement

---

[331] A cette époque quelques hommes de génie, et doués d'une âme élevée, avaient adopté les principes de liberté qui étaient encore presque entièrement inconnus à la masse de la nation. Sir Matthew Hales a publié une remontrance contre la conduite du roi envers le parlement pendant cette session. Cette remontrance écrite avec beaucoup de force de raisonnement et d'esprit de liberté, était l'ouvrage de sir Francis Bacon et de sir Edwin Sandys, deux des hommes d'Angleterre qui avaient le plus d'esprit et de savoir. Elle est rédigée au nom des communes; mais, comme il n'en est fait aucune mention dans le Journal, on peut présumer que ses auteurs, sentant que l'esprit de cet écrit était trop au-dessus des principes du temps, n'avaient pas osé le présenter à la chambre, ou qu'il avait été rejeté pour cette même raison. On appuie fortement dans cette remontrance sur la dignité et l'autorité des communes; on y dit que si elles s'étaient soumises au traitement sévère qu'elles avaient éprouvé pendant les dernières années du régne d'Élisabeth ; ç'avait été par égard pour son âge et pour son sexe. Mais les auteurs s'abusent sur ce point; car la chambre reçut, avec soumission, un traitement non moins dur au commencement et au milieu de ce règne. Le gouvernement fut également despotique sous les règnes de Marie, d'Édouard, de Henri VIII, et de Henri VII; et, en remontant davantage dans l'histoire, quoiqu'il pût y avoir plus de liberté irrégutiére parmi les barons, on trouve que les communes avaient toujours moins d'autorité.

nuisibles à l'industrie. Mais les compagnies exclusives subsistaient encore; autre espèce de monopole par lequel presque tout le commerce étranger, à l'exception de celui de France, était tombé entre les mains d'un petit nombre de privilégiés, et toute espérance de progrès futur dans le commerce sacrifiée pour jamais à de petits avantages passagers du souverain. Ces compagnies, quoique arbitrairement érigées, avaient poussé si loin leurs privilèges, que presque tout le commerce du royaume était concentré dans Londres. Il paraît que les entrées de ce port montaient annuellement à 110,000 livres sterling, tandis que celles de tous les autres ports n'en rendaient pas plus de 17,000. Tout le commerce de Londres était alors dans les mains d'environ deux cents citoyens qui pouvaient facilement s'entendre pour mettre le prix qui leur convenait à toutes les marchandises qui entraient dans le royaume ou qui en sortaient. Le comité établi pour redresser cet énorme abus, un des plus grands dont on trouve l'exemple dans l'histoire d'Angleterre, insista sur le fait, comme reconnu et bien avéré, quoique fort contraire à l'opinion reçue aujourd'hui que la marine anglaise était sensiblement déchue sous le règne précédent [332] et quoique rien ne soit plus commun que les plaintes (466) de la diminution du commerce dans les temps même les plus florissants, elle pouvait être une suite naturelle de ces établissements arbitraires, dans un temps où le commerce de toutes les autres nations de l'Europe, à l'exception de l'Écosse, jouissait d'une indulgence et d'une liberté parfaites.

Pendant que les communes tentaient de procurer cet avantage à la partie commerçante de la nation, elles s'efforcèrent aussi de délivrer la propriété terrienne du fardeau des *gardes-nobles* (*wardships*) [333], et de faire disparaître ces restes de servitude féodale qui fatiguaient encore la nation. Toute cette affaire fut conduite avec de justes égards pour la couronne; et le remède qu'on cherchait ne fut pas regardé comme un droit, mais comme une véritable faveur. Les profits qui revenaient au roi des gardes-nobles et du délai de l'hommage furent estimés, et la chambre proposa de composer pour ces prérogatives par un revenu sûr et indépendant; mais après quelques débats entre les membres, et quelques conférences

---

332 Une remontrance de Trinity-House faite en 1602, dit que, dans l'espace d'un peu plus de douze années après 1588, la marine et le nombre des matelots avaient diminué en Angleterre d'environ un tiers. *Heureux état de l'Angleterre*, par Anglesey, p. 128, dans les Recueils de Jules-César.

333 Journ. 1er juin 1604.

avec les lords, on y trouva des difficultés qu'il n'était pas aisé de lever alors, et l'affaire demeura cette fois sans conclusion.

Une entreprise de même nature, pour délivrer la nation du fardeau de la *purveyance*, eut le même sort. L'abus que les pourvoyeurs avaient fait de cette prérogative [334] porta les communes à marquer quelque désir de la racheter par une somme annuelle de 50,000 livres sterling qu'elles offrirent au roi.

Dans une autre affaire de la plus haute importance qui fut soumise au parlement, les communes marquèrent plus d'esprit d'indépendance que de vrai discernement de l'intérêt national. L'union des deux royaumes était sollicitée par le roi avec un zèle qui allait jusqu'à l'impatience. Il regardait avec raison comme le bonheur particulier de son règne d'avoir terminé les sanglantes animosités de deux nations ennemies, et réduit toute l'île sous un même empire, qui jouissait d'une tranquillité parfaite au-dedans, et d'une égale sécurité à l'égard de l'étranger. Il espérait que les peuples des deux royaumes, réfléchissant sur (467) les désordres passés, non seulement regarderaient sa personne comme infiniment précieuse, mais auraient le plus vif désir de prévenir le retour de semblables calamités par une entière union de lois, de parlements et de privilèges. Il ne considérait pas que cette réflexion même produisait l'effet contraire par la force des préventions, et ranimait encore dans les deux états cette haine mutuelle qui s'était portée aux dernières extrémités et ne pouvait se calmer qu'avec le temps. Plus il paraissait pressant, plus le parlement d'Angleterre marquait de lenteur à le seconder, parce que les deux chambres attribuaient l'excès de son zèle à cette partialité en faveur de ses anciens sujets, dont elles croyaient avoir d'autres motifs de se plaindre. Aussi leur complaisance n'alla-t-elle qu'à nommer quarante-quatre Anglais qui devaient se réunir à trente et un commissaires écossais, pour délibérer sur les termes de l'union mais sans aucun pouvoir de procéder à cet établissement.

Le même esprit d'indépendance, et peut-être avec aussi peu de jugement, se fit remarquer dans la chambre des communes, lorsque la question des subsides y fut introduite par quelques membres attachés à la cour. En vain représentèrent-ils qu'à la vérité le roi avait touché le subside qui avait été accordé à la reine Élisabeth, et qui n'avait point été recueilli avant sa mort, mais qu'il l'avait trouvé chargé d'une dette contractée par la reine, et égale à la somme entière; que la paix n'était pas

---

334 Journ. 30 avril 1604.

encore définitivement conclue avec l'Espagne, et que l'Irlande était toujours onéreuse que le roi, dans son voyage d'Édimbourg à Londres, au milieu d'un concours immense de ses peuples, et dans celui de la reine et de la famille royale, avait dépensé des sommes considérables; et que sa cour ayant attendu de lui à son arrivée des libéralités extraordinaires, et ayant compté sur ses généreuses inclinations, il devait espérer à son tour qu'au commencement de son règne son peuple lui donnerait quelque marque d'affection, et aurait égard à ses besoins. Ces motifs ne firent aucune impression sur la chambre, et la majorité parut pleinement déterminée à refuser tout subside. Le fardeau du gouvernement était alors extrêmement léger pour le peuple; et cette raison même, qui peut paraître un motif de (468) générosité à la distance où nous sommes, était la cause réelle qui faisait adopter au parlement en toute occasion une réserve et une économie si remarquables. On n'avait point encore pris l'habitude d'ouvrir sa bourse aussi libéralement qu'on l'a fait depuis, pour subvenir aux nécessités du souverain; et la plus petite demande, quelque indispensable qu'elle fut, paraissait déraisonnable et exorbitante. Il semble que les communes voulurent réduire le roi à une pénurie encore plus grande, en rejetant un bill qui leur fut envoyé par les lords pour substituer à perpétuité les terres de la couronne sur la tête des héritiers et successeurs du roi [335]. La dissipation qu'avait faite Élisabeth avait probablement appris à Jacques la nécessité d'une telle loi, et montré aux communes l'avantage de la rejeter.

Jacques, voulant couvrir l'humiliation d'un refus qui pouvait recevoir de fâcheuses interprétations au-dedans et au-dehors du royaume, fit déclarer à la chambre, par un message, qu'il n'avait aucun besoin de subside, c'est-à-dire qu'il se hâta de refuser ce qui ne lui était point offert. Peu de temps après il prorogea le parlement mais ce ne fut pas sans laisser percer dans son discours quelques témoignages de mécontentement. Dès ces premiers moments de son règne, il crut avoir lieu de se plaindre publiquement de l'esprit inquiet et ambitieux du parti puritain, et de la résistance qu'il s'efforçait d'inspirer aux communes. Ces plaintes n'étaient pas sans fondement, ni les puritains sans crédit, puisque les communes, se voyant alors délivrées du gouvernement despotique d'Élisabeth, sollicitèrent une conférence avec les lords, et présentèrent au roi une requête, dont l'objet était également d'obtenir, en faveur des puritains, un adoucissement à la rigueur des

335 Hist. du parlem. Vol.5, p. 108.

lois ecclésiastiques [336]. On s'y plaignait principalement de l'usage du surplis et du signe de la croix dans le baptême mais il paraît qu'on n'en attendait le remède que du pouvoir qu'avait le roi de *dispenser* [337]. On apercevait aussi, dans les écrits qui contiennent la sollicitation et (469) la requète, l'animosité violente des communes contre les catholiques, ainsi que l'esprit intolérant de cette assemblée [338].

Cet été la paix fut finalement conclue avec l'Espagne, et signée à Londres par les ministres espagnols. Dans les conférences préliminaires, il se trouva que les deux nations avaient si peu de prétentions l'une à l'égard de l'autre, qu'à l'exception du secours accordé par l'Angleterre aux provinces des Pays-Bas, la guerre pouvait plutôt paraître l'effet d'une animosité personnelle entre Philippe et Élisabeth, que d'une opposition d'intérêts politiques entre les sujets des deux couronnes. Les articles du traité, dont il semblait que la république avait quelque chose à redouter, ne furent jamais observés par l'Angleterre; et, les Espagnols ne s'en étant jamais plaints, il paraît que, par une convention secrète, le roi s'était expressément réservé le droit d'envoyer du secours aux Hollandais [339]. Le connétable de Castille vint en Angleterre pour ratifier la paix; et, de la part de l'Angleterre, le comte de

---

336 La Boderie, ambassadeur français, dit que la chambre des communes était composée en grande partie de puritains; vol. 1, pag. 81.

337 Hist. du parlem. vol. 5, p. 98, 99, 100.

338 Ce parlement passa un acte de reconnaissance des droits du roi au trône, dans les termes les plus étendus. Il reconnaissait qu'immédiatement après la mort de la reine Elisabeth, dernière reine d'Angleterre, la couronne impériale de ce pays, par droit de naissance et de succession légitime et incontestable, échéait à sa très excellente majesté, comme étant directement, régulièrement et légitimement le plus proche et le seul héritier du sang royal de ce royaume. Jacq. I. - Les puritains, quoique alors dominants, ne jugèrent pas a propos de contester ce grand point constitutionnel. Dans la reconnaissance des droits d'Élisabeth, le parlement déclare que « sa majesté est, et doit être par le fait et par le droit, par les lois de Dieu, et par les lois et statuts de ce royaume, notre très légitime souveraine, maîtresse lige et reine etc. » Il paraît donc que si le parlement ne fait pas mention du *droit divin* du roi Jacques, cette omission est purement l'effet du hasard et de ce que ces mots ne se présentèrent pas au rédacteur de la reconnaissance, les droits de Jacques étant évidemment les mêmes que ceux de son prédécesseur, à qui on reconnaissait un *droit divin*.

339 Winwood, vol. 2, p. 27, 330, et ailleurs. Sous ce rapport, la paix conclue par Jacques fut plus honorable que celle que Henri IV lui-même fit avec l'Espagne. Henri avait stipulé qu'il n'aiderait pas les Flamands, et les secours qu'il leur envoyait secrètement étaient en contravention directe avec ce traité.

Hertfort et le comte de Nottingham, grand amiral, se rendirent dans la même vue, le premier en Flandre, et l'autre en Espagne. Le second parut à Madrid, avec un train si nombreux et si magnifique, que les Espagnols, dit-on, furent extrêmement surpris du bon air des Anglais, que, dans leur fanatisme religieux, enflammé par leurs prêtres, ils s'étaient représentés comme autant de monstres infernaux.

Quoique l'Angleterre, grâce à ses forces navales, eût été dans (470) une sécurité parfaite pendant les dernières années de la guerre avec l'Espagne, Jacques marqua une extrême impatience de voir la fin des hostilités; et, peu de temps après son avènement, avant même qu'on en fût aux propositions de paix, il révoqua toutes les lettres *de représailles*, accordées par Élisabeth. L'archiduc Albert avait fait quelques avances de la même nature, qui invitèrent l'Angleterre à cette pacifique démarche; mais ce qui parait assez remarquable, c'est que Jacques, dans sa proclamation, suppose évidemment qu'ayant toujours vécu en bonne intelligence avec l'Espagne, pendant qu'il occupait le trône d'Écosse, la paix était attachée à sa personne, et que, sans traité ou sans convention, son seul avènement au trône d'Angleterre avait terminé la guerre entre les deux couronnes [340]. Cette ignorance du droit des nations paraîtrait fort étrange dans un prince âgé de trente-six ans, et qui avait régné dès l'enfance, si l'on ne considérait qu'un roi d'Écosse, qui vit dans une étroite amitié avec l'Angleterre, n'a presque rien à démêler avec les puissances étrangères et qu'il n'a que peu d'occasions d'acquérir de l'expérience. Malheureusement la timidité de Jacques, ses préventions, son indolence, et son goût pour les plaisirs, surtout pour la chasse, qui était une de ses plus fortes passions, ne lui permirent jamais de faire beaucoup de progrès dans la connaissance et l'usage de la politique étrangère, et diminuèrent bientôt la considération dont l'Angleterre avait joui chez tous ses voisins sous le règne précédent.

---

340 *Voyez* les édits des sept premières années du règne de Jacques. Winwood, vol. 2, page 65.

(471)

Jacques 1er

Chapitre XLVIII

Conspiration des poudres. - Assemblée du parlement. - Trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies. - Assemblée du parlement. - Mort de Henri IV.- Arminianisme. - État de l'Irlande.

Retour à la table des matières

Nous touchons au récit d'un des plus mémorables événements que l'histoire ait transmis à la postérité d'un événement qui offre tout à la fois une preuve singulière de la force et de la faiblesse de l'esprit humain, du plus étrange oubli des principes moraux, et du plus ferme attachement aux préjugés de religion : c'est la conspiration des poudres, fait aussi certain [341] qu'il doit paraître incroyable.

À l'avènement de Jacques, les catholiques romains avaient attendu beaucoup de faveur et d'indulgence d'un prince fils d'une reine qui avait perdu la vie pour leur cause, et dans lequel ils se souvenaient d'avoir vu pour eux, pendant son enfance, un penchant qu'ils n'avaient cru restreint dans la suite que par l'intérêt et la nécessité. On prétend même que Jacques avait pris avec eux l'engagement positif de tolérer leur religion aussitôt qu'il serait monté sur le trône d'Angleterre; soit que leur crédulité eût donné cette interprétation à quelques expressions obligean-

[341] On ne doit point oublier que c'est M. Hume qui parle. Les catholiques se sont défendus de l'accusation et tout le monde connaît les ouvrages composés à cette occasion. (*Note du prem. traduct.*)

tes, ou qu'il eût employé cet artifice pour les rendre favorables à son titre. Ils reconnurent bientôt leur erreur, et leur ressentiment fut égal à leur surprise, lorsqu'à chaque occasion ils lui virent témoigner la résolution d'exécuter dans toute leur rigueur les lois publiées contre eux, et de maintenir les sévères dispositions d'Élisabeth. Catesby, homme de mérite et d'une ancienne noblesse, fut le premier qui forma le plan d'une vengeance bien extraordinaire, et il s'en ouvrit à Piercy, descendu de l'illustre maison de Northumberland. Dans un de leurs entretiens sur le malheureux état des catholiques, Piercy, emporté par un mouvement de passion, ayant parlé (472) d'assassiner le roi, Catesby prit cette occasion pour lui révéler un dessein plus noble, plus étendu, qui non seulement renfermait l'exécution d'une vengeance certaine, mais qui pouvait donner quelque espoir de rétablir la religion catholique en Angleterre. « En vain, dit Catesby, vous déferez-vous du roi; il a des enfants qui hériteront de sa couronne et de ses maximes de gouvernement. En vain détruirez-vous la famille royale; la grande et la petite noblesse, le parlement, sont tous infectés des mêmes erreurs, et mettraient sur le trône un autre prince, une autre famille, qui joindraient à la haine pour les catholiques, le désir de venger la mort tragique de leurs prédécesseurs. Pour servir efficacement la religion, il nous faut détruire d'un seul coup le roi, la famille royale, les lords, les communes; il faut ensevelir tous nos ennemis dans une même ruine. Ils se réunissent tous le premier jour de chaque session; c'est nous présenter l'occasion d'une utile et glorieuse vengeance. Elle ne demande pas beaucoup de préparatifs ; un petit nombre de nos amis peut trouver le moyen de conduire une mine sous la salle de l'assemblée, et choisir le temps où le roi harangue les deux chambres, pour anéantir ces ennemis déclarés de toute piété et de toute religion. Nous, tranquilles à l'écart, également à couvert du danger et du soupçon, nous triompherons d'être les instruments de la colère divine, et nous verrons avec joie éclater en mille débris ces murs sacrilèges d'où sont sortis tant d'arrêts de proscription contre notre église et ses enfants, tandis que leurs habitants impies, occupés peut-être à méditer contre nous de nouvelles persécutions, passeront des flammes de ce monde dans celles de l'autre, pour y souffrir à jamais des tourments proportionnés à leurs crimes [342]. »

Piercy fut charmé de ce projet. II convint avec Catesby de ne le communiquer qu'à un petit nombre de gens résolus, entre lesquels ils choisirent d'abord Thomas

[342] Histoire de la conspiration des poudres.

Winter, qu'ils envoyèrent en Flandre pour y chercher *Fawkes*, officier au service d'Espagne, dont ils connaissaient parfaitement le zèle et le courage. Chaque (473) fois qu'ils enrôlaient un nouveau conspirateur, ils employaient pour le lier au secret, non seulement le serment, mais aussi la communion eucharistique, c'est-à-dire ce que la religion a de plus sacré. On observe que parmi ces pieux complices, pas un seul ne parut touché de l'affreux massacre qu'ils allaient faire de tout ce qu'il y avait de grand et de respectable dans la nation. Quelques-uns seulement furent ébranlés en réfléchissant qu'il devait se trouver dans l'assemblée quantité de catholiques, les uns simples spectateurs, d'autres à la suite du roi, ou membres de la chambre des pairs; mais le P. Tesmond, jésuite, et le P. Garnet, supérieur du, même ordre en Angleterre, écartèrent ces scrupules, et firent voir comment les intérêts de la religion demandaient ici que l'innocent fût sacrifié avec le coupable [343].

Ces événements s'étaient passés dans le cours du printemps et de l'été de 1604, et les conspirateurs avaient loué alors au nom de Piercy une maison qui touchait à la salle du parlement. Vers la fin de la même année, ils commencèrent à agir. Afin d'éviter d'être interrompus, ou d'éveiller des soupçons autour d'eux, ils amassèrent des provisions qui les mirent en état de travailler sans relâche. Leur résolution, soutenue par leur ressentiment, par leurs principes et par leurs exhortations mutuelles, se soutint inébranlablement; et, mourir n'étant rien pour eux auprès du malheur de voir manquer leur entreprise, ils joignirent des armes aux outils dont ils se munirent, déterminés à périr s'ils étaient découverts. Leur persévérance avança rapidement le travail. Ils eurent bientôt percé plus de la moitié du mur, quoiqu'il fût très épais mais, en approchant de l'autre moitié, ils furent un peu alarmés d'entendre un bruit dont ils avaient peine à imaginer la cause. Des informations leur apprirent que ce bruit venait d'une cave placée sous la chambre des lords, où l'on avait établi un magasin de charbon; que ce charbon se vendait actuellement, et qu'ensuite la cave serait à louer. L'occasion fut saisie Piercy se hâta de louer la cave; on y plaça trente-six barils de poudre, qui furent soigneusement couverts de fagots et de bûches, après quoi les portes de la cave demeurèrent (474) ouvertes, avec pleine liberté d'y entrer, comme s'il n'y eût eu aucun danger.

---

343 On ne doit pas perdre de vue que nous avons déjà renvoyé aux apologies des catholiques.

Dans la certitude du succès, les associés commencèrent alors à regarder en avant pour combiner le reste du complot. Le roi, la reine et le prince de Galles devaient se trouver à l'ouverture du parlement; mais le duc étant encore trop jeune pour assister à ces assemblées, Piercy fut chargé de se saisir de lui ou de l'assassiner. La princesse Élisabeth qui n'était aussi qu'une enfant, était élevée alors chez milord Harrington, dans le comté de Warwick. Sir Éverard Digby, Rookwood et Grant, engagés dans la conspiration, promirent d'assembler leurs amis, sous le prétexte d'une partie de chasse, de se saisir de cette princesse et de la proclamer reine. L'approche de la vengeance avait jeté les complices dans un transport qui leur faisait négliger le soin de leur propre sûreté ; comptant sur la confusion que devait nécessairement produire un événement si peu attendu, ils ne prévoyaient pas que la fureur du peuple, qui allait se trouver alors sans frein, se tournerait contre eux, et vraisemblablement se rassasierait par le massacre général des catholiques.

Le jour, si longtemps désiré, de l'assemblée du parlement s'approchait. L'horrible secret, quoique répandu entre plus de vingt personnes, avait été religieusement gardé l'espace d'un an et demi. Nul remords, nul mouvement de pitié, nulle crainte de châtiment, nul espoir de récompense, n'avait encore pu engager aucun des conspirateurs, soit à renoncer à l'entreprise, soit à la révéler; leur sainte furie avait étouffé dans leur cœur tout autre sentiment, et ce fut enfin une indiscrétion, produite principalement par leurs divergences et leurs préjugés religieux, qui sauva la nation.

Dix jours avant l'assemblée, lord Monteagle, catholique, fils de lord Morley, reçut la lettre suivante, qu'un inconnu avait remise à son valet de chambre : « Milord, l'affection que je porte à quelques-uns de vos amis m'intéresse à votre conservation. Je vous conseille, si vous aimez la vie, de chercher quelque excuse qui puisse vous dispenser de paraître au parlement car Dieu et les hommes ont concouru à punir la méchanceté des temps où nous vivons. Gardez-vous de (475) négliger cet avis. Retirez-vous dans vos terres où vous pourrez attendre l'événement sans danger. Quoiqu'il n'y ait aucune apparence de mouvement, je vous dis qu'on recevra un terrible coup dans ce parlement, et qu'on ne verra point d'où ce coup part. Vous ne devez pas mépriser un avis dont vous pouvez tirer un grand avantage, et qui ne peut vous causer aucun mal; car le danger est passé pour vous,

aussitôt que vous avez brûlé cette lettre. J'espère que Dieu vous accordera la grâce d'en faire un bon usage, et je vous recommande à sa sainte protection [344]. »

Cette lettre causa de l'embarras à Monteagle, et, quoique porté à la regarder comme une folle imagination, qui ne tendait qu'à l'effrayer ou à lui donner quelque ridicule, il jugea que le plus sûr était de la remettre à lord Salisbury, secrétaire d'état. Salisbury ne la jugea pas plus digne d'attention; cependant il prit le parti de la communiquer au roi, qui arriva peu de jours après à la ville. Ce prince ne pensa pas aussi légèrement, et le ton sérieux et pressant de la lettre lui fit présumer qu'elle renfermait quelque chose de très important. *Un coup terrible*, sans qu'on voie néanmoins *d'où il part* ; un coup *si soudain*, et cependant *si terrible* ; ces circonstances semblaient désigner quelque effet de la poudre, et parurent assez graves pour qu'on fit visiter toutes les voûtes qui étaient sous les chambres du parlement. Ce soin regardait le comte de Suffolk, en qualité de lord chambellan, et sa prudence lui fit différer la recherche jusqu'à la veille même de l'assemblée. Il remarqua les grandes piles de bois à brûler qui étaient sous la chambre haute, et ses yeux tombèrent sur Fawkes, qui se tenait en ce moment dans un coin obscur, et qui se faisait passer pour un domestique de Piercy. Ce courage entreprenant et résolu qui le distinguait, même parmi ces héros du crime, était peint dans sa contenance, et n'échappa point aux yeux du lord chambellan [345]. D'ailleurs une si grande provision de bois pour un particulier qui faisait si peu de séjour à Londres que Piercy, parut extraordinaire. Toutes ces circonstances rapprochées engagèrent à pousser plus (476) loin la visite de cette cave. Sir Thomas Knevet, juge de paix, reçut ordre de s'y rendre avec ses suppôts, et, trouvant Fawkes à la porte, il n'hésita pas à le faire arrêter sur-le-champ; il ne fallut plus ensuite que remuer les fagots pour découvrir les barils de poudre. Les mèches, et tout ce qui était nécessaire pour y mettre le feu, furent trouvés dans la poche de Fawkes, qui voyant son dessein éventé, sans qu'il lui restât d'autre ressource que l'audace et le désespoir, témoigna un extrême regret d'avoir manqué le moment de faire sauter tous ses barils à la fois, et d'adoucir sa mort par celle de ses ennemis. Conduit devant le conseil, il y marqua la même intrépidité, mêlée même de mépris et de dédain ; il refusa constamment de révéler ses complices, et ne fit paraître d'autre chagrin que celui de voir son entreprise avortée. Cette obstination dura deux ou trois jours mais,

344 Œuvres du roi Jacques, p. 227.
345 Œuvres du roi Jacques, p. 229.

ayant été renfermé dans la tour de Londres et, livré à ses réflexions, la fatigue d'un si long effort, l'impossibilité d'être secouru, et la torture qu'on lui fit envisager abattirent enfin son courage : il prit le parti de déclarer tous ses complices.

Catesby, Piercy, et tous les autres conspirateurs qui étaient à Londres, quoique informés de l'alarme,qui s'était répandue sur la lettre envoyée à Monteagle et des recherches du lord chambellan, n'en, avaient pas moins persisté dans leur résolution, ni moins conservé leurs espérances [346]; mais, apprenant enfin que Fawkes était arrêté, ils se hâtèrent de passer dans le comté de Warwick, où Digby, comptant sur le succès de ses confédérés, avait déjà pris les armes pour se saisir de la princesse Élisabeth. Elle leur avait échappé, et avait gagné Coventry. Ils se virent alors obligés de se défendre contre les habitants du pays, rassemblés par la diligence des shérifs. Les conspirateurs, avec (477) tous leurs partisans, n'avaient jamais été plus de quatre-vingts, et ils ne pouvaient se promettre d'échapper à tant d'ennemis, ni par la victoire, ni par la fuite. S'étant confessés, et ayant reçu l'absolution, ils se préparèrent intrépidement à mourir, et se promirent de vendre chèrement leur vie mais cette misérable consolation leur fut refusée. Une partie de leur poudre prit feu, et leur ôta le moyen de se défendre. Le peuple se précipita sur eux, Piercy et Catesby furent tués à la première décharge Digby, Rookwood Winter et quelques autres furent faits prisonniers, subirent les interrogatoires, avouèrent leur attentat, et moururent, ainsi que le P. Garnet, par la main du bourreau. Malgré ce crime horrible, les catholiques ardents étaient tellement aveuglés sur le compte de Garnet, qu'ils imaginèrent que son sang opérait des miracles, et en Espagne il fut regardé comme un martyr.

---

346 Plusieurs historiens ont imaginé que le roi avait eu quelque avis de la conspiration, et que la lettre à Monteagle fut écrite par son ordre, dans la vue de se faire honneur de sa pénétration à découvrir le complot; mais cette supposition est réfutée par les faits connus. La lettre, dont tout le monde entendit parler, pouvait naturellement avoir donné l'alarme aux conspirateurs, et leur avoir fait chercher le moyen de fuir. La visite du lord chambellan devait produire le même effet. En un mot, il paraît que personne ne fut arrêté, ni cherché, jusqu'au moment où Fawkes révéla, quelques jours après, les noms des complices. On peut néanmoins inférer d'une lettre qui se trouve dans les Mémoires de Winwood, tome 2, p. 171, que la sagacité du comte de Salisbury guida le roi dans ses conjectures, et que ce ministre, en habile courtisan, fit honneur à son maître de toute la découverte.

On accorde cette justice aux conspirateurs, que ce ne fut, ni le désespoir d'une fortune ruinée qui les précipita dans cette entreprise, ni les désordres de leur vie passée qui les avaient préparés au crime. Il paraît qu'avant cet audacieux complot leur conduite en général avait été sans reproche. Le caractère de Catesby lui avait attiré tant de considération, que Digby et Rookwood furent séduits par l'aveugle confiance qu'ils avaient en son jugement, et tous deux déclarèrent que, mus uniquement par l'amitié qu'ils lui portaient, ils eussent été prêts à sacrifier pour lui leur vie en toute occasion. Digby jouissait lui-même d'une estime et d'une affection peu communes, et la reine Élisabeth l'avait honoré d'une confiance particulière. Un zèle mal entendu, le plus absurde de tous les préjugés, quoique masqué de raison, la plus criminelle des passions, mais revêtue des apparences du devoir, les engagèrent seuls dans des mesures qui devinrent fatales pour eux-mêmes, et qui furent si près de l'être pour leur patrie [347].

(478) Les lords Mordaunt et Stourton, tous deux catholiques, furent condamnés par la chambre étoilée, l'un à dix mille, l'autre à quatre mille livres sterling d'amende, parce que leur absence du parlement fit soupçonner qu'ils avaient eu quelque connaissance du projet. Le comte de Northumberland n'en fut pas quitte pour une amende de 30,000 livres sterling : il fut pendant plusieurs années prisonnier à la tour, parce que, sans parler d'autres sujets de soupçon, il avait admis Piercy au nombre des gentilshommes pensionnaires, sans avoir reçu de lui le, serment exigé [348].

Le roi, dans le discours qu'il prononça dans le parlement, observa que, si la religion avait engagé les conspirateurs dans une si criminelle entreprise, tous les catholiques romains ne méritaient pas le même reproche, et qu'on ne devait pas les supposer disposés à commettre de si barbares excès : « Un grand nombre de saints hommes, dit-il, entre lesquels on peut compter nos ancêtres, se sont laissé entraîner à partager la doctrine scolastique de cette église, sans jamais avoir admis les séditieux principes qui attribuent aux papes le pouvoir de détrôner les souve-

---

347 Digby, après sa condamnation, écrivit à sa femme: « Quant à mes intentions, je veux que tu saches que, si j'avais pensé qu'il y eût je moindre péché dans ce complot, je n'y aurais peint pris part pour tous les biens du monde. C'est mon zéle pour la religion de Dieu qui m'a seul engagé à risquer ma fortune et ma vie. » Il exprime sa surprise d'apprendre que des catholiques l'avaient blâmé. Papiers de Digby, publiés par le secrétaire-d'état Coventry.

348 Camden, dans Kennet, p.692

rains, ou qui sanctifient l'assassinat. La colère du ciel est dénoncée contre les crimes; mais une innocente erreur peut obtenir grâce, et rien n'est plus odieux que la dureté des puritains, qui condamnent sans distinction à l'éternel tourment jusqu'aux plus paisibles prosélytes du papisme. Il ajouta que pour lui, quelque atroce que fût une conspiration, elle n'altérerait jamais en rien son système de gouvernement; lorsqu'il punirait le crime d'une main, de l'autre il soutiendrait et protégerait l'innocence [349]. » Après ce discours il prorogea le parlement jusqu'au 22 de janvier [350].

La modération, et l'on peut dire la magnanimité du roi, si proche d'une conspiration détestable qui avait failli lui devenir si funeste, ne plut point à ses sujets. Avant cette provocation même leur fureur contre la religion romaine était au dernier (479) excès, et peut-être aurait-il été plus prudent de la part de Jacques de feindre au moins de s'y conformer. Ses connaissances théologiques étendues par la controverse, lui avaient fait adopter la religion protestante; cependant son cœur n'avait pas été insensible aux séductions du siège de Rome et quelques avances lui auraient peu coûté pour une réunion avec cette ancienne mère-église. Il s'efforça de diminuer l'aigreur de ses sujets contre la religion de leurs pères : il se rendit lui-même l'objet de leur défiance et de leur aversion. Toutes les mesures qu'il prit en Écosse pour y introduire la prélature, en Angleterre pour fortifier l'autorité de l'église actuelle et soutenir ses rites et ses cérémonies, furent expliquées comme autant de pas vers l'église romaine, et représentées par les puritains comme des symptômes d'idolâtrie et de superstition. Soit qu'il n'en pénétrât point les conséquences, ou qu'il ne voulût pas faire à la politique le sacrifice de son inclination, qu'il nommait sa conscience, il persista dans les mêmes vues, et sa confiance, comme ses bienfaits, furent accordés presque indifféremment à ses sujets protestants ou catholiques. Enfin, croyant remarquer que sa personne et ses titres étaient moins odieux à la cour de Rome que ceux de la reine Élisabeth, il tempéra par degrés la rigueur des lois qu'elle avait portées contre cette église, et qui avaient été

---

349 Œuvres du roi Jacques, p. 503, 504.

350 Dans cette session, le parlement passa un acte qui obligeait toutes personnes à prêter le serment d'allégeance ; garantie très modérée, puisqu'il ne décidait aucun des points combattus entre les deux religions, et n'engageait ceux qui le prêtaient qu'à rejeter le droit que s'arrogeait le pape de détrôner tes rois. *Voyez* Œuvres du roi Jacque, p. 250.

si agréables aux zélés protestants mais les effets de ces dispositions sur les deux partis ne devinrent très sensibles que vers la fin de son règne.

Jusqu'ici Jacques semble avoir possédé l'affection des Anglais mêmes, et, dans un assez haut degré, leur estime et leur considération. Ils ne s'étaient plaints jusqu'ici que de son excessive constance dans ses premières amitiés : qualité qui ne demandait que d'être accompagnée d'un peu plus d'économie pour être excusée des esprits sages, et pour obtenir même l'applaudissement des nobles cœurs. Ses talents, qui n'étaient pas méprisables, et son savoir, qui était vaste, étant fort exaltés par ses courtisans et par tous les gens de robe, et n'ayant point encore été mis à l'épreuve dans la conduite des affaires délicates auxquelles il n'était pas propre, avaient fait prendre une autre idée de lui, et la flatterie et la mauvaise foi n'eurent point toujours part au (480) titre de second Salomon, que lui donna la voix publique. Un bruit répandu vers ce temps-là, qu'il avait été assassiné, frappa visiblement tous les ordres de l'état d'une grande consternation. Dans une nouvelle session, les communes oublièrent un certain point leur excessive économie, et lui accordèrent un secours de trois subsides et six quinzièmes, qui pouvait monter, suivant le calcul que sir Francis Bacon en fit dans la chambre, à quatre cent mille livres sterling. Cette fois le roi et son parlement se séparèrent contents l'un de l'autre. D'ailleurs la haine que les catholiques portaient si évidemment à Jacques lui fit dans ces circonstances un nouveau mérite aux yeux de son peuple. Le seul sujet important de mécontentement que les communes donnèrent au roi fut la bienveillance qu'elles témoignèrent constamment pour les puritains, en faveur desquels elles demandèrent une conférence entre elles et les lords; cette conférence leur fut refusée.

Le secours qui lui était accordé n'était payable que dans l'espace de quatre ans; et sa profusion, jointe aux charges du gouvernement, lui avait déjà fait donner de grandes atteintes à cette somme, et bientôt le reste fut prodigué entre ses amis et ses courtisans. Pour augmenter sa dépense, il lui survint, pendant le cours de l'été, une visite de son beau-frère, le roi de Danemark, et toute la cour se livra aux festins, aux mascarades, et à toute la dissipation qui accompagne d'ordinaire ces plaisirs. L'érudition néanmoins et les profondes moralités y prévalurent sur la galanterie et le goût ce furent des représentations de mystères, des allégories et des allusions. L'Italie servait alors de modèle aux autres nations de l'Europe, pour tout ce qu'on nomme esprit et fêtes galantes. La France même, qui l'a si fort emporté de-

puis dans ces recherches d'élégance et de plaisir, se bornait alors à copier servilement les inventions pesantes et romanesques de ses voisins méridionaux.

La principale affaire qui occupa le parlement, dans la session suivante, fut l'union projetée des deux royaumes. Rien n'égalait la passion et le zèle du roi pour cette noble entreprise, si ce n'est la prévention et la répugnance que manifestait le parlement. Il nous reste deux excellents discours en faveur de (481) l'union, celui du roi et celui de sir Francis Bacon. Ceux qui affectent de mépriser si souverainement Jacques sur tous les points, seront surpris de trouver que, pour le raisonnement et l'éloquence, son discours est très peu inférieur à celui d'un homme qui tenait alors un des premiers rangs entre les plus grands génies de l'Europe. A la vérité, quelques indiscrétions triviales et quelques inconvenances qui caractérisent la harangue de ce monarque la font reconnaître pour son ouvrage; et on peut sans scrupule traiter d'indiscrétion sa déclaration ouverte en faveur d'une entreprise formée sans avoir pris d'abord ni mesure ni précaution pour en assurer le succès mais l'art de manier les parlements par des intrigues et des intérêts particuliers n'ayant pas encore paru nécessaire, ne faisait point encore partie de la politique anglaise. Dans le cours ordinaire des affaires, le gouvernement pouvait marcher sans leur assistance; et, lorsqu'elle était utile aux vues de la cour, elle n'était pas difficile à se procurer, excepté dans les temps orageux de faction et de mécontentement extrême.

Cédant à l'influence du roi, le parlement écossais paraît avoir mis beaucoup de bonne foi dans toutes les démarches qu'il fit pour effectuer l'union. Quoique l'Écosse pût espérer de cette mesure de plus grands avantages que l'Angleterre, il est vrai aussi que les objections qui pouvaient l'effrayer étaient plus naturelles et plus fortes. L'avantage qui devait revenir à l'Angleterre d'une augmentation de forces et de sécurité n'était pas à mépriser; et les Anglais étant, sans comparaison, la plus nombreuse des deux nations, en possession d'ailleurs du siége du gouvernement, les objections nées du point d'honneur ou de la jalousie ne pouvaient raisonnablement les arrêter. Mais, quoique le parlement anglais n'eût à vaincre que le motif vulgaire de l'antipathie nationale, on le vit persister avec tant d'opiniâtreté

dans ce préjugé, que tous les efforts pour une parfaite union n'aboutirent qu'à l'abolition des lois hostiles anciennement établies d'un royaume à l'autre [351].

(482) On observa que quelques démarches précipitées, qui avaient suivi de près l'avènement du roi, et dans lesquelles il n'avait pas eu d'autre vue que de favoriser son projet chéri, y avaient été moins utiles que nuisibles. De sa propre autorité il avait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne. Il avait joint sur sa monnaie, sur les enseignes et sur les pavillons, les armes d'Écosse et celles d'Angleterre. Il avait engagé les juges de la nation anglaise à déclarer que tous ceux qui seraient nés dans l'un ou l'autre des deux états, depuis l'union des deux couronnes, seraient tenus pour naturalisés de part et d'autre. C'était là une question très délicate, et susceptible, suivant les idées du temps, de subtils raisonnements pour et contre. C'était le même roi ; les parlements n'étaient pas les mêmes. Pour faire un même peuple des deux, il fallait supposer que l'autorité souveraine réside principalement dans le prince, et que ces assemblées parlementaires sont plutôt établies pour aider d'argent et de conseils, que revêtues du droit de remontrance et d'un pouvoir actif dans le gouvernement. « Il est évident, dit Bacon dans ses discours sur le même point, que tous les états, à l'exception des seules monarchies, subsistent par une loi qui les a précédés car dans ceux où l'autorité est partagée entre plusieurs officiers non perpétuels, mais annuels et temporaires, qui ne reçoivent cette autorité que par une élection à laquelle il n'y a que certaines personnes qui aient droit de suffrage, etc., ces méthodes recherchées supposent nécessairement une loi précédente, écrite ou non écrite, qui les guide et les dirige. Mais dans les monarchies, surtout les monarchies héréditaires, c'est-à-dire lorsque plusieurs familles ou tribus se sont soumises à une race impériale ou royale, la soumission est plus naturelle, plus simple, acquiert ensuite plus d'ordre et de perfection par une loi subséquente, mais est véritablement fondée sur la nature [352]. » Ce raisonnement porte à croire que l'idée d'une monarchie *héréditaire* et *illimitée*, quoique

---

351 Les communes étaient même si contraires à l'union, que, dans la session précédente, elles avaient porté des plaintes aux lords contre l'évêque de Bristol, parce qu'il avait écrit un livre en faveur de cette mesure; le prélat fut obligé de faire des excuses pour ce tort. Il paraît que le crime qui lui était imputé était d'avoir traité un sujet dont s'occupait le parlement. Tant on avait encore peu d'idée de la liberté publique! *Voyez* Histoire du parlement, vol. 5, p. 108, 109, 110.

352 Œuvres de Bacon, vol.4, p .190, 191, édit. De 1730

supposée implicitement dans un grand (483) nombre de transactions publiques, n'avait pas encore été bien conçue, ou formellement expliquée par les jurisconsultes et les politiques d'Angleterre.

Si l'on excepte l'opiniâtreté des deux chambres sur l'union, et quelque atteinte portée à la juridiction ecclésiastique du roi, la plupart des autres mesures qu'elles adoptèrent pendant cette session furent assez respectueuses, et même obligeantes pour le souverain mais on y découvre néanmoins un esprit de vigilance, avec beaucoup d'attention pour la liberté nationale. Les délibérations des communes marquent aussi que cette chambre contenait un certain nombre de puritains, qui s'y étaient acquis beaucoup d'autorité, et qui ne cessèrent point, à la faveur des préjugés de religion, d'y suggérer des idées plus convenables à un gouvernement populaire qu'à un état monarchique. Les communes, par le désir naturel de la domination, prêtaient volontiers l'oreille à tout ce qui pouvait augmenter leur pouvoir et leur influence.

On proposa dans la chambre d'ordonner une plus rigoureuse exécution des lois contre les papistes obstinés, et quelques adoucissements en faveur des protestants non conformistes. Mais ces deux propositions déplurent également au roi, qui fit défendre à l'assemblée d'insister sur ce point. Elle fut portée d'abord à regarder cet ordre comme une infraction de son privilège mais lorsqu'elle eut été informée que les exemples n'en étaient pas rares, surtout pendant le règne d'Élisabeth, elle se rendit bientôt. Si les communes avaient toujours été disposées à prendre ce qui s'était passé sous ce règne pour règle de leur conduite, jamais elles n'auraient eu lieu d'entrer en contestation avec aucun de leurs rois.

Les négociants anglais se plaignaient hautement des déprédations des Espagnols. La chambre basse fit demander aux lords une conférence, afin de présenter conjointement une pétition au roi à ce sujet. Les lords prirent quelque temps pour délibérer sur cette demande, sous prétexte, que la chose était grave et rare. Ils jugèrent apparemment qu'on trouverait extraordinaire et nouveau que le parlement se mêlât des affaires d'état; et, pour faire connaître qu'ils n'étaient pas guidés par l'influence de (484) la cour, après quelques délibérations ils consentirent à la conférence. La chambre des communes commençait alors à se sentir tant d'importance, que, sur la proposition de sir Edwin Sandys, un de ses membres qui avait le plus d'influence, elle arrêta, pour la première fois, que son journal serait désor-

mais tenu régulièrement. Aussitôt que toutes les affaires furent terminées, le roi prorogea le parlement.

Vers ce temps, les paysans se soulevèrent dans le comté de Northampton, sous un chef nommé Reynolds, homme de basse condition. Ils entreprirent d'abattre tous les enclos, mais sans commettre d'autres désordres. Cette sédition fut aisée à réprimer et, quoiqu'on eût pris le parti d'y employer la douceur, quelques-uns des chefs furent punis. Mais, quelque légère que paraisse en elle-même cette commotion, le principal motif en était très grave. Le travail de l'agriculture en Angleterre continuait d'être abandonné, et les champs réservés au pâturage étaient enclos de haies ou de pieux. Cet abus dépeuplait le royaume, ou s'opposait du moins à la multiplication qu'on pouvait espérer de l'accroissement continuel de l'industrie et du commerce.

L'année suivante n'offre rien de mémorable; mais au printemps de l'an 1609, on vit, après une longue négociation, finir, par une trêve de douze ans, cette guerre qui avait été poussée avec tant de furie depuis près de cinquante ans entre l'Espagne et les états des Provinces-Unies. Jamais lutte n'avait paru commencer avec plus d'inégalité ; jamais on n'en avait vu finir avec plus d'honneur pour le plus faible parti. Du côté de l'Espagne étaient réunis le nombre, les richesses, la discipline et l'autorité ; de l'autre on ne trouve que l'attachement à la liberté et l'enthousiasme de religion. Guillaume, prince d'Orange, sut donner, par sa prudence, de la stabilité à la fureur des peuples, et leur apprit d'abord derrière les murs, ensuite en plein champ, l'art de réduire la tyrannie inflexible de l'Espagne. Par des coups fermes et redoublés ils ébranlèrent l'édifice mal conçu de cette énorme puissance ; ils combattirent leur formidable ennemi dans les mers inconnues des deux Indes, et retournèrent dans leur pays, chargés de richesses et d'honneur. Le malheureux Orient, qui ne connaissait point d'autre gouvernement que le (485) despotisme fut étonne de voir obéir des hommes à l'invisible et muette autorité des lois, et regarda comme un prodige incompréhensible le noble principe de la liberté qui animait ces braves étrangers. L'Europe même, qui avait vu dans les histoires grecque et romaine l'esprit de liberté surmonter toutes sortes d'obstacles humains, fut frappée d'admiration en le voyant ici dans cette singulière contrée, qui paraît comme enlevée à la mer; soumettre à son glorieux ascendant les éléments mêmes. Les entreprises maritimes de la république maintinrent ses armées; et, joignant l'industrie paisible à la valeur militaire, elle se trouva capable, par sa propre force, de se sou-

tenir d'elle-même, et par degrés se reposa moins sur ces puissances voisines qui, mues par leur jalousie contre l'Espagne, avaient d'abord encouragé sa révolte. L'orgueil de cette monarchie l'avait emporté longtemps sur ses intérêts, et lui avait fait rejeter toute proposition d'accommodement avec ses sujets rebelles mais, s'apercevant que les forces maritimes des états avaient coupé toute communication entre ses provinces, elle consentit enfin à traiter avec eux comme avec un peuple libre, et même à renoncer solennellement à tous droits et toutes prétentions sur leur souveraineté.

Le point principal obtenu, le traité fut conduit facilement à sa conclusion par la médiation et sous la garantie de la France et de l'Angleterre réunies. On eut également pour les deux couronnes toutes les apparences extérieures de considération mais les Etats-Généraux, comme tous les peuples de l'Europe, pensaient bien différemment des deux princes couronnés. L'économie et la vigueur, les deux principales sources de la considération parmi les nations étrangères, brillaient avec autant d'éclat dans Henri qu'elles se faisaient désirer dans Jacques. Au mépris pour le monarque anglais, la France semblait avoir joint beaucoup de défiance et d'aversion, sentiments néanmoins peu fondés à son égard. Jacques était juste et de bonne foi dans toutes ses transactions avec ses alliés [353] mais il paraît par tous les mémoires de ce temps que chaque puissance le jugeait disposé en faveur de ses adversaires, et le soupçonnait d'avoir adopté (486) contre elle des mesures secrètes ; tant les hommes mettent peu d'équité à juger de leurs propres affaires, et tant il y a de danger dans l'entière neutralité que le roi d'Angleterre affectait. Le peu de part qu'il prit aux affaires étrangères rend les événements intérieurs, surtout ceux du parlement, les plus intéressants de son règne. Une nouvelle assemblée fut convoquée au printemps. L'espérance du roi était de recevoir des subsides, celle des communes de restreindre sa prérogative. Le comte de Salisbury, grand trésorier depuis la mort du comte de Dorset, exposa les besoins du roi, d'abord à la chambre des lords, ensuite devant un comité des communes. Il insista sur les dépenses inévitables pour entretenir la marine, et pour apaiser une sédition récente en Irlande ; il parla de trois nombreuses cours qui étaient à la charge du roi la sienne, celle de la reine et celle du prince de Galles : il observa que la reine Élisabeth, quoique non mariée, avait reçu d'abondants subsides pendant les dernières années de son règne qui n'avaient été dispendieuses que pour elle-même; il

[353] Winwood, vol.2, p.420, 430, 456, 475, 176. Jeannin, tom. 3, p.416, 417.

remarqua que pendant son règne elle avait aliéné plusieurs terres de la couronne; expédient qui, à la vérité, l'avait mise en état de fournir à ses besoins sans épuiser son peuple, mais qui n'avait pu manquer de multiplier beaucoup les besoins de son successeur : de toutes ces raisons il conclut qu'il n'était pas étrange que le revenu du roi se trouvât d'environ quatre-vingt mille livres sterling au-dessous de sa dépense ordinaire sans y comprendre les dépenses imprévues, dont l'estimation ne devait jamais être moins d'un quart des charges annuelles. Ainsi la couronne se trouvant actuellement chargée d'une dette considérable et pressante, de 300,000 livres sterling, il en inféra la nécessité absolue d'un prompt et ample subside. Mais tant de raisons, que Jacques fit valoir aussi lui-même dans un discours adressé aux deux chambres, ne produisirent aucune impression sur les communes. Cependant, pour ne pas blesser ce prince par un refus absolu, elles lui accordèrent seulement un subside et un quinzième c'est-à-dire au plus cent mille livres. Ainsi Jacques eut la mortification d'avoir exposé inutilement ses besoins, et mendié du secours à des sujets qui .n'avaient point assez d'indulgence ni de considération pour lui.

(487) Entre les sujets de mécontentement et de querelle qui commençaient à se multiplier chaque jour, et qui devenaient inévitables entre le roi et le parlement, l'article des subsides ne doit pas être regardé comme un des moins graves. Après la découverte et la conquête des Indes occidentales, l'or et l'argent étaient devenus de jour en jour plus communs en Angleterre, comme dans les autres parties de l'Europe, et le prix des denrées et des provisions était monté plus haut qu'on ne l'avait jamais vu depuis la décadence de l'empire romain. Comme le revenu de la couronne n'était pas augmenté à proportion [354], le prince, qui se trouvait insensiblement réduit à la pauvreté au milieu des richesses de ses sujets, avait besoin d'un supplément de fonds pour se maintenir au même degré de magnificence et de force que les monarques ses prédécesseurs. Mais tandis que l'argent abondait ainsi en Angleterre, il faut observer que dans le même temps, et probablement par cette cause même, l'industrie et tous les arts y firent de merveilleux progrès. L'élégance de tout ce qui sert aux délices de la vie y fut non seulement mieux connue, mais cultivée dans toutes les conditions. Les officiers du roi, civils et militaires, ses courtisans, ses ministres, exigèrent de plus forts appointements du prince appau-

354 Indépendamment de la grande dissipation des terres de la couronne, les rentes féodales ne haussèrent point, et les autres terres furent louées à longs termes, fort au-dessous de leur vateur actuelle.

vri, et ne se contentèrent plus de la vie simple de leurs ancêtres. Le prince commença de son côté à regarder une augmentation de pompe et de splendeur comme nécessaire pour soutenir la dignité de son caractère, et pour conserver sur ses sujets la supériorité dont ses prédécesseurs avaient joui. Il n'était pas moins naturel qu'il désirât de l'égalité et de la proportion avec les autres souverains de l'Europe et comme il n'y en avait pas un qui n'eût augmenté ses revenus et multiplié les taxes, le roi d'Angleterre jugea raisonnable que ses sujets, qui étaient généralement aussi riches que ceux des autres états, supportassent patiemment le fardeau de quelques nouvelles impositions.

Malheureusement pour lui ces mêmes richesses, jointes au progrès des lumières, produisirent dans les Anglais des (488) sentiments opposés : elles leur inspirèrent un esprit de liberté et d'indépendance, et les disposèrent à marquer aussi peu d'égard pour les menaces que pour les prières de leur souverain. Pendant que les barons avaient possédé leurs immenses propriétés et leurs vastes juridictions ils pouvaient, à chaque contrariété qu'ils éprouvaient, mettre le monarque en danger, et tout le gouvernement en confusion. Mais souvent cette confusion était devenue favorable au monarque, en faisant sentir au peuple la nécessité de rentrer sous le joug, pour le rétablissement de la justice et de la tranquillité. Lorsque le statut des aliénations et l'accroissement du commerce eurent fait pencher la balance de la propriété du côté des communes, la situation des affaires et les dispositions du peuple devinrent susceptibles d'un plan plus régulier de liberté, et les lois ne furent plus soutenues par la seule autorité du souverain ; et quoique, dans l'intervalle qui s'écoula entre le déclin de la puissance des pairs et l'expérience que le peuple fit de sa force, les princes aient pris un pouvoir si exorbitant que la constitution se trouva presque anéantie sous le poids de leur prérogative, les communes ne furent pas plus tôt réveillées de leur léthargie qu'elles parurent étonnées du danger, et qu'elles prirent la résolution de mettre leur liberté à couvert par des barrières plus fermes que leurs ancêtres n'en avaient jamais établies.

Si Jacques eût été plus économe, il aurait pu reculer un peu davantage le moment de cette crise et, en attendant avec patience une occasion favorable pour grossir et fixer son revenu, il aurait pu conserver toute l'autorité qui lui avait été transmise. D'un autre côté, si les communes eussent été capables d'un peu plus d'indulgence et de générosité pour leur prince, elles auraient pu tirer avantage de ses besoins, et l'engager, par leurs complaisances, à se départir paisiblement des

plus dangereux articles de sa prérogative. Mais Jacques était un étranger, qui connaissait peu l'art de la popularité; les communes étaient aigries par leurs préjugés de religion, et avares de leur argent. Dans cette situation respective, il n'est pas surprenant que pendant tout le cours de ce règne on trouve à peine un seul intervalle de confiance et d'amitié mutuelles entre le prince et le parlement.

(489) Quelques années auparavant, Jacques, par sa seule prérogative, avait introduit du changement dans les douanes, en assujettissant diverses sortes de marchandises à de nouvelles impositions. Cet exercice de la puissance doit naturellement nous paraître arbitraire et illégal; mais, suivant les principes et les usages de ce temps, il était susceptible de quelque apologie. Les droits de *tonnage* et de *poundage* avaient été d'abord accordés à la couronne par une délibération du parlement, et pour un temps limité; et, comme la concession en expirait et était renouvelée fréquemment, il ne pouvait s'élever alors aucun doute sur l'origine du droit de la couronne à lever ces impôts, et il était évident qu'ils dérivaient, ainsi que tous les autres, du consentement volontaire de la nation. Mais Henri V et tous ses successeurs ayant obtenu ce revenu pour toute leur vie, le prince, si longtemps en possession de ces droits, commença insensiblement à les regarder comme son propre bien et son héritage personnel, et considéra la délibération du parlement comme une pure formalité, qui marquait plutôt l'acquiescement du peuple à sa prérogative qu'elle ne lui donnait quelque avantage ou revenu nouveau.

Le parlement, en accordant pour la première fois le *poundage* à la couronne, n'avait fixé aucun taux particulier : l'impôt avait été voté comme d'un schelling par livre sterling, ou de cinq pour cent sur toutes les marchandises. On s'en était rapporté au roi même et au conseil privé, aidés de l'avis des commerçants qu'ils jugeraient à propos de consulter, pour fixer la valeur des marchandises, et par là la taxe des douanes; comme cette valeur avait été réglée avant la découverte de l'Amérique, elle était devenue fort inférieure aux prix courants de presque toutes les marchandises dans toutes les foires de l'Europe ; et conséquemment les droits de douane sur la plupart des marchandises, quoiqu'on les supposât de cinq pour cent, étaient réellement fort au-dessous de ce taux. Le roi fut donc naturellement conduit à penser que des évaluations qui étaient alors évidemment fausses devaient être rectifiées; qu'une évaluation de marchandises, fixée par un acte du conseil privé, pouvait être corrigée par un autre; que si le droit qu'il avait au (490) *poundage* était inhérent à sa couronne, il devait avoir aussi par lui-même le droit

d'en faire disparaître les inégalités ; que si ce droit avait été accordé par le peuple, il devait au moins maintenir l'esprit de la loi en fixant une nouvelle et plus juste estimation de tous les objets de commerce. Mais indépendamment de ce raisonnement, qui, s'il n'est pas solide, paraît au moins plausible, le roi pouvait appuyer cet acte d'autorité de plusieurs précédents directs, tant du règne de Marie que du commencement de celui d'Élisabeth [355]. Ces deux princesses avaient changé les prix des marchandises sans le consentement du parlement et comme on s'était soumis sans murmure aux impôts qu'elles avaient fixés, et que l'on continuait de les lever, le roi n'avait pas lieu de craindre d'exciter des plaintes en continuant d'exercer la même autorité. Pour donner moins d'ombrage, il mit beaucoup de modération dans les taxes qu'il établit; pendant tout son règne, le revenu des douanes ne s'éleva que de 127,000 livres sterling par an à 190,000, quoique, outre l'augmentation des taxes, il y eût pendant cette période un accroissement sensible de commerce et d'industrie; de plus, toute denrée qui pouvait servir à la subsistance du peuple, ou être regardée comme matière première pour les manufactures, fut exemptée des nouvelles impositions établies par Jacques [356] mais toute sa circonspection ne put prévenir les plaintes des communes. L'esprit de liberté s'était alors emparé de la chambre; les membres les plus influents hommes d'un caractère indépendant, et qui avaient des vues étendues, commencèrent à régler leurs opinions plus sur les conséquences futures qu'ils prévoyaient que sur les exemples antérieurs qu'on leur rappelait; et ils aspirèrent moins à maintenir l'ancienne constitution qu'à en établir une nouvelle, une constitution plus libre et meilleure. Dans les remontrances que les communes firent au roi, en cette occasion, elles observèrent que c'était une opinion générale « que les raisons de cette pratique pouvaient être étendues beaucoup plus loin, et même jusqu'à la ruine de l'ancienne liberté du (491) royaume, et du droit de propriété des sujets sur leurs terres et leurs autres biens. Enfin, quoique le roi leur eût expressément défendu de toucher à sa prérogative, elles passèrent un bill qui abolissait ces impositions. Mais il fut rejeté par la chambre des lords.

Dans une autre adresse au roi, elles firent des objections contre l'usage d'emprunter par des ordonnances de comptant, et demandèrent que les sujets ne pus-

---

355 Journ. 18 avril, 5 et 10 mai 1614, etc. 26 février 1625. Voyez aussi *Question concernant les impôts*, par sir John Davis, p. 127, 128.

356 Question concernant les impôts, par sir John Davis.

sent être forcés de prêter de l'argent à sa majesté, ni de donner des raisons de leur refus. Il s'éleva aussi quelques murmures dans la chambre contre le monopole du privilège pour la vente des vins à la vérité, ces prêts forcés et ces monopoles étaient établis sur quantité d'exemples tant anciens que récents, quoique diamétralement opposés à tous les principes d'un gouvernement libre [357].

Les communes firent éclater aussi quelque mécontentement relativement aux *proclamations* ou édits du roi. Jacques leur dit « qu'il n'ignorait pas que, suivant la constitution et la police du royaume, les proclamations n'avaient pas une force égale à celle des lois; mais qu'il regardait comme un devoir pour lui et comme un pouvoir inséparable de la couronne, de réprimer ou de prévenir les désordres et les inconvénients contre lesquels il n'existait aucune loi, et qui pouvaient devenir très pernicieux à ses sujets, si l'on n'y remédiait pas jusqu'à la réunion du parlement. Et cette prérogative, ajouta-t-il, nos (492) prédécesseurs en ont usé et joui dans tous les temps [358] ». Sur quoi l'on peut observer que les intervalles entre les sessions étaient souvent assez longs pour obliger en effet le prince d'user de sa prérogative. La légalité de cet exercice de la prérogative était établie sur un usage

---

357 La réponse du roi se trouve dans les Mémoires de Winwood, vol. 3, p. 193, 2e édit. : « Aux troisième et quatrième articles, nommément, qu'il fût permis d'arrêter les domestiques du roi sans sa permission, et que personne ne pût être forcé de prêter de l'argent, ni de donner raison de son refus ; sa majesté nous fit répondre que, comme nous avions cité des exemples anciens pour fortifier ces demandes, il ne pouvait admettre ces exemples tirés d'un temps d'usurpation, ou de faiblesse des princes, ou de hardiesse excessive et de licence des sujets; qu'il ne désirait point de gouverner une société où les sujets fussent sûrs de tout, et n'espérassent rien; *que submittere principatum legibus*, et *submittere principatum subditis*, étaient deux choses entièrement différentes; « qu'il ne voulait pas laisser à la postérité des marques d'une telle faiblesse dans son régne, et que par conséquent sa conclusion était : *non placet petitio ; non placet exemplum* : avec cette mitigation, néanmoins, qu'en matière de prêts forcés il ne rejetterait point les excuses raisonnables et que mylord chambellan ne se refuserait à l'arrestation d'aucun domestique de sa majesté lorsqu'on lui en ferait voir un motif juste. » Winwood, tom.8, pag.193, 2° édition Cependant le parlement reconnut, en rendant des actions de grâce au roi, qu'il avait accordé plus de liberté aux discussions sur sa prérogative, que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs. *Hist. du parlem*. vol. 5, pag. 239. Dans cette session même, il permit aux chambres de produire tous leurs griefs sans exception.

358 Hist. du parlem. vol 5, p. 250.

uniforme et incontestable et elle était même reconnue par les jurisconsultes, qui faisaient néanmoins cette différence entre les lois et les proclamations, que l'autorité des premières était perpétuelle, et que celle des dernières expirait avec le souverain de qui elles étaient émanées. Mais on ne connaît aucune maxime de raison ou de politique qui puisse expliquer ce que c'était qu'une autorité qui liait les sujets, et qui ne laissait pas d'être inférieure à l'autorité des lois. Cet exemple et quantité d'autres font assez voir combien la constitution anglaise était peu précise avant que le parlement se fût mis, par ses acquisitions et ses usurpations continuelles, en état de l'établir sur des principes fixes de liberté.

Dans l'origine de la réformation, le pouvoir ecclésiastique n'étant entre les mains de personne, et semblant appartenir au premier qui s'en emparerait, Henri VIII ne manqua pas de s'en saisir, et de l'exercer même jusqu'au dernier degré de tyrannie. Edouard continua d'en jouir. Il fut recouvré par Elisabeth et cette ambitieuse princesse se montra si jalouse de conserver cette fleur de sa couronne, qu'elle fit de sévères réprimandes au parlement, lorsqu'il entreprit d'y toucher ; et le respect des communes pour son autorité alla, dans ces occasions, jusqu'à se soumettre et lui demander pardon. Mais les parlements de Jacques furent bien moins dociles ; ils osèrent lever les yeux et examiner cette prérogative ; c'était une vaste portion du gouvernement qu'ils voyaient entre les mains du roi seul, sans qu'il leur en fut rien communiqué. Ils considérèrent qu'elle n'admettait aucune borne exacte; ils savaient que dans les siècles précédents le pontife de Rome avait, sous le voile de la religion, gagné du terrain par degré pour usurper entièrement le pouvoir civil. Ils appréhendèrent des effets encore plus dangereux de la prétention de leur propre souverain, qui résidait parmi (493) eux, et qui jouissait sur beaucoup d'autres points d'un pouvoir si peu limité. En un mot, ils jugèrent absolument nécessaire de restreindre cette prérogative, et dans la session précédente ils passèrent un bill contre l'établissement d'aucune loi ecclésiastique sans le consentement des deux chambres. Mais celle des lords, comme il arrive ordinairement, défendit les barrières du trône et rejeta le bill.

Dans la même session, les communes, après avoir renouvelé ce bill, firent des remontrances contre les procédures de la cour de *haute-commission*. Il ne fallait pas beaucoup de pénétration pour reconnaître l'extrême danger dont menaçait la liberté, dans un gouvernement monarchique, un pouvoir discrétionnaire aussi étendu que celui que cette cour exerçait. Mais Jacques rejeta les propositions des

communes. Il jugeait sans doute qu'outre une grande diminution de son autorité, l'abolition de tous les pouvoirs de cette nature entraînait beaucoup d'inconvénients, et que les lois les plus sages ne pouvant pourvoir à toutes les éventualités, on devait bien moins l'espérer de celles qui n'avaient point encore un degré suffisant d'exactitude et de perfection.

Mais l'affaire qui occupa principalement les communes dans cette session, fut l'abolition des gardes-nobles et du droit de *purveyance*; deux prérogatives plus ou moins attaquées par tous les parlements du règne de Jacques. Les communes prirent toutes les voies dont elles pouvaient espérer du succès. Elles offrirent au roi un revenu fixe, équivalent aux pouvoirs qu'il devait abandonner, et le roi parut disposé à goûter cette proposition. Après de longues disputes, il consentit à se dépouiller de l'une et de l'autre prérogative pour la somme annuelle de 200,000 livres sterling, qui lui furent accordées [359]. Il ne restait aux (494) communes, pour la conclusion du marche, que d'assigner les fonds sur lesquels on devait lever cette somme. La session était trop avancée pour en espérer la fin d'une affaire si difficile. On se rassembla néanmoins avant la fin de l'année, et la question fut reprise; mais, après y avoir apporté tant de chaleur, on ne put trouver le moyen de la terminer. Les journaux de cette session ne sont pas venus jusqu'à nous et les historiens de ce siècle s'étant peu attachés aux discussions parlementaires, dont ils ne connaissaient pas assez l'importance, on ignore ce qui peut avoir causé ce mauvais

---

359 Le Mémorial de Winwood, vol. 2, p. 193, nous apprend la raison pour laquelle on s'arrêta à cette somme : « Mylord trésorier, abordant ensuite l'article du prix, dit que le roi ne voulait pas hausser et rabattre comme un marchand qu'il ne souffrirait pas qu'on jouât ainsi avec une fleur de sa couronne (entendant par-là la cour des tutelles) ; que c'était un objet trop déticat pour être manié ainsi ; qu'il allait produire un écrit de la main même du roi, où l'on reconnaîtrait son caractère et la trempe de son âme mais qu'avant d'en faire la lecture, il voulait communiquer à la chambre une bonne idée de sa majesté: le nombre de neuf fois vingt mille livres sterling, qui était ce que nous proposions, ne peut pas, dit-il, plaire au roi, parce que neuf est le nombre des poètes, qui sont tou jours gueux, quoiqu'ils courtisent autant de Muses; onze est le nombre des apôtres après l'exclusion du traitre Judas, et en cela convient mieux à sa majesté; mais il y a un nombre mitoyen, qui peut nous accorder, *c'est celui de dix*; nombre sacré, dit mylord trésorier, car c'est celui des commandements de Dieu, qui tendent à la vertu et à l'édification. » S'il est vrai que les communes votèrent réellement vingt mille livres de plus en faveur de cette bonne idée du roi et du trésorier, c'est certainement l'esprit qui fut jamais le mieux payé relativement à ce qu'il valait.

succès. Il paraît seulement que le roi fut extrêmement choqué de la conduite du parlement, et qu'il le cassa bientôt après. C'était le premier parlement qu'il avait convoqué, et il avait siégé pendant près de sept ans.

Au milieu de ces assauts, plus ou moins violents, contre les prérogatives de la couronne, le roi fit éclater, avec aussi peu de ménagement que jamais, les hautes idées qu'il avait conçues de la monarchie et de l'autorité souveraine. Dans un discours même qu'il prononça pour demander des subsides, et qui naturellement devait répondre au dessein qu'il avait de se concilier le parlement, il s'exprima dans ces termes « Je conclus donc, touchant le pouvoir des rois, par cet axiome de théologie, que disputer le *pouvoir de Dieu* est un blasphème mais que les théologiens peuvent sans offense disputer la *volonté de Dieu*, et que cette dispute ou cette discussion est un de leurs exercices ordinaires. De même c'est une révolte dans les sujets de disputer sur ce qu'un roi peut faire dans toute l'étendue de son pouvoir. Mais les rois justes seront toujours prêts à faire connaître ce qu'ils veulent faire, s'ils ne veulent point encourir la malédiction du Ciel. Pour moi, je ne serai jamais content qu'on dispute sur mon pouvoir mais je serai toujours disposé à faire connaître les motifs de mes actions, (495) et même à les régler *par mes lois*. » Assurément, quelque étendue que la prérogative des rois d'Angleterre eût dans ce siècle, ces expressions devaient paraître offensantes. Mais observons que, comme le despotisme du roi était plus spéculatif que pratique, on peut dire tout le contraire de l'indépendance des communes sous son règne. Quoique assez fortement soutenue par leur situation présente et par leur disposition, elle était encore trop récente pour être fondée en principes et en système [360].

---

360 Il est assez remarquable que Jacques, dans un livre qu'il publia peu de temps avant son avènement au trône d'Angleterre, sous le titre de *Véritable Loi des Monarchies libres*, assure « qu'un bon roi, quoiqu'il soit au-dessus de la loi, y conformera volontiers ses actions, pour donner l'exemple à ses sujets, mais de sa volonté libre, et non comme obligé ou soumis à cette loi. » Dans un autre endroit : « Suivant la loi fondamentale déjà citée, nous voyons journellement, dit-it, que dans un parlement, qui n'est que la principale cour du roi et de ses vassaux, les lois sont demandées par ses sujets, et faites par lui à leur prière et de leur avis car, quoique le roi fasse journellement sans aucun avis du parlement ou des états, des statuts et des ordonnances qui imposent tes peines qu'il juge à propos, il n'est cependant au pouvoir d'aucun parlement de faire aucune sorte de loi ou de statut sans l'application du sceptre pour y donner la force de loi. » Œuvres du roi Jacques, p. 202. On ne peut

Cette année fut distinguée par un événement bien mémorable, qui causa d'autant plus d'alarme aux Anglais, qu'ils s'y crurent intéressés : ce fut le meurtre du roi de France par le poignard du fanatique Ravaillac. Par sa mort, la gloire de la monarchie française souffrit une éclipse de quelques années et ce royaume tombant sous une administration faible et fanatique, accompagnée de factions et de désordres, la grandeur autrichienne recommença bientôt à paraître formidable à l'Europe. En (496) Angleterre, ce tragique événement fit un peu revivre la haine contre les catholiques, et quelques-unes des lois qui avaient été portées précédemment pour les tenir en crainte furent exécutées plus sévèrement.

Quoique la timidité et l'indolence de Jacques l'aient comme fixé pendant la plus grande partie de son règne dans une prudente inattention aux affaires étrangères, cette année vit se passer en Europe un événement dont l'importance le réveilla de sa léthargie, et rappela toute l'ardeur de son zèle. Un professeur en théologie, nommé *Vorst*, disciple d'Arminius, avait été appelé d'Allemagne en Hollande, et comme il différait d'opinion avec sa majesté britannique sur quelques points délicats concernant l'essence intime et les décrets de Dieu, il fut regardé comme un rival dangereux en réputation scolastique, et forcé enfin de succomber sous les légions de ce royal docteur, dont il aurait pu réfuter ou éluder les syllogismes. Si

---

supposer que, dans une conjoncture si critique, Jacques fut assez peu sensé pour choquer ouvertement, sur un point de cette importance, les principes universellement établis dans son siècle. Les historiens nous assurent, au contraire, que rien ne contribua tant à faciliter son avènement que la bonne opinion que les Anglais avaient de lui, fondée sur ses savants et judicieux écrits. Au reste, la question concernant le pouvoir royal était devenue alors un point fort dangereux, et sans employer des termes ambigus et vagues, qui ne déterminaient rien, it était impossible de satisfaire à la fois le roi et le parlement : le docteur Cowell qui avait exalté la prérogative royale en termes trop clairs, encourut alors l'indignation des communes. *Hist. du parlem*. Vol.5, p. 211. Le roi même après ses magnifiques discours, eut recours, pour se sauver, à une distinction qu'il établit entre un roi *in abstracto* et un roi *in concreto*. Un roi, dans le sens abstrait, a dit-il, tout pouvoir; mais un roi *concret* est obligé d'observer les lois du pays qu'il gouverne. *Œuvres du roi Jacques*, page 533. Mais comment obligé? Par la seule conscience ? Ou ses sujets étaient-ils en droit de lui résister, et de défendre leurs priviléges? C'est ce qu'il ne jugea point à propos d'expliquer. En effet, ce point est si difficile à traiter que jusqu'aujourd'hui, quelques libertés qu'on puisse se donner dans les discussions particutières, les lois ont toujours conservé là-dessus un profond silence.

Jacques manqua de vigueur dans d'autres événements de son règne, il la poussa ici jusqu'à la hauteur et l'insolence. Les états, après diverses remontrances, furent obligés d'ôter à Vorst sa chaire de théologie, et de le bannir de leur domaine. Le roi d'Angleterre ne porta pas plus loin la persécution contre ce malheureux professeur, quoique sa majesté eût insinué fort charitablement aux états « qu'à l'égard de brûler Vorst pour ses blasphèmes et son athéisme, il s'en rapportait à leur sagesse chrétienne, mais que jamais assurément hérétique n'avait été plus digne du feu. » Il est remarquable qu'en ce temps toute l'Europe, à l'exception de la Hollande, était encore dans l'usage de brûler les hérétiques, et les exemples n'en sont pas rares en Angleterre sous le règne de Jacques.

Jacques se présente sous un jour plus favorable, lorsqu'on l'envisage comme législateur de l'Irlande. La plupart des institutions qu'il forma pour civiliser cette île ayant été finies cette année, une légère digression sur ce point ne paraîtra pas étrangère à notre sujet. Il vanta souvent l'administration d'Irlande comme son chef-d'œuvre et les témoignages historiques font voir en effet que sur ce point sa vanité n'était pas sans fondement.

(497) Après qu'Élisabeth eut soumis l'Irlande, la tâche la plus difficile restait encore : c'était de civiliser des habitants barbares, de leur faire aimer les lois et l'industrie, et de rendre leur soumission durable et utile à l'Angleterre. Jacques l'entreprit sur un plan ferme, régulier, et si bien concerté, que, dans l'espace de neuf ans, suivant sir John Davis, il fit plus pour la réformation de ce royaume, qu'on n'avait fait en quatre cent quarante ans qui s'étaient écoulés depuis qu'on en avait tenté pour la première fois la conquête.

Il était nécessaire d'abord d'y abolir les usages qui tenaient lieu de lois, et qui semblaient faits pour retenir à jamais la nation dans un état de barbarie et de désordre.

Par la loi ou la coutume qu'on appelait *Brehon*, nul crime n'était puni de mort, sans en excepter les plus énormes ; le coupable en était quitte pour une amende pécuniaire. Le meurtre même, comme chez toutes les anciennes nations barbares, n'exposait pas à d'autre punition; chacun avait son prix fixe c'est-à-dire une valeur attachée à sa personne et proportionnée à son rang et celui qui était disposé à le payer ne devait pas craindre d'assassiner son ennemi. Ce prix de chaque Irlandais était nommé son *eric*. Lorsque sir William Fitz Williams, étant lord député ou

vice-roi de l'île, dit à Maguire que son intention était d'envoyer un shérif dans le canton de Fermannah, qu'on venait d'ériger en comté soumis aux lois d'Angleterre : « Votre shérif, répondit Maguire, sera bien reçu de moi; mais commencez par m'apprendre son eric, ou la valeur de sa tête, afin que, si quelqu'un de mes gens la lui coupe, je puisse lever cette somme sur le comté. » A l'égard de l'oppression, de l'extorsion et d'autres offenses, on y faisait si peu d'attention, quelles n'avaient aucun châtiment réglé, et que jamais on n'en obtenait de réparation.

Le *Gavelkinde* et le *Tanistry*, deux autres coutumes qui regardaient la propriété des biens, n'étaient pas moins absurdes. A la mort d'un particulier, sa terre, en vertu du Gavelkinde était divisée entre les mâles du *sept*, ou de la famille, bâtards comme légitimes. Après le partage, s'il mourait quelqu'un du sept, sa portion n'était pas divisée entre ses fils; mais le *chieftain* (498) faisait, à sa discrétion, un nouveau partage des terres entre tous les mâles du sept. Comme cet usage ne laissait à personne une propriété fixe, bâtir, planter, enclore, cultiver, améliorer les terres, auraient été autant de peines perdues.

Les chieftains et les tanistes, quoique tirés des principales familles, n'étaient pas héréditaires; ils étaient établis par élection, ou plutôt par la force et la violence. Leur autorité était presque absolue; et quoiqu'il y eût des terres assignées à leur office, leurs profits résultaient principalement des exactions, des droits et des contributions, pour lesquels il n'y avait point de loi fixe et qu'ils levaient à leur gré. De là ce proverbe reçu dans la nation irlandaise « qu'ils habitaient à l'ouest de la loi, qui habitait elle-même au-delà de la rivière de Barrow. » Ils entendaient cette partie de leur pays qui était habitée par les Anglais, et qui n'avait pas plus de vingt milles d'étendue dans le voisinage de Dublin [361].

Après avoir aboli ces grossières coutumes, et leur avoir substitué les lois anglaises, Jacques, ayant pris les Irlandais sous sa protection, et les ayant déclarés citoyens libres, entreprit de les gouverner par une administration régulière, où le militaire et le civil fussent compris. Il entretint un nombre de troupes suffisant, avec des inspecteurs pour maintenir la discipline; leur paie fut envoyée d'Angleterre, dans la vue d'arrêter les pillages qui étaient passés en habitude sous les règnes précédents. Lorsqu'Odogartie excita un soulèvement, on fit passer en Irlande un renfort de troupes, et le feu de la révolte fut éteint presque aussitôt.

---

361 Sir John Davis, p. 237.

La tranquillité se trouvant d'abord établie par un pardon général [362], Jacques forma des assises (*circuits*), bannit l'oppression, fit administrer la justice, et punit sévèrement toutes sortes de crimes et de désordres [363]. Comme les Irlandais s'étaient universellement engagés dans la révolte contre la reine Élisabeth, on exigea rigoureusement qu'ils renonçassent à tous les droits de juridiction séparée, qu'ils avaient obtenus dans un autre temps et l'on ne souffrit plus, dans toute l'étendue de l'île, (499) d'autre autorité que celle du prince et de la loi [364]. On demanda même l'abandon de tous les biens; et lorsqu'ils furent restitués aux propriétaires, ce fut sous des conditions capables de garantir à l'avenir les classes inférieures du peuple de toute espèce de tyrannie et d'oppression. La valeur des droits que les nobles exigeaient ordinairement de leurs vassaux fut fixée, et toute autre exaction arbitraire défendue sous de rigoureuses peines [365].

Toute la province d'Ulster étant échue à la couronne par un acte de proscription contre les rebelles, une compagnie fut établie à Londres pour former de nouvelles colonies dans cette fertile contrée. La propriété des terres fut divisée en médiocres portions, dont la plus grande ne contenait pas plus de 2,000 acres. On y fit passer des tenanciers d'Angleterre et d'Écosse. Les Irlandais furent éloignés des montagnes et des lieux capables de défense, et cantonnés dans les pays plats. On leur enseigna l'agriculture et les arts; on pourvut à leur sûreté dans des habitations fixes ; on imposa des punitions pour le pillage et le vol. Ainsi de la plus sauvage et la plus turbulente des provinces de l'Irlande, Ulster devint bientôt celle où le règne des lois et d'une heureuse culture parut le mieux établi [366].

Telles furent les mesures par lesquelles Jacques introduisit l'humanité et la justice chez une nation qui n'était jamais sortie jusqu'alors de la plus profonde barbarie. Nobles soins bien supérieurs à la vaine et criminelle gloire des conquêtes, mais qui demandent des siècles d'attention et de persévérance pour conduire de si beaux commencements à leur perfection.

Vers le même temps, l'Angleterre vit exercer un acte louable de justice sur lord Sanquir, Écossais d'une race illustre, qui avait lâchement assassiné un maître

362 Sir John Davis, p. 263.
363 Sir John Davis, p. 264, 265, etc.
364 Sir John Davis, p. 276.
365 Sir John Davis, p. 278.
366 Sir John Davis, p. 280.

d'armes anglais, nommé Turner. La nation anglaise, généralement mécontente des Écossais, parut furieuse de ce crime, qui décelait autant de bassesse que d'atrocité. Mais Jacques apaisa les cris publics, en faisant prévaloir la rigueur des lois sur l'intercession des amis et de la famille du coupable.

(500)

Jacques 1er

Chapitre XLIX

Mort du prince de Galles. - Mariage de la princesse Élisabeth avec l'électeur palatin .- Elévation de Sommerset. - Son mariage. - Empoisonnement d'Overbury. - Chute de Sommerset. - Élévation de Buckingham. - Remise des villes de garantie. - Affaires d'Écosse.

Retour à la table des matières

Cette année, la mort soudaine de Henri, prince de Galles, répandit une douleur universelle dans la nation. Quoique la jeunesse et une naissance royale soient deux avantages fort imposants, et qui forment une puissante prévention en faveur de tous les princes, c'est avec une complaisance particulière que les historiens parlent de Henri; et son mérite, à toutes sortes d'égards, semble avoir été peu commun. Il n'avait pas dix-huit ans, et dans sa conduite il montrait déjà plus de dignité, il imposait plus de respect que le roi son père avec son âge, son savoir et son expérience. Ni l'élévation de son rang, ni sa jeunesse, n'avaient pu l'entraîner dans des plaisirs déréglés. L'ambition et les affaires semblent avoir été son unique passion. Ses inclinations comme ses exercices étaient entièrement martiales. L'ambassadeur de France, étant venu prendre congé de lui et lui demander ses ordres, le trouva s'exerçant à manier la pique. Rapportez à votre roi, lui dit-il, dans

quelle occupation vous m'avez trouvé [367]. Il avait conçu beaucoup d'estime et d'affection pour le brave sir Walter Raleigh. On lui entendit souvent dire : « Tout autre roi que mon père ne tiendrait point un tel oiseau en cage. » À la vérité on croit entrevoir que la pédanterie et la pusillanimité du roi avaient inspiré trop de mépris à ce jeune prince, et sur ce point il s'accordait avec le caractère bouillant et guerrier de la nation. S'il eût vécu plus longtemps, il aurait probablement relevé la gloire, mais peut-être n'aurait-il pas augmenté le bonheur de son peuple. La malheureuse prévention qui n'est que trop commune en faveur de l'ambition, (501) du courage, du génie entreprenant et des autres vertus guerrières, porte les naturels généreux, que l'amour de la réputation enflamme toujours, à des démarches qui détruisent également leur propre repos et celui des autres.

Il se répandit des bruits violents que le prince Henri était mort empoisonné; mais les médecins qui ouvrirent son corps n'y trouvèrent aucune trace de poison. L'audacieuse et criminelle malignité des langues et des plumes n'épargna pas même le roi dans cette occasion; mais le caractère de ce prince le portait plus aux excès de facilité et d'humanité qu'à ceux de cruauté et de violence. Il avait poussé fort loin, et peut-être jusqu'à l'imprudence, l'indulgence pour Henri, en lui accordant dans une si grande jeunesse un revenu considérable et indépendant. Le mariage de la princesse Élisabeth avec Frédéric, électeur palatin, fut consommé quelque temps après la mort du prince de Galles, et contribua à dissiper la douleur produite par ce triste événement. Mais ce mariage, quoique célébré avec beaucoup de pompe et de joie, devint lui-même un événement malheureux pour le roi et pour son gendre, et il eut de fâcheuses conséquences pour leur réputation et leur fortune. L'électeur, se fiant à la grandeur de cette alliance, s'engagea dans des entreprises supérieures à ses forces; et le roi, qui ne put le secourir dans sa détresse, acheva de perdre à la fin de sa vie ce qui restait d'estime et d'affection pour lui dans le cœur de ses propres sujets.

À la réserve des sessions du parlement, l'histoire de ce règne est plutôt l'histoire de la cour que celle de la nation. L'attention de la cour s'était portée, depuis quelques années, sur un objet fort intéressant, sur un favori si cher à Jacques, et

---

367 Le roi de France avait en particulier ordonné à ses ministres de cultiver l'amitié du prince qui devait bientôt, disait-il, avoir la principale autorité en Angleterre où le roi et la reine jouissaient de si peu d'estime. *Voyez* les Dép. de La Boderie, vol. 1, p.402, 415, vol.2, p.10, 349.

qu'il aimait avec tant de tendresse et de prodigalité, qu'elle n'admettait point de compétiteur. Vers la fin de l'année 1609, Robert Carre, jeune homme de vingt ans et d'une bonne maison d'Écosse, parut à Londres après avoir donné quelque temps à ses voyages. Tous ses avantages naturels consistaient dans une belle figure, et toutes ses qualités acquises, dans un air et une contenance aisés. Il était recommandé à lord Hay, son compatriote; ce seigneur ne l'eut pas plus tôt envisagé, qu'il lui reconnut assez (502) de talents pour jouer un grand rôle dans le gouvernement des trois royaumes. Il connaissait la passion du roi pour la jeunesse, la beauté, les grâces extérieures : il prit soin de ménager à ce nouvel objet l'occasion de faire une forte impression sur le cœur de Jacques. Sans avoir parlé de lui à la cour, il lui assigna dans une fête de chevalerie l'office de présenter au roi son bouclier et sa devise, espérant qu'il attirerait l'attention du monarque. La fortune favorisa son dessein par un incident qui semblait d'abord devoir le contrarier. Pendant que Carre s'avançait pour s'acquitter de son office, son cheval fougueux le jeta par terre, et il se rompit une jambe. Jacques s'approcha de lui avec l'intérêt de la pitié. A la vue de sa jeunesse et de sa beauté il sentit naître un mouvement de tendresse et d'affection. Non seulement il donna ordre que ce jeune homme fût logé au palais et soigneusement traité, mais après la fête il lui fit une visite dans sa chambre, et jusqu'à sa guérison il y retourna souvent. L'ignorance et la simplicité du jeune homme achevèrent la conquête que ses grâces et ses perfections extérieures avaient commencée. D'autres princes ont pris plaisir à choisir leur favori dans les plus bas ordres de leur état, et lui ont accordé d'autant plus de confiance et d'affection, que le sujet ne possédait rien dont il ne fût redevable à leur bonté. Jacques voulut que le sien lui dût jusqu'à son bon sens, son expérience et ses lumières. Dans l'opinion qu'il avait de sa propre sagesse, il se trouva flatté de penser que, par ses avis et ses instructions, un novice de cet âge égalerait bientôt les plus sages ministres, et serait initié dans tous les mystères du gouvernement, auxquels il attachait tant de prix. Cette espèce de création étant presque uniquement son ouvrage, il paraît que sa tendresse pour son favori éclipsa celle même qu'il portait à ses enfants. Il le fit chevalier, il le créa vicomte de Rochester, il lui donna l'ordre de la Jarretière, il l'admit au conseil privé et, quoique d'abord sans lui assigner aucun poste particulier, il mit entre ses mains la direction suprême de toutes ses affaires et de tous ses intérêts politiques. Des richesses proportionnées à ce rapide progrès de crédit et d'honneurs furent accumulées sur la tête de l'indigent favori et pendant que Salisbury et les plus sages ministres avaient peine (503) à trouver des

expédients pour faire mouvoir la machine embarrassée du gouvernement, Jacques, d'une main prodigue, chargeait de trésors son inutile et sotte créature.

On prétend qu'il trouva son pupille si mal élevé, qu'il ignorait jusqu'aux premiers éléments de la langue latine, et que le monarque, déposant le sceptre, prit la férule dans ses mains royales pour lui enseigner les principes de la grammaire. Les affaires d'état servaient d'intermèdes à cette noble occupation, et l'écolier pouvait alors, par l'ascendant qu'il avait acquis, rendre en lumières politiques ce qu'il recevait en leçons grammaticales. Des scènes et des incidents de cette nature sont d'autant plus ridicules, quoique d'autant moins odieux, qu'il ne paraît point que la passion de Jacques ait rien eu de criminel ni de vicieux. L'histoire se charge volontiers du récit des grands crimes, et plus encore de celui des grandes vertus mais elle paraît tomber de sa dignité, lorsque la nécessité l'oblige de s'arrêter sur de si vils personnages et sur des événements si frivoles.

Le favori ne fut pas d'abord assez enivré de sa fortune pour ne pas sentir qu'il manquait de lumières et d'expérience. Il eut recours à l'assistance, et aux conseils d'un ami, et son choix fut plus heureux que ne l'est ordinairement celui d'un mignon. Il rencontra, dans sir Thomas Overbury, un conseiller judicieux et sincère qui, fondant l'espérance de son propre avancement sur celui du jeune favori, s'efforça de lui inspirer des principes de prudence et de discrétion. Carre apprit d'un si bon maître à servir officieusement tout le monde, pour diminuer l'envie qui pouvait s'attacher à une si prompte élévation; il apprit à marquer de la préférence aux Anglais, pour se mettre à couvert des préventions qui régnaient contre sa patrie. En un mot, aussi longtemps qu'il se laissa gouverner par les conseils d'Overbury, il eut le rare avantage de posséder la plus haute faveur du prince, sans être haï du peuple.

Il ne lui manquait, pour mettre le comble au bonheur d'un courtisan que les faveurs d'une maîtresse; et la fortune, jointe aux grâces de la jeunesse et à la beauté, ne pouvait lui faire craindre beaucoup de difficultés sur ce point. Mais ce fût là qu'il (504) trouva le roc où toutes ses prospérités devaient se briser, et qui le plongea pour jamais dans un abîme d'infamie, de crime et de misère.

Jacques ne fut pas plus tôt monté sur le trône d'Angleterre, qu'il se souvint de son ancienne amitié pour les maisons infortunées de Howard et de Dévereux, qui avaient beaucoup souffert à cause de leur attachement pour sa mère et pour lui.

Après avoir rétabli le jeune comte d'Essex dans les droits de son sang et de sa dignité, et conféré les titres de Suffolk et de Northampton à deux frères de la maison de Norfolk, il se proposa un autre plaisir, qui fut celui d'unir ces nobles maisons par le mariage d'Essex avec lady Françoise Howard, fille du comte de Suffolk. Elle n'était âgée que de treize ans, le comte n'en avait que quatorze il fut convenu qu'en attendant qu'ils eussent l'âge nubile, le jeune Essex passerait quelque temps à voyager. Il revint en Angleterre après une absence de quatre ans, et sa satisfaction fut extrême de trouver la comtesse dans tout l'éclat de sa beauté, en possession de la tendresse et de l'admiration de toute la cour. Mais lorsqu'il se présenta, et qu'il réclama les droits d'un mari, il ne recueillit que des témoignages d'aversion et de dégoût, suivis d'un refus positif de toute familiarité. Il s'adressa aux parents, qui forcèrent leur fille d'accompagner le comte dans ses terres, et de partager son lit. Mais rien ne put vaincre sa mauvaise humeur et son obstination elle se leva sans avoir voulu recevoir ses caresses. Lassé de ces refus réitérés, le comte d'Essex abandonna ses espérances, et, se séparant d'elle, la laissa maîtresse de sa conduite.

Cette froideur et cette aversion dans la comtesse d'Essex n'étaient pas nées sans un autre attachement. Le favori lui avait rendu des soins, et n'avait fait que trop d'impression sur ce jeune cœur. Elle s'imagina qu'aussi longtemps qu'elle se refuserait aux embrassements du comte, elle ne pourrait passer pour sa femme, et qu'un divorce pouvait encore lui ouvrir le chemin pour contracter un nouveau mariage avec son cher Rochester. Quoique leur passion fût si vive et leurs entrevues si fréquentes, qu'ils s'étaient déjà permis toutes les familiarités de l'amour, ils se trouvaient à plaindre de n'être pas unis par des nœuds (505) indissolubles, et l'amant comme la maîtresse étaient dans une impatience extrême de voir leur ardeur couronnée par le mariage.

Une affaire de cette importance ne pouvait être conclue, sans avoir pris les conseils d'Overbury, avec qui Rochester était accoutumé à partager tous ses secrets. Tant que ce fidèle ami avait considéré l'attachement de son patron comme une simple affaire de galanterie, il en avait favorisé les progrès, et c'était en partie aux lettres ingénieuses et passionnées qu'il lui avait dictées que Rochester avait dû le succès de son intrigue. Overbury, en courtisan expérimenté, avait jugé qu'une conquête de cette nature jetterait un lustre sur le jeune favori, et servirait à le rendre encore plus cher au roi, qui était charmé d'apprendre les amours de ses courti-

sans, et qui prêtait une oreille attentive aux moindres aventures de galanterie. Mais ses alarmes furent vives, lorsque Rochester parla d'épouser la comtesse d'Essex. Il employa tous les moyens qu'inspirait la prudence pour détourner son ami d'une si folle entreprise. Il lui représenta combien il serait odieux, combien il serait difficile de réussir dans le projet du divorce; combien il y aurait de danger, combien de honte à recevoir dans son lit une femme abandonnée, qui, se trouvant mariée avec un jeune seigneur du premier rang, n'avait pas fait scrupule de prostituer son caractère, et d'accorder ses faveurs à l'objet d'une passion capricieuse et momentanée. Dans l'ardeur de l'amitié, il alla jusqu'à menacer le favori de l'abandonner pour jamais, s'il était capable d'oublier à ce point l'intérêt de sa fortune et de son honneur [368].

Rochester eut la faiblesse de révéler cette conversation à la comtesse d'Essex et, lorsqu'il la vit transportée de fureur contre Overbury, il fut encore assez faible pour entrer dans ses ressentiments, et pour s'engager à la vengeance contre un ami, pour la meilleure preuve qu'il pût recevoir de sa fidèle amitié. L'artifice était nécessaire à l'exécution de leur projet. Rochester s'adressa d'abord au roi. Après s'être plaint d'Overbury, dont il prétendit que sa propre indulgence avait fait monter l'arrogance et la présomption au dernier degré, il demanda pour lui (506) l'ambassade de Russie, qu'il représenta comme une retraite honorable pour un ami importun. D'un autre côté, lorsqu'Overbury le consulta sur cette offre qu'on lui faisait d'une ambassade, il le dissuada fortement de l'accepter; et, par une trahison des plus noires, il se chargea lui-même d'apaiser le roi, si ce prince paraissait offensé du refus. Mais, aggravant encore l'insolence d'Overbury, il obtint un ordre pour le faire conduire à la tour, punition que Jacques prétendait légère pour sa désobéissance. Le lieutenant de la tour était une créature de Rochester, qui, dans cette vue, lui avait procuré depuis peu cet emploi. Il renferma si étroitement Overbury, que le malheureux captif fut privé de la vue même de ses plus proches parents et, pendant près de six mois qu'il fut retenu dans cette prison, il ne put communiquer avec personne.

Après s'être délivrés de cet obstacle, les amants pressèrent l'accomplissement de leurs vœux, et le roi lui-même, n'oubliant pas moins la dignité de son caractère que son amitié pour la maison d'Essex, entra avec empressement dans le projet de

---

368 State Trials, vol. 1, p. 235, 236,252. Franklyn, p. 14.

divorce. Essex, de son côté, embrassa l'occasion de se séparer d'une méchante femme qui le haïssait, et consentit à tous les expédients qu'il pouvait accepter sans honte. Le prétexte qu'on prit pour obtenir un divorce absolu fut son impuissance à remplir le devoir conjugal : il avoua qu'à l'égard de la comtesse il se reconnaissait cette infirmité, quoiqu'il ne se crût point dans le même cas pour d'autres femmes. On assure aussi qu'une jeune vierge masquée fut substituée à la comtesse pour subir l'examen légal des matrones jurées. Après cette épreuve, secondée par l'influence de la cour, et soutenue de la ridicule opinion d'un sortilège, la sentence de divorce fut prononcée entre le comte d'Essex et sa femme; et, pour couronner cette scandaleuse scène, le roi, craignant que la dame ne perdit de son rang par son nouveau mariage, revêtit son mignon du titre de comte de Sommerset.

Ce triomphe ne satisfit point la comtesse; il fallait que sa vengeance fût rassasiée contre Overbury. Elle engagea non seulement son mari, mais encore le comte de Nortbampton, son oncle, dans le noir dessein de s'en défaire secrètement par le (507) poison. On réitéra sans succès des poisons trop faibles. A la fin on lui en fit prendre un si violent qu'il se manifesta aussitôt par divers symptômes [369]. L'enterrement fut précipité; et, quoiqu'il se répandît immédiatement de violents soupçons, le crime ne fut pleinement avéré que quelques années après.

La fatale catastrophe d'Overbury augmenta ou fit naître le soupçon que le prince de Galles avait été empoisonné aussi par la main de Sommerset; mais on ne considérait pas que la conclusion contraire eût été beaucoup plus juste. Si Sommerset était si novice dans cet art détestable, qu'il n'avait pu se défaire plus adroitement d'un homme qui était son prisonnier depuis plus de cinq mois, et qui n'était environné que de ses émissaires, comment s'imaginer qu'un Jeune prince, dans sa propre cour, au milieu de ses amis et de ses domestiques, pût être exposé aux attentats de la même main, et brusquement enlevé, par un poison assez subtil, s'il en existe de cette nature, pour tromper l'art et les yeux des médecins les plus expérimentés ?

Le plus habile ministre que Jacques ait jamais eu, le comte de Salisbury, était mort. Il avait eu pour successeur dans le conseil Suffolk, homme d'une capacité médiocre; et ce fut lui qui fut chargé alors de tirer d'un trésor épuisé de quoi alimenter la profusion de Jacques et de son favori. Le titre de baronnet, inventé par

369 Kennet, p. 693. State Trials, vol. 1, p. 233, 234, etc.

le comte de Salisbury, fut vendu, et l'on vit distribuer deux cents brevets de cette espèce de chevalerie, pour autant de mille livres sterling. Chaque ordre de noblesse eut son prix fixe. Les sceaux privés circulèrent jusqu'à la valeur de 200,000 livres sterling. Les dons gratuits montèrent à 52,000 livres, et l'on établit aussi quelques monopoles peu considérables. Mais tous ces expédients ne suffirent pas pour fournir aux besoins du roi, quoiqu'il commençât à chercher les moyens de diminuer sa dépense. Il fallut penser à la convocation d'un nouveau parlement : quelque peu d'apparence de succès qu'il y eût de ce côté, cet expédient dangereux, car il l'était devenu, fut encore une fois tenté.

Lorsque les communes furent assemblées, elles firent éclater (508) une inquiétude extraordinaire à l'occasion d'un bruit qui circulait : on disait que plusieurs personnes [370] attachées au roi s'étaient entendues pour former un plan régulier concernant les nouvelles élections, et qu'ayant distribué leur influence [371] dans toutes les parties de l'Angleterre, elles avaient entrepris d'assurer à la cour la majorité des suffrages. Telle était encore l'ignorance des communes, qu'elles ne voyaient pas que cet incident était le premier symptôme infaillible d'une liberté régulière ou bien établie. En se contentant de suivre les maximes de leurs prédécesseurs, qui, dans l'espace de six cents ans, comme le comte de Salisbury l'avait dit au dernier parlement, n'avaient refusé que trois fois un subside [372], elles n'auraient pas dû craindre que la couronne se mêlât jamais de leurs élections. Anciennement les rois exigeaient eux-mêmes qu'on n'élût pour membre aucun officier de leur maison et, quoique ensuite la charte fût annulée, Henri VI, par une faveur spéciale pour la ville d'York, accorda aux habitants un privilège qui les exemptait de cet embarras [373]. On n'ignore point qu'autrefois une place dans la chambre était regardée comme un fardeau qui n'apportait ni honneur ni profit. Les comtés et les villes étaient obligés de payer des appointements à ceux qui les représentaient.

---

370 On les nomma *undertakers*, c'est-à-dire entrepreneurs.

371 C'est ce qu'on nomme intérêt en Angleterre.

372 Journ. 17 févr. 1609. Il parait cependant que Salisbury se trompait un peu sur ce fait; si les rois n'éprouvèrent pas souvent le refus de subsides de la part du parlement, c'est seulement parce qu'ils ne voulurent pas s'exposer souvent à ce refus; mais il est certain que les parlements anglais portaient anciennement l'économie à l'excès, et ne consentaient qu'avec peine à pourvoir aux besoins du gouvernement.

373 Instituts de Coke, part. 4, chap. I des Chartres d'exemptions.

C'est vers ce temps que la qualité de membre des communes a commencé à passer pour un honneur, et qu'elle a été un objet d'émulation dans les provinces, quoique l'usage de lever des appointements pour ceux qui l'obtenaient n'eût pas tout à fait cessé. Ce ne fut que longtemps après, lorsque la liberté fut fermement établie, et que les assemblées du peuple prirent part à tout ce qui touche l'intérêt public, que les membres commencèrent à joindre le profit à l'honneur, et que la cour jugea nécessaire de distribuer entre eux tous les emplois considérables du royaume.

(509) Les courtisans du règne de Jacques s'entendaient si mal à diriger les élections, ou faisaient jouer des ressorts si faibles que l'esprit de liberté régna dans cette chambre des communes autant ou plus que dans la dernière. Au lieu de s'attacher d'abord à l'affaire du subside, comme elle en était sollicitée par le roi et ses ministres, qui lui offraient libéralement diverses grâces, elle reprit immédiatement le sujet que l'on n'avait fait qu'entamer dans l'assemblée précédente, et Jacques se vit disputer le droit d'établir de nouvelles impositions par la seule autorité de sa prérogative. Il est remarquable que, dans les débats qui eurent lieu sur cette matière, les courtisans citèrent souvent comme un précédent l'exemple de tous les autres monarques héréditaires de l'Europe, et nommèrent particulièrement les rois de France et d'Espagne et ce raisonnement n'excita ni la surprise ni l'indignation de la chambre. Les membres du parti opposé se bornèrent à nier la justesse de la conclusion, ou contestèrent la vérité de l'observation ; et sir Roger Owen, un des membres patriotes, dans ses arguments mêmes contre les impositions, accorda franchement que le roi d'Angleterre était revêtu d'autant de pouvoirs et de prérogatives qu'aucun roi chrétien : sur quoi l'on peut observer que dans ce siècle les nations du continent jouissaient encore de quelques faibles restes de liberté, et les Anglais un peu plus que les autres.

Les communes demandèrent aux lords une conférence au sujet des impositions; mais un discours de Neile, évêque de Lincoln, où la chambre basse n'était pas ménagée, produisit quelque altercation; et le roi saisit cette occasion pour dissoudre immédiatement, en témoignant beaucoup d'indignation, un parlement qui s'était montré si ferme dans la résolution de restreindre sa prérogative, sans avoir accordé du moins en compensation le moindre subside à ses besoins. Il poussa le ressentiment jusqu'à faire mettre en prison quelques-uns des membres qui avaient marqué le plus d'opposition à ses mesures. En vain donna-t-il pour excuse de cette violence l'exemple d'Élisabeth, et d'autres princes de la race de Tudor, ainsi que

de celle de Plantagenêt; le peuple et le parlement ne pouvaient acquiescer à aucun de (510) ces précédents, quelque fréquents qu'ils eussent été, sans abandonner pour jamais leurs libertés et leurs privilèges; et si de tels exemples eussent été de quelque poids, on en conclurait au plus que la constitution d'Angleterre était alors un monstre inexplicable, dont les parties discordantes devaient bientôt se détruire mutuellement, et que de la dissolution de l'ancienne forme de gouvernement civil, il en devait résulter une nouvelle, plus uniforme et plus conséquente.

Pendant tout le cours de ce règne, on aperçoit, dans la conduite publique et ouverte du roi et de la chambre des communes, une source suffisante de querelle et de dégoût; cependant il ne faut pas s'imaginer que la défiance, qui ne cessa point de régner entre eux, n'eût pas d'autre fondement. Durant les débats de cette chambre, souvent un membre, plus ardent ou plus zélé que les autres, déployait ouvertement les plus violents sentiments de liberté, que les communes se contentaient d'entendre en silence et avec un air d'approbation; et le roi, informé de ces harangues, conclut que toute la chambre, infectée des mêmes principes, était engagée dans une sorte de complot contre sa prérogative. D'un autre côté, le roi, quoique extrêmement infatué de sa politique, et même assez capable de dissimulation, semble n'avoir pas eu en partage le don du secret. A table, et dans toutes les compagnies, il inculquait ouvertement les maximes monarchiques dont il était si pénétré. Un jour, dans une assemblée nombreuse, ayant parlé sans ménagement au désavantage du droit coutumier d'Angleterre, et donné, en termes très forts, la préférence aux lois civiles, il se vit obligé de se justifier, pour cette indiscrétion, dans un discours aux deux chambres. On peut donner, pour exemple de cette liberté de langage, un trait, quoiqu'un peu postérieur, qui se trouve dans la vie de Waller, et que ce poète racontait souvent. Waller avait eu dans sa jeunesse la curiosité de voir la cour. Il se trouva dans le cercle, pendant le dîner de Jacques, lorsque ce prince avait, entre autres convives, deux évêques, Neile et Andrews. Le roi mit tout haut en question s'il ne pouvait pas, sans toutes ces formalités de parlement, prendre l'argent de ses sujets lorsqu'il en avait besoin. Neile répondit : *Pourquoi, sire, ne le* (511) *pourriez-vous pas? Vous êtes le souffle de nos narines*. Andrews évita de s'expliquer, et dit qu'il n'était pas versé dans les cas parlementaires; mais, pressé par le monarque, qui ne voulut point admettre cette évasion, il répondit plaisamment : « Eh bien! sire, je crois que, sans blesser aucune loi, votre majesté peut prendre l'argent de mon frère Neile, puisqu'il l'offre. »

Jusqu'ici le favori était échappé aux recherches de la justice; mais il n'avait pu se dérober à cette voix secrète, qui a le pouvoir de se faire entendre au milieu du tumulte et de la flatterie d'une cour, et qui étonne le criminel en lui rappelant ses plus secrets attentats. La conscience de Sommerset, qui lui reprochait le meurtre de son ami, lui fitt trouver peu de consolation dans les plaisirs de l'amour et dans la plus indulgente bonté de son souverain. Les grâces de sa jeunesse disparurent par degrés, l'enjouement de son humeur s'obscurcit, sa politesse et ses manières obligeantes firent place à la tristesse et à la taciturnité. Le roi, qui s'était laissé prendre par ces qualités superficielles, commença bientôt à se refroidir pour un homme qui ne contribuait plus à son amusement.

La sagacité des courtisans leur fit découvrir ces premiers symptômes d'éloignement. Quelques ennemis de Sommerset saisirent le moment et présentèrent au roi un nouveau mignon. Georges Villiers, jeune homme de vingt et un ans, cadet d'une bonne maison, revenait alors de ses voyages. Il se faisait remarquer par les avantages d'une belle figure, d'un air agréable et d'une mise élégante. Au spectacle, où l'on prit soin de le placer exprès sous les yeux du monarque, il captiva au même instant ses regards et son affection. Jacques, rougissant d'un attachement si prompt, s'efforça en vain de cacher le penchant de son cœur. Il employa sa profonde politique à chercher le moyen d'attacher ce jeune homme à son service, sans paraître le désirer. Il déclara qu'il était résolu de ne lui conférer aucun poste, s'il n'en était pressé par la reine; il prétendit que ce ne serait que par complaisance pour la reine qu'il consentirait à admettre Villiers auprès de sa personne. On eut aussitôt recours à la reine; mais cette princesse, qui savait à quel excès le roi portait les attachements de ce genre, refusa d'abord de se (512) prêter à cette nouvelle passion. Ce ne fut qu'à la prière d'Abbot, archevêque de Canterbury, prélat considéré et fort prévenu contre Sommerset, qu'elle voulut bien obliger son mari, en lui demandant cette faveur; et le roi, jugeant alors que toutes les apparences étaient sauvées, ne contraignit pas plus longtemps ses affections, et revêtit immédiatement le jeune Villiers de l'emploi d'échanson.

Toute la cour était partagée entre les deux mignons : les uns s'efforçaient d'avancer la fortune naissante de Villiers les autres trouvaient plus de sûreté à s'attacher au crédit déjà établi de Sommerset. Le roi même, partagé entre son inclination et la bienséance, augmentait l'incertitude des courtisans; et la jalousie sombre de l'ancien favori, qui repoussa toute avance d'amitié de la part de son

rival, devint une source de querelles fréquentes entre leurs partisans. Mais la découverte du crime de Sommerset dans le meurtre d'Overbury termina ce différend, et livra le coupable à l'abaissement et à l'infamie qu'il avait si bien mérités.

Un garçon apothicaire, qui avait été employé à préparer le poison, s'étant retiré à Flessingue, s'expliqua fort librement sur tout le fond du secret, et l'affaire alla jusqu'aux oreilles de Trumbal, envoyé d'Angleterre aux Pays-Bas. Sir Ralph Winwood, secrétaire d'état, en fut informé par cette voie, et ne tarda point à communiquer cette horrible lumière au roi Jacques. Ce prince, surpris, alarmé de trouver coupable d'un crime aussi affreux un homme qu'il avait reçu dans son sein, chargea sir Édouard Coke, lord-chef de justice, d'approfondir cette affaire avec la plus rigoureuse attention. Tout le zèle et toute la sévérité possibles furent mis à l'exécution de cet ordre. L'horrible mystère fut dévoilé. Les criminels subalternes, tels que sir Jervis Elvis, lieutenant de la Tour, Franklin Weston et mistriss Turner, furent appelés en justice, et recurent leur sentence. Sommerset et sa femme furent reconnus coupables dans la suite. La mort du comte de Northampton arrivée quelque temps plus tôt, l'avait sauvé du même sort.

Il n'est point inutile de remarquer que dans le procès de mistriss Turner, Coke lui dit qu'elle était coupable des sept (513) péchés mortels qu'elle était une *m*. une *p*., une *sorcière*, une *magicienne*, une *papiste*, une *félonne* et une *meurtrière*. Ce qui est fait pour étonner, c'est que Bacon, alors procureur-général, prit soin d'observer que *l'empoisonnement était un tour de papiste* [374]. Telles étaient les fanatiques préventions de ce siècle. Le crime de l'empoisonnement ne paraissait pas assez odieux par lui-même, si on ne le représentait comme inhérent au *papisme*. Stowe raconte que le roi passant par Newcastle, à sa première entrée en Angleterre, donna la liberté à tous les prisonniers excepté ceux qui étaient accusés de trahison, de meurtre et de papisme. Quand on considère ces circonstances, la conspiration des poudres parait moins surprenante.

Tous les complices du meurtre d'Overbury subirent la punition due à leur crime; mais le roi fit grâce aux principaux, Sommerset et la comtesse. A la vérité, sa force d'âme aurait mérité beaucoup d'éloges, s'il eût persisté dans sa première in-

---

374 That she was guilty of the seven deadly sins : she was a whore, a bawd, a sorcerer, a vitch, a papist, a felon and a murderer. *Voyez* State Trial, vol. 1 p. 230.

tention d'abandonner tous les criminels à la justice; mais gardons-nous d'une excessive rigueur, en le blâmant d'avoir fait scrupule, à l'approche de l'heure fatale, de livrer aux mains d'un bourreau des coupables qu'il avait autrefois favorisés de sa plus tendre affection. Après qu'ils eurent passé quelques années en prison, il adoucit la rigueur de leur sort, en leur rendant la liberté; il leur accorda même une pension, à l'aide de laquelle ils cherchèrent une retraite, où ils traînèrent une assez longue vie dans l'infamie et l'obscurité. Leur coupable amour s'était converti en une haine mortelle et pendant un grand nombre d'années qu'ils vécurent dans une même maison, ils n'eurent ensemble aucun commerce.

Plusieurs historiens, en retraçant ces événements, ont fort insisté sur la conduite dissimulée de Jacques, lorsqu'il livra Sommerset au lord-chef de justice, sur les insolentes menaces du criminel, sur le refus hautain qu'il fit de reconnaître des juges, et sur le trouble extrême du roi pendant tout le cours de cette affaire. En admettant la vérité de toutes ces circonstances, dont quelques-unes sont suspectes, ou même évidemment (514) fausses, le reste de tendresse que Jacques conservait encore pour Sommerset suffit peut-être pour les expliquer. Ce favori était fier et résolu de périr, plutôt que de vivre dans l'infamie dont il était menacé. Jacques était persuadé que le pardon d'une action si noire, déjà fort odieuse en elle-même, déplairait encore plus au peuple, si l'arrogance et l'obstination du criminel pendant le cours du procès augmentaient contre lui la haine générale. Du moins la confiance sans bornes qu'il avait eue pour lui pendant plusieurs années rendait Sommerset maître de tant de secrets, que, sans quelques nouvelles lumières, il est impossible d'assigner la vraie cause de cet air de supériorité qu'on lui fait prendre devant ses juges.

Sa chute et son bannissement de la cour ouvrirent le chemin à Villiers, pour monter tout d'un coup au sommet de la faveur, des honneurs et des richesses. Si la passion de Jacques eût été gouvernée par les règles communes de la prudence, la dignité d'échanson pouvait attacher le nouveau favori à sa personne et satisfaire un homme de son âge et de sa naissance; et, sans une austérité cynique, on n'aurait pu reprocher trop au roi la singularité de son goût dans ses amusements. Mais cette première élévation était fort au-dessous de la fortune qu'il destinait à son favori. Dans le cours de peu d'années il le créa vicomte Villiers, comte, marquis et duc de Buckingham, chevalier de la Jarretière, grand écuyer, grand-maître des eaux et forêts, gouverneur des Cinq Ports, président de la cour du banc du roi,

grand-maître de Westminster, connétable de Windsor et grand amiral d'Angleterre [375]. Sa mère obtint le titre de comtesse de Buckingham; son frère fut créé vicomte Purbeck, et sa nombreuse et indigente parenté se vit avancée en crédit et en richesses. Ainsi le passionné monarque, qui voulait être le précepteur de son favori, et lui inculquer les principes de la prudence et de la politique, prit, en le chargeant d'honneurs excessifs et prématurés, une méthode infaillible pour le rendre toute sa vie téméraire et présomptueux jusqu'à l'insolence.

Un jeune mignon à combler de toutes sortes de plaisirs, une (515) famille nécessiteuse à enrichir, étaient de trop grandes entreprises pour le trésor épuisé de Jacques. Il fallut, pour se procurer un peu d'argent, remettre aux Hollandais les villes d'otage; démarche que presque tous les historiens lui reprochent amèrement quoiqu'elle blesse un peu la politique, elle ne nous paraît pas cependant mériter, par son importance, toute la censure dont elle a été l'objet.

Lorsqu'Élisabeth avait ouvert son trésor pour soutenir la république naissante, non seulement elle avait eu en vue de se mettre en garde elle-même contre la puissance exorbitante et l'ambition de l'Espagne, mais elle s'était réservé la perspective du remboursement et, pour caution de ses avances, elle avait exigé que les importantes forteresses de Flessingue, de Rammekins et de la Brille fussent consignées entre ses mains. Son indulgence pour la situation gênée des états l'avait fait renoncer aux intérêts de la dette; elle s'était même engagée, si l'Angleterre faisait jamais une paix séparée avec l'Espagne, à payer les troupes qu'elle avait en garnison dans ces forteresses.

Après la conclusion de la trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies, les états étaient convenus avec le roi que la dette, qui se montait à cette époque à 800,000 livres sterling, serait acquittée par des paiements annuels de 40,000 livres; comme il y avait cinq ans d'écoulés, la dette se trouvait réduite alors à 600,000 livres et si la trêve se renouvelait, elle devait être totalement éteinte dans l'espace de quinze autres années [376]. Mais, sur cette somme, 26,000 livres étaient employées chaque année à la solde des garnisons; le roi ne touchait que le reste. Les états, pesant ces circonstances, crurent faire à Jacques une offre très avantageuse en proposant de lui payer, au moment de la remise des villes de garantie,

---

375 Franklin p. 30. Clarendon édit. in-8°, vol. 1, p. 10.

376 Lettres de sir Dudley Carleton p. 27, 28.

250,000 livres, et d'incorporer dans leurs armées les garnisons anglaises. Le roi considéra de son côté que le paiement même de 40,000 livres par an était précaire, et ne devait avoir lien qu'autant que la trêve entre l'Espagne et la république serait renouvelée; que la guerre éclatant, l'entretien des garnisons tomberait sur l'Angleterre (516) seule charge très inutile et trop onéreuse pour le mince revenu de ce royaume; que même, pendant la trêve, les Hollandais, gênés par leurs autres dépenses, n'effectuaient pas leurs paiements avec exactitude ; que les garnisons étaient en ce moment sur le point de se mutiner faute de vivres ; que la somme annuelle de 14,000 livres, qui était tout ce qui restait à l'Angleterre sur les paiements des Hollandais, ne formait en quinze années que 210,000 livres, tandis qu'on en offrait sur-le-champ 250,000, somme plus forte, et en comptant l'intérêt de l'argent sur le taux courant de dix pour cent, plus que le double de la somme que l'Angleterre pouvait réclamer [377]; que si Jacques attendait que la dette totale fût acquittée, les troupes qui composaient les garnisons demeureraient un fardeau pour lui, et ne pourraient être congédiées sans recevoir quelque gratification pour leurs services passés; que les villes d'otage n'étaient qu'un frein momentané pour les Hollandais ; que dans la conjoncture actuelle l'union d'intérêt entre l'Angleterre et la république était si intime, que tout autre lien devenait superflu, et qu'il n'y avait pas de mesures raisonnables qu'on ne dût attendre des Hollandais pour le soutien mutuel, quand même ils seraient délivrés de la dépendance de ces garnisons ; enfin, que le trésor de la république était maintenant si pauvre, que, depuis qu'elle était privée des secours de la France, elle trouvait de la difficulté à se maintenir dans l'état de défense convenable pendant la trêve avec l'Espagne; que les Espagnols insistaient sans cesse auprès du roi sur la restitution de ces villes, comme appartenant à leur couronne; et qu'on ne pouvait jamais faire une alliance sincère avec cette nation, tant qu'elles restaient dans les mains des Anglais. Ces raisons, jointes aux pressants besoins du roi, lui firent accepter l'offre de Caron, ministre des états à Londres : il fit évacuer les villes d'otage, qui tenaient les états dans un certain degré de sujétion, et qu'un prince plus ambitieux et plus entrepre-

---

377 Une annuité de 14,000 livres sterl. pendant quinze ans, l'intéret de l'argent étant à dix pour cent, ne vaut, calcul fait, que 106,500 liv., au lieu que le roi recevait 250,000 liv. Cependant le marché était avantageux pour les Hollandais, aussi bien que pour le roi, parce que les deux parties étaient délivrées de garnisons inutiles.

nant aurait (517) regardées comme la plus précieuse de ses possessions. C'est de cet événement que date la pleine liberté de la république hollandaise.

Lorsque la couronne d'Angleterre était échue au roi Jacques, les Écossais avaient pu prévoir que l'indépendance de leur royaume, objet qui avait coûté tant de sang à leurs ancêtres, était près d'expirer entièrement, et que si les deux états continuaient d'avoir des lois et des parlements séparés, le plus faible sentirait plus sa sujétion que s'il avait été totalement subjugué par la force des armes. Mais peu d'entre eux firent cette réflexion. L'honneur d'avoir donné un souverain à leur puissant ennemi, les avantages de la paix et de la tranquillité présente, les richesses qu'ils obtinrent de la magnificence de leur maître ; toutes ces considérations excitèrent leur respectueux attachement pour un prince qui leur donnait tous les jours des preuves si sensibles d'affection et de préférence. Jamais l'autorité d'aucun roi résidant parmi eux n'avait été si fermement établie que celle de Jacques, même depuis son absence; et jusqu'à présent l'administration intérieure du pays s'étant soutenue avec beaucoup d'ordre et de tranquillité, il n'y était rien arrivé qui dût attirer toute l'attention des Anglais. Mais cet été, le roi prit la résolution de visiter son pays natal, pour y renouveler ses anciennes liaisons et pour y introduire, dans la discipline et le gouvernement ecclésiastique, ce changement qu'il avait tellement à cœur.

Les trois principaux objets de ce genre qu'il se proposait dans son voyage d'Écosse, étaient d'augmenter le pouvoir épiscopal, d'établir un petit nombre de cérémonies dans le culte et de fixer la supériorité du pouvoir civil sur la juridiction ecclésiastique.

Mais c'est une observation suggérée par toute l'histoire, et surtout par celle de Jacques et de son successeur, que l'esprit de religion, lorsqu'il se joint à l'esprit de parti, contient quelque chose de surnaturel et d'inexplicable, et que, dans son action sur la société, les effets répondent moins à leurs causes connues, que ceux de toute autre cause dans les autres parties du gouvernement. Cette réflexion peut fournir tout à la fois une (518) source de blâme contre les souverains qui se portent trop légèrement à l'innovation sur un article si dangereux, et d'apologie pour ceux qui, se trouvant engagés dans une entreprise de cette nature, voient l'événement tromper leur espérance, et le succès leur échapper.

Lorsque la nation écossaise avait été saisie, pour la première fois, de cette fureur de réformation, qui fut si orageuse pendant sa durée, mais dont les suites ont été si salutaires, les orateurs fanatiques, se parant d'un caractère peu inférieur à celui des prophètes et des apôtres, dédaignèrent toute soumission aux législateurs spirituels de l'église, qui combattaient et punissaient leurs innovations. Les revenus du haut clergé, ne passant plus pour sacrés, demeurèrent en propriété à leurs possesseurs actuels, ou furent saisis par les plus puissants barons; et ce qui put rester après cette étrange dilapidation fut annexé à la couronne par acte du parlement. Les prélats et les abbés ne laissèrent point de conserver leurs juridictions temporelles, avec leur droit de séance dans l'assemblée de la nation; et quoiqu'on vit souvent des laïques revêtus de titres ecclésiastiques, l'église, malgré ses fréquentes protestations contre un abus dont elle était offensée, était toujours censée représentée par ces lords spirituels dans les états du royaume. Après bien des contestations, le roi, même avant son avènement au trône d'Angleterre, avait acquis assez d'influence sur le clergé écossais pour en extorquer une reconnaissance de la juridiction parlementaire des évêques, quoique modifiée par beaucoup de précautions et de réserves, pour se mettre à couvert des usurpations spirituelles de cet ordre [378]. Devenu ensuite roi d'Angleterre, il parvint à déterminer les membres du même clergé, malgré leur extrême répugnance, à faire un pas de plus et à recevoir les évêques, comme présidents ou modérateurs perpétuels, dans leurs synodes ecclésiastiques mais ils n'y consentirent qu'en réitérant leurs protestations contre toute juridiction spirituelle des prélats, et contre tout droit de censure sur les prêtres [379]. Jacques se flattait, par ces innovations graduelles, d'introduire paisiblement l'autorité (519) épiscopale. Cependant, comme on avait pénétré ses vues dès le premier moment, chaque démarche qu'il tenta donna lieu au mécontentement, et ne fit qu'augmenter, au lieu d'adoucir, l'horreur qu'inspirait la prélature.

Rien n'ouvrit davantage les yeux sur le dessein du roi que les efforts qu'il fit dans le même temps pour introduire en Écosse quelques-unes des cérémonies de l'église d'Angleterre : on prévit que le reste ne tarderait point à suivre. Le feu de l'enthousiasme, excité pas la nouveauté, enflammé par les obstacles, s'était si fortement emparé de l'esprit des réformateurs écossais, que tous les rites, les ornements, et l'ordre même de la liturgie, furent dédaigneusement rejetés, comme un

378 En 1598.
379 En l606.

fatras inutile qui ralentissait l'essor de l'imagination dans ses ravissements extatiques, et qui bornait l'opération de l'Esprit divin, par lequel ils se croyaient animés. Ils établirent une forme de culte, la plus nue, la plus simple qu'ils purent imaginer; une forme qui, n'empruntant rien des sens, se reposait entièrement dans la contemplation de cette essence divine qui ne se découvre qu'à l'entendement. On observa que cette espèce de dévotion, si convenable à l'Etre suprême, mais si peu proportionnée à la faiblesse humaine, causa d'énormes ravages dans les constitutions, et, à plusieurs égards, détruisit tout principe raisonnable de vie et de conduite. L'âme, faisant des efforts outrés pour s'élever à cette situation extraordinaire, n'y atteignant que par des élans imparfaits, retombant bientôt dans sa propre faiblesse, et rejetant tout appui extérieur de pompe et de cérémonie, se trouva si concentrée dans cette vie intérieure, qu'elle se déroba à toutes les communications de la société, et à ces joyeux amusements dont l'effet est d'adoucir et d'humaniser le caractère. Il ne fallait pas beaucoup de pénétration, et Jacques en eut assez pour reconnaître que l'ascendant de ce fanatisme avait donné au peuple une disposition sombre et chagrine, un esprit opiniâtre et dangereux, indépendant, désordonné, également animé de mépris pour l'autorité et de haine pour toute autre forme de religion, surtout pour la catholique. Pour tempérer ces humeurs, il s'efforça de jeter dans le culte national une légère teinture de superstition, et d'introduire une espèce de rites et de cérémonies qui pussent (520) occuper l'âme jusqu'à un certain point, et plaire aux sens, mais sans trop s'écarter de cette simplicité qui distinguait la réformation. Les beaux-arts, quoique peu avancés encore dans ces contrées septentrionales, furent appelés à la décoration des églises et la chapelle du roi, où l'on voyait un orgue, quelques peintures et quelques statues, fut proposée pour modèle à toute la nation. Mais la musique parut discordante aux oreilles prévenues du clergé d'Ecosse; les ouvrages de sculpture et de peinture passèrent à leurs yeux pour des instruments d'idolâtrie ; le surplis fut une guenille du papisme; enfin chaque mouvement, chaque geste prescrit par la liturgie, parut comme un pas fait vers cette Babylone spirituelle, objet si déterminé de leur horreur et de leur aversion. Tout fut déclaré impie, à la réserve de leurs propres commentaires mystiques sur l'Écriture, qu'ils idolâtraient, et dont ils employaient le style oriental et prophétique jusque dans les circonstances les plus ordinaires de la vie.

Il est inutile de s'étendre ici sur les cérémonies que le roi désirait si vivement d'établir. Ces institutions sont jugées, pendant quelque temps, ou trop divines pour

être émanées de tout autre être que le Créateur suprême de l'univers, ou trop diaboliques pour devoir leur origine à d'autres qu'un esprit infernal mais la chaleur de la dispute n'est pas plus tôt calmée, qu'elles sont généralement reconnues pour si frivoles, qu'à peine croit-on pouvoir les citer avec dignité, ou même avec décence, dans le cours ordinaire des événements humains. Il nous suffira de remarquer que les rites introduits par Jacques regardaient la génuflexion devant le sacrement, la communion et le baptême privés, la confirmation des enfants, l'observation de Noël et d'autres fêtes. Les actes qui établissaient ces cérémonies furent connus ensuite sous le nom d'articles de Perth, du lieu où ils furent ratifiés par l'assemblée.

Jacques n'avait pas compris qu'il ne pouvait jamais espérer d'établir, comme il se le proposait, une conformité de discipline et de culte entre les églises d'Angleterre et d'Écosse sans avoir d'abord fait reconnaître sa propre autorité dans toutes les affaires ecclésiastiques, et rien n'était plus contraire à la (521) pratique et aux principes du clergé presbytérien. Les cours ecclésiastiques possédaient le pouvoir de fulminer l'excommunication; et cette sentence, outre les conséquences spirituelles qu'on lui supposait, entraînait d'autres conséquences immédiates et de la nature la plus importante. Un malheureux excommunié se voyait fui de tout le monde comme un profane et un impie. Tout ce qu'il possédait de bien en fonds était confisqué pendant sa vie au profit de la couronne, et ses meubles l'étaient sans retour. D'ailleurs les démarches qui devaient précéder la sentence ne se faisaient point avec des formalités et des mesures proportionnées à sa gravité. Sans accusateur, sans citation, sans procès, toute cour ecclésiastique, même inférieure, pouvait sommairement prononcer une sentence d'excommunication pour toutes sortes de causes, et contre toutes sortes de personnes, fussent-elles domiciliées hors des bornes de sa juridiction. Ainsi sans tribunal d'inquisition, toute la tyrannie de l'inquisition se trouvait introduite dans le royaume.

Mais le clergé ne se bornait pas à cette juridiction illimitée dans les matières ecclésiastiques : il s'attribuait un droit de censure sur toutes les parties de l'administration. Dans tous les sermons, et jusque dans les prières, mêlant la politique avec la religion, il inculquait les plus turbulents et les plus séditieux principes. Black, ministre de Saint-Andrews, s'emporta dans un sermon [380] jusqu'à traiter

[380] En 1596.

tous les rois d'enfants du diable. Il donna le nom d'athée à la reine d'Angleterre. Il déclara que la perfidie du coeur du roi était enfin mise au grand jour; et dans ses prières pour la reine, il se servit de ces termes : « Nous ne la recommanderons au ciel que pour nous conformer à l'usage car nous n'avons aucun motif de prier pour elle, jamais elle ne nous fera aucun bien. » Lorsqu'il fut cité au conseil privé, il refusa de répondre à une cour civile sur aucune partie de ses sermons quoique le crime dont il était accusé fût de nature civile. L'église adopta sa cause; elle suscita une sédition dans Édimbourg [381]. Le roi se vit pendant quelque temps entre les mains d'une populace furieuse, et ce ne fut pas (522) sans courage et sans adresse qu'il parvint à se dégager. Quelques jours après, un ministre, prêchant dans la principale église de cette capitale, osa dire que le roi était possédé du diable et que le démon qui le possédait ayant été chassé, il en était entré à sa place sept autres plus méchants encore. Il ajouta que les sujets pouvaient se soulever légitimement, et arracher l'épée de ses mains. A peine, même dans les plus épaisses ténèbres de la superstition papale, trouve-t-on des exemples d'usurpations sacerdotales qui approchent de ceux qu'offrent pendant ce période les annales de l'Écosse.

Ces ridicules affectations de pouvoir et la patience de Jacques avaient commencé à faire perdre du terrain à l'église, même avant l'avènement de ce prince au trône d'Angleterre; mais il n'y fut pas plus tôt assis qu'il fit sentir au clergé d'Écosse qu'il était devenu souverain d'un grand royaume, et qu'il le gouvernait avec une grande autorité. Quoique autrefois il eût pu se croire heureux d'un partage égal entre l'autorité civile et celle de l'église, il prit alors le parti d'exercer un suprême juridiction dans l'église comme dans l'état, et de mettre fin aux séditieuses pratiques du clergé. On avait convoqué une assemblée à Aberdeen : il prit occasion de son voyage à Londres pour remettre cette assemblée à l'année suivante; et quelques ministres qui ne reconnaissaient point sa suprématie ecclésiastique, s'y étant rendus au temps indiqué, malgré sa défense, il les fit mettre en prison. Ceux qui se soumirent et qui reconnurent leur erreur obtinrent grâce le reste fut livré à la justice, et condamné pour haute trahison. Il leur accorda la vie, mais en les bannissant du royaume; six d'entre eux subirent ce châtiment.

L'assemblée générale fut engagée dans la suite à reconnaître l'autorité du roi pour convoquer les cours ecclésiastiques. Elle se soumit à la juridiction des évê-

381 17 déc. 1596.

ques, à leur visite; et la sentence même d'excommunication, droit favori du clergé, fut assujettie, pour obtenir de la validité, à la confirmation de l'ordinaire. Le roi s'était réservé le pouvoir de recommander aux presbytères les membres qu'ils devaient élire pour composer cette assemblée, et tout y parut conduit avec peu de choix et de liberté.

(523) En vertu aussi de sa prérogative, à laquelle il donna beaucoup d'étendue dans cette conjoncture, il érigea une cour de haute commission, à l'exemple de celle qui se trouvait établie en Angleterre. Les évêques, et quelques membres du clergé qui avaient été convoqués, reconnurent volontiers cette cour. Elle se mit immédiatement en activité, comme si ses droits eussent été fondés sur le plein consentement de toute la législature. Mais Jacques avait réservé le dernier coup pour le temps auquel il rendrait lui-même une visite à l'Écosse. Il fit proposer au parlement, qui fut alors convoqué, de statuer « que tout ce que sa majesté déterminerait sur le gouvernement extérieur de l'église, avec le consentement des archevêques, des évêques, et d'un nombre convenable de ministres eût force de loi. » On ne déterminait point quel était ce nombre convenable, et la nomination devait être abandonnée au roi: de sorte que, si cet acte eût passé, son autorité ecclésiastique se trouvait établie dans toute son étendue. Quelques ministres protestèrent. Ils appréhendaient, suivant leur langage, qu'au moyen de cette nouvelle autorité, la pureté de leur église ne fût souillée par la liturgie et tous les rites de celle d'Angleterre. Jacques, redoutant le bruit et l'opposition, laissa tomber l'acte qui avait déjà passé devant les lords, et se contenta de déclarer que la prérogative inaliénable de la couronne renfermait plus de pouvoir que ce bill n'en reconnaissait. Quelque temps après, il tint à Saint-Andrews, avec les évêques et trente-six des principaux membres du clergé, une conférence dans laquelle il déclara la résolution où il était de faire valoir sa prérogative, et d'établir, par sa propre autorité, le petit nombre de cérémonies qu'il leur avait recommandées. Ils le supplièrent de convoquer une assemblée générale : l'assemblée fut en conséquence convoquée pour le 25 de novembre.

Cependant cette assemblée, qui ne se tint qu'après le départ du roi, éluda toutes ses intentions, et ce ne fut que l'année suivante qu'il parvint à réunir les suffrages pour l'acceptation de ses cérémonies. Dans toute la suite de cette affaire, au parlement comme dans toutes les assemblées générales, la nation ne (524) put déguiser son extrême répugnance pour les innovations. L'importunité et l'autorité

du roi arrachèrent seules une apparence de consentement démentie par les sentiments intérieurs de tous les ordres. Le petit nombre même de ceux qui n'étaient pas dominés par les préjugés de religion, crut l'honneur de la nation sacrifié par une servile imitation des méthodes de culte établies en Angleterre; et toutes les personnes prudentes s'accordèrent à condamner les mesures du roi, qui, par un zèle à contretemps pour de frivoles cérémonies, avait laissé voir, quoique d'une manière opposée, une égale petitesse d'esprit avec ceux qu'il avait traités d'un air et d'un ton si méprisants. On jugea que, si ces dangereuses humeurs eussent été moins irritées par l'opposition, et qu'on leur eût laissé le temps de s'évaporer paisiblement, elles se seraient renfermées dans les bornes de la loi et de l'autorité civile. Comme toutes les religions fanatiques circonscrivent naturellement dans un cercle fort étroit le nombre et les richesses des ecclésiastiques, le premier feu n'est pas plus tôt éteint, que, perdant tout leur crédit sur le peuple, elles le laissent sous l'influence naturelle et bienfaisante de leurs obligations légales et morales.

Dans le même temps que Jacques faisait une guerre si violente aux principes religieux de ses sujets d'Écosse, il combattait la bigoterie de ceux d'Angleterre. Durant ses courses dans le royaume, il avait remarqué que de jour en jour une observation judaïque du dimanche gagnait du terrain, surtout par l'influence des puritains; et que, sous prétexte de religion, le peuple, contre l'ancien usage, était privé de diverses sortes de jeux et d'exercices, qui ne servaient pas moins à la santé qu'à l'amusement. Les fêtes qui, de tout temps et dans toutes les nations, sont consacrées en partie au culte divin, en partie aux récréations de la société, n'étaient employées ici qu'aux offices de religion, et servaient à nourrir ces sombres contemplations auxquelles le peuple anglais était malheureusement porté par penchant. Le roi crut qu'il serait facile d'infuser un peu de gaîté dans ce ténébreux esprit de dévotion. Il fit publier une ordonnance qui autorisait et encourageait, après le service divin, toutes sortes de jeux et d'exercices permis; et il (525) s'efforça de donner la sanction de son autorité à une coutume que ses sujets regardaient comme le comble de la profanation et de l'impiété [382].

---

382 Franklyn p. 31. Ce qui montre combien les Anglais, et surtout les puritains, étaient devenus rigides sur cet article, est ce qui arriva lorsqu'un bill, tendant à faire observer plus strictement le dimanche, qu'on affectait d'appeler le sabbat, fut introduit dans la chambre des communes, la dix-huitiéme année du règne de Jacques. Un nomme Shepherd combattit ce bill, traita de puri-

(526)

Jacques 1er

Chapitre L

Expédition de sir Walter Raleigh. - Son exécution. - Révolte en Bohême. - Perte du Palatinat. - Négociations avec l'Espagne. - Assemblée du parlement. - Factions. - Chute de Bacon. - Rupture entre le roi et les communes. - Protestation des communes.

Retour à la table des matières

Lorsque sir Walter Raleigh fut conduit à la tour, son naturel hautain et violent l'avait rendu l'homme d'Angleterre le plus odieux au peuple, et cette haine publique avait eu beaucoup de part à sa condamnation. Mais treize ans de prison avaient bien changé en sa faveur les sentiments de la nation. On avait eu le temps de réfléchir à la rigueur, pour ne pas dire à l'injustice de la sentence qui l'avait condamné. On fut touché de voir cet esprit actif, entreprenant, languissant entre les murs d'une prison. On fut frappé de cette étendue de génie d'un homme qui, élevé au milieu des exercices de mer et de guerre, avait surpassé dans les travaux littéraires ceux mêmes que leur profession attachait à des études paisibles et sé-

taine la dénomination de sabbat, justifia la danse par l'exemple de David, et paraît même avoir justifié les jeux en usage ce jour-là. Cette profanation le fit expulser de la chambre, à la demande de M. Pym. La chambre des lords s'opposa a cet esprit puritanique des communes jusqu'à proposer de changer la dénomination de sabbat en celle de *jour du Seigneur*. Journ. 15, 16 févr. 1620; 28 mai 1621. La chambre dit dans la sentence de Shepherd que son offense était grande, exorbitante, sans égale.

dentaires. On admira cette grandeur et cette fermeté d'âme qui avaient pu l'engager, à son âge et dans sa situation, composer un aussi grand ouvrage que son Histoire du Monde. Pour augmenter ces favorables dispositions sur lesquelles il fondait l'espoir de recouvrer sa liberté, il répandit le bruit qu'il avait découvert dans la Guiane une mine d'or capable, suivant lui, non seulement d'enrichir tous ceux qui voudraient aller l'exploiter, mais de produire aussi d'immenses trésors à la nation. Le roi donna peu de confiance à ces flatteuses promesses, autant parce qu'il ne put se persuader qu'il existât dans la nature une mine si riche, que parce qu'il regardait Raleigh comme un homme désespéré, à qui son imagination faisait chercher toutes sortes de moyens pour se procurer sa liberté, et rétablir sa fortune et son crédit. Cependant sa punition lui paraissant avoir été assez longue, il lui fit ouvrir les portes de la tour; et lorsqu'à force de vanter sa mine d'or, Raleigh eut fait entrer quantité de personnes dans ses vues, le roi lui permit de tenter cette aventure, et lui donna même, à la prière des associés, l'autorité sur (537) ceux qui voudraient le suivre. Mais quoique fortement sollicité, il refusa de lui accorder le pardon, qui semblait une suite naturelle du pouvoir et du commandement, qu'il lui confiait. Jacques déclara qu'il lui restait encore quelque défiance des desseins de Raleigh et le sien, ajouta-t-il, était de le tenir en bride en laissant subsister son ancienne sentence.

Raleigh ignorait moins que personne combien le roi était éloigné de tout projet d'invasion sur les établissements espagnols. Aussi avait-il commencé par assurer que l'Espagne n'avait aucune colonie dans toute la partie de la côte où sa mine était située. Lorsque Gondemar, ambassadeur de cette nation, alarmé de ses préparatifs, porta ses plaintes au roi, Raleigh protesta de l'innocence de ses intentions, et Jacques assura Gondemar qu'un de ses sujets n'oserait commettre aucune hostilité, ou qu'il paierait de sa tête cette audacieuse entreprise. Mais le ministre espagnol, concluant avec raison que douze vaisseaux armés ne partaient pas sans quelque dessein pernicieux à sa nation, se hâta d'en informer la cour de Madrid, qui dépêcha aussitôt des ordres, surtout à la côte de Guiane, pour y faire armer et fortifier ses établissements.

Lorsque le courage et l'avarice des Espagnols et des Portugais eurent découvert tant de nouveaux mondes, ces deux nations, résolues de se montrer supérieures, non seulement par les arts et par les armes, mais encore par la justice de la querelle, aux barbares idolâtres dont elles venaient envahir les possessions,

s'étaient adressées au pape Alexandre VI, qui occupait alors le siège de Rome et ce pontife avait accordé généreusement la moitié occidentale du globe aux Espagnols, et la moitié orientale aux Portugais. Les protestants, plus scrupuleux, qui ne reconnaissaient pas l'autorité du pontife romain, fondèrent leur titre sur le droit de première découverte ; et, si quelque pirate ou quelque aventurier de leur nation avait seulement planté un bâton ou dressé une pierre sur le rivage en mémoire de sa prise de possession, ils en concluaient que tout le continent devait leur appartenir, et s'attribuaient le droit de chasser ou d'exterminer, comme usurpateurs, les anciens possesseurs et les habitants. C'était de cette manière que sir (528) Walter Raleigh avait acquis à la couronne d'Angleterre, environ vingt-trois ans auparavant, un droit au continent de la Guiane, région qui égalait en grandeur la moitié de l'Europe; et, quoiqu'il eût quitté cette côte immédiatement après, il n'en prétendait pas moins que le titre anglais demeurait incontestable. Malheureusement il était arrivé que les Espagnols, ignorant, ou ne reconnaissant point cette prétention, avaient pris possession dans le même temps d'une partie de la Guiane, avaient formé un établissement à la rivière d'Orénoque, avaient bâti une petite ville, nommée Saint-Thomas, et exploitaient dans le pays quelques mines de peu de valeur.

Ce fut vers cette place que Raleigh prit directement sa course; et, s'arrêtant à l'embouchure de la rivière avec cinq de ses plus gros vaisseaux, il envoya le reste à Saint-Thomas, sous le commandement de son fils et du capitaine Keymis [383], qui lui était dévoué. Les Espagnols, qui s'étaient attendus à leur arrivée, firent feu sur eux lors de leur débarquement; furent repoussés et poursuivis jusque dans leurs murs. Alors le jeune Raleigh, pour encourager ses gens, leur cria « que cette place était la vraie mine, et qu'il fallait être fou pour en chercher d'autre. Mais en s'avançant sur les Espagnols, il reçut un coup de feu dont il mourut sur-le-champ. Keymis et les autres ne furent point effrayés de cette perte. Ils poussèrent leur attaque, et se rendirent maîtres de la ville, qu'ils réduisirent ensuite en cendre : ils n'y trouvèrent rien d'une valeur considérable.

Raleigh ne se vantait pas d'avoir vu la mine qu'il avait engagé tant de monde à venir chercher; c'était Keymis, disait-il, qui l'avait découverte autrefois, et qui lui

---

383 On trouve son premier voyage et celui de Keymis dans l'Histoire générale des Voyages, tome 14.

en avait apporté cette masse d'or dont on avait dû se promettre tant de richesses. Cependant Keymis, qui, de son aveu, n'était pas à deux heures de marche de la mine, refusa, sous les plus absurdes prétextes, de faire la recherche nécessaire pour la trouver, et il retourna aussitôt vers Raleigh, avec les tristes nouvelles de la mort de son fils et du mauvais succès de l'entreprise. Mais, sensible au reproche, et craignant que sa conduite ne fût punie, il se (529) retira désespéré dans sa chambre, où il se tua de sa propre main.

Les autres aventuriers conclurent alors qu'ils avaient été trompés par Raleigh ;qu'il n'avait jamais connu de mine telle que celle qu'il leur avait vantée; que son intention avait été de piller Saint-Thomas pour encourager ses compagnons par les dépouilles de cette place, et de continuer de là ses invasions dans les autres colonies espagnoles; qu'il s'était proposé de relever sa fortune par des attentats de cette nature, et qu'il comptait de faire sa paix en Angleterre avec l'argent qu'il aurait acquis ou, si cette ressource lui manquait, qu'il avait dessein de se retirer dans quelque autre pays, où ses richesses lui garantiraient une retraite.

Le peu d'avantage qu'on avait tiré de la dépouille de Saint-Thomas refroidit le courage des compagnons de Raleigh, et les détourna d'entrer dans ses vues, quoique le traité entre les deux nations contînt plusieurs motifs qui les invitaient à cette guerre de pirates contre les Espagnols.

L'Angleterre, en faisant la paix avec l'Espagne, avait suivi l'exemple de Henri I, qui, au traité de Vervins, trouvant de la difficulté à régler ce qui concernait le commerce des Indes, était convenu de passer cet article sous silence. Les Espagnols, qui n'avaient pas cessé de publier des édits sévères pour interdire le commerce des nations européennes avec leurs colonies, interprétèrent ce silence en leur faveur, et le regardèrent comme un acquiescement tacite de l'Angleterre aux lois d'Espagne. Les Anglais, au contraire, prétendirent qu'aucun traité ne les ayant jamais exclus du commerce avec aucune partie des domaines espagnols, il leur était constamment permis d'y exercer leur négoce, aux Indes comme en Europe. Cette incertitude porta quantité d'aventuriers à faire voile d'Angleterre aux Indes espagnoles : ceux qui se laissèrent prendre furent sévèrement punis; mais aussi ceux qui surent s'en garantir commirent de fréquents brigandages. Lorsqu'ils se trouvèrent les plus forts, ils exercèrent un commerce forcé contre les habitants; ils résistèrent aux gouverneurs espagnols, et quelquefois même ils les pillèrent. Les violences de cette nature, qui avaient été poussées très loin des deux parts, furent

ensevelies par (530) convention mutuelle dans un silence absolu, parce qu'il parut trop difficile d'y remédier sur des principes constants.

Mais la différence paraissant fort grande entre une troupe particulière d'aventuriers et une flotte équipée sous commission royale, les compagnons de Raleigh trouvèrent plus de sûreté à retourner promptement en Angleterre, et à le ramener avec eux, pour répondre lui-même de sa conduite. On prétend qu'il employa beaucoup d'artifices, d'abord pour les engager à fondre sur les établissements espagnols, et, sur leur refus, pour se procurer une retraite en France. Mais le succès lui manquant de toutes parts, il fut livré entre les mains du roi, et rigoureusement interrogé au conseil, avec tous les compagnons de son voyage. Ses juges ne trouvèrent pas de difficulté à prononcer que les premiers soupçons, concernant ses intentions secrètes, avaient été bien fondés; qu'il en avait imposé au roi dans l'exposé de ses projets; que, malgré ses instructions, il avait commis des hostilités offensives contre les alliés de sa majesté, et qu'il avait brûlé et détruit méchamment une ville de la domination du roi d'Espagne. L'ordre demandait peut-être qu'il fût jugé suivant le droit coutumier pour cet acte de violence et de piraterie, ou qu'il le fût par la loi martiale, pour avoir violé ses ordres mais c'était un principe établi dans la robe [384], qu'étant déjà condamné pour le crime de haute trahison, il ne pouvait être remis en justice pour un autre crime. Ainsi, pour satisfaire la cour d'Espagne, qui faisait retentir hautement ses plaintes, le roi fit usage du pouvoir qu'il s'était réservé dans cette vue, et signa sur l'ancienne sentence l'ordre de son exécution [385].

---

384 *Voyez* cette matière discutée dans tes lettres de Bacon, publiées par le docteur Birch, p. 181.

385 Quelques traits de cette narration, qui semblent condamner Raleigh sont tirés de la déclaration même du roi, laquelle doit être reconnue d'un grand poids, ou plutôt mérite la plus grande confiance, ayant été publiée par autorité lorsque les faits étaient récents et étant extraits des interrogatoires subis devant le conseil, signée par six conseillers, du nombre desquels était Abbot, archevêque de Canterbury, prélat peu complaisant pour la cour. D'ailleurs, les faits tes plus essentiels sont confirmés, soit par la nature et le fond de la chose, soit par l'apologie et les lettres de Raleigh lui-même. La déclaration du roi se trouve dans le *Harleyan Miscellany*, vol. 3, n.2. 1° Il ne paraît pas probable que les Espagnols, qui n'avaient aucune connaissance de la prétendue mine de Raleigh, eussent bâti sur une cote si vaste une ville à trois milles de cette mine. Toutes les apparences sont contre une telle supposition. Il

est plus naturel de penser que ce fut plutôt le dessein de piller la ville, qui le conduisit sur cette côte, que celui d'y fouiller une mine. 2° Jusque présent on n'y a point trouvé de mine qui réponde à celle qu'il promenait. 3° Il est certain que Raleigh ne trouva point de mine, et qu'il pilla et brûla une ville espagnole : n'est-il donc pas vraisemblable que c'était là ce qu'il avait réellement en vue ? Comment le fond de son coeur peut-il être assez mis au jour pour contre-balancer certains faits? 4° Il avoue dans sa lettre à lord Carew, qu'il savait, mais qu'il déguisa au roi, que les Espagnols avaient un établissement sur cette côte : ce seul fait ne le rend-il pas assez criminel? 5° Sa commission ne l'autorisait qu'à s'établir sur une côte occupée par des habitants sauvages et barbares: n'était-ce pas violer criminellement les ordres que de débarquer sur une cote possédée par les Espagnols? 6° Ses ordres à Keymis, lorsqu'il le fit entrer dans la rivière sont consignés dans sa propre apologie et font connaître qu'il prévoyait, comme une chose inévitable, que les Espagnols lui résisteraient et s'opposeraient à son débarquement : ainsi, dés l'abord, ses intentions étaient celles d'un ennemi. 7° Sans provocation, et même à quelque distance, il chargea Keymis de déloger les Espagnols de leur ville : une entreprise peut-elle mériter mieux le nom d'hostilité? Et, si l'on considère que les Espagnols étaient des alliés, y en a-t-il de plus criminelle? Quand il serait vrai que les Espagnols firent feu sur lui, lors du débarquement, n'était-il pas l'agresseur ? On a dit qu'il leur avait tué trois ou quatre cents hommes : est-ce une affaire si légére? 8° Dans sa lettre au roi et dans son apologie, il fonde sa défense sur des hostilités précédentes que les Espagnols avaient exercées contre d'autres Anglais : elles sont expliquées par l'ambiguïté du traité de paix; et, ce qui est bien plus clair, c'est qu'en supposant que ce fût une raison pour le roi de déclarer la guerre à cette nation, Raleigh, sans commission, ou plutôt avec une commission opposée, n'était pas en droit d'attaquer les établissements de l'Espagne. A la vérité, il prétendit que la paix avec l'Espagne n'avait pas été faite pour les Indes; idée absurde: c'était dans les Indes que les Anglais pouvaient faire le plus de mal aux Espagnols et jamais ceux-ci n'auraient consenti à aucune paix, si les hostilités avaient du continuer contre ces colonies. Un secret accord laissait toujours aux Anglais le droit de secourir les Hollandais, même après la conclusion de la paix. S'il leur avait été permis également d'effectuer des invasions sur les établissements espagnols, le traité aurait été une pleine paix pour les Anglais; tandis que les Espagnols auraient toujours été exposés à tous les effets de la guerre. 9° Si la prétention à la propriété de ce pays, comme l'ayant découvert le premier, était juste, malgré l'établissement actuel, pourquoi ne l'avait-il pas exposée et soumise au jugement du roi dans toutes ces circonstances ? 10° Il avoue lui-même que ses forces ne suffisaient pas pour le soutenir contre le pouvoir de l'Espagne sur cette côte ; et cependant il dit qu'elles étaient sufnsantes pour surprendre et piller vingt villes : son dessein n'était donc pas de s'établir, mais de piller; tous ces aveux le trahissent. 11° Pourquoi ne s'arrêta-t-il point et ne fouilla-t-il point sa mine

suivant son premier projet? C'est qu'il craignait de voir tomber sur lui les Espagnols avec des forces supérieures; mais, avant son départ d'Angleterre, il savait qu'il devait se trouver dans ce cas, s'il faisait invasion,dans quelque colonie d'Espagne: son intention n'avait donc jamais été de s'établir, mais de piller. 12° Il avoue qu'il ne connaissait ni la profondeur, ni la richesse de la mine; mais qu'il savait seulement qu'il y en avait une. Aurait-il voulu risquer sa fortune et son crédit sur un si faible fondement ? 13° Les autres aventuriers auraient-ils tout risqué pour le suivre, s'ils avaient eu ces lumières? Une flotte devait-elle être équipée pour une simple tentative? Toute la conduite de cette affaire ne sent-elle pas l'imposture? 14°' Dans ses ordres à Keymis, il dit : Rapportez seulement un panier rempli d'or, pour convaincre le roi que mon projet n'est pas imaginaire. C'est ce qu'il était aisé de tirer des mines d'Espagne; aussi parut-il fort mécontent de ce que Keymis ne l'avait pas entrepris : une telle précaution était une apologie préméditée pour couvrir sa fourberie. 15° On lit, dans la déclaration du roi, que Raleigh, aussitôt qu'il fut en mer, ne parla plus de sa mine que d'un ton fort incertain, et dit qu'il suffirait de rap porter un panier plein d'or. La circonstance précédente fait voir que cette accusation du roi n'était pas sans fondement. 16° La déclaration royale contient d'autres circonstances d'un grand poids notamment que Raleigh en passant à Plymouth, ne prit point de pionniers avec lui, quoiqu'il eût toujours dit que c'était son intention; qu'il ne s'était pas pourvu d'instruments pour fouiller une mine mais qu'il était bien pourvu de munitions de guerre ; que son fils, en attaquant les Espagnols, employa les termes qu'on a rapportés dans le texte ; que la mine était mobile et changeait de place à sa volonté; sans parler de plusieurs autres faits publics, qui le présentent comme également criminel envers ses associés et sa patrie. 17° La relation de son premier voyage en Guyane prouve qu'il était capable, ou de la plus folle crédulité ou de la plus impudente imposture. Rien n'est si ridicule que ce qu'il raconte d'un chimérique empire des Incas au milieu de cette contrée; de la riche ville d'el Durado ou Manoa, longue de deux jours de marche, et resplendissante d'or et de pierreries; des vieilles prophéties péruviennes en faveur des Anglais qui avaient été dit-il, expressément nommés comme les libérateurs du pays, longtemps avant qu'aucun Européen y eût pénètré; des Amazones, et d'une républiquede femmes; enfin, des vastes et incroyables richessesqu'il vit dans ce continent, où personne n'a encore trouvé de trésors. Tout ce récit prouve assez qu'il manquait de jugement ou de probité, ou peut-être de l'un et de l'autre. Observons ici que jamais on n'a porté d'un caractère d'homme des jugements si extrêmes que de celui de Raleigh, et cela par l'effet de deux passions opposées, l'envie et la pitié. Dans la première partie de sa vie où vivant et agissant dans le monde il était probablement mieux connu, il avait eté l'objet de l'horreur et de l'exécration de tous les Anglais ; dans la dernière partie, pendant qu'il était prisonnier, il devint, avec beaucoup moins de raison l'objet d'une affection et d'une admiration extraordinaires.

(531) Raleigh, voyant son sort inévitable, recueillit tout son courage, et, quoiqu'il eût précédemment employé quelques petits (532) artifices, tels que de feindre de la folie, et diverses maladies, pour qu'on différât les interrogatoires, et qu'il pût se procurer (533) les moyens de fuir, il prit le parti de montrer enfin du coura-

---

A l'égard du pardon qui lui fut refusé, du maintien de sa première sentence dans toute sa force, et de son départ sous ces expresses conditions, ces trois circonstances peuvent être appuyées sur les autorités suivantes 1° La parole du roi et cette de six conseillers privés, qui les donnent pour des faits réels ; 2° la nature de la chose; car, si ses intentions n'eussent pas été suspectes, on n'aurait jamais refusé le pardon à un homme investi d'un commandement; 3° les termes de sa commission même, où il est simplement nommé *sir Walter Raleigh*, et non *féal et bien-aimé*, suivant le style constamment usité dans ces occasions; 4° dans toutes les lettres qu'il écrivit en Angleterre à sir Ralph Winwood et sa femme, il se regarde toujours comme un homme qui n'a pas reçu son pardon, et qui, est sous le poids d'une sentence. Il paraît même qu'immédiatement après avoir vu échouer son entreprise, le désespoir s'empara de lui et qu'il s'attendait au sort qu'il éprouva.

On a prétendu que le roi avait donné avis aux Espagnols des projets de Raleigh; comme s'il eût eu besoin d'user de ruse pour perdre un homme dont la vie avait été pendant quatorze ans et était encore en son pouvoir. Le fait public de l'armement de Raleigh suffisait pour avertir les Espagnols de se tenir sur leurs gardes. Le roi n'avait aucune raison de leur cacher le projet d'un établissement que Raleigh lui représentait comme inoffensif, et qu'il croyait tel.

Le principal tort du roi me parait être d'avoir montré trop de négligence, en laissant partir Raleigh sans connaître mieux ses intentions : il répond pour sa défense qu'on avait demandé des sûretés pour la bonne conduite de Raleigh et de tous ses associés et qu'ils s'étaient engagés tous les uns pour les autres, ruse dont on ne s'aperçut qu'après leur départ, et qui augmenta les soupçons.

Peut-être le roi aurait-il dû pardonner à Raleigh son ancienne trahison, et lui faire un autre procès à raison de ses nouvelles offenses. Sa punition aurait été non seulement juste, mais conduite avec justice, et n'aurait donné lieu a aucun reproche; mais la nation était alors dans l'opinion ridicule, comme Raleigh le suppose ouvertement dans son apologie, que le traité permettait de faire la guerre aux Espagnols dans les Indes, quoique la paix fût conclue en Europe; et pendant que celle opinion subsistait, aucun jury n'aurait voulu trouver Raleigh coupable : de sorte que, si le roi ne l'eut fait punir, en vertu de l'ancienne sentence, les Espagnols auraient eu un juste sujet de se plaindre, et cela eût été suffisant pour causer une guerre, ou du moins pour détruire toute bonne intelligence entre les deux nations.

Ce détail a paru nécessaire pour éclairer l'affaire de Raleigh, qui, quoique fort simple, a souffert des altérations dont il n'y a pas d'exemple peut-être dans toute l'histoire d'Angleterre.

ge et de la fermeté; et, portant le doigt sur le tranchant de la hache qui devait lui abattre la tête *Le remède est aigu*, dit-il, *mais certain pour tous les maux* [386]. Le discours qu'il adressa au peuple fut calme et éloquent : il essaya de se justifier, et de charger ses ennemis de la haine publique, en protestant de la vérité de plusieurs faits, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils peuvent passer pour très douteux [387]. Il mit la tête sur le billot avec la plus grande indifférence, et reçut le coup fatal. Il déploya en mourant cette même grandeur mal réglée qu'on avait remarquée pendant toute sa vie dans ses sentiments et dans sa conduite.

De tous les événements du règne de Jacques, aucun ne produisit plus de mécontentement que le supplice de sir Walter Raleigh. Exécuter une sentence si rigoureuse dans l'origine, si longtemps suspendue, et comme tacitement annulée par une commission qui renfermait une nouvelle marque de confiance, passa pour un acte de cruauté et d'injustice. Sacrifier à l'ennemi secret de l'Angleterre la vie du seul homme de la nation qui eût alors une réputation distinguée de valeur et d'expérience militaire, parut une bassesse autant qu'une imprudence; et, l'étroite liaison que le roi formait alors avec l'Espagne, n'étant approuvée de personne, rendit cette condescendance encore plus odieuse au peuple.

Jacques s'était rempli d'une idée qui lui était particulière, et qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait adoptée : c'est que toute alliance au-dessous de celle d'un grand roi était indigne d'un héritier présomptif de l'Angleterre. Jamais il ne voulut écouter d'autres propositions de mariage pour son fils qu'avec une fille (534) de France ou d'Espagne. Cet orgueil, qui renfermait au fond de la petitesse, comme s'il avait eu de l'honneur à se promettre de quelque alliance, était si connu des étrangers, que l'Espagne avait fondé là-dessus l'espérance de gouverner, dans les plus importantes affaires, un monarque d'une prudence et d'une politique si bornées. Pendant la vie du prince de Galles, le roi d'Espagne avait témoigné quelque dessein de donner à ce prince sa fille aînée, dont il disposa dans la suite en faveur de Louis XIII. Les Espagnols avaient alors en vue d'engager Jacques à la neutralité, par rapport à la succession de Clèves, qui était disputée entre la ligne catholique et la protestante. Mais Jacques ne s'était pas laissé prendre à cette amorce et,

---

386 Franklyn p. 32.

387 Il affirma, de la manière la plus solennelle, qu'il n'avait pas du tout contribué à la mort d'Essex ; mais la dernière lettre qu'on trouve dans le recueil de Murden contient la plus forte preuve du contraire.

conséquemment à son alliance avec Henri IV et les Hollandais, il avait fait marcher, sous la conduite de sir Édouard Cecil, 4,000 hommes, qui, joints aux troupes de ces deux puissances, mirent le marquis de Brandebourg et le palatin de Neubourg en possession de ce duché.

L'ambassadeur d'Espagne en Angleterre était alors Gondemar, personnage d'autant plus artificieux dans ses flatteries, qu'elles portaient l'apparence de la franchise et de la bonne foi d'autant plus dangereux dans sa politique, qu'elle était déguisée sous le masque de la gaîté et de la plaisanterie. Il offrit la seconde fille d'Espagne au prince Charles; et, pour rendre la tentation plus irrésistible au nécessiteux monarque, il donna l'espérance d'une immense fortune avec la princesse. La cour d'Espagne, quoique déterminée à ne pas contracter d'alliance avec un hérétique, entra dans une négociation, qu'elle eut l'art de prolonger, en redoublant à chaque difficulté les espérances de Jacques. Les événements qui se passaient alors en Allemagne, événements d'une si haute importance pour la grandeur de la maison d'Autriche, devenaient de jour en jour un nouveau motif pour cette duplicité de conduite.

Dans cette grande révolution de caractères et d'usages, qui arriva pendant le seizième et le dix-septième siècle, les seules nations qui eurent le glorieux, quoique souvent le triste avantage de faire un effort pour leurs privilèges expirants, furent celles qui se trouvèrent animées, avec les principes de liberté (535) civile, de quelque zèle pour les partis et les dogmes de religion. Outre la force irrésistible des armées mercenaires, les princes européens avaient cet avantage, qu'ils étaient descendus d'anciennes maisons royales ; qu'ils conservaient les mêmes noms à leur magistrature, la même apparence au gouvernement civil, et que, se retranchant en quelque sorte dans toutes les formes de l'administration légale, ils se voyaient en état d'imposer insensiblement le joug à leurs sujets sans défiance. Les nations germaniques mêmes, qui avaient autrefois brisé les chaînes de Rome, et rendu la liberté à l'espèce humaine, perdirent alors leur propre liberté, et virent avec douleur l'autorité absolue de leurs princes solidement établie. Dans leur situation, il n'y avait qu'un pieux fanatisme, sans respect pour toutes les considérations de la prudence humaine, qui pût leur laisser l'espérance de maintenir quelque temps encore ces privilèges que leurs ancêtres leur avaient transmis pendant une si longue suite de siècles.

Comme la maison d'Autriche, dans la vaste étendue de ses domaines, avait toujours pris la religion pour prétexte de ses usurpations, elle trouva une résistance qui partait du même principe : la religion catholique s'était rangée, comme il arrive toujours, du côté de la monarchie; la protestante, sous la bannière de la liberté. Les états de Bohême, ayant pris les armes contre l'empereur Matthias, persévérèrent dans leur révolte contre Ferdinand, son successeur, réclamèrent l'observation des édits portés en faveur de la religion nouvelle, et le rétablissement de leurs anciennes lois et de leur constitution. Les principautés voisines, telles que la Silésie, la Moravie, la Lusace, l'Autriche, la Hongrie même, prirent part à la querelle, et l'esprit de discorde et de guerre civile s'était universellement répandu dans ces provinces peuplées et belliqueuses.

Ferdinand II, plus ferme et plus habile, sans être plus doux et plus modéré que ne le sont ordinairement les princes autrichiens, arma fortement pour le rétablissement de son autorité, et joignit à l'assistance de ses sujets de l'ancienne religion celle d'une puissante confédération des états voisins, qu'il sut engager dans ses intérêts. Tous les princes catholiques de l'empire (536) avaient embrassé sa défense; il s'était attaché jusqu'à l'électeur de Saxe, le plus considérable des électeurs protestants. La Pologne s'était déclarée en sa faveur et par-dessus tout, le roi d'Espagne, jugeant ses intérêts essentiellement liés avec ceux de la seconde branche de sa maison, prépara de grands secours en Italie et dans les Pays-Bas, et s'empressa d'ouvrir ses trésors pour le soutien de Ferdinand et de la religion catholique.

Les états de Bohême, alarmés de ces redoutables préparatifs, commencèrent aussi à solliciter une assistance étrangère; et, ne se bornant pas à celle qu'ils obtinrent de l'union évangélique en Allemagne, ils cherchèrent à se lier avec les plus grands princes. Ils jetèrent les yeux sur Frédéric, électeur palatin. Outre ses propres forces qui n'étaient pas à mépriser, Frédéric étant gendre du roi d'Angleterre, et neveu du prince Maurice dont l'autorité était devenue presque absolue dans les Provinces-Unies, ils espérèrent que ces deux princes, pressés par les liens du sang et d'une religion commune, s'intéresseraient à ses affaires, et n'épargneraient rien pour contribuer à sa grandeur. Dans cette idée, ils lui offrirent leur couronne, qu'ils considéraient comme élective et le jeune Palatin poussé par l'ambition, sans consulter Jacques ni Maurice, dont il prévoyait la résistance, accepta aussitôt leurs

offres, et se rendit en Bohême avec toutes ses forces pour protéger ses nouveaux sujets.

La nouvelle de ces événements ne fut pas plus tôt parvenue en Angleterre que tout le royaume brûla de se voir engagé dans la querelle. A peine dans des siècles antérieurs les peuples de l'Europe avaient-ils marqué plus d'ardeur pour aller délivrer la Terre Sainte de la tyrannie des infidèles. La nation était encore sincèrement attachée au sang de ses rois, et regardait la liaison de l'Angleterre avec le Palatin, qui avait épousé une fille de Jacques, comme un nœud des plus étroits. Elle ne put apprendre que des catholiques faisaient la guerre à des protestants, et les persécutaient, sans croire ses intérêts compromis, et la neutralité dans la cause de Dieu lui parut une basse désertion. Pour une telle cause, les Anglais auraient marché avec joie à l'extrémité de l'Europe, se seraient plongés dans le chaos des affaires germaniques, et n'auraient pas balancé à prodiguer leur sang (537) et leurs trésors pour soutenir une querelle contre toute la maison d'Autriche, dans les conjonctures et dans les lieux mêmes où sa puissance était le mieux établie, et paraissait presque irrésistible.

Mais Jacques, outre que son caractère était trop timide pour ces grandes entreprises, était encore retenu par un motif très puissant sur lui : il ne pouvait consentir à favoriser une révolte des sujets contre leur souverain. Au premier avis qu'il en reçut, il refusa le titre de roi de Bohème à son gendre ; il défendit qu'on priât pour lui, sous ce nom, dans les temples et, quoiqu'il n'eût point examiné, comme il l'avouait lui-même, les prétentions, les privilèges et la constitution des états rebelles, il avait une si haute idée des droits du trône, qu'il jugeait que des sujets avaient toujours tort lorsqu'ils s'opposaient à quiconque avait acquis ou pris le majestueux titre de roi. Ainsi dans les mesures mêmes fondées sur une vraie politique, Jacques mêlait tant de petites préventions, qu'en l'exposant au double reproche de faiblesse et d'erreur elles lui faisaient perdre de son autorité.

Cependant, les affaires se précipitaient vers une crise. Ferdinand leva de puissantes forces, sous le commandement du duc de Bavière et du comte de Bucquoy, et marcha contre l'ennemi en Bohême. Dans les Pays-Bas, Spinola rassembla trente mille hommes de vieilles troupes. Lorsque Edmonds, résident d'Angleterre à Bruxelles, fit des représentations à l'archiduc Albert, on lui répondit que les ordres pour cet armement étaient venus à Spinola de Madrid et qu'il savait seul le secret de la cour d'Espagne. De son côté, Spinola dit au même ministre que ses ordres

étaient encore sous le cachet de la cour, qu'il ne devait les ouvrir qu'à Coblentz, et que si Edmonds voulait l'accompagner jusqu'à cette ville, il lui donnerait alors la satisfaction qu'il désirait [388]. Il était plus aisé de pénétrer ses intentions que d'en prévenir l'effet. On apprit presque à la fois en Angleterre que Frédéric, ayant été défait dans la grande et décisive bataille de Prague, s'était retiré en Hollande avec sa (538) famille; que Spinola était tombé sur le Palatinat, et que n'y trouvant point d'autre résistance que celle de quelques princes de l'union, et d'un régiment anglais de 2,400 hommes, commandé par le brave sir Horace Vere [389], il s'était bientôt saisi de la plus grande partie de cette principauté.

Les murmures et les plaintes se firent entendre sans ménagement contre la neutralité et l'inaction de Jacques. Le bonheur et la tranquillité dont les Anglais jouissaient dans leur île perdaient pour eux tout leur prix lorsqu'ils songeaient à l'oppression et à la détresse de leurs frères protestants en Allemagne. Ils ne considéraient pas que leur intervention dans les guerres du continent, quoique conforme au zèle de religion, ne pouvait être justifiée alors par aucune bonne maxime de politique; qu'à quelque excès que la grandeur autrichienne fût montée, le péril était encore trop éloigné pour causer de justes alarmes à l'Angleterre ; que tant de nations puissantes et guerrières dont l'Allemagne était composée feraient encore une forte résistance avant que de se soumettre au joug ; que la France, engagée alors par des vues de religion mal conçues dans cette double alliance avec la maison d'Autriche, se réveillerait nécessairement bientôt de sa léthargie, et s'opposerait aux progrès d'une odieuse rivale; qu'en supposant une continuation de conquêtes, l'intérêt même des deux branches de cette ambitieuse famille y mettrait un frein par les jalousies et les oppositions mutuelles qu'il produirait ; qu'une guerre de terre entretenue à cette distance épuiserait, sans aucune espérance de succès, le sang et les trésors de la nation anglaise; qu'une guerre maritime, à la vérité, pouvait être plus sûre et plus heureuse contre l'Espagne, mais qu'elle n'affaiblirait point l'ennemi dans des parties assez vitales pour arrêter ses succès en Allemagne, et lui faire abandonner ses acquisitions; enfin, que la perspective de recouvrer le Palatinat étant tout à fait perdue, tout se réduisait à cette simple question, lequel était préférable de la paix et du commerce avec l'Espagne, ou de l'espoir incertain du pillage et des conquêtes dans les Indes question qui, dès le commencement du

388 Franklyn, p. 44. Rushworth, vol. 1, p. 14.
389 Franklyn, p.42,43.

règne de Jacques, (539) avait été décidée, et peut-être avec raison, en faveur du premier de ces avantages.

Jacques aurait pu justifier par des arguments si plausibles ses résolutions pacifiques mais, quoiqu'ils fussent les principaux, il ne paraît pas qu'ils aient été les seuls motifs de sa conduite. Il s'était rempli de l'idée que sa justice et sa modération ayant brillé avec tant d'éclat dans toutes les transactions de son règne, la maison d'Autriche entière, quoique sans crainte du côté de l'Angleterre, consentirait volontiers, par simple respect pour sa vertu, à recevoir un arbitre tel que lui. Il se flattait qu'après avoir formé une liaison intime avec l'Espagne par le mariage de son fils, la restitution du Palatinat pourrait être obtenue par le seul motif de l'amitié et de l'attachement personnel. Il échappait à ses réflexions que plus cette vertu oisive était relevée, plus elle l'exposait au ridicule. Il ne voyait pas que le mariage même avait des difficultés, que toute l'habileté qu'il s'attribuait dans les négociations ne surmonteraient pas aisément, et qu'en bonne politique il devait attendre encore moins d'une telle alliance des avantages si extraordinaires. Son éloignement pour la guerre, augmenté par l'âge, l'attachait encore plus à ses erreurs, et lui fit prendre le parti d'employer, pour la restauration de son gendre, les remontrances et les supplications, les ambassades et les arguments, plutôt que l'effusion du sang et la violence. D'un autre côté, le même défaut de courage, qui lui faisait redouter les nations étrangères, lui faisait appréhender aussi de choquer les préventions de ses propres sujets, et ne lui permettait pas d'avouer ouvertement la marche qu'il avait résolu de suivre; ou peut-être espérait-il de faire tourner ces préventions à son avantage, et de s'en servir pour engager son peuple à lui accorder les subsides que leur excessive économie avait rendus jusqu'alors si modiques.

Il tenta d'abord l'expédient de la *bénévolence*, ou du don gratuit de la part des particuliers sous prétexte que les circonstances pressantes ne lui laissaient pas le temps de prendre aucune autre voie. Mais la jalousie de liberté se réveilla, et toute la nation regarda ces *bienveillances* prétendues comme des extorsions réelles, contraires aux lois, et pernicieuses à la liberté (540) publique, quoique autorisées par des exemples antérieurs. On jugea qu'un parlement était la seule ressource

dont on pût espérer d'abondants secours, et l'on expédia les ordres pour la convocation de ce grand conseil national [390].

---

390 Ce parlement est remarquable comme étant l'époque de la formation réguliére des partis *de la cour et de la patrie*, quoique sans avoir porté d'abord ces deux noms; partis qu'on a vus se perpétuer depuis, et dont on peut dire que, s'ils menacent souvent le gouvernement de sa dissolution totale, ils sont la cause réelle de sa vie et de sa vigueur constantes. L'ancienne constitution féodale, dont les Anglais, comme les autres nations de l'Europe, avaient participé, renfermait un mélange non d'autorité et de liberté, tel que l'Angleterre en a joui dans la suite, et tel qu'il subsiste actuellement avec uniformité, mais d'autorité et d'anarchie qui s'entre-choquaient sans cesse, et qui l'emportaient alternativement, suivant que les circonstances étaient plus ou moins favorables à l'une ou à l'autre. Un parlement de barbares, convoqués de leurs champs et de leurs forêts, privés de l'instruction que donnent l'étude, la conversation et les voyages, ignorant leurs lois et leur histoire, mal instruits de la situation des étrangers; un paiement formé précairement par le roi, et dissous a son gré, qui siégeait peu de jours, dont les débats ne roulaient que sur un petit nombre de points préparés d'avance, et dont les membres étaient impatients de retourner dans leurs terres, unique thèâtre de leur grandeur, ou à leur chasse, qui faisait leur amusement favori, un tel parlement était peu propre à traiter toutes les questions du gouvernement, et à partager régulièrement l'administration mégate. Le nom et l'autorité du roi seul paraissaient dans le cours ordinaire de l'administration. Dans les cas extraordinaires, il en prenait seul, à meilleur titre encore, toute la direction. Les lois imparfaites, informes, laissaient sur chaque point des affaires une grande latitude d'interprétation et, lorsqu'on générât les fins que se proposait le monarque se trouvaient convenir à ses sujets, on marquait peu de scrupule ou de défiance sur la régularité des moyens. Pendant le règne d'un prince habile, heureux, populaire, aucun membre de l'une ou l'autre des deux chambres, bien moins de la chambre basse, n'aurait osé se déclarer pour un parti contraire à la cour, parce qu'en peu de jours la dissolution du parlement l'aurait laissé sans protection exposé à la vengeance de son souverain, c'est-à-dire, à ces fières prérogatives qu'il était si facile de créer alors pour châtier un sujet qui avait déplu. Au contraire sous un régne faible et désagréable au peuple, le torrent était si fort contre le monarque, que personne n'osait s'engager dans le parti de la cour; ou si le prince était capable de mettre dans ses intérêts quelques barons puissants, la question se décidait par les armes sur le champ de bataille et non par des débats ou des arguments dans un sénat ou une assemblée. Au fond dans ces anciens temps, le seul frein qui retenait le prince dans une forme légale d'administration, était que l'épée, par la nature des tenures féodales, demeurait toujours entre les mains de ses sujets; et cet usage, aussi dangereux qu'irrégulier, avait bien plus de force que les bornes régulières et méthodiques des lois et de la constitution. Comme la nation

ne pouvait être contrainte; il fallait que toutes les mesures publiques de quelque importance, surtout celle de lever de nouvelles taxes, parussent adoptées du consentement et par une approbation unanimes.

Les princes de la maison de Tudor, en partie par la vigueur de leur administration, en partie par un concours favorable de circonstances, avaient pu établir un système de gouvernement plus régulier; mais ils avaient poussé la constitution si prés du despotisme que l'autorité du parlement en avait beaucoup souffert. Ce sénat était devenu à un assez haut degré l'organe des volontés et du bon plaisir du roi. L'opposition aurait passé pour une espèce de révolte et la religion même, article où il était si dangereux d'innover, avait admis, dans le cours de peu d'années, quatre différentes altérations, de la seule autorité du souverain. Alors le parlement n'était pas la route des honneurs et de l'avancement. Le talent de l'intrigue et de l'éloquence populaire n'était ni cultivé, ni connu; et quoique le parlement conservât encore son autorité, qui consistait dans le privilège de faire des lois et d'accorder au prince les deniers publics, ce pouvoir ne donnait pas aux membres beaucoup plus de considération et de poids aux yeux du prince ou de la nation. Le roi était accoutumé à s'arroger de lui-même les pouvoirs nécessaires pour conduire le vaisseau du gouvernement. Ses propres revenus suffisaient à sa dépense ordinaire; et dans les conjonctures extraordinaires il n'avait pas besoin de solliciter les suffrages du parlement, soit pour faire des lois ou lever des taxes, objets devenus alors l'un et l'autre nécessaires pour l'intérêt public et le salut de l'état.

La sûreté des particuliers, si essentielle à la liberté des assemblées populaires, était absolument inconnue dans ce siècle; et comme les princes les plus despotiques (rarement même tes tyrans orientaux) ne régnent point sans le concours de quelque assemblée dont ils prennent les conseils, et dont ils emploient l'autorité, il semble qu'il ne manquait guère alors qu'une force mercenaire pour mettre l'Angleterre sur le pied d'une simple monarchie. La milice, quoique plus favorable à l'autorité du trône que les institutions féodales, était fort inférieure, pour remplir cette vue, aux troupes disciplinées : elle ne conserva point la liberté du peuple mais du moins lui conserva-t-elle le pouvoir de la recouvrer, si jamais il en reprenait le goût.

Mais ce goût était alors si faible, qu'Élisabeth, la dernière de cette race despotique et non moins despotique elle-même fut cependant la plus renommée et la plus populaire de toutes tes têtes couronnées qui avaient occupé le trône d'Angleterre. Il était naturel que Jacques prît le gouvernement tel qu'il te trouva, et suivît des mesures auxquelles il savait qu'on avait tant applaudi. D'ailleurs sa pénétration n'allait pas assez loin pour lui faire reconnaître que sa situation, ni son caractère, ne comportaient point une autorité de cette étendue. Un revenu très borné, avec peu d'économie, le rendit dépendant de ses peuples, dans le cours même ordinaire de l'administration. Leurs lumières, qui faisaient des progrés, leur ouvrirent bientôt les yeux sur l'avantage qu'ils avaient obtenu, et ils sentirent l'inestimable prix de la liber-

(541) Dans ce parlement les communes ne montrèrent d'abord que du respect et de la soumission, et elles semblèrent déterminées (542) à tout sacrifier pour le maintien de la bonne intelligence avec leur prince. Elles ne voulurent point qu'on parlât des nouvelles impositions qui avaient fait naître une si vive discussion dans le dernier parlement. S'il s'éleva quelques plaintes sur l'emprisonnement de leurs

---

té civile; et comme le prince avait trop peu de dignité pour imposer du respect, et trop de bonté pour imprimer de la crainte, un nouvel esprit se manifesta chaque jour dans les parlements, et l'on vit naître régulièrement dans la chambre des communes un parti jaloux de la liberté constitutionnelle.

Cependant, malgré ces avantages acquis à la liberté, l'autorité royale avait tant d'étendue, et se trouvait si bien établie, que probablement les patriotes de ce siècle auraient désespéré de lui résister, s'ils n'eussent été soutenus par les motifs de religion, qui inspirent un courage supérieur à tous tes obstacles humains.

La même alliance qui a toujours prévalu entre le pouvoir royal et l'autorité ecclésiastique était alors pleinement établie en Angleterre et pendant que le prince aidait le clergé à supprimer les schismatiques et les novateurs, le clergé en revanche prêchait la doctrine d'une soumission sans réserve au magistrat civil. Le génie de l'église d'Angleterre, si favorable à la monarchie, avait avancé cette alliance: sa soumission à la juridiction épiscopale, son attachement aux cérémonies, à l'ordre, à la pompe et à la splendeur du culte en un mot, son affinité bien plus réelle avec la docile superstition des catholiques, qu'avec le farouche enthousiasme des puritains.

D'une autre part, l'opposition des puritains à l'église, et les persécutions sous lesquelles ils gémissaient, suffirent pour les jeter dans un parti contraire, et pour donner naissance à des principes de politique peu favorables aux hautes prétentions des souverains. L'esprit d'enthousiasme, hardi, entreprenant, décisif, les disposa fortement aussi, non seulement à goûter les maximes républicaines, mais à s'attribuer dans leurs actions et leur conduite la même liberté qu'ils prenaient dans leurs ravissements et leurs extases. Dès la première origine de cette secte, pendant tout le régne d'Elisabeth comme sous celui de Jacques, leurs principes avaient été pris dans un double sens, et comprenaient les opinions également favorables à la liberté ecclésiastique et civile. La cour, pour décréditer toute opposition parlementaire, ayant attaché à ses antagonistes la dénomination de puritains, ils adoptèrent avec empressement cette idée, dont ils pouvaient tirer tant d'avantage, et qui confondait leur cause avec celle des patriotes ou du parti de la patrie. Ainsi se formèrent régulièrement les factions civile et ecclésiastique ; et l'humeur de la nation dans ce siècle étant fortement portée aux extravagances fanatiques, l'esprit de liberté civile se réveilla par degrés de sa léthargie et par le secours de la religion son associée, de laquelle il tira plus d'utilité que d'honneur, il étendit secrètement son empire sur la plus grande partie du royaume.

membres, la plus grave et la plus prudente partie de la chambre opina pour ensevelir ce tort dans l'oubli; et, lorsque les communes furent informées que le roi avait fait remettre des sommes considérables au Palatin, elles lui accordèrent d'une voix unanime deux subsides [391], et cela dès le commencement même de la session, contre les maximes ordinaires des assemblées précédentes.

Elles passèrent ensuite, mais avec beaucoup de modération, à l'examen des abus. Elles trouvèrent que sir Gilles Mompesson et sir Francis Michel avaient obtenu des patentes pour avoir le droit d'autoriser les auberges et les cabarets à bière; qu'en vertu de ce pouvoir on avait levé de grandes sommes d'argent, et que les aubergistes ou cabaretiers, qui avaient osé continuer l'exercice de leur profession sans satisfaire l'avidité des possesseurs de ce privilège, avaient été rigoureusement punis par des amendes, des emprisonnements, et d'autres vexations.

Les mêmes hommes s'étaient aussi procuré une patente, à laquelle fut admis sir Édouard Villiers, frère de Buckingham, pour avoir le privilège exclusif de faire du galon et du fil d'or et d'argent, et s'étaient fait accorder des pouvoirs extraordinaires pour arrêter ou prévenir toute concurrence dans ces deux entreprises. Ils avaient droit, non seulement de faire la recherche de toutes les marchandises qui pouvaient se ranger dans le cercle de leur patente, mais de punir à leur discrétion les ouvriers, les porteurs, et les marchands. Une autorité de cette nature avait fait beaucoup de malheureux, et, de notoriété (543) publique, le galon sorti des manufactures privilégiées était falsifié, et plus composé de cuivre que de métaux précieux.

Les communes représentèrent ces abus au roi, et en furent reçues d'une manière très gracieuse. Il leur fit même des remerciements de l'en avoir informé, et leur déclara « qu'il avait honte que de telles injustices se fussent glissées à son insu dans son administration. Je vous assure, leur dit-il, que, si j'en avais été plus tôt instruit, j'aurais fait le devoir d'un roi juste, et qu'en attendant votre réunion j'aurais puni les coupables avec autant ou plus de sévérité que vous ne vous proposez de le faire aujourd'hui. Une sentence portée contre Mompesson et Michel ne fut exécutée que contre le dernier ; l'autre força sa prison, et se déroba au châtiment par la fuite. Villiers fut alors chargé à dessein d'une mission à l'étranger; et, son

391 Journ. 16 fév. 1620.

crime étant ou paraissant moins énorme que celui des autres, la faveur de Buckingham, son frère, le mit facilement à couvert [392].

Ce succès encouragea les communes à pousser leur examen, quoique avec le même respect, sur des abus d'une nature encore plus importante. Le grand sceau était alors entre les mains du célèbre Bacon, créé vicomte de Saint-Alban, personnage universellement admiré pour la supériorité de son génie, et chéri pour sa politesse et la douceur de son caractère : il fut l'ornement de son siècle et de sa nation ; pour être celui de la nature humaine il ne lui manquait que cette force d'âme, qui aurait pu réprimer en lui le désir immodéré d'une élévation inutile à sa dignité, et qui aurait restreint son inclination pour une dépense qui ne pouvait être nécessaire à son honneur non plus qu'au bonheur de sa vie. Son défaut d'économie et son indulgence pour ses domestiques l'avaient plongé dans de grands embarras et, pour suppléer à ses profusions, il s'était laissé (544) entraîner à recevoir, d'une manière fort ouverte, des présents de ses solliciteurs à la chancellerie. Il paraît que les chanceliers précédents étaient dans l'usage d'accepter des présents. On prétend que Bacon, en suivant ce dangereux exemple, n'avait pas laissé de conserver sur le siège de la justice l'intégrité d'un juge, et qu'il avait rendu des décrets équitables contre ceux mêmes dont il avait reçu des arrhes d'iniquité. Les plaintes n'en eurent que plus d'éclat, et pénétrèrent enfin à la chambre des communes, qui envoya aux pairs un décret d'accusation contre lui. Le chancelier, pressé par le témoignage de sa conscience, demanda grâce à ses juges, et essaya, par un aveu général, de se dérober à la confusion d'une recherche plus exacte. La chambre insista sur une confession détaillée de toutes ses corruptions. Il reconnut vingt-huit articles, et fut condamné à payer une amende de 40,000 livres sterling, à rester en prison à la tour aussi longtemps qu'il plairait au roi, à ne posséder aucune sorte d'office, de place ou d'emploi, à ne jamais prendre séance au parlement, et même à ne paraître jamais dans le quartier de la cour.

---

392 Yelverton, procureur- général, fut accusé par les communes d'avoir rédigé les patentes de ces priviléges exclusifs, et de les avoir protégés. Il dit pour se justifier qu'il y avait été forcé par Buckingham, et qu'il avait supposé que telle était la volonté du roi. Les lords furent tellement offensés de ces moyens de défense, quoique nécessaires à celle du procureur-général, qu'ils le condamnèrent à payer une amende de 10,000 livres sterling au roi, et une de 5,000 au duc. Cependant ces amendes lui furent remises par la suite. Franklin, p.55. Rushworth, vol.1,p.31,32,etc.

Il survécut l'espace de cinq ans à cette affreuse sentence, affreuse pour un homme délicat sur l'honneur ; et sa prison ayant peu duré, son génie, toujours dans la même force, se soutint au milieu de ses embarras et de son humiliation, et se déploya dans des productions littéraires, qui lui ont valu le pardon ou l'indulgence de la postérité pour ses fautes ou ses faiblesses. En considération d'un mérite si distingué, le roi lui remit l'amende et toutes les autres parties de sa sentence, lui accorda une pension annuelle de 1,800 livres sterling, et n'épargna rien pour lui alléger le poids de l'âge et de l'infortune. Ce grand philosophe reconnut enfin avec regret qu'il avait trop longtemps négligé la véritable ambition d'un beau génie, et, qu'en se plongeant dans des affaires qui demandent bien moins de capacité, mais plus de fermeté d'âme que les objets du savoir, il s'était exposé à des peines si cruelles [393].

(545) Les communes s'étaient remplies de l'idée qu'elles étaient les protectrices naturelles du peuple, et que d'elles devait venir la réparation de tous les torts ; et c'était à ce principe qu'elles étaient principalement redevables du respect et de la considération du public. Pour remplir ce devoir, elles tinrent l'oreille ouverte à toutes les plaintes, et leurs recherches s'étendirent à quantité de désordres de peu d'importance en eux-mêmes, mais qui ne pouvaient être relevés sans affecter sensiblement le roi et ses ministres. La prérogative royale semblait menacée à tout moment. L'autorité du roi était contestée sur chaque article, et Jacques, qui souhaitait de corriger les abus du pouvoir, ne pouvait se soumettre à voir le pouvoir même, ou nié, ou mis en question. Ainsi la session ayant duré près de six mois, sans qu'on eût vu terminer aucune affaire considérable, le roi, sous prétexte de la saison avancée, résolut d'interrompre les opérations parlementaires, et fit dire à la chambre que son dessein était de remettre les assemblées à l'hiver suivant. La chambre s'adressa aux lords pour les engager à demander, conjointement avec elle, que l'ajournement fût retardé, mais cette proposition fut rejetée par la chambre haute. Le roi considéra ce projet d'une demande concertée entre les deux chambres comme une entreprise qui tendait à le forcer de changer de marche; il remercia les pairs de s'y être refusés, en les assurant qu'il consentirait, si tel était

393 On présume que l'usage des appels de la chancellerie à la chambre des pairs commença à s'introduire lorsque Bacon tenait le grand sceau. Les appels des sentences des cours de justice avaient lieu depuis longtemps sous la forme de *dénonciation d'erreur* (writ of error). Comment, de Blackslone, vol. 3, p.454.

leur désir, à différer l'ajournement, mais que sa complaisance n'irait pas si loin pour la chambre basse [394]. Ainsi, dans ces grandes affaires nationales, la même obstination qui du moindre sujet fait souvent naître une querelle entre les particuliers, produisit un refroidissement mutuel entre le roi et les communes.

Pendant l'intervalle des sessions, Jacques prit toutes sortes de voies pour se rendre populaire, et pour apaiser l'opposition naissante des représentants de la nation. Il avait offert à l'assemblée de borner lui-même sa prérogative, et de renoncer pour l'avenir au pouvoir d'autoriser aucun monopole. Il annula toutes les patentes de cette nature; il fit droit à chaque sujet (546) de plainte qui avait été porté à la chambre des communes : on comptait jusqu'à trente-sept articles [395], mais il n'obtint point ce qu'il s'était proposé. Le mécontentement qui s'était fait remarquer à la séparation de l'assemblée ne pouvait être si promptement dissipé. D'ailleurs, Jacques avait eu l'imprudence de faire arrêter sir Edwin Sandys, sans aucune autre raison connue que son activité et sa vigueur à remplir le devoir de membre du parlement et par-dessus tout, les événements d'Allemagne, rapprochés des défiances, des négociations, et des délais du roi, suffisaient pour enflammer cette jalousie de religion et d'honneur qui avait prévalu dans toute la nation [396]. Cet été le ban de l'empire fat publié contre l'électeur palatin, et l'exécution en fut commise au duc de Bavière. Bientôt le Haut-Palatinat fut conquis par ce prince, et l'empire prit des mesures pour faire passer sur lui la dignité électorale dont le Palatin fut dépouillé. Frédéric, avec sa nombreuse famille, vécut alors dans les plus grands embarras de la pauvreté, soit en Hollande, soit à Sedan près du duc de Bouillon, son oncle; et, dans toutes les nouvelles conquêtes, dans les deux Palati-

---

394 Rushworth, vol.I, p.35.

395 Rushworth, vol. 1, p. 36. Kennet, p. 733.

396 Un incident remarquable de cette session montre combien la nation était échauffée pour la cause du Palatinat. Un catholique comme Floyd, prisonnier à la Fleet, avait laissé percer, en conversation familiére, sa joie sur les malheurs de l'étecteur palatin et de sa femme. Les communes, sur l'avis qu'elles en eurent, prirent feu, et, se considérant comme cour de judicature, se mirent en devoir de condamner Floyd à un châtiment sévère. La chambre des lords arrêta cette usurpation; et, ce qui est surprenant, vu l'esprit qui animait alors la chambre basse, celle-ci se rendit à l'opinion des pairs. C'est presque la seule de leurs prétentions où les communes aient échoué. Il est heureux pour la nation qu'elles aient réussi dans presque toutes les autres. *Voyez* Hist. parlem. vol. 5, p. 428, 429, etc. Journ. 4, 8, et 12 mai 1621.

nats, comme en Bohême, en Autriche, en Lusace, le progrès des armes autrichiennes fut marqué par des rigueurs contre les partisans de la réformation.

Le pieux zèle des communes les porta, immédiatement après l'ouverture de leur nouvelle assemblée, à prendre en considération ces événements. Elles rédigèrent une remontrance, que leur dessein était de porter au roi. Elles lui représentèrent que l'énorme accroissement de la maison d'Autriche menaçait la liberté de l'Europe ; que les progrès de la religion catholique en Angleterre donnaient les plus tristes appréhensions de lui voir reprendre l'ascendant dans le royaume; que l'indulgence (547) de sa majesté pour les partisans de cette religion avait redoublé leur insolence et leur témérité; que les conquêtes de la maison d'Autriche en Allemagne, et reprises, et poussées sans opposition, avaient fait concevoir la plus haute attente aux catholiques anglais; mais surtout que la perspective du mariage espagnol avait élevé leurs espérances jusqu'à se flatter d'une tolérance complète, et peut-être du rétablissement final de leur religion. Les communes suppliaient en conséquence sa majesté d'entreprendre immédiatement la défense du Palatin, et d'y employer la force des armes de tourner son épée contre l'Espagne, dont les armées et les trésors étaient le principal soutien du parti catholique en Europe; de n'entrer en négociation pour le mariage de son fils qu'avec une princesse protestante; de faire enlever leurs enfants aux papistes obstinés, pour confier leur éducation à des instituteurs protestants, et de faire lever, avec la plus grande sévérité, les amendes et les confiscations auxquelles les catholiques étaient soumis par la loi [397].

Une démarche si *hardie*, depuis longtemps sans exemple en Angleterre, presque inouïe même dans un temps de paix, attaquait à la fois toutes les maximes favorites de Jacques sur le gouvernement, ses sages et pacifiques mesures, son indulgence pour la religion romaine, et son attachement à l'alliance d'Espagne, dont il se promettait de si grands avantages. Mais ce qui le révoltait le plus, c'était que les communes parussent en vouloir à sa prérogative, et que, sous prétexte de lui donner des avis, elles prétendissent régler sa conduite sur des points dont on avait constamment reconnu que la direction n'appartenait qu'au monarque. Il était alors à Newmarket; mais il ne fut pas plus tôt informé de cette remontrance, qu'écrivant à l'orateur, il reprit vivement la chambre d'être entrée dans des discus-

[397] Franklyn p. 58, 59. Rushworth vol. 1, p.40, 41. Kennet, p. 737.

sions fort au-dessus de ses connaissances et de sa capacité; il lui défendit expressément de se mêler de rien qui concernât le gouvernement et les profondes matières d'état, particulièrement de s'occuper du mariage de son fils avec la princesse espagnole, et d'attaquer l'honneur du roi d'Espagne, ou de tout autre de (548) ses amis et de ses alliés. Pour intimider encore plus les communes, il rappela l'emprisonnement de sir Edwin Sandys; et quoiqu'il prît soin d'ajouter que la punition de ce membre n'était due à aucune offense commune dans la chambre, il ne laissait pas de déclarer nettement qu'il se croyait pleinement autorisé à punir toutes les fautes qui se commettraient au parlement et pendant les séances de l'assemblée comme après sa séparation; enfin qu'il était résolu de châtier à l'avenir tout membre dont l'insolente conduite lui donnerait occasion de s'offenser [398].

Cette *violente* lettre, dans laquelle on voit que le monarque, quoiqu'il imitât ici des exemples antérieurs, ne s'en tenait pas à la défensive, eut l'effet qu'on pouvait naturellement en attendre. Elle irrita les communes au lieu de les terrifier. Assurées de l'affection du peuple, et du penchant de la nation pour une guerre contre les catholiques au-dehors, autant que pour la persécution contre ceux du pays, elles redoutèrent peu les menaces d'un prince qui n'était soutenu d'aucune force militaire, et dont la douceur naturelle désarmerait d'elle-même sa sévérité. Aussi dans une nouvelle remontrance elles insistèrent sur la précédente, et elles soutinrent, quoique en termes respectueux, qu'elles avaient droit d'émettre leurs avis dans toutes les affaires du gouvernement; que c'était aussi leur ancien droit, un droit incontestable, un héritage transmis par leurs ancêtres, de jouir d'une entière liberté dans leurs discussions sur les affaires publiques; et que, s'il arrivait à quelque membre d'abuser de cette liberté, il n'appartenait qu'aux témoins de l'offense, c'est-à-dire à la chambre, d'y remédier par une censure convenable.

Une réponse si *vigoureuse* n'était pas propre à calmer le roi. On raconte que, lorsqu'on lui eut annoncé l'approche du comité qui devait la présenter, il donna ordre qu'on tînt prêts douze fauteuils, parce qu'il avait douze rois à recevoir. Sa réplique fut prompte et peu ménagée. Il leur dit que leur remontrance avait plus l'air d'une déclaration de guerre que d'une adresse présentée par de fidèles sujets; que leur prétention à la (549) connaissance des affaires d'état, sans exception, était, une plénitude de puissance à laquelle aucun de leurs ancêtres, sous les prin-

398 Franklyn. P.60. Rushworth. vol.1, p.43. Kennet, p.741.

ces même les plus faibles, n'avait jamais aspiré; que les affaires publiques demandaient une complication de vues et de connaissances auxquelles ils étaient absolument étrangers ; qu'ils ne pouvaient marquer mieux leur sagesse et leur respect qu'en se renfermant dans leur sphère ; et que sur tous les points qui concernaient sa prérogative, ils n'avaient droit de donner leur avis que lorsqu'il lui plaisait de le demander. Il conclut par ces mémorables expressions : « Et quoique nous ne puissions approuver votre style, en parlant de votre ancien et incontestable droit, et de votre héritage quoique nous eussions plutôt souhaité de vous entendre dire que vos privilèges sont dérivés de la grâce et de la permission de nos ancêtres et de nous, car la plupart ont leur origine dans quelques précédents qui marquent plutôt tolérance qu'héritage ; nous voulons bien néanmoins vous donner notre parole royale qu'aussi longtemps que vous vous renfermerez dans les bornes de votre devoir, nous aurons autant d'attention qu'aucun de nos prédécesseurs à maintenir et conserver vos libertés légitimes et vos privilèges, autant même qu'à conserver notre propre prérogative [399].

Cette prétention ouverte du roi ne put manquer d'alarmer beaucoup la chambre des communes. Elle voyait son droit à chacun de ses privilèges, sinon tout à fait désavoué, du moins regardé comme précaire : elle pouvait le perdre par l'abus, et ne pouvait-on pas déjà dire qu'elle en avait abusé ? Le parti qu'elle crut devoir adopter fut d'opposer prétention à prétention. Elle rédigea une protestation dans laquelle était répété tout ce qu'elle avait dit de sa liberté dans les débats et de son droit illimité d'émettre ses avis dans les affaires. Elle y assurait aussi que « les libertés, les franchises, les privilèges et les juridictions du parlement étaient l'ancien, l'incontestable droit de naissance et l'héritage des sujets de la couronne d'Angleterre [400]. »

---

399 Franklyn pag. 62, 63, 64. Rushworth, vol. 1, pag. 46, 47, etc. Kennet, p.743.

400 Cette protestation est si remarquable, qu'on la lira volontiers dans ses propres termes. « Les communes assemblées en parlement pour s'y occuper d'objets d'une haute importance, c'est-à-dire de plusieurs de leurs libertés, franchises et privilèges, font la protestation suivante: Les libertés, franchises et juridictions du parlement sont l'ancien et indubitable droit de naissance et héritage des sujets de l'Angleterre. Les affaires urgentes et délicates qui touchent le roi, l'élat, la défense du royaume et de l'église d'Angleterre ainsi que le maintien et la création des lois, la réparation des maux et la réforme des abus qui s'introduisent journellement dans ce royaume, sont des sujets et des matières propres à être débattus en parlement; et en s'occupant de ces affai-

(550) Le roi, informé de ce redoublement d'agitation et d'alarme dans la chambre, se hâta de se rendre à Londres. Il se fit aussitôt apporter le registre des communes, et de sa propre main, devant le conseil, il déchira la protestation, avec ordre de n'insérer dans le registre du conseil que ses propres raisons. La protestation, dit-il, lui déplaisait doublement, par le fond et par la forme. Les suffrages avaient été donnés tumultueusement, fort tard, dans une séance peu nombreuse. D'ailleurs, cette pièce était conçue en termes vagues et ambigus, qui pouvaient servir de fondements aux plus énormes prétentions et aux usurpations les plus insoutenables sur sa prérogative.

Après un éclat aussi violent, il y aurait eu du danger pour la chambre à s'assembler. D'ailleurs, quel moyen dans cette disposition de terminer aucune affaire? Aussi le roi prorogea-t-il le parlement, et bientôt il le congédia par une proclamation, dans laquelle il fit au public l'apologie de toute sa conduite.

Les deux principaux membres de la chambre basse, sir Édouard Goke et sir Robert Philips, furent conduits à la tour; Selden, Pym et Mallory à d'autres prisons. Sir Dudley Digges, sir Thomas Crew, sir Nathaniel Rich et sir James Perrot, joints en commission à plusieurs autres, furent envoyés en Irlande pour l'exécution de quelques ordres, ce qui fut regardé comme une punition plus légère. Le roi possédait alors ou du moins exerçait la prérogative d'employer à toutes les parties du service (551) public ceux qu'il lui plaisait de désigner, même sans leur consentement.

Sir John Savile, homme accrédité dans la chambre des communes et fort opposé à la cour, fut fait contrôleur de la maison du roi, conseiller privé, et se vit

---

res, chacun des membres de la chambre a et doit légitimement avoir la liberté de discours pour proposer, traiter, raisonner, et terminer lesdites affaires, et les communes en parlement ont également la liberté de traiter ces matières suivant l'ordre qui leur paraît le plus convenable. Chacun des membres de ladite chambre doit être à l'abri de toute accusation, emprisonnement et vexation (autrement que par la censure de la chambre elle-même), pour ou concernant quelque discours, raisonnement ou exposé que ce soit, de matières touchant le parlement ou les affaires parlementaires. Si un desdits membres est blâmé ou recherché pour quelque chose faite ou dite en parlement, on doit en donner communication au roi de l'avis et du consentement de toutes les communes assemblées en parlement, avant que le roi n'adopte quelque rapport venu d'ailleurs.» Franklyn, p. 65. Rushworth, vol. I, p.53. Kennet, p. 747. Coke, p. 77.

honoré peu de temps après du titre de baron. Cet événement est mémorable, en ce que, dans toute l'histoire d'Angleterre, c'est peut-être le premier exemple d'un homme favorisé par le roi pour avoir soutenu la cause parlementaire, et pour s'être opposé aux mesures de la cour. Ce trait, quoique irrégulier, sera regardé par les politiques comme un des premiers et des plus infaillibles symptômes d'une liberté régulièrement établie.

Jacques ayant ainsi déchiré d'une main indiscrète et téméraire le voile sacré qui avait couvert jusqu'alors la constitution d'Angleterre, et qui la tenait dans une obscurité si favorable à la prérogative royale, personne ne fit plus difficulté de se livrer à des examens et à des raisonnements politiques, et les factions qui avaient pris naissance dans le parlement se répandirent dans toute la nation. En vain le roi défendit, par des proclamations réitérées, de discourir sur les affaires d'état [401]. L'effet de ces proclamations, si elles en eurent quelqu'un, fut d'enflammer la curiosité du public. Dans tous les cercles les derniers événements firent le sujet des entretiens et des discussions.

Toute l'histoire comme celle d'Angleterre, disaient les partisans de la cour, justifie l'assertion du roi, par rapport à l'origine des privilèges populaires; et tout homme raisonnable avouera que la monarchie étant la plus simple forme du gouvernement, elle doit s'être présentée la première à des hommes grossiers et ignorants. Les autres additions artificielles et compliquées ont été inventées successivement par les souverains et les législateurs; ou si l'on suppose que les princes aient été forcés de les recevoir par des sujets séditieux, leur origine n'en doit paraître que plus précaire et moins favorable. En (552) Angleterre l'autorité royale, dans toutes les formes extérieures de gouvernement et dans le style de toutes les lois, semble entièrement absolue et souveraine ; et réellement l'esprit de la constitution tel qu'il s'est manifesté dans la pratique ne répond pas mal à ces apparences. Le parlement est créé par la volonté du roi, et c'est la volonté du roi qui le congédie. C'est sa seule volonté, quoiqu'à la demande des deux chambres, qui donne de l'autorité aux lois. Du côté des nations étrangères, c'est à la majesté du monarque que tous les respects et la considération semblent s'adresser. Un sujet qui s'est

---

401 Franklyn, p. 56. Rusworth, vol.1, p. 21, 36, 55. Le roi à l'exemple de ses prédécesseurs, donna aussi des instructions aux prédicants. Franklyn, page 70. La chaire était alors beaucoup plus dangereuse que la presse. Peu de personnes savaient lire, et encore moins s'adonnaient à la lecture.

exposé à l'indignation royale ne peut espérer de vivre en sûreté dans le royaume et, suivant la loi, il ne peut même le quitter sans le consentement de son maître. Si le magistrat qui se voit revêtu de tant de splendeur et d'autorité, juge son pouvoir sacré, et se regarde lui-même comme l'oint du ciel, ses prétentions peuvent être expliquées dans un sens très favorable ou si on les considère comme de pieuses fraudes, on ne doit pas être surpris que, dans ces temps de curiosité et d'observation, les rois d'Angleterre aient recours au stratagème qui fut employé par Minos, Numa et les plus célèbres législateurs de l'antiquité. Les sujets, quoique assemblés en parlement, ne sont pas élevés au-dessus de leur rang; le même respect et la même déférence n'en sont pas moins dus au prince. Quoiqu'il veuille bien leur accorder le privilège d'exposer devant lui leurs souffrances domestiques, dont on doit les supposer mieux instruits que personne; cette raison ne les autorise point à porter un œil hardi sur chaque partie du gouvernement et tout observateur judicieux conviendra que « les bornes du devoir sont autant transgressées par un exercice plus indépendant et moins respectueux de pouvoirs reconnus, que par l'usurpation de pouvoirs nouveaux et contraires à l'usage.»

Les amis de la liberté dans toute la nation tenaient un langage fort différent. C'est en vain, disaient-ils que le roi remonte à l'origine du gouvernement anglais pour représenter les privilèges du parlement comme dépendants et précaires. La prescription et la pratique de tant de siècles doivent avoir depuis longtemps donné une sanction à ces assemblées, quand (553) elles n'auraient pas une plus noble origine que celle qu'il leur assigne. Si les archives de la nation anglaise représentent, comme on l'assure, les parlements formés par le consentement des monarques, les principes de la nature humaine, lorsqu'on voudra remonter un peu plus haut, nous apprendrons que les monarques doivent eux-mêmes toute leur autorité à la soumission volontaire du peuple. Mais de fait on ne saurait nommer un siècle où le gouvernement d'Angleterre n'ait été qu'une monarchie sans mélange et si, à quelque époque, les priviléges de la nation ont été comme étouffés par une force étrangère ou par quelque usurpation domestique, le généreux esprit du peuple a toujours saisi la première occasion de rétablir l'ancien gouvernement et la constitution. Quoique dans la rédaction des lois et dans la forme d'administration ordinaire, l'autorité royale puisse être représentée comme sacrée et suprême, tout ce qui est essentiel à l'exercice du pouvoir souverain et législatif doit être également regardé comme divin et inviolable; ou, s'il y a quelque distinction à faire sur ce

point, elle doit être à l'avantage de ces conseils nationaux dont l'intervention est un frein qui réprime les écarts du pouvoir tyrannique, et sert à maintenir cette liberté sacrée que les esprits héroïques, dans tous les âges du monde, ont jugée plus précieuse que la vie même. Et ce n'est point assez de répondre que l'administration de Jacques réglée par la douceur et l'équité, donne peu de sujets de plainte, ou n'en donne aucun. Quelque modéré qu'il soit dans l'exercice de sa prérogative, quelque exactitude qu'il apporte à l'observation des lois et de la constitution, « s'il fonde son autorité sur des principes arbitraires et dangereux, il est nécessaire de veiller sur lui avec autant de soin, et de lui résister avec autant de vigueur, que s'il se livrait à tous les excès de la cruauté et de la tyrannie. »

Au milieu de ces disputes les esprits sages et modérés s'efforcèrent de garder, autant qu'il était possible, une juste neutralité entre les deux partis ; et plus ils réfléchirent sur la marche des affaires publiques, plus ils trouvèrent difficile de se former une juste opinion. D'un côté ils regardaient la naissance même des partis comme un heureux pronostic de l'établissement de la (554) liberté; et dans un gouvernement mixte ils ne pouvaient s'attendre à jouir d'un si précieux bonheur sans souffrir un inconvénient qui a toujours été comme inséparable des gouvernements de cette nature. Mais lorsque de l'autre part ils considéraient les vues et les entreprises des deux partis, ils étaient frappés de crainte pour les suites, et tout plan de conciliation leur paraissait impossible. Un long exercice avait mis la couronne en possession d'une si exorbitante prérogative, qu'il ne suffisait pas à l'esprit de liberté de demeurer sur la défensive, ou de faire ses efforts pour conserver le peu de terrain qui lui restait : il était devenu indispensable de faire une guerre offensive, et de renfermer tout à la fois dans des bornes plus étroites et plus exactes le pouvoir du souverain. Après des mécontentements si vifs on devait s'attendre que le prince, tout juste, tout modéré qu'on le supposait, s'efforcerait de réprimer l'opposition; et, si près du pouvoir arbitraire, il était à craindre que, sans qu'on s'en aperçût, il ne se hâtât de franchir ces bornes qui n'étaient pas marquées précisément par la constitution. Le gouvernement turbulent d'Angleterre flottant sans cesse entre le privilège et la prérogative, offrait une variété de précédents qu'on pouvait faire valoir de part et d'autre. Dans des questions si délicates le peuple ne manque point de se diviser. Les armes de l'état étaient encore entre ses mains. Une guerre civile paraissait inévitable une guerre dont le blâme ne tomberait justement sur aucun des deux partis, ou serait égal pour l'un et pour l'autre, et dans

laquelle les honnêtes gens sauraient à peine quels vœux former, si la liberté, si nécessaire à la perfection de la société humaine, ne suffisait pour faire pencher les affections vers ses défenseurs.

(555)

Jacques 1er

Chapitre LI

Négociation touchant le mariage du prince de Galles et le Palatinat. - Caractère de Buckingham. - Voyage du prince en Espagne. - Le mariage d'Espagne rompu. - Parlement. - Retour de Bristol. - Rupture avec l'Espagne. - Traité avec la France. - Expédition de Mansfeldt. - Mort du roi. - Son caractère. - Gouvernement civil de l'Angleterre sous son règne. - Gouvernement ecclésiastique. - Mœurs. - Finances. - Marine. - Commerce. - Manufactures. - Colonies. - Sciences et arts.

Retour à la table des matières

Arracher le Palatinat des mains de l'empereur et du duc de Bavière était une entreprise qu'on aurait toujours jugée extrêmement difficile pour les forces de l'Angleterre sous un prince aussi peu guerrier que Jacques : elle était absolument impossible pendant ses démêlés avec les communes. Ainsi les négociations du roi, quand elles auraient été conduites avec la plus grande habileté, devaient avoir moins de poids dans ces circonstances, et toutes ses propositions pouvaient être facilement éludées. Lorsque lord Digby, son ambassadeur à la cour impériale, eut .demandé une cessation d'hostilités, il fut renvoyé au duc de Bavière, qui commandait les armées autrichiennes. Le duc de Bavière lui répondit que rien n'était moins nécessaire qu'un traité pour cet objet. « Les hostilités, dit-il, ont déjà cessé, et je me promets de pouvoir les empêcher de renaître, en gardant une ferme possession du Palatinat jusqu'au parfait accommodement des parties contestan-

tes [402]. » Malgré cette insulte, Jacques s'efforça de renouer avec l'empereur un traité de conciliation. Les négociations furent ouvertes à Bruxelles sous la médiation de l'archiduc Albert, et sous celle de l'infante après la mort de ce prince, qui arriva vers le même temps. Dans les premières conférences on trouva que les pouvoirs des médiateurs n'étaient pas suffisants, ni capables de procurer une entière satisfaction. Schwartzenbourg, ministre de l'empereur, fut attendu à Londres avec l'espérance qu'il y apporterait des pouvoirs plus amples; mais sa commission renvoyait tout à la négociation de Bruxelles. Il ne fut pas difficile au roi (556) d'Angleterre de s'apercevoir que l'empereur n'avait point d'égard à ses sollicitations; mais n'ayant le choix d'aucun autre expédient, et voyant que l'intérêt de son gendre était de soutenir du moins ses prétentions, il se contenta de suivre encore Ferdinand dans toutes ses ruses et ses évasions. Il ne fut pas même entièrement découragé lorsque la diète impériale de Ratisbonne, par l'influence, ou plutôt par l'autorité de l'empereur, malgré la protestation de la Saxe et de tous les réformés, eut transféré la dignité électorale du palatin au duc de Bavière.

Dans le même temps, Frédéric faisait de vigoureux efforts pour recouvrer ses états. Par ses ordres trois armées furent levées en Allemagne, sous trois généraux, le duc Christian de Brunswick, le prince de Bade-Dourlach et le comte de Mansfeldt. Les deux premiers furent défaits par le comte de Tilly et les impériaux; le troisième, quoique très inférieur en forces à ses ennemis, trouva le moyen de maintenir la guerre mais avec peu de secours d'argent du côté de l'Angleterre et du palatin; il fit subsister son armée principalement en livrant le Palatinat au pillage et à la discrétion des troupes. Comme les Autrichiens, régulièrement payés, observaient une plus exacte discipline, Jacques appréhenda justement qu'outre la ruine des états patrimoniaux du palatin, une lutte dans laquelle il y avait si peu d'égalité ne se terminât par l'aliénation totale des peuples de leur ancien souverain, qui ne faisait que les piller, et par un attachement réel à leurs nouveaux maîtres, dont ils ne recevaient que de la protection [403]. Il engagea en conséquence son gendre à déposer les armes, comme par respect et soumission pour la majesté impériale. Mansfeldt fut congédié, et ce fameux général étant passé dans les Pays-Bas avec ses troupes y reçut une commission des états des Provinces-Unies.

---

402 Franklyn, p. 57. Rushworth, vot. 1, p. 33.

403 Hist. parlem. Vol.5, p.484.

Rien ne marque mieux le peu de poids des négociations de Jacques chez l'étranger, qu'une plaisanterie rapportée par tous les historiens, et que par cette raison nous placerons ici. Dans une farce jouée à Bruxelles, on faisait arriver un courrier apportant la douloureuse nouvelle que le Palatinat allait être (557) enlevé à la maison d'Autriche, tant on envoyait de toutes parts de prompts et puissants secours à l'électeur dépouillé : le roi de Danemarck était convenu de fournir cent mille harengs pecs, les Hollandais cent mille tinettes de beurre, et le roi d'Angleterre cent mille ambassadeurs. Dans d'autres occasions, Jacques fut peint avec un fourreau, mais sans épée; ou avec une épée qu'on ne pouvait tirer du fourreau, quoique plusieurs personnes y fissent tous leurs efforts.

Ce n'était pas de ses négociations avec l'empereur et le duc de Bavière, que Jacques avait espéré quelque succès pour le rétablissement du palatin : ses regards étaient tournés vers l'Espagne, et s'il parvenait à conclure le mariage de son fils avec l'infante, il ne doutait pas qu'après une liaison si intime il ne pût obtenir facilement l'autre point. Les négociations de cette cour étant ordinairement dilatoires, il ne fut pas aisé, pour un prince si peu pénétrant dans les affaires, de découvrir si les difficultés qui naissaient l'une sur l'autre, étaient réelles ou affectées. Après cinq ans de négociation sur une demande si simple, il fut surpris de ne pas être plus avancé que le premier jour. Il fallait une dispense de Rome pour le mariage de l'infante avec un prince protestant; et le roi d'Espagne, qui s'était chargé de l'obtenir, avait acquis par cette voie le pouvoir de retarder ou d'avancer à son gré le mariage, et de cacher en même temps ses artifices à la cour d'Angleterre.

Jacques, pour faire évanouir tous les obstacles, envoya Digby, créé peu de temps après comte de Bristol, avec la qualité de son ambassadeur, à Philippe IV, qui venait de succéder à son père sur le trône d'Espagne. Il employa secrètement Gage à Rome; et jugeant que la différence de religion était la plus forte ou la seule difficulté qui retardât le mariage, il résolut de ne rien épargner pour adoucir cette objection. Un ordre fut publié pour la délivrance de tous les papistes obstinés (*recusants*) qui se trouvaient dans les fers, et de jour en jour on s'attendait qu'il défendrait à l'avenir l'exécution des lois pénales qui avaient été portées contre eux. Il ne manqua point de se justifier d'une démarche si contraire à la rigide bigoterie de ses sujets et dans ses moyens de justification, il fit entrer l'ardeur de son zèle (558) pour la religion réformée. Il avait sollicité, disait-il, toutes les cours étrangères pour obtenir quelque indulgence en faveur des protestants opprimés; et l'on ne

répondait à ces instances que par des objections tirées de la rigueur des lois anglaises contre les catholiques. Au fond, si l'on pouvait espérer que les excès du zèle de religion se ralentissent jamais entre les communions chrétiennes, il aurait pu venir à l'esprit du roi, qu'une d'entre elles doit donner l'exemple; et rien ne serait plus honorable pour l'Angleterre que d'avoir la première ouvert la voie dans une conduite si sage et si modérée.

Le parti religieux des puritains ne fut pas le seul dont cette tolérance fit éclater les murmures elle alarma les amis de la liberté civile, qui redoutèrent un tel usage de la prérogative royale. Entre autres dangereux articles d'autorité, les rois d'Angleterre possédaient alors, ou du moins exerçaient constamment le droit de dispense. D'ailleurs, quoique la prérogative royale en matière civile n'eût que trop d'étendue, les princes, sous quelques-uns des derniers règnes, s'étaient accoutumés à s'en attribuer une plus grande encore dans les matières ecclésiastiques, et Jacques ne manqua point de représenter ce qu'il avait fait en faveur des catholiques comme une démarche de cette nature.

Elle lui fit obtenir ce qu'il désirait. Les mêmes motifs de religion qui avaient rendu jusqu'alors la cour de Madrid peu sincère dans la négociation du mariage servirent particulièrement à l'avancer. On le regarda comme une raison d'espérer que les catholiques jouiraient à l'avenir de plus de repos et d'indulgence, et qu'après tant de rigoureuses persécutions, l'infante serait l'heureux instrument qui procurerait quelque tranquillité à l'église. Le comte de Bristol, ministre plein de vigilance et de pénétration, qui s'était anciennement opposé à toute alliance avec les catholiques, fut enfin pleinement convaincu de la sincérité de l'Espagne, et s'empressa de féliciter le roi du parfait accomplissement de toutes ses vues. Une fille d'Espagne, qu'il représentait ornée de toutes les perfections, était prête, dit-il, à partir pour l'Angleterre, et devait apporter avec elle une fortune de deux millions de piastres ou six cent mille livres sterling, c'est-à-dire quatre fois plus que l'Espagne n'avait jamais donné aux (559) filles de roi; cette somme égalait presque toutes celles que le parlement avait accordées jusqu'alors au roi pendant le cours entier de son règne. Mais ce qui était plus important pour l'honneur et pour la satisfaction de Jacques, Bristol considérait ce mariage comme le présage infaillible de la restauration du palatin, et ne pouvait croire que Philippe, en accordant sa sœur avec une fortune si considérable, se proposât d'entrer en guerre le lendemain avec l'Angleterre. Les intelligences qu'il entretenait l'avaient si bien servi, qu'il se

vanta que les plus secrètes délibérations des conseils d'Espagne ne lui étaient point échappées et il avait lieu d'assurer que les Espagnols avaient toujours regardé le mariage de leur infante et la restitution du Palatinat comme des mesures étroitement liées ou tout à fait inséparables [404]. Quelque peu d'ascendant qu'eût le caractère de Jacques, quelque peu convenables qu'eussent été les mesures qu'il avait prises pour extorquer une si vaste concession, l'ambassadeur ne put résister à l'évidence des faits qui lui démontrèrent la bonne foi de Philippe : peut-être aussi considéra-t-il en homme sage que les raisons d'état, qu'on suppose influer seules sur les conseils des monarques, n'y sont pas toujours les motifs prédominants que les vues plus douces de reconnaissance, d'honneur, d'amitié, de générosité, peuvent souvent, entre les princes comme entre les particuliers, contrebalancer ces considérations intéressées que la justice et la modération de Jacques, la bonne opinion qu'il avait de la franchise de l'Espagne, sa confiance en son amitié, avaient paru avec tant d'éclat dans toutes ces transactions, qu'à la fin elles lui avaient fait obtenir l'alliance cordiale d'une nation si célèbre par l'honneur et la fidélité. Ou si l'on s'obstine à vouloir que la politique soit le principal motif de tontes les mesures publiques, la puissance maritime de l'Angleterre était si grande, les états espagnols si divisés, que le conseil de Philippe put fort bien revenir à penser qu'une sincère amitié avec les maîtres de la mer ne pouvait être achetée trop cher; et comme (560) Jacques avait été si longtemps amusé ou séduit par des espérances et des protestations, et son peuple excessivement irrité par des délais et par une attente déçue, il put tomber à l'esprit de la cour d'Espagne qu'il ne restait plus de milieu entre la haine la plus invétérée et l'alliance la plus intime entre les deux nations; sans compter qu'un nouvel esprit commençant alors à régner dans les conseils de France, l'amitié de l'Angleterre devenait chaque jour plus nécessaire à la sûreté comme à la grandeur de la monarchie espagnole.

Ainsi toutes les conventions étant réglées entre les deux parties, il ne manquait plus que la dispense de Rome, qu'on pouvait regarder comme une simple formalité. Jacques, justifié par le succès, se glorifiait de sa conduite pacifique, et s'applaudissait de sa sagacité et de sa pénétration, lorsque toutes ces flatteuses appa-

---

404 Nous apprenons par les terres confidentielles de Philippe IV et du comte Olivarés, communiquées par ce dernier à Buckingham, que la cour d'Espagne avait toujours regardé le mariage et la restitution du Palatinat comme deux objets inséparables. *Voyez* Franklyn, p. 71, 72. Rushworth, vol. 1, p. 71, 280, 299, 300. Hist. parlementaire vol. 6, p. 66.

rences furent détruites par la témérité d'un homme qu'il avait pris plaisir à tirer d'une condition obscure pour la honte de son règne, et pour le malheur de sa famille et de son peuple.

Depuis la chute de Sommerset, Buckingham avait gouverné avec un égal empire la cour et la nation et, si Jacques eût été capable d'ouvrir les yeux, l'occasion était belle pour reconnaître combien son favori était peu digne de l'éminente place à laquelle il l'avait élevé. Buckingham possédait quelques-unes des qualités d'un courtisan; celles d'un ministre lui manquaient entièrement. Emporté dans ses passions, également incapable de dissimulation et de prudence; sincère par la violence de son caractère plutôt que par candeur; prodigue plutôt que généreux; ardent dans son amitié, furieux dans sa haine, mais sans discernement et sans choix dans l'une et dans l'autre; c'était avec ces qualités qu'il était monté de bonne heure et rapidement au plus haut degré de la fortune, et il avait tout à la fois l'insolence qui caractérise la grandeur nouvelle, et l'impétuosité ordinaire aux hommes qui, nés dans la grandeur même, n'ont jamais éprouvé d'opposition.

Entre ceux que son arrogance avait offensés, le prince de Galles n'avait pas été lui-même entièrement épargné; et il en était résulté entre eux, sinon de l'inimitié, du moins beaucoup de froideur. Buckingham désirant avoir l'occasion de renouer (561) avec le prince, et jaloux en même temps du crédit que la négociation d'Espagne avait acquis à Bristol, eut recours à un expédient qu'il crut capable de le satisfaire sur ces deux points. Il représenta au prince Charles qu'il y avait un malheur attaché aux personnes de son rang, relativement au mariage, c'est-à-dire à la principale circonstance de leur vie; que le sort de leur naissance les condamnait ordinairement à recevoir dans leurs bras une femme qu'ils ne connaissaient point, dont ils n'étaient pas connus, pour laquelle ils ne sentaient pas les tendres mouvements de la sympathie, dont ils n'avaient pas touché le cœur par des services rendus; enfin qu'ils ne devaient qu'à des traités, à des négociations, à des intérêts purement politiques que la princesse d'Espagne, avec toutes les perfections dont elle était remplie, devait se regarder comme une triste victime d'état, et ne pouvait envisager qu'avec aversion le jour qui devait la faire entrer dans le lit d'un inconnu, passer dans une contrée étrangère et dans une nouvelle famille, dire un éternel adieu à la maison de son père, et renoncer pour jamais à sa patrie qu'il était au pouvoir du prince de Galles d'adoucir toutes ces rigueurs, et de se faire auprès d'elle un mérite capable d'attacher le plus indifférent naturel et d'échauffer les plus

froides affections qu'un voyage à Madrid serait une galanterie imprévue, égale à toutes les fictions des romans espagnols, analogue au caractère amoureux et entreprenant de cette nation, qui le présenterait à l'infante sous les agréables titres d'amant dévoué et de vaillant aventurier; que les négociations relatives au Palatinat, languissantes jusqu'alors entre les mains des ministres, seraient bientôt terminées par un agent tel que lui, secondé surtout par la médiation et les instances de la princesse reconnaissante; que la générosité espagnole, touchée d'une franchise et d'une confiance sans exemple, accorderait plus qu'on ne pouvait espérer des motifs et des considérations politiques; enfin qu'il retournerait bientôt auprès du roi son père avec la gloire d'avoir rétabli le malheureux palatin, par la même démarche qui lui aurait procuré le cœur et la possession de la princesse d'Espagne.

L'Ame d'un jeune prince rempli de candeur fut aisément enflammée par ces idées généreuses et romanesques. Ils convinrent (562) d'en parler au roi pour obtenir son approbation. Le temps qu'ils choisirent pour cette ouverture fut un de ces moments où la gaîté de l'esprit dispose le cœur à la bonté et l'ardeur de leurs instances, plus que la force de leurs raisons, leur fit obtenir un consentement précipité. Après avoir engagé le roi à leur promettre le secret, ils le quittèrent pour s'occuper des préparatifs de leur voyage.

Jacques ne fut pas plus tôt seul, que son naturel, moins tourné à la confiance qu'à la crainte, lui fit voir cette entreprise sous une face très différente, et lui en représenta toutes les difficultés et tous les dangers. Il considéra que, si le monde pouvait pardonner au prince cette saillie de jeunesse, il n'aurait pas la même indulgence pour lui, qui, à son âge et après une si longue expérience, était capable de confier à la discrétion des étrangers son fils unique, l'héritier de la couronne, l'appui de sa vieillesse, sans se pourvoir même en sa faveur de la faible sûreté d'un sauf-conduit que, si l'Espagnol était sincère dans ses promesses, quelques mois suffiraient pour terminer le traité de mariage, et amener l'infante en Angleterre; que, s'il manquait de sincérité, il y avait encore plus d'extravagance à livrer le prince entre ses mains qu'aussitôt qu'il se verrait en possession d'un gage si précieux il ne manquerait point de porter plus haut ses prétentions, et de rendre plus dures les conditions du traité en un mot, que la témérité de cette démarche était si visible, qu'elle ne pouvait être justifiée par le succès même, et que, si l'événement tournait mal, il le rendrait lui-même infâme aux yeux de son peuple et ridicule à ceux de la postérité.

En proie à ces réflexions, dès que le prince et Buckingham revinrent pour prendre ses derniers ordres, il leur déclara les motifs qui l'obligeaient à changer de résolution, et les invita à se désister d'une si folle entreprise. Le prince reçut cette déclaration les larmes aux yeux, dans un respectueux silence. Buckingham osa prendre un ton impérieux, dont l'expérience lui avait appris le pouvoir sur ce faible maître. Il lui dit qu'après avoir été capable de rétracter sitôt une parole si solennellement donnée, personne n'aurait plus la moindre foi pour ce qui (563) sortirait de sa bouche; qu'il était aisé de voir que ce changement de résolution ne pouvait venir que d'une autre infidélité; que sans doute il avait communiqué l'affaire à quelque misérable qui lui avait fourni les pitoyables raisons qu'il alléguait, mais qu'on saurait découvrir de qui lui venaient ces beaux conseils et que, s'il violait sa promesse, il devait compter que le prince, qui avait son voyage fort à cœur depuis qu'il avait obtenu l'approbation de son père, en conserverait assez de chagrin pour ne jamais l'oublier, et pour ne jamais pardonner à l'auteur du conseil.

Jacques, avec les plus vives protestations, fortifiées de serments multipliés, nia qu'il eût communiqué la chose à qui que ce fût, et se trouvant assailli tout à la fois par les violentes importunités de Buckingham, et par les ardentes prières d'un fils, dont les demandes, en d'autres occasions, avaient jusqu'alors été respectueuses, jamais pressantes, il eut la faiblesse de consentir encore au voyage. Il fut convenu qu'ils ne seraient accompagnés que de sir Francis Cottington secrétaire du prince, et d'Andymion Porter, gentilhomme de sa chambre, et le premier, se trouvant alors dans l'antichambre, fut aussitôt appelé par l'ordre du roi.

Jacques dit à Cottington qu'il l'avait toujours connu pour honnête homme, et que, dans cette opinion il voulait lui confier une affaire de la plus haute importance, que, y allât-il de sa vie, il ne devait révéler à personne. « Cottington, ajouta-t-il, voilà Baby Charles et Stenny (il donnait ordinairement ces ridicules surnoms [405] au prince et à Buckingham) qui ont grande envie de prendre la poste pour l'Espagne, et de nous amener ici l'infante. Ils ne veulent que deux compagnons de voyage, et vous ont choisi pour l'un des deux. Que pensez-vous de cette course? » Sir Francis, qui était homme prudent, et qui avait passé quelques années en Espagne, avec le titre d'agent du roi, fut frappé des objections qui se présentaient contre une entreprise de cette nature, et ne fit pas difficulté de, les exposer.

---

405 Baby signifie poupée, et Stenny est un diminutif de saint Jean.

Le roi se jeta sur son lit, en s'écriant : (564) *N'est-ce pas ce que je vous ai dit ?* Il recommença ses lamentations avec une nouvelle chaleur, en disant qu'il était perdu et qu'il allait perdre Baby Charles.

Le prince fit connaître, par sa contenance, qu'il était fort mécontent de ce qu'avait dit Cottington; mais Buckingbam s'emporta ouvertement contre lui. « Les questions du roi, lui dit-il, ne regardaient que le voyage et la manière de faire cette route, détails dont il pouvait être juge, ayant fait si souvent le chemin en poste. Mais que, sans qu'on lui demandât son avis, il eût là présomption de le donner sur des affaires d'état et contre son maître, c'était une hardiesse dont il se repentirait toute sa vie. Il ajouta mille autres reproches, qui mirent le pauvre roi dans une nouvelle anxiété en faveur d'un officier, dont il prévoyait que le sort allait être fort malheureux, pour lui avoir répondu en homme d'honneur. Il prit la parole avec quelque émotion : « Pardieu, Stenny, je vous blâme beaucoup de l'avoir traité si mal. Il a répondu directement à la question que je lui ai faite ; il a répondu avec beaucoup de sagesse et d'honnêteté, et vous savez bien qu'il n'a rien dit de plus que ce que je vous ai dit moi-même avant que de le faire appeler. » Après tant de bruit de part et d'autre, Jacques renouvela son consentement, et les ordres furent donnés pour le voyage. Il ne lui avait pas été difficile de s'apercevoir que toute cette intrigue avait été machinée par Buckingham, et poussée par son caractère violent et impétueux.

Ces circonstances qui caractérisent si bien les acteurs, semblent avoir été communiquées par Cottington même à lord Clarendon, à qui nous les avons empruntées; et quoique petites en elles-mêmes, elles ne sont pas indignes de figurer dans l'histoire.

Le prince et Buckingham, avec les deux officiers nommés par le roi, et sir Richard Graham, écuyer de Buckingham, traversèrent la France déguisés sans y être reconnus, et se hasardèrent même à paraître dans un bal de la cour, où Charles vit la princesse Henriette, qu'il épousa dans la suite, et qui était alors dans la fleur de la jeunesse et de la beauté. Onze jours après leur départ de Londres, ils arrivèrent à Madrid, et y (565) causèrent une extrême surprise par une démarche si peu ordinaire aux grands princes. Le roi d'Espagne s'empressa de visiter Charles, lui témoigna la plus grande reconnaissance de l'opinion qu'il avait de sa bonne foi, et lui promit, avec de vives protestations, un égal retour de franchise et d'amitié. Des civilités étudiées marquèrent la considération dont il était rempli pour son royal

hôte. Il lui donna une clef d'or qui ouvrait tous ses appartements, afin que le prince pût le voir à toute heure sans avoir besoin d'être annoncé. Dans toutes les occasions il prit la gauche, excepté dans l'appartement même de Charles, où ce prince, disait-il, était chez lui. Charles fut introduit dans le palais avec la même pompe et les mêmes cérémonies qui s'observent en Espagne au couronnement du roi. Le conseil privé reçut un ordre public de lui obéir comme au roi même. Olivarès, qui, à titre de grand d'Espagne, avait le droit de rester couvert devant son roi, ne voulut pas garder son chapeau sur la tête en présence du prince. Toutes les prisons d'Espagne furent ouvertes, et la liberté fut rendue aux prisonniers comme si le plus glorieux et le plus heureux événement était arrivé à la monarchie. Toutes les lois somptuaires concernant la parure furent suspendues pendant la résidence de Charles en Espagne. Cependant l'infante ne fut montrée à son amant qu'en public; les idées espagnoles sur la décence ne permettaient pas un commerce plus familier jusqu'à l'arrivée de la bulle de dispense.

Le point d'honneur fut porté si loin par cette généreuse nation, qu'on n'y tenta point de tirer avantage des circonstances pour rendre les conditions du traité plus dures. Seulement le zèle de la religion fit désirer aux Espagnols qu'on donnât un peu plus d'étendue aux articles relatifs à cet objet; mais l'opposition de Bristol, accompagnée de quelques reproches, fit cesser aussitôt ces demandes. A la vérité, le pape, apprenant l'arrivée du prince à Madrid, en prit occasion de coudre quelques nouvelles clauses à la dispense; ce qui nécessita de les faire passer à Londres, afin qu'elles reçussent la ratification du roi. Ce traité, qui fut rendu public, consistait en plusieurs articles, qui regardaient particulièrement l'exercice de la religion (566) catholique pour l'infante et sa maison. Il n'y avait de plaintes raisonnables à faire que d'un seul article, où le roi promettait que les enfants seraient élevés par la princesse jusqu'à l'âge de dix ans. On n'avait pu insister sur cette condition que dans la vue de leur inspirer des préventions en faveur de l'église de Rome; et quoiqu'un âge si tendre semble peu susceptible de recevoir des principes théologiques, cependant la même raison qui avait engagé le pape à insérer cet article aurait dû engager le roi à le rejeter.

Outre le traité public, il y avait des articles séparés ét jurés secrètement par le roi, qui l'obligeaient de suspendre les lois pénales portées contre les catholiques, de procurer leur rappel au parlement, et d'accorder la tolérance de leur culte dans

l'intérieur des maisons [406]. On ne peut douter que ces articles n'eussent excité de grands murmures, s'ils eussent été connus du public, puisque vers le même temps Jacques ayant reçu du pape une lettre fort civile, on lui fit un crime énorme d'y avoir répondu avec la même civilité.

Grégoire XV, qui avait accordé la dispense, mourut dans ces conjonctures, et fut remplacé par Urbain VIII. Sur cet incident, le nonce refusa de livrer la bulle de dispense, sous prétexte qu'elle devait être renouvelée par Urbain et cet artificieux pontife en différa l'expédition, dans l'espérance que, pendant le séjour du prince en Espagne, on pourrait trouver quelque moyen d'opérer sa conversion. Jacques et son fils perdirent patience. Au premier mot, Charles obtint de son père la permission de repasser en Angleterre, et Philippe honora son départ des mêmes attentions de respect et de civilité recherchée qu'il avait eues à son arrivée. Il fit même ériger une colonne sur le lieu de leur séparation, comme un monument de leur amitié mutuelle; et le prince, après avoir juré l'observation de tous les articles, se mit en chemin, et s'embarqua sur la flotte anglaise à Saint-Ander.

Le caractère de Charles, composé de décence, de réserve, de modestie et de sobriété, vertus si conformes aux mœurs (567) espagnoles, la confiance sans exemple qu'il avait eue dans la nation, sa galanterie romanesque à l'égard de la princesse; toutes ces circonstances, jointes aux grâces de sa jeunesse et de sa figure, l'avaient rendu cher à la cour de Madrid, et laissaient à toute l'Espagne la plus favorable idée de son naturel [407]. Mais autant le prince y était aimé et estimé, autant Buckingham y était méprisé et haï. Ses manières, composées de la familiarité ordinaire aux Anglais et de la vivacité française, les écarts de ses passions, ses indécentes libertés avec le prince, ses mœurs dissolues, son humeur arrogante, impétueuse, qu'il n'était capable ni ne prenait aucun soin de déguiser ; toutes ces qualités, dont la plupart ne paraîtraient estimables dans aucun pays du monde, furent pour les Espagnols des objets particuliers d'aversion. Ils ne purent cacher leur surprise, en voyant un jeune écervelé usurper tout le mérite et tout l'honneur d'une négociation qui avait été conduite avec tant de sagesse par un ministre aussi accompli que le comte de Bristol. Ils déplorèrent le sort de l'infante, qui était condamnée à souffrir près d'elle un homme dont la témérité semblait ne respecter

---

406 Franklyn, p. 80. Rushworth, vol. 1, p. 80. Kennet, p. 7.

407 Franklyn, p. 80. Rushworth, vol. 1 p. 103.

aucune loi et lorsqu'ils lui virent pousser l'imprudence jusqu'à insulter le comte-duc d'Olivarès, leur premier ministre, tous ceux qui cherchaient à faire leur cour à ce seigneur ne purent marquer que du mépris pour le favori anglais. Buckingbam dit au comte-duc que son attachement était extrême pour le roi d'Espagne et pour la nation espagnole, qu'il contribuerait à toutes les mesures qui pourraient cimenter l'amitié entre eux et l'Angleterre, et que son ambition particulière serait de faciliter le mariage du prince et de la princesse; mais, ajouta-t-il avec une franchise aussi insolente qu'elle était impolitique « Pour vous en particulier, monsieur, loin de me regarder comme votre ami, vous ne devez attendre de moi que toute la haine et l'opposition possibles. » Le ministre répondit avec la dignité convenable qu'il acceptait volontiers cette déclaration, et ce fut dans ces termes: que les deux favoris se quittèrent [408].

Buckingham, ne pouvant se dissimuler combien il était odieux. (568) aux Espagnols, et redoutant le crédit dont cette nation devait naturellement jouir après l'arrivée de l'infante, prit la résolution d'employer tout le sien pour empêcher le mariage. On ignore absolument par quels arguments il put engager le prince à faire un pareil outrage aux Espagnols, dont il avait reçu un traitement si généreux, et sous quelles couleurs il put déguiser l'ingratitude, la perfidie et l'imprudence de cette conduite. On peut conjecturer seulement que les causes inévitables de retard qui avaient si longtemps empêché l'arrivée de la bulle de dispense avaient fourni à Buckingham un prétexte pour faire tomber sur les Espagnols le reproche de mauvaise foi dans tout le cours du traité. Il paraît d'ailleurs que son caractère impétueux et dominateur avait acquis, sur le naturel doux et modeste de Charles, un ascendant qu'il conserva toujours; et ce prince, en quittant Madrid, était fermement résolu, malgré toutes ses protestations, à rompre le traité avec l'Espagne.

Il n'est pas vraisemblable que Buckingham ait trouvé la même facilité à faire départir Jacques d'un projet qui avait été, depuis tant d'années, l'objet de tous ses vœux, et que par des moyens imprévus il venait de conduire à cet heureux point [409]. Une rupture avec l'Espagne, et la perte de deux millions, étaient des perspectives peu flatteuses pour le pacifique et indigent monarque. Mais trouvant son fils unique révolté contre une alliance à laquelle son peuple et son parlement

---

408 Rushworth, vol. 1, p. 103. Clarendon, vol. 1, p. 37.

409 Vie de Williams, par Hacket.

s'étaient toujours opposés, il céda à des difficultés qu'il n'avait pas assez de courage et de force d'âme pour surmonter. Ainsi le prince et Buckingham prirent, en arrivant à Londres, toute la conduite de cette nouvelle négociation, et s'occupèrent de chercher des prétextes pour colorer la violation du traité.

Quoique Jacques eût toujours regardé la restitution du Palatinat comme une suite naturelle et nécessaire de l'alliance avec l'Espagne, il avait constamment défendu à ses ministres d'y insister comme sur un article préliminaire du mariage. Il avait fait réflexion que cette principauté était alors entre les mains de l'empereur et du duc de Bavière, et qu'il n'était plus au pouvoir (569) du roi d'Espagne de la rendre par un trait de plume à son ancien possesseur. Il avait jugé que l'étroite alliance de l'Espagne avec ces deux princes obligerait Philippe d'employer tout l'art de la négociation pour adoucir une demande si peu agréable; et combien d'articles demandaient nécessairement d'être ajustés avant qu'un point de cette importance pût être conduit sa conclusion Il suffisait actuellement, dans l'opinion de Jacques, de pouvoir constater la bonne foi de l'Espagne et craignant de nouveaux délais pour un mariage désiré depuis si longtemps, il avait pris la résolution d'attendre du succès des délibérations futures l'entière restitution du Palatinat [410].

Tout ce système de politique était renversé par Buckingham, et l'infraction du traité entraînait la ruine de toutes les suppositions sur lesquelles il avait été conduit. Après beaucoup d'artifices inutiles pour différer ou empêcher les noces, Bristol reçut l'ordre positif de garder l'acte de procuration qu'il avait entre les mains, et de ne pas finir le mariage avant qu'on eût des garanties de l'entière restitution du Palatinat. Philippe entendit parfaitement ce langage. Il n'avait pas ignoré le mécontentement de Buckingham, et le jugeant capable de sacrifier à son indomptable passion les plus précieux intérêts de son maître et de sa patrie, il s'était attendu que le crédit sans bornes de ce favori serait employé à fortifier la haine entre les deux nations. Cependant, résolu de faire tomber sur les Anglais tout le blâme de la rupture, il remit entre les mains de Bristol un écrit par lequel il s'engageait à procurer la restitution du Palatinat, soit par la persuasion, soit par toute autre voie possible et voyant qu'on n'était pas satisfait de cette promesse, il fit quitter à l'infante le titre de princesse de Galles, qu'elle portait depuis l'arrivée de la dispense de Rome, et lui fit interrompre l'étude de la langue anglaise. Ensuite

410 Hist. parlem, vol. 6, p. 57.

jugeant que les furieux conseils qui gouvernaient alors la cour d'Angleterre ne se borneraient point à la violation du traité de mariage, il ordonna des préparatifs de guerre dans toutes les parties de ses états.

Ainsi Jacques, après avoir conduit, par des moyens que les (570) règles ordinaires de la politique ne peuvent expliquer, le mariage de son fils et le rétablissement de son gendre, si près d'une honorable conclusion, vit trahir ses espérances par des raisons également inexplicables.

Mais quoique les expédients que Buckingham avait déjà fait servir à ses vues ne fussent glorieux ni pour lui-même ni pour la nation, il fallait que, pour arriver à la pleine exécution de son entreprise, il employât des artifices encore plus honteux.

Après avoir rompu avec l'Espagne, le roi se vit obligé de concerter de nouvelles mesures, et sans l'assistance du parlement, on ne pouvait en espérer d'efficaces. La *bénévolence* qu'on avait exigée avec rigueur pour le recouvrement du Palatinat, quoique levée pour un objet si populaire avait produit moins d'argent au roi que de mauvaise volonté de la part de ses sujets [411]. Ainsi, malgré le découragement que devaient lui causer ses démêlés avec les dernières assemblées de la nation, il ne pouvait se dispenser d'en convoquer une nouvelle et son espérance était qu'ayant renoncé à l'alliance d'Espagne dont on avait conçu tant d'ombrage, son administration serait plus agréable aux communes. Dans son discours aux deux chambres, ayant fait entrevoir les sujets de plainte qu'il avait contre l'Espagne, il eut la condescendance de demander l'avis du parlement, qu'il avait rejeté sur une affaire aussi importante que le mariage de son fils. Buckingham fit devant un comité des lords et des communes une longue exposition qu'il donna pour vraie et pour complète de toutes les démarches du prince et des siennes, dans les négociations avec Philippe. Mais, soit par la suppression de quelques faits, soit par les fausses couleurs dont il revêtit les autres, son discours tendait uniquement

---

411 On lit dans *Rerum britannicarum historia*, par Johnstone, un fait qui montre par quels moyens violents on levait ordinairement les *bénévolences*. Barnés, citoyen de Londres, ayant le premier refusé de contribuer de quelque argent, le trésorier le fit avertir de se préparer à l'instant à porter en poste une dépêche en Irlande. Barnès fut trop heureux de pouvoir faire sa paix en payant cent livres sterling; et depuis personne n'osa refuser la bénévolence demandée. *Voyez* aussi Coke, p.80.

à tromper les chambres, et à faire tomber sur la cour d'Espagne le reproche d'artifice et de mauvaise foi. Il dit qu'après plusieurs années de négociation le roi ne s'était pas vu plus avancé dans (571) ses espérances, et que Bristol n'avait jamais conduit le traité au-delà de quelques déclarations vagues et de simples protestations d'amitié; que le prince, suspectant les intentions de l'Espagne, avait pris enfin la résolution de se rendre à Madrid pour y éclaircir le fond de l'affaire; qu'il y avait découvert tant de menées artificieuses, qu'il en avait conclu que tous les pas qui semblaient se faire vers l'accomplissement du mariage étaient faux et trompeurs; que la restitution du Palatinat, dont le roi son père avait toujours fait un article préliminaire essentiel, n'était jamais entrée sérieusement dans les intentions de l'Espagne, et qu'après beaucoup de mauvais traitements le prince avait été obligé de revenir en Angleterre, sans aucun espoir d'obtenir l'infante, ni la restauration de l'électeur palatin.

Ce récit, qui, si l'on considère l'importance de l'occasion et le caractère de l'assemblée, est très répréhensible, ne laissa point d'être confirmé par le prince de Galles, qui était présent et le roi lui-même le revêtit indirectement de son autorité, en déclarant aux deux chambres que Buckingham avait parlé par son ordre. Il est difficile d'excuser entièrement la conduite de ces princes. C'est en vain qu'on alléguerait la jeunesse et l'inexpérience de Charles; à moins que réellement, comme il est probable [412], sinon certain, son inexpérience et sa jeunesse ne l'eussent rendu la dupe de Buckingham, et ne lui eussent fait avaler les faussetés les plus grossières. A l'égard du roi, quoiqu'il se vît jeté par l'impétuosité d'autrui bien loin de la route qu'il s'était tracée, rien ne devait l'engager à prostituer son caractère, et à

412 Au moment où le prince s'embarquait à Saint-Ander, il dit à ceux qui étaient autour de lui que c'était folie aux Espagnols de le traiter si mal après lui avoir laissé la liberté de partir; preuve que Buckingham lui avait fait accroire que les Espagnols manquaient de sincérité dans l'affaire du mariage et cette du Palatinat; car, à tout autre égard, sa réception avait été parfaite. D'ailleurs, si le prince n'eût pas mal jugé de la bonne foi des Espagnols, il n'aurait pas eu de sujet de les quereller, quoique Buckingham en eût. Il paraît donc que Charles avait été trompé, les retards multiptiés de la bulle de dispense, quoique causés par de purs accidents, fournissaient a Buckingham un prétexte plausible pour accuser les Espagnols d'être de mauvaise foi.

autoriser, en quelque sorte, les impostures d'un favori dont il avait de si justes raisons de se défier [413].

(572) Avec quelque artifice que Buckingham eût déguise son récit, il contenait tant de circonstances contradictoires, qu'elles suffisaient pour ouvrir les yeux à toutes les personnes sensées; mais ce récit s'accordait si bien avec la passion et les préjugés du parlement, qu'on ne fit aucune difficulté de l'adopter. Les communes, charmées de trouver l'occasion qu'elles désiraient depuis si longtemps de faire la guerre aux papistes, envisagèrent peu les conséquences, et conseillèrent immédiatement au roi de rompre les deux traités avec l'Espagne, c'est-à-dire celui du mariage et celui de la restitution du Palatinat. Le peuple, toujours avide de guerre jusqu'à ce qu'il en ressente les maux marqua sa joie de ces violentes mesures par des feux et d'autres réjouissances, et par les insultes qu'il fit aux ministres d'Espagne. Buckingham alors se trouva être le favori du public et du parlement. Sir Édouard Coke, en pleine chambre des communes, lui donna le titre de *sauveur de la nation*. Tout retentissait de ses louanges. Lui-même, enivré d'une faveur populaire qui lui était si nouvelle, et qu'il méritait si peu, viola tout respect pour le plus indulgent des maîtres, et s'engagea dans des intrigues avec les membres du parti puritain, qui avaient toujours été opposés à l'autorité royale. Il favorisa même divers plans qui tendaient à faire abolir l'ordre épiscopal, et vendre les doyennés et terres de chapitre pour fournir aux frais de la guerre contre l'Espagne; et le roi, qui aurait encore désiré temporiser et faire un accommodement avec l'Espagne, fut si violemment entraîné par le torrent des préjugés populaires, conduits et fortifiés par Buckingham, qu'il se vit enfin forcé dans un discours au parlement, de se déclarer pour le parti de la guerre, si les chambres voulaient s'engager à le soutenir. Le doute qu'il faisait de leur sincérité sur ce point, doute justifié par l'événement, avait vraisemblablement été une des causes de sa conduite molle et pacifique.

Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il commença par gémir du malheur qu'il avait, après s'être glorifié si longtemps du nom de monarque pacifique, de passer des douceurs de la paix aux inévitables calamités de la guerre. Il leur représenta les grandes et continuelles dépenses que nécessitaient les (573)

---

413 On doit convenir cependant que le roi avertit ensuite la chambre de ne pas regarder le récit de Buckingham comme étant de lui ,quoiqu'il fut fait par son ordre. Hist. parlem. vol. 6, page 104. Jacques fut sans doute honteux d'avoir été mené si loin par son favori.

armements militaires ; indépendamment des secours qui seraient nécessaires de temps en temps, il demanda six subsides et douze quinzièmes, comme un fonds indispensable avant le commencement des hostilités. Il parla de ses dettes et de ses charges insupportables, contractées principalement par les sommes [414] qu'il avait fait remettre au palatin; mais il ajouta qu'il n'insistait point sur le soulagement de ses propres embarras, et qu'il lui suffisait que l'honneur et la sûreté publique fussent à couvert. Enfin pour éloigner tous les soupçons, lui qu'on avait toujours vu se ferme à maintenir sa prérogative, et qui l'avait même étendue à quelques points regardés comme douteux, il fit une concession très imprudente, dont les suites pouvaient être funestes à l'autorité royale : ce fut d'offrir volontairement que les sommes qui lui seraient accordées fussent payées à des commissaires du parlement, qui seraient chargés d'en faire l'emploi sans qu'elles passassent par ses mains. Les communes acceptèrent volontiers cette concession sans exemple; mais elles ne lui accordèrent que trois subsides et trois quinzièmes [415], et fermèrent l'oreille aux plaintes qui lui étaient échappées sur la détresse où lui-même se trouvait.

On prit avantage aussi de la bonne intelligence qui régnait alors entre le roi et le parlement pour faire passer le bill contre les monopoles, que ce prince avait autrefois encouragé, mais dont il n'était plus question depuis sa rupture avec la dernière chambre des communes. Ce bill fut conçu dans des termes qui ne le rendaient que déclaratif, et tous les monopoles furent condamnés comme contraires à la loi et aux libertés connues de la nation. Dans le même acte on supposait que chaque particulier de l'état avait une entière liberté de disposer de ses (574) propres actions, pourvu qu'elles ne fissent tort à aucun de ses concitoyens et que, ni

---

414 Entre autres sommes, il parta de 80,000 livres sterling, empruntées du roi de Danemarck. Dans un discours précèdent, il avait dit au parlement qu'il avait dépensé 500,000 liv. sterling pour la cause de l'électeur palatin, indépendamment des contributions volontaires du peuple. *Voyez* Franklyn p. 50. Mais ce qui est plus extraordinaire, le trésorier, pour faire valoir ses propres services, se vanta au parlement d'avoir épargné, par son habileté, 60,000 livres sterling sur le change des sommes remises à l'étecteur : fait presque incroyable; car on ne conçoit point d'où Jacques aurait pu tirer des sommes dont le change eut monté si haut. Il paraît cependant au total que le roi n'avait pas négligé les intérêts de sa fille et de son gendre, et qu'il avait même fait beaucoup plus que ses modiques revenus ne lui permettaient.

415 Moins de 300,000 livres sterling.

les prérogatives royales, ni le pouvoir d'aucun magistrat, en un mot nulle autre autorité que celle des lois ne pouvaient donner atteinte à ce droit illimité. C'est au maintien de ce noble principe dans toutes ses conséquences nécessaires que la nation anglaise, après beaucoup de contestations, doit cette heureuse et unique forme de gouvernement dont elle est actuellement en possession [416].

Les communes fortifièrent aussi, par un nouvel exemple, le droit important d'accusation (*impeachment*), qu'elles avaient exercé deux ans auparavant dans l'affaire du chancelier Bacon, et qui était comme endormi depuis près de deux siècles, excepté lorsqu'il avait servi d'instrument à la vengeance royale. Le comte de Middlesex avait été élevé, par le crédit de Buckingham, du rang de commerçant de Londres à celui de grand trésorier d'Angleterre; et par son habileté, autant que par son adresse, il ne parut pas indigne de cette élévation. Mais s'étant attiré la disgrâce de son protecteur par le scrupule qu'il fit d'accorder quelques sommes d'argent pendant le séjour du prince en Espagne, il fut exposé à la vengeance du favori, qui employa tout son crédit auprès des communes pour susciter une accusation contre le grand trésorier. Cette démarche déplut beaucoup au roi. Il prédit au prince et au duc que pendant toute leur vie ils seraient tourmentés par des persécutions parlementaires; et, dans un discours au parlement, il s'efforça, par une

416 On verra aisément, par un grand nombre de traits de l'histoire de ce règne, combien peu ce principe avait prévalu pendant les précédents périodes du gouvernement anglais, et particulièrement pendant le dernier régne, qui ne fut certainement pas un si parfait modèle de liberté que la plupart des écrivains voudraient le représenter. Mais les idées avaient bien changé durant environ vingt ans d'une administration douce et paisible. Quoique Jacques eût révoqué de son propre mouvement toutes les patentes qui autorisaient le monopole, les communes demandèrent une loi, et même une loi déclaratoire contre cet abus ; c'était gagner un point très important, et établir des principes très favorables à la liberté; mais elles avaient été extrêmement reconnaissantes lorsque Elisabeth, d'après leurs requêtes (qu'elle avait d'abord rejetées), avait révoqué un petit nombre des patentes les plus oppressives et leur avait donné quelques douces paroles.

Le parlement ne se trompa point, lorsqu'il avoua dans la septième année de Jacques que le prince lui laissait plus de liberté dans ses débats que ses prédécesseurs n'en avaient jamais accordé. Son indulgence sur ce point particulier fut probablement une des causes de l'autorité extraordinaire que les communes commencèrent à s'attribuer. M. de La Boderie, dans ses Dépêches, parle de la liberté de discours dans la chambre des communes comme d'une nouveauté.

apologie (575) de Middlesex, d'adoucir l'accusation portée contre lui. Mais cette accusation fut soutenue par les communes; et le grand trésorier fut jugé coupable par les pairs, quoique les articles prouvés fussent peu importants et peu nombreux. Le plus grave fut d'avoir accepté deux présents, de chacun cinq cents livres sterling, pour l'obtention de deux patentes. Il fut condamné à cinquante mille livres sterling d'amende au profit du roi, et à toutes les peines précédemment infligées à Bacon. L'amende fut remise par le prince lorsqu'il monta sur le trône.

Cette session vit aussi éclore une adresse très peu agréable au roi, par laquelle on lui demandait la rigoureuse exécution des lois contre les catholiques. Sa réponse fut gracieuse et condescendante mais il se déclara contre la persécution, comme étant une mesure peu propre à extirper une religion, suivant la maxime connue, que *le sang des martyrs est la semence de l'église*. Il ne condamna pas moins une indulgence sans réserve pour les catholiques et le parti pour lequel il sembla pencher fut un tempérament entre les deux extrêmes, qu'il jugea non seulement plus humain, mais plus politique. Il ne fit pas même difficulté d'assurer avec serment qu'il n'avait jamais eu la pensée d'accorder la tolérance aux catholiques. Il ne jugeait pas digne de ce nom la liberté, à laquelle il avait secrètement consenti dans le traité avec l'Espagne, d'exercer leur religion dans l'intérieur de leurs murs, et ce fut vraisemblablement une évasion par laquelle il se flatta d'avoir sauvé son honneur. Comme dans son exposé Buckingham avouait que le roi était convenu de suspendre momentanément les lois pénales contre les catholiques, suspension qu'il distinguait de la tolérance, dont le nom était extrêmement odieux à cette époque, Jacques dut penser que son intention était assez claire, et ne craignit pas de se voir accusé de mauvaise foi à raison de cette affirmation. Après toutes ces transactions, il prorogea l'assemblée, en laissant échapper quelques termes qui, quoique modérés, faisaient connaître le ressentiment qu'il conservait de la dureté avec laquelle on avait refusé de pourvoir à ses besoins.

Jacques, incapable de résistance contre une ligue aussi puissante que celle de son peuple, de son parlement, de son fils et (576) de son favori, s'était vu forcé d'embrasser des mesures pour lesquelles son caractère et ses idées lui avaient toujours donné la plus forte aversion. Quoiqu'il en dissimulât son ressentiment, il s'éloigna par degrés de Buckingham, qu'il accusait de ses violents conseils, et qu'il regardait comme l'auteur du voyage de son fils en Espagne et de la rupture du traité de mariage. Il attendait impatiemment l'arrivée de Bristol : c'était de l'assis-

tance de ce ministre, dont il connaissait la prudence et dont il approuvait les vues, qu'il attendait la fin de ses embarras.

Pendant le séjour du prince en Espagne, l'habile négociateur avait toujours opposé, quoique sans succès, ses conseils sages et modérés aux violentes mesures recommandées par Buckingham. Après le départ de Charles, sur la première apparence d'un changement de résolution, il n'avait pas cessé d'entremettre ses avis et d'insister fortement sur la sincérité des Espagnols dans la conduite du traité, comme sur les avantages que l'Angleterre devait en recueillir. Indigné de voir avorter, par la légèreté et les caprices d'un insolent favori, tous les fruits de son travail et de son habileté, il ne voulut point entendre à demi-mot; et l'ordre exprès de son maître fut seul capable de le déterminer à faire une demande qu'il regardait comme le terme du traité. Aussi rien ne le surprit-il moins que d'apprendre que Buckingham s'était déclaré ouvertement son ennemi, et s'attachait à le diffamer en toute occasion. Il se disposa au premier ordre à quitter Madrid et, suivant l'usage, il eut son audience de congé de sa majesté catholique et du comte-duc.

Philippe, par la bouche de son ministre, témoigna beaucoup de regret de voir les services de Bristol si mal récompensés, et ses ennemis triompher jusqu'à pouvoir répandre dans l'esprit de son maître et dans sa patrie des préventions contre un ministre qui les avait servi si fidèlement. Il le pressa de fixer sa résidence en Espagne, plutôt que de s'exposer à la malignité endurcie de son rival et à l'aveugle fureur du peuple. Il lui offrit tous les avantages du rang et de la fortune pour adoucir les rigueurs de cette espèce de bannissement et, s'il craignait que son honneur ne souffrît d'avoir abandonné le pays qui l'avait vu naître, il lui promit, en lui offrant tous ces avantages, de faire (577) connaître, par une déclaration publique, qu'ils n'étaient accordés qu'à sa fidélité dans les affaires qui lui avaient été confiées. Cette conduite, ajouta Philippe, me paraît utile à mes propres intérêts, parce que mes ministres, voyant l'estime que je fais de la vertu dans un étranger, en seront plus animés à servir fidèlement un si généreux maître.

Le comte de Bristol exprima la plus vive reconnaissance pour les offres du monarque, mais se défendit de les accepter. Il répondit que rien n'était plus capable de confirmer les calomnieuses imputations de ses ennemis, que l'établissement et les faveurs que sa majesté lui proposait; que les plus hautes dignités de la monarchie espagnole, quoique très précieuses en elles-mêmes, ne pouvaient compenser la perte de son honneur, qu'il fallait sacrifier pour les obtenir; qu'il se confiait

dans son innocence pour le protéger contre la fureur des préventions populaires et que si le roi, son maître, avait pu se laisser séduire d'abord par la calomnie, il était si juste et si bon, qu'il lui accorderait infailliblement la facilité de se défendre, et qu'il lui rendrait à la fin son estime et ses bonnes grâces.

Une réponse si noble augmenta l'opinion que Philippe avait conçue du mérite de l'ambassadeur. Il le pria d'accepter du moins un présent de 10,000 ducats, qui pouvaient être nécessaires à sa situation, jusqu'à ce qu'il eût dissipé les préventions formées contre lui. Votre acceptation, lui dit-il, sera un secret pour tout l'univers, et ne parviendra jamais à la connaissance de votre maître. « Il est un homme, répondit le généreux Anglais, à qui ce secret ne peut demeurer caché; cet homme, c'est le comte de Bristol, qui ne manquera pas de le révéler au roi d'Angleterre. »

Rien n'était plus important, pour Buckingham que de tenir Bristol éloigné du roi et du parlement, de peur que le pouvoir de la vérité, fortifié par un orateur si bien instruit, ne dévoilât des choses qui n'étaient que soupçonnées par le premier, et dont le second n'avait pas encore la moindre défiance. Il tenta les dispositions de Jacques, dont la faiblesse, déguisée à lui-même sous l'apparence de finesse et de dissimulation, était devenue absolument incurable. Un ordre, pour renfermer Bristol (578) à la tour de Londres, fut délivré immédiatement après son retour. A la vérité sa prison dura peu mais un autre ordre du roi le relégua dans ses terres, avec défense de paraître au parlement. Il obéit; mais il demanda hautement la liberté de se justifier, et d'exposer toute sa conduite à son maître. Dans toutes les occasions il protesta de son innocence, en jetant sur son ennemi le blâme du mauvais succès ; Buckingham et le prince, à son instigation, déclarèrent qu'ils ne demandaient pour se réconcilier avec Bristol, que de lui voir reconnaître sa mauvaise conduite et ses erreurs. Mais le noble comte, jaloux de son honneur, refusa d'acheter la faveur à si haut prix. Jacques eut l'équité de dire, qu'insister sur cette condition serait une tyrannie sans exemple. Mais Buckingham ne fit pas scrupule d'assurer, avec sa présomption accoutumée, que, ni le roi, ni le prince, ni lui-même, n'étaient encore persuadés de l'innocence de Bristol.

Tandis que l'attachement du prince au favori et la timidité de Jacques, ou la honte de changer d'inclination, tenaient la cour en suspens, Inoïosa, ambassadeur espagnol à Londres, s'efforça d'ouvrir les yeux du roi, et de guérir ses craintes par des craintes encore plus vives. Il lui glissa secrètement dans la main un papier

qu'il lui fit signe de lire seul, et dans lequel il lui marquait qu'il n'était pas moins prisonnier à Londres que François I l'avait été à Madrid ; que le prince et Buckingham avaient conspiré ensemble, et que toute la cour leur était dévouée ; qu'au préjudice extrême de l'autorité royale, il se formait des cabales au parlement entre les chefs populaires ; que le but du complot était de le confiner dans une de ses maisons de chasse pour remettre toute l'administration entre les mains de Charles et qu'il était obligé de défendre le trône par un vigoureux effort, qui le mettrait en état de punir ceux qui abusaient depuis si longtemps de sa douceur et de sa bonté [417]. On ignore quelle impression fit cet écrit sur Jacques. Il ne laissa voir à Buckingham que quelques faibles symptômes de mécontentement, qu'il rétracta aussitôt. Toutes ses mesures publiques (579) et toutes ses alliances parurent fondées sur un système de haine contre la maison d'Autriche, et de guerre qu'il voulait entreprendre pour le recouvrement du Palatinat.

Les états des Provinces-Unies étaient alors gouvernés par Maurice de Nassau et ce prince ambitieux, persuadé que son crédit languirait pendant la paix, avait renouvelé la guerre avec l'Espagne, à l'expiration de la trêve de douze ans. Sa rare capacité dans l'art militaire aurait suppléé à l'infériorité de ses forces, si les armées espagnoles n'eussent été commandées par Spinola, général aussi renommé que lui pour l'expérience, et plus célèbre encore par la hardiesse et l'activité de son caractère. Dans cette situation, rien ne pouvait être plus agréable à la république que la perspective d'une rupture entre Jacques et sa majesté catholique. Elle se flattait, autant par l'union d'intérêt, en quelque sorte naturelle entre elle et l'Angleterre, que par l'influence des conjonctures présentes, de voir bientôt marcher de puissantes forces à son secours. En effet, un corps de six mille hommes fut levé en Angleterre, et reçut ordre de passer en Hollande sous le commandement de quatre jeunes seigneurs, Essex, Oxford, Southampton et Willoughby, qui brûlaient de se distinguer dans une si favorable cause, et d'acquérir de l'expérience militaire sous un capitaine aussi fameux que Maurice.

On pouvait raisonnablement s'attendre que, comme le zèle de la religion faisait attacher en Angleterre une si haute importance au recouvrement du Palatinat, la seule force des considérations politiques produirait le même effet en France. Pendant que cette principauté demeurait entre les mains de la maison d'Autriche,

---

417 Rusbworth, vol.1 p. 144. Vie de Williams, par Hacket. Coke p. 107.

la France se trouvait environnée des possessions de cette ambitieuse famille, et comme ouverte de toutes parts à l'invasion d'une force supérieure. Son intérêt lui faisait donc une loi d'empêcher l'empereur de s'établir tranquillement dans ses nouvelles conquêtes, et sa situation, comme la supériorité reconnue de ses forces, la mettait plus que Jacques en état de secourir le palatin opprimé [418]. Mais quoique ces vues ne pussent échapper (580) à Louis XIII, ni au cardinal de Richelieu, qui commençait à prendre de l'ascendant sur son maître, ce ministre était déterminé à préparer ces vastes entreprises par la réduction des huguenots, pour travailler ensuite, par des conseils plus mûrs, à l'abaissement de la maison d'Autriche. Cependant la perspective d'une alliance avec l'Angleterre fut aussitôt embrassée, et la cour de France prêta volontiers l'oreille à chaque proposition de ménager un mariage entre Charles et la princesse Henriette.

Malgré l'expérience sensible que Jacques pouvait avoir acquise de l'insurmontable antipathie de ses sujets pour toute alliance avec les catholiques, il persistait dans l'opinion que son fils serait dégradé par un mariage avec toute autre princesse qu'une fille de roi. Après la rupture avec l'Espagne, il ne restait donc qu'une alliance avec la France; et il s'adressa sur-le-champ à cette cour. Il ne trouvait point ici les mêmes amorces qui l'avaient embarqué dans une si longue négociation avec l'Espagne. La dot promise était fort inférieure; et ce n'était pas de ce côté qu'on pouvait attendre la restauration paisible du palatin. Mais, craignant que son fils ne perdit la dernière occasion de se marier, il accorda, aussitôt que le roi très chrétien le désira, pour l'honneur de sa couronne, les mêmes termes dont il était convenu avec le roi d'Espagne. Comme le prince Charles, pendant son séjour à Madrid, s'était engagé, par une promesse verbale, à laisser à l'infante l'éducation de leurs enfants jusqu'à leur treizième année, cet article fut inséré aussi dans le traité; et c'est à cette imprudence qu'on impute généralement la triste condition de sa postérité. Cependant la cour d'Angleterre, il faut l'avouer, a prétendu constamment, jusque dans ses mémoires à la cour de France, que toutes les conditions favorables accordées aux catholiques ne furent insérées dans le traité de mariage que pour complaire au pape, et que, par convention avec la France, il y eut une dispense secrète de leur rigoureuse exécution [419].

---

418 Voyez le Recueil des papiers d'état du comte de Clarendon, pag. 393.

419 Rymer, tome 18, page 224. Il est certain que le jeune prince de Galles, ensuite Charles II, eut, dès sa première enfance, des gouverneurs protestants:

(581) Autant la conclusion du traité de mariage causa de plaisir au roi, autant les expéditions militaires lui furent désagréables, non seulement par la difficulté de l'entreprise dans laquelle il s'était engagé, mais encore plus par sa répugnance naturelle pour entrer sur une scène si active.

Pendant la négociation d'Espagne, Heidelberg et Manheim étaient tombés au pouvoir des impériaux et, quoique la garnison de Frankendale fût toute anglaise, ils tenaient cette place étroitement assiégée. Sur les instances réitérées de Jacques, l'Espagne intervint et procura une suspension d'armes pour dix-huit mois. Mais, Frankendale étant l'unique place de l'ancien domaine de Frédéric qui fût demeurée entre ses mains, Ferdinand, qui voulait retirer ses forces du Palatinat et laisser ce pays en sûreté, ne pouvait souffrir qu'une forteresse de cette importance demeurât à l'ennemi. Il fut convenu, pour terminer tous les différends, qu'elle serait mise en séquestre entre les mains de l'infante comme neutre dans la querelle, à condition néanmoins qu'à l'expiration de la trêve, elle serait rendue à Frédéric, quand la paix ne serait pas conclue alors entre Ferdinand et lui. Lorsque, après la rupture imprévue avec l'Espagne, Jacques demanda l'exécution de ce traité, l'infante lui offrit la possession paisible de Frankendale, et promit même pour la nouvelle garnison un passage libre au travers de la Flandre espagnole. Mais il se trouvait, entre ses états et les terres palatines, quelque territoire de l'empire, pour le passage duquel il n'y avait aucune stipulation. Cette chicane, qu'on n'aurait point employée si l'amitié eût subsisté avec l'Espagne, servit à dépouiller entièrement Frédéric de tous ses domaines patrimoniaux.

Cependant la nation anglaise et le conseil militaire de Jacques ne furent pas découragés. Ils n'en prirent pas moins la résolution de reconquérir le Palatinat, pays situé au centre de l'Allemagne, possédé entièrement par l'empereur et par le duc de (582) Bavière, entouré de puissants ennemis, et sans aucune communication avec l'Angleterre. Le comte de Mansfeldt fut pris au service de la nation; on forma, par des levées générales dans toutes les parties du royaume, une armée

---

d'abord le comte de Newcastle, ensuite le marquis de Hertford. Jacques, dans son mémoire aux églises étrangères, après le commencement des guerres civiles, fit valoir le soin qu'il avait d'élever ses enfants dans la religion protestante, comme une preuve qu'il n'avait aucune inclination pour la doctrine catholique. Rushworth, vol. 5, page 752. Il est donc presque hors de doute que cet article, qui parait si bizarre, ne fut inséré que pour amuser le pape et qu'aucun des deux partis n'eut jamais dessein de l'exécuter.

anglaise de douze mille hommes d'infanterie et de deux cents chevaux. Dans la négociation avec la France, le ministère de cette couronne avait fait espérer, quoique en termes généraux, non seulement qu'on accorderait le passage aux troupes anglaises, mais qu'on y joindrait même un puissant secours dans leur marche vers le Palatinat. En Angleterre ces espérances passèrent trop tôt pour des engagements positifs. Les troupes, commandées par Mansfeldt, furent embarquées à Douvres au mois de décembre mais lorsqu'elles arrivèrent à Calais, les ordres pour leur réception n'y étaient point parvenus. Après une vaine attente, elles furent obligées de faire voile vers la Zélande, où, nulle mesure n'ayant encore été prise pour leur débarquement, la rareté des provisions fit naître quelque scrupule aux États. Dans l'intervalle une maladie pestilentielle se répandit parmi les Anglais, renfermés depuis si longtemps dans des vaisseaux étroits. La moitié de leur armée périt à bord ; le reste, affaibli par la maladie, parut trop peu nombreux pour être dirigé sur le Palatinat [420]. Tel fut le succès d'une expédition mal concertée; ce fut le seul désastre arrivé à l'Angleterre pendant l'heureuse et pacifique administration de Jacques.

Mais le règne de ce prince touchait à sa fin. Sa vie finit avec la paix, qu'il avait tant aimée et qu'il avait cultivée avec tant de bonheur. A l'entrée du printemps, Jacques fut saisi d'une fièvre tierce et lorsque ses courtisans, pour l'encourager, lui rappelèrent le proverbe national, que la fièvre dans cette saison est la santé d'un roi, il répondit que cette maxime ne regardait que les jeunes rois. Après quelques accès, qui l'affaiblirent beaucoup, il fit appeler le prince, auquel il recommanda d'aimer tendrement sa femme, mais de demeurer constant dans sa religion, de protéger l'église anglicane, et d'étendre ses soins sur la malheureuse famille du palatin. La décence et le courage (583) accompagnèrent ses derniers moments. Il expira le 27 de mars, après un règne de vingt-deux ans et quelques jours sur l'Angleterre, et dans la cinquante-neuvième année de son âge. Son règne sur l'Écosse avait duré presque autant que sa vie. Il serait difficile de trouver dans toute l'histoire un règne moins illustre et cependant plus irréprochable que celui de Jacques dans les deux royaumes.

Jamais prince si peu entreprenant, et si inoffensif, ne fut plus exposé aux extrêmes contraires de la calomnie et de l'adulation, de la satire et du panégyrique et

---

420 Franklyn, p ; 104. Rushworth, vol. 1, p. 154. Dugdale, p. 24.

les factions qui commencèrent de son temps ayant continué après lui, il se trouve que son caractère n'est pas aujourd'hui moins contesté que ne l'est ordinairement celui des princes qui sont nos contemporains. On ne peut nier qu'il n'ait possédé beaucoup de vertus; mais il n'en eut pas une qui paraisse pure, c'est-à-dire exempte de la contagion des vices voisins. Sa générosité touchait à la profusion, son savoir à la pédanterie, ses dispositions pacifiques à la pusillanimité, sa prudence à la ruse, son amitié au caprice et souvent à une tendresse puérile. Pendant qu'il ne croyait maintenir que son autorité, il peut être justement soupçonné dans quelques-unes de ses actions, et plus encore dans ses prétentions, d'avoir usurpé jusqu'à un certain point les libertés du peuple. Tandis que, par une exacte neutralité, il s'efforçait d'acquérir l'affection de tous ses voisins, il ne pouvait conserver entièrement l'estime et la considération d'aucun d'eux. Sa capacité n'était pas médiocre, mais elle le rendait plus propre à discourir sur des maximes générales qu'à conduire une affaire difficile. Ses intentions étaient justes, mais plus convenables à la conduite d'une vie privée qu'au gouvernement d'un royaume. Lourd dans sa personne, sans grâce dans ses manières, il était dépourvu des qualités qui imposent le respect; partial et sans discernement dans ses affections, il était peu propre à s'attirer une affection générale ; faible de naturel plutôt que de jugement; exposé au ridicule par sa vanité, mais exempt d'inspirer de la haine, parce qu'il l'était de ressentir de l'orgueil et de l'arrogance : tout considéré, on peut dire de son caractère que toutes ses qualités étaient entachées de faiblesse, mais embellies par l'humanité. Assurément le (584) courage politique lui manquait, et de là vient principalement la forte prévention qui a prévalu contre sa bravoure personnelle; conclusion néanmoins que l'expérience générale doit faire juger extrêmement trompeuse.

Il ne fut marié qu'une fois, à la princesse Anne de Danemark, qui mourut le 3 de mars 1619, dans sa quarante-cinquième année, sans avoir été fort distinguée par ses vices ni par ses vertus. Elle aimait les spectacles et les amusements dispendieux, mais sans goût dans ses plaisirs. Une grande comète, qui parut vers le temps de sa mort, passa aux yeux du vulgaire pour le présage de cet événement; tant le peuple attache d'importance aux princes même les plus médiocres.

Jacques ne laissa qu'un fils, Charles, alors dans sa vingt-cinquième année, et une fille, Élisabeth, âgée de vingt-neuf ans, mariée à l'électeur palatin. C'était le reste de six enfants. Il n'en eut jamais d'illégitimes, et jamais il ne laissa voir le moindre penchant à se passionner pour une maîtresse.

Canterbury eut trois archevêques pendant ce règne; Whitgift, mort en 1604, Bancroft en 1610, Abbot, qui survécut au roi. Les chanceliers furent lord Ellesmore, qui résigna en 1610; Bacon, qui, après avoir eu les sceaux jusqu'en 1619, fut créé alors chancelier, et fut destitué en 1621. Williams, évêque de Lincoln, eut les sceaux après lui. Les grands trésoriers, le comte de Dorset, mort en 1609; le comte de Salisbury en 1612; le comte de Suffolk qui fut condamné à l'amende et destitué pour corruption en 1618; lord Mandeville, qui résigna en 1621; le comte de Middlesex, destitué en 1624 ; le comte de Marlborough qui lui succéda. Les lords amiraux, le comte de Nottingham, qui résigna en 1618, et le comte, ensuite duc de Buckingham. Les secrétaires d'état, le comte de Salisbury, sir Ralph Winwood, Nanton, Calvert, lord Conway, sir Albert Moreton.

Le nombre des pairs dans le premier parlement de ce règne fut de soixante-dix-huit, sans y compter les évêques. Dans le premier parlement de Charles il montait à quatre-vingt-dix-sept. Ainsi, dans cet intervalle, Jacques l'avait augmenté de dix-neuf pairs de sa création.

Dans le premier parlement de ce règne, la chambre des (585) communes fut composée de quatre cent soixante-sept membres. Il paraît que quatre bourgs firent revivre leurs chartes qui avaient été longtemps négligées et, comme il, se trouva quatre cent quatre-vingt-quatorze membres dans le premier parlement de Charles, on peut en conclure que Jacques érigea dix nouveaux bourgs.

Il n'est pas inutile de nous arrêter un moment ici, pour examiner l'état du royaume par rapport au gouvernement, aux mœurs, aux finances aux armes, au commerce au savoir. Si l'on ne se forme point une juste idée de ces divers objets, l'histoire est peu instructive, et devient souvent inintelligible.

On peut avancer, sans crainte, qu'à l'avènement de la ligne écossaise le gouvernement anglais était beaucoup plus arbitraire qu'il ne l'est aujourd'hui, la prérogative royale moins limitée, les libertés des sujets moins exactement définies et moins assurées. Sans s'arrêter à d'autres exemples, la cour de haute commission et

la chambre étoilée suffisaient seules pour mettre tout le royaume au pouvoir du prince.

La cour de haute commission avait été formée par Élisabeth, en conséquence d'un acte de parlement passé au commencement de son règne. Cet acte avait été jugé nécessaire pendant la grande révolution de religion, pour armer le souverain d'une plénitude de pouvoir contre l'opposition. Tous les appels des cours ecclésiastiques inférieures étaient portés devant la haute commission, et conséquemment la vie et la doctrine du clergé étaient directement soumises à son inspection. Elle pouvait connaître de toutes les violations de l'acte de conformité, de tous les refus des cérémonies et pendant le règne d'Élisabeth elle avait exercé le droit de punir par des dépositions, des amendes, des confiscations, et des emprisonnements. Jacques s'était borné au plus modéré de ces châtiments, qui était la déposition, et cette peine même n'avait pas été infligée avec rigueur. L'archevêque Spotswood raconte que, plusieurs années après l'avènement du roi, il apprit de Bancroft qu'on n'avait pas déposé ou destitué plus de quarante-cinq ecclésiastiques. Tous les catholiques (586) ressortissaient de même à cette cour, lorsqu'ils étaient accusés d'avoir exercé quelque acte de leur religion, ou d'avoir envoyé hors du royaume leurs enfants ou d'autres personnes qui leur appartenaient par le sang, dans la vue de leur procurer une éducation qu'ils ne pouvaient recevoir dans leur patrie. Les prêtres papistes étaient mis en prison, et pouvaient être livrés à la loi qui les punissait de mort; mais cette rigueur avait été rarement exercée par Élisabeth et ne le fut presque jamais par Jacques.

En un mot, cette précieuse liberté de conscience, dont on fait tant de cas aujourd'hui, était entièrement supprimée, et nul autre exercice de religion n'était permis en Angleterre que celui de la religion établie. Un mot, un écrit qui tendait à l'hérésie, au schisme, était punissable par les hauts-commissaires, ou par trois d'entre eux; ils étaient seuls juges des expressions qui avaient cette tendance. Leurs procédures ne se faisaient point par information, mais sur des bruits, des soupçons, ou suivant leur caprice. Ils exigeaient un serment par lequel une personne citée était obligée de répondre à toutes les questions qu'on pouvait lui proposer. Quiconque refusait de le prêter, sous prétexte qu'on pouvait le faire tourner contre lui-même ou contre son ami le plus cher, encourait la peine de la prison. Enfin c'était un tribunal d'inquisition, avec toutes ses horreurs et ses iniquités, qui se trouvait établi dans le royaume. Les pouvoirs étaient accordés à discrétion pour

les informations, les procédures, la sentence, et l'application des peines excepté que les châtiments corporels étaient restreints par la patente du prince qui avait érigé cette cour, quoiqu'ils ne le fussent point par l'acte de parlement qui lui en avait donné le pouvoir. L'incertitude des bornes qui séparent les causes ecclésiastiques des causes civiles avait fait attribuer aussi à la cour de haute commission toutes les accusations d'adultère, d'inceste, et toutes les plaintes des femmes contre leurs maris. Sous de tels prétextes on aurait pu soumettre à la juridiction de cette cour toutes les causes qui touchaient la conscience, c'est-à-dire toutes sortes de causes.

Mais le roi avait une bonne raison pour ne pas s'empresser d'étendre la juridiction de cette cour : la chambre étoilée possédait la même autorité pour les affaires civiles, et les méthodes (587) de ses procédures n'étaient pas moins illimitées, ni moins arbitraires. L'origine de cette cour était de la plus haute antiquité [421], quoiqu'on prétende que son pouvoir ne fut porté au comble que par Henri VII ; mais tout le monde convient qu'elle avait toujours eu de l'autorité, et que dans aucun temps son autorité ne fut bornée, ni ses procédures réglées par aucune loi précise.

On a déjà eu et l'on aura souvent l'occasion, dans le cours de cette histoire, de parler du pouvoir des dispenses, du pouvoir d'emprisonner, d'exiger des prêts d'argent [422] et des bienveillances, de lever des troupes et de les mettre en cantonnement, d'altérer les droits de la douane, de créer des monopoles, etc. Si ces branches du pouvoir ne sont pas directement opposées aux principes d'un gouvernement libre, on doit reconnaître néanmoins qu'elles tendent à ruiner la liberté dans une constitution monarchique, où la jalousie doit veiller constamment sur le souverain, et où jamais on ne doit lui confier un pouvoir discrétionnaire dont aucun sujet puisse être blessé dans sa personne ou dans ses biens. Cependant les rois d'Angleterre avaient presque toujours exercé ce pouvoir; et si dans quelque occasion le monarque s'était vu obligé de fléchir sous les lois qui regardaient le trône, il avait toujours trouvé dans la pratique quelque moyen d'éluder ces lois et de re-

---

421 Rushworth, vol. 2, pag. 473. Dans l'affaire de Chambers, la cour du banc du roi fut unanimement d'avis que la chambre étoilée ne devait pas son institution au statut de Henri VIII, mais qu'elle existait et qu'elle était une des plus éminentes cours de justice. *Voyez* Coke, Rep. term. Mich. 5 Car. *Voyez* aussi la Brit. de Camden, vol. 1, Introd. pag. 454, édit. de Gibson.

422 Pendant plusieurs siècles, il ne s'est pas passé un règne qui n'offre quelques exemples de ces prêts forcés.

venir à l'administration arbitraire. Pendant près de trois siècles avant le règne de Jacques, l'autorité royale, sur presque tous ces points, n'avait jamais été mise en question.

On peut observer aussi qu'en général les principes qui prévalurent dans ce siècle furent si favorables à la monarchie, qu'ils lui accordaient une autorité presque absolue, sans bornes, une autorité sacrée, inviolable.

Les assemblées du parlement étaient si précaires, leurs sessions si courtes, comparées aux vacations, que, si le peuple (588) élevait les yeux pour chercher le souverain pouvoir, le monarque seul pouvait frapper ses regards comme l'unique magistrat permanent; investi de toute la majesté et de toute l'autorité de l'état. L'extrême complaisance des parlements, dans un si long intervalle, avait dégradé et en quelque sorte effacé ces corps politiques et comme les exemples d'opposition à la prérogative ne pouvaient être tirés que d'un temps fort éloigné, ils étaient inconnus à la plupart des sujets, et leur autorité en devenait plus faible pour ceux mêmes qui les connaissaient. D'ailleurs ces exemples anciens de liberté avaient été presque toujours accompagnés de circonstances si fatales, de violence, de convulsion, de guerre civile et de désordre, qu'ils ne présentaient à la partie curieuse du peuple qu'une image désagréable, qui l'invitait peu à renouveler ces terribles scènes. Ainsi un grand nombre d'Anglais considéraient la monarchie simple et sans mélange, comme le gouvernement d'Angleterre, et s'imaginaient que ces assemblées populaires ne servaient que d'ornement à l'édifice, sans être essentielles à son existence [423]. La prérogative de la (589) couronne était repré-

[423] Il y a, suivant sir Walter Raleigh deux sortes de monarchies, par rapport à leur pouvoir et à leur autorité : « 1° entière, lorsque tout le pouvoir de régler les matières d'état en paix et en guerre appartient au prince par la loi et l'usage, comme dans le royaume d'Angleterre, où le prince a le pouvoir de faire des lois, des alliances, des guerres, de créer des magistrats, de faire grâce de la vie, de recevoir des appels, etc. ; quoique pour contenter les autres degrés de l'état, ceux-ci aient le droit de suffrage pour la formation des lois, c'est avec soumission au bon plaisir du prince, qui a toujours le droit négatif; 2° limitée ou restreinte lorsqu'elle n'a pas un plein pouvoir sur tous les points et toutes matières d'état; comme le roi militaire, qui n'a pas de souveraineté en temps de paix, telle que le pouvoir de faire des lois, etc., et qui n'en a que pendant la guerre, comme le roi de Pologne. » *Maximes d'état*.

Un peu plus bas il ajoute « Dans tout état juste, quelque part du gouvernement est ou doit être accordée au peuple, comme, dans un royaume, droit

de voix et de suffrage pour la formation des lois; quelquefois aussi de lever des troupes; si le fardeau est si grand que le prince soit forcé d'emprunter le secours de ses sujets, le cas peut être proposé au parlement, afin que la taxe *paraisse* venir d'eux-mêmes. Les consultations et quelques procédures dans les matières judiciaires peuvent aussi leur être attribuées en partie. La raison, c'est de peur que, se voyant comptés pour rien, ils ne prennent le ouvernement en aversion. » Cette manière de raisonner diffère peu de celle de Jacques, qui regardait les privilèges du parlement comme des faveurs et comme une indulgence, plutôt qu'un droit héréditaire. Il est remarquable que, malgré ces assertions, on ait supposé que Raleigh avait du penchant pour le parti puritain. Mais les idées sur le gouvernement changent beaucoup, suivant la différence des temps.

Les sentiments de Raleigh sur ce point sont encore plus ouvertement exprimés dans sa *Prérogative du parlement*, ouvrage qui ne fut publié qu'après sa mort. C'est un dialogue entre un courtisan ou un conseiller, et un juge de paix de province qui représente le parti de la patrie, et qui soutient les plus hautes idées de liberté que les principes de ce temps pussent comporter : un trait suffira. *Le conseiller*. « Ce qui est fait par le roi, avec l'avis de son conseil privé, est fait par le pouvoir absolu du roi. » *Le juge de paix*. « Et par quel pouvoir est-il fait dans un parlement, si ce n'est par le pouvoir absolu du roi ? Ne vous y trompez pas, mylord; les trois ordres de l'état ne donnent pas leur avis autrement que le conseil-privé; et cet avis, si le roi l'adopte, devient l'acte du roi dans l'un et la loi du roi dans l'autre, etc. »

Le comte de Clare, dans une lettre particulière à son gendre, sir Thomas Wentworth, ensuite comte de Strafford, s'exprime ainsi : « Nous vivons sous un gouvernement à prérogative, où le livre de la loi est soumis à la loi qui parle. » Ce seigneur parlait d'après son expérience et d'après celle de tous ses ancêtres. Il n'y avait alors nulle sorte de pouvoir qu'un roi d'Angleterre ne put exercer, sous prétexte de nécessité ou de convenance; la continuation seule, ou la fréquente répétition du pouvoir arbitraire, pouvait avoir ses dangers, manque de force pour la soutenir. Observons que cette lettre du comte de Clare fut écrite dans la première année du règne de Charles, et par conséquent doit être entendue de l'esprit général de l'administration et non du caractère particulier de ce monarque. *Voyez* les Lettres de Strafford, vol. 1, p. 32. Une autre lettre du même recueil (vol. 1, p. 10) fait voir que le conseil s'arrogeait quelquefois le droit de défendre aux personnes qui déplairaient à la cour de se présenter aux élections. Cette autorité peut s'être exercée dans quelques occasions; mais on ne doit pas en conclure que le conseil pût fermer la porte de la chambre à tous ceux qui déposaient à la cour. Le génie de l'ancien gouvernement ne permet pas de le croire; mais il faisait porter la confiance pour le roi, jusqu'à souffrir de temps en temps des démarches qui auraient pu devenir absolument funestes à la constitution de l'état si elles eussent continué sans interruption.

sentée par les jurisconsultes comme une chose réelle et permanente, semblable à

On ne connaît aucun écrivain anglais de ce siècle, qui parle de l'Angleterre comme d'une monarchie limitée : tous en parlent comme d'une monarchie absolue, dont les sujets avaient quantité de privilèges. Ce n'est point une contradiction. Dans toutes les monarchies de l'Europe le peuple a des privilèges mais s'ils sont dépendants ou non de la volonté du prince, c'est une question sur laquelle, dans la plupart des gouvernements, le meilleur parti est de se taire. Il est certain que cette question n'avait pas été décidée avant le siècle de Jacques. L'ardeur naissante du parlement jointe au goût du roi pour les principes généraux de spéculation servit à la tirer de l'obscurité, et en provoqua l'examen. Le plus fort témoignage qui se présente en faveur de la liberté anglaise, dans un auteur du temps de Jacques, est celui du cardinal Bentivoglio, étranger, qui compare le gouvernement anglais à celui des provinces hollandaises, unies sous leurs chefs, plutôt qu'à celui de France ou d'Espagne. Les Anglais n'étaient pas persuadés que le pouvoir de leur prince fût limité parce qu'ils croyaient qu'aucun particulier ne pouvait être à couvert des atteintes de la prérogative royale; mais les étrangers pouvaient juger par comparaison que ces atteintes, soit qu'elles vinssent de l'usage ou d'autres causes étaient alors moins fréquentes en Angleterre que dans les autres monarchies. Philippe de Commines remarque aussi que de son temps la constitution anglaise était plus populaire que celle de France. Mais on apprend dans un pamphlet écrit par un patriote en 1627, que les Anglais avaient perdu la liberté de la parole depuis le temps de Commines. *Voyez* Franklyn, p. 638. Voici une stance d'une ode adressée en 1614, par Malherbe, à la reine régente Marie de Médicis :

Entre les rois à qui cet âge
Doit son principal ornement,
Ceux de la Tamise et du Tage
Font louer leur gouvernement :
Mais en de si calmes provinces
Où le peuple adore les princes,
et met au degré le plus haut
L'honneur du sceptre légitime,
Saurait-on excuser le crime
De ne régner pas comme il faut ?

Les Anglais et les Espagnols sont désignés ici comme des sujets beaucoup plus obéissants que les Français. Quoique ce passage soit tiré d'un poète, tout homme judicieux conviendra qu'il est d'une autorité décisive. On ne peut méconnaître en Europe le caractère d'un gouvernement national quoiqu'il change quelquefois très soudainement. Machiavel, dans ses Dissertations sur Tite-Live, dit en plusieurs endroits que la France était la monarchie la plus légale et la plus populaire qui fût alors en Europe.

ces éternelles essences (590) de l'école, que ni le temps ni la force ne sont capables d'altérer. Les théologiens appelaient au secours le sceau de la religion, et supposaient le monarque du ciel intéressé à soutenir l'autorité de son vice-gérant sur la terre. Quoiqu'on prétende que ces doctrines furent plus ouvertement inculquées, et soutenues plus vigoureusement que jamais sous le règne des Stuart, ce n'est point alors qu'elles prirent naissance; mais la cour les jugea plus nécessaires dans ce temps, où les puritains commençaient à publier la doctrine opposée [424].

En conséquence de ces hautes idées de l'autorité royale, combien de gens ont supposé dans la prérogative, et dans tous les exercices de juridiction fondés sur l'exemple, un fonds inépuisable de pouvoir caché qui pouvait se déployer dans toutes les occasions Il n'y a point de gouvernement où la nécessité, quand elle est réelle, ne l'emporte sur toutes les lois, et ne renverse toutes les barrières; mais dans celui d'Angleterre, la seule convenance a paru autoriser tout acte extraordinaire de pouvoir royal, et le rendre obligatoire pour le peuple. De là cette étroite (591) obéissance exigée pour tous les édits royaux, dans tous les âges de l'histoire des Anglais ; et si Jacques fut exposé au blâme à cause de ceux qu'il omit, ce fut uniquement parce qu'il les multiplia dans un temps où l'on commençait à les moins respecter, non parce qu'il s'arrogea le premier ou étendit à un degré inac-

---

424 L'obéissance passive est expressément et vivement inculquée dans les homélies composées et publiées sous le règne d'Elisabeth. La convocation qui fut assemblée dans la première année du règne de Jacques, se déclara pour des principes monarchiques aussi forts que ceux qui sont contenus dans les décrets de l'université d Oxford, portés sous la domination des toris. Ces principes, loin d'être regardés comme une nouveauté introduite par l'influence de Jacques, passèrent si doucement, qu'aucun historien n'en a fait mention. Ils ne firent le sujet d'aucune dispute ni même d'aucun discours et nous ne les apprenons que par l'ouvrage de l'évêque Overall (*Convocation Book*, le livre de convocation), publié prés de soixante-dix ans depuis Jacques. Ce prince circonspect jusqu'à la timidité, aurait-il voulu commencer son régne par un coup hardi, qui aurait donné à ses sujets une juste cause de défiance ? Il paraît par son *Basilicon Doron*, écrit pendant qu'il etait en Écosse, que les idées républicaines de l'origine du pouvoir attribuée au peuple passaient dans ce temps pour des innovations puritaines. Le système patriarcal, ceci mérite d'être observé, est recommandé dans les délibérations de la convocation qu'Overall nous a conservées, et Filmer n'est pas le premier auteur de ces absurdes notions.

coutumé cet exercice de l'autorité. Voici un exemple remarquable de son système à cet égard.

Élisabeth avait nommé des commissaires pour la visite des prisons, et leur avait accordé des pouvoirs discrétionnaires pour accommoder tous les différends entre les créanciers et leurs débiteurs, pour régler le paiement des dettes, et pour rendre la liberté aux débiteurs qui seraient reconnus honnêtes gens, quoique incapables de satisfaire entièrement à leurs obligations. La nature incertaine et vague de la constitution anglaise, fit douter si cette commission n'était pas contraire à la loi ; on la représenta sous ce jour à Jacques. Il défendit de la renouveler jusqu'à la quinzième année de son règne, où les plaintes devinrent si vives sur les abus qui régnaient dans les prisons, qu'il se crut obligé de surmonter ses scrupules, et de désigner de nouveaux commissaires, revêtus des mêmes pouvoirs que ceux que la reine Élisabeth avait précédemment conférés.

On voit, par cet exposé, que la monarchie, à l'avènement de la maison de Stuart, était en possession d'une autorité fort étendue, une autorité qui, de l'aveu général, n'était pas exactement limitée, et qui, suivant l'opinion de quelques-uns, ne pouvait l'être. Mais en même temps cette autorité n'était fondée que sur la simple opinion du peuple, par l'influence des anciens exemples; elle n'était soutenue ni par l'argent, ni par la force des armes. Il n'est donc pas surprenant que les princes de cette race aient poussé à l'excès la jalousie de leur prérogative, dans la persuasion où ils étaient que, si cette prétention leur était ravie, il ne leur restait aucune influence au moyen de laquelle ils pussent maintenir leur dignité ou faire exécuter les lois. Les changements introduits depuis leur règne out rendu la liberté et l'indépendance des particuliers plus pleines, plus entières mieux assurées, et celles du peuple plus incertaines et plus précaires. C'est une vérité, triste peut-être, mais nécessaire à ce (592) qu'il semble, que dans tout gouvernement le magistrat doit, ou disposer d'un revenu considérable et de forces militaires, ou jouir de quelque pouvoir discrétionnaire, afin de faire observer les lois et maintenir sa propre autorité.

Nous avons eu si fréquemment l'occasion de remarquer le fanatisme qui régnait dans ce siècle, qu'il ne faut chercher aucune ombre de tolérance entre les différentes sectes. Deux ariens, sous le nom d'hérétiques, furent brûlés pendant cette période, et l'on ne trouve pas un règne exempt de ces barbaries depuis la réformation. Stowe raconte que le pardon fut offert à ces ariens sur le bûcher, s'ils

voulaient le mériter par l'abjuration de leurs erreurs. Un fou, qui se disait le Saint-Esprit, fut livré au même supplice, sans aucune indulgence pour son état moral. La loi imposait une amende de vingt livres sterling par mois à ceux qui n'assistaient point au culte établi. Cependant, par une clause indulgente de cette rigoureuse loi, l'amende ne devait pas excéder les deux tiers du revenu annuel des coupables. Il n'était pas rare sous le règne d'Élisabeth de laisser courir, pendant plusieurs années, ces impositions, et de les lever toutes ensemble à la ruine des catholiques qui avaient eu le malheur de lui déplaire. Jacques fut plus humain sur ce point, comme dans tout le reste de sa conduite. Les puritains formèrent une secte qui s'assemblait secrètement dans les églises, mais qui ne s'attribuait point un culte ni une discipline séparés ; une prétention de cette nature aurait passé généralement pour un crime irrémissible. Si le roi eût été disposé à accorder aux puritains une tolérance entière pour l'exercice séparé de leur religion, on peut assurer, d'après l'esprit du temps, que cette secte même l'en eût méprisé et haï, et lui eût reproché sa tiédeur et son indifférence dans la cause de la religion. Ils soutenaient que leur église était la seule pure que leurs principes et leurs pratiques devaient être établis par les lois, et que nuls autres ne devaient être tolérés. On peut donc douter que le gouvernement de ce temps méritât le reproche de persécution à l'égard des puritains. II est vrai que ceux des ecclésiastiques qui refusaient d'acquiescer aux cérémonies légales étaient privés de leurs bénéfices, et sous le règne d'Élisabeth furent quelquefois punis d'une autre (593) manière; mais qui que ce soit doit-il accepter un emploi ou un bénéfice dans un établissement, lorsqu'il refuse de se soumettre aux règlements fixes et reconnus de cet établissement ? Les puritains ne furent jamais punis comme ayant fréquenté des congrégations séparées, parce qu'il n'y en avait point de telles dans le royaume, et jamais aucun protestant ne s'arrogea ou ne prétendit avoir le droit d'en former. Les partisans les plus zélés de la secte puritaine auraient condamné un usage que dans ce siècle les hommes d'état et les ecclésiastiques, les philosophes et les dévots regardaient universellement comme subversif de la société civile. Lord Bacon lui-même, cet esprit si judicieux, pensait que l'uniformité en matière de religion, était entièrement nécessaire au maintien du gouvernement, et qu'on ne pouvait avec sûreté user de tolérance envers les sectaires. L'imputation d'idolâtrie jetée sur la religion catholique, pouvait seule justifier aux yeux des puritains mêmes, le schisme que faisaient les huguenots et les autres protestants qui vivaient dans les pays catholiques romains.

Dans tous les temps antérieurs, sans excepter même entièrement ceux de la Grèce et de Rome, les sectes, les hérésies et les schismes de religion, avaient été regardés comme dangereux, sinon funestes au gouvernement civil, et comme la source de factions, de ligues particulières et de résistance aux lois. En conséquence, le magistrat s'occupa directement de remédier à ce mal ainsi qu'à tous les autres et essaya naturellement l'effet des lois pénales pour supprimer ces communautés séparées, et punir les novateurs opiniâtres. Mais après qu'on eut répandu des torrents de sang dans ces querelles théologiques, une expérience fatale apprit que le mal était d'une nature particulière, que les remèdes violents l'irritaient, et qu'il se répandait plus rapidement dans toute la société. De là résultèrent, quoique bien tard, le principe paradoxal et la salutaire pratique de la tolérance.

La liberté de la presse étant incompatible avec de tels principes de gouvernement, fut tout à fait inconnue dans ce siècle. Outre les deux terribles cours de la haute commission et de la chambre étoilée, dont le pouvoir était sans bornes, l'autorité de la reine (594) Élisabeth s'était exercée par des ordonnances qui gênaient la presse. Un décret porté par la chambre étoilée, c'est-à-dire par la volonté et le bon plaisir de la reine, défendit d'imprimer partout ailleurs qu'a Londres, Oxford et Cambridge [425]. Un autre interdit, sous de rigoureuses peines, « la publication de tous les livres ou pamphlets contre la forme ou le sens d'aucune ordonnance contenue, soit actuellement, soit à l'avenir, dans les statuts et lois du royaume, et dans les injonctions de sa majesté ou de son conseil privé, ou contre le sens vrai ou intentionnel d'aucune lettre patente, commission et prohibition sous le grand sceau d'Angleterre. » Jacques étendit les mêmes peines à l'importation de ces livres des pays étrangers et pour assurer l'exécution de ces édits, il défendit ensuite l'impression de toute sorte de livres sans une permission des archevêques de Canterbury et d'York, de l'évêque de Londres, et du vice-chancelier d'une des deux universités ou de quelque personne qu'ils auraient désignée.

Autant qu'il est possible de trouver quelque liaison parmi les systèmes de théologie moderne, on observe que la doctrine des décrets absolus a toujours eu une connexion intime avec l'esprit d'enthousiasme, parce qu'elle donne aux élus supposés le plus grand sujet de joie, de triomphe et de sécurité, et qu'elle les exalte infiniment au-dessus du reste des hommes. Tous les premiers réformateurs ont

425 Vingt-huitième année d'Élisabeth. *Voyez* les State trials.

adopté ces principes; et sans parler des mahométans d'Asie, les jansénistes, secte fanatique de France, n'ont pas manqué non plus de les embrasser. Les établissements luthériens étant demeurés soumis à la juridiction épiscopale, cet esprit fanatique s'y est ralenti par degrés, et les esprits ont eu le temps de comprendre combien il serait absurde de supposer que Dieu punît, par des châtiments sans terme, ce que lui-même, de toute éternité, il a résolu par d'immuables décrets. Jacques, par l'effet de son éducation calviniste, tenait fortement à cette doctrine; mais vers la fin de son règne, son zèle pour le parti de l'épiscopat l'engagea insensiblement à favoriser la théologie plus douce d'Arminius. Dans un docteur même de (595) cette trempe, le vrai génie de la religion l'emporta sur des opinions spéculatives; et à son exemple le clergé anglais abandonna par degrés les plus rigoureux principes des décrets non conditionnels et de la réprobation absolue. Ces innovations causèrent d'abord quelque bruit, qui fut bientôt étouffé par la furie des factions et des guerres civiles qu'on vit succéder; et les arguments scolastiques ne furent pas d'un grand poids dans ces violentes disputes sur le pouvoir civil et ecclésiastique dont la nation fut agitée. Après le rétablissement du trône royal, il se trouva que l'église anglicane, quoique toujours attachée à ses professions de foi précédentes, avait entièrement changé sa doctrine spéculative, pour embrasser des opinions plus conformes au génie de sa discipline et de son culte, sans qu'il soit possible d'assigner précisément le temps de cette révolution.

On se gardera bien d'oublier que vers le même temps Jacques, dans son zèle pour l'avancement de la théologie polémique, fonda un collège à Chelsea pour l'entretien de vingt ministres, dont l'unique occupation devait être de réfuter les catholiques et les puritains. Tous les efforts du grand Bacon n'avaient pu procurer un établissement pour le progrès des sciences physiques, et aujourd'hui même, les Anglais manquent encore d'une société destinée à polir et fixer leur langue. L'unique encouragement que les rois d'Angleterre aient jamais donné à quelque vue qu'on puisse rapporter aux sciences, est cet établissement éphémère de Jacques, établissement tout à fait superflu, si l'on considère le malheureux goût pour la controverse dont toute la nation était alors possédée.

Les mœurs de la nation se ressentirent du gouvernement qui prévalait, et n'offraient point cet étrange composé qui distingue aujourd'hui l'Angleterre de tous les autres pays. On ne connaissait point alors ces extrêmes frappants d'industrie et de débauche, d'économie et de profusion, de politesse et de grossièreté, de fanatisme

et de scepticisme: La candeur, la bonne foi, la modestie, sont les seules qualités que les Anglais de ce temps-là possédaient en commun avec ceux d'aujourd'hui. On attachait alors un grand prix à l'honneur de la naissance, et c'était par la dignité et la noblesse des manières que les (596) personnes de qualité se distinguaient du commun. Les grandes richesses acquises par le négoce étaient rares, et n'avaient point encore été capables de confondre tous les rangs, en se faisant regarder comme le principal fondement de la distinction entre les hommes. Dans le commerce ordinaire de la vie, on donnait beaucoup au cérémonial et les grands étaient peu familiers. Les avantages de l'opulence sont si solides et si réels, que ceux qui les possèdent ne doivent pas craindre l'approche de leurs inférieurs; au lieu que les distinctions de la naissance et des titres étant plus vides et plus imaginaires, s'évanouissent bientôt dans une fréquentation libre et familière.

Les grands cherchaient moins dans leurs dépenses la commodité et le vrai plaisir, que la pompe et l'étalage d'un nombreux cortége. Celui du comte de Nottingbam, dans son ambassade en Espagne, était de cinq cents personnes. Le comte de Hertford, dans l'ambassade de Bruxelles, avait trois cents gentilshommes à sa suite [426]. Lord Bacon a remarqué que la noblesse anglaise de son temps entretenait un plus grand nombre de serviteurs que la noblesse de toutes les autres nations, excepté peut-être celle de Pologne.

Les honneurs civils, qui tiennent aujourd'hui le premier rang, étaient subordonnés dans ce temps aux honneurs militaires, et la passion de la jeune noblesse était de se distinguer par les armes. On vit prévaloir aussi plus que jamais la fureur des duels [427]. C'était la direction que la chevalerie romanesque, où les Anglais s'étaient autrefois tellement signalés, venait de prendre récemment.

Les rapports entre les deux sexes étaient assez libres mais sans corruption dans les mœurs ; la cour même y mettait peu d'exception. Jacques avait plutôt marqué du mépris et de l'aversion que du goût pour les femmes, et les jeunes courtisans pour lesquels il était si passionné n'avaient pu changer là-dessus les mœurs établies.

---

426 On sait que *gentleman*, en anglais, ne signifie qu'homme d'honneur, on qui vit noblement.

427 Franklyn, p.5. Voyez aussi les Mém. de lord Herbert.

Ce fut sous ce règne qu'on vit en Angleterre la première chaise à porteurs, et ce fut le duc de Buckingham qui s'en servit le (597) premier, à la vive indignation du peuple, qui lui reprochait d'employer ses semblables comme des bêtes de somme.

Le goût de la vie champêtre règne aujourd'hui parmi les Anglais plus que dans toute autre nation policée de l'Europe mais alors il était commun à toute la noblesse. Le progrès des arts, des plaisirs et de l'esprit, le goût de la société, commençaient à peine à insinuer la vie plus douce et plus civilisée des villes. Jacques s'efforça d'arrêter ce changement dans les mœurs. « II pressait très instamment, dit Bacon, les gentilshommes des provinces de quitter Londres pour retourner dans leurs terres. Quelquefois il leur disait : Messieurs, à Londres vous êtes comme des vaisseaux en mer qui n'y paraissent rien; mais dans vos villages, vous ressemblez à des vaisseaux sur une rivière, qui y font une fort grande figure. »

Il ne se borna point aux reproches et aux exhortations. Élisabeth, observant avec regret l'agrandissement de Londres, avait restreint par une ordonnance le nombre des nouveaux édifices; et Jacques, qui vit ces édits mal observés, les renouvela souvent mais il paraît qu'on n'en tint pas plus la main à leur exécution. A l'imitation d'Élisabeth, il fit publier plusieurs fois des proclamations contenant de sévères menaces contre les gentilshommes qui faisaient leur demeure à la ville. Cette politique est contraire à celle de tous les princes qui ont cherché à étendre leur autorité. Attirer la noblesse à la cour, l'engager dans les plaisirs ou des emplois d'une grande dépense qui dérange la fortune des imprudents, augmenter leur dépendance des ministres par la nécessité de les solliciter, et diminuer par leur absence leur autorité dans les provinces, tels sont les artifices accoutumés du gouvernement arbitraire. Mais outre que Jacques n'avait formé aucun plan pour étendre son pouvoir, l'argent lui manquait pour soutenir une cour splendide, ou pour répandre ses libéralités sur un nombreux cortège de noblesse. Il jugea aussi qu'en vivant ensemble ils apprenaient à mieux connaître leurs propres forces, et leur curiosité pouvait s'éveiller sur les affaires du gouvernement. Le remède qui lui parut convenir au mal présent fut de les disperser dans leurs terres, où il se promit qu'avec moins de facilité à se soutenir les uns (598) les autres ils auraient plus de respect et de soumission pour son autorité. Mais il en fut tout autrement. Les richesses qu'ils amassèrent en vivant sur leur propre fonds les rendirent indépendants. L'influence qu'ils acquirent par l'hospitalité les mit en état de se faire redou-

ter. Ils ne voulaient pas être conduits par la cour, ils ne pouvaient être chassés de leurs retraites. Ainsi le système du gouvernement anglais éprouva une subite et totale altération dans l'espace de moins de quarante ans.

Les premiers progrès du commerce et des arts avaient contribué, sous les règnes précédents, à disperser ces immenses fortunes des barons, qui les avaient rendus formidables au roi comme au peuple. Les progrès ultérieurs de ce double avantage commencèrent dès ce règne à ruiner les petits propriétaires de terres; et par l'effet réuni de ces deux événements, la petite noblesse, ou cet ordre de sujets qui composait la chambre des communes, vit son pouvoir et son autorité fort accrus. La haute noblesse, que son opulence mettait au-dessus de l'économie ou même du calcul, saisit avidement les nouvelles inventions du luxe, et se ruina bientôt par les somptueuses dépenses du plaisir. Ces nouvelles inventions ou ces progrès du luxe s'étendirent par degrés à tous les propriétaires; et ceux dont la fortune était médiocre, entre lesquels on comptait alors des gens fort bien nés, imitant ceux du rang qui était immédiatement au-dessus d'eux, se réduisirent à la pauvreté. Leurs terres vendues grossirent la fortune de ceux qui possédaient assez de bien pour fournir aux dépenses de mode, mais qui ne se dispensaient pas de tout soin et de toute attention dans leur économie domestique.

Ajoutons que la petite noblesse de ce temps ne faisait pas d'autre dépense que celle de l'hospitalité. Il n'était pas question de taxes, ni de contributions militaires, ni de présence à la cour, ni de corruption pécuniaire aux élections [428]. Si le bonheur était (599) fait pour la race humaine, le sort de la nation anglaise sous un règne si doux et si paisible pourrait mériter ce nom.

On nous donne l'idée suivante des revenus du roi en 1617 [429]. Les terres de la couronne 80,000 livres sterling annuelles. Droits et nouvelles impositions, près de 190,000. Garde-nobles et autres ressources, outre le droit de *purveyance*, 180,000. Total 450,000. Le même état fait monter la dépense ordinaire du roi à 36,000 li-

---

428 Il paraît que l'ambition était alors de représenter les comtés, et qu'on ne pensait point aux bourgs. Une place dans la chambre était de peu d'importance en elle-même ; mais, au premier de ces deux titres, elle devint plus honorable pour la petite noblesse. Journ. 10 fév. 1620. Les villes, qui avaient négligé auparavant d'envoyer des membres, commencèrent à faire valoir leurs droits- Journ. 26 fev. 1623.

429 *Voyez* l'Extrait, ou Courte Déclaration des retenus de sa majesté.

vres au-delà de cette somme [430]. Toutes les sommes extraordinaires qui avaient été levées par subsides, emprunts, ventes de terres, vente du titre de baronnet, argent payé par les états des Provinces-Unies et par la France, *bienveillances*, etc., faisaient ensemble environ deux millions deux cents mille livres, dont la vente des terres avait produit sept cent soixante-quinze mille. La dépense extraordinaire montait à deux millions, outre plus de quatre cent mille livres en présents. Après tout, ce compte explique suffisamment, soit par les dépenses nécessaires, soit par le défaut d'économie, pourquoi dès le commencement de son règne le roi se vit surchargé de dettes, et très embarrassé à soutenir le poids du gouvernement.

C'étaient des fermiers, et non des commissaires qui levaient les droits. Il paraît convenable en effet que la première de ces deux voies soit toujours tentée avant l'autre, quoique celle-ci soit réellement préférable. Ceux qui ont leur propre intérêt pour motif inventent mille moyens de prévenir la fraude chez les marchands; et ces moyens le public peut les adopter ensuite en établissant des règles à l'usage de ceux qu'il emploie.

Les droits, qu'on supposait de cinq pour cent, étaient levés sur ce qui sortait du royaume comme sur tout ce qu'on y faisait entrer. On prétend que, par des augmentations arbitraires, Jacques les fit monter sur l'exportation de quelques articles jusqu'à vingt-cinq pour cent. Cet abus, si contraire à l'industrie, subsiste encore en France, en Espagne et dans la plupart des pays de l'Europe. Il est étrange qu'il ait continué de même en Irlande. Les droits, en 1604, rapportèrent 127,000 (600) livres sterling. Ils montèrent à 190,000 vers la fin de ce règne.

L'intérêt, pendant le règne de Jacques, fut à dix pour cent jusqu'en 1624, qu'il fut réduit à huit. Cet intérêt élevé indique les énormes profits que donnait le commerce et le peu de progrès qu'il avait faits.

Tous les secours extraordinaires accordés par le parlement dans le cours de ce règne, ne montèrent pas à plus de 630,000 livres sterling, qui, divisées en vingt-un ans, n'en font que 30,000 pour chaque année. On n'y comprend pas ce subside de 300,000 livres sterling, qui fut accordé au roi dans son dernier parlement. Il fut payé aux commissaires de ce parlement, et les frais de la guerre d'Espagne furent plus que suffisants pour l'absorber. La malheureuse famille du palatin fut un pe-

---

430 L'excès avait été autrefois plus grand, comme il paraît ci-dessus par la relation de Salisbury, §2.

sant fardeau pour Jacques pendant une partie de son règne. Son économie, dit-on, n'était pas proportionnée à la modicité de son revenu. Cependant il ne donnait point dans le faste des équipages, de l'ameublement et de la table; il n'avait point de maîtresses prodigues. Ses édifices n'étaient pas somptueux; quoiqu'on ne puisse oublier la salle du banquet [431], monument qui fait honneur à son règne. La chasse faisait son principal amusement ; plaisir le moins coûteux qu'un roi puisse se permettre. Ses dépenses vinrent de sa libéralité plus que de son luxe.

On raconte qu'étant un jour au milieu de quelques-uns de ses courtisans, il vit dans la rue un porte-faix qui portait sa charge d'argent au trésor : Jacques observa que Rich, ensuite comte de Rolland, un de ses beaux et aimables favoris, disait quelque chose à l'oreille de son voisin. Il voulut savoir de quoi il était question, et apprit que Rich avait dit : *Que cet argent me rendrait heureux !* Sans hésiter, Jacques lui fit présent de la somme, qui montait à 3,000 livres sterling. Il ajouta « Vous vous croyez très heureux d'obtenir une somme si considérable; mais je le suis plus que vous de pouvoir obliger un honnête homme que j'aime. » Il entrait dans la générosité de Jacques plus de complaisance et de fantaisie passagère que de raison et
de jugement ; elle s'exerçait sur ceux qui savaient lui faire passer (601) agréablement les heures de loisir, et non sur les personnes d'un mérite distingué, ou connues par leurs talents, ou qui jouissaient d'une popularité dont son propre crédit aurait pu profiter.

On peut observer que l'avantage que la couronne avait acquis autrefois sur le peuple, dans l'intervalle qu'il y avait eu entre la chute des seigneurs et l'élévation des communes, le peuple le posséda alors contre la couronne pendant un intervalle semblable. Le souverain avait déjà perdu ce revenu indépendant qui le mettait en état de se soutenir sans avoir besoin des secours réguliers du parlement et il n'avait pas encore acquis les moyens d'influencer ces assemblées. Cette situation, qui commença à l'avènement de la maison de Stuart, eut bientôt des effets très importants, et qui se firent sentir plus ou moins sous tous les règnes de cette famille infortunée.

---

431 Banqueting-house; c'est une partie du palais de White-hall qui est échappée à l'incendie.

Les historiens parlent souvent de subsides et de quinzièmes; mais la valeur de ces taxes et la manière de les lever n'ont jamais été bien expliquées. Il paraît que les quinzièmes répondaient autrefois à ce nom, c'est-à-dire qu'ils étaient réellement cette partie proportionnelle du mobiliaire. Mais, après une évaluation qui se fit sous le règne d'Édouard III, on continua de s'en tenir à cette règle, et chaque ville payait invariablement une somme fixe, qu'elle avait répartie elle-même sur les habitants. La même taxe, dans les villes municipales, était nommée un dixième, parce qu'elle fut d'abord la dixième partie du mobiliaire. Le total du dixième et du quinzième dans tout le royaume, ou un quinzième, comme on le trouve souvent nommé avec plus de concision, était environ 29,000 livres sterling. La valeur du subside n'était point invariable comme celle du quinzième. Dans la huitième année du règne d'Élisabeth un subside montait à 120,000 livres sterling, dans la quarantième il ne passait point 78,000. Ensuite on le vit tomber à 70,000, et continuellement décroître. La raison s'en aperçoit aisément dans la méthode qu'on employait pour le lever. Les bills de subside nous apprennent qu'on donnait pour un subside quatre schellings par livre sur les terres, et deux schellings huit pences sur le mobiliaire dans tous les comtés taxe considérable, si elle avait été levée rigoureusement : mais ce n'est là que l'ancien (602) état du subside. Pendant le règne de Jacques on ne paya point la vingtième partie de cette somme. La taxe était si personnelle, qu'un particulier ne payait que dans le comté de sa résidence, quoiqu'il possédât des terres dans d'autres comtés; et les impositeurs le taxaient sur une estimation assez superficielle de ses possessions. Cependant, pour conserver quelque règle dans l'estimation, l'usage paraît avoir été d'observer les impositions précédentes, et de taxer chacun d'après ce que ses ancêtres, ou les personnes qui possédaient autant de biens que lui, avaient coutume de payer. Cette raison explique suffisamment pourquoi les subsides n'augmentaient point, malgré l'augmentation de l'argent et le progrès des rentes. Mais il y avait une raison évidente de leur décroissement. La faveur, comme il est naturel de le supposer, était toujours contre la couronne, surtout vers la fin du règne d'Élisabeth lorsque les subsides devinrent nombreux et fréquents, et les levées d'argent fort considérables, comparativement aux précédents subsides. Les impositeurs, quoique accoutumés à se régler sur les estimations précédentes, n'étaient pas liés par cette règle, et pouvaient proportionner la taxe au revenu présent. Lorsque les rentes tombaient, ou que quelque partie d'une terre était vendue, le propriétaire était sûr, en représentant sa perte, d'obtenir une diminution de taxe; mais lorsqu'au contraire les rentes

haussaient, ou qu'il acquérait quelques nouvelles terres, il ne se vantait point de cette amélioration de fortune, et n'en payait pas plus qu'auparavant. Ainsi on tirait avantage de tous les changements contre la couronne, et la couronne ne pouvait tirer avantage d'aucun; et, ce qui rendit le mal encore plus grand, c'est qu'en général les changements qui arrivèrent alors dans la propriété des terres furent peu favorables à la couronne. Les petits propriétaires, ceux dont le revenu ne passait pas vingt livres sterling, se perdaient continuellement et, lorsque leurs terres étaient englouties par une plus grande, le nouveau possesseur n'augmentait pas son subside. Au fond, cette méthode de régler les subsides était si peu sévère que, s'il y a quelque sujet d'étonnement, ce n'est pas que ce produit diminuât de jour en jour, c'est, au contraire, que la taxe pût apporter au roi quelque revenu. A la fin (603) il devint si peu égal et si peu certain, que le parlement fut obligé d'y substituer la taxe directe des terres.

Le prix du blé, sous ce règne, et par conséquent celui des autres nécessités de la vie, n'était pas plus bas, ou plutôt était plus haut qu'il ne l'est actuellement. Une ordonnance de Jacques, qui établissait des magasins publics, autorisait les commissaires à faire des provisions de blé pour ces magasins, lorsque le froment était au-dessous de trente-deux schellings le quartier, le seigle au-dessous de dix-huit, et l'orge au-dessous de seize. Ces prix étaient donc fort bas, quoique, suivant l'estimation présente, ils pussent passer pour très hauts. Le pauvre mangeait ordinairement du pain d'orge. La meilleure laine, pendant la plus grande partie du règne de Jacques, était à trente-trois schellings la tode [432]. A présent elle n'est pas à plus des deux tiers de ce prix, quoiqu'il soit à présumer que l'exportation des ouvrages de laine est un peu augmentée; et, malgré l'extrême augmentation de l'argent, les progrès de l'art et de l'industrie ont plutôt diminué le prix des beaux articles manufacturés. Dans une pièce de Shakespeare, l'hôtesse dit à Falstaff que les chemises qu'elle vient d'acheter pour lui sont d'une toile de Hollande à huit schellings la verge (*yard*); prix fort haut pour aujourd'hui, quand on supposerait, contre toute vraisemblance, que la meilleure Hollande de ce temps fût égale en bonté à la meilleure qu'on pourrait se procurer aujourd'hui. De même la verge de velours, vers le milieu du règne d'Élisabeth, était estimée vingt-deux schellings. On voit, dans la vie du prince Henri de Galles, par Birch [433], que, par un arrangement fait

---

432 Nom anglais d'un poids de 28 livres.

433 *Voyez* un dialogue inséré dans les Mémoires de Wool, ch. 23.

avec son boucher, ce prince payait près d'un *groat* (4 sols) par livre toute la viande de bœuf et de mouton qui se consommait dans sa maison pendant toute l'année. D'ailleurs il ne faut pas oublier que le penchant général de ce siècle, qui ne put être arrêté par aucune loi, était de changer les terres labourables en pâturages; preuve incontestable qu'on se promettait plus de profit de ceux-ci, et qu'alors par conséquent la grosse viande, comme le pain, était beaucoup plus chère qu'aujourd'hui. Un règlement de (604) marché, qui nous reste des commencements du règne de Charles I, concernant la volaille et d'autres articles, porte les prix très haut. Un coq d'Inde, quatre schellings et demi; une poule de la même espèce, trois schellings un coq faisan, six schellings; une poule, cinq; une perdrix, un schelling; une oie, deux schellings; un chapon, deux schellings et demi; un poulet, un schelling et demi; un lapin, huit pences; une douzaine de pigeons, six schellings [434]. Ajoutons que Londres est trois fois plus peuplé aujourd'hui qu'il ne l'était dans ce temps-là; circonstance qui doit augmenter le prix de la volaille, et de tout ce qui ne s'apporte pas aisément de loin. On doit observer aussi que ces règlements faits par l'autorité tendent toujours à diminuer, jamais à augmenter, le prix des marchés. Le gouvernement allouait aux fournisseurs des vivres de la marine huit pences par jour pour la nourriture de chaque homme lorsqu'il était dans le port, et sept pences et un demi penny en mer. La principale différence entre la dépense de ce siècle et celle du nôtre consiste dans les besoins imaginaires qui se sont extrêmement multipliés pour nous. Ces raisons [435] expliquent pourquoi le revenu de Jacques allait plus loin que les mêmes sommes dans le temps où nous vivons, quoique la différence ne soit pas aussi grande qu'on l'imagine communément.

La nation était absolument exempte du danger et de la dépense des armées permanentes. Pendant que Jacques vantait sa vice-gérance divine et sa prérogative illimitée, il n'avait pas même un régiment des gardes pour maintenir ses hautes prétentions ce qui prouve assez qu'il croyait de bonne foi ses prétentions bien fondées, et ce qui semble marquer du moins qu'elles l'étaient sur ce qu'on regardait alors comme des arguments plausibles. La milice d'Angleterre, montant à 160,000

---

434 On peut juger combien était onéreux le droit de *purveyance*, en apprenant que les pourvoyeurs ne donnaient souvent que six pences pour une douzaine de pigeons, et deux pences pour une poule. Journ. 25 mai 1626.

435 Ce volume a été écrit plus de vingt-huit ans avant la présente édition de 1786. Dans ce court période de temps, les prix ont peut-être plus haussé que pendant les 150 années précédentes.

hommes, était l'unique défense du royaume. On prétend qu'elle était bien organisée pendant tout ce règne [436]. La cité de Londres s'était (605) procuré des officiers qui avaient servi hors du royaume, et qui apprenaient l'exercice aux bourgeois dans le jardin de l'Artillerie : cette coutume a cessé en 1588. Tous les comtés d'Angleterre, à l'exemple de la capitale, se firent honneur de présenter une milice bien tenue. Le penchant naturel des hommes pour la pompe et les exercices militaires suffira toujours, avec un peu d'attention de la part du souverain, pour exciter et soutenir cet esprit dans une nation. Les enfants mêmes, pour singer leurs aînés, s'enrôlaient volontairement, se distribuaient en compagnies, se choisissaient des officiers et pratiquaient la discipline dont chaque jour offrait des modèles à leur imitation. Sir Édouard Harwood, dans un mémoire rédigé au commencement du règne suivant, représente l'Angleterre si dépourvue de chevaux propres à la guerre, que dans tout l'état, dit-il, on n'aurait pas trouvé de quoi monter deux mille hommes. Aujourd'hui l'éducation des chevaux est tellement supérieure, que presque tous ceux qu'on emploie pour le labourage, les chariots et les carrossés, pourraient servir à monter la cavalerie.

Les désordres de l'Irlande obligèrent Jacques d'y entretenir quelques troupes, et l'entraînèrent dans une grande dépense. La paye commune de l'infanterie était huit pences par jour, celle d'un lieutenant deux schellings, celle d'un enseigne dix-huit pences. Les armées, dans tout le cours de ce siècle, n'étaient guère si nombreuses en Europe qu'elles le sont aujourd'hui : ne négligeons pas de remarquer que les simples soldats étaient tirés d'un ordre plus élevé dé citoyens, et qui approchait plus de celui des officiers.

En 1583 il y eut en Angleterre une revue générale de tous les hommes capables de porter les armes; ce nombre, suivant Raleigh, montait à 1,172,000 [437]. Il n'est pas possible de garantir l'exactitude de ce calcul; vraisemblablement même il en manque. Mais s'il approche de la vérité la population de l'Angleterre s'est fort accrue depuis ce temps. Les progrès de Londres en richesses et en beauté, comme en population, ont été (606) prodigieux. Depuis 1600, ce nombre a doublé tous les

---

436 Stowe. *Voyez*, aussi les Prérogat. du parlement, par Raleigh et l'Histoire de Johnston, liv. 18.

437 Discours sur l'invention des vaisseaux. Ce nombre est très supérieur à celui que donne Murden, et à celui que sir Éd. Coke produisit à la chambre des communes ; et il est plus vraisemblable.

quarante ans [438] et par conséquent en 1680 Londres contenait quatre fois autant de monde qu'au commencement du même siècle. Il a toujours été le centre de tout le commerce du royaume, et presque la seule ville qui offre de la société et de l'amusement. Le goût des Anglais pour la vie champêtre ne permet guère que les villes de province soient beaucoup fréquentées par les nobles. Il n'y a que les attraits de la capitale, honorée de la résidence du roi, siége du gouvernement et de toutes les cours de législature, qui puissent triompher de leur passion pour leurs terres.

Londres, dans ce temps-là, était bâti presque entièrement de bois, et pouvait passer, à tous égards, pour une ville d'un aspect très peu agréable. Le comte d'Arundel fut le premier qui introduisit l'usage des bâtiments de brique [439].

La marine d'Angleterre passait pour formidable sous la reine Élisabeth et ne consistait néanmoins, sans compter les pinques, qu'en trente-trois vaisseaux [440], dont le plus grand n'égalait pas un de nos vaisseaux du quatrième rang. Raleigh conseille de ne jamais construire des vaisseaux de guerre de plus de six cents tonneaux [441]. Jacques ne négligea point la marine. Dans les cinq années qui précédèrent 1623, il construisit dix vaisseaux; et la dépense de la flotte pour l'année fut de cinquante mille livres sterling, indépendamment de trente-six mille livres sterling en bois, qu'il donnait annuellement des forêts royales [442]. Le plus grand vaisseau qu'on eût jamais vu sortir des chantiers de la nation fut construit pendant ce règne. Il n'était que de quatorze cents tonneaux et de soixante-quatre pièces de canon. Dans les cas pressants on convertissait bientôt les navires marchands en vaisseaux de guerre. Jacques assura dans le parlement que jamais la marine n'avait été aussi belle.

(607) Chaque session du parlement, dans tout le cours de ce règne, renouvelle de vives lamentations sur la décadence du commerce et les progrès du papis-

---

438 Sir William Petty.

439 Discours potitique de sir Édouard Walker, p. 270.

440 Instit. de Coke, liv. 4, chap. 1. Consultation en parlement sur la marine.

441 Suivant Raleigh, dans son discours sur l'origine de la marine, la flotte, dans la vingt-quatrième année de la reine, ne consistait qu'en treize vaisseaux, et fut augmentée ensuite de onze autres : il comptait apparemment comme pinaces quelques bâtiments que Coke nomme des vaisseaux.

442 Journ. 11 mars 1623. Sir Willam Monson ne porte ce nombre qu'à neuf vaisseaux neufs, p. 253.

me ;tel est le penchant des hommes à se plaindre de leur temps, et à murmurer contre leur fortune et leur condition. Le roi se laissa tromper lui-même par ces plaintes populaires, et ne pouvait expliquer cette disette absolue d'argent, qu'il entendait relever avec tant d'exagération. Cependant il paraît certain que l'histoire d'Angleterre n'a point de période où tous les avantages qui distinguent une nation florissante aient reçu des accroissements plus sensibles que sous le règne de ce monarque. Non seulement la paix, qui fut son ouvrage, favorisa l'industrie et le commerce, mais son goût naturel le conduisit à favoriser les arts pacifiques; et le commerce n'étant que dans l'enfance, ses progrès en durent être plus sensibles pour tous ceux qui n'étaient point aveuglés par de misérables préventions [443].

Un mémoire qui paraît être judicieux et exact [444] fait connaître que tous les matelots employés an service des négociants montaient à dix mille ; ce qui n'excède vraisemblablement pas le cinquième de leur nombre présent. Sir Thomas Overbury prétend que les Hollandais avaient trois fois plus de navires que les Anglais, mais que le port de ceux de Hollande était fort inférieur [445]. Sir William Monson a supposé que la puissance navale de l'Angleterre était peu ou n'était pas du tout inférieure à celle de la Hollande [446] ce qui est certainement une exagération. Les Hollandais à cette époque faisaient le commerce d'Angleterre avec six cents vaisseaux, les Anglais celui de Hollande avec soixante seulement [447].

---

443 Celles de Stowe, estimable historien, semblent n'avoir pas été de ce nombre : « La bénédiction du ciel, dit-il, dans l'accroissement des richesses des particuliers de ce royaume, surtout des citoyens de Londres, est telle de mémoire d'homme et particulièrement depuis ces dernières années de paix, que, si l'on n'en parlait pas expressément ici, elle paraîtrait quelque jour incroyable, etc. » Et dans un autre endroit : « Entre les marques multipliées de la bénédiction que le Tout-Puissant a répandue sur ce royaume par l'affermissement de la tranquillité domestique et de la paix avec toutes les autres nations, faveur qu'on ne peut trop ni même assez reconnaître, etc., comptons l'accroissement général du commerce, la construction nombreuse des vaisseaux de roi et de commerce, nos cités, nos villes et nos villages repeuptés, tant de beaux et somptueux
édifices élevés tout d'un coup à Londres et dans les faubourgs, surtout depuis dix ou a douze années, etc. »

444 Progrès du commerce, dans Harleyan Miscellany, t. 3.

445 Remarques sur ses Voyages dans Harleyan Miscellany, tom.2, pag. 349.

446 Traités de marine, p. 329, 350.

447 Observations de Raleigh.

(608) L'état des manufactures, par lesquelles l'Angleterre avait déjà commencé à se distinguer, paraîtrait fort peu de chose en comparaison de celles qui lui font aujourd'hui tant d'honneur. Les arts recherchés et polis étaient presque tous cultivés dans les pays étrangers, particulièrement en Italie, en Hollande et dans les Pays-Bas : la construction des vaisseaux et la fonte des canons de fer étaient presque les seuls où l'Angleterre excellât elle paraît même avoir possédé seule le secret de ce dernier art; et chaque parlement recevait des plaintes contre l'exportation des canons anglais.

Les neuf dixièmes du commerce national consistaient en ouvrages de laine, quoique la sortie des laines ait toujours été libre jusqu'à la dix-neuvième année du règne de Jacques : elle fut alors défendue par une ordonnance, dont l'exécution à la vérité n'a jamais été fort rigoureuse. La plupart des draps étaient exportés crus pour être teints et apprêtés par les Hollandais, à qui l'on assure que ce travail valait annuellement 700,000 livres sterling [448]. Une défense publiée au nom du roi, de transporter les étoffes dans cet état, produisit de si mauvais effets dès la première année, par le refus que les Hollandais firent d'en acheter d'apprêtées, qu'il s'éleva de violents murmures; cette mesure fut révoquée par le roi, et excita la clameur publique, comme si elle eût été la chose du monde la plus impolitique. Il semble, en effet, qu'elle était prématurée.

Le plus beau drap d'Angleterre était si peu estimé chez les Anglais mêmes, que le roi fut obligé de chercher des expédients pour en établir l'usage parmi les personnes de distinction: Les manufactures de toile fine étaient entièrement inconnues dans le royaume.

La compagnie des marchands aventuriers possédait seule par ses patentes le commerce des ouvrages en laine, quoique ce fût le principal produit de la nation. Une tentative qui se fit, sous le règne d'Élisabeth pour rendre la liberté à cet important (609) commerce, eut de si fâcheuses suites, par la résolution que prirent

---

448 Journ. 20 mai 1614. Raleigh, dans ses Observations, porte la perte pour la nation à 400,000 livres sterling. Environ 80,000 pièces de drap sans apprêt sont, dit-il exportées annuellement. Il compte en outre qu'on avait perdu près de 100,000 livres sterling par an sur les draps de Kersey, sans parler d'autres articles; le calcul de 200,000 pièces de drap exportées annuellement sous le règne d'Élisabeth parait exagéré.

les marchands aventuriers de n'acheter aucune sorte de draps, que la reine leur restitua aussitôt leurs patentes.

Ce fut la crainte mal fondée d'un événement de même nature qui rendit la nation esclave de ces compagnies exclusives dont les privilèges resserraient si fort toutes les branches du commerce et de l'industrie. Mais le parlement n'eut pas plus tôt annulé dans la troisième année de ce règne les patentes de la compagnie d'Espagne, que le commerce avec cette nation, qui avait été très languissant dans l'origine, devint le plus considérable du royaume. Il est étrange que cet exemple n'ait point encouragé les deux chambres à supprimer toutes les autres compagnies, et qu'elles se soient bornées à les obliger d'augmenter leurs fonds et d'admettre plus facilement de nouveaux associés.

Le roi érigea une chambre de commerce en 1622. Une des raisons alléguées dans la commission est le désir de remédier au vil prix des laines, qui excitait des plaintes sur la décadence des manufactures. Il est plus probable néanmoins que cette diminution de prix tenait d'une grande augmentation de la quantité des laines. Jacques recommandait aussi à la nouvelle chambre de s'informer et d'examiner soigneusement s'il n'y avait pas quelque avantage à tirer d'une plus grande liberté dans le commerce, et de l'exemption de toute restriction de la part des compagnies exclusives. Les esprits étaient alors enchaînés par
leurs préjugés, et le roi craignit avec raison de s'engager dans une démarche trop hardie, dont les suites pouvaient être incertaines. Il recommanda de même aux commissaires de rédiger un acte de navigation de même nature que le fameux acte qui fut dans la suite exécuté par le parlement républicain. Les pouvoirs arbitraires que le conseil privé s'attribuait dans ce temps-là se font sentir dans toute la teneur de la commission.

On ne connaissait point en Angleterre les manufactures de soie; mais par l'ordre de Jacques on y planta des mûriers, et les vers à soie y furent introduits. Le climat paraît contraire au succès de cette entreprise. La culture du houblon fit de grands progrès sous ce règne.

On croit que c'est dans ce période que le Groenland fut (610) découvert, et la pêche de la baleine y fut d'abord heureusement exercée; mais l'industrie des Hollandais surmontant tous les obstacles, priva bientôt les Anglais de cette source de richesses. Une compagnie fut érigée pour la découverte d'un passage au nord-

ouest, et quantité de vaines tentatives se firent dans cette vue. Dans des projets si nobles, on ne doit jamais désespérer, tant que l'impossibilité absolue du succès n'est pas pleinement démontrée.

Le passage aux Indes orientales avait été ouvert aux Anglais sous le règne d'Elisabeth; mais leur commerce dans cette partie du monde ne fut entièrement établi que pendant le règne de Jacques, lorsque la compagnie des Indes orientales, favorisée d'une nouvelle patente, augmenta son fonds jusqu'à 1,500,000 livres sterling, et équipa plusieurs vaisseaux pour accomplir sa destination. En 1609 elle en construisit un de 1,200 tonneaux, le plus grand bâtiment de commerce que l'Angleterre eût jamais connu. Il périt par un naufrage. En 1611 un grand bâtiment de la compagnie, assisté d'une pinasse, soutint quatre engagements consécutifs contre une escadre portugaise, et remporta une victoire complète sur des forces très supérieures. Pendant les années suivantes, la compagnie hollandaise fit beaucoup de mal aux Anglais, en chassant les facteurs de leurs comptoirs, et ruinant leurs établissements; mais la cour d'Angleterre chercha à venger ces violences. Une armée navale sous le commandement du comte d'Oxford attendit le retour de la flotte hollandaise des Indes orientales, et les Hollandais n'échappèrent qu'à la faveur du vent. Quelque temps après le vice-amiral Merwin se saisit d'un riche vaisseau, et les Hollandais convinrent de payer 70,000 livres sterling à la compagnie anglaise, en dédommagement des pertes qu'elle avait souffertes. Mais, ni cet accord, ni la crainte des représailles, ni le sentiment de cette amitié qui subsistait entre l'Angleterre et les États, ne purent mettre un frein à l'avidité de la compagnie hollandaise, ou la rendre équitable dans ses procédés avec ses alliés. L'impatience de se voir seule en possession du commerce des épices, que les Anglais partageaient alors avec elle, lui fit usurper une juridiction sur leurs comptoirs dans l'ile d'Amboine; et sous des prétextes très improbables et même absurdes, elle se saisit de (611) tous leurs facteurs et de leurs familles qu'elle fit périr par une mort cruelle. Ces affreuses nouvelles arrivèrent eu Angleterre dans le temps que Jacques, par les préventions de ses sujets et les intrigues de son favori, fut forcé de rompre avec l'Espagne; il fut également obligé, après quelques remontrances, d'acquiescer à cette indignité des États dont l'alliance lui était devenue nécessaire. Il est remarquable que la nation digéra presque sans murmure l'outrage de ses confédérés protestants; un outrage qui, sans compter l'horrible énormité de l'action, était

d'une bien plus grave importance pour l'intérêt national, que tous ceux dont elle brûlait de se venger contre la maison d'Autriche.

On compte que les exportations d'Angleterre, depuis Noël 1612 jusqu'à Noël 1613 furent de 2,487,435 livres sterling; les importations, de 2,141,151 ainsi la balance en faveur de l'Angleterre était de 346,284. Mais en 1622 les exportations furent de 2,320,436 livres sterling; les importations de 2,619,315; ce qui fait une balance de 298,879 livres sterling contre l'Angleterre [449]. De 1599 à 1619 le monnayage s'éleva en Angleterre à 4,779,314livres sterling, treize schellings et quatre pences [450]; ce qui prouve qu'au total la balance était de beaucoup en faveur du royaume. Comme les importations et les exportations annuelles montaient ensemble à près de cinq millions, et que les douanes ne rapportèrent jamais 200,000 livres sterling par an en y comprenant le tonnage, on voit que les nouvelles taxes imposées par Jacques ne s'élevèrent pas en tout à un schelling par livre sterling, et par conséquent étaient encore au-dessous de ce que le parlement avait voulu accorder dans l'origine. Le tiers des cargaisons de la compagnie des Indes orientales se composait de denrées [451]. Le commerce de Turquie était un des plus lucratifs pour la nation [452]. Il paraît que l'on commença sous ce règne à monnayer des demi-pences et des liards de cuivre. Les marchands faisaient communément leur commerce de détail principalement au moyen de morceaux de plomb. Le petit sou d'argent (612) se perdit bientôt, et il avait tout à fait disparu à cette époque.

Ce qui distingue particulièrement le règne de Jacques, est la fondation des colonies anglaises en Amérique, fondation faite sur les plus nobles principes dont on ait l'exemple dans aucune nation et dans aucun siècle. Les Espagnols ayant fait la première découverte de ce nouveau monde, prirent aussitôt possession des précieuses mines qu'ils y trouvèrent, et l'amorce des richesses les tenta de dépeupler leur propre pays, comme les régions qu'ils avaient conquises, pour joindre le vice de l'indolence à ceux de l'avarice et de la cruauté qui les avaient fidèlement escortés dans leurs célèbres expéditions. On les vit entièrement négliger cette belle côte qui s'étend de Saint-Augustin au cap Breton, et qui, embrassant dans sa situation tous les climats tempérés, est arrosée par de belles rivières, et présente un sol fer-

449 Misselden, Cercle du commerce, p. 121.
450 Heureux état de l'Angleterre, p. 78.
451 Munn, Disc. sur le commerce des Indes orientales.
452 Munn, Disc. sur le commerce des Indes orientales, p. 17.

tile, mais rien de plus, à l'industrieux colon. Ce vaste terrain, graduellement peuplé d'indigents et d'autres malheureux qui ne pouvaient servir à l'augmentation des richesses, non plus qu'à la multiplication des sujets dans leur patrie, s'est couvert de colonies qui ont avancé la navigation, encouragé l'industrie, et fourni même de nouveaux enfants à leur terre maternelle. L'esprit d'indépendance qui commençait à revivre en Angleterre brilla de tout son lustre, et prit un surcroît de force dans le caractère entreprenant de ceux qui, n'étant pas plus satisfaits du gouvernement que de l'église établis, avaient été chercher la liberté dans ces sauvages déserts. La semence de plusieurs nobles états fut répandue dans des terres où les mœurs féroces de leurs anciens habitants entretenaient la désolation. Cette solitaire partie du monde est devenue comme un asile assuré pour la liberté et pour le savoir, s'il arrive jamais, par l'ascendant d'un empire illimité, ou par l'incursion des peuples barbares, que l'un et l'autre s'éteignent de nouveau dans notre inquiet et turbulent hémisphère.

Élisabeth ne fit guère que donner un nom au continent de la Virginie. Après l'établissement d'une faible colonie dont on vit bientôt la ruine, ce pays fut entièrement abandonné. Mais lorsque la paix eut mis un terme aux guerres entreprises contre l'Espagne, et qu'elle ne laissa plus aux caractères ambitieux (613) l'espérance d'avancer si rapidement dans la double carrière de la gloire et de la fortune, les Anglais commencèrent à seconder les pacifiques intentions de leur monarque, en cherchant une voie plus sûre quoique plus lente, pour acquérir de la gloire et des richesses. En 1606, Newport se chargea du transport d'une colonie, et commença un établissement que la compagnie formée dans cette vue par lettres patentes, à Londres et à Bristol, prit soin de fournir annuellement de provisions, d'ustensiles et de nouveaux habitants. Vers 1609, Argal découvrit une route plus sûre et plus directe pour aller en Virginie, et quitta celle des anciens navigateurs qui s'étaient d'abord dirigés par le sud vers le tropique, avaient fait voile vers l'ouest, à la faveur des vents alisés et avaient tourné ensuite au nord, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux établissements anglais. La même année cinq cents personnes, sous la conduite de sir Thomas Gates et sir Georges Sommers furent embarquées pour la Virginie. Le vaisseau de Sommers, agité d'une horrible tempête qui le poussa aux Bermudes, jeta dans ces îles les fondements d'une colonie. Ensuite lord Delawar prit le gouvernement des colonies anglaises mais malgré tous ses soins, secondés par l'attention de Jacques à lui envoyer des secours d'hommes et

de l'argent levé par la première loterie dont on ait eu l'exemple en Angleterre, ces établissements présentaient tant de difficultés, qu'en 1614 il n'y restait pas plus de 400 hommes de tous ceux qu'on y avait transportés. Enfin ces nouveaux cultivateurs, après s'être assurés par leur travail les provisions les plus nécessaires à la vie, commencèrent à planter du tabac, et Jacques, malgré l'antipathie qu'il avait pour cette drogue, qu'il disait être aussi pernicieuse aux mœurs qu'à la santé, leur en permit le transport en Angleterre, et défendit en même temps l'entrée du tabac d'Espagne. De nouvelles colonies s'établirent par degrés dans ce continent; et donnant de nouveaux noms aux lieux qu'elles occupèrent, elles laissèrent celui de Virginie à la province où la première colonie s'était formée. Des colonies s'établirent aussi sous ce règne aux Barbades.

Les raisonneurs de ce siècle firent quantité d'objections contre ces établissements éloignés, et prédirent qu'après avoir (614) épuisé d'habitants leur mère-patrie, on les verrait bientôt secouer le joug pour former en Amérique un état indépendant. Mais le temps a fait connaître que les vues de ceux qui encouragèrent ces entreprises généreuses étaient plus justes et plus solides. Un gouvernement doux et des forces navales considérables ont maintenu et peuvent maintenir encore quelque temps la domination de l'Angleterre sur ses colonies ; le commerce et la navigation en ont tiré tant d'avantages, que plus de la moitié des vaisseaux anglais est employée aujourd'hui à l'entretien du commerce avec les établissements d'Amérique.

L'agriculture était autrefois fort imparfaite en Angleterre. Les variations soudaines et extrêmes du prix des grains, observées si souvent par les historiens, et leur prodigieuse inégalité d'une année à l'autre prouvent assez que le produit dépendait entièrement des saisons, et que l'art ne pouvait encore rien contre les injures du ciel. Pendant ce règne on fit, comme dans la plupart des autres arts, des progrès considérables dans celui qui est, sans contredit, le plus utile de tous; les ouvrages qui furent publiés vers ce temps, sous toutes sortes de titres, sur l'économie rurale, formeraient un catalogue nombreux. Cependant la nation n'en était pas moins dépendante des étrangers pour le pain de chaque jour et quoique aujourd'hui, malgré l'augmentation probable des sujets, l'exportation des grains fasse une partie considérable de son commerce, elle était obligée d'en tirer alors régulièrement beaucoup de la mer Baltique, ainsi que de la France, et cette source ne pouvait lui être fermée sans des inconvénients sensibles. Raleigh observe qu'il

était sorti deux millions [453] d'une seule fois pour le blé. Ce n'est qu'à dater de la cinquième année d'Élisabeth qu'il fut permis d'exporter des grains hors du royaume, et de ce moment, suivant la remarque de Camden, l'agriculture prit une nouvelle vigueur, et reçut comme une nouvelle vie.

Les efforts de Jacques, ou plutôt ceux de la nation, eurent plus de succès pour avancer les progrès du commerce, que pour ceux du savoir. Quoique ce siècle ne fût pas dépourvu de grands (615) écrivains, il y régnait, en général, un fort mauvais goût, et le monarque lui-même n'eut pas peu de part à la contagion.

Dans la première origine des lettres chez les Grecs, le génie des poètes et des orateurs était distingué, comme il devait l'être naturellement, par une aimable simplicité, qui, tout accompagnée qu'elle est quelquefois d'une sorte de grossièreté, est si propre à rendre les vrais mouvements de la nature et des passions, que tous les ouvrages qui portent ce caractère doivent toujours être précieux pour les esprits capables de discernement. Les faux brillants, les antithèses, les idées peu naturelles, les tours d'expression forcés, toutes les affectations de cette nature ne se rencontrent pas dans ces premiers écrivains, non parce qu'ils les rejetaient, mais parce qu'elles ne se présentaient guère à leur imagination. Un cours de sentiments simple, aisé, se fait remarquer dans leurs compositions, quoique en même temps, au milieu de la plus élégante simplicité d'idées et d'expressions, on soit quelquefois surpris de rencontrer un pauvre jeu de mots qui s'est offert à l'auteur sans qu'il l'ait cherché, et que son goût n'était pas encore assez formé pour condamner [454]. Le mauvais goût saisit avidement ces frivoles beautés, et quelquefois même elles en imposent au bon goût qui n'en est pas encore blasé. Elles se multiplient de jour en jour dans les ouvrages du temps. La nature et le bon sens sont négligés, les vains ornements recherchés et admirés; une corruption totale du style et du langa-

---

453 Hume ne dit pas si c'étaient deux millions de livres sterling; mais cette somme blesserait la vraisemblance.

454 Le nom de Polynice, un des fils d'Œdipe, signifie dans l'original, *qui querelle beaucoup*; Eschyle, Sophocle, Euridipe emploient cette allusion dans les altercations entre les deux frères. Il est surprenant qu'aucun de ces trois poètes, si justement célèbres pour leur goût et leur simplicité, n'ait rejeté une si pauvre pointe: Shakespeare aurait-il fait pis ? Térence a son *inceptio est amentium, non amantium*. Les exemples de cette nature peuvent s'offrir en grand nombre aux érudits. On sait qu'Aristote traite sérieusement des jeux de mots, qu'il les divise en plusieurs classes, et qu'il en recommande l'usage aux orateurs.

ge prépare la voie au barbarisme et à l'ignorance. De là vient que le goût oriental s'est si fort écarté de la simple pureté d'Athènes. De là tout ce clinquant d'éloquence qui se fait remarquer dans plusieurs écrivains de l'ancienne Rome, dont Cicéron même n'est pas tout-à-fait exempt, et qui domine dans Ovide, dans Sénèque, Lucain, Martial, et les deux Pline.

(616) A la renaissance des lettres, lorsque le jugement du public est encore incertain et mal règlé, cette fausse lumière éblouit les yeux et dans l'éloquence comme dans la poésie elle laisse peu de place aux solides beautés du bon sens et de la vive nature. Alors le génie régnant est diamétralement opposé à celui qui prévaut dans la première origine des arts. Il est évident que les Italiens, sans en excepter les plus célèbres, n'ont point atteint à la vraie simplicité des idées et du style. Pétrarque, le Tasse, Guarini, sont remplis de pointes frivoles et d'imaginations forcées. Le période dans l'espace duquel les lettres furent cultivées en Italie fut si court, qu'il ne laissa guère le temps de corriger ce goût dépravé.

Les premiers auteurs français méritent le même reproche. Voiture, Balzac et Corneille même ont trop affecté ces ambitieux ornements dont les Italiens en général et les moins purs des anciens leur ont laissé tant de modèles; et ce n'a été qu'assez tard que l'observation et la réflexion ont fait naître chez cette élégante nation un tour de pensée et de composition plus naturel.

Ce caractère frivole peut être étendu aux premiers écrivains d'Angleterre, c'est-à-dire à ceux qui fleurirent sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques, et à ceux mêmes qui ont écrit longtemps après eux. La parure du savoir, lorsqu'il a commencé à revivre dans cette île, était aussi peu naturelle que celle qu'on lui vit porter dans sa décadence chez les Grecs et les Romains; et ce qu'on peut regarder comme un malheur, les auteurs anglais furent partagés d'un génie distingué avant que de parvenir au moindre degré de goût, d'où il arriva que les tours et les sentiments forcés qu'ils affectionnaient tant demeurèrent en quelque sorte consacrés par leur exemple. Leurs idées et leurs expressions les plus étranges sont accompagnées d'une vigueur d'esprit qui fait admirer l'imagination qui les a produites, tandis qu'on blâme le défaut de jugement qui les a fait adopter. Une critique exacte des écrivains de ce siècle excéderait les bornes de cet ouvrage mais on ne regardera point comme étrangère une idée succincte des plus éminents, tracée avec cette même liberté que l'histoire exerce sur les rois et les (617) ministres. Par l'effet des

préventions nationales qui règnent, peut-être la dernière de ces deux hardiesses n'est-elle pas la plus dangereuse pour un auteur.

Si dans Shakespeare on considère un *homme* né dans un siècle grossier, qui a reçu l'éducation la plus vulgaire, sans instruction, ni du côté du monde, ni du côté des livres, il doit être regardé comme un prodige si on se le représente comme un poète qui doit plaire à des spectateurs éclairés, il faut rabattre beaucoup de cet éloge. Dans ses compositions, on regrette que des scènes remplies de chaleur et de passion soient souvent défigurées par un mélange d'irrégularités insupportables, et quelquefois même d'absurdités ; peut-être aussi ces difformités font-elles admirer davantage les beautés qu'elles environnent. Souvent, comme par inspiration, il rencontre dans l'expression du sentiment une singularité frappante adaptée à quelque personnage singulier; mais une justesse raisonnable de pensée, c'est ce qu'il est incapable de soutenir. Expressions, descriptions nerveuses et pittoresques, il les offre en abondance; mais en vain chercherait-on chez lui la pureté ou la simplicité du langage. Quoique son ignorance totale de l'art et de la conduite au théâtre soit un défaut essentiel, comme ce défaut affecte plus dans la représentation que dans la lecture, on l'excuse plus facilement que ce manque de goût qui se fait sentir dans toutes ses productions, et qui n'est réparé de temps en temps que par des éclairs de génie. Shakespeare avait certainement un génie élevé et fertile, et d'une égale richesse pour les deux genres du théâtre mais il doit être cité comme exemple du danger qu'il y aura toujours à se reposer uniquement sur ces avantages pour atteindre à quelque degré de perfection dans les beaux-arts, et peut-être doit-il rester quelque soupçon qu'on exalte trop, s'il est possible, la grandeur de son génie, à peu près comme le défaut de proportion et la mauvaise taille donnent quelquefois aux corps une apparence plus gigantesque. Il mourut en l'année 1616, âgé de cinquante-trois ans.

Jonson possédait tout le savoir qui manquait à Shakespeare, et manquait de tout le génie que l'autre avait en partage : l'un et l'autre étaient également dépourvus de goût, d'élégance, (618) d'harmonie et de correction. Servile copiste des anciens, Jonson traduisit en mauvais anglais les beaux passages des auteurs grecs et romains, sans avoir su les accommoder aux formes de son siècle et de sa patrie. Aussi son mérite est-il éclipsé par celui de Shakespeare, dont le grossier génie l'emportait sur l'art grossier de son contemporain. Le théâtre anglais a toujours pris depuis une forte teinture de l'esprit et du caractère de Shakespeare ; il en est

résulté que la nation a souffert de tous ses voisins le reproche de barbarie dont tant de précieuses productions dans d'autres genres de littérature devaient la mettre à couvert. Jonson obtint du roi Jacques une pension de cinquante livres sterling, que Charles fit monter ensuite à cent. Il mourut en 1637, à l'âge de 63 ans.

Fairfax a traduit le Tasse avec une élégance, un naturel, et tout à la fois avec une exactitude qui étonnent dans son siècle. Chaque vers de l'original est fidèlement rendu par un vers correspondant dans la traduction. Celle de l'Arioste, par Harrington, n'est pas non plus sans mérite. On doit regretter que ces deux poètes aient imité les Italiens dans leurs stances, dont la prolixe uniformité déplaît dans un long ouvrage. Sans cette imperfection ils auraient pu, comme Spenser qui les avait précédés, contribuer à polir et à perfectionner la versification anglaise.

On trouve dans les satires de Donne, lorsqu'on les lit avec soin, quelques étincelles de génie, mais absolument étouffées par la plus dure et la plus étrange expression qu'on puisse imaginer.

S'il y avait tant de rudesse et d'imperfection à reprocher à la poésie des Anglais dans ce siècle, on doit juger que leur prose prêterait à bien plus d'objections. Quoique la dernière semble plus aisée, parce que c'est la méthode de composition la plus naturelle, on a toujours trouvé, en effet, qu'elle était la plus rare et la plus difficile; et peut-être n'existe-t-il pas, dans aucune langue, un seul exemple qu'elle ait acquis un certain degré de perfection avant le raffinement du nombre et de l'expression poétiques. La prose anglaise, pendant le règne de Jacques, avait peu d égard aux règles de la grammaire, et n'en avait aucun à (619) l'élégance et à l'harmonie de la période. Farcie de sentences et de citations latines, elle imitait ces inversions qui, quoique remplies de force et de grâce dans les anciennes langues, sont entièrement contraires à l'idiome anglais. On ne craint pas d'assurer que les phrases et les expressions les plus grossières qui se trouvent dans les vieux livres de la nation doivent être attribuées principalement au mauvais goût des auteurs, et que le langage des cours d'Élisabeth et de Jacques différait très peu de celui qui est en usage à présent dans la bonne compagnie. Il ne faut pas d'autre preuve de cette opinion, que les petits lambeaux de discours qui se trouvent dans les journaux des parlements, et qui ressemblent fort peu à des harangues étudiées. D'un autre côté, il reste assez de productions du même temps, qui, étant écrites par des hommes qui n'étaient pas auteurs de profession, offrent un style plein de naturel, et peuvent donner quelque idée du langage que parlaient les gens du monde. Tel-

les sont particulièrement la *Découverte* de sir John Davis, les lettres de Throgmorton, d'Essex et de Nevil. Dans un temps antérieur, la Vie du cardinal Wolsey par Cavendish, les écrits qui restent de l'évêque Gardiner, et la lettre d'Anne Boleyn au roi, offrent peu ou même n'offrent pas de différence avec le langage actuel.

L'honneur de la littérature anglaise sous le règne de Jacques fut lord Bacon. La plupart de ses ouvrages furent composés en latin, quoiqu'il ne possédât ni l'élégance de cette langue ni celle de sa langue naturelle. Si l'on considère la variété des talents qui se trouvaient réunis en lui, orateur, homme d'état, bel esprit, courtisan, homme de société, auteur, philosophe, il mérite à juste titre la plus haute admiration s'il est considéré simplement comme auteur et philosophe, quoique très estimable sous ce jour dans lequel on l'envisage aujourd'hui, il est fort inférieur à Galilée, son contemporain, et peut être même à Kepler. Bacon a montré de loin la route de la vraie philosophie : Galilée l'a non seulement montrée, mais y a marché lui-même à grands pas. L'Anglais n'avait aucune connaissance de la géométrie ; le Florentin a ressuscité cette science, y a excellé, et passe pour le premier qui l'ait appliquée, avec les expériences, à la physique. Le premier a rejeté dédaigneusement le système (620) de Copernic; l'autre l'a fortifié de nouvelles preuves empruntées de la raison et des sens. Le style de Bacon est dur, empesé; son esprit, quoique brillant par intervalles, est souvent peu naturel, amené de loin, et semble avoir ouvert le chemin à ces comparaisons subtiles et ces longues allégories qui distinguent les auteurs anglais. Galilée est un écrivain vif et agréable, quoique un peu prolixe. Mais l'Italie n'était point unie sous un seul gouvernement, et étant rassasiée peut-être de cette gloire littéraire qu'elle a possédée dans les temps anciens et modernes, a trop négligé l'honneur d'avoir donné naissance à un si grand homme; au lieu que l'heureux esprit national qui domine parmi les Anglais, leur fait prodiguer à leurs éminents écrivains, entre lesquels ils comptent Bacon, des louanges et des acclamations qui peuvent souvent paraître ou partiales, ou excessives. Il mourut en 1626, dans la soixante-sixième année de son âge.

Un lecteur qui aura assez de patience, en lisant l'Histoire de Raleigh, pour ne pas être rebuté par l'érudition judaïque et rabbinique dont la moitié du volume est remplie, trouvera, en arrivant à l'histoire grecque et romaine, que sa peine n'est pas sans récompense. Raleigh est le meilleur modèle de cet ancien style que quelques auteurs voudraient faire revivre aujourd'hui. Il eut la tête tranchée en 1618, à l'âge de soixante-six ans.

Sous les rapports du style et du fonds, l'Histoire de la reine Élisabeth, par Camden, peut être regardée comme un bon ouvrage. Il est écrit avec une simplicité d'expression rare dans ce siècle, et avec beaucoup de respect pour la vérité. Peut-être n'est-ce pas en exagérer le mérite que de le placer entre les meilleures productions historiques de l'Angleterre. On sait assez que les Anglais n'ont pas excellé dans ce genre de littérature. Camden mourut en 1623, âgé de soixante-treize ans.

On a mis le roi même au dernier rang de ces écrivains anglais, parce que, considéré comme auteur, c'est là réellement sa place. Il est certain que la médiocrité de ses talents littéraires, jointe au changement survenu dans le goût national, est une des causes du mépris où sa mémoire est tombée, et qui est souvent porté à l'excès par les écrivains de parti. Combien les sentiments des anciens différaient des nôtres, par rapport au savoir ! (621) Des vingt premiers empereurs romains, en comptant depuis Jules César jusqu'à Sévère, plus de la moitié furent auteurs et, quoique ceux qui se distinguèrent dans cette glorieuse profession soient en petit nombre, on a toujours remarqué, à leur honneur, que la littérature avait été encouragée par leur exemple. Sans parler de Germanicus et d'Agrippine, sa fille, qui touchaient de si près au trône, la plus grande partie des auteurs classiques dont les ouvrages subsistent, étaient des personnes de la plus haute qualité. Comme il n'y a point d'avantage humain qui n'ait ses inconvénients, le changement des idées sur ce point peut être attribué avec vraisemblance à l'invention de l'imprimerie, qui a rendu les livres si communs, que la plus mince fortune suffit pour y donner accès.

Que Jacques fût un écrivain médiocre, c'est ce qu'on peut accorder mais on ne conviendra point qu'il fût un écrivain méprisable. Ceux qui liront son *Basilicon Doron*, surtout les deux derniers livres, le vrai code des monarchies libres, sa *Réponse au cardinal du Perron*, et presque tous ses discours et messages au parlement, y reconnaîtront un génie au-dessus du médiocre. S'il écrivit contre les sorciers et les apparitions, qui, dans ce siècle, n'admit point la réalité de ces chimères? S'il composa un commentaire sur l'Apocalypse, et s'il tenta de prouver que le pape est l'antéchrist, ne peut-on pas faire le même reproche au fameux Napier, et même à Newton, dans un temps où le savoir avait fait beaucoup plus de progrès que sous le règne de Jacques? On peut juger de l'ignorance d'un siècle par la grossièreté de ses superstitions; mais on ne doit jamais prononcer sur la sottise d'un

particulier, pour avoir admis des erreurs populaires, consacrées par une apparence de religion.

La culture des lettres a tant de supériorité sur toutes les autres occupations humaines, que celui même qui n'y parvient qu'à la médiocrité, mérite la prééminence sur ceux qui excellent dans les professions vulgaires. L'orateur de la chambre basse est ordinairement un jurisconsulte distingué ; cependant la harangue du roi dans tous les parlements du règne de Jacques, sera toujours reconnue supérieure à celle de l'orateur.

Chaque science, comme la belle littérature, était encore dans (622) l'enfance. Les études de l'école et la théologie polémique avaient retardé le progrès des vraies connaissances. Sir Henri Saville observe dans le préambule de l'acte par lequel il assigna un salaire aux professeurs de mathématiques et d'astronomie d'Oxford, que la géométrie était tout à fait abandonnée et presque inconnue en Angleterre [455]. La meilleure étude de ce siècle était celle des anciens. Casaubon, qui excellait dans ce genre, fut invité par Jacques à quitter la France pour l'Angleterre, et obtint non seulement une pension annuelle de 300 livres sterling, mais encore quelques dignités ecclésiastiques [456]. Le fameux Antonio de Dominis, archevêque de Spalatro, savant de quelque mérite, chercha une retraite en Angleterre, et parut un grand sujet de triomphe à la nation, qui enlevait aux papistes un prosélyte d'un si haut rang; mais la mortification suivit bientôt le prélat, quoique élevé à quelques honneurs [457], ne les trouva pas capables de satisfaire son ambition, et prit le parti de retourner en Italie, où il mourut dans une prison.

Fin du tome IV

455 Rymer, t.17, p. 217.
456 Ibid., t.17, p. 709.
457 Ibid., p. 95.

David Hume, Histoire d'Angleterre

TABLE DES CHAPITRES ET SOMMAIRES CONTENUS DANS LE TOME QUATRIEME.

Retour à la table des matières

CHAPITRE XXXIX.

Règne d'Elisabeth. 1
Affection du peuple pour la reine. *Ibid*.
Le protestantisme rétabli. 4
Assemblée du parlement. 8
Paix avec la France. 14
Mésintelligence entre Élisabeth et Marie Stuart. 16
Affaires d'Ecosse. 18
Réformation en Écosse. 19
Guerres civiles en Ecosse. 24
Entremise d'Élisabeth dans les affaires d'Ecosse. 50
Réglemenfs faits en Écosse. 32
Affaires de France. 56
Marie arrive en Ecosse. 40
Gouvernement sage d'Élisabeth. 53

CHAPITRE XL.

Suite du règne d'Élisabeth. 58
État de l'Europe. *Ibid.*
Guerres civiles en France. 61
LeHâvre-de-Grâce livré aux Angtais. 63
Parlement assemblé. 65
La France reprend le Hâvre. 71
Affaires d'Ecosse. 72
Marie Stuart épouse Darnley. 79
Ligue contre les protestants. 83
Meurtre de Rizzio. 85
Assemblée du parlement. 90
Meurtre de Darnley. 94
Marie épouse Bothwel 102
Soulèvement en Ecosse. 105
Marie prisonnière. 106
Marie s'enfuit en Angleterre. 113
Conférences à York. 119
Conférences à Hampton-Court. 123

CHAPITRE XLI.

Suite du règne d'Élisabeth. 137
Caractère des puritains. *Ibid*.
Conspiration de Norfolk. 141
Révoltes dans le nord. 146
Assassinat de Murray. 150
Parlement assemblé. 155
Guerre civile en France. 166
Affaires des Pays-Bas. 170
Nouvelle conspiration de Norfolk. 175
Procès de Norfolk. 177
Son exécution. 178
Affaires d'Écosse. 180
Affaires de France. 181
Massacre à Paris. 183
Affaires de France. 186

Guerre civile des Pays-Bas. 190
Assemblée du parlement. 199

CHAPITRE XLII.

Suite du règne d'Elisabeth. 204
Affaires d'Ecosse. *Ibid*.
Affaires d'Espagne. 206
Sir Francis Drake. 207
Assemblée du parlement. 208
Négociation d'un mariage avec le duc d'Anjou. 211
Affaires d'Ecosse. 219
Lettre de Marie à Elisabeth. 222
Conspirations en Angleterre. 227
Assemblée du parlement. 229
Cour ecclésiastique. 231
Affaires des Pays-Bas. 257
Hostilités avec l'Espagne. 242

CHAPITRE XLIII.

Suite du règne d'Elisabeth. 249
Zèle des cathotiques. 250
Conspiration de Babington. 251
Marie approuve la conspiration. 254
Les conjurés arrêtés et exécutés. 256
Le procès de Marie Stuart est résolu. 257
Elle consent à être jugée. 258
Procès de Marie Stuart. 260
Sentence contre Marie Stuart. 267
Entremise du roi Jacques. 273
Raisons en faveur d'Élisabeth 275
Exécution de Marie Stuart. 278
Caractère de Marie Stuart. 285
Douleur feinte d'Élisabeth. 286
Succès de Drake à Cadix. 292

CHAPITRE XLIV.

Suite du règne d'Elisabeth. 296
Philippe projette d'envahir l'Angleterre. *Ibid*.
L'invincible Armada. 297
Préparatifs de l'Angteterre. 299
L'Armada entre dans la Manche. 305
Assemblée du parlement. 310
Expédition contre le Portugal. 314
Affaires d'Écosse. 317

CHAPITRE XLV.

Suite du régned'Etisabeth. 319
Affaires de France. 320
Assassinat de Henri III. 321
Succès de Henri IV. 322
Entreprises maritimes contre l'Espagne. 325
Parlement assemblé. 327
Abjuration de Henri IV. 333
Affaires d'Écosse. 334
Entreprises maritimes. 339
Paix de Vervins. 349
Le comte d'Essex. 35l

CHAPITRE XLVI.

Suite du règne d'Etisabeth. 356
Etat de L'Irlande. *Ibid*.
Rébellion de Tyrone. 361
Essex envoyé en Irlande. 362
Mauvais succes d'Essex. 365
Essex revient en Angleterre. 367
Essex est disgracié. 368
Intrigues d'Essex. 375
Révolte d'Essex. 380
Procès d'Essex. 385
Exécution d'Essex. 385
Affaires de France. 388
Succès de Mountjoy en Irlande. 390
Parlement assemblé. 392
Soumission de Tyrone. 400
Maladie et mort de la reine. 401
Caractère d'Élisabeth. 403
Gouvernement d'Angleterre. 405
Commerce. 428
Forces militaires. 431
Mœurs. 436
Littérature. 440

CHAPITRE XLVII.

Maison de Stuart sur le trône d'Angleterre. Règne de Jacques I.
Introduction. 443
Premières mesures de ce règne. 444
Etat de l'Europe. 447
Conspiration de Raleigh. 449
Caractère des puritains. 451
Conférence d'Hampton-Court. 455
Parlement. 456

CHAPITRE XLVIII

Suite du règne de Jacques Ier. Conspiration des poudres. 470
Trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies. 484
Assemblée du parlement. 486
État de l'Irlande. 497

CHAPITRE XLIX.

Suite du règne de Jacques Ier. Mort du prince Henri. 500
Mariage de la princesse Élisabeth avec l'électeur palatin. 501
Elévation de Robert Carre. *Ibid.*
Son mariage. 506
Empoisonnement d'Overbury. *Ibid.*
Convocation du parlement. 507
Chute de Sommerset. 511
Remise des villes d'otage. 515
Affaires d'Ecosse. 517

CHAPITRE L.

Suite du règne de Jacques Ier. Expédition de sir Walter Rateigh. 526
Exécution de Raleigh. 530
Soulèvement en Bohéme. 534
Perte du Palatinat. 537
Négociations avec l'Espagne. 539
Assemblée du parlement. *Ibid.*
Chute de Bacon. 543
Rupture entre le roi et les communes. 545
Protestation des communes. 549
Raisons des deux partis. 551

CHAPITRE LI.

Suite du règne de Jacques Ier. Négociations touchant le mariage du prince de Galles et le Palatinat. 555
Caractère de Buckingham. 560
Voyage du prince en Espagne. 564
Le mariage d'Espagne est rompu. 569
Retour de Bristol. 576
Rupture avec l'Espagne. 578
Traité avec la France. 579
Expédition de Mansfeld. 581
Mort du roi. 582
Son caractère. 583
Gouvernemcnt civil d'Anglelerre 585
Gouvernement ecclésiastique. 592
Mœurs. 593
Armées. 604
Marine. 605
Commerce. 607
Manufactures. 608
Colonies. 612
Agriculture. 614
Littérature. 615

Fin de la table du tome quatrième

Fin du tome quatrième